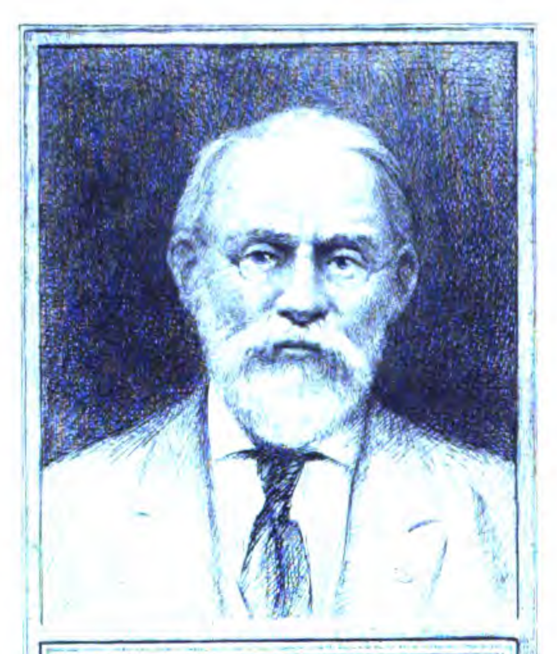




ACADÉMIE

DE

SAINTE-CROIX

Orléans. — Imp. Paul Girardot.

ACADÉMIE

DE

SAINTE-CROIX

D'ORLÉANS

LECTURES ET MÉMOIRES

TOME CINQUIÈME



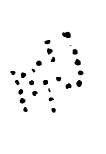
ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE, RUE JEANNE-D'ARC

PARIS

J. GERVAIS, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, 29 | DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13

1886



NOTICE

SUR

M. PAUL HOMBERG

DÉCÉDÉ LE 30 MAI 1880

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS[1]

MESSIEURS,

Nous venons de faire une grande perte en la personne de notre digne collègue, M. HOMBERG, Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, enlevé si prématurément à sa famille, à ses nombreux amis et aux pauvres qui le connaissaient si bien.

Ma double qualité de Président de l'Académie et de magistrat m'impose un pieux et pénible devoir : celui d'adresser un dernier et confraternel adieu à l'excellent homme que nous ne reverrons plus ici.

Je pourrais me borner à dire en parlant de M. Homberg qu'il fut un homme de bien; cet éloge si simple et si vrai résumerait ma pensée et répondrait, j'en suis sûr, à la vôtre; vous me permettrez néanmoins d'entrer dans quelques détails sur sa personne et sur son caractère, et de vous faire connaître les phases de sa vie exemplaire et si bien remplie.

(1) Discours prononcé devant l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, dont il était membre, dans la séance du 7 juin 1880, par M. D. Bimbenet, son président.

M. Paul Homberg est né à Paris le 1er mars 1832. Sa famille occupait un rang distingué dans la science. Son père, l'un des plus brillants élèves de l'Ecole polytechnique, fut pendant de longues années ingénieur en chef de la ville de Paris. Après avoir contribué à de nombreux travaux d'utilité publique qui rendirent son nom populaire dans la capitale, il fut appelé en 1865 à siéger au conseil des ponts et chaussées. L'un de ses ancêtres fut lui-même ingénieur en chef de la généralité de Rouen, puis inspecteur général; enfin c'est à son aïeul maternel qu'on doit la construction de deux mouuments qui rappellent les plus glorieux souvenirs de notre épopée nationale, les ponts d'Austerlitz et d'Iéna.

Notre collègue eut d'abord l'idée de suivre la carrière paternelle et se prépara aux examens qui ouvrent la porte de cette grande école où se recrute cette légion de savants et d'officiers d'élite qui font tant d'honneur à la France et constituent l'une de ses gloires; mais soit qu'il eût peu de dispositions pour les études spéciales conduisant à ce but, soit qu'il se sentît une vocation particulière pour la science du droit, il choisit librement cette voie et se destina à la magistrature, carrière dans laquelle l'un de ses oncles l'avait honorablement précédé.

Reçu docteur en droit, il fut admis en qualité d'attaché au parquet de M. de Royer, alors procureur général à la Cour de cassation. Le 24 février 1860, il débuta dans le ressort d'Orléans par le poste de substitut à Chinon.

Comme son père, Paul Homberg se maria jeune; il

n'avait pas encore terminé ses études de droit que déjà il s'était créé une nouvelle famille par une alliance heureuse qui devait exercer une salutaire influence sur le bonheur de sa vie.

Nommé substitut à Tours, le 29 octobre 1862, il revint à Chinon le 1er février 1867 en qualité de chef du parquet de cet arrondissement. Le retour de M. Homberg dans cette ville où il avait laissé de si bons souvenirs et où il s'était créé de précieuses relations qu'il devait retrouver plus tard à la cour, fut accueilli avec une faveur marquée. La douceur de son caractère dont l'affabilité n'excluait pas la fermeté, la sûreté de son jugement, la modération pleine de tact qu'il savait apporter dans la redoutable initiative inhérente à sa fonction, lui avaient valu des titres à l'estime de ses collègues et à la confiance des justiciables; aussi fut-il sincèrement regretté, lorsqu'en 1870 il vint remplir à la cour les fonctions de substitut du procureur général. Quatre années plus tard, le 18 avril 1874, il était désigné pour occuper le siége de conseiller laissé vacant par l'honorable M. Lecoy.

Parmi les magistrats que l'Académie s'honore d'avoir compté au nombre de ses membres les plus distingués et dont la cour d'Orléans conserve le plus touchant souvenir, se trouvait un homme sympathique par excellence, charitable jusqu'au dévouement, aimé et vénéré de tous ceux qui l'ont connu, et dont j'ai moi-même, avant de devenir son collègue, éprouvé l'exquise bienveillance : M. Mauge du Bois des Entes. Vous aviez déjà deviné ce nom qui résume à lui seul une œuvre tout

entière ; œuvre paternelle et patriotique à la fois, inspirée par un ardent amour des classes laborieuses, animée par le zèle et la sollicitude les plus louables pour la jeunesse qu'elle a pour objet de guider dans le choix d'un état, de retenir au foyer de la famille et de maintenir dans la voie salutaire du devoir et de la religion.

Due à l'initiative d'un digne prêtre orléanais, aujourd'hui retiré du monde, M. l'abbé Miron, et remise par lui presque dès sa création aux mains actives de M. Mauge qui lui imprima par une direction de plus de vingt années une vigoureuse et féconde impulsion, la *Société du Patronage des Apprentis*, fut léguée pour ainsi dire à M. Homberg par son vénérable prédécesseur. M. Mauge ne pouvait faire un choix plus éclairé ni assurer d'une manière plus ferme et plus durable le maintien d'une institution à laquelle il avait donné un si fructueux développement. Le nouveau président, plein de zèle et de force, doué des qualités les plus heureuses et les plus sympathiques, sut, grâce à la franchise ouverte de son caractère, à la verve, à l'entrain de son esprit, se concilier l'affection des jeunes gens qu'il réunissait autour de lui. Il eut le bonheur de se les attacher, et la confiance qu'il leur inspira fut un puissant auxiliaire au succès de la noble tâche qu'il avait acceptée. Son dévouement chaleureux fut sans bornes, il fit appel à la bienveillance des autorités de la ville et du département, il ne recula devant aucune démarche, et nulle part ce précieux concours ne lui fit défaut. On devine sans peine quel surcroît de force et

d'encouragement il puisa dans ce généreux appui de l'administration.

Lors de l'Exposition universelle de 1878. M. Homberg se rendit à Paris et surveilla personnellement l'installation des ouvrages de ses jeunes apprentis auxquels une place avait été réservée. Un diplôme d'honneur fut la récompense méritée de leurs travaux.

L'intérêt que portait M. Homberg à la classe ouvrière ne se bornait pas à cette initiative si consolante par son but et par ses résultats; malgré les exigences de ses fonctions judiciaires qu'il remplissait avec une si scrupuleuse assiduité, il trouvait encore le temps d'entretenir ses chers auditeurs de sujets utiles et variés. La lucidité de son esprit, sa facilité d'élocution lui permettaient de mettre à la portée de tous des données qui, au premier abord, paraissaient dépasser le niveau des intelligences auxquelles il s'adressait. C'est ainsi qu'il était parvenu à vulgariser chez des gens dépourvus d'instruction mais remplis de bonne volonté, certaines notions élémentaires de droit usuel et pratique dont la connaissance est si essentielle, qu'elle tend à devenir aujourd'hui, l'un des principes de l'instruction primaire.

On se souvient encore de l'intéressante conférence qu'il fit au moment de l'Exposition universelle, dans laquelle, passant en revue l'historique des foires du moyen-âge, il révéla l'origine des expositions commerciales, artistiques et industrielles.

Si notre regretté collègue manifesta cette louable sollicitude pour le bien moral de ceux qu'il aimait,

dont il était lui-même si sincèrement aimé, et qui ne l'ont point oublié à l'heure de ses souffrances, il ne déploya pas moins de dévouement dans le soulagement de leurs misères et de leurs douleurs physiques. C'est dans cette mission pénible et délicate de visiteur des pauvres qu'il multiplia cette activité et cette abnégation, glorieux privilége des âmes fortement trempées et vivifiées par le souffle de la charité. On pourrait citer les malheureux qu'il a soutenus et assistés de ses libéralités, qu'il a relevés par ses encouragements, rassurés et réconfortés par ses conseils. Sa bourse et son expérience étaient à leur disposition, il les guidait par ses avis, s'occupait de placer leurs enfants, et parfois son intervention ramena l'ordre et le paix dans les familles. Il était de ceux dont on peut dire : *Sunt qui seipsos in pace tenent, et cum aliis etiam pacem habent.*

L'homme qu'inspirait ainsi l'amour du bien ne pouvait être, vous le comprenez sans peine, Messieurs, qu'un digne et loyal magistrat. Après quatorze années de services dans les fonctions difficiles et laborieuses du ministère public, M. Homberg était venu s'asseoir, jeune encore, sur un siége de conseiller ; il l'occupait avec honneur et distinction quand la mort est venu l'enlever à l'affection de ses collègues.

Depuis quelques années déjà, M. Homberg faisait partie de notre compagnie littéraire ; il comptait parmi les membres les plus assidus à nos séances. Homme de goût, esprit cultivé, appréciateur éclairé des œuvres de la littérature et de l'art, artiste lui-même, il laisse dans nos rangs un vide qu'il est difficile de combler.

Outre son discours d'installation, qui nous fit connaître la mesure de son mérite et nous révéla l'élévation de ses idées, M. Homberg avait donné comme magistrat du parquet une preuve marquée de sa valeur comme écrivain et comme érudit. Son discours prononcé à la rentrée judiciaire de 1872 lui fit honneur auprès de la cour et l'auditoire d'élite qui assistait à la solennité. Il traita du droit d'appel et de son influence sur l'unité de la législation. Appuyée sur les données de l'histoire et sur la connaissance approfondie des sources du droit, cette savante étude attestait à la fois la science juridique et les qualités littéraires de son auteur.

S'il m'était permis de parler de la vie privée de M. Homberg, j'aimerais à vous faire connaître cet intérieur de famille où régnait l'harmonie la plus pure. Ceux qui eurent le bonheur de vivre dans son intimité vous feraient le tableau de cette union touchante, de cette sollicitude paternelle qui porta les fruits les plus précieux. Fidèle aux traditions de sa famille, issu de parents qui vouèrent leur existence au travail et léguèrent à leurs enfants le beau patrimoine de l'honneur et du souvenir de nombreux services rendus à leur pays, M. Homberg donna lui-même à son entourage cet exemple dont il avait si largement profité.

Il y a juste un an, Messieurs, notre collègue ressentait les premières atteintes du mal terrible qui devait le ravir à tant d'affection. On se demande avec une sorte de stupeur, comment cet homme si fortement constitué et dont le caractère égal, l'humeur enjouée et pleine de verve attestaient la forte santé et la vigueur du tempé-

rament a pu être si cruellement ébranlé et si prématurément enlevé. Nous avons suivi avec une douloureuse anxiété les progrès de la maladie qui le minait impitoyablement et ne laissait d'espoir à personne. Les douces consolations de l'amitié ne l'ont pas abandonné pendant cette longue période de souffrances supportées si patiemment ; sa famille affligée a trouvé une assistance généreuse dans l'excellent cœur et dans le dévouement infatigable d'un collègue aimé, M. le conseiller Genty, son digne collaborateur dans l'œuvre philanthropique et moralisatrice qu'il dirigeait avec tant de zèle et de passion.

M. Homberg a vu s'approcher sa dernière heure avec fermeté et résignation, et cette vie calme et laborieuse a été couronnée par la mort du chrétien.

Si l'on osait parler de consolation en présence d'une pareille tristesse, ne serait-ce pas le cas de citer cette parole de l'Écriture si touchante et si vraie : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus!*

Daniel Bimbenet,

Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.

ÉTUDE SUR LES JOURS ÉGYPTIENS

DES CALENDRIERS

Une des questions qui ont à bon droit le plus préoccupé les peuples anciens et modernes, c'est assurément celle du bonheur ou du malheur et l'on peut dire que tous les efforts du génie humain ont tendu vers un but unique, celui de posséder la plus grande somme de l'un et d'échapper sinon entièrement, l'homme a compris que c'était impossible, du moins le plus aux étreintes terribles de l'autre : lutte immense qui prit naissance avec le monde et qui ne se terminera qu'avec lui. Mais aussi loin qu'on peut remonter les siècles et interroger les monuments écrits ou traditionnels des nations, chacun est étonné de la dénomination particulière donnée à certains jours, suivant qu'ils sont bons ou mauvais, suivant qu'ils portent avec eux une double idée de bonheur ou de malheur, empreinte d'un caractère sacré et indestructible, que se sont transmise les générations avec un respect qui n'a d'égal que son unité et sa perpétuité.

Toutefois, il faut bien se garder de croire que ces données reposent sur un fondement incertain et que

leur origine doive être attribuée à une superstition qui serait dès lors aussi ancienne que le monde. Ce que dans nos siècles d'incrédulité nous nous ingénions à nommer superstition n'existait pas pour ces âges si éloignés de nous ; la divinité qui étendait sa main bienveillante et protectrice sur le berceau de l'homme naissant à la vie, ne voulait point de ce culte hétéroclite et inventé pour des dieux n'existant que dans l'imagination créatrice des poètes. La religion, cette fille aînée de Dieu, descendue du ciel un jour pour essuyer les larmes et calmer les douleurs de l'homme coupable, lui inspira pour certains jours et pour certains nombres un respect sacré qui devint par la suite des temps une tradition dont s'emparèrent pieusement tous les peuples. Est-il besoin de citer le septième jour qui a reçu une consécration universelle prouvée par le témoignage historique des nations. Hésiode lui-même l'appelle un jour sacré (1), et ce jour a triomphé des révolutions et de l'aberration des hommes.

On conçoit donc qu'il y ait un grand intérêt à rechercher ces jours heureux ou malheureux, appelés fastes ou néfastes : mais nous n'avons pas l'intention de reproduire ce que Saumaise a si bien développé (2). Nous ne voulons pas non plus agiter l'importante question des nombres dont les Pères de l'Église ont montré le symbo-

(1) Hésiode, *Travaux et jours*, ἑβδόμη, ἱερὸν ἦμαρ, v. 6, édit. Vignon, 1600. Cf. A. Maury, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin (1859), p. 104.

(2) Cf. *Salmasii de annis climactericis et antiqua astrologia diatribæ*. Leyde, 1648.

lisme (1), ni celle des thèmes généthliaques qui obtint tant de faveur au moyen-âge à partir du IIIe siècle avec Censorinus (2) ; nous simplifions nos observations, en traitant un sujet tout à fait orléanais, celui des jours égyptiens (3). Question importante, fort peu connue qui pour être résolue demanderait une série de recherches que nous n'avons pu faire. Nous croyons cependant l'aborder avec des preuves nouvelles, en montrant la nature de ces jours égyptiens, leur historique, leur origine, les différentes formules des calendriers, et l'opinion de l'Église sur leur observation.

I

NATURE DES JOURS ÉGYPTIENS.

Quand on ouvre un manuscrit ayant servi à un office soit monastique soit canonial, tel que bréviaire, missel, psautier, rituel, martyrologe et même nécrologe, on a pu remarquer au commencement ou à la fin un calendrier perpétuel destiné à l'indication des fêtes de l'Église, et où le computiste a inséré tout le résultat de sa science. Quelques-uns de ces calendriers offrent un

(1) *Spicilegium Solesmense*, de Dom Pitra, III.

(2) Censorinus, *de Die natali*, édité par L. Carrion d'après un ms de Fleury et dédié à Fournier d'Orléans, Paris, 1583; Alexander ab Alexandro, *Genialium dierum*, libri VI, Paris, 1539, ou Lyon 1586, avec les Commentaires d'André Tiraqueli. Voir à la fin la note A 1.

(3) M. Loiseleur, *Des Jours égyptiens et de leurs variations;* et M. Vignat sur le même sujet, Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1870.

certain nombre de vers indiquant à quel signe du zodiaque correspond tel mois, comme par exemple les suivants :

« Principium Jani sentiat Capricornus.
Mensis nimirum in medio sol distat Aquari. » (Ausone)

Ces indications qui ne sont plus d'aucune importance sont connues ; mais il est d'autres vers peu remarqués, notés seulement d'un petit nombre de savants qui les ont lus, copiés sans toutefois chercher à en donner une explication. Ce sont en effet des vers hiéroglyphiques dont le sens a fui plus d'un auteur du moyen âge. Deux nombres se trouvent dans chaque vers, ce sont les jours égyptiens du mois avec leur date, laquelle se voit souvent aussi dans le corps même du calendrier en face du quantième qui leur appartient avec ces mots : *Dies Ægyptiacus*, écrits tantôt en entier, tantôt par l'abréviation : *Dies Æg.*, ou même enfin par un simple D coupé d'un trait transversal. Quelquefois aussi, mais plus rarement le computiste a mis *Dies Æger* ; sans doute, dit Saumaise, les copistes trouvant l'abréviation *Dies Æg.* l'auront interprètée par ces derniers mots, exprimant un sens plausible. Cependant le missel orléanais imprimé en 1556 met dans le même mois tantôt *Dies Ægyptius*, tantôt *Dies Æger*, ce qui prouve que ces deux expressions avaient à cette époque une synonymie parfaite.

Cette indication, entière ou abrégée, était faite à l'encre rouge ; parfois même encore ces jours se trouvaient indiqués par une simple croix rouge aussi, et,

pour être complet nous devons ajouter que d'autres jours dont on n'avait à craindre que certaines heures étaient marquées par une croix noire (1).

Est-il besoin de dire que ces mots *Dies Ægyptiacus* n'ont jamais été employés qu'après le siècle d'Auguste et que ces autres, *Dies Æger*, remontent seulement au XIIIe siècle (2).

Qu'est-ce donc que ces jours égyptiens, ces jours malades ?

« La distinction des jours au point de vue du caractère favorable ou néfaste qu'on leur attribuait, semble être aussi vieille que la crédulité humaine : elle tient à des causes multiples, toutes inhérentes aux préjugés les plus anciens. Le cours des astres, les phases de la lune, les qualités attribuées aux divinités qui présidaient à certains jours, les événements publics ou privés dont le bon ou le mauvais succès concordait avec certains quantièmes, ce sont là autant de causes qui contribuèrent à fonder cette superstition. » Ainsi s'exprime M. Loiseleur dont nous invoquerons souvent le témoignage avec d'autant plus d'intérêt et de plaisir que c'est lui qui, le premier en France, a excité l'attention des savants sur ces jours.

(1) Cf. Ms 283 de la bibliothèque de l'Arsenal, et Mss 7,851, 7,019[3] fonds français de la bibliothèque nationale.

(2) Ægyptii in singulis mensibus habebant duos tales dies quos et ægros dicebant : non si quis in eis ægrotare cœpisset vix eum evasurum putabant ob infelicem constellationem. (Joannes de Sacrobosco in computo ecclesiastico, apud *Theatrum magnum* Beyerlinck, II, p. 120.)

Les jours périlleux furent en usage chez toutes les nations; chaque peuple a eu ses jours ἀποφράδες, πάγκακον ἦμαρ, comme aussi ses jours heureux rendus célèbres par quelque défaite ou quelque triomphe et que les descendants devaient observer par un culte spécial et des cérémonies particulières.

Mais les quantièmes funestes surtout eurent le privilège de fixer l'attention générale (1).

Les Egyptiens se gardèrent bien de les oublier dans leurs calendriers (2).

La Grèce possédait aussi ces jours malheureux, passés au milieu de cérémonies lugubres. Le 2 de Métagetnion, on célébrait un sacrifice solennel pour apaiser les Euménides qui, de bienveillantes qu'elles étaient dans le principe, avaient changé de rôle. Le 12 de Mémactérion, on faisait une fête en l'honneur des Grecs tués à Platée. La mémoire du déluge avait lieu le 1er Anthestérion : ce jour-là, chacun revêtait des habits de deuil et poussait des lamentations. Nous trouvons encore bien d'autres jours consacrés entièrement à la douleur ; personne n'eût osé violer le silence. Les lois interdisaient formellement tout acte, quel qu'il fût, porter un nouveau-né à la curie pour l'y faire enregistrer, prendre épouse, se réjouir avec ses amis, ou dans la compagnie d'étrangers, c'étaient des actions qu'on n'eût jamais accomplies dans la crainte de quelque malheur (3).

(1) Singulis gentibus insignes clade aliqua dies postea semper atri habiti sunt. (Delrio, *Disquisit. Magic.*)

(2) Cf. *Le papyrus Sallier*, IV, publié par M. Chabas.

(3) *Voyage du jeune Anacharsis.*

Ces jours malheureux ne pouvaient être mis en oubli chez les Latins. Juvénal nous montre les dames romaines occupées à régler les actions de la journée d'après des éphémérides (1) dressées par des savants, tels que Nécepsos et Petosiris qui avaient laissé des ouvrages perdus pour la plupart aujourd'hui (2), mais en grande vogue du temps de Pline (3) et de Pétrone (4).

Avons-nous besoin de dire que les Juifs observaient et observent encore aujourd'hui fort religieusement les jours dangereux dont la nomenclature est clairement indiquée dans le Talmud ?

Mais les jours égyptiens, dont nous voulons parler, différaient de ces quantièmes funestes en usage chez tous les peuples et qui remontaient peut-être aux Chaldéens, dans lesquels les Romains mettaient toute leur confiance (5). En effet, ces quantièmes, calculés d'après les constellations, coïncidaient souvent avec les jours

(1) Illius occursus etiam vitare memento.
Incujus manibus ceu pinguia succina tutas
Cernis ephemeridas. (*Sat.* VI, 575.)

(2) Petosiridis epistolœ ad regem Necepso de Mense bono et malo ; ejusdem et Mercurii Trisgemisti canonia apud *Nova Biblioth.* Ph. Labbœi 102,213; *Manuscripta bibl. reg.* 145; *Bibl. Vind. Lambecti*, VII, p. 118; Galien (*Simples*, l. IX) cite un des ouvrages de Nécepsos.

(3) Ægypta ratio quam Petosiris et Necepsos ostendere. *Hist. Nat.* II, ch. XXI.

(4) Altera tabula lunæ cursum stellarum septem imagines pictas et qui dies boni quique incommodi essent distinguente bulla notabuntur. *Satyricon*, XXX.

(5) Chaldæis sed major erit fiducia. Juvénal, *Satyr.* VI, 530.

appelés ἀποφράδες, chez les Grecs, et à Rome *nefasti* (1), parce qu'ils rappelaient le souvenir d'un grand malheur public, la défaite de l'Allia par exemple; ces jours avaient un caractère officiel et sacré en quelque sorte, et la religion, d'accord avec la loi, leur avait donné une consécration.

Cependant M. Daunou ne fait pas difficulté d'admettre que les jours égyptiens soient les mêmes que les jours funestes. « Chez les Romains, dit-il, le mot *nefastus* qui d'abord ne signifiait que des jours où il était défendu de rendre la justice, jours de fête et de loisir plutôt que de deuil, a pris peu à peu une acception défavorable, le même sens qu'*atri*, *infausti*, *ominosi*, jours funestes, noirs, de mauvais présage. Dans la suite, ces malencontreux quantièmes furent appelés jours *égyptiens*, apparemment parce que cette superstition était comme plusieurs autres originairement égyptienne (2). »

La science de cet auteur a été mise complètement en défaut, ainsi que nous le verrons plus tard. D'ailleurs, « ces jours égyptiens étaient étrangers au calendrier officiel des dates néfastes. Ils avaient été déterminés par l'observation de certaines constellations qu'on regardait comme funestes et qui n'empruntaient point leur caractère néfaste à un souvenir religieux ou à celui d'une grande calamité publique (3). » C'est ainsi, pour

(1) Ille et nefasto te posuit die. Horace, carm, x, liv. I, v. 1. Cf. Suétone, *Augustus Cæs*, Cap. 92.

(2) *Cours d'études historiques*, IV, p. 32.

(3) *Des jours égyptiens et de leurs variations*, par M. Loiseleur.

donner un exemple, que dans la liste des jours égyptiens adoptés par les chrétiens, sur trente-quatre calendriers, nous n'avons rencontré qu'une seule fois le 17, malgré la terreur que ce nombre inspirait en Egypte, à Athènes et à Rome : en Egypte, parce que Osiris avait été renfermé le 17 à Thyr; à Athènes, parce que le 17 Boedromion était un jour de jeûne public, semblable à celui qu'avait institué Moïse pour purifier le peuple juif de ses souillures et de ses impiétés; à Rome, enfin, à cause des deux défaites essuyées le 17 juillet.

On voit donc que les jours égyptiens n'avaient point un caractère public et religieux comme les anniversaires de grands malheurs ou les fêtes de certaines divinités, ainsi que nous l'avons constaté chez toutes les nations. Et même, pendant tout le moyen-âge jusqu'au dix-septième siècle, le double culte des jours égyptiens, des jours néfastes ou des quantièmes consacrés à la mémoire des saints persista dans le même temps, preuve évidente de leur différence (1).

Les uns procédaient de faits, les autres de causes pour ainsi dire célestes ou cosmographiques. Les jours égyptiens avaient été indiqués par l'aspect du ciel, par les pronostics tirés de certains événements naturels ou de combinaisons de nombres, ou par les observations réitérées démontrant leur mauvaise influence. « Ceux, dit l'abbé Thiers, qui n'observent les jours, les mois,

(1) Sunt alii dies vanæ observationis quos ab inventoribus Ægyptios vocant suntque ægri et mali ab eventu et periculosi in morbis. (H. Ranzovius, apud *Theatrum magnum vitæ humanæ a* L. Beyerlinck, Lyon, 1656, II, p. 118.

les temps et les années que pour connaître les effets naturels qui sont produits par les influences célestes et qui arrivent selon l'ordre que la providence divine a établi dans le monde, comme font les médecins dans les maladies, les laboureurs, les vignerons et les jardiniers, ne peuvent sans injustice être accusés de superstition (1). »

Tels furent, dans l'origine, ces jours égyptiens, qui renfermaient quelques caractères tout particuliers, les distinguant entièrement des jours reconnus comme périlleux. En effet, d'après les documents en prose et en vers que nous a laissés le moyen-âge, nous pouvons définir les jours égyptiens de la manière suivante : ce sont des *jours non officiels ou religieux, fixés d'après des observations naturelles, où surtout il ne faut rien commencer, parce qu'ils sont maudits* (2). Pour préciser davantage, les actes sont indiqués. D'après un manuscrit du IXe siècle, conservé à Berne, mais ayant appartenu à Fleury-sur-Loire, on doit, durant ces jours, bien prendre garde de se mettre en route, de faire les vendanges, de planter, de vendre, et même veiller à ce qu'aucun oiseau ne commence à voler (3).

A ces préceptes un peu généraux, certains auteurs

(1) *Traité des superstitions*, I, p. 262. Paris, 1679.

(2) Nullatenus incipiatur, quia hi dies maledicti sunt. Mss 318, de Berne.

(3) Hic dies observandi sunt ne in itinere exeas, non vindemia colligas, non plantetur, non vindatur, nec animalia domitentur, nec volucris ad profectum veniat... Ici malheureusement le texte est illisible. Id. Ibid. p. 41 a.

ajoutent d'autres détails que nous ne pouvons omettre, pour être aussi complet que possible dans cette question, bien convaincu qu'ils aideront à mieux faire connaître la nature des jours égyptiens.

Il y a, dit un missel français du XIVe siècle, trente jours en l'année qui sont très-périlleux, comme nous l'enseigne et nous l'expose le maître des Grecs.

Celui qui tombera malade en ces jours-là aura peine à guérir.

Item, si homme se marie, lui ou sa femme ne vivront guère ; s'ils vivent, ils ne s'aimeront point et n'auront jamais paix ensemble ; s'ils s'entr'aiment par aventure, ils seront toujours pauvres, souffreteux et dans la misère.

Item, si femme accouche fils ou fille, l'enfant ne vivra guère ; et s'il vit, il sera toujours malheureux et pauvre de tout bien.

Item, ceux qui partent en voyage ne s'en reviendront pas en santé de leur corps ou de leur avoir.

Item, ceux qui s'avisent d'entreprendre quelque œuvre importante sont assurés de ne la mener jamais à bonne fin.

Item, en ces jours, il faut s'abstenir de vendre, d'acheter, de bâtir ou de planter, car cela ne peut profiter sinon bien peu (1).

Saumaise, qui de tous les modernes s'est seul occupé de ces jours, nous fournit encore un autre texte dont

(1) *Revue archéologique*. V. nouvelle série, 3e année, 1862, p. 89-104.

il ne donne point l'auteur et qui vient à l'appui de son sentiment, que cette observance découle d'une tradition ancienne et confirmée par l'expérience. « Ayant noté comme néfastes et malheureux quelques jours de chaque mois, j'ai compris qu'ils étaient impropres et nuisibles pour toute entreprise. Chaque mois a deux de ces jours durant lesquels le malade ne se guérit pas, la joie ne sera point pour celui qui se marie, quiconque part à la guerre n'en reviendra pas, quiconque fait un ouvrage perdra un esclave ou un animal, celui qui aura un procès ne recueillera que la honte et l'infamie (1). »

Ainsi, dans ces jours aucune œuvre ne doit être commencée : toutefois un manuscrit du neuvième siècle apporte une réticence ; « à moins, dit-il, que la joie ne soit le but unique (2). » Cette opinion est la seule

(1) Ἐνίας των ἑκάστου μηνὸς ἡμερῶν ὡς απαίσιας καί ἀποφράδας σημειουμενή ἤγοον ἀνεπιτηδείους πρὸς πᾶσαν ἐπιχείρησιν καὶ βλαβεράς. Εἰσὶ δὲ αιδε ἑκάστῳ δηλονότι μηνὶ ἀνα δύο ἡμεραι... Ἐνταὺταις γὰρ ταῖς ἡμέραις ὁ ασθενῶν οὐκ ἀνίσταται, ὁ γάμους ποιῶν ὀυ χαὶρει, ὁ εἰς πόλεμον ὑπάγων οὐκ ἀναστρεφέται, ὁ πραγματευόμενος ἀπολλει ἡ τετραπόδον ἡ δούλον, ἡ ὅρκον ποιῶν, ὁ κτιζων οὐ σήκει, ὁ εἰς κριτήριον πιπτων μεθ᾽ ὕβρεως καὶ αἰσχυνής στρέφεται.

Ce texte est presque certainement de l'époque byzantine, à moins qu'il ne vienne de Saumaise lui-même, ainsi que le premier texte αλλά ἐκ παραδόσεως μὲν παλαῖας καί ἐμπειρικῆς δήθεν κατάγεσθαι... Suivant un usage adopté parmi les savants de la Renaissance, Saumaise ne se faisait point faute de revêtir sa pensée d'expressions grecques, sans que pour cela ces mots fussent tirés de quelque auteur. Cf M. Loiseleur, p. 14 et 15.

(2) Nullum opus incipias nisi forte ad gaudia tendat (mss 584, folio 147.

et nous la trouvons encore consignée au dixième siècle.

On se demandera peut-être quel était le nombre de ces jours que nous venons de spécifier : les jours égyptiens ont varié et nous pouvons distinguer trois époques d'après les documents qui nous restent.

Au quatrième siècle, on en comptait vingt-six. Le nombre vingt-quatre fut en quelque sorte sacré depuis le neuvième siècle jusqu'au douzième ; mais à partir de cette date, les calendriers en montrent trente et même quarante.

La plupart des formules indiquent deux jours par mois (1), mais placés à intervalle, pour épargner la vie des hommes qui périraient si ces funestes quantièmes se suivaient sans interruption. Cependant il y avait certains jours où il ne fallait, pour aucune raison quelque grave qu'elle fût, saigner un homme ou un animal, prendre une potion ou manger de l'oie (2), car on de-

(1) Bis deni binique dies scribuntur in anno :
Mensis quisque duos captivos possidet horum
Nec simul hos iunctos homines ne peste trucident (Ms 584).
Sciendum est quod in quolibet mense sunt duo dies Ægyptiaci. Ce texte que nous donne Muratori (*Rer. Ital. Script.* II, pars II, p. 1023) d'après deux auteurs du XI[e] siècle a été répété par Ugution *(Glossarium)* et par Durand, dans son *Rationale divinii officii.*

(2) Tous les bréviaires même imprimés ont soin d'indiquer le moment de pratiquer la saignée ; mais pourquoi était-il dangereux de manger de l'oie en ces jours, nous n'avons pu le découvrir : à moins que ce volatile ne soit considéré comme impur, depuis le siége du Capitole. Moïse ne le range pas parmi les défendus.

vait infailliblement mourir dans les quinze jours qui s'écouleraient après cet acte malencontreux (1).

Telle est la nature des jours égyptiens qui diffèrent complètement de ceux que les peuples ont appelés néfastes, et dans lesquels une heure surtout était le plus à redouter, comme nous le dirons plus tard. Voyons maintenant les traces de ces jours à travers le moyen-âge et même jusque dans les temps modernes : ce sera la partie historique de ces recherches si pénibles et qui sont peut-être dénuées d'un grand intérêt.

II

HISTORIQUE DES JOURS ÉGYPTIENS.

Le plus ancien document qui nous offre les jours égyptiens est un calendrier qu'ont publié un grand nombre d'auteurs (2), et qui fut composé, suivant les

(1) Nous avons une preuve manifeste combien les ouvrages de Bède ont été imprimés avec peu de critique. En effet à cet endroit nous voyons un texte qui n'a aucun sens. P. 398. t. I, (ed. Col.) De diminutione sanguinis. Plures sunt dies Ægyptiaci in quibus nullo modo nec per ullam necessitatem licet homini vel pecori sanguinem minuere... sed ex his tribus maxime observandi sunt : *8 idus april, illo die lunis, intrante augusto, illo die lunis, exeunte decembri, illo die lunis,..* quia omnes vena plena sunt. Il faut lire d'après le mss 584 de Fleury : *8 id. april. die lunæ, intrante augusto, die lunæ, exeunte decembre die lunæ...*

(2) Lambecius, *Bibl. Vindobon*, IV, Grœvius, *Thesaurus...* VIII, p. 97 Bucherius atrebatensis *in Victorii Canonem paschalem* p. 275 (Antuerpiæ 1633); Dupuy, *Origine de tous les cultes*, III; Herwart de Hochemburg, Petau, etc.

uns, à l'époque du concile de Nicée, et suivant d'autres, plus probablement vers l'an 354 de notre ère. Son titre est précédé d'un monogramme que l'on croit présenter les initiales des mots : *Imperium romanum in Oriente* : ce calendrier est encore tout romain, car il ne fait nulle mention des saints, les martyrologes avec des calendriers chrétiens n'ayant guère commencé avant le septième ou même le huitième siècle. Il a donc une grande importance pour le sujet qui nous occupe et nous en tirons une preuve évidente de la croyance à ces jours égyptiens soit en Orient, soit en Occident, avec les commencements du christianisme. Ces jours étaient en grand usage chez les chrétiens du quatrième siècle : en effet saint Ambroise dit, dans une lettre aux évêques d'Emilie, que la plupart ont coutume d'éviter les jours égyptiens (1). Saint Augustin constate le même fait en Afrique. « Nos assemblées sont remplies d'hommes demandant sans cesse aux mathématiciens (2) le moment propice pour agir. Et même ils osent nous prévenir que durant les jours égyptiens il ne faut rien commencer (3). » Cette doctrine est donc conforme à celle que

(1) Vel cavere dies quemadmodum plerique posteros dies vel ægyptiacos declinare consueverunt. (*Epist.* XXIII.)

(2) Les mathématiciens, c'est-à-dire les savants, nom sous lequel on désignait de préférence les astrologues de l'Egypte, furent bientôt aussi en renom que ceux de la Chaldée (Cf. *Sextus Empiricus adversus Mathematicos*. V. p. 208, édit. Fabricius.) L'astrologie était appelée Ars mathematica. (Cf. *Cod. Justiniani*, L. IX, Tit. VIII, l. 2.)

(3) Plena sunt conventicula nostra hominibus qui tempora re-

nous avons exposée sur la nature de ces funestes quantièmes.

Dans le même siècle un document nous montre que les philosophes eux-mêmes ne repoussaient pas cette croyance. D'après Marinus, Proclus observait les jours égyptiens avec plus de soin que les Egyptiens qui les enseignaient. Ces jours, ajoute le biographe, étaient aussi bien connus que les doigts de la main (1), et on n'avait pas besoin de livres pour se les rappeler. C'est que dès cette époque il existait peut-être déjà une formule quelconque en prose ou en vers : toutefois nous n'avons pu en constater l'existence qu'au neuvième siècle. On nous objectera sans doute que le vénérable Bède en avait fait une qui se trouve plusieurs fois dans ses œuvres (2) ; mais il a été parfaitement démontré que ces vers n'appartenaient point à ce Père (3).

Nous devons remarquer une chose qui a son importance ; aucun auteur chrétien ou païen ne parle de ces jours égyptiens avant le quatrième siècle, et il eût été bien étonnant que les anciens ne nous eussent pas laissé quelque document constatant cette coutume, si on l'avait observée. Les Grecs en effet ne possédaient par eux-mêmes aucune notion exacte sur les astres, et ce

rum agendarum a mathematicis accipiunt. Jam verò ne aliquis inchoetur aut ædificiorum aut hujusmodi quorumlibet operum diebus quos ægyptiacos vocant, sæpe etiam monere non dubitant. (*In epist. ad Galatas*, ch. IV.)

(1). Τας παρ' Αιγυπτιοῖς ἀποφραδας ἐφυλαττε μᾶλλον ἢ αὐτοι ἐκεινοι.

(2) *Opera Bedæ*, I, p. 394 et 412, ed. Coloniæ.

(3) *Opera Bedæ*, I, p. 729, ed. Migne.

qu'ils pratiquaient, ils le devaient aux Egyptiens et aux Chaldéens surtout, suivant Hérodote (1) dont le sentiment est confirmé par Aristote (2) et par Strabon (3). Ce sont ces mêmes Babyloniens qui leur ont appris à dresser des tables fixant le temps de leurs solennités publiques et celui des travaux de la campagne (4).

Les jours égyptiens ou du moins ceux qui sont appelés ainsi ne remonteraient donc pas plus haut que le quatrième siècle, et auraient végété jusqu'au neuvième, où la folle croyance à la fin du monde les aurait mis en vigueur. Il va de soi que nous raisonnons ainsi à cause de l'absence de documents : aucun texte n'est venu jusqu'ici contredire notre assertion (5). Une homélie du VIIIe siècle ne fait que mentionner les jours égyptiens (6).

(1) Πόλον μὲν γὰρ καὶ γνώμονα καὶ τὰ δυώδεκα μέρεα τῆς ἡμέρης παρὰ Βαϐυλωνίων ἔμαθον οἱ Ἕλληνες. (Hérodote, livre II, ch. CIX.)

(2) *De cœlo*, L. II, ch. XII.

(3) L. XVII.

(4) Fréret, *Défense de la chronologie*, p. 483, Paris, 1758; Bailly, *astronomie ancienne*, p. 191, 428. Paris, 1781.

(5) Plusieurs manuscrits nous ont conservé des calendriers du VIIe et du VIIIe siècle, et cependant on ne trouve aucune mention des jours égyptiens. Cf. Le calendrier de *Douai* rédigé entre 615 et 631, dans le catalogue des mss de cette ville n° 12; le calendrier publié par Allacci (*De ecclesia occidentalis atque orientalis perpetua consensione*, Cologne, 1649); le *calendrier romain*, publié par D. Martene (*Thesaurus anecdot*, III); par Rosweyd (*Vetus Romanum martyrologium*, Anvers 1613); par J. Fronton (*Kalendarium romanum 900 anno antiquum*, Paris, 1652); tous gardent le même silence.

(6) Pertz *Archiv der Gesellschaft fur Altere deutsche Geschichts kunden*, etc., 6, 500, 501.

Au neuvième siècle, deux manuscrits orléanais conservés à Berne (1) constatent, l'un par une formule en prose, l'autre par douze vers latins, l'observation des jours égyptiens. Et même ne pourrait-on pas faire une supposition que confirme le manuscrit 441 ? Elle donnerait à croire que les vers auraient été composés par l'école orléanaise que dirigeait alors l'illustre Théodulfe : après avoir fait un arbre emblématique pour les élèves de Sainte-Croix, de Meung, de Saint-Aignan et de Fleury, l'évêque d'Orléans n'aura pas cru indigne de sa muse féconde, de chanter ces funestes jours afin de les graver plus facilement dans la mémoire.

Quoi qu'il en soit de ce sentiment, nous doutons fort qu'on puisse trouver deux documents plus anciens contenant une formule. Mais à partir du dixième siècle, la même formule en vers que nous avons vue venant d'Orléans se répand partout. La renommée croissante de Fleury ne contribua pas peu à la propager et ce fut, pourrions-nous dire, la belle époque des jours égyptiens ; car, chacun pensant à la mort qui était imminente, devait apporter un soin plus grand et une attention plus sérieuse à l'exacte observation de ces quantièmes que la mémoire retenait facilement.

Aussi qui pourrait énumérer tous les manuscrits renfermant la fameuse formule devenue loi ? Muratori nous apporte des bréviaires italiens et espagnols, Fleury continue de la copier, et il n'est pas un livre d'heures qui ne transcrive ces vers avec un respect presque sacré.

(1) Mss 441 et 518.

Les siècles suivants perpétuèrent le monument. En 1143 le monastère de Disibodenberg, auprès de Creuznach (1), Honorius d'Autun, les pénitentiaires constatent la régulière observance des jours égyptiens : mais, à partir de la fin du onzième siècle, les copistes ne se contentèrent plus de la formule versifiée, ils ajoutèrent au corps du calendrier l'indication entière ou abrégée de ces mots : *Dies Ægyptiacus*, ainsi que nous l'avons vu au commencement. Peut-être les vers n'étaient plus compris, les idées avaient changé sur le quantième de ces jours néfastes, par suite de nouvelles observations, comme le constate Durand de Mende (2). Cependant cet évêque se conforme à la tradition et même, aux vers latins jusqu'alors en usage, il ne craint pas d'opposer une formule plus brève, consistant en deux vers, qui sans doute en devaient rendre le souvenir plus commode :

Au Gurior De Cios, Au Dito Lu Mine Clan Gor,
Li Quit O Lens A Bies, Co Luit Co Lus, Ex Cute Gal Lum.

(1) Ms 226, de Berne.

(2) *Rationale divini operis*. La bibliothèque d'Orléans possède une magnifique édition incunable de cet ouvrage imprimé à Paris en 1475 par Martin Ulrich et Michel et venant du monastère de Fleury. Nous avons trouvé les variantes *linquit* au lieu de *linques* et *decios* pour *decies* que donnent aussi les éditions allemandes. (Cf. Eine Kalendertafel aus dem fünfzehnten Jahrhundert von Heinrich Runge, dans les *Mélanges d'histoire ancienne*, publiés à Zurich, XII° vol. 1, 1857, où l'on trouve encore la variante *liques*).

On comprend que nous sommes à l'époque de la scolastique résumant tous les syllogismes en formules abstraites et privées de sens. C'est ainsi que pour les vers de Durand, la première lettre de la première syllabe nous indique le premier jour égyptien de chaque mois, tandis que le second nous est montré par la première lettre de la deuxième syllabe. Nous obtenons ainsi les jours du commencement et ceux de la fin, mais ces derniers doivent être comptés à rebours suivant tous les calendriers grecs et romains.

Malgré la simplicité de la formule due à l'évêque de Mende, elle ne se propagea pas, tandis que la première continua seule d'être copiée avec quelques légères variantes. Pour donner une idée de la faveur dont jouissaient ces jours égyptiens, nous dirons que les historiens ne craignaient pas d'en faire usage dans leurs récits. Rolandino de Padoue attribue le mauvais succès d'une expédition militaire au jour égyptien où elle avait été entreprise (1). Guillaume de Neubrige prétend que le sacre de Richard premier à Londres ayant eu lieu un jour égyptien, ne fut pas heureux à cause de cela (2).

La Renaissance paya aussi son tribut à ces jours : ce ne sont plus seulement les bréviaires manuscrits qui

(1) Rambertus de Gisleriis movit exercitus de Padua die III intrante octobri et erat Ægyptiaca dies illa (*Chronique de Rolandino*, apud Muratori, Rer. Ital. VIII, p. 207.)

(2) Richardus primus Londoniis est consecratus a Balduino Cantuariensi archiepiscopo III nonas septembris, qui dies ex prisca gentili superstitione malus vel Œgyptiacus dicitur. *Will. Neubrigensis* IV, 1.

portent la formule ; des missels imprimés la contiennent, et les calendriers présentent l'indication des quantièmes. En 1556, à Orléans, un missel suivait encore les errements du moyen-âge, et Muratori voyant un missel de Milan, imprimé en 1522 ne pouvait s'empêcher de dire : « Qu'est-ce qu'un jour égyptien, me demandera quelqu'un avec raison ? nous sommes forcé de reconnaître dans cette formule une opinion ridicule et et un rite renfermant des notions qui ont jeté de profondes racines chez nos ancêtres ; non seulement cette observance a été pratiquée durant de longs siècles parmi les chrétiens, mais même de nos jours elle n'est pas tombée en désuétude (1). »

Cependant les savants du seizième siècle et du siècle suivant semblent avoir perdu la notion exacte des jours égyptiens : ou bien ils se taisent, comme Paulus Manutius (2), Gassen de Viola, Adrianus Junius, J. Lalamantius, J. Christmann et Robortelle, pour ne citer que les plus connus (3), parmi les auteurs qui ont traité ex professo du calendrier et des jours néfastes ; ou bien ils avouent humblement leur ignorance à ce sujet : tel fut Lambecius (4). Saumaise seul en a parlé, mais en

(1) Muratori, *Rerum Italic. script.* II, 2ª pars p. 1027.

(2) *De veterum dierum ratione, apud auctores latinæ linguæ in unum redacti corpus à D. Gothofredo*, 1595, p. 1382, où se trouvent plusieurs calendriers romains, sans indication de jours égyptiens. Cf. Andreas Argoli *de diebus criticis*, Patavii, 1652.

(3) *Grævii Thesaurus*, VIII.

(4) De die ægyptiaco nondum satis mihi liquet. ibid., p. 104. Cf. Bibl. Vindob, IV.

employant des expressions qui n'offrent rien de précis. Il avoue que dans les ouvrages des Grecs il a rencontré plus d'une fois la mention de jours malheureux faite non pas d'après les astres ou un phénomène quelconque tenant de la nature, ni d'après l'état du ciel et les perturbations atmosphériques, mais suivant une antique expérience confirmée par la tradition : et le caractère néfaste des jours égyptiens ne concernait que le commencement de certains actes.

Mais comment se fait-il donc que tant de savants si profondément versés dans les monuments de l'antiquité sacrée et profane, ne nous aient rien laissé sur cette question? Le célèbre Delrio lui-même s'en étonne (1).

Il est difficile d'admettre qu'ils ne l'aient point connue : leur science étudiait des sujets moins intéressants. Faut-il croire que cette vaine superstition n'était plus guère en usage que parmi le peuple des campagnes, et que dès lors elle se confondait avec l'observance des jours néfastes qui a tant de fois excité leurs recherches? Nous pencherions vers cette opinion, intimement persuadé qu'après le quatorzième siècle, on a pres-

(1) Collegit nationum cunctarum fere dies ominosos et obscœnos Alexander ab Alexandro (*Genial. dies.* l. IV, c. 20), sed hos Ægyptios omisit. (Delrio, *Magicarum disquisito*, II, l. 3, pars II, quæst. 4, sectio VI, p. 110, Louvain, 1600). Cœlius Rhodiginus (*Antiq. lectiones*, l. VIII, c. 9, p. 380, édition de Bâle, 1517), ne dit rien de nos jours; mais dans l'édition de Bâle de 1550, nous lisons ce qui suit l. IV, ch. 9 : Nostrates plebeii quibus sæpe allinit aliquid vetustas deluxato verbo Ægyptias etiam dies faustas et infaustas nuncupant, ab Ægypto opinor vanitate proclinato nomine.

que oublié la malédiction que ces jours portaient avec eux, bien qu'on ait continué à inscrire la formule et à les indiquer dans les calendriers.

D'ailleurs il en était de ces formules comme des autres que nous fournissent encore les calendriers. Toutes les fêtes avaient été résumées en vingt-quatre vers que chacun des frères moines, profés ou lais, devait savoir par cœur : de la sorte, le calendrier indiquait dans le haut les jours égyptiens, et dans le bas les jours des saints. Pour montrer ce qu'étaient ces derniers, nous ferons quelques citations tirées d'ouvrages imprimés, car ces formules ne se trouvent dans aucun des manuscrits que nous avons consultés.

Le missel orléanais de 1556 nous donne pour janvier les vers latins suivants :

Cisi. ge. ianus epi. sibi. guil. dat et hil. fe. mau. mar. sul
Prisca. fab. agn. vincenti. paulus. inclique. Batil,

c'est-à-dire, au mois de janvier, on célèbre la Circoncision, sainte Geneviève, l'Épiphanie, saint Guillaume, saint Hilaire, saint Félix, saint Maur, saint Marcelle, saint Sulpice, sainte Prisca, saint Fabien, sainte Agnès, saint Vincent, saint Paul et l'illustre sainte Bathilde.

Un calendrier allemand offre à peu près la même formule (1).

Januarius. Cisio Janus Epi sibi vendicat Oc. feli Mar. An
Prisca. fab. Agn. Vincenti. Pau. Po. nobile lumen

(1) Nous avons tiré ces vers d'un calendrier imprimé à Wittenberg en 1608, in-fol. et qui se trouve dans l'*Œconomie de Jean Coler*.

Des heures anciennes, qui se trouvent à la bibliothèque d'Orléans ont sur ce sujet des vers français fort curieux :

Pier res et os in get toit
A pres lau rens qui bru loit
Ma ri e lors se print a brai re
Mar the le mi fait ichan tai re

Cette formule est du mois d'août.

Nous trouvons aussi les mêmes plaisanteries dans une formule allemande en prose où les saints de la semaine sont indiqués par une lettre de l'alphabet depuis A jusqu'à g ; c'est le mois de novembre (1).

Wintermonat, 30 Tage. — d. alle e. heiligen f. fragen g. nach A. guten b. wein. c. Willibaldus d. sprach : e. lauffent f. hinein. g. Martin A. scenkt b. guten c. most. d. Unnd e. hat f. auch g. derbei A. Elisabeth b. gute

(1) Bauern-Praktica durch Henricum von Ure, Zurich, 1521. A ces formules nous nous contenterons d'ajouter les suivantes :

Circumcisio magos mittit.
Ad Christi cunabula.
Antonio Agnes subit.
Paulus fidem suscepit.
(*Recueil de prières*, par An. Musculus.)

Poto. — Carnes torreo, Janus en trementes
Et lætus comedo biboque ad ignem. (*Idem*. Ibid.)
In Jano claris calidisque cibis potiaris
Atque decens potus post fercula sit tibi notus
Ledit enim medo tunc potus cibi bene credo
Balnea tunc intres et venam findere cures.

Ces vers réciproques sont tirés du *Missel orléanais* imprimé en 1556 Voir à la fin la note A 2.

c. kost. d. Cecilia e. Clemens f. sagen g. Katharina A. das b. Bilhild c. hiess. d. Kommen e. Andreas.

On voit qu'il était facile de graver dans sa mémoire ou les vers ou les phrases indiquant les fêtes des Saints du calendrier : aussi ces formules contribuèrent-elles à rendre plus vivace le souvenir des jours égyptiens et des jours joyeux, même jusqu'à notre époque. Les Allemands en effet les ont notés soigneusement, sans cependant chercher à les expliquer. Grimm rappelle souvent ces jours égyptiens (1); Eiselein (2) et Dasypodius (3) les citent avec l'explication que nous avons donnée plus haut : Toute œuvre commencée finira mal. Kuhn et Schwarz les ont trouvés en grand usage dans le nord de l'Allemagne (4). Stober constate qu'en Alsace, ils sont encore observés (5) et surtout dans le Sundgau où ils portent le nom de *Nelleles-Tage* ou jours de néant (6). En Bavière comme au Tyrol, on les appelle *Schwendtage*, jours réprouvés (7).

Ces traditions, qui remontent jusqu'au treizième siècle, sont conservées avec un soin pour ainsi dire mi-

(1) Grimm. *Mythologie* p. 1092, Wintler p. III; *in Brandts Narrenschiff* 65. V. 36.

(2) *Sprüchworter und Sinnreden*, p. 619.

(3) *Dictionnaire latin-allemand*, Argentorati 1537, p. 293.

(4) *Die norddeutschen Sagen*, Leipsick 1848, p. 462, no 460.

(5) *Die unglücklichen Tage*, Mühlhausen.

(6) Cf. *Hinweisungen*, von Stober.

(7) Ignace Zingerle, *Sitten und Brauche des Tyroler Volks*, Innsbruck, 1857, p. 130 et 131; *Calender von Johannes Kunsperger*, 1568, Mauritius Knauer, Zug. 1852, hundertjahrigen Haus Kalender.

nutieux. Un calendrier en bois suspendu par deux anses marque ces jours par une entaille où se trouvait un clou (1).

Ce monument qui date du commencement du quinzième siècle (1400) nous en rappelle un autre de la même époque, qui est conservé dans la bibliothèque du monastère d'Einsiedeln. C'est un manuscrit fort curieux contenant un *examen de conscience* par demande et par réponse (2).

Enfin le dernier témoignage que nous voulons citer est renfermé dans un ouvrage bizarre dont le nom seul indique le sujet : Le diable rouge, almanach cabalistique pour l'année 1850, (p. 52).

De tous ces documents que nous aurions pu rendre plus nombreux encore, malgré la longueur des détails dans lesquels nous nous sommes peut-être trop complu, il est facile de voir que la croyance aux jours égyptiens a grandi durant le moyen-âge et a pris un essor important dans les temps modernes au milieu des

(1) Voir la remarquable étude consacrée à ce calendrier en bois par Heinrich Runge : « Eine Kalendertafel auss dem fünfzehnten Jahrhundert, » dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*, in Zurich. Band XII, Heft. I. Zurich, 1857. Note B à la fin.

(2) Item globestu an das Zitt die da globen hand an die *vewarffenen*. Als die da sprechend : vff den oder den tag soltu die sach nit anfachen, vff den tag soltu mit dem fech nit abstat fahren; vff den tag soltu nit Koffmahschatz tryben, vff den tag soltu nit uber Wasser faren, vff den tag solt nit an fachen hüser buwen und desglichen (*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, II, 40, 1847 aus dem Beichtspiegel)

populations allemandes, plus tenaces dans leurs traditions superstitieuses. Si en France, nous trouvons moins de preuves, cela tient sans doute à ce qu'aucun pays ne fut plus que le nôtre bouleversé par les révolutions politiques et religieuses.

Après avoir suivi d'âge en âge les traces des jours égyptiens, il importe d'en rechercher l'origine et de voir à quelle source fut puisée cette doctrine étrange.

III.

ORIGINE DES JOURS ÉGYPTIENS.

En abordant cette question qui n'a jamais été traitée, nous avouons humblement notre embarras : il faudrait la science de Grimm, il faudrait la connaissance approfondie de toutes ces doctrines mystérieuses et de toutes ces pratiques occultes qui furent si longtemps en vigueur : tout cela nous fait défaut. Aussi nous bornerons-nous à citer des documents où sont exposés différents sentiments; de leur examen approfondi nous tirerons une conséquence que nous soumettons bien volontiers à la critique éclairée d'hommes savants et plus versés que nous dans ces matières cabalistiques.

Nous examinerons l'origine des jours égyptiens sous un double point de vue : le nom et la chose, étymologiquement et pratiquement.

I. Pierre Comestor, dans une vaste compilation appelée Histoire ecclésiastique ou scolastique de l'Ecri-

ture Sainte, émet le sentiment suivant : « Les jours égyptiens sont appelés ainsi parce que ce fut en ces jours que l'Egypte a été frappée de ses plaies : nous n'en notons que deux par mois pour rappeler leur souvenir, bien que leur nombre ait été plus grand (1). » Cette opinion est unique ; mais la plus généralement admise consiste à dire que les Egyptiens furent les auteurs de ces jours. Ce sentiment ne remonte pas plus haut que le douzième siècle et nous ne craignons point d'être contredit dans cette affirmation.

En effet, voici le premier texte que nous aient fourni nos recherches. « Il faut savoir, qu'il y a chaque mois deux jours égyptiens, c'est-à-dire, notés par les Egyptiens. D'habiles astrologues d'Egypte trouvèrent pour tous les mois certaines constellations nuisibles aux actions humaines, et ils voulurent pour cela les faire connaître aux hommes (2). » Ce texte que Muratori a trouvé dans deux manuscrits de la bibliothèque am·

(1) Dies Ægyptiaci dicuntur quod in his passa est Ægyptus, quorum duos tantum in singulis mensibus notamus ad memoriam cum plures forte fuerint. (Petrus Comestor *Scholastica historia*, cap. 34 Exodi.) La Biblioth. publique d'Orléans possède une magnifique édition du quinzième siècle, venant de Fleury-sur-Loire. Alstedius semble partager cette opinion. Dies Ægyptiaci sic dicuntur, quod inventi sunt ab Ægyptiis, vel, ut alii volunt, quia Dominus in illis percussit Ægyptum. Vocantur etiam illi dies ægri et mali ab effectibus, quod qui in his ægrotare incipit, vix evadit periculum. Delrio est du même avis.

(2) Rerum Italicarum scriptores, II, 2e pars.

broisienne a été copié par Ugution (1), Honorius d'Autun (2) et Durand de Mende (3).

A cette époque, on admettait donc que les Egyptiens avaient reconnu ces jours funestes. Saumaise lui-même partageait cette opinion (4), sans se l'expliquer suffisamment. Mais ce sentiment n'a d'autre appui que le mot *Ægyptiacus* et il faut avouer que cela constitue plutôt un cercle vicieux. Pierre Comestor dont nous avons signalé plus haut la pensée, refusait absolument d'admettre cette origine (5). On croyait donc aux jours égyptiens sans trop savoir pour quelle raison et même on en avait perdu toute donnée sérieuse, puisqu'on en donnait une explication sur laquelle les auteurs n'étaient point d'accord. Cherchons donc une autre étymologie.

(1) In quolibet mense dicuntur duo dies mali Ægyptiaci, quia ab Ægyptiis fuerunt inventi. Ægypti enim comperientes quod in aliqua hora non erat bonum sanguinare, ne aliquod opus inciperetur, illos dies vocarunt. (Glossarium.)

(2) Dies Ægyptiaci ideo dicuntur, quia ab Ægyptiis sunt inventi. (*De imagine mundi*, II, 108.)

(3) Illud autem notandum quod in quolibet mense sint dies Ægyptiaci, id ab Ægyptiis deprehensi : in Ægypto enim erant quidam astrologi qui quasdam constellationes nocivas humanis actibus in illis diebus invenerunt ideoque illas notas hominibus esse voluerunt (*Rationale divini officii*). Edit. du xv[e] siècle, sans pagination.

(4) Ab Ægyptiis prodita est dierum observatio, inde Ægyptiaci appellati, p. 843. *De annis climactericis*.

(5) Nec est credendum quod Ægypti licet astronomi periti, deprehenderint dies hos infaustos in inchoatione operis vel itineris vel minutionis (Ibid, ut supra) Cf. *Art de vérifier les dates*, [illegible] édition, page 53 (l'édition de 1770 n'en parle pas) et *Ephémérides de Paris sous Charles VI et Charles VII*, par Pasquier et Denis Godefroy.

La formule contenant en douze vers la liste des jours égyptiens commence généralement par ces mots :

> Si tenebræ Ægyptus graio sermone vocantur,
> Inde dies mortis tenebrosos jure vocamus (1),

c'est-à-dire, si le mot Égypte en grec signifie Ténèbres, c'est avec raison que nous appelons ténébreux ces jours de mort. Cette opinion, qu'embrassait Honorius d'Autun (2) au XIIIe siècle est assez curieuse pour être étudiée et tranche complètement sur les étymologies exposées plus haut.

Et d'abord quel est le sens du mot *tenebræ*. Si nous prenons sa signification naturelle, nous trouverons une analogie véritable entre les jours égyptiens et les ténèbres épaisses qui couvrirent toute l'Égypte à la voix puissante de Moïse. En effet, dit l'Écriture sainte, « il n'y avait point de feu si ardent qui pût donner aux Égyptiens quelque clarté, la lumière des étoiles étant insuffisante pour éclairer cette horrible nuit. Il leur paraissait tout d'un coup des éclairs de feu qui les remplissaient de crainte, et étant épouvantés par ces fantômes qu'ils ne faisaient qu'entrevoir, tous ces objets

(1) Cf. Mss. 441,584. *Opera Bedæ*, 1, p. 393. *Anthologia latina*, édit. Riese no 736.

(2) Et quia Ægyptus dicitur Tenebræ, ipsi Tenebrosi inde nominantur. (*De imagine mundi*, ut supra) Ægyptus tenebræ interpretatur. (*Pasch. Ratbert in Lamentat Jeremiæ, Auctorium Biblioth. Patrum* II, p. 164. Paris, 1610.) Ægyptus, tenebræ vel mœror. *Remigius Antissiodor in Zachariam prophetam*, Ibid. p. 373.

leur en paraissaient encore plus effroyables (1). »

Cette explication aurait donc sa raison d'être ; car bien que ces ténèbres fussent la neuvième plaie, cependant leur durée, leur intensité pouvait avoir frappé les esprits au point que le nom en soit demeuré et ait franchi les siècles pour désigner de grands malheurs. En effet, même chez les Latins, le mot *tenebræ* a le sens de malheur, de calamité publique, et ici c'est celui qu'il faut adopter (2).

Déjà Scaliger, d'après Festus, avait écrit que les Grecs avaient appris des Égyptiens que le mot Nil signifiait noir, et même que le mot Égyptien avait le même sens (3). On voit que nous approchons de la véritable étymologie ; mais nous irons plus loin encore.

Toutes les fois que les Pères de l'Église voulaient interpréter un mot propre tiré de l'Écriture Sainte, ils ne disaient pas toujours : ce mot signifie en hébreu, mais en grec, *græcè*. Citons un exemple. Chacun sait que Jésus est un mot hébreu signifiant sauveur. Or Théodulfe dans une explication inédite du Canon de la Messe dit : *Jhesus græcè, latinè Salvator sive Salutaris dicitur* (4).

(1) *Exode*, ch. x. 21, 22; *Sagesse*, ch. xvii, 5, 6. Nous avons donné la traduction de ce passage d'après le R. P. de Carrières. Paris, 1860.

(2) Voir le *Dictionnaire de Freund*, au mot *tenebræ*.

(3) Scaliger à Festo : Græci quum scirent ab ipsis Ægyptiis Nilum שחור vocari, hoc est, *μελαν*, *ισοδυναμω* verbo suo reddiderunt *Αιγυπτιον* : nam *Αιγυπτιος* est *μελας*. *(Mathiæ Martini Lexicon philolog.* Amsterdam, 1701.)

(4) Ms. 94 de la Bibliothèque d'Orléans.

Tel est le sens de la formule en vers citée plus haut, nous rappelant que le mot *ægyptus,* en hébreu veut dire *ténèbres*. En effet, *Mesraïm*, nom pluriel chez les Hébreux, n'a jamais eu d'autre sens que *Tenebræ*. Cette étymologie que nous donne l'auteur orléanais du IXe siècle est-elle conforme à la tradition et à la science ?

Tous les Pères de l'Église qui se sont occupés de la traduction des mots hébreux trouvés dans la Bible sont unanimes sur ce sens : citons saint Jérôme (1), saint Isidore (2), et même saint Bernard ; et ceux d'entre eux qui, laissant de côté l'interprétation technique, n'ont recherché que le sens allégorique ou plus simplement le symbolisme, ont tenu le même langage. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le *Spicilegium Solesmense,* où le cardinal Pitra a résumé avec une science peu commune toutes les traditions de l'Église (3).

La science elle-même tombe d'accord avec les Pères pour admettre l'explication de *Tenebræ*. Les glossaires du VIIIe et du IXe siècles que feuilletaient les moines de Fleury (4), aussi bien que tous les dictionnaires anciens

(1) *De significatione vocum hebraicarum.*

(2) Ægyptii lingua hebraica interpretantur affligentes eo quod affixerint Dei populum. *De significat Verbor. hebræor,* L. 9. S. Isidore admet ici une double signification.

(3) Tome III, p. 292, où saint Méliton expliquant le mot Ægyptus dit : *Tribulatio, vel Tenebræ.*

(4) Ms. de Berne. 16, du IXe siècle ; sur les feuilles 43 et 74, on lit : Hic est liber sci Benedicti abbatis floriacensis archisterii, et 263, du VIIIe s. Cf. *Catalogus codicum Bernensium ab Hagen,* Berne, 1875.

et modernes (1), ne donnent au mot *Mesraïm*, *Ægyptus* que le sens de Ténèbres ou Tribulation.

Et maintenant que conclure de toute cette discussion? Quelle est la véritable étymologie des mots *Dies Ægyptiacus?* Les jours égyptiens seraient donc des jours malheureux, maudits, différents des jours néfastes, funestes, non pas, disons-le, à cause des plaies qui ont frappé l'Égypte, non pas, parce que les Égyptiens les ont trouvés, ces explications s'appuient sur un cercle vicieux; mais bien par suite de l'analogie existant entre ces quantièmes et le sens hébreu du mot Ægyptus, dont la racine signifie malheur, adversité, dans tous les dialectes orientaux.

Cette explication a donc son mérite et nous la croyons la seule vraie, d'autant plus qu'elle a pour soi l'avantage de la priorité; nous aurions voulu préciser encore plus et trouver l'époque à laquelle ce mot a revêtu cette forme, mais l'absence de documents ne nous permet pas de remonter plus haut que le IVe siècle.

II. Un texte nous fournit l'origine même de cette croyance aux jours égyptiens dont nous venons de voir l'étymologie. Saint Ambroise dit qu'on a continué de se mettre en garde contre les jours *posteros vel Ægyptiacos*. Pour ce Père, les jours *posteri* sont les mêmes que les *Ægyptiaci*. Que sont donc les jours *posteri?*

(1) Vocabularium impressum in Complutensi Universitate sumptibus Fr. Ximenes de Cisneros, 1515. — *Diction. hebraicum* Joann. Merceri, Lyon 1577. — *Lexicon pentaglotton* Val. Schindleri Œderani, Hanoviæ, 1612. Gesenius, Drach, Cf. etiam. *Lexicon arabico. latinum* Freytag, Halis Saxonum, 1837. Verbo matsar, p. 583.

Les Romains, nous l'avons constaté, avaient des jours néfastes inscrits officiellement au calendrier ; mais en dehors de ces dates funestes, il en était d'autres qu'ils appelaient *atri*, et dans la suite *posteri* ou *postridiani*, c'est-à-dire jours après les Calendes, les Nones et les Ides : nous examinerons plus tard les rapports existant entre les quantièmes des jours égyptiens et ceux des jours *posteri*. Différents auteurs nous fournissent quelques textes très-précieux, parce qu'ils forment la liaison entre le moyen-âge et les temps anciens, et qu'ils nous montrent la transmission de cette croyance ancienne : ce sont Macrobe (1), Nonnius Marcellus (2), Aulu-Gelle (3), Varron (4), Afranius (5) et Verrius Flaccus (3).

Avec ces textes nous arrivons au second siècle avant Jésus-Christ, à une époque où d'après Plaute, le public préférait à tout le reste les tableaux empruntés à la Grèce, les mœurs grecques, les costumes grecs, et pour

(1) Omnes postridiani dies seu post Calendas, sive post Nonas Idusve ex æquo atri sunt. (*Saturnal.* I, 15). Dies autem postridianos ad omnia majores nostri cavendos putarunt, quos etiam atros velut infausta appellatione damnarunt. (*Ibid.* I, 16).

(2) Atri dies dicuntur quos nunc nefastos vel posteros vocant. 73, 32.

(3) Verrius Flaccus dies qui sunt postridie Kalendas, Nonas, Idus quos vulgus imperite nefastos dicit propter hanc causam dictos habitosque atros esse scribit. (*Noct. Att.* V. 17).

(4) Dies postridie kalendas, nonas, eidus appellati atri quod per eos dies novi inciperent. (*De lingua latina.*)

(5) Fratriis septembris heri kalendæ, hodie atri dies (Apud Nonnium Marcellum).

plaire au souverain juge, il fallait mettre la scène, non pas même en Grèce, mais en Attique, mais à Athènes. Mais ce n'est pas seulement par le théâtre des Grecs que les Romains se façonnaient à l'amour des choses de l'esprit, qu'ils adoucissaient leur rusticité, qu'ils devenaient plus complètement des hommes. La ville était pleine de Grecs; les enfants épelaient avec des maîtres venus de la Grèce les chefs d'œuvre du génie grec. Or parmi ces ouvrages célèbres, il y en avait un surtout dont les enfants apprenaient les vers dès leurs jeunes années, parce que cette poésie était justement regardée comme propre à former les mœurs, comme de vrais oracles (1). Cet ouvrage, c'était le poème d'Hésiode. Ce poète ne serait-il pas celui qu'un manuscrit du XIIIe siècle appelle le maître des Grecs? Celui qui aurait le premier enseigné les jours que nous étudions? La questions vaut la peine d'être résolue; peut-être atteindrons-nous de la sorte la solution que nous cherchons.

Il n'est personne qui ne connaisse au moins de nom la *Théogonie* d'Hésiode, amas de fables ridicules, mais ayant le mérite de nous initier à la religion des anciens; chacun sait qu'il composa aussi un poème sur les *Travaux et les Jours*, imité par Virgile (2); mais beaucoup ignorent qu'à la fin de cet ouvrage on trouve en soixante-quatre vers, faciles à retenir, les jours où il

(1) Apud veteres ediscebant pueri Hesiodum cujus auctoritas tanta erat ut ipsius carmina tanquam ἀξιώματα communi sermone usurparentur. (*Melanchton in Hesiodi opera*, 1600.)

(2) Ascræumque cano Romana per oppida carmen. (*Georg.* II, 175.)

faut agir et ne rien commencer, type évident de nos jours égyptiens. Examinons si le rôle d'Hésiode fut grand chez les Grecs et de là nous tirerons pour le sujet qui nous occupe, une conséquence très-importante, nous y verrons peut-être enfin, sinon l'idée première des jours égyptiens, du moins le plus ancien document pouvant montrer leur origine.

Outre qu'il fut contemporain d'Homère (1), Hésiode a laissé un nom célèbre chez Platon (2) et chez Cicéron (3), son style élégant et harmonieux flatte agréablement l'oreille et se ressent de cet admirable laisser-aller et de cette simplicité antique que nous voyons dans la Bible et qui n'est autre chose qu'un rapport exact entre le sujet, les pensées et les expressions (4). Pythagore, étant descendu aux enfers, y avait contemplé non sans surprise l'âme d'Hésiode enchaînée à une colonne d'airain et poussant de douloureux gémissements, tandis que celle d'Homère suspendue à un arbre, était entourée de serpents, punition des impiétés dont ces poètes avaient rempli leurs ouvrages. Néanmoins les préceptes d'Hésiode, quoi qu'en ait dit Héraclite qui vou-

(1) Εσιόδον γάρ καὶ Ὁμήρον ηλίκίην τετρακοσίοισι ἔτεσι δοκέω μεν πρεοβυτέρους γενέσθαι καὶ οὐ πλεόσι· Οὗτοι δὲ εισῖ οἱ ποιησάντες θεογονίην ἕλλησι καὶ τοῖς θεοίσι τάς ἐπωνυμίας δοντες, καὶ ειδεα σημηνάντες. (Hérodot., II, 53.)

(2) *De republica*, liv. 5.

(3) *Épistol*, VI, 18; *De Senectute* VII, 23.

(4) Utiles circa præcepta sententiæ, lenitasque verborum et compositionis probabilis daturque ei palma in illo dicendi genere. (Quintilien, *de Institut. oratoria.*)

lait qu'on le chassât des fêtes publiques, paraissaient si salutaires à saint Basile lui-même qu'il ne craint pas de prononcer trois fois son nom dans un remarquable discours sur *la Manière d'étudier les auteurs profanes et l'utilité qu'en peuvent retirer les jeunes gens* (1).

Or, si tel était Hésiode pour les Grecs et pour les Pères de l'Église (car bien que nous n'ayons cité que saint Basile, les autres auteurs chrétiens des premiers siècles le nomment souvent), on nous permettra de rapporter en l'abrégeant son petit cours d'astrologie ou d'enseignement augural ; nous voulons cependant prévenir que dans les nombres indiqués par ce poëte, il y a simplement un rapport de quantièmes, puisque les jours ne sont pas spécifiés pour chaque mois, ainsi que cela se fait dans les calendriers.

La nouvelle lune, dit-il, le quatrième jour et le septième sont sacrés. Le huitième et le neuvième du mois croissant sont bons, comme le onzième et le douzième; toutefois, ce dernier est meilleur que le onzième. Il faut se garder de faire les semailles le treizième du mois commençant. Le vingtième est un bon jour. Sois assez prudent pour éviter le quatrième du mois finissant et commençant ; car ce jour remplit l'âme de tristesse et de chagrin. Evite avec le plus grand soin tous les cinquièmes, ils sont de très-mauvais augure : on dit qu'en ces jours les furies se promènent pour rechercher et venger les parjures engendrés par la colère. Le septième du milieu est un présent de Cérès, observe-le ainsi que le neuvième du milieu.

(1) § I, 8, 21.

Tels sont les préceptes d'Hésiode : mais pour les comprendre il ne faut pas oublier que les Grecs partageaient leurs mois en trois décades : la première renfermait les jours du mois commençant μηνὸς ισταμένου, la seconde ceux du milieu μηνὸς μεσοντος, dans la troisième enfin, μηνὸς φθινόντος, les jours se comptaient à rebours de façon que le dernier était toujours la nouvelle lune, l'avant-dernier, le deuxième, et ainsi des autres jusqu'au dixième ou neuvième suivant la durée du mois. On voit dès lors qu'il existait dans le calendrier grec une différence avec celui de Rome qui calculait bien aussi à rebours, mais à partir des ides de chaque mois pour la seconde partie.

Or, d'après cette supputation, cherchons les caractères propres à chacun des jours.

Les bons ou très-bons étaient les suivants : 8e, 9e, 11e, 12e, 17e, 19e et 30e.

Les mauvais étaient les 5e, 13e, 15e, 25e, 26e, ou 27e.

Quelques-uns semblaient douteux, comme le 4e, le 10e et le 14e.

Le 6e était bon ou mauvais. Le 20e plein était bon.

Mais cette nomenclature n'a pourtant rien d'absolument certain, car Hésiode se hâte d'ajouter : « Il n'y a pas de jours tout à fait mauvais, mais qui les connait? Les jours que je viens d'indiquer offrent une grande utilité aux hommes, les autres sont incertains, sans augure et sans profit (1). Le jour, dit-il ailleurs, est tantôt

(1) Καὶ οὔποτε πάγκακον ἦμαρ...
Αἱ δ᾽ἄλλαι μετάδουποι ἀκήριοι οὔ τι φέρουσαι. (Vers 49 et 59.)

une marâtre, tantôt une mère. Certains auteurs indiquent encore d'autres jours, mais leur affirmation ne présente aucune garantie sérieuse. Heureux celui qui observe les jours que nous avons signalés, mais plus heureux mille fois quiconque respecte les dieux et ne connaît point le péché (1). »

Ainsi s'exprime Hésiode ; faut-il croire qu'il ait suivi sa seule expérience ? ne vaut-il pas mieux admettre qu'il a noté les jours généralement adoptés par tous ? Il y avait donc d'autres quantièmes, ainsi que nous le remarquerons dans les calendriers du moyen-âge ; mais ne pouvons-nous pas dès maintenant conclure que nos jours égyptiens, *posteri*, *atri*, remontent directement à Hésiode et que la filiation se poursuit, formant une chaîne dont les anneaux sont soudés admirablement les uns aux autres ?

Nous prévoyons cependant une objection : on nous dira que ces quantièmes concernent d'une manière particulière les laboureurs et les bergers. Loin de le nier, nous en tirons un nouvel argument, car dans la pensée des auteurs du moyen-âge, les jours égyptiens n'avaient pas d'autre but : planter, semer, vendanger, acheter, vendre, sont des actions qui intéressent tout le monde assurément, mais aussi les gens de la campagne, chargés alors uniquement des travaux manuels de la

(1) Tradit Hesiodus discrimina dierum qui fausti vel inauspicati sint, item alia aliis diebus licere. Quædam vero discrimina ad causas naturales referri possunt, quœdam sunt ex superstitionibus. (*Annotationes in dies Hesiodi ex Melanchton et Frisio Tigurino*, p. 147, 1600.)

campagne. En outre, dans la pensée d'Hésiode, ses quantièmes bons et mauvais s'adressent aussi au commencement de toute œuvre, quelle qu'elle soit, nouvelle preuve de sa conformité avec les jours égyptiens. La seule différence, c'est qu'Hésiode indique les jours heureux et malheureux, tandis que les calendriers du moyen-âge ne donnent que les néfastes.

D'ailleurs, l'examen attentif de ces quantièmes donnés par notre poète et leur comparaison avec les jours égyptiens nous prouveront d'une manière certaine et indubitable qu'il existe entre eux une grande analogie. Avons-nous besoin d'autres arguments pour montrer qu'Hésiode est ce maître dont nous parle le calendrier du XIIIe siècle.

Nous nous arrêtons-là ; l'origine de nos jours égyptiens remonte fort avant dans les siècles, mais nous pensons qu'il faudrait encore aller plus loin pour expliquer la tradition donnée par Hésiode ; peut-être ces quantièmes ont-ils été observés par les premiers peuples, les Chaldéens, les Égyptiens et les Juifs, nous n'en avons aucune preuve, car nous ne voulons citer que pour mémoire l'opinion d'après laquelle ces jours auraient été révélés au patriarche Joseph ou au prophète Esdras (1).

Nous en avons dit assez sur cette fameuse question de l'origine des jours égyptiens, appelés ainsi à cause du malheur qui frappe toute œuvre entreprise aux dates

(1) Notes de Jean Picard sur l'ouvrage intitulé : *Guillelmi Neubrigensis de rebus Anglicis libri quinque*, p. 768, Parisiis, 1610.

qu'ils nous indiquent : nous ne pouvons cependant nous empêcher de reconnaître que ce nom leur fut donné par une certaine analogie avec les malheurs qui ont frappé l'Égypte et dont l'étendue a laissé dans l'esprit de tous les peuples un souvenir que rien n'effacera.

Cette opinion qui est la nôtre pourra, peut-être, ne pas satisfaire toutes les intelligences et laisser quelques doutes : la lumière ressortira plus claire et plus manifeste de l'étude et de la comparaison de ces jours dans les différents calendriers et les listes que nous ont laissés les auteurs du moyen âge. Ce travail sera facilité par les formules renfermant les quantièmes malheureux.

IV

FORMULES ET LISTES DES JOURS ÉGYPTIENS.

Les formules que nous avons recueillies ont une importance qui n'échappera à personne ; nous les citerons dans leur entier, malgré la sécheresse inséparable de pareils documents. Elles sont de deux sortes. Jusqu'ici on n'en connaissait qu'en vers, nous avons été assez heureux pour en trouver une en prose. Elle vient de Fleury-sur-Loire ; écrite au IXe siècle, elle est conservée dans la bibliothèque de Berne. Le manuscrit a appartenu à Pierre Daniel et à Bongars : il est coté sous le n° 368, folio 41^a^.

Incipiunt dies Ægyptiaci quos observare oportet.
Mens. Jan. die II, et antequam exeat die III.

Mens. Febr. die III et antequam exeat die II.
Mens. Mar. die III et antequam exeat die VII.
Mens. April. die III et antequam exeat die XI.
Mens. Mai. die VII et antequam exeat die VII.
Mens. Jun. die VIII et antequam exeat die XII.
Mens. Jul. die XIIII et antequam exeat die XII.
Mens. Ags. die VI et antequam exeat die XII.
Mens. Sep. die III et antequam exeat die VII.
Mens. Octb. die VIIII et antequam exeat die XII.
Mens. Nov. die VIII et antequam exeat die VII.
Mens. Decb. die XII et antequam exeat die VIII.

Après cette formule en prose nous ajouterons les formules en vers qui ne diffèrent entre elles que par quelques mots sans importance.

La première est tirée d'un manuscrit du IXᵉ siècle, écrit à Orléans et conservé encore à Berne sous le nº 441 : elle est semblable à celle qui se trouve dans les ouvrages attribués au vénérable Bède. C'est la première qui ait été faite en vers et plus haut nous l'avons attribuée à l'école de Théodulphe : elle pourrait tout aussi bien venir de Fleury et avoir été composée sous la docte inspiration du savant évêque qui était en même temps abbé de ce monastère. Cette formule se trouve encore dans le manuscrit 442 de la même bibliothèque, venant aussi de Fleury, du Xᵉ siècle, et elle est entièrement conforme à celle qu'a publiée Muratori d'après un manuscrit du XIᵉ siècle de la bibliothèque de Milan.

.I. Jani prima dies et septima fine minatur. VII
IIII Ast februi quarta est præcedit tertia finem, III.

.I. Martis prima necat, cuius si cuspide quarta est IIII.
X Aprilis decima est undeno et fine minatur XI.
.III. Tertius in maio lupus est et septimus anguis VII.
.X. In decimo iunius quindenum a fine salutat XV.
III Tredecimus iulii decimo innuit ante kalendas X.
.I. Augusti nepa prima fugat de fine secunda II.
.III. Tertia septembris vulpis ferit a pede denam X.
.III. Tertius octobris gladius decem in ordine nectit. X.
V Quinta novembris acus vix tertia mansit in urna. III.
XII Dat duodena cohors septem inde decemque decembris XVII.
His caveas ne quid proprio de sanguine demas.
Nullum opus incipias nisi forte ad gaudia tendat
Et caput et finem mensis in corde teneto,
Ne medio ima ruas sed clara per æthera vivas (1).

Une troisième formule se lit dans les hymnes attribuées au vénérable Bède (*Versus de computi regulis variis*, p. 412.)

Prima necat Jani, nocet astans tertia fini
Quarta necat februi, nocet astans tertia fini
Mars tua frons cuspis, prope finem quarta sit aspis.
Aprilis decimam notat undecimam prope caudam.
Tertia mors Maii, sed septima proxima fini,
Junius in decimo ferit et quindenus ab imo
Alter ab undecimo nepa Juli, nonus ab illo
Augusti primus ferit et de fine secundus.
Stat Septembris acus, hinc tertius inde decennus
Octobris stat acus, hinc tertius inde decennus

(1) Voici les variantes des formules signalées par Muratori. Nous désignons par A. le *Calendrier de la Bibl. Ambroisienne* et par Sit. le *Calendrier de Siton.* (II, 2a pars).
Février. — A. Sit. quartæ.
Mars. — A. in cuspide. Sit. — si cuspide quarta minatur.

Quinta necat capitis, sed tertia fine Novembris
Frontis septenam notat ultimus ordo decenam.

Enfin, nous terminerons par la suivante qui a été mise assez souvent dans les missels (1).

Prima dies mensis et septima truncat ut ensis.
Quarta subit mortem, prosternit tertia sortem.
Primus mandentem disrumpit, quarta bibentem.
Denus et undenus sicut mors est alienis.
Tertius occidit et septimus ora relidit.
Denus pallescit, quindenus federa nescit.
Tredecimus mactat Julii, denus labefactat.
Prima subit mortem, perditque secunda cohortem.
Tertia Septembris et denus fert male membris.
Tercius et denus fit mortis vulnere plenus.
Quinta subit mortem, prosternit tertia sortem
Septimus exsanguis, virosus denus ut anguis. (2)

Il existe une différence assez sensible entre cette formule et les précédentes : le nom des mois, à l'exception de juillet et de septembre, a été omis, de sorte qu'il de-

Avril. — A. undena a fine. Sit. — et undena fine.
Mai. — A. Majo tertius est lupus.
Juin. — A. Junius in decimo quindeno a fine salutat. Sit. idem.
Juillet. — A. Terdecimus. Sit. — Terdecim Julii decem innuit.
Septembre. — Sit.. a pede dena.
Octobre. — Sit. Tertius october.
Décembre. — Sit. Decemque diebus.

(1) *Ms. de Laon*, n° 12, XIV[e] siècle, Cf. *Catalogue des Mss de cette ville.*

(2) Coler cite cette formule et la seconde dans son *Kalender* in folio (Wittemberg 1608.)

vient fort difficile de dire auquel convient le vers. Plus on s'éloignait de l'origine des jours, moins on en appliquait le sens.

De ces quatre formules, les plus usitées furent la seconde et la dernière ; elles nous offrent deux époques, le xe et le xive siècles. Les jours diffèrent fort peu les uns des autres. Dans le manuscrit de Fleury et dans les deux que nous a laissés Muratori, nous voyons pour le mois de décembre le 12 et le 15, tandis que la formule de Bède donne le 21 juillet et le 29 janvier.

Telles sont les principales formules que nous avons cru devoir signaler, nous hâtant d'ajouter qu'il en existe d'autres dans les manuscrits et les livres imprimés, mais en substance les changements se bornent à quelques mots, par exemple la rédaction du missel manuscrit n° 177 de la bibliothèque de l'Arsenal qui commence par ces vers :

Prima dies Jani timor est et septima fine.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler encore les deux vers de Durand de Mende, que nous avons vus plus haut.

Ainsi qu'on peut le constater, il y avait une formule en vers qui était adoptée d'une manière à peu près universelle pour l'indication des jours égyptiens ; mais s'ensuit-il de là que l'application ait été aussi générale ? c'est ce qu'il importe d'examiner.

Si nous ne considérons que les quantièmes indiqués avant le xe siècle, nous nous trouvons en présence d'une dérogation complète à la règle formulée par les vers.

Au contraire, l'accord est complet à partir de cette époque pour la plupart des manuscrits et missels et les jours égyptiens notés dans le corps des calendriers sont à peu près conformes à la formule.

Entrons dans le détail de chacune de ces deux propositions.

Avant le xe siècle, nous voyons les jours d'Hésiode, trois calendriers et une formule en prose. Deux des calendriers cités par Saumaise ne nous inspirent aucune confiance ; en effet cet érudit dont la science parfois indigeste cite des phrases grecques venant d'une source inconnue, dont souvent même on a pris les expressions pour des textes inédits, ne dit point d'où il les a tirés ni à quelle époque ils peuvent appartenir. L'un qu'il donne comme révélé aux Hébreux est complètement inconnu de ceux mêmes qui connaissent le mieux les ouvrages écrits par les rabbins sur la cabbale ou les traditions judaïques. Nous ferons un aveu semblable au sujet du second indiquant les jours égyptiens présumés suivis dans l'empire romain d'Occident au IVe ou au Ve siècle : sans doute la croyance à ces quantièmes existait à cette époque ainsi que nous l'avons constaté, mais tirer de ces calendriers un argument quelconque nous semble inadmissible, jusqu'à ce que de nouvelles citations et de nouveaux textes viennent confirmer l'opinion de Saumaise.

Mais il en est tout autrement du célèbre calendrier dont nous avons parlé plus haut. Cité par bien des auteurs, il n'avait eu jusqu'ici qu'un seul commentateur, Lambecius, qui s'était borné à en tirer quelques consé-

quences chronologiques peu importantes. De nos jours, ce calendrier acquit une considération justement méritée, depuis que l'illustre Mommsen (1) l'a étudié et examiné avec la science et l'autorité que lui reconnaissent tous les savants.

Il est précédé d'un frontispice surmonté de deux génies ou plutôt de deux anges voilés et renfermant une double inscription. La première contient ces mots en magnifiques capitales :

VALEN	FLOREAS
TINE	IN DEO

Au milieu est un monogramme expliqué de bien des manières. Les Bollandistes, qui les premiers ont donné ce calendrier d'après des manuscrits parfaitement conservés (2) l'ont interprété ainsi : I. R. A. F. V. T. E., laissant aux Œdipes modernes le soin d'y trouver un sens.

Nous y trouverions peut-être le mot ORIENTE.

Au-dessous dans un cartouche se voit la seconde inscription ainsi disposée :

		VALENTINE		
	VAL.		VAL.	
FVRIVS				FILOCALVS
	VIVAS	LEGE	VIVAS	
DIONYSIVS				TITVLAVIT
	FLOREAS		GAVDEAS	
		FELICITER		

(1) *Uber den Chronographen vom Jahre* 354 in Abhanlung der philogisch. hist. Classe der Konigl. sachs. Gesellschaft der Wissenschaften, I, p. 549-668. Cf. Ideler, *Handbuch des Chronolog.* I, 178 ; II, 176 et seqq.

(2) *Acta SS. Junii*, VI, p. 834, et Migne, *Patrologie*, XIII.

Quel est le sens de ces mots? nous y lisons deux noms, l'un est celui du personnage auquel fut dédié ce calendrier, et sur les côtés, l'autre celui de l'auteur (1).

Valentinus est le premier, Furius Dionysius Filocalus, le second. Lambecius cite un texte où se trouve le nom de Valentinus, général commandant en Orient, mais est-il celui dont nous nous occupons, rien ne le prouve, comme aussi rien ne peut contredire cette opinion. Les Bollandistes seraient assez portés à croire que ce Valentinus était un saint à qui ce calendrier aurait été dédié, et en cela, ils suivent le sentiment de Bucherius (2). M. de Rossi, si connu dans la science épigraphique ne voit dans ce personnage qu'un savant romain, ami de l'auteur (3).

Mais quel est ce Filocalus? Ce nom n'est pas inconnu, car plusieurs inscriptions le donnent (4), les prénoms seuls sont différents. Une ville d'Asie Mineure s'appelait Philocalée (5), et notre Dionysius Rufus a pu en tirer son *agnomen*, ce qui concorderait parfaitement avec la région désignée par le monogramme, région où com-

(1) *Glossaire de Ducange*, V° Titulavit.

(2) Valentino cuidam inscribitur mihi hactenus ignoto nisi quod paulo ante basilicam a Julio pontifice vià flaminia milliario secundo constructam Valentini appellatam... (Bucherius *in Victorii Aquitani canonem paschalem*, p. 27, Anvers, 1633.)

(3) De Rossi, *Inscriptiones christianæ*, p. LVI.

(4) Gruter, *Corpus inscriptionum*, CCCXCIV, 1; DCXLV, 11; MIX, 2.

(5) *Arriani Peripl.*, I, 17, Pline, *Histoire naturelle*, L. VI, ch. 4; saint Augustin donne le mot Philocalia, *Contra Acad.* II, 3.

mandait Valentinus. Une autre explication se présente : le symbole de chaque mois du calendrier est interprété par quatre vers tirés des célèbres *Tétrasticha* d'Ausone. Or ce Filocalus ne serait-il pas le même qu'un certain grammairien du nom de *Philomusus*, ami des Muses, sur lequel le poète de Bordeaux à laissé l'épigramme suivante.

Emptis quod libris tibi bibliotheca referta est
Doctum et grammaticum te, Philomuse, putas.
Hoc genere et chordas et plectra et barbita conde
Hodie mercator, cras citharædus eris (1).

Enfin pour ne rien négliger dans cette question, dont nous verrons l'importance, nous serions assez disposé à reconnaître dans le mot *Filocalus* une expression latine tirée de la langue grecque (2), et signifiant *ami du beau*, ce que confirmeraient l'ampleur et la magnificence des lettres que l'on admire dans les inscriptions du calendrier.

Toutefois ces explications, quelque plausibles qu'elles paraissent, ne nous satisfaisaient pas, et, grâce à la science d'un ami, nous offrons un personnage dont les noms et prénoms sont les mêmes que ceux de Filocalus. M. de Rossi a trouvé dans le cimetière de Saint-Callixte une inscription ainsi conçue :

FVRIVS DIONYSIVS FILOCALVS SCRIPSIT
DAMASI SUI PAPAE CVLTOR ATQVE AMATOR.

(1) Ausone, *Epigramme*, 43.

(2) L'étymologie serait un peu *parce detorta*, car le grec est φιλο καλλος.

Ne serait-ce pas le même nom, moins l'interversion, qui peut du reste s'expliquer sans aucune difficulté? Or s'il en est ainsi, nous avons un personnage très-important. Ce Filocalus, en effet, ordonné diacre par le pape Damase, couvrit d'inscriptions et de peintures un grand nombre de marbres, et fut peut-être le premier et l'unique auteur de ces magnifiques caractères appelés Damasiens en style épigraphique (1).

Dès lors le calendrier qu'il nous a laissé est évidemment chrétien, bien que mélangé de paganisme. L'expression *floreas in deo*, eût assurément suffi pour montrer que l'auteur appartenait à la religion catholique. Pourquoi cependant a-t-il laissé toutes les fêtes païennes et n'a-t-il au contraire inscrit aucune fête chrétienne? Peut-être Filocalus n'était-il pas encore chrétien lorsqu'il composa ce calendrier, car le pape Damase ne gouverna l'église de Rome que de 366 à 384 et nous avons vu que ce fut ce pontife qui l'ordonna diacre. Quant à la triple rangée de lettres que nous voyons, plusieurs systèmes se présentent pour l'expli-

(1) Illum quippe Damasianarum litterarum auctorem esse et ipsi Damaso pontifici familiarem ejusque cultorem et amatorem insigni non ita pridem monumento didicimus, namque eum præter codicem de quo loquor chronographicum multis ornatum picturis, Damasi quoque carmina in lapidibus singulari quodam elegantiæ studio delineasse et artificiosas illas litterarum formas quas Damasianis tantummodo monumentis proprias esse constans me experientia docet, invenisse mea jam olim publicè prolata conjectura fuit. (*Inscriptiones Christianæ, Prolegomena*, pars I, cap. III, p. LVI. Cf. La belle thèse de M. Couret : *De sancti Damasi summi apud Christianos pontificis carminibus*, p. 75. Paris, Lainé, 1869.)

quer. Filocalus pourrait avoir employé le système que l'on attribue à saint Jérôme; mais il y a une grande difficulté à faire concorder les dates. Si au contraire nous admettons que l'auteur de notre calendrier ait suivi et mis en pratique le système que nous expose Dion Cassius, auteur dont les ouvrages jouissaient alors d'une grande vogue, nous comprenons la raison des jours égyptiens qui se trouvent notés pour la première fois. Car cet historien s'efforce de prouver que les Juifs ont emprunté leur semaine aux Egyptiens qui l'inventèrent, aussi bien que le système de vingt-quatre heures par jour (1), et Filocalus a pu exposer par ces lettres les calculs que fait Dion Cassius. Aussi mettons-nous le mois de janvier, tel que l'ont donné les Bollandistes et M. de Rossi,

(1) Diem quæ Saturni vocatur religioni habent eamque ab omni opere actioneque seria vacantes ducunt... quod autem dies ad septem sidera illa quos planetas appellarunt referuntur, id ab Ægyptiis haud ita dudum institutum ad omnes homines dimanavit... Horas tam noctis quam diei numera a prima incipiens eamque saturno tribue, sequentem Jovi, tertiam Marti, quartam Soli, quintam Veneri, Mercurio sextam, septimam lunæ, secundum ordinem orbium quem eo quo perhibui modo Ægyptii tradunt; hocque aliquoties facto, ubi per viginti quatuor horas circumiveris primam subsequentis diei horam invenies soli obtingere. Jam si hujus diei quoque horas viginti quatuor eodem modo tractes ad lunam referens primam tertiæ diei horam. Sique eodem modo reliquos etiam dies percurreris, quævis dies sibi congruentem deum accipiet. (*Dionis Cassii opera* Livre 36, p. 37. Hanoviæ, 1606.)

MOIS DE JANVIER DU CALENDRIER DE FILOCALUS.

AAA	Kal. Jan.	Senatus legitimus.	cA	XVI	Ludi Palatini.
bb	IV non.	*Dies Ægyptiacus.*	db	XV	L.
cc	III	Ludi. Votor. nuncupatio	Gec	XIV	L.
Bdd	Prid.	L.	fd	XIII	N. Gordiani CM. xx
ee	Non.	L.	ge	XII	L.
ff	VIII Idus	*Dies Ægyptiacus.*	HAf	XI	L.
Cgg	VII	Iano patri CM. xxiiii.	bg	X	Senat. Legit Sol aqua
Ah	VI		cb(h)	IX	N. Divi Hadr. CM. xxx
bA	V	Senatus Legit.	IdA	VIII	N. Chartis.
Dcb	IV		eb	VII	
dc	III	Dies Carmentarior.	fc	VI	
ed	Prid.		Kgd	V	
Efe	Idib.	Iovi Statori. CM. xxiiii.	Ae	IV	
gf	XIX Kal. Feb.		bf	III	
Ag	XVIII	Carmentalia.	Acg	Prid.	
Fbb(h)	XVII	*Dies Ægyptiacus.*			

(*Boll. Acta SS. Junii*, VI, p. 835.)

On nous pardonnera de nous être arrêté aussi longtemps sur ce calendrier de Filocalus, parce qu'il est le premier document nous fournissant l'indication des jours égyptiens au nombre de vingt-six, ce qui constitue une irrégularité à la règle générale admise à partir du neuvième siècle, ainsi qu'il est facile de le voir par le tableau suivant, où nous avons eu soin de grouper à côté des différentes listes les quantièmes trouvés surtout dans les manuscrits orléanais. Nous y avons joint quelques renseignements puisés dans l'excellente notice de M. Loiseleur; de cette façon on peut remarquer les différences ou les dissemblances, c'est ce qui nous reste à examiner à fond.

28 hart. M. 1553	29 Berne Ms. 441 S. IX	30 Berne Ms. 584 S. X	31 Milan Ms. S. X	32 Liste de Thiers.	33 Verdi. Ms. S. X	34 Antiss. Ms. S. X
» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	» . »
» .	» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	. »
» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	. »
» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	» . »
» . »	» . »	» . »	» . »	» .31		» .
» . »	» . »	» . »	» . »	» .17		» . »
» .	» . »	» . »	» . »	» .27		» . »
» .	» . »	» . »	» . »	» .24	» .29	» .29
» .	» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	. »
» . »	» .21	» .21	» . »	» . »	» . »	» . »
» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	» . »	» . »
» . »	12.15	12.15	» . »	» . »	12.21	» . »
20	24	24	24	24	16	20

:tissiodorense (Ibid.)

La liste des hébreux ne concorde complètement avec celle du IVe ou du Ve siècle qu'à quatre mois, janvier, mars, avril et novembre; quelques autres quantièmes se ressemblent, et encore ce n'est que pour le premier jour, les autres diffèrent notablement. On trouve donc entre ces deux listes de bien faibles rapports. Si maintenant nous les comparons avec le calendrier de Filocalus, nous ne voyons que trois jours identiques, le mois d'octobre a les mêmes jours que la liste des hébreux. Enfin en rapprochant ces trois premières listes de celle de Berne du IXe siècle, les différences sont tellement sensibles que nous pouvons dire : Le principe qui a dicté ces quantièmes ne repose pas sur les mêmes données. Il est donc possible de tirer la conséquence suivante, que jusqu'au commencement du neuvième siècle, les observateurs des jours égyptiens n'avaient pas de règle et que les quantièmes variaient suivant certaines observations particulières et propres à chacun des rédacteurs. On peut admettre, et c'est le sentiment de M. Loiseleur, « que ces listes procédaient de traditions différentes de celles qui ont inspiré les peuples, auxquelles se rattache la croyance superstitieuse du moyen âge ou, tout au moins, qu'elles étaient le résultat d'éléments nouveaux unis avec d'autres éléments plus anciens, dérivés d'une source commune à laquelle ont puisé divers peuples. » Cette pensée devient évidente, si nous examinons les quantièmes funestes donnés par Hésiode qui offrent des différences peu sensibles avec ceux de nos formules. Les jours bons ne se présentent jamais parmi les mauvais du moyen âge, si ce n'est le tren-

tième; par contre, les mauvais ne souffrent aucune exception. N'est-on pas en droit de dire, comme nous le faisions conjecturer, que nos formules et nos calendriers ont puisé, chez Hésiode, qui fut la source commune, les premiers principes de ces jours égyptiens, et si leur variation était constatée par ce poète, cette diversité n'a-t-elle pas pu venir par des moyens différents les uns des autres et influer sur la fixation plus ou moins authentique de ceux qu'admettait le moyen âge?

En effet, la formule en prose qui vient de Fleury n'offre que trois jours de concordance sur vingt-quatre avec la liste du xe siècle, cinq avec celle de Filocalus, et sept avec celle qu'a publiée Saumaise. Ne semble-t-il pas évident qu'il y ait une filiation, une sorte de tradition qui s'altère de plus en plus?

D'où provient donc cette différence? Nous oserions presque affirmer que du ive au ixe siècle, les esprits se sont peu préoccupés des jours égyptiens : les malheurs publics, les invasions successives ont laissé un nombre fort restreint de manuscrits. Cependant il nous en reste assez pour voir les calendriers, et en étudiant ces derniers on ne voit aucune trace de cette croyance. A ceux que nous avons signalés plus haut, nous en ajouterons un autre datant de l'année 448 : il est aussi païen que chrétien. Les Bollandistes qui l'ont publié l'attribuent d'après le titre même à Polemeus Silvius. Outre les jours de naissance des empereurs, de Cicéron et de Virgile, il note les fêtes suivantes seulement : l'Epiphanie, saint Vincent, les Machabées, saint Hippolyte, saint Laurent, saint Étienne; il n'oublie pas Noël, sous

la rubrique *Natalis Domini corporalis* et indique soigneusement les dates de la Passion et de Pâques : *Christus passus hodie VIII Kal. Aprilis et VI. Resurrectio.* Toutefois ce calendrier, le plus ancien que nous connaissions après celui de Filocalus, ne contient aucune mention des jours égyptiens.

A l'aide de ces différents calendriers nous arrivons jusqu'au neuvième siècle, et alors, chose curieuse, nous trouvons à Berne un manuscrit venant de Fleury et contenant en seize pages des renseignements très-curieux. Il porte le n° 441. Exclusivement occupé du comput ecclésiastique, le moine scribe nous offre un calendrier en tout semblable à celui de Filocalus : en effet on y voit ces lettres placées au commencement de chaque jour et qui, par leur nombre ternaire et binaire ne laissent pas que d'embarrasser ceux qui ne sont pas versés dans la science du comput si fortement recommandée par Charlemagne lui-même. C'est l'ordre de l'année solaire avec les lettres établies par saint Jérôme pour trouver chaque jour le jour de la semaine, le jour de la lune, pendant un cycle de dix-neuf ans. Ce calendrier primitivement païen est devenu chrétien par l'addition postérieure des fêtes des saints : une écriture différente contient aussi la formule des jours égyptiens et de leurs heures néfastes, et les différentes influences de la lune. Veut-on savoir de quelle époque date cette addition ? du xe siècle ; quelle est la formule ? La plus communément adoptée.

Que conclure de cet important document ? Aucun manuscrit, à l'exception de ceux de Fleury conservés

à Berne, ne nous donnant une formule, remontant au moins à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe siècle, nous sommes en droit de revendiquer pour cette abbaye la première idée de rétablir les jours égyptiens et de leur donner l'uniformité qui manquait jusqu'ici. Car quand bien même on retrouverait les listes des quantièmes malheureux ou regardés comme tels par les divers peuples de l'antiquité, lors même que certains ouvrages astrologiques rares ou encore inédits en renfermeraient quelques unes inconnues, nous osons affirmer que ces listes, quelles qu'elles fussent, ne contiendraient jamais l'homogénéité, la ressemblance qu'offrent celles du moyen âge à partir du dixième siècle. Les quatre premières listes de notre tableau nous montrent unanimement le 2 janvier; mais les formules et les quantièmes des autres repoussent cette date et mettent le premier janvier jour maudit d'après tous les Pères, à cause de la fête des Calendes (1).

Nous ne voulons point chercher d'où proviennent les différences... « Il a dû se passer, pour les diagrammes des jours périlleux quelque chose de semblable à ce qui s'est manifesté pour les premières éphémérides chrétiennes : chaque contrée avait probablement les siens, mélange d'un fonds commun de traditions anciennes avec des usages locaux plus récents, tirés d'observations particulières et peut-être aussi de l'histoire religieuse de cette contrée. »

Cette opinion d'un savant dont nous honorons les ta-

(1) Voir notre *Mémoire sur les Feux de la Saint-Jean.*

lents et la science serait fondée si nous ne voyions à un siècle d'intervalle la liste des jours égyptiens complétement différente, à Fleury par exemple. Ne semble-t-il pas que dans cet illustre monastère qui méritait alors d'être nommé la première des abbayes de France, qui possédait une école où florissaient avec la piété la plus éminente toutes les connaissances littéraires et scientifiques, ne semble-t-il pas qu'il dût y avoir une liste invariable de ces malheureux quantièmes? Et cependant l'unité fait défaut. Pourrait-on en trouver la cause? C'est ce que nous allons essayer en examinant les formules et les calendriers à partir du dixième siècle.

Quand on parcourt les calendriers postérieurs au neuvième siècle, on est frappé de l'harmonie presque parfaite existant entre les formules et les jours marqués en rouge avec le signe *Dies Ægyptiacus*. La raison de cette conformité nous paraît toute naturelle : il existait une formule en vers que chacun pouvait apprendre par cœur, absolument semblable aux vers bizarres qui contenaient en abrégé les noms des saints de chaque mois et que nous avons trouvés encore en usage au seizième siècle. Dès lors l'incertitude s'évanouissait, les computistes n'avaient plus aucun calcul à faire. De Fleury ou d'Orléans, la règle se répandait en Angleterre avec les saints évêques qui y venaient revêtir l'habit monastique, en Allemagne avec les disciples d'Abbon qui répandaient la science liturgique puisée à la source même, en Italie, avec les beaux missels que demandait Grégoire V aux célèbres copistes et enlumineurs du x[e] siècle, dans toute la France enfin par les réformes qu'opéraient les

moines orléanais à Saumur, Chartres, Reims, Aurillac Ripouil, la Réole, pour ne citer que les abbayes les plus importantes. Conçoit-on maintenant la raison de l'unité dans les jours égyptiens ! Ne trouve-t-on pas là encore une preuve matérielle il est vrai, mais palpable cependant, de l'immense influence qu'a possédée cette mémorable abbaye dont on ne saurait assez redire les grandeurs ?

Nous doutons en effet qu'on puisse rencontrer une formule versifiée des jours égyptiens plus ancienne que celle du manuscrit de Berne, et celle qu'offrent les ouvrages de Bède n'a pas d'autre origine. Cette opinion ne doit pas étonner, car plusieurs des ouvrages attribués à ce vénérable écrivain viennent certainement du célèbre Abbon de Fleury.

Voyons maintenant les calendriers. Une chose digne de remarque, c'est que tous les calendriers ne contiennent pas la formule, bien qu'on y voie la marque des jours égyptiens : de même nous croyons pouvoir affirmer que les jours égyptiens ne furent guère inscrits dans le corps du calendrier avant le XIe siècle, si ce n'est le XIIe.

Un manuscrit de Fleury du IXe siècle est précédé d'un calendrier en assez bon état où le mois de septembre seul porte à la fin le vers de la formule, et ce calendrier appartient au Xe ou au XIe siècle (1). Nous n'avons pas trouvé d'autre manuscrit de ce genre.

L'étude comparative de notre tableau nous suggère plusieurs réflexions. On voit d'abord que nos quan-

(1) *Manuscrit de la bibliothèque d'Orléans*, 273.

tièmes ont été empruntés pour la plupart à des manuscrits de Fleury et à des missels orléanais, dont la réunion forme quinze numéros, qu'il faut augmenter des trois manuscrits venant de Berne et ayant appartenu à Fleury. Or, nous ne constatons que des différences peu importantes avec la formule qui indique presque toujours les mêmes quantièmes, bien que parfois le calendrier donne d'autres jours. En effet, les trois premiers mois sont identiques, sauf février dans le missel de 1529. Avril nous offre deux fois le 9 au lieu du 10, deux fois le 23 pour le 20, les autres mois sont presque semblables, à l'exception pourtant du 15 juin mis généralement pour le 16, bien que les manuscrits 441 et 584 de Berne suivent la formule. Les quantièmes changés indiquent une avance ou un retard d'un seul jour, chose de peu d'importance.

Mais ce qui l'est beaucoup plus, c'est la variation dans le nombre des jours. On remarquera que nous n'avons cité aucun document du XIe et du XIIe siècles : cela ne doit point étonner. Fleury avait remis à neuf tous ses livres d'offices à la fin du Xe siècle, et ses psautiers, homiliaires ou lectionnaires ne furent renouvelés qu'au commencement du XIIe d'après une ordonnance capitulaire des années 1103 et 1146. Nous ne pouvons donc en l'absence de documents affirmer quoi que ce soit sur ces deux siècles ; mais au XIIIe siècle et au XIVe aucune liste ne renferme le nombre réglementaire de vingt-quatre jours, bien que les formules soient inscrites.

Et ce que nous disons des observances orléanaises, nous le conjecturons aussi pour les autres régions, et

parmi les manuscrits cités, deux seulement font exception, le 97e d'Orléans et le 7e de Saint-Geneviève ; les uns en ont un, deux, quatre, sept, huit, les autres, et ce sont ceux qui approchent le plus de la formule en comptent vingt-deux, vingt, dix-huit, dix-sept, seize. Quelques manuscrits n'en ont aucun. Comment expliquer cette absence ; car les variations nous semblent peu importantes, eu égard à la grande majorité de la concordance. Mais de quelle manière interpréter les nombreuses lacunes que constate chaque manuscrit, surtout aux mois de juillet, d'août, d'octobre, de novembre et de février?

Plusieurs réponses se présentent.

D'abord le nombre des saints inscrits dans le calendrier diminuait la place laissée pour les quantièmes, ce qui peut se vérifier dans les manuscrits de petit format, de la sorte s'expliquent aussi les jours avancés ou reculés. Ces manuscrits étant copiés ponctuellement sur de plus grandes feuilles de parchemin auront reproduit et les substitutions et les lacunes : cela se comprend quand on sait le soin minutieux apporté par les moines dans la copie des livres ; à Fleury, par exemple, une fois que les scribes étaient entrés dans le *scriptorium*, le grand maître lisait ou récitait une prière spéciale où l'on invoquait les lumières de Dieu, esprit de vérité, et cette prière nous a été religieusement conservée par Dom Chazal.

Si cette raison n'a rien qui satisfasse, peut-on alléguer les erreurs ou l'impéritie des scribes, assurément non ; doit-on admettre « que chaque rédacteur ou copiste de

calendrier, était naturellement porté à plier la règle des jours néfastes à sa science particulière, à la modifier suivant ses propres inspirations ou celle des prétendus savants auxquels il accordait confiance? Sans souci de la formule, intelligible seulement pour les initiés, dut-il retrancher de la liste fatale les jours que son expérience particulière lui désignait comme marqués par des événements heureux et substituer à des quantièmes inoffensifs ceux qu'il avait reconnus funestes? » Ce sentiment trouve encore une opposition dans ce que nous avons dit plus haut du soin apporté par les copistes, et d'ailleurs les substitutions doivent passer inaperçues, suivant cet adage philosophique : *Parum pro nihilo reputatur*.

L'erreur, l'impéritie et le caprice des copistes ne sont pour rien dans la question que nous agitons, peut-on y voir une trace manifeste de la lutte persistante des astrologues, continuant à recueillir les observations propres à révéler quels jours avaient une bonne ou une mauvaise influence sur les actions humaines? Cette nouvelle explication ne nous semble pas plus admissible que les précédentes ; car elle est fondée sur la distinction entre les jours égyptiens et les jours notés par certains astrologues comme heureux ou malheureux. Sans doute cette double croyance existait en même temps, et l'Église comme nous le verrons plus tard, l'a soigneusement distinguée, l'une, celle des jours égyptiens, était liturgique, puisqu'on l'admettait dans les livres servant à l'office divin et que Durand ne néglige pas de l'indiquer; l'autre, au contraire, devenait antiliturgique, ou plutôt

ne concernait nullement la liturgie; le même évêque de Mende disant que dans son ouvrage, il ne voulait pas traiter cette question des jours heureux ou malheureux, l'Église défendant d'y ajouter foi (1).

Si ce raisonnement de l'auteur que nous nous plaisons à citer explique les substitutions, ce que nous sommes loin de reconnaître, il explique encore moins les lacunes, puisqu'il n'y a aucun quantième. Tout au plus pourrait-on admettre d'après ce système, que certains jours signalés comme égyptiens à un siècle cessaient de l'être à un autre pour reprendre au siècle suivant leur caractère néfaste. Ainsi des manuscrits du XII[e] siècle négligent les dates du mois d'août que signalent des psautiers du XIII[e], que laissent de côté à leur tour des bréviaires du XIV[e] et que nous retrouvons enfin dans des missels imprimés du XVI[e] siècle.

Par là chacun peut voir qu'une telle explication est inadmissible, bien qu'elle soit séduisante, en la considérant sous un autre point de vue que nous allons examiner.

En effet, tant que les listes se sont renfermées dans le nombre réglementaire indiqué par la formule, c'est-à-dire de vingt-quatre jours, lors même qu'elles ont signalé un nombre moindre, l'erreur ou l'impéritie pouvaient être invoquées; mais le calendrier attribué à

(1) *De diebus vero felicibus vel infelicibus quos quidam astrologi notaverunt, in præsenti opusculo non agitur, quia Ecclesia prohibet fidem talibus adhiberi.* Edition de 1475, imprimée à Paris, venant de Fleury. A. 1475, l. VIII, c. 3.

l'Orient contient vingt-six jours, non pas de suite, même quand il y a trois dates pour le même mois, ce qui rentre dans la règle; mais les listes publiées par M. Paul Meyer, d'après deux manuscrits, l'un de la Bibliothèque nationale, n° 770, l'autre n° 220 du Musée britannique, folio 305 du manuscrit Arundel, sont encore bien plus différentes, puisque la première empruntée à un psautier d'origine anglaise renferme quarante-quatre jours périlleux, et la seconde provenant d'une origine commune n'en mentionne que trente-deux ; et même, chose étrange, non seulement ces listes ne s'accordent pas avec nos formules, mais encore elles n'ont entre elles aucun point de ressemblance (1). Il doit donc exister une raison qui explique ces différences.

Mais essayons de montrer que les jours ont varié suivant les nations et nous trouverons ainsi autant de systèmes différents.

I. Les manuscrits latins antérieurs au IXe siècle seraient la première série, peu importante, il est vrai, à cause de la rareté des documents.

(1) *Jarbüch fur romanische und englische Litteratur*. Leipsick, 1866, t. VIII, p. 47 et suiv. M. Loiseleur, auquel nous empruntons ces détails ajoute en note, p. 48 : « Dans le même article, M. Paul Meyer a publié de plus deux pièces en prose rimée où divers jours sont signalés comme périlleux pour certaines actions déterminées. L'une est empruntée au ms. Arundel, 330, du Musée britannique, l'autre au ms. R. 6. 12 du Hunterian Museum de Glascow.

II. Nous pouvons admettre en règle générale qu'à partir du IX[e] siècle jusqu'au XVI[e], la plus grande partie des manuscrits et des missels latins de France ont adopté la formule en vers que nous a fournie la bibliothèque de Berne ; nous en formons une seconde catégorie qui est de beaucoup la plus nombreuse, et l'uniformité presque complète prouve l'unité. Il est bien entendu que dans cette question nous envisageons seulement le nombre des jours.

III. Les manuscrits ou bréviaires en français contiennent de vingt-quatre à quarante jours ; ici en formant une nouvelle catégorie, nous croyons que les computistes augmentaient le nombre de ces jours, à mesure qu'ils s'éloignaient du XIII[e] siècle et qu'ils abandonnaient de plus en plus la croyance latine ou religieuse, faisant pour ainsi dire acte d'autorité (1).

IV. Les listes de M. Paul Meyer nous donneraient une quatrième catégorie, celle de l'Angleterre.

(1) Cf. Un article de la *Revue archéolog.* p. 89-104, V, nouv. série, 3[e] année, 1862. Cf. Un article de M. Ch. Louandre, publié dans le *Journal de l'Instruction publique*, 2, 9, 23 mai 1857.

JOURS ÉGYPTIENS ALLEMANDS

NOMS DES MOIS.	LISTE DU CALENDRIER de 1400	LISTE DE KANGSPERGER 1508	LISTE DE STÖBER 1852	LISTE DE KNAUER 1852	LISTE DU BAUERN-PRAC 1521	LISTE VULGAIRE
Januar.	1.2.4.6.11.15.19.25	1.2.3.6.11.15.19	1.2.4.6.11.12.20	1.2.4.6.11.20.22		1.25
Hornung	16.17.19	16.17.18	11.17.18	1.17.18	25	4.26
Marz..........	15.16.18.19.25	15.16.17	4.14.16	14.16	19.24.25	1.28
April..........	6.15.20	15	10.17.18	10.17.28		10.20
Mai...........	3 15.25	3.16	7.8	7.8		3.25
Brachmonat.....	1	1.5.6	17	17		10.16
Heumonat	16.19.20	16.19	17.21	17.21	1	13.22
Augstmonat.....	19.20	19.20	20.21	20.21	1.13	1.30
Herbstmonat....	3.19	3.19	10.18	10.18		3.21
Weinmonat.. ..	1.16	16	6	6		3.22
Wintermonat....	15.17	15.17	6.10	6.10		5.28
Christmonat.....	6.12.13.15.16	6.16.22	6.11.18	6.11.15	1	7.22
	39	31	31	30	8	

V. L'Allemagne viendrait enfin, nous offrant des calendriers de trente à quarante jours. Ces listes sont curieuses à examiner.

Coler a publié d'après des manuscrits latins écrits en Allemagne un certain nombre de listes contenant les jours égyptiens ; toutes renferment l'une ou l'autre de nos formules versifiées (1). Mais si nous abandonnons le domaine de l'Église et de la langue latine, aussitôt apparaissent les variations dont nous donnons les plus bizarres dans un tableau, d'après un calendrier de bois de 1400, Johannes Kangsperger (1508), Stöber et Mauritius Knauer. Outre la bizarrerie de ces quantièmes qui sont même au nombre de sept pour chaque mois, nous avons trouvé l'explication de trois quantièmes que nous voulons signaler. Le premier avril est regardé comme égyptien, parce qu'en ce jour naquit Judas ; le premier août, parce que ce fut ce jour là que le diable fut précipité dans l'enfer ; le premier décembre enfin rappelle l'embrasement de Sodome et de Gomorrhe (2).

En examinant les listes allemandes, on voit que les jours dits égyptiens sont généralement dans la première partie de chaque mois et coïncident à peu près avec les Calendes, les Nones et les Ides des mois romains ; il en est de même des listes françaises et anglaises. Dès lors ces jours seraient les *atri* ou les *posteri* des anciens et ne pourraient pas par conséquent

(1) Kalender oder Hausbuch.

(2) Kuhn, Stober, Zingerle und auch Leoprechting, ausdem Lechrain, page 212.

se nommer égyptiens, bien que le malheur s'attachât au commencement d'une œuvre quelconque.

Nous nous trouvons donc en présence d'un système qui ne serait autre que celui des jours heureux ou malheureux condamnés par l'Église, parce qu'ils venaient d'une superstition païenne ; ce qui est prouvé encore par ce fait qu'abandonnant la langue latine, ils laissent de côté ses croyances pour embrasser un système à peu près semblable. Quant aux manuscrits latins d'origine anglaise, leurs listes auraient la même origine.

De tous ces détails trop longs peut-être résulte une conséquence certaine : l'Église avec la langue latine eut seule les jours proprement dits égyptiens. En résumant, nous voyons encore que les formules sont presque toujours citées, que généralement les dates sont conformes aux formules, et enfin que bien des listes donnent incomplètement tous les jours égyptiens. Cette dernière proposition est peut-être sans solution. Nous hasardons cependant l'opinion suivante.

Habitués à transcrire les calendriers avec tout ce qui s'y rattachait, les moines auront fait pour les jours égyptiens ce qui eut lieu pour les autres indications astrologiques fort en usage durant le moyen-âge, comme les épactes, les concurrents, les bissextes, les indictions, le nombre d'or ; toutes choses qui ne tardèrent pas à devenir sans application. Chacun sait en effet, pour donner un exemple, que les indictions, dont Charlemagne fut le premier à se servir en 801, tombèrent peu à peu en désuétude au commencement de la troisième dynastie, pour disparaître entièrement sous Louis VII qui continua

durant quelque temps encore à mettre dans ses chartes les années de l'Incarnation, les épactes et les concurrents. Ces indications devenaient donc sans raison et cependant on continua de les enregistrer : aujourd'hui encore les calendriers imprimés des bréviaires enregistrent avec un soin tout particulier ces débris d'un autre âge. Il n'est pas jusqu'aux vulgaires almanachs qui ne les répètent au grand étonnement de la plupart de ceux qui les lisent consciencieusement sans les comprendre, et le nombre de ces derniers est plus grand qu'on ne pense. Est-il étonnant qu'on ait conservé dans les missels imprimés ces listes qui excitaient la colère de Muratori ; les premiers imprimeurs calquèrent leurs ouvrages sur les manuscrits, ils y introduisirent toutes les indications qu'ils y rencontrèrent, sans en saisir le sens; il arriva pour les livres d'église ce qui advint pour les premiers ouvrages imprimés. Quand il se présentait quelques mots grecs, les imprimeurs imitaient les lettres aussi bien que possible, et lorsqu'on lit les premiers essais de l'imprimerie naissante, on est étonné des méprises étranges qui y fourmillent de tous côtés.

Les jours égyptiens demeurèrent dans les calendriers par un reste d'habitude, par suite surtout de ce grand principe de conservation propre à l'Église qui n'innove rien comme elle n'oublie rien dans ses cérémonies et ses rites liturgiques. Tel est en effet l'usage traditionnel suivant lequel aujourd'hui encore le jour de l'Épiphanie, après la lecture de l'Évangile, le diacre proclame solennellement du haut de l'ambon les épactes, le nombre d'or, la lettre dominicale, les bissextes, les concur-

rents, les indictions et enfin Pâques, fixation qui exigea tant de recherches durant tout le moyen-âge de la part des plus fameux computistes, comme Denys le Petit, Victorius et Abbon.

Toutefois, en examinant ces quantièmes dans leurs rapports avec les fêtes des saints inscrits au calendrier ecclésiastique, une nouvelle explication se présente. Les jours égyptiens n'auraient-ils pas été conservés par l'Église pour rappeler le souvenir de quelque grande fête dont la stricte observance repoussait toute œuvre servile ? Dans ce cas, elle aurait agi avec toute la prudence dont elle usa continuellement ; lorsqu'elle voyait une coutume païenne à déraciner et que ses ordonnances étaient méprisées, elle adoptait l'usage, mais elle le sanctifiait. Voulant d'un autre côté frapper l'imagination des fidèles et les engager plus fortement à la sanctification de ces fêtes, elle aura cru que le meilleur moyen pour atteindre ce but consistait à leur dire que l'action commencée à ces dates serait funeste et aurait une issue malheureuse.

Cette explication, quelle qu'elle soit, ne peut être admise complètement ; il faudrait en effet, que tous les jours regardés comme égyptiens coïncidassent exactement avec des fêtes catholiques, et il s'en trouve seulement sept sur vingt-quatre.

Le 1er janvier, fête de la Circoncision, établie d'après Benoît XIV avant la fin du VIIIe siècle, pour remplacer les grandes fêtes des Calendes, contre lesquelles ont protesté tous les Pères de l'Église (1).

(1) Benoît XIV, *de Canonizatione*, l. 4, 2e part. cap. 6; Cf.

25 janvier, fête de saint Paul. On redoutait beaucoup ce jour au moyen-âge, et les vers suivants nous en ont conservé le souvenir :

Clara dies Pauli bona tempora denotat anni
Si fuerint nebulæ, pereunt animalia quæque,
Si fuerint venti, designant prœlia genti
Si nix, si pluvia, designant tempora cara.

3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix célébrée au moins à partir de l'année 327, suivant les Bollandistes.

25 mai, saint Urbain, martyrisé en 330 et célèbre par de nombreux miracles. Ce jour a été de tout temps regardé comme funeste et aujourd'hui encore on le redoute beaucoup. L'Église toutefois célèbre son souvenir, comme celui des autres saints, sans aucune cérémonie particulière (1).

22 juillet, sainte Madeleine.

1er août, saint Pierre-ès-liens.

21 septembre, saint Mathieu.

Cependant il y avait au moyen-âge d'autres saints dont on redoutait aussi la fête ; on comptait surtout les suivants :

Saint Jean et saint Paul (26 juin).

Saint Blaise (3 février).

Decretal; l. 2, tit. 91, cap. 5, *Jus Canonicum*; Décret 3e part. dist. 3, can. 1.

(1) Boll. *Acta ss. Maii*, VI, p. 5-11.

Saint Valentin (14 février) (1).

Saint Martial (30 juin).

Saint Barnabé (11 juin).

Saint Vincent (22 janvier). Voici les vers ayant rapport à cette fête si célébrée encore aujourd'hui par les vignerons :

> Vincenti festo si sol radiet, memor esto,
> Para tuas cuppas, quia multas colligis uvas.

Ces vers réciproques nous reportent au commencement du XIIIe siècle : ne pourrions-nous pas aussi faire remonter à cette époque la tradition relative aux funestes quantièmes des saints que nous venons de nommer ? Dès lors, le système consistant à admettre des rapports directs entre les fêtes et les jours égyptiens ne repose que sur des coïncidences purement fortuites et ne doit être admis en aucune façon.

Pourtant il sert à expliquer les différences apportées dans la croyance aux jours égyptiens. Ces derniers, en effet, ont été souvent confondus avec les jours malheureux et réputés tels par suite de nombreuses observations faites par les habitants des campagnes et admises encore aujourd'hui, les rédacteurs des almanachs s'étant chargés de les vulgariser et de les traduire en vers faciles à retenir.

De ce que nous venons de dire, il nous semble qu'on

(1) *Sant Valentin wasser ist guot für fallenden siechtagen.* (Die Emeis von Ioh. Geiler von Kaisersberg, XVe sermon, p. 60, édition Stober, Bâle, 1875.)

ne puisse guère expliquer d'une façon autre que celle dont nous avons parlé plus haut les modifications apportées aux jours égyptiens ; du reste elles sont si légères qu'elles doivent passer inaperçues au milieu de la presque unanimité dans les croyances qu'affirment tous les calendriers lors même que les quantièmes s'éloignent des formules. D'ailleurs ces jours bientôt méconnus des uns, oubliés des autres, cédèrent, dans la croyance populaire, leur place aux jours heureux ou malheureux, ainsi que nous l'avons constaté. A cette raison nous en ajouterons une autre et c'est par elle que nous terminerons ce trop long examen. Les lacunes et les absences se font remarquer surtout aux mois d'août, de septembre et d'octobre, époque de l'année où les travaux se multiplient ; les computistes ne voulant pas effrayer les gens de la campagne auraient fait disparaître les quantièmes funestes, nuisibles à tout commencement d'ouvrage. Enfin nous ne croyons pas que l'observance des jours égyptiens ait été aussi répandue que celle des jours heureux ou malheureux. Les premiers concernaient spécialement les moines et les clercs pour les saignées qui devaient avoir lieu chaque mois (1), et bientôt ils s'étendirent à d'autres actions spécialement indiquées. L'Église elle-même se montra tolérante pour cette croyance, c'est ce qui nous reste à montrer, quand nous aurons examiné brièvement la liste des heures concernant chaque jour égyptien.

(1) *De minutione sanguinis*, cap. XXI, dans les coutumes de Cluny (*Spicilegium d'Achery*, I, p. 673.)

V.

HEURES FUNESTES DES JOURS ÉGYPTIENS.

Il y avait dans chaque jour égyptien une heure tout particulièrement malheureuse (1) ; nous avons trouvé plusieurs formules qui nous les indiquent, Nous commencerons par les signaler, nous tirerons ensuite quelques conséquences.

Comme pour les jours, deux formules se présentent, en vers et en prose.

La première en vers date de l'année 1088; nous ne prétendons point dire par là qu'elle n'ait point été inspirée par d'autres plus anciennes, mais nous n'en avons point vu, et pour nous elle a réellement la priorité :

1. Nona prote Iani væ sibilat hora diei
   Septima fine dies in quinta parvulus est serps.
2. In quarto februi fas est octava timeri,
   Tertia lux decima de cuspide lædit in hora
3. Prima notat primam lux Martis mordicus horam,
   Quarta dies nequam damnat de fine secundam.
4. Lux parit Aprilis decimam primam velut anguis
   Clamat in undecimo de cuspide nona nociva

(1) Dans les inscriptions, les heures ne sont pas indiquées avec moins de soin que les jours de la mort. Cf Gruter, 965, 1 ; Fabr., 186, 421, et surtout l'inscription suivante tirée du Musée de Kircher. D. M. EROTIS ALVMNO DVLCISSIMO ET PAMMVSO GYMNICO VALENTINES FILIES MEES VIXIT ANNOS XVI. DEFVNCTVS EST IDIBVS IVNIS DIE SATVRNI ORA NONA. (De Rossi, *Inscriptiones*, Prolegomena, p. LXXI.)

5. Tertius est Judas in Majo, sextaque Elisas,
Septimus in decima serpens est lividus hora.
6. Juni dena dies in quinta constat Osites
Quindenus quarta vocat horam fine sagitta.
7. Terdecimo Julii stat linea dena timeri
In nona decimus de cuspide fit balisiscus.
8. Cernitur Augustus prima nepa prima diei
Est in septena lux noxia fine secunda.
9. Tertia Septembris in quinta quæritur hostis.
Et pede dena dies in quarti funeris hospes.
10. Tertius Octobris in quinta quæritur hostis
Niditur undecimo fore pestis linea nona.
11. Est acus octava lux quinta Novembris in hora
A pede terna manet cui pessima quinque cohævet.
12. In prima cancri lux est septena Decembris
Sic nocet undecimus.

Muratori qui nous donne cette formule en a transcrit une autre d'après le manuscrit de Siton, appartenant au onzième ou au douzième siècle : elle est en vingt-quatre vers comme la précédente :

1. Prima dies nona fit Iani scorpius hora
Vulnera sæva nimis fert horis septima quinis.
2. Quartus in octonis Februi manet ut lupus horis
In denis ternis est horis fine timendus.
3. Dando diem primam dabit horam Martius ipsam
Quarta nec est munda, cui nocet hora secunda.
4. Horis in primis decimus suffocat Aprilis
Undecimus nonas ferit inde diesque per horas.
5 Interimit terna Maji lux horaque sexta
Est que mali moris in denis septimus horis.
6 Quinta nocet deni Junii satis hora diei
Horis quartanis quindenus mordet ut anguis.

7. Damnat terdecima Julii vorat hora secunda
Hujus et in nonis decimis quoque sauciat horis.
8. Horas dat primas Augustus datque kalendas
Inde secunda dies septenas turbidat horas.
9. Horis September perimit lux tertia ternis
Ejusdem mensis necat hora duodena quaternis,
10. Sauciat October in quinis tertius horis
Inde die dena hujus fert hora novena.
11. Pungit ut octavis horis lux quinta Novembris
Cujus terna nigram facit horam tunc fore quintam.
12. Vulnerat in quinis horis duodena Decembrem
Septimus in senis decimus sit causa doloris.

La troisième formule versifiée se lit dans les calendriers des missels orléanais imprimés en 1491, 1519 et en 1556; elle ne contient que douze vers :

Dat prima undenam Jani pede septima sextam.
Februus (1) octavam quartam pede tertia denam.
Mars primam prima finalis quarta secundam,
In decimo prima est undeno undenaque Aprilis,
Tertius in Maio sextam pede septima denam.
In decimo sextam Junii quindenaque quartam.
Tredecimo undenam Julius pede denus eamdem.
Augusti in prima est pars septima, sive secunda.
Tertia Septembris parilem decima pede quartam.
Tertius Octobris quinta decimus pede nonam.
Octavam quinta Noni pede tertia sextam.
Septima dat primam sextam pede dena Decembris.

Nous en lisons une quatrième dans le manuscrit or-

(1) La formule de 1519 donne *februarii* et *dat primam* pour décembre. Dans le travail de M. Loiseleur, le mois de septembre a été omis, p. 55.

léanais 104 qui ne contient ni les jours égyptiens ni la formule ; il est du XV[e] siècle, les vers sont rétrogrades.

> Nona parit bellum sed quinta dat hora flagellum.
> Nullus ut octave vel dene dixerit ave.
> Prima nocet multum nullum debet altera cultum.
> Prima parit telis quem nona requirit aprilis.
> Sexta minus sordet vulnera dena remordet.
> Ledit quinta cutem nullam dat quarta salutem.
> Est lupus undena perit quoque nona leæna.
> Cuspide prima ferit quem septima perdere querit.
> Tertia septembris et quarta dabunt mala membris.
> Quinta dat october quoque nona vena coluber.
> Est octava canis fore quarta videtur inanis.
> Prima parat luctum nullum dat septima luctum.

Il est facile de voir, après toutes ces citations que nous pourrions multiplier, que pas une formule des heures ne se ressemble, et que le fonds en est fort différent.

A ces formules en vers nous ajouterons la formule en prose que nous fournissent les œuvres attribuées au vénérable Bède :

1. Hora scilicet prima primi diei, etiam quinta illius septima.
2. Hora scilicet octava quarti diei, ut plurimum et quinta alterius cavenda.
3. Hora scilicet prima primi diei, ut plurimum, et etiam secunda hora diei quarti cavenda.
4. Hora scilicet prima decimi diei, ut plurimum, et etiam nona hora alterius diei cavenda.

5. Hora scilicet septima decimi diei, ut plurimum, et etiam decima hora alterius diei cavenda (1).
6. Hora scilicet quinta decimi diei, ut plurimum, et etiam quarta hora alterius diei cavenda.
7. Hora scilicet undecima decimi tertii diei, ut plurimum, et etiam nona illius septimi diei cavenda.
8. Hora scilicet prima primi diei, ut plurimum, et etiam septima hora alterius diei cavenda.
9. Hora scilicet undecima decimi tertii diei, ut plurimum, et etiam nona alterius diei cavenda.
10. Hora scilicet quinta tertii diei, ut plurimum, et nona decimi diei cavenda.
11. Hora scilicet octava quinti diei et etiam hora quarta alterius diei cavenda.
12. Hora scilicet prima septimi diei, ut plurimum, et etiam hora octava decimi diei cavenda.

Le tableau qui résume ces heures nous dispense de toute comparaison et il est bien entendu que les auteurs de ces listes les ont déterminées d'après le système des Romains, système d'ailleurs suivi par l'Eglise. C'est ainsi que les offices désignés sous les noms de prime, tierce, sexte et none correspondent à la première, à la troisième, à la sixième et à la neuvième heure, c'est-à-dire six heures et neuf heures du matin, midi et trois heures du soir.

Mais il se présente une question : cette heure marquée comme à craindre était-elle la seule, dans la

(1) Il faut admettre une faute pour le jour, aussi bien qu'au mois de septembre. *Decimi* en Mai est une copie du vers précédent pour *tertii*, et au mois de septembre *decimi* est encore à supprimer.

journée ou bien était-elle plus redoutable que toutes les autres du même jour ?

Les formules des jours ne nous indiquent qu'une heure à éviter :

In quibus una solet mortalibus hora timeri.

et Durand partage le même sentiment : *Quilibet autem præmissorum dierum propter unicam horam sui denominatur Ægyptiacus.*

De ces deux textes on peut admettre l'une ou l'autre idée, car, tous les jours ayant leur heure néfaste qui variait suivant les auteurs, il est impossible de préférer le premier système au second.

Cependant l'indication donnée par l'ouvrage supposé de Bède ne porte pas comme universellement acceptées les heures mises au bas du calendrier. Tous les mois, à l'exception de janvier et octobre, ont les mots *ut plurimum,* preuve évidente, « que l'auteur suit l'usage le plus répandu, ce qui laisse supposer des usages différents et des exceptions. »

Nous ne dirons rien de plus de ces heures des jours égyptiens qui d'ailleurs ne sont marquées dans le corps d'aucun calendrier ; bien que nous puissions citer quelques autres manuscrits, contenant la liste de ces mêmes heures, nous pouvons affirmer qu'elles n'ont jamais eu la même influence que les jours égyptiens, et c'est la raison pour laquelle les computistes l'ont négligée.

Cette question des heures et des jours étant épuisée, il nous reste une dernière étude à faire pour compléter l'examen des jours égyptiens. Nous devons chercher le

TABLEAU COMPARATIF DES HEURES NÉFASTES

	I[er] JOUR Egyptien	HEURE d'après le Ms. 1080	HEURE d'après Bède	HEURE d'après Muratori	HEURE d'après Orléans	II[e] JOUR Egyptien	HEURE d'après le Ms. 1080	HEURE d'après Bède	HEURE d'après Muratori	HEURE d'après Orléans
Janvier..	1	9	1	9	11	25	5	5	5	6
Février	4	8	8	8	8	26	13	5	13 (10)	10
Mars................	4	1	1	1	1 (4)	28	2	2	2	2
Avril................	10	1	1	1	1 (20)	20	9	9	9	11
Mai....	3	6	7	6	6	25	10	10	10	10
Juin....	10	5	5	5	6	16	4	4	4	4
Juillet.............	13	10	11	2 (2)	11	22	9	9	9	11
Août............ ...	1	1	1	1	7 (1)	30	7	7	7	2 (7)
Septembre...........	3	5	11	3	3	21	4	9	12 (4)	4
Octobre	3	5	5	5	5 (8)	22	9	9	9	9
Novembre...........	5	8	8	8	9 (8)	28	5	4	5 (4)	6 (5)
Décembre...........	7	1	1	5 (1)	1	22	8	8	6 (7)	6

Le manuscrit 104 suit généralement les heures d'après Muratori, nous nous sommes contenté de mettre les variantes entre parenthèses.

L'encyclopédie d'Alstedius (Lyon, 1649, II, p. 453) donne, *juxta Paduanum*, une liste différant peu de celle d'Orléans; aussi nous la mettons, comme la précédente, à côté des heures d'après Orléans.

rôle de l'Eglise dans cette observance; quelle fut sa pensée sur ces jours? Ce sera, pour ainsi dire, le résumé fidèle de notre opinion, qui suppléera aux points restés encore obscurs de cette croyance pleine de ténèbres, à cause du petit nombre de documents fournis par le moyen-âge.

VI.

OPINION DE L'EGLISE SUR LES JOURS ÉGYPTIENS.

Nous abordons cette question en disant qu'à aucune époque la croyance aux jours égyptiens ne fut générale et que l'Eglise ne l'a jamais regardée comme digne d'être condamnée.

Avant de prouver ce que nous venons d'avancer, il importe de prévenir qu'il ne s'agit pas ici des jours heureux et malheureux, opinion contre laquelle l'Eglise a protesté plus d'une fois dans ses Conciles : nous ne parlons pas non plus des Kalendes de janvier, Ducange a résumé tous les documents que comporte ce sujet d'ailleurs plein d'intérêt. Ces deux points écartés, nous allons montrer que l'observance des jours égyptiens fut toujours tolérée et nous en tirerons cette conséquence immédiate, que l'Eglise ne l'a pas crue blâmable.

L'apôtre saint Paul, dans son épître aux Galates, leur reproche de faire comme les Juifs et d'observer les jours et les mois, les saisons et les années (1), c'est-à-

(1) Dies observatis et menses et tempora et annos. *Epist. ad Galatas*, IV, 10.

dire les sabbats, les néoménies, la septième et la cinquantième année. Ceux qui apporteraient ce texte pour prouver que dès les premiers temps du christianisme, cette observance était déjà formellement condamnée seraient dans une erreur complète, car l'explication que nous avons donnée de ce texte est celle de tous les Pères de l'Eglise et de tous les commentateurs de saint Paul. Nous ne pouvons donc pas non plus admettre qu'à cette époque les jours égyptiens fussent connus. Mais si nous franchissons cinq siècles, l'existence de ces mêmes jours devient certaine.

On dira peut-être que Lactance (1) s'élevait contre une croyance qui consistait à rechercher pour agir un jour bon et propice. Il faut ranger cette opinion parmi celles que nous avons signalées et cet auteur qui connaissait à fond toutes les superstitions de son siècle, n'aurait pas manqué de nous signaler celles des jours égyptiens, d'autant plus qu'il parle fort longuement des folles croyances des peuples de l'Egypte : ne l'ayant pas fait, nous pouvons de son silence conclure que cette observance n'existait pas, ou bien que si elle existait, elle ne renfermait rien qui la rendît sujette à être blâ-

(1) Inquiritur peragendæ rei dies aptus et felix. (*De mortibus persecutorum*, XII, t. II, p. 198.) Ce texte inspire au commentateur de Lactance, Gisbert Cuperi, les réflexions suivantes : Notissimum est Gentiles diebus nefastis, ominosis sive Ægyptiacis nihil egisse : sed illos si quid aggredi vellent, elegisse dies commodos atque felices : quam in rem nonnulla, eaque haud vulgaria, si id ageretur, in medium adferre possem (p. 453). Nous voyons que cet auteur confond les jours égyptiens avec les néfastes.

mée et condamnée. Tous les Pères des trois premiers siècles se taisent de même, et chose étonnante, saint Jérôme, interprète éclairé de l'Écriture sainte, docteur de l'Eglise, ne signale pas une autre croyance que celle des jours heureux ou malheureux.

Nous arrivons ainsi à saint Ambroise qui commentant à son tour le texte de saint Paul cité plus haut s'exprime de la sorte : « Les jours sont observés par ceux qui disent par exemple : demain il ne faut pas partir, après demain, on ne doit rien commencer. Ceux-là observent les mois qui calculent les jours de la lune : à la septième lune, disent-ils, on ne doit pas achever ce qu'on a commencé (1). »

Ces dernières paroles nous révèlent un peu les jours égyptiens, qui du reste sont signalés par les expressions suivantes du même Père : « Autre chose, dit-il, est d'observer les fêtes de l'Eglise, autre chose est d'observer à la manière des Gentils à quelle lune il faut aller trouver les juges, par exemple : on doit fuir la cinquième et ne rien commencer en ce jour ; autre chose enfin est le cours de la lune pour entreprendre une affaire ou se défier des jours, comme quelques-uns ont coutume d'éviter les jours *posteros* ou égyptiens (2). »

(1) Dies ergo observant qui dicunt, ut puta, crastino proficiscendum non est, post crastinum enim non debet aliquid inchoari : ii autem colunt menses qui cursus lunæ perscrutantur dicentes ut puta, septima luna instrumenta confici non debent. (*Comment. in Epist. s. Pauli ad Galat.* p. 224, I.

(2) Aliud est observare festos domini, aliud est observare Gentilitio more ut puta quintam esse fugiendam nihilque esse inchoan-

Ici le doute n'est plus possible : deux opinions sont en présence, l'une, celle des païens observe les jours de la lune et surtout le cinquième, signalé déjà par Hésiode, comme étant très mauvais, et rapporté par Virgile lui-même (1) ; cette opinion est blâmable et doit être condamnée, puisqu'elle vient des Gentils. L'autre au contraire, celle des jours égyptiens, ne semble pas devoir être envisagée au même point de vue, elle n'est pas censurée par saint Ambroise qui constate seulement une différence entre l'observance des jours de fêtes fixés par l'Eglise et cette observance du cours de la lune.

Saint Augustin paraît être du même avis et ne pas blâmer cette croyance qu'il signale. Si elle eût été mauvaise, il n'aurait pas laissé s'échapper l'occasion de prévenir ses auditeurs : au contraire ses expressions donnent à comprendre qu'il se riait de cette superstition. « Les hommes qui observent les jours égyptiens n'hésitent pas à nous prévenir qu'en ces jours il ne faut rien commencer. » Or, s'il en est ainsi, ce même Père, si sévère d'ailleurs pour toutes les superstitions, même les plus légères, ne formulant aucune espèce de blâme contre cette croyance, la croyait donc parfaitement innocente, bien que la plupart des hommes de cette époque, *plerique,* comme dit saint Ambroise, partageassent cette croyance.

dum : varios quoque cursus lunæ obeundis negociis commendare vel cavere dies, quemadmodum plerique posteros dies vel ægyptiacos declinare consueverunt. (*S. Ambros. Epist.* XXIII, p. 880, I vol., Paris, 1690.

(1) *Géorgiques*, I, vers 17 : Quintam fuge.

Aussi, à dater de cette époque, nous n'avons aucun texte à signaler, qui puisse contredire l'opinion précédemment énoncée. Nous avons feuilleté avec attention les anciens livres pénitentiaires et nous n'y avons trouvé aucune mention des jours égyptiens. Et cependant toutes les pratiques superstitieuses y sont sévèrement condamnées. C'est ainsi que nous avons parcouru les ouvrages de Théodore de Cantorbéry, du vénérable Bède, de Raban Maur, d'Halitgaire de Cambray, d'Isaac de Langres, d'Egbert d'York, de Burchard de Worms et d'Yves de Chartres. (Cf. d'Achery, *Spicileg.*, II.) D'ailleurs, qu'est-il besoin d'en chercher? L'Eglise tolérait cette coutume, puisque c'est elle qui nous l'a conservée. Car peut-on admettre que les monastères et les chapitres eussent transcrit pendant plusieurs siècles ces formules et ces listes, si l'Eglise les avait trouvées blâmables? N'avons-nous pas cité des bréviaires d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne et de France? N'est-ce pas l'Eglise universelle, représentée par tout ce qu'il y eut de plus noble, de plus éclairé, de plus catholique, par les moines, par les religieux, par le clergé lui-même?

Comment donc expliquer son silence ou sa tolérance? Après la mort de Charlemagne, dont la piété égalait le génie et pour qui l'Evangile fut l'unique loi et la loi de ses peuples, le paganisme avait disparu et la société chrétienne était définitivement assise sur ses bases. Si dans l'avenir, de nouvelles luttes lui sont ménagées, elle ne contemplera dans ses adversaires ou dans ses persécuteurs que des enfants égarés qu'elle a portés dans son sein, mais non des païens et des adorateurs d'idoles.

Un esprit nouveau règne dans le monde et va compléter la régénération des idées, des mœurs et des usages. Dans cette situation victorieuse, l'Eglise s'appropria, en la christianisant et en la sanctifiant, une coutume trop enracinée peut-être dans les habitudes des populations pour espérer de la détruire. Au lieu de combattre plus longuement une coutume, un usage dont l'origine et le sens païen étaient déjà oubliés, elle crut plus sage de l'adopter et de la transformer en lui imprimant un caractère religieux. De même que, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, à mesure que la foi s'établissait sur les ruines du paganisme, on ne renversait pas les temples dédiés aux idoles, mais on les purifiait en les consacrant au culte du vrai Dieu ; ainsi fut-il fait pour certains usages antérieurs à la religion du Christ.

Ces observations expliquent la pensée de l'Eglise en ne condamnant pas les jours égyptiens.

D'ailleurs cette remarque ne trouve-t-elle pas son application maintenant encore? Qui ne sait que l'Eglise désigne les jours de la semaine par le mot *feria* férie, auquel elle ajoute un quantième ? Or a-t-elle jamais eu l'idée de s'élever contre les noms de lundi, de mardi et des autres jours de la semaine, qui pourtant rappellent sans cesse les souvenirs païens de la Lune, de Mars, de Mercure, de Jupiter et même de Vénus ? Qu'est-il besoin de parler des mois avec Janus et Maia? Ne voit-on pas que l'Eglise se montre dans ces circonstances mêmes plus tolérante que certains esprits qui, mus par des principes scientifiques dont nous ne voulons pas nier la

haute portée, ont essayé de porter dans la dénomination des mois un trouble que n'a point ratifié le bon sens, cette loi éternellement écrite dans le cœur des hommes.

Il ne faut donc pas s'étonner du silence de l'Eglise au sujet de la croyance aux jours égyptiens : elle ne voyait sans doute aucun inconvénient dans cette observance universellement admise par les enfants même les plus dociles, par ceux qui soutenaient ses dogmes et sa morale avec le plus d'ardeur et la plus sincère conviction.

Toutefois avec le treizième siècle quelques doutes s'élèvent sur cette pratique, quoique ces jours continuent à être copiés dans les livres servant à l'office divin. En effet nous voyons pour la première fois certains auteurs traiter cette observance de vaine superstition, mais remarquons aussitôt qu'aucune peine canonique n'est infligée.

Le droit canon se contente de dire qu'il ne faut pas observer les jours appelés égyptiens (1). Pierre Subesti va plus loin : « L'observation des calendes, des jours

(1) Non observetis dies qui dicuntur Ægyptiaci. Dans les recueils de droit canon, nous lisons ce qui suit : Ex antiquitate ecclesia signat hos dies in Kalendariis. (Edit. Paris 1612. *Decretum Gratiani una cum glossis*, p. 1613, Titulus : Dies Ægyptiaci et Jannuariæ Calendæ non sunt observandæ. Causa 27, cap. XVI, decreti 2 pars quæst. 11.) Toutefois le décret n'ajoute pas que leur observance soit un péché, ainsi qu'il le dit formellement pour les jours regardés comme heureux et malheureux ; mais il affirme que c'est une superstition. Superstitio est servare tempora in agendis, in ædificiis inchoandis in diebus ægyptiis custodienda.

égyptiens que le vulgaire ignorant appelle faussement jours malades ou maudits est une curiosité superstitieuse et réprouvée (1). »

Nous trouvons dans un vieux pénitentiaire la formule suivante : « De même on ne devra pas observer les jours égyptiens pour se saigner ou pour faire autre chose (2). »

Ce dernier texte nous montre, ce que du reste nous avions indiqué plus haut, que les jours égyptiens étaient observés surtout en vue d'un acte fort important durant tout le moyen âge jusqu'au seizième siècle, nous voulons dire la saignée qui avait lieu chaque mois, ainsi que le constatent la plupart des bréviaires imprimés (3).

(1) Observatio Kalendarum, mensis, aut dierum Ægyptiacorum quos vulgus imperitus falso dicit dies ægros seu maledictos est superstitiosa et reprobata curiositas. *De Cultu vineæ Dom.* p. 3, c. 4. Apud gloss. Ducange.

(2) Item non debere servari dies Egiciaci *(sic)* ad minuendum sanguinem vel aliquod faciendum. *Formula veteris Pœnitentialis* edita à J. Petito.

(3) Quant la lune est en Aries, Leo et Sagittarius, il fait bon saigner au colérique.

Quant la lune est en Gemini, Libra et Aquarius, il fait bon saigner au sanguin.

Quant la lune est en Cancer, Scorpio et Pisces, il fait bon saigner au fleumatique.

Quant la lune est en Taurus, Virgo et Capricornus, il fait bon saigner au mélencolique. Ces prescriptions empruntées à un bréviaire de 1505 imprimé chez Thielmann Kerver, sont encore renouvelées en latin : ainsi pour janvier : *Venam findere cures...* pour février *de pollice funde cruorem.*

Notons encore une opinion fort curieuse que nous rapporte Ducange : elle est d'un évêque, qui dit dans des statuts : « Les jours égyptiens ne doivent pas être observés avec superstition, c'est-à-dire, en croyant qu'ils possédent une certaine vertu. Les phénomènes d'en haut ne sont ni les causes ni les signes des choses : en ces jours, dresser des tables avec des lumières pour un festin, faire des chœurs et des danses dans les villages ou sur les places, et croire que ce sera une cause de malheur, est une superstition. En effet il ne faut pas s'imaginer qu'il existe des moments heureux ou néfastes pour vouloir ou refuser de commencer quoi que ce soit en ces jours (1). »

La superstition ne consiste donc pas dans l'observance de ces jours, mais dans la croyance que ces jours ont une vertu, ce qui est bien différent. Nous pensons que cette distinction explique admirablement la persistance des computistes à transcrire les listes et les formules.

(1) Dies quoque Ægyptiaci superstitiose observari non debent, credendo videlicet in illis virtutem inesse, quoniam superiora non sunt causœ rerum et signa ; sed nec in præmissis diebus seu temporibus mensæ cum epulis vel lampadibus in domibus sunt parandæ, vel per vicos et plateas cantores et chori ducendi : nulla etiam tempora sunt fausta vel infausta existimanda ut in eis nolit vel velit aliquid inchoare. *Apographium Aureæ instructionis et constitutionum synodalium editarum a reverendo in Christo Patri D. Augerio, Dei gratia Conseranensis episcopo, anno 1280.* Ex bibliotheca San Germanens. *Bibliotheca manuscript de Montfaucon*, II, 1159. Le même recueil contient quelques indications des jours égyptiens, p. 43, 1159, 1160, 1325.

De tous ces textes ne pouvons-nous pas déjà conclure que l'Eglise ne voyait aucun mal dans cette coutume que d'ailleurs l'évêque Durand prenait soin d'inscrire et de noter comme un usage liturgique.

Cependant ce même prélat que nous avons souvent cité n'émet-il pas une opinion différente de la nôtre? Ou plutôt son sentiment n'offre-t-il pas quelque chose de particulier? Ici l'honorable savant, dont nous apportons bien des fois le témoignage dans cette étude, nous pardonnera de penser autrement que lui. Nous citerons ses expressions, quelle qu'en soit la longueur, parce que nous le jugeons nécessaire pour l'importance de notre thèse.

La difficulté roule sur l'interprétation du texte de Durand. « Il y avait en Egypte des astrologues qui, ayant constaté que pendant ces jours (égyptiens), certaines constellations sont nuisibles aux actions humaines, ont voulu les faire connaître aux hommes. »

Déjà nous avons dit que cette opinion n'était pas particulière à l'évêque de Mende. Mais continuons, car c'est dans la citation suivante que se trouve la difficulté:

« Peut-être, au contraire, ont-ils trouvé que ces jours étaient soumis aux plus heureuses constellations et les ont-ils par suite notés dans leurs calendriers, afin qu'on les préférât pour l'accomplissement de certains actes; mais on ne doit pas moins les tenir pour redoutables, de peur que l'Eglise ne paraisse suivre l'erreur de ces astrologues: *quorum errorem ne ecclesia sequi videatur, a talibus cavetur.* »

« L'interprétation est étrange, continue notre savant commentateur ; elle consiste à dire : il se peut qu'on se soit trompé du tout au tout à l'endroit des jours égyptiens, que, loin d'être nuisibles, ils soient au contraire placés sous l'empire de constellations favorables aux actions humaines ; mais il faut néanmoins s'en méfier, afin que l'Eglise ne puisse être accusée d'avoir embrassé l'erreur des astrologues qui les ont jugés favorables. D'où il suit que dans la pensée de l'auteur, il convient de se mettre en garde contre les jours égyptiens, qu'ils aient été dans le principe, heureux ou malheureux, non pas parce que l'Eglise condamne la distinction entre les uns et les autres, mais uniquement pour qu'elle ne semble pas suivre les errements de ceux qui les ont considérés comme favorables. En d'autres termes, les jours égyptiens doivent tous indistinctement être réputés périlleux, et les juger tels est le seul moyen de ne pas se mettre en désaccord avec l'Eglise. Cette opinion particulière à l'auteur du *Rationale* est en contradiction avec l'histoire et la tradition constante de l'Eglise qui a toujours proscrit la distinction des jours heureux ou malheureux et des uns aussi bien que des autres. Mais cette interprétation d'un des écrivains les plus distingués du XIIIe siècle jette un grand jour sur ce fait bizarre de calendriers rédigés par des moines et des ecclésiastiques pour l'usage de leur couvent et de leur diocèse, et constatant avec soin une pratique réprouvée par nombre de Pères de l'Eglise et des Conciles. On saisit ici sur le vif la trace de ce combat que la superstition a longtemps livré à la foi, combat où l'une a souvent emprunté les

armes de l'autre. C'est cette lutte qui se trahit, tout en s'entourant de précautions, dans ces formules inscrites en tête de certains calendriers et dans cette lettre cabalistique, écrite à l'encre rouge, le D barré, signe intelligible seulement pour les initiés. »

Nous regrettons sincèrement pour notre part cette conclusion, car dans cette croyance aux jours égyptiens nous ne voyons pas qu'il y ait eu combat, puisque l'Eglise n'a formulé aucun décret. Voyons donc ce qui a pu amener une semblable opinion. Tout l'ensemble repose sur un mot que nous croyons avoir été mal interprété : Cavetur, traduit par *on n'en doit pas moins les tenir pour redoutables*. Durand expose deux opinions sur l'origine des jours égyptiens : la première s'appuie sur le cours de certaines constellations qui peuvent avoir une influence sur les actes humains ; la seconde présente le système des jours heureux et malheureux. Alors, dit Durand, de peur que l'Eglise ne paraisse suivre l'erreur de ceux qui croient à ces jours, on se garde bien d'y croire, et cela sans doute, parce que l'on admettrait une erreur que l'Eglise condamne. D'ailleurs *cavetur* n'a pas le sens de devoir, il faudrait *cavendum est*. En outre notre sens, c'est-à-dire, que Durand expose deux opinions, est si bien conforme au texte, que l'évêque se hâte d'ajouter une troisième opinion commençant ainsi que la seconde par la particule *vel* : ou bien ces jours sont appelés égyptiens parce que Dieu dans ces jours a frappé les Egyptiens de neuf plaies.

Il n'y a donc aucune opposition entre le sentiment de ce prélat et l'opinion de l'Eglise : mais continuons

nos recherches et voyons quelles furent ses pensées au quatorzième siècle.

En 1428, maitre Jacques Angeli, médecin célèbre de Montpellier avait, dans un ouvrage sur l'*observance des jours*, émis une opinion qui était entièrement semblable à celle de la croyance aux jours heureux et malheureux. Gerson aussitôt s'éleva contre cette erreur, qu'il s'efforça de combattre. « Si vous dites, s'écria-t-il, que vous observez ces jours à cause des événements périlleux arrivant ordinairement à ceux qui commencent une œuvre quelconque, ou qui entreprennent un voyage, c'est une vaine superstition dénuée de toute cause, car chaque jour, chaque heure voit survenir le bien et le mal (1). »

On le voit, le célèbre chancelier appelle cette observance une ridicule superstition : il qualifie de même la croyance aux jours égyptiens, telle qu'elle était admise par quelques-uns, qui allaient jusqu'à mettre au nombre de ces jours maudits le jour des saints Innocents. « L'apôtre, continue Gerson, blâme ceux qui observent les jours et les années, comme il s'en trouve beaucoup qui attribuent une idée de malheur aux jours égyptiens, et même qui croient très-mauvais durant tout le cours de l'année le jour des Innocents. Il faudrait en effet,

(1) Quod si dicant se tales dies observare propter eventus et pericula quæ consueverunt evenire his qui inchoant aliquod opus vel iter aliquod, vanum est et superstitiosum ac sine aliqua ratione : quolibet enim die, anno et hora diei et bona et mala contingunt. (Contra Magist. Jacobum Angeli medicum *De Observatione dierum*. Opera Gersonii, p. 616. I.)

pour expliquer la raison du bonheur et du malheur, trouver une cause radicale que ne fournissent ni le cours de la lune, ni les explications des savants ni le plus simple bon sens. Une telle observance est donc vaine et doit être réprouvée. Telle est encore l'observance que l'on voit dans les calendriers où l'on a soin de noter les jours malheureux ou égyptiens (1). »

C'est la première fois en 1428 que nous remarquons non pas une condamnation, mais au moins un véritable blâme réellement formulé. D'où vient cela ! à cette époque, le peuple ne mettait plus aucune différence entre les jours malheureux et les jours égyptiens : aussi voyons-nous dans les calendriers français et allemands le nombre de ces derniers quantièmes augmenter à un tel point que leur liste est presque double de ceux qui étaient consignés dans les calendriers latins.

Mais les casuistes n'ont eu garde d'oublier cette observance : aussi plusieurs textes s'offrent à nous dans ce même siècle. Troilus Malvetius de Bologne, dans son traité des *Sortilèges* regarde les jours égyptiens comme une superstition (2). Toutefois il ne s'étend pas lon-

(1) Culpat Apostolus eos qui dies observabant et annos quales multi sunt qui dies Ægyptios putant infaustos, immo et diem Innocentium per totum anni circulum pestiferum esse credunt. Si dies Innocentium dicitur infortunatus vel infaustus ad aliquid inchoandum et alii dies consequenter per totum annum similiter situati, oportet dare causam... Talis observatio vana est et reprobanda. *Tractatus contra superstitiosam dierum observationem præsertim Innocentium. Ibid.* I, p. 609. Paris, 1606.

(2) Ægyptii dicuntur quasi tenebrosi et est Ægyptus mater ido-

guement sur cette question traitée pour ainsi dire en passant : il n'en est pas de même de Martin de Arles qui s'appuyant sur le sentiment de Gerson, développe théologiquement et naturellement son opinion. « Ceux-là sont superstitieux qui disent et qui croient qu'il y a des jours néfastes, périlleux, comme les jours égyptiens. Ces derniers sont appelés ainsi ou parce qu'en ces jours l'Egypte fut frappée de ses plaies, ou parce que les Egyptiens remarquèrent les premiers le malheur qui frappe toute œuvre commencée dans ces funestes quantièmes. »

Puis continuant à parler des jours mauvais, il s'irrite contre ceux qui considèrent comme néfastes les jours des martyrs saint Jean et saint Paul, de saint Martial et des saints Innocents : il n'y a pas de raison, ajoute-t-il, d'avoir cette croyance qui est complètement vaine et superstitieuse (1).

Au quinzième siècle nous trouvons encore des blâmes pour cette observance. Le cardinal de Cusa, légat *a latere* du pape Nicolas V en Allemagne s'écrie dans un

lolatriæ, inde Ægyptii invenerunt quod incipiens opus tali die non haberet bonum exitum. (*Tractatus illustrium jurisconsultorum de judiciis criminalibus sanctæ Inquisitionis*. Tomus XI, 2ᵉ pars, p. 398, § 8. Venetiis 1684.)

(1) Superstitiosi sunt qui dicunt et credunt quosdam dies esse infortunatos, infaustos et periculosos sicut dies Ægyptiacos, vel quia illis diebus fuit percussa Ægyptus et plagata, vel quia Ægyptii primo invenerunt dies cavendos tanquam infaustos : hæc ratio fieri solet efficaciter contra signationem quæ reperitur in Calendariis de diebus Ægyptiacis seu periculosis (*Ibid*. p. 403 § 15 et 17).

de ses sermons sur les nombreuses superstitions alors en usage : « Il est permis d'observer les temps pour les actions naturelles et ordinaires, mais il est défendu de les observer quant à celles qui ne dépendent point de l'influence des astres, tel qu'est le choix des heures pour faire certaines choses ou pour ne les pas faire (1). » Tel est aussi le sentiment d'Antoine de Butrio (2) et celui du célèbre Delrio (3).

Aucun Concile n'a poursuivi les jours égyptiens : et parmi les statuts synodaux des églises se rapportant à cette question, nous n'avons vu que ceux de Lyon, en 1566, qui défendent cette observance, et encore se bornent-ils à une simple prohibition (4). L'abbé Thiers (5), dans son Traité des superstitions ne la condamne pas autrement et partage l'avis de Pierre Breslay (6).

(1) Exercitat L. 2. Cap. 8 Inter opera II.

(2) Et ideo dies Ægyptiachi sive infelices qui sunt scripti in kalendariis non sunt observandi nec ad minuendum sanguinem nec ad aliud faciendum. Hæc omnia condemnat et abhorret sancta mater Ecclesia. (*Speculum de confessione*, per Antonium de Butrio Bononiensem. Louvain, imprimerie de J. Wesphalia.)

(3) Glossa Canonica vult Ægyptios docuisse qui dies toto anno infausti forent ad opus inchoandum et hos ecclesiam olim in kalendariis suis signasse, quorum posterius nihil dubito quin falsum sit, potest recipi tamen, astrologorum enim ista commenta fuerunt. (*Disquisitio. magic.* l. III, pars II, quæst. IV, sect. VI, p. 456. Cologne, 1633.)

(4) Ne dies Ægyptiacos observent. *Tit. de Sortilegiis*, p. 74.

(5) Chap. III, p. 285-291, Paris 1677, tome I.

(6) *Anthologie ou Recueil de plusieurs discours notables tirés de divers bons auteurs grecs et latins*, liv. I, ch. 53.

Toutes les ordonnances épiscopales ou synodales ne concernent que les jours réputés heureux ou malheureux.

Nous avons vu que ces jours étaient regardés comme maudits pour le commencement d'une œuvre quelconque, et qu'ils différaient des jours fastes et néfastes avec lesquels le moyen-âge chrétien ne les a pas confondus : leur origine a été suivie avec leur histoire aussi loin que le permettent des textes sérieux qui nous ont permis de remonter à la fin du quatrième siècle. Nous avons ensuite étudié d'après les formules et les listes quels étaient ces quantièmes néfastes : de leur examen nous avons conclu qu'on ne les admettait pas universellement, puisque bien des calendriers n'indiquent pas le nombre réglementaire. Introduits dans l'origine pour l'usage de la saignée d'après le cours de la lune, ces jours, réduits à vingt-quatre au neuvième siècle d'après une formule venant d'Orléans ou de Fleury très-probablement, où les écoliers affluaient, ne furent signalés que dans les livres en usage dans l'Eglise et passèrent même comme faisant partie des rits liturgiques. Aussi leur observance ne souleva aucune difficulté et aucun Concile ne prononça de peine canonique contre ceux qui les pratiquaient, preuve manifeste que cette superstition, quelle qu'elle fût, n'avait pas une grande importance aux yeux de l'Eglise qui pourtant ne néglige pas les plus petites choses. Au quinzième siècle seulement Gerson s'élève contre cette croyance. A cette époque le peuple se livrait à une foule de croyances

superstitieuses que nous ne soupçonnerions pas, si les histoires ne nous en fournissaient des preuves manifestes.

En outre, nous ne pouvons terminer cette étude déjà trop longue sans signaler un auteur qui n'est guère connu en France, c'est le premier éditeur des œuvres de Gerson (1), nous voulons dire Jean Geiler de Kaisersberg. Cet homme, dans différents voyages qu'il fit à Paris en 1479, à Lyon et à Marseille en 1483, recueillit les nombreuses superstitions qui avaient cours parmi le peuple, et en 1508, durant une station de Carême prêchée à Strasbourg en présence de l'empereur Maximilien Ier, dont il était le chapelain, il développa éloquemment toutes les croyances alors en usage parmi le vulgaire : l'une d'elles, la plus inoffensive était celle des jours égyptiens qu'il n'approuve ni ne blâme, laissant à chacun la liberté de les observer ou de les rejeter.

Geiler ne faisait d'ailleurs que développer les deux bulles d'Innocent VIII, commençant l'une par ces mots *Summis desiderantes* (5 Déc. 1484) et l'autre, *Malleus maleficarum* (1487) ; dans ces pièces papales, nous ne voyons aucune condamnation contre les jours égyptiens. Il en est de même de la bulle de Sixte V *Cœli et terræ creatorem* (9 janvier 1585) et de celle

(1) La première édition des œuvres de Gerson est intitulée : *Joh. de Gerson, doctoris christianissimi opera*, III vol. 1488 in fol. Bâle. La seconde est de l'année 1494, imprimée par Wimpheling et P. Schott. junior.

d'Urbain VIII (1621, 31 mars). *Inscrutabilis* (1). Ne soyons donc pas plus sévères que les papes ; ne regardons pas cette croyance comme une superstition qu'aurait nourrie l'Eglise puisque le prédicateur allemand de Kaisersberg ne la considère pas ainsi (2). Admettons simplement que ces jours fort en usage du neuvième au quatorzième siècle n'avaient qu'une influence extérieure ou matérielle : donnons-lui même, si l'on veut, le nom de superstition, mais non pas toutefois avec le sens qu'on attache à ce mot d'une manière trop générale. Regardons-la comme semblable à l'observance encore journalière du vendredi que rien n'explique raisonnablement et que cependant nous suivons sans nous en douter, mais qui n'en est pas moins constatée. Telle est la seule conséquence que nous voulons tirer de ces longues recherches où nous ont amené les jours égyptiens.

(1) *Bullarium romanum*, II, p. 389, et IV, p. 118.

(2) Auguste Stober vient de consacrer une étude spéciale à Geiler de Kaisersberg et de publier les sermons de ce prédicateur, intitulés : *Die Emeis* dans un travail qui a pour titre : *Zur Geschichte des Volks-Aber glaubens im Anfange des XVI Jahrhunderts*, ou *Histoire des superstitions populaires au commencement du* XVIe *siècle*. Bâle, 1875.

NOTES

NOTE A, PAGE 3.

Nous croyons devoir publier ici quelques renseignements inédits, tirés du ms. 441, de Berne, concernant l'influence de la lune. Le titre est : *De diversis causis probatis per lunam*, folio 15 A.

Luna I. — Hæc dies ad omnia agenda utilis est. In lecto qui inciderit diut languescet et longam infirmitatem patitur.

Luna II. — Infans si natus fuerit vitalis erit. Similiter hec dies agendi omnia utile est. Infirmus cito convalescet; infans natus cito crescit et non erit vitalis.

Luna III. — De omnibus quæ agenda sunt abstinere oportet. Eger si in lecto inciderit non evadet. Infans natus modicum crescet et non erit vitalis.

Luna IV. — Omne opus inchoare utile est. In lecto qui inciderit aut cito morietur aut vis evadet. Infans natus tractator regnorum erit.

Luna V. — Sacramentum dare non est bonum, sed periculosum est. Qui inciderit in languore cito morietur.

Luna VI. Venationem facere utile est. Infirmus diut languescet. Infans natus vitalis erit et bonus.

Luna VII. — Sanguinem minuere, potionem accipere bonum est. Eger convalescet, infans natus bonus et utilis et vitalis erit.

Luna VIII. Sementem seminare et apes in alio loco mutare bonum est. Eger diut languescet et non evadet. Infans natus fuerit in omnibus adquisitor et juvenis decidet.

Luna VIIII. — In omnibus rebus agentibus bonum est. Eger diut languescet et sanatur. Infans natus circuibat in alteras regiones.

Luna XI. — Vineam ingredere bonum est. Infirmus periclitabitur. Infans natus adquisitor erit.

Luna XIII. — Non est bonum opus aliquod inchoare. Eger longo tempore tricabit. Infans natus erit temptator et iracundus et non erit vitalis.

Luna XIIII. — Bonum est ad omnia que agenda sunt. Eger laborat et surgit. Infans natus perpetuus erit et in omnibus tractator erit.

Luna XV. — Non est bonum et somnium non nocebit Eger periclitabitur. Infans juvenis morietur.

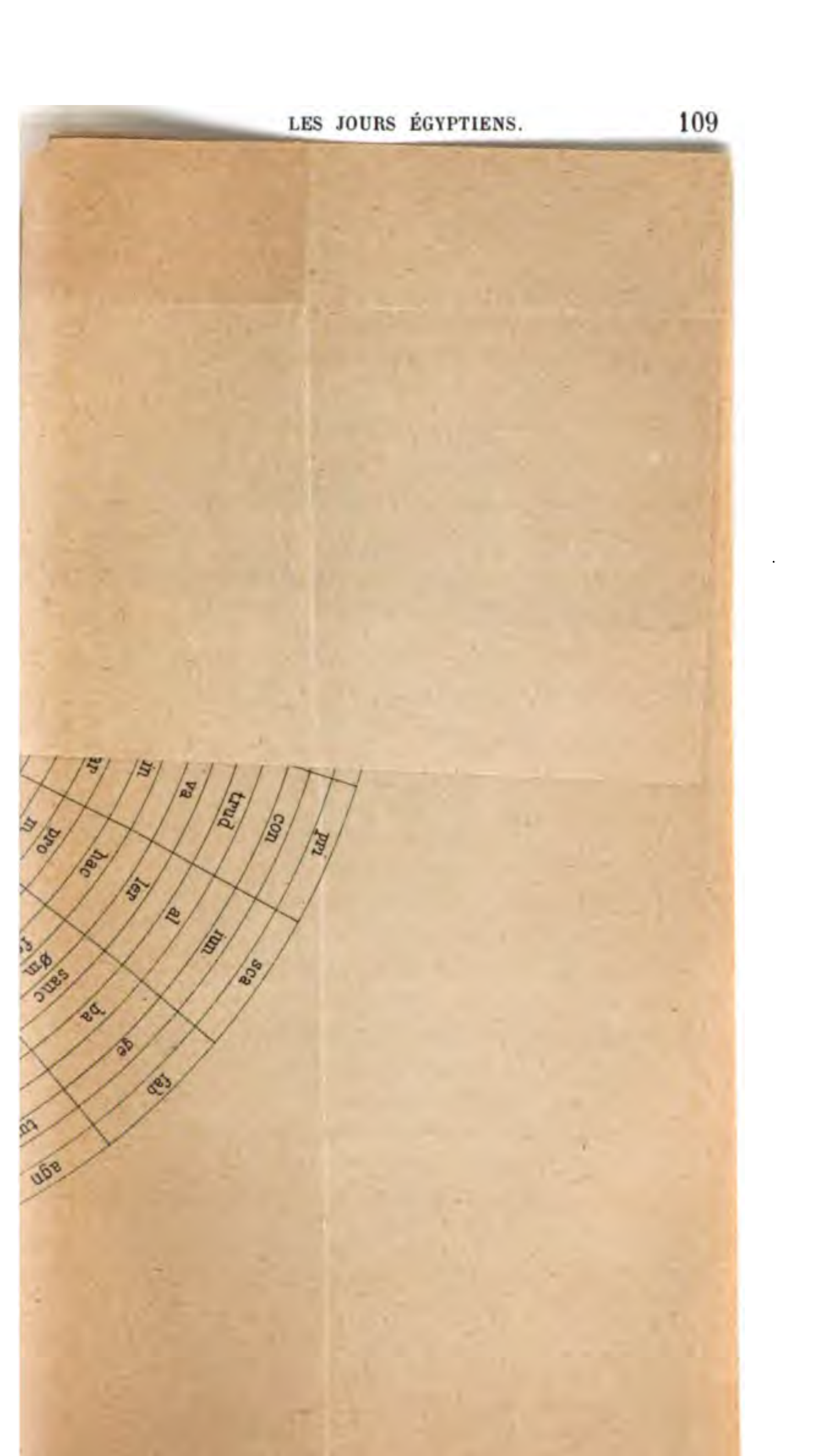
Luna XVI. — Somnium tuum gaudium significat. Eger ad vitam significat. Infans natus sanus erit et bonus apud homines.

Luna XXX. Somnium tuum in fratre durum fiet. Eger perveniet usque ad mortem et ad vitam revertetur. Infans natus negocia multa sectabitur.

NOTE A², PAGE 24.

La formule suivante qui se trouve au commencement de chacun des mois est tirée du missel orléanais de 1529.

Pocula Janus amat.
Februus algeo clamat.
Martius arva fodit de vite superflua demit.
Aprilis florida nutrit.
Ros et frons nemorum Maio sunt fomes amorum.
Dat Junius fena.
Julio resecatur avena.
Augustus spicas.
September conterit uvas.
Seminat October.
Spoliat virgulta November.
Querit habere cibum porcum mactando December.


va
trud
con
pri
pro
hac
ler
al
im
sca
sanc
ba
ge
fab
agn

NOTE B, PAGE 25.

Nous résumons, d'après Heinrich Runge, les croyances populaires de l'Allemagne touchant les jours égyptiens.

Wer sich an einem verwofenen (oder schwarzen) Tage zu Ader lasst, verblutet sich leicht, oder wird schwer krank; wer verreist, Kommt ungesund nach Hause, oder leidet an Leib und Seele Schaden. Jede Unternehmung, welche an einem dieser Tage begonnen wird, missglückt; man soll deshalb an ihnen weder saen, noch pflanzen, noch Vieh absetzen, noch einem Bau beginnen. Wer an einem verworfenen Tage geboren wird, stirbt früh, oder wird zeitlebens vom Unglück verfolgt. (*Eine Kalendertafel*, p. 27.)

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer cette étude qu'en citant et en reproduisant le travail d'un auteur nommé Soloncus ou Soloneus. Ce personnage inconnu d'ailleurs a composé un ouvrage malheureusement mutilé aujourd'hui *De temporum annotatione et principiis astronomiæ* qui commence ainsi : *Quanquam omnes homines natura scire desiderant ut in prohemio metaphysice testatur Aristoteles.* Nous y avons trouvé quelques renseignements qui confirment notre sentiment au sujet de l'époque à laquelle se pratiquait la croyance aux jours égyptiens. Mais le plus curieux assurément est un tableau synoptique résumant pour chaque mois les fêtes du calendrier et le jour égyptien du mois.

Cet auteur a suivi le calendrier allemand pour les saints, et en cela il se conforme aux données de ceux de Günter Zamer d'Augsbourg, conservé à la bibliothèque de Munich, de l'année 1471, de Johann Müller Regiomontanus, imprimé à Nuremberg en 1473.

Capitulum nonum diebus ægyptiacis intitulatum quorum observa-

tionem prohibet sanctus Augustinus dicens : Dies egyptiacos ne observetis. Attamen divus Jeronimus ne nobis noxia contingant hos tamen observandos et dicit, solus Augustinus negavit nobis antipodes vel egiptiacos dies. Nam egyptiacis evenerant et in perpetuam memoriam nostris calendariis assignantur tali signatura.

Horum autem in unoquoque mense duo sunt ut hijs ostenditur metris.

Augurio decies audito lumine clangor.

Linquit olus abies coluit colus excute gallus.

Inveniatur autem hoc modo ut super proxima littera prime sillabe habeat primum diem mensis quoad certum numerum littere in alphabeto, ita scilicet ut quotta sit talis littera in ordine alphabeti in numero, ita et talis dies quoad initium mensis, et quotta fuerit prima littera prime sillabe, tot et dies versus finem computantur. Isto tamen notato quod H pro littera non computatur ; nam iuxta XII menses sunt XII in metris contente dictiones quarum prima Januario, secunda februario, etc., deservit.

Ce tableau donne en face de chaque mois la formule versifiée de Durand de Mende, ensuite en allant de gauche à droite une lettre de l'alphabet présente le quantième du jour égyptien pour le commencement du mois, et en marchant dans un sens opposé on trouve le quantième funeste de la fin du mois.

L'auteur pour compléter son tableau a joint les saints dont on célèbre la fête chaque jour et dans chaque mois.

Voici ses formules et leur explication :

JANVARIVS. Cisiio ianus eppi sibi vendicat oc feli mar an Prisca fab agn Vincenthi pau po nobile lumen.

1 Circumcisio Domini. 6 Epiphania. 13 Octava Epiphaniæ. 14 Felix. 16 Marcellus. 17 Antonius. 18 Prisca.

20 Fabianus. 21 Agnes. 22 Vincentius. 25 Pauli conversio. 26 Polycarpus.

FEBRVARIVS. Bri pur blasus ag dor le bru ap scolastica valent
Juli coniunnie tunc petrum mathiam inde.

1 Brigitta. 2 Purificatio Mariæ. 3 Blasius. 5 Agatha. 6 Dorothea. 7 Legontius. 8 Bruno, archiepiscopus in Prussia. 9 Apollonia. 10 Scholastica. 14 Valentinus. 16 Juliana. 18 Concordia. 22 Cathedra Petri. 24 Matthias.

MARCIVS. Marcius adria per decoratur gregorio cir.
Gertrud alba bene iuncta Maria genitrice.

5 Adrianus. 7 Perpetua et Felicitas. 12 Gregorius. 16 Cyriaca. 17 Gertrudis. 21 Benedictus. 25 Annuntiatio Mariæ.

APRILIS. Apprilis ambrosij festis ovat acque tibur ci.
Et valer sanctique geor marcique vitalis.

4 Ambrosius. 14 Tiburcius. 18 Valerius. 23 Georgius. 25 Marcus evangelista. 28 Vitalis.

MAIVS. Philip crux flor got iohan latin epi ne ser et sof
Maius in hac ferie tenet urbani pede criscan.

1 Philippus et Jacobus. 3 Inventio crucis. 4 Florianus. 5 Gothardus. 6 Johannes ante portam latinam. 10 Epimachus. 12. Nereus. 13 Servatius. 15 Sophia. 25 Urbanus. 31 Crescentianus.

IVNIVS. Hinc marcelle boni dat iun prima ba citrini
Vitique mar prothas al sancti iohan io dor le pe paul.

2 Marcellus. 5 Bonifacius. 9 Primus. 11 Barnabas. 12 Cyrinus. 15 Vitus. 18 Marcus et Marcellinus. 19 Prothasius. 21 Albanus. 24 Johannes Baptista. 26 Iohannes et Paulus. 27 Dorothea Prussiæ patrona. 28 Leo. 29 Petrus et Paulus. 30 Commemoratio Pauli.

IVLIVS Jul processus ab oc bil chili fra bene margar appost al
Arnolfus brax mag ap cris iacobi pan sim abdon.

2 Processus. 6 Octava Petri. 7 Willibaldus. 8 Chilianus. 10 Septem Fratrum. 13 Margaretha. 15 Divisio apostolorum. 17 Alexius. 18 Arnulphus. 21 Braxedes. 22. Maria Magdalena. 23 Apollinaris. 24 Christina. 25 Iacobus apostolus. 27 Pantaleon. 29 Simplicius. 30 Abdon et Sennen.

AVGVSTVS. Pe stef steff protus six aff cyr ro lau tibur hip eus
Sumptio agapiti timo Bartholo ruff aug col aucti.

1 Vincula Petri. 2. Stephanus papa. 3 Inventio Stephani. 4 Prothus. 6 Sixtus. 7 Affra. 8 Cyriacus. 9 Romanus. 10 Laurentius. 11 Tiburtius. 13 Hippolytus. 14 Eusebius. 15 Assumptio Mariæ. 18 Agapitus. 22 Timotheus. 24 Bartholomæus. 27 Rufus. 28 Augustinus. 29 Decollatio Ioannis. 30 Felix et Adanctus.

SEPTEMBER. Egidium sep habet nat gorgon prot hique crux nicom
Lampertique mat mauritius et damia mich ier.

1 Ægidius. 8 Nativitas Mariæ. 9 Gorgonius. 11 Protus et Hyacinthus. 14 Exaltatio s. Crucis. 15 Nicomedes. 17 Lampertus. 21 Matthæus apostolus 22 Mauritius. 27 Damianus. 29 Michael. 30 Hieronymus.

OCTOBER. Remique franciscus marcus di ger arteque calixt
Galle lucas vel unde seve Crispini Simonisque.

1 Remigius. 4 Franciscus. 7 Marcus papa. 9 Dionysius. 10 Gereon. 14 Calixtus. 16 Gallus. 18 Lucas. 21 Undecim mille Virgines. 23 Severinus. 25 Crispinus. 28 Simon et Juda.

NOVEMBER. Omne november habet qua theo martin bricciique
Post hec elisa ce cle cris Katherina sat an.

1 Omnium sanctorum. 8 Quatuor coronatorum. 9 Theodorus. 11 Martinus. 13 Briccius. 19 Elisabeth. 22 Cecilia. 23 Clemens. 24 Chrysostomus. 25 Catharina. 29 Saturnin. 30 Andreas.

DECEMBER. December barba nico concep et alma Lucia

sanctus abinde Thomas modo nat stef io pu thome sil.

4 Barbara. 6 Nicolaus. 8 Conceptio Mariæ. 13 Lucia 21 Thomas. 25 Nativitas Domini. 26 Stephanus. 27 Ioannes. 28 Innocentium puerorum. 29 Thomas episcopus. 31 Silvester.

Il faut remarquer que chaque syllabe de ces vers correspond à un jour du mois, et qu'ainsi il devient très-facile de trouver le quantième de la fête d'un saint. Par exemple, au mois de décembre, Ber, étant la quatrième syllabe indique la fête de sainte Barbe pour le 4 décembre, Ni, la sixième, annonce que l'on célèbre la saint Nicolas le sixième jour, etc.

Ch. Cuissard.

DE LA RÉPARTITION DE LA RICHESSE

ENTRE LES DIVERSES CLASSES

ET PARTICULIÈREMENT

DE LA SITUATION ACTUELLE DES CLASSES POPULAIRES

Depuis environ un demi-siècle, les connaissances scientifiques et économiques se sont transformées, non-seulement en France, mais dans le monde entier. Il serait sans doute d'un vif intérêt d'établir et de constater parallèlement les progrès qu'a réalisés l'amélioration matérielle des populations. L'économie politique, dont il est sage d'accepter moins les théories que les observations, fournit à cet égard de curieux documents ; et quelques récentes publications émanées des maîtres en cette science (1) nous apportent particulièrement un ensemble de faits et de déductions qui paraissent aussi intéressants qu'utiles à étudier. Cette amélioration matérielle touche naturellement par divers points au côté moral des choses. Elle prouve que l'humanité actuelle, en définitive, n'a pas plus que jadis à se plaindre ni de l'époque où elle vit, ni de la situation que la Providence lui a faite, et que, au milieu de causes trop nombreuses de

(1) *Essai sur la Répartition des richesses*, par Paul Leroy Beaulieu. In-8°, Paris, Guillaumin.

décadence et de faiblesse, tout n'est pourtant pas perte pour notre génération.

Sans doute, il est difficile de nier que les grands caractères ne fassent défaut, que les talents élevés ne disparaissent de plus en plus. Il est permis de déplorer l'absence des vertus fortes, des qualités fermes et énergiques ; et sous ce rapport, l'infériorité de notre époque ne saurait guère être contestée. Mais il y a, d'autre part, un côté spécial de la situation présente qu'il est bon de connaître et d'apprécier ; il peut être utile, à plus d'un point de vue, de reconnaître et de faire constater que, dans presque toutes les conditions sociales, l'aisance, la prospérité matérielle, les progrès extérieurs se sont généralisés, que les moyennes se sont élevées sensiblement, et que le bien-être des classes inférieures surtout s'est notablement accru, qu'il y a enfin, dans les sociétés modernes et particulièrement en France, une transformation qui, correspondant au développement de la démocratie, tend, par des abaissements et des relèvements simultanés ou successifs de situation, d'instruction, de fortune, à rapprocher et à niveler la position respective des divers citoyens.

Il y a là, contre les différentes sortes de socialisme, contre le socialisme spéculatif qui procède de théories insensées, contre le socialisme violent qui recourt à des manières d'agir brutales, contre le socialisme qui veut arriver prématurément et a hâte de jouir, des arguments péremptoires, des résultats décisifs qui sont de nature à jeter un grand jour sur les luttes contemporaines.

Ainsi, si les adversaires de la société assurent que

l'abîme entre les diverses classes se creuse de plus en plus, que les riches tendent toujours à s'enrichir et les pauvres à voir augmenter leur misère, toutes les données statistiques établissent que cette maxime est fausse de tous points.

L'amélioration que nous signalons s'est fait sentir aussi bien dans la *rétribution du travail* des classes ouvrières que dans toutes les *consommations* qui les concernent.

Et quant au *salaire* d'abord, c'est le mode le plus simple, le plus naturel et souvent le plus favorable à l'ouvrier. C'est un contrat légitime dont la liberté du travail a accru l'importance. Il convient à tous et son taux peut être considéré comme le criterium de la situation des classes laborieuses. Les statistiques qui paraissent le plus exactes établissent que, dans l'industrie britannique, les salaires depuis trente ans, à travers quelques phases de recul, se sont élevés de 70 à 80 0/0. De 25 sous, sous la Restauration, le salaire moyen à Paris a monté successivement jusqu'à 4 fr., 5 fr., et même pour plusieurs à 8 et 10 fr. Il a suivi une progression analogue dans toute la Frânce. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que c'est la rénumération des simples manœuvres qui proportionnellement a monté davantage.

D'après l'économiste Moreau de Jonnès, le salaire moyen annuel d'une famille de travailleurs ruraux s'élevait à 135 fr. seulement, en 1700, à 161 fr. en 1788, à 400 fr. en 1813, à 500 fr. en 1840. Aujourd'hui, on l'estime à 800 ou 900 fr. (1)

(1) Leroy-Beaulieu, p. 446.

La hausse des salaires est particulièrement sensible pour celui des femmes. D'après les dépositions des industriels aux enquêtes des tarifs, le salaire moyen des femmes dans les filatures normandes aurait haussé de 25 0/0 dans la seule période de 1868 à 1878. Cette amélioration dans le prix du travail que nous avons déjà signalée plus grande pour les ouvriers des dernières catégories s'est fait sentir dans une proportion encore supérieure pour le travail des enfants.

Les mêmes faits constatés en Angleterre, s'expliquent d'ailleurs par les mêmes raisons. Le système de production nouveau, par la force motrice de la vapeur et par les perfectionnements de la mécanique, tend à égaliser les diverses aptitudes et à donner même à la dextérité et à la légèreté des mains la supériorité sur la force musculaire. Les divers corps d'états particuliers ont bénéficié d'une augmentation égale ou même supérieure.

Les ouvriers boulangers à Paris ont vu le prix de leur journée monter de 3 fr. 75 en 1830, à 7 fr. en 1880, c'est-à-dire augmenter de 80 0/0 en 50 ans, et ils prétendent n'en pas rester là. Il en est à peu près de même de toutes les autres professions, charpentiers, maçons, menuisiers, couvreurs, etc. Les maçons, dans beaucoup de lieux, ont passé d'une journée de 1 fr. 50 à un salaire de 50 à 60 c. par heure, c'est-à-dire de 5 et 6 fr. par jour.

Cet accroissement, favorisé par les idées démocratiques, par les grèves qui ont donné bien souvent raison aux ouvriers, par la concurrence industrielle,

par les nombreux travaux dont l'exécution était urgente et où la demande s'est trouvée supérieure à l'offre, cet accroissement, disons-nous, a pris de telles proportions qu'il devient effrayant pour les industries où la matière exploitée et produite n'est pas de beaucoup supérieure au prix de la main-d'œuvre; et encore, faut-il observer que cette surélévation concorde avec la réduction du temps de travail.

Les heures de la journée, qui allaient parfois jadis jusqu'à 14 et 15, ont été abaissées d'abord à 12, puis à 10; quelques-uns même voudraient les réduire actuellement à 8. Sans doute, il a été constaté que 10 heures bien employées produisent souvent autant de travail et un travail meilleur que 12 ou 15 heures qui épuisent et dépassent les forces humaines et les rendent par là même moins efficaces. Mais ce raisonnement même a des bornes; et on ne pourrait diminuer encore davantage, sous ce prétexte, le travail journalier qui finirait par disparaître. La loi d'ailleurs est intervenue elle-même à diverses reprises pour limiter dans des proportions très-suffisamment restreintes le travail des enfants et des femmes; elle a même voulu réglementer celui des hommes, et elle ne pourrait faire davantage sans porter atteinte à la liberté et, par là même, à la prospérité publique.

Chose remarquable! Cette amélioration générale des conditions du travail coïncide avec l'extension merveilleuse de la force mécanique qui a donné à l'industrie un si vaste essor. La puissance des machines, dans la France seule, représente l'effort de 30 millions

de travailleurs. Où en serait-on, si cette puissance n'était pas née, ou venait à défaillir? On a pu craindre, avant l'expérience sérieuse, qu'elle ne fit au travail humain une redoutable et même invincible concurrence; et, en effet, à l'origine et dans quelques cas spéciaux, des souffrances partielles se sont produites, des industries particulières ou locales se sont éteintes ou ont dû se transformer. Mais bientôt le mouvement général a repris son développement; certaines rémunérations qui s'étaient avilies se sont relevées; et les ouvriers, plus encore que les patrons, sont devenus pour ainsi dire les maîtres du marché.

Pour diminuer ou contester l'importance de ce fait, on a voulu prétendre que l'exhaussement des salaires n'était que factice, qu'il correspondait au renchérissement du coût de la vie, et qu'il ne rendait pas plus heureux ceux qui avaient des besoins plus chers et plus nombreux à satisfaire.

Sans doute, les choses nécessaires à la vie ont généralement augmenté de valeur; mais il y a ici des distinctions indispensables à faire. Ces choses sont de trois sortes principales: le vêtement, le logement, la nourriture.

Et d'abord, le prix des *vêtements* n'a pas généralement haussé depuis trente ans; il a plutôt baissé pour diverses parties de l'habillement populaire.

Si les étoffes de luxe ont maintenu ou même ont élevé leur prix, les étoffes communes, au moyen d'une fabrication plus considérable et à procédés mieux entendus, sont descendues à des prix qu'elles n'avaient jamais atteints, et ont produit, particulièrement pour celles du coton, une économie très-sensible.

Le prix du *logement* a subi une augmentation incontestable; il a peut-être doublé depuis une période de quelques années. Mais en même temps il est devenu généralement bien plus confortable. Ceux qui étaient absolument insalubres disparaissent de plus en plus sous l'action de la loi, ou par le percement de nouveaux quartiers, et par le progrès de nouvelles constructions. Un grand nombre de chefs d'usine ou de compagnies industrielles ont fait bâtir, pour les ouvriers qu'ils emploient, des logements sains, propres, aérés. Des sociétés de bienfaisance se sont efforcées de construire, dans les agglomérations urbaines, des maisons ouvrières, pour en donner au meilleur marché possible l'usage aux travailleurs et leur faciliter même l'acquisition de la propriété de ces maisons, au moyen d'amortissements à plus ou moins longs termes.

Quant aux ouvriers des campagnes, on n'a qu'à comparer les chaumières basses et humides, en pans de bois et en couvertures de chaume, qu'ils occupaient il y a quelques années, avec les maisons propres et salubres en pierres et en briques qui s'élèvent rapidement à leur usage dans toutes les provinces, pour juger de l'amélioration considérable qui s'est réalisée à cet égard et qui n'est certainement pas en proportion avec la différence des prix de location.

Enfin, quant à la *nourriture*, les divers éléments qui la composent ont été plus ou moins affectés par le mouvement des prix. Le pain, par exemple, n'a pas augmenté de valeur; il a subi des phases diverses suivant les années de disette ou d'abondance; mais, en moyenne, il n'a pas éprouvé de variations sensibles.

La viande et le vin ont augmenté de valeur et constituent une des parties les plus lourdes du budget alimentaire de l'ouvrier ; mais le renchérissement même du vin est dû à des causes accidentelles. Les denrées accessoires sont restées à peu près stationnaires.

Il résulterait de ces observations combinées sur les choses nécessaires à la vie, la déduction suivante : c'est que les dépenses d'un ménage ouvrier ont dû subir une augmentation moyenne de 25 à 40 p. 100, augmentation qui représente même en outre un degré de jouissance mieux entendue et plus appréciable ; tandis que la généralité des salaires de ce même ménage a monté de 80 à 100 p. 100, laissant ainsi à son profit et comme progrès réalisé une bonification de 60 à 70 0/0.

Ce résultat théorique correspond à une situation réelle qui se constate par une démonstration évidente. Beaucoup de ménages ouvriers sont dans une aisance relative qui se voit au premier abord. Mieux vêtus, mieux logés, mieux nourris qu'autrefois, ils se confondent souvent avec la petite bourgeoisie dont ils prennent à la fois les costumes et les habitudes. Les simples ouvriers, quand ils sont intelligents et laborieux, sont fréquemment plus à leur aise que les petits patrons ; ils ont, par le salaire fixe, un gain plus assuré ; c'est d'ailleurs de leur sein que sortent tous ces mêmes petits patrons.

Ils s'élèvent parfois plus haut encore ; et dans une réunion de chefs d'usine et de principaux industriels tenue récemment à Paris, il s'est trouvé que plus de la moitié des membres qui la composaient étaient

sortis des rangs ouvriers et devaient à leurs seuls efforts la situation et la fortune qu'ils avaient acquises.

Il y a en effet, à notre époque, plus qu'à aucune autre, des moyens mis à la disposition des travailleurs pour améliorer leur position et leur permettre de s'élever plus ou moins haut dans la hiérarchie sociale.

Outre que leurs salaires, comme nous l'avons vu, sont notablement supérieurs et tendent encore à une augmentation plus grande, certaines industries essaient et ont déjà réalisé des combinaisons diverses pour les appeler à la participation des bénéfices qu'ils ont contribué à produire. Ici, on leur attribue une somme fixe ou proportionnelle, après un prélèvement déterminé; là, on leur assigne une rémunération annuelle de tant pour cent sur les produits bruts ou nets réalisés. Ces combinaisons, malgré les difficultés pratiques qu'elles présentent, sont sérieusement étudiées; et, quand elles seront plus généralement appliquées là où elles seront possibles, elles donneront aux ouvriers un intérêt beaucoup plus grand, à la fois moral et matériel, au succès de leur travail. Les entreprises importantes versent, presque toutes, ou gratuitement, ou concurremment avec une retenue sur les gages de leurs employés, des sommes annuelles destinées à leur offrir plus tard ou un petit capital ou une pension de retraite.

Les ouvriers, depuis plusieurs années, ont pris eux-mêmes l'initiative de combinaisons qui pourraient les mener à l'indépendance ou à la fortune; et les sociétés de *coopération* qu'ils ont formées en assez grand nombre leur ont parfois facilité l'accession au

but de leurs désirs. On sait qu'il existe trois sortes de sociétés de ce genre : celles de *production* qui ont eu plus ou moins de succès, mais dont quelques-unes fonctionnent encore, particulièrement à Paris, dans des conditions très-avantageuses à leurs membres ; celles de *crédit* où les ouvriers créent et trouvent, dans des proportions limitées sans doute, le capital qui avant tout leur manque ; et enfin celles de *consommation* qui leur fournissent, à un prix inférieur, et avec de plus sûres garanties de qualité, toutes les denrées et objets divers dont ils ont journellement besoin.

Mais, en outre de ce mouvement général des choses qui leur est favorable, la loi et les pouvoirs publics se montrent de plus en plus tutélaires à leur égard. Depuis 1848 particulièrement, la législation, sous les auspices d'hommes de bien, sous l'influence de la *société d'économie charitable*, avec l'encouragement de tous ceux qui veulent appliquer d'une manière élevée et morale les principes de l'économie politique, a introduit ou renouvelé toutes les institutions propres à relever les classes populaires. Les caisses d'épargne ont été merveilleusement développées. Les sociétés de secours mutuels ont été fondées, et, en se répandant dans toute la France, ont rendu les plus grands services. Deux caisses de retraites ont été créées officiellement par l'Etat.

Les logements populaires ont été assainis.

Les enfants et les femmes ont été protégés contre les excès du travail. Des secours à domicile, des soins gratuits de médecins ont été décrétés. Les frais de

justice ont été supprimés pour ceux qui ne pouvaient facilement les acquitter. L'instruction gratuite a été accordée et allège, d'une manière notable, la charge que les pères de famille devaient s'imposer pour leurs enfants. La loi même va peut-être bientôt dépasser le but logique et sensé. Après avoir établi l'égalité de droits absolue entre le patron et l'ouvrier, entre le maître et le domestique, après avoir supprimé le délit de coalition et autorisé les grèves, elle semble se porter de plus en plus du côté de ceux qui, ayant besoin autrefois de protection, ont pour eux aujourd'hui, le nombre, la force et l'opinion.

Sans doute, la civilisation moderne et l'accroissement de la richesse publique ne garantissent pas tout le monde contre la misère et la pauvreté.

Il y aura toujours, dans toutes les sociétés, quelles qu'elles soient, des veuves, des orphelins, des infirmes, des malades, des incapables d'esprit ou de corps qui ne pourront vivre par leurs seules ressources ; il y aura des fainéants, des débauchés, des déclassés qui ne voudront pas vivre par leur travail et leurs efforts personnels. Pour cette seconde classe de malheureux plus ou moins volontaires, il n'y a d'autres remèdes et d'autres freins, que la crainte de la loi pénale. Mais à l'égard de ceux, vraiment à plaindre, de la première classe, il y a de nombreux adoucissements : il y a les établissements publics, hospices, hopitaux, bureaux de bienfaisance ; il y a surtout les institutions et la charité privée, asiles, orphelinats, maisons de refuge, sociétés de bienfaisance, dons et secours individuels

qui sont d'autant plus efficaces qu'ils se répandent sur un nombre d'infortunés un peu moindre. Il y a ce double domaine et ces deux sources de secours qui s'accroissent d'année en année et forment, par les fondations, par les donations, par les legs, un vrai patrimoine qui est comme le trésor et la fortune régulièrement agrandi des malheureux. Car il faut en même temps le dire, et les statistiques l'établissent officiellement, la misère tend à diminuer ; on compte et on a à soulager un peu moins de misérables qu'il y a quelques années encore. Les machines elles-mêmes et les procédés de la mécanique moderne qui ont commencé par amener une crise dans le travail, par supprimer des professions qui semblaient nécessaires à la vie de bien des ménages, par avilir même les salaires, ont réparé en partie le mal qu'ils avaient débuté par faire. Sauf quelques exceptions bien regrettables sans aucun doute, le niveau s'est rétabli. Avec l'accroissement énorme et nécessaire de la production, la main d'œuvre a été de plus en plus demandée ; elle a naturellement relevé en proportion ses prix. Les ouvriers des fabriques, qui avaient été parfois réduits à de très-minces salaires, ont regagné et dépassé le terrain perdu, à ce point même que, dans certains pays, les populations industrielles et urbaines sont devenues plus heureuses et plus à leur aise que diverses populations rurales.

Il paraît donc faux que le paupérisme augmente au fur et à mesure que l'industrie se répand et se développe. En fait, non-seulement il a diminué en extension, mais il a diminué aussi très-particulièrement

en intensité. Observons d'abord que le paupérisme est, comme le dit très-bien M. Leroy-Beaulieu (1), un mot sur le sens duquel il faut s'entendre. L'indigence n'est pas une chose absolue ; sa mesure n'est pas la même dans tous les siècles et dans tous les pays. « Les affreux gueux qu'ont connus les siècles passés n'existent plus guère. Aujourd'hui, celui qui ne peut se procurer ni souliers, ni bas, ni chemises, est déclaré un indigent de la dernière classe ; autrefois, les trois quarts de la population étaient à ce régime de dénuement et ne songeaient que médiocrement à s'en plaindre. De même celui qui, dans les villes, ne peut manger du pain à peu près blanc et y joindre parfois un peu de viande est réputé un pauvre, quand jadis des classes entières ne connaissaient même pas ce régime. Ainsi l'indigence indique une relation morale tout autant qu'un rapport physique ; elle résulte particulièrement de la comparaison des ressources d'un individu avec la manière de vivre qui est habituelle à l'ensemble de la classe ouvrière. Le niveau du paupérisme a donc haussé au fur et à mesure des progrès de l'aisance générale. »

Cette première observation semble incontestable ; mais si la misère a perdu en intensité, a-t-elle gagné en étendue ? La statistique des faits qui ont été relevés paraît établir le contraire. Ainsi, d'après M. de Villeneuve-Bargemont, vers le premier quart de ce siècle, il y avait en France *1* indigent sur *25* habitants. Cette proportion était restée à peu près la même, ou plutôt

(1) *De la Répartition des richesses*, p. 426.

avait légèrement diminué en 1860, quoique, à cette époque, d'une part, l'industrie avec ses premières crises se fût très-rapidement développée, et qu'en outre eûssent été créés environ 12,000 bureaux de bienfaisance qui, en faisant un dénombrement plus exact des indigents et, en les appelant aux secours, en faisaient constater nécessairement un plus grand nombre.

Si, en spécialisant les recherches, on s'attache particulièrement à Paris, on a été amené à reconnaître que, tout au commencement de ce siècle, vers 1800, la proportion des indigents était de 1 sur 4.9 habitants, proportion énorme qui ne peut s'expliquer que par les désordres de toutes sortes amenés par la crise révolutionnaire. En 1813, au milieu des guerres et de la stagnation des affaires de la fin de l'Empire, la part de l'indigence n'était encore guère moindre : 1 sur 5, 69 habitants. Mais bientôt, avec le retour d'un régime meilleur, l'amélioration s'accentue et ne s'arrête pas. En 1819, il n'y a plus qu'*un* indigent sur 13 habitants; en 1860, 1 sur 14; en 1861, 1 sur près de 17 ; et la proportion ne fléchit pour ainsi dire pas, quoique depuis, d'une part, on eût annexé la banlieue où la misère s'était concentrée et, d'autre part, on eût admis aux secours des individus moins nécessiteux.

Et de même en Angleterre, où l'industrie est bien plus étendue, où le goût de l'épargne est moindre, où les fortunes sont plus inégales, où l'assistance est obligatoire pour les communes, les statistiques plus exactes donnent des résultats encore plus sensibles et plus précis.

D'après des tableaux tenus avec la plus grande

régularité, on arrive aux faits suivants : de 1849 à 1878, la population anglaise a augmenté de 30 p. 100, et en même temps le chiffre des pauvres secourus, soit dans les workhouses, soit à domicile, a diminué de 20 p. 100. En 1849, le rapport des pauvres à la population était de 5.33 p. 100, c'est-à-dire qu'il s'y rencontrait environ *1* indigent sur *20* habitants. En 1859, le rapport n'était plus que de 4.36 p. 100. Enfin, en 1878, il était tombé à 2.99 p. 100, c'est-à-dire que sur 100 habitants, il n'y avait pas *3* pauvres (1). Même dans la ville de Londres, qui passe pour le foyer le plus ardent de la misère, on ne trouve, en 1879, qu'une proportion de 5 p. 100 de pauvres secourus sur l'ensemble de la population.

Dans les autres pays de l'Europe, les relevés du paupérisme ne différeraient pas sensiblement de ceux qui viennent d'être présentés. Et en même temps, il semble demeurer vrai contre l'opinion commune, mais comme témoignage rendu en fin de compte au progrès moderne, que généralement la misère est moins grande et moins intense dans la plupart des pays industriels que dans un grand nombre de contrées agricoles, parmi lesquelles on peut citer la Norwège, l'Oldenbourg et surtout la partie méridionale de l'Italie.

Il est donc difficile de contester que, grâce à tous les résultats de la civilisation moderne, aux conquêtes de la science, aux développements de la production, à la diffusion de la richesse et des signes qui la représentent, à l'avilissement même des métaux précieux,

(1) Leroy-Beaulieu, p. 432.

la pauvreté matérielle a sensiblement diminué et tend à décroître de jour en jour.

Sans doute, nous l'avons dit, elle ne disparaîtra pas plus que toutes les misères morales et physiques, la maladie, les infirmités, les souffrances, les pertes cruelles et prématurées qui sont le partage irrémissible de l'humanité.

Mais il faut savoir reconnaître les améliorations qu'au milieu de bien d'autres épreuves, la Providence a permis à notre époque de ressentir.

A ce phénomène en correspond un autre qui provient de causes analogues, mais qu'il n'est pas moins intéressant de signaler.

Dans cette transformation sociale où nous voyons les classes inférieures représentants de la démocratie grandir à la fois en bien-être, en influence, en propriété, nous remarquons en même temps que les classes supérieures où se concentraient jadis la puissance et la fortune tendent à la diminution simultanée de leurs pouvoirs et de leurs richesses.

Deux ordres de preuves serviront à établir l'exactitude de l'observation que nous venons de présenter; l'une de ces preuves se tire de la situation économique générale de la propriété tant mobilière qu'immobilière, l'autre est fournie par la statistique même des fortunes dans les divers pays civilisés.

Et d'abord, les grandes fortunes territoriales, déjà beaucoup diminuées en France par les confiscations révolutionnaires, disparaissent par suite du morcellement de la propriété rurale. Il y a un assez grand

nombre de provinces où ce sont les paysans et les petits cultivateurs qui possèdent seuls la terre ; et dans celles où existaient encore de grandes propriétés, les ventes en détail les dispersent tous les jours.

Mais même, pour les détenteurs actuels de propriétés importantes, la plus value en capital et en rente qui s'est produite il y a quelques années par suite de circonstances exceptionnelles qui ne sont guère de nature à se renouveler, cette plus-value, disons-nous, s'amoindrit sensiblement non-seulement devant la concurrence étrangère, mais devant les impôts de plus en plus pesants, devant les frais de culture et de main-d'œuvre si fort accrus, devant les exigences naturelles des cultivateurs qui ont besoin de locaux plus dispendieux pour leurs bestiaux et pour eux-mêmes.

La meilleure chance des grands revenus territoriaux dans les pays civilisés, est donc de rester stationnaires, surtout si l'on tient compte de la grande quantité de terres arables qui n'ont point encore été exploitées sur la majeure partie du monde, et, en même temps, de la facilité et du bon marché des transports qui équilibreront, s'ils ne font pas baisser davantage, le taux des produits.

Quant à la valeur mobilière et à l'intérêt de l'argent, il n'est pas contestable qu'ici s'est produite et continuera à se produire une baisse sensible. Trois causes contribuent à la dépréciation des capitaux et à la diminution du taux de l'intérêt.

La première, c'est que, la sécurité des transactions et des placements augmentant dans les sociétés mo-

dernes, on se contente actuellement d'un intérêt moindre qu'à de certaines époques, au moyen âge, par exemple, où l'on compensait par la cherté de l'intérêt la moindre garantie que présentaient les emprunteurs.

La seconde cause consiste dans l'augmentation incessante de l'épargne qui, par l'accumulation des espèces monnayées ou de leur représentation, crée une large concurrence qui rend les bons placements plus rares et par suite plus chers.

La troisième cause enfin provient de ce que la productivité des mêmes capitaux dans des entreprises similaires est devenue moindre, avec l'extension et la vulgarisation de tous les procédés nouveaux du commerce et de l'industrie.

Ainsi, les rentes des États qui ont du crédit et inspirent confiance ont baissé successivement de 6 et 5 p. 100 à 4, 3 1/2, où même 3, et menacent de descendre plus bas encore. Ainsi, les entreprises industrielles sérieuses qui donnaient, il y a quelques années encore, 10 où 12 0/0, n'offrent plus à leurs actionnaires que des dividendes de 4 ou 4 1/2, et les obligations si nombreuses créées par toutes les grandes associations ou compagnies ne produisent plus guère que de 3 1/2 à 3 3/4 0/0, en attendant même une diminution de revenu plus considérable.

Il en résulte que le même capitaliste qui, au commencement de ce siècle, avec 100,000 fr. par exemple, se faisait cinq ou six mille francs de revenu, ne peut plus actuellement pour la même somme avoir qu'une rente de 3,000 fr. c'est-à-dire qu'il a vu sa for-

tune effective baisser de moitié, tandis que ses besoins ont peut-être augmenté dans une proportion égale.

La vulgarisation des capitaux a ainsi produit ce double résultat d'appeler par leur diffusion un plus grand nombre à les posséder, et, d'autre part, de réduire le revenu effectif de ceux qui les possèdent.

Et de la sorte, c'est réellement la masse qui détient de nos jours la plus grande partie de la richesse publique; et la statistique, que nous avons invoquée comme second ordre de preuves, établit en fait que non-seulement les très-grosses fortunes sont plus rares que le vulgaire ne le suppose, mais qu'elles tendent à diminuer, tandis que les moyennes ou petites fortunes éprouvent l'effet contraire.

Dans la Prusse, par exemple, d'après des calculs, les plus exacts possibles, faits sur les relevés des impôts qui frappent le revenu, voici comment s'établit la distribution de ces mêmes revenus entre les diverses classes d'habitants.

Les classes inférieures et laborieuses possèdent à elles seules les deux tiers du revenu total du pays; il n'y a dans toute la Prusse qu'environ 600,000 habitants ayant plus de 3,750 francs de revenu, c'est-à-dire eu égard à la population totale, 1 sur 43. Les gros revenus qui s'élèvent de 25 à 125,000 fr. de rente n'appartiennent qu'à 7,600 contribuables, et les très-gros, ceux qui dépassent 125,000 fr. ne s'appliquent qu'à 491 personnes. Ces deux classes ne possèdent ensemble que 4.85 0/0 du revenu général; de sorte que, si l'on confisquait les revenus de ces deux catégories, c'est-à-

dire les revenus dépassant 25,000 fr. de rente pour les partager entre toutes les autres; chacune de ces dernières ne verrait augmenter ses ressources annuelles qu'environ de 4 1/2 0/0 ; et ainsi un ménage ouvrier qui gagne mille francs par son travail de l'année ne profiterait que d'une somme de 45 francs, tandis que, d'autre part, son même gain diminuerait évidemment dans une énorme proportion par la privation de travail que lui causerait l'absence de tout capital disponible entre les mains de ceux qui lui font d'ordinaire les commandes.

En France, il n'y a pas vraisemblablement plus de 60,000 personnes ayant un revenu net foncier égal ou supérieur à 6 ou 7,000 fr.; et en distrayant les propriétés urbaines, il n'y a pas plus de 30,000 personnes à posséder un revenu net foncier rural de cette même somme ; et cette catégorie de propriétaires ne doit pas détenir le 6e du sol français (1). Les chiffres que nous citons seraient peut-être encore exagérés, si l'on s'en rapporte à M. Casimir Périer qui, dans son rapport sur le budget rectifié de 1871, s'exprimait ainsi dans la séance de l'Assemblée nationale du 21 août : « Les revenus élevés provenant du sol sont une exception en France. Sur huit millions de propriétaires, il y en a six millions qui paient moins de 30 francs de contribution foncière. Il n'y en a pas quinze mille qui paient plus de 1,000 fr.; et comme il s'agit ici du principal et des centimes additionnels,

(1) Leroy-Beaulieu, p. 529.

cela équivaut à dire qu'il n'y a pas quinze mille personnes ayant 7 à 8,000 fr. de revenu foncier. »

Cette appréciation de M. Casimir Périer semble toutefois au-dessous de la réalité ; et M. Leroy-Beaulieu estime qu'à l'heure actuelle la moitié environ des revenus nets du sol revient à la petite propriété, celle dont le revenu net réel ne dépasse pas 1,000 fr., qu'un quart échoit à la propriété moyenne, celle qui jouit d'un revenu de 1,000 à 3,000 fr., et que c'est tout au plus le dernier quart qui appartient à ce qu'on aurait de la peine à appeler encore la grande propriété, celle qui possède au minimum plus de 3,000 fr. de revenu net.

Même à Paris, où le luxe se déploie avec une telle exubérance, où il frappe par cela même qu'il dépasse les limites, la statistique tirée de l'appréciation du prix des loyers et de l'impôt mobilier ne donnerait que les résultats suivants :

La classe très-riche (100,000 fr. environ de revenu et au-dessus) ne se composerait que de 3 habitants p. 1,000 de la population générale; la classe riche (70,000 fr. environ de revenu) de 20 p. 1,000 ; la classe aisée (20,000 fr. en moyenne de revenu) de 96 p. 1,000; la classe à revenus modiques de 197 p. 1,000; et enfin celle des petits revenus de 684 p. 1,000. Et il faut observer que c'est à Paris presque exclusivement que viennent se concentrer les grandes fortunes de la France et qu'on y trouve à peu près toutes les personnes, au nombre de 7 ou 800, qui possèdent 250,000 francs de rente et plus.

Les pays voisins, la Belgique entre autres, présente-

raient des résultats analogues; et il n'est pas jusqu'à l'Angleterre où, avec des fortunes foncières vraiment colossales, les moyennes et les petites fortunes ne soient beaucoup plus nombreuses et ne tendent beaucoup plus à se multiplier qu'on ne le peut croire généralement.

Et cette tendance des revenus petits et moyens à augmenter et à se développer suit une progression croissante que remarque l'œil de l'observateur attentif. M. Leroy-Beaulieu le constate expressément; il affirme que cette élévation est continue dans les pays civilisés, que c'est un phénomène qui se manifeste sans interruption et qui concorde avec l'amélioration et la hausse du niveau des couches inférieures et moyennes de la société. Les crises industrielles, commerciales, financières affectent beaucoup plus les sommets que les régions plus basses.

A travers les fléaux intermittents, les bonnes et les mauvaises récoltes, les petits, les modiques, les moyens revenus, pris dans leur masse, progressent contre vents et marée.

Ne voit-on pas, en effet, croître incessamment les dépôts aux caisses d'épargne, les plus values d'impôts, la hausse des valeurs mobilières, leur multiplication entre toutes les mains, l'essor des recettes des chemins de fer, tous phénomènes qui répondent au double courant de l'accroissement de la production et de la consommation et témoignent de la participation de plus en plus considérable du grand nombre à l'aisance et à la richesse publique? Au contraire, ce sont les gros revenus qui ressentent principalement le contre-coup

des crises. Ce sont eux qui ont un mouvement plus irrégulier d'ascension ou de recul. Ce sont eux qui se reconstitueront de moins en moins facilement dans une société où la concurrence est plus grande, où les moyens de succès sont à la disposition d'un plus grand nombre, et où les situations exceptionnelles deviendront de plus en plus rares. Il n'y aura guère désormais que quelques spéculateurs hardis et heureux, au milieu de nombreux désastres ; il n'y aura que quelques inventeurs de procédés nouveaux, empressés et habiles à les exploiter, qui sortiront des rangs pour atteindre d'un bond des positions de fortune supérieures.

Les autres resteront dans les conditions moyennes et subiront ce niveau qui tend à s'établir et à se régulariser. On le voit, en effet, envahir tout rang et toute situation. Les petits traitements montent ; les grands traitements s'abaissent. Les fonctions de plus en plus nombreuses que produit la bureaucratie, de jour en jour plus envahissante, non-seulement de l'Etat, mais des grandes administrations financières et industrielles, tendent à s'égaliser par les besoins communs de la vie, par la concurrence de l'éducation, des aptitudes, des connaissances acquises. La distinction même entre les professions de bureau, les professions libérales et les professions manuelles s'affaiblit et incline à disparaître. Un ouvrier, pourvu qu'il soit tant soit peu habile et rangé, gagne autant et plus que beaucoup d'employés d'administration, que des fonctionnaires de l'Etat attachés aux contributions et aux postes, que des officiers de l'armée.

En résumé, la situation économique de nos jours se concentre dans les résultats suivants : énorme augmentation de la production et de la consommation ; diffusion de la richesse par l'application de tous les moyens dûs aux découvertes de la science et l'industrie ; diminution des grandes fortunes par les lois de partage, par la baisse du taux de l'intérêt, par la concurrence intérieure et étrangère, par la loi du libre échange; et, en même temps, accroissement considérable de l'aisance, du bien-être, multiplication des petites et moyennes fortunes, niveau s'établissant de plus en plus entre toutes les classes sociales par les lois, par les mœurs, par les usages, par les progrès de l'instruction et la concurrence qui en dérive, par toutes les conditions normales de la vie.

La situation, telle que nous venons de l'envisager, devrait donc offrir une barrière invincible contre le socialisme et lui ôter toute raison d'être. Les effets qu'il recherche lui arrivent d'eux-mêmes ; l'égalisation des droits, le partage des jouissances, l'accession de tous aux mêmes avantages se produisent naturellement. Le jeu forcé des choses et des faits, la possession acquise et en voie rapide de s'étendre et de se développer amènent de plus en plus toutes les satisfactions que le désir de l'égalité la plus large peut légitimement souhaiter et s'efforcer d'atteindre.

Il n'y a que les passions trop ardentes ou trop pressées, il n'y a que les convoitises trop immodérées ou trop violentes qui, en voulant précipiter outre mesure le mouvement, lui feraient courir le risque d'échouer

dans le désordre, dans l'injustice ou dans le crime, si ces mêmes passions et ces mêmes convoitises, qui sont censées représenter les besoins et les instincts matériels du plus grand nombre, ne trouvaient désormais dans ce plus grand nombre lui-même le meilleur des freins et le plus puissant des obstacles.

Il y a encore un danger : il provient du côté même qui devrait en garantir; il provient de l'intervention de l'Etat. Il ne faudrait pas que l'État, dans un vain et coupable désir de popularité, vint, comme aujourd'hui il le fait trop souvent, par ses mesures, par son action, par ses lois, précipiter un mouvement qui est déjà presque trop rapide. L'impulsion naturelle y suffit amplement et peut seul rester en conformité avec les principes réguliers de l'économie politique et les conditions normales de la liberté.

Que ce soit un bien ou un mal, la société se renouvelle ainsi jusque dans ses fondements ; mais, en toute occurrence, il est essentiel de connaître les éléments, les causes, les effets de cette transformation, pour la modérer et la limiter sinon pour la combattre, si elle est un mal ; pour la diriger, l'éclairer, y prendre sa part, si elle est un bien ; dans l'un et l'autre cas pour savoir où l'on en est et ne se laisser ni surprendre ni troubler par les événements du présent et de l'avenir.

BAGUENAULT DE PUCHESSE.

JOSEPH-ÉTIENNE VASLIN

ANNALISTE DE L'ÉGLISE DE BEAUVAIS

1690-1771

Dans une étude sur les Antiquaires de Beauvais, M. Dupont-White écrivait en 1847 :

« Chaque événement trouvait à Beauvais son historien. *Une plume inconnue,* mais qui certes savait « écrire, a raconté, dans un curieux manuscrit, l'in- « vasion, les progrès et les ravages de la suette de « 1756, qui frappa près de 6.000 Beauvaisiens. On y « voit la belle conduite du cardinal de Gesvres qui, de « Paris, vint s'établir au milieu du fléau pour le mieux « combattre, l'appel à Beauvais du médecin du Roi, sa « lutte, d'abord malheureuse, et enfin victorieuse contre « la suette. Vers la fin du manuscrit on remarque sur- « tout ce *Te Deum* chanté dans Saint-Pierre par toute « la population survivante et auquel manquait la mu- « sique du chapitre presque entièrement enlevée par « l'épidémie (1). »

(1) *Mémoires de la Société académique de l'Oise,* t. I, p. 43. — Le sommaire des événements donné par M. Dupont-White, contient plusieurs inexactitudes. L'épidémie de Beauvais sévit en 1750 et non en 1756.

La plume dont M. Dupont-White signale les productions, n'est pas pour nous celle d'un anonyme. Nous savons qu'elle fut tenue par une main orléanaise et qu'elle a laissé des manuscrits précieux pour l'histoire de Beauvais. Nous allons en fournir la preuve (1).

A la fin du XVIIe siècle, il existait à Orléans, sur la paroisse Notre-Dame-de-la-Conception, une vieille famille bourgeoise qui, depuis quatre ou cinq générations (2), exerçait son activité dans différentes branches du commerce. Jean Vaslin, marchand de bois, et Anne Isambert, sa femme, eurent dix-sept enfants dont plusieurs se consacrèrent à Dieu ou entrèrent dans les ordres. L'un des fils, Étienne Vaslin, était en 1731

(1) Les faits énoncés dans cette notice sans indication spéciale des sources, nous sont connus par des papiers provenant de la succession de Vaslin.

(2) La généalogie de la famille Vaslin a été dressée par le chanoine Hubert, t. VIII, fol. 272. (Bibl. publique d'Orléans), mais elle contient de nombreuses inexactitudes et des lacunes. Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, les Vaslin s'étaient divisés en deux branches principales. La branche aînée, dite Vaslin des Bréaux, s'ennoblit par les charges et produisit plusieurs hommes distingués : un président en l'élection d'Orléans, un grand-maître des eaux et forêts du duché d'Orléans et un trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges. Ce dernier est le plus illustre bienfaiteur de la bibliothèque publique d'Orléans, après Guillaume Prousteau, fondateur de l'établissement lui-même. (Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, etc., d'Orléans, t. XX, p. 72-73.) La branche cadette resta dans le commerce, mais elle compta de nombreuses vocations religieuses, entre autres celle du personnage dont nous nous occupons ici.

doyen du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. Il mourut chanoine de Sainte-Croix, le 1er décembre 1742. Sa sœur Charlotte-Geneviève, entra au monastère de la Visitation d'Orléans vers 1717. Pendant longtemps elle remplit dans cette maison les fonctions d'économe et, après avoir donné l'exemple des plus éminentes vertus, elle termina ses jours le 2 octobre 1773, âgée de quatre-vingts ans (1).

Joseph-Étienne, dont nous avons à nous occuper, naquit le 31 décembre 1690. Le lendemain, nous dit le livre ou mémorial de sa famille, il fut tenu sur les fonts baptismaux de Notre-Dame-de-la-Conception par sa tante maternelle, Thérèse Isambert, et par M. Bazin, commis à la recette des tailles. « *Dieu veille qu'il soit homme de bien,* » écrivait à la suite de ces simples notes une mère profondément chrétienne.

Nous n'avons retrouvé aucun détail sur le genre d'éducation que reçut Joseph Vaslin. Selon toute apparence il fit ses études au foyer domestique, car ce fut à notre célèbre université qu'il obtint le double grade de licencié en droit civil et canonique. Il est probable aussi que le grand séminaire d'Orléans lui ouvrit ses portes. Là il put attirer l'attention de François-Honorat

(1) Dans une notice nécrologique, publiée par le couvent de la Visitation sur Charlotte-Geneviève Vaslin, il est question à plusieurs reprises du frère que cette religieuse avait à Beauvais. C'est à tort, pourtant, que Joseph-Etienne Vaslin s'y trouve présenté comme ayant servi de vicaire général à plusieurs evêques de Beauvais. Il n'eut jamais auprès de Mgr de Saint-Aignan et de Mgr de Gesvres que le simple titre de secrétaire.

de Beauvilliers de Saint-Aignan qui était à cette époque archiprêtre de la cathédrale (1).

Ce descendant d'une des plus illustres familles de la province orléanaise fut nommé à l'évêché de Beauvais, le 3 avril 1713. Le 1er octobre suivant, le cardinal de Noailles, assisté des évêques d'Orléans et de Chartres, lui donna la consécration dans la chapelle du palais archiépiscopal de Paris (2). Au nombre des personnes qui furent témoins de cette cérémonie figurait Joseph Vaslin, déjà engagé dans les ordres.

Le nouveau prélat qui voulait attacher à sa personne le jeune clerc dont il avait apprécié les mérites, lui fit ce jour là plusieurs présents. Nous le savons grâce au témoignage de l'intéressé lui-même qui dressa en 1739 un inventaire assez détaillé de ses meubles et effets. Dans ce document il est question notamment d'un « *surplis à dentelle, point d'Angleterre, ex dono D. D. de Saint-Aignan, episcopi C. Belvacensis, 1713, au 1er octobre, jour de son sacre* » et d'un « *portefeuille avec serrure et encrier de cuire* (sic), *présent de Monseigneur de Saint-Aignan, évêque de Beauvais, 1713.* » Ce dernier don est particulièrement significatif. En le recevant Vaslin se trouva investi des fonctions de secrétaire épis-

(1) Saint-Simon dit même que l'abbé de Saint-Aignan n'était encore en 1713 qu'un simple séminariste. Le portrait qu'il en fait est peu flatteur. (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, édit. de 1829, t. X, p. 487.)

(2) *Gallia Christ.*, t. IX, p. 768. — Delettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 533.

copal. Dès lors son existence fut intimement liée à celle de son protecteur (1).

Un fait digne de remarque, c'est que l'évêque et l'ecclésiastique qui sortaient ainsi du clergé d'Orléans, arrivèrent à Beauvais l'année même de la promulgation de la bulle *Unigenitus*. Quittant une contrée où le jansénisme comptait de trop nombreuses sympathies, ils étaient destinés dans leur nouvelle résidence à soutenir une lutte terrible contre le zèle hypocrite des appelants au futur concile (2).

Ce fut à Beauvais même que Vaslin reçut le caractère sacerdotal.

En 1720 il fut pourvu d'un bénéfice qui lui donna le titre de chapelain de Saint-Sauveur de Francières (3).

Enfin, le 24 mars 1721, il vint siéger au milieu des chanoines de l'église cathédrale de Beauvais, mais il fut enregistré au chapitre en qualité de chanoine *in comi-*

(1) Dans un mémoire imprimé pour Mgr de Gesvres, évêque de Beauvais, il est dit que le sieur Vaslin avait été *in comitatu* de Mgr de Saint-Aignan, pendant tout son épiscopat. — (Bibl. municipale de Beauvais, volume anciennement coté 3331 et intitulé : *In comitatu*.)

(2) Le clergé de la ville de Beauvais se fit remarquer par un acharnement tout particulier contre la bulle *Unigenitus*. Voir à ce sujet : Delettre. *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, et les manuscrits de Vaslin lui-même.

(3) Francières, canton d'Estrées-Saint-Denis, arrondissement de Compiègne (Oise). L'abbé Vaslin prit possession de son bénéfice le 1er décembre 1720. Il le fit desservir par le curé de Montmartin qui en était peu éloigné. Jusqu'en 1735 il en retira un revenu annuel de 80, puis de 90 livres.

tatu episcopi, de sorte qu'il put jouir de tous les revenus de son canonicat sans assister à l'office avec ses confrères.

Cependant François de Beauvilliers de Saint-Aignan venait de renoncer aux fonctions épiscopales (1) et avait été remplacé par Étienne-René Potier de Gesvres (1728). Le chanoine Vaslin ne devait rien perdre à ce changement. En effet Mgr de Gesvres l'appelait à occuper auprès de sa personne un poste de confiance, il en faisait son premier secrétaire et lui offrait l'hospitalité de son palais (2).

Vaslin se montra digne de la faveur qui lui était accordée, aussi resta-t-il jusqu'à la fin de sa vie le confident intime de l'évêque de Beauvais. Habitant sous le même toit que ce prélat vertueux et dévoué, il prit une large part à toutes ses préoccupations et se trouva placé dans des conditions essentiellement avantageuses pour apprécier son infatigable zèle. Témoin de tant d'abnégation, il voulut conserver par écrit la mémoire des faits les plus saillants qui l'avaient frappé. De là l'origine de deux volumineux manuscrits possédés aujourd'hui par la bibliothèque municipale de Beauvais et intitulés : *Recueil de pièces et notes de plusieurs événements concer-*

(1) Cette renonciation était urgente, car elle évitait au démissionnaire une déposition juridique. La conduite de l'évêque de Beauvais était devenue notoirement scandaleuse. (*Mémoires de Saint-Simon*, édit. 1829, t. X, p. 487-489, et t. XV, p. 478.)

(2) Vaslin acheta néanmoins en 1735 une maison canoniale. (*Mém. de la Société académique de l'Oise*, t. VII, p. 351.) Il n'y résida jamais, mais en tira par location un revenu de 300 livres.

nant l'épiscopat de Monseigneur Estienne-René Potier de Gesvres, évêque et comte de Beauvais (1). Or la relation de l'épidémie de 1750, visée par M. Dupont-White, n'est qu'un passage extrait de cette énorme compilation (2).

Le 10 juin 1734 l'évêque de Toul pourvut le chanoine Vaslin du prieuré de Notre-Dame-de-Coutanvilliers (3), bénéfice situé dans le diocèse d'Amiens. Plusieurs causes paraissent avoir contribué à cette nomination. Scipion-Jérôme Bégon qui occupait alors le siége de Toul, appartenait par sa famille aux pays du Blésois et de l'Orléanais (4). Par les précédents de sa carrière ecclésias-

(1) Deux volumes in-fol., anciennement cotés 3328 et 3329. Ces sortes d'annales diocésaines s'étendent de l'année 1829 à l'année 1767. Il serait bien à désirer que le conseil d'administration de la bibliothèque de Beauvais se préoccupât de la conservation de ces manuscrits si précieux pour l'histoire locale. Malheureusement des soustractions importantes y ont déjà été faites, soustractions d'autant plus faciles à opérer qu'il n'existe aucune pagination.

(2) Il est probable en effet que M. Dupont-White n'a connu cette relation que par une des nombreuses copies qui en ont été faites. S'il l'avait lue dans le manuscrit original, il ne l'aurait pas attribuée à un anonyme. Pour nous, nous sommes parfaitement sûr que ce récit est l'œuvre du chanoine Vaslin, car nous pourrions produire le brouillon écrit et corrigé de sa main.

(3) Coutanvilliers est une localité voisine de Domart, arrondissement de Doullens (Somme). Le chanoine Vaslin prit possession de son bénéfice le 2 juillet 1734. Jusqu'en 1743, il en retirait un revenu annuel de 500 livres.

(4) Bibl. publique d'Orléans. *Manuscrits du chanoine Hubert*, t. VIII, fol. 12.

tique il se rattachait au chapitre cathédral de Beauvais. Enfin il possédait en commende l'abbaye de Saint-Germer-de-Fly (1) et, pour sauvegarder ses intérêts sur ce point éloigné, il lui fallait compter quelques amis zélés et influents parmi ses anciens confrères du clergé Beauvaisien (2). Grâce à ce concours de circonstances, le titulaire de Notre-Dame de Coutanvilliers était désigné d'avance.

Le prieuré de Nogent-les-Vierges, voisin de la petite ville de Creil et relevant de l'abbaye bénédictine de Fécamp (3), était inoccupé, lorsque le 17 octobre 1735 le pape Clément XII, sans doute à l'instigation de Mgr de Gesvres, en gratifia Vaslin. Celui-ci en prit possession le 17 février suivant, mais il le céda un an après à Nicolas Pichard, prêtre du diocèse de Coutances et prieur commendataire du Saint-Sépulcre de Châteaudun.

Le 12 novembre 1745 l'évêque de Beauvais pourvut son fidèle secrétaire du bénéfice de la chantrerie (4).

(1) Saint-Germer-de-Fly, arrondissement de Beauvais (Oise).

(2) Si l'on en juge par quelques notes écrites de sa main, le chanoine Vaslin paraît en effet s'être occupé des affaires de l'évêque de Toul à Saint-Germer.

(3) Delettre. *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. I.

(4) A partir de cette époque, Vaslin porta les titres de *chantre en dignité de l'Église de Beauvais et prieur de Coutanvilliers*. En même temps les insignes de ses fonctions capitulaires, c'est-à-dire le chapeau à deux rangs de houppes et le bâton cantoral, prirent place dans le dessin de ses armoiries. Les *ex-libris* de sa bibliothèque en font foi.

Le chanoine Hubert blasonne de deux manières différentes les

Le titulaire de cette haute dignité avait de grandes obligations à remplir, car il devait diriger le chœur et le chant aux offices canoniaux et à toutes les cérémonies faites dans la cathédrale. Cependant Vaslin profitant du privilège de l'*in comitatu* qui lui avait été précédemment accordé, continua à exercer l'office de secrétaire auprès de son évêque. Aux fêtes de Noël 1745 il était à Paris avec Mgr de Gesvres. Son absence dans des circonstances aussi solennelles devint un sujet d'amères récriminations, et l'assemblée capitulaire du 17 janvier 1746 décida que le grand chantre serait mis en perte des fruits et revenus de sa chantrerie et même de son canonicat, chaque fois qu'il s'absenterait.

C'était une violation du privilège de l'*in comitatu*. L'évêque de Beauvais prit fait et cause pour son commensal, mais il manœuvra avec tant d'habileté et de discrétion qu'il parvint à changer les mauvaises dispositions de la majorité des chanoines. Aussi le 13 avril 1746 le grand chantre n'eut qu'à présenter à ses confrères les raisons qui avaient inspiré sa conduite, pour obtenir pleine et entière satisfaction.

Les mécontents qui formaient encore une imposante minorité ne se tinrent pas pour battus. Le théologal, Charles Prévost, attaqua la délibération du 13 avril pour vice de formes. Il prétendit que la question agitée con-

armes de la famille Vaslin. Mais, si l'on s'en rapporte aux *ex libris* du grand chantre de Beauvais, ces armes devaient être d'azur, au croissant d'argent sortant d'un cœur d'or et sommé de deux étoiles de même.

cernait l'évêque lui-même, qu'en conséquence les officiers épiscopaux auraient dû quitter le lieu de la réunion et qu'ayant refusé de le faire, ils avaient agi contrairement à tous les usages. La majorité soutenait de son côté que l'intérêt du débat visait seulement la personne du sieur Vaslin, et que celui-ci étant sorti de la salle des séances, les grands vicaires et autres commensaux de l'évêque avaient légitimement pris part au vote.

L'affaire prenait des proportions inquiétantes Soutenu par neuf autres chanoines, le théologal portait son instance au siège présidial de Beauvais et s'attaquait à l'évêque. Celui-ci obtint alors de Louis XV qu'il évoquât le procès devant son conseil.

De part et d'autre on rédigea de nombreuses requêtes, on fit imprimer de longs mémoires. Le théologal se lança dans des considérations de personnes. Tout en soutenant qu'il incriminait la forme et non le fond de la décision prise le 13 avril, il accusait indirectement le chanoine Vaslin d'être parjure à ses serments de grand chantre, d'avilir sa haute dignité capitulaire en l'associant avec *le ministère assez peu digne du secrétariat*, enfin il lui reprochait une conduite hypocrite dans toute cette querelle.

Fort de l'appui de Mgr de Gesvres, le grand chantre laissait passer ces insinuations malveillantes et revendiquait hautement *l'honneur et le droit, par préférence sur tous les autres chanoines et dignitaires, de rester près de son évêque, tant que celui-ci agréerait ses services pour son diocèse.*

L'Église de Beauvais réclamait depuis deux ans la

clôture de ce scandaleux débat, lorsque le Conseil d'État rendit son arrêt le 27 avril 1748. L'autorité épiscopale triomphait. Prévost et consorts étaient déclarés non recevables dans leurs prétentions. La délibération capitulaire du 13 avril 1746 était considérée comme régulière et valide. Enfin les conclusions de la sentence portaient que le sieur Vaslin serait tenu présent au chœur tant qu'il garderait le caractère de chanoine *in comitatu* (1).

Dès lors le grand chantre de Beauvais s'attacha de

(1) Toutes les pièces manuscrites ou imprimées de ce procès sont conservés dans deux volumes in-fol. de la bibliothèque municipale de Beauvais, anciennement cotés 3331 et 3332.

Le premier de ces recueils comprenant 600 pages est intitulé *Recueil* (sic) *des pièces du procès jugé en 1748 en faveur du chantre de l'église cathédrale de Beauvais estant in comitatu episcopi.* Il paraît avoir été formé pour Mgr de Gesvres qui le donna plus tard à Vaslin. En tête du volume, on voit en effet un *ex-dono* représentant les armes des de Gesvres et portant la mention suivante : *Ex dono eminentissimi et illustrissimi domini D. Stephani Renati Potier, cardinalis de Gesvres, etc...*, tandis qu'à la fin du même volume se trouve l'*ex-libris* du grand chantre.

Le second recueil ne comprend que 375 pages. Il est intitulé : *Recueil* (sic) *de pièces sur le droit et les privilèges des bénéficiers qui sont in comitatu episcopi.* Les documents qu'il renferme ont dû être réunis par le grand chantre lui-même et pour son propre compte, car son *ex-libris* figure au commencement du volume. Ce qui le prouve surabondamment, c'est que dans sa chronique diocésaine Vaslin parle à peine de son long procès et qu'il renvoie pour plus de détails à une collection de pièces composée par lui à propos de cette affaire.

Le grand chantre de Beauvais laissa tous ses recueils et manus-

plus en plus à cette dignité qui lui avait suscité de si longs ennuis. Jugeant que le produit de sa prébende ne répondait pas à l'importance de sa charge, il résolut, dans l'intérêt de ses successeurs, d'atténuer la disproportion. Le 20 décembre 1752, il offrait au chapitre une rente de 107 livres, 2 sous, au principal de 4.285 livres, destinée à augmenter les honoraires du chantre et des deux chanoines choristes qui l'accompagnent. Cette donation fut acceptée avec reconnaissance (1).

Mais si nous avons suivi Vaslin à travers les phases principales de son existence personnelle, nous pourrions maintenant l'étudier dans une foule d'autres circonstances bien plus intéressantes, car il fut témoin de presque tous les événements qu'il a racontés. Ainsi nous le trouverions avec son évêque, réglant au palais épiscopal les affaires diocésaines et participant dans les tournées pastorales annuelles aux fatigues de l'apostolat. Nous le rencontrerions, soit à l'hôtel-de-ville de Beauvais, assistant aux fêtes de l'inauguration de ce monument; soit aux monastères des Ursulines et des Franciscaines de la même ville, luttant contre l'orgueil janséniste ; soit encore aux palais de Versailles et de Meudon, accompagnant le nouveau cardinal de Gesvres à la cérémonie de la remise de la barrette (2). Enfin nous le

crits aux archives épiscopales. La bibliothèque municipale en est aujourd'hui propriétaire.

On retrouve également aux archives départementales de l'Oise (G, 681. liasse) quelques pièces du procès de 1746-1748.

(1) Archives départ. de l'Oise. G. 738, liasse.

(2) Cet épisode de la vie de Mgr de Gesvres est raconté par

verrions à Paris, résidant à l'hôtel de Gesvres (1) et entrant chaque jour en relations avec les grands : ou bien nous devrions le chercher dans les rues désolées du vieux Beauvais, s'exposant au danger de la contagion et secondant les efforts charitables d'un héroïque prélat. Toutefois ces divers sujets nous entraîneraient trop loin. D'ailleurs, nous avons d'autant moins de raisons de les aborder que l'annaliste de Beauvais s'efface systématiquement dans tout le cours de sa compilation (2).

Nous venons de prononcer le mot de compilation, c'est en effet un de ceux que l'on peut appliquer à un aussi vaste recueil, comprenant non seulement des notes et des récits, mais encore une très grande quantité de pièces transcrites d'après les originaux. Dans ses dernières années surtout, le chanoine Vaslin renonçant à rédiger une chronique diocésaine, se bornait presque exclusivement à composer une collection de documents.

Vaslin avec des détails fort intéressants pour l'histoire des cérémonies de la cour de France.

(1) L'hôtel de Gesvres était situé rue Neuve-Saint-Augustin. Dans cette noble demeure Vaslin trouvait un appartement qui lui était spécialement affecté, car il l'avait meublé à ses propres frais. Le 23 décembre 1770, il céda son mobilier estimé 834 livres, 4 sous, au cardinal de Gesvres qui lui remit un billet payable à volonté.

(2) L'auteur du *Recueil concernant l'épiscopat de Potier de Gesvres* parle si peu de lui-même que son nom a pu rester longtemps inconnu. Cependant un lecteur plus attentif que d'autres a écrit à la suite du titre du tome I[er] cette mention significative : *par l'abbé Vaslin.*

Le temps et les forces lui firent sans doute défaut pour classer toutes ses notes. En effet les derniers événements qu'il rapporte sont ceux de 1767, bien qu'il ait été pendant quatre années encore l'hôte et le confident du cardinal de Gesvres (1).

Au nombre des hommes remarquables qui ont pu honorer Vaslin de leurs relations ou de leur amitié, il convient de citer plusieurs chanoines illustres du chapitre de Saint-Pierre de Beauvais. Nous avons déjà parlé de Scipion-Jérôme Bégon, qui fut sacré évêque de Toul en 1722. Mentionnons encore Jean-Baptiste de Belloy qui, de 1751 à 1808, devint successivement évêque de Glandève et de Marseille, puis archevêque de Paris; Jacques de Grasse, évêque de Vence en 1754; enfin Jean-Baptiste Dubos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, érudit célèbre, connu surtout par son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* (2).

Le grand chantre de Beauvais termina ses jours au palais épiscopal le 15 mai 1771. Le lendemain il fut

(1) Depuis longtemps le chanoine Régnard était à la fois second secrétaire de l'évêché et sous-chantre de la cathédrale. En 1771, il hérita des deux charges de Vaslin. (*Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. VII, p. 309. — Arch. départ. de l'Oise, G. 681. — Procès *In comitatu.*)

(2) Dans le catalogue de sa bibliothèque, Vaslin cite deux ouvrages auxquels il attache un prix particulier. Ce sont les *Œuvres de M. Toureil, académicien, 2 vol., présent de M. l'abbé Dubos* et les *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture, par l'abbé du Bos* (sic), *chanoine de Beauvais, à Paris, chez Mariette, 1740, 3 vol. Présent de Mˡˡᵉ du Bos* (sic), *veuve Danse, sœur de l'auteur.*

inhumé dans la nef de la cathédrale, du côté droit, près de M. Goujon, son prédécesseur (1). Par son testament daté du 30 septembre 1679, il léguait une rente de 440 livres aux prêtres du diocèse déshérités de la fortune, ainsi que diverses sommes aux prisonniers de Beauvais, aux pauvres de cette ville et à ceux du prieuré de Coutanvilliers (2). Toutes ces dispositions furent respectées (3).

Moins d'un an après la mort du chanoine Vaslin, le

(1) Archives municipales de l'Oise. Registre de l'état-civil, GG. 182.

M. G. Desjardins à la fin de sa belle *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, p. 247, reproduit une ancienne liste de tombeaux. On y trouve signalé celui de Jean-Angèle Goujon, prêtre d'Avignon, chantre et chanoine de Beauvais, mort le 1er novembre 1765, ou plutôt 1745, comme le dit plus exactement M. l'abbé Deladreue dans les *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. VII, p. 327. La pierre sépulcrale de Vaslin, voisine de celle de Goujon, n'est pas mentionnée. Cependant elle portait une épitaphe dont le texte avait été arrêté par le légataire universel du défunt, d'accord avec le chapitre de la cathédrale. Le marbre et la gravure coûtèrent 92 livres, 18 sous.

(2) Un ecclésiastique d'Orléans, neveu du défunt, l'abbé Cabart, curé de la paroisse Sainte-Catherine, devint à son tour titulaire du bénéfice de Coutanvilliers.

(3) Le 17 août 1771, la fabrique de Notre-Dame-du-Chemin d'Orléans reçut « *un voile du Saint-Sacrement, de gros de Tours, bleu, brodé en argent, des deux côtéz, avec un saint nom de Jésus brodé en or, provenant de la chapelle de messire Joseph-Etienne Vaslin, licencié ès loix canonique et civil, prêtre, prieur de Coutanvilliers, chanoine et chantre en dignité de l'église de Beauvais.* »

cardinal de Gesvres écrivait au chapitre cathédral que son grand âge et la faiblesse de sa santé l'empêchaient désormais de remplir ses obligations pastorales. En même temps, il remettait sa démission entre les mains du roi (1). Une si grave détermination ne fut-elle pas provoquée, au moins indirectement, par la disparition de celui qui, pendant cinquante-six ans, avait été le conseiller intime des évêques de Beauvais ? Nous ne serions pas éloigné de le croire, vu le rôle important joué par ce prêtre orléanais dans son diocèse d'adoption. L'influence même que Vaslin put exercer sur le cours des événements, nous est un sûr garant de l'exactitude et de la valeur de ses récits. Notre but sera donc atteint, si ces lignes démontrent aux amis de l'histoire beauvaisienne combien ils sont redevables à l'un de nos compatriotes trop longtemps oublié.

(1) Delettre. *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 544. — Le cardinal de Gesvres mourut le 26 juillet 1774.

Octave Raguenet de Saint-Albin.

VIE DE Mgr DUPANLOUP

PAR M. L'ABBÉ LAGRANGE (1)

En ouvrant le livre de M. l'abbé Lagrange, une première question se présente et s'impose : L'heure était-elle venue d'écrire la vie de Mgr Dupanloup ? Il y a quatre ans qu'il est mort ; le monument qui doit recouvrir et honorer ses restes n'est pas encore élevé. Ne serait-ce pas déjà trop tard pour faire un panégyrique, et en même temps trop tôt pour donner une histoire véritable ? Les discussions auxquelles a pris une si grande part l'illustre Évêque d'Orléans, les dissentiments entre catholiques dont il a été le témoin, les divergences de vues qui ont séparé les mêmes croyants, les préventions, les partis-pris n'étaient-ils pas encore trop vivants, trop nouveaux, trop présents pour permettre à la vraie mesure d'écrire et à la loyale impartialité de lire les détails d'une vie mêlée à tant de luttes de personnes, d'opinions, d'événements ?

Fallait-il, comme pour les *Mémoires du prince de*

(1) Première partie en deux volumes. Paris, Poussielgue frères, rue Cassette ; 1883, in-8°.

Talleyrand, dont la publication se retarde au-delà même des délais fixés, attendre que tous les acteurs et témoins des faits eussent cessé d'exister, que tous les contemporains eussent disparu, qu'il n'y eût plus une situation personnelle à froisser, une famille vivante à blesser, une conviction persistante à heurter : c'est-à-dire ajourner à longtemps tout récit ; ou bien, au contraire, doit-on croire que la vérité et la justice sont assez puissantes par elles-mêmes pour se faire leur place de considération, d'impartialité et de respect, que l'actualité même a son prix pour le discernement et les impressions, et que le temps, qui est un grand facteur pour juger, n'en est pas un moins grand pour oublier et défigurer ?

La vie du P. Lacordaire, aussi agitée, aussi pleine de mouvement et de luttes que celle de l'Évêque d'Orléans, la vie du P. de Ravignan, non moins délicate en appréciations de diverses sortes, ont pu être racontées immédiatement après leur mort par deux de leurs confidents et amis : la première, par le P. Chocarne, la seconde, par le P. de Pontlevoy ; et ces histoires, écrites avec des convictions éloquentes et émues, sous l'inspiration des témoignages les plus récents et les plus précis, avec le cachet de la plus entière véracité, loin de nuire à leurs héros, les ont singulièrement grandis. Elles ont fait voir en eux de purs et nobles côtés que le public ignorait. Elles ont révélé des particularités de vertu, d'héroïsme, de sainteté dont le monde ne se doutait pas. Elles ont surpris, encouragé, réjoui ceux même qui se portaient d'avance comme les admirateurs de ces

deux grands religieux. Elles ont consacré leur mérite et leur gloire et élevé en leur honneur un monument qui pourra être embelli et accru encore, mais qui, dans ses grandes lignes, ne saurait être modifié.

C'est un témoignage de ce genre que M. l'abbé Lagrange a voulu rendre à la mémoire de son illustre maître et ami. Qui donc pourrait lui en faire un sujet de blâme ou de reproche ?

Confident de toutes les pensées, témoin de tous les actes de son évêque, légataire de ses manuscrits et de ses papiers, désigné d'avance par l'opinion générale comme l'historien nécessaire d'une vie à laquelle il avait été si intimement mêlé, ne devait-il pas avoir une légitime impatience de livrer au public les trésors qui lui avaient été confiés et dont il avait le secret ?

Outre les motifs personnels qui le sollicitaient et dont il devait être le meilleur juge, il avait encore à invoquer en sa faveur deux considérations qu'il est difficile de récuser.

D'abord, n'avait-il pas entre les mains des documents précieux, venus de sources diverses : ceux que lui avaient communiqués toutes les personnes qui avaient eu avec Mgr Dupanloup des relations plus ou moins intimes; ceux qu'il avait, avec une sollicitude pour ainsi dire filiale et une intelligente prévoyance, recueillis pendant les longues années d'un commerce confidentiel et quotidien et dont seul il possédait la clef; ceux enfin qui lui avaient été transmis par l'Évêque lui-même ? Ne fallait-il pas donner un ordre et une vie à ces inestimables matériaux, sous peine de les voir se dissiper et

s'égarer, ou du moins manquer une partie du but auquel ils étaient appropriés?

Mais, de plus, est-ce que l'instant d'exposer et de raconter les faits n'est pas devenu plus propice avec la nouvelle situation faite depuis quelques années à l'Église ? Est-ce que les esprits ne doivent pas se calmer et les discussions entre catholiques s'apaiser, quand l'intérêt de la défense commune, par son urgence et sa gravité, domine et dépasse toutes les dissidences ?

Est-ce que le grand pontife Léon XIII, qui déjà a donné tant de preuves d'une fermeté si calme et d'une modération si sereine et si sûre d'elle-même, qui révèle chaque jour les dons les plus élevés de l'administrateur religieux et de l'homme d'Etat politique, n'a pas suffisamment manifesté et en partie atteint les deux buts magnifiques qui semblent l'objectif de tous ses actes : la réconciliation de l'Église avec les souverainetés temporelles et l'union sincère de tous les catholiques entre eux, indépendamment de toute nuance d'opinion politique ou religieuse?

En présence de cette puissante direction qui fait plus que jamais notre loi à tous, n'est-ce pas aujourd'hui un devoir encore plus impérieux de s'abstenir de toute récrimination, de toute polémique irritante, en maintenant néanmoins le droit d'exposer les faits, d'expliquer les intentions, de justifier les motifs, de rendre hommage aux qualités et aux mérites ?

C'est désormais à nous de voir si M. l'abbé Lagrange est resté dans ces limites et s'il a vraiment commencé ce jugement impartial de l'avenir auquel a droit

tout homme célèbre qui a eu une part principale et joué un rôle important sur la scène agitée de cette vie.

I

L'historien de Mgr Dupanloup le prend dès sa naissance en 1802, à Saint-Félix, près d'Annecy, en Savoie. Il suit pas à pas son enfance, dont la direction un peu flottante ne semble s'affermir que par une destination providentielle. C'est Dieu, en effet, plus que le calcul humain qui paraît le conduire de son obscur village et de sa pauvre école jusqu'à Paris d'abord, et puis, après quelques mois où la voie à suivre reste encore plus indécise, jusqu'au catéchisme de Saint-Sulpice où, sous l'inspiration des sentiments les plus purs et les plus pieux, il fait sa première communion. M. Lagrange a recueilli, des *souvenirs* inédits qu'il a laissés, le témoignage intime de sa jeune âme préparant déjà toutes les qualités qu'elle devait réaliser, ouverte à tous les beaux instincts, ardente au bien, désireuse d'apprendre et de connaître, soumise parfois à quelques légers retours, à quelques oscillations, mais reprenant ensuite sa voie avec une énergie qui veut aller droit au but.

Distingué par l'affection des prêtres dont il avait suivi avec entrain le catéchisme, il entre, avec une bourse, dans la « *petite communauté* » de la rue du Regard, pension préparatoire à Saint-Sulpice dont M. Poiloup était alors le supérieur. Dans cette pension et dans le catéchisme de persévérance que, sous le nom d'*Académie*, il continuait à suivre à Saint-Sulpice, il

rencontrait déjà les prêtres éminents, les catéchistes distingués qu'il devait bientôt prendre pour modèles, M. Teysseire, M. de Salinis et M. de Scorbiac, anciens directeurs de Juilly, M. Fayet, depuis évêque d'Orléans, l'abbé de Bonald, futur archevêque de Lyon, l'abbé Frayssinous, M. Borderies, plus tard évêque de Versailles, qui devait prendre et conserver une si grande influence sur la direction de ses pensées et de sa vie. Dès lors se révèle en lui un double élan : vers les études littéraires dans lesquelles il a les plus grands succès, et vers Dieu dont l'attrait se fait de plus en plus sentir à lui.

Ses rares qualités, que ses maîtres appréciaient vivement, et d'heureuses circonstances l'introduisent dans deux maisons, celle de M. de Borie et celle de l'abbé duc de Rohan où, sous l'influence de hautes et délicates relations, prend naissance et s'accentue en lui cette distinction de formes qui ajoute quelque chose d'achevé, même à la vertu et au génie.

Rien n'est attachant comme l'étude de l'âme de ce jeune homme doué des plus rares dons de la nature et de la grâce, d'une spontanéité charmante, d'une docilité non moindre, se sentant appelé par Dieu, répondant à cet appel, et entrant à Saint-Sulpice avec les sentiments de la plus vive piété.

A Saint-Sulpice alors se rencontraient, venus de tous les points de la France, une pléiade de jeunes gens remarquables qui, tous, occupèrent plus tard de hautes positions religieuses : MM. Dupuch, Blancart de Bailleul, de Charbonnel, Darcimoles, Pételot, et même un peu

ensuite, Lacordaire. Au milieu d'eux se distinguait M. Dupanloup qui fut presque immédiatement choisi pour être l'un des catéchistes de Saint-Sulpice. C'est là qu'il fit l'apprentissage de cette science, qu'il posséda plus tard à un si haut degré, de mêler le charme à l'instruction, d'appeler et de retenir les jeunes âmes par tous les attraits de l'intelligence et du cœur. Il raconte lui-même dans un de ses écrits, *L'Œuvre par excellence*, la manière dont il conçut et comprit cet enseignement religieux, l'expérience qu'il y puisa, le bien qu'il en recueillit pour lui-même, les merveilleux résultats qu'il en obtint pour les jeunes esprits qui lui furent confiés. D'abord à Saint-Sulpice, puis à la Madeleine, quand il y fut appelé, en raison de sa spécialité même, par M. Gallard, curé de cette paroisse, il en fit son œuvre propre, y consacra tout ce qu'il avait de puissance de travail, de richesse de mémoire, d'efforts d'une éloquence, non recherchée, mais simple et naturelle, d'inventions délicates et gracieuses pour intéresser et charmer. Il atteignit tellement son but, qu'il fonda là vraiment une institution nouvelle, et s'y créa une clientèle de jeunes âmes qui lui restèrent plus tard remarquablement fidèles, en restant fidèles à Dieu. C'est par là avant tout qu'il a marqué sa place dans l'apostolat religieux et dans le sacerdoce parisien; et il s'attacha à cette œuvre avec tant d'amour, par la conviction du bien qu'il y faisait, que, pour la maintenir, il refusa tous les postes plus brillants qu'on lui offrit. Après son ordination, reçue avec une onction de piété et une ferveur singulières, ce fut le noble

archevêque de Paris, qui le protégeait et l'appréciait particulièrement, Mgr de Quelen, qui l'encouragea dans cette voie où il avait compris son aptitude supérieure; Mgr de Quélen dont, non moins que de MM. Borderies et de Rohan, il fut toujours heureux de suivre docilement les excellentes inspirations.

Dès l'origine se manifeste l'unité de son caractère et son besoin de fructueuse et incessante activité. Dans l'automne de 1831, fatigué de corps et de santé, il fait, pour se reposer, un premier voyage en Italie; il avait l'abbé de Borie pour compagnon. Il se trouve à Rome au moment d'une des crises les plus graves qu'ait subies l'Église à notre époque.

M. de Lamennais, avec ses deux amis, venait d'y arriver. On sait le retentissement qu'avaient eu en France les doctrines du journal l'*Avenir*, les luttes de son directeur avec les évêques et particulièrement avec Mgr de Quélen, la fascination qu'il exerçait sur le jeune clergé et qui avait produit un de ces courants d'opinion qui, heureux ou fâcheux, entraînent irrésistiblement les esprits. M. l'abbé Dupanloup, fidèle aux idées de l'ancien clergé qui écartait tous les périls et repoussait tous les excès, se déclara, autant qu'il était en lui, opposé aux doctrines lamenaisiennes et vit avec joie condamner par le Souverain-Pontife ce qu'il regardait, avec son sens élevé des choses et son intelligence pratique, comme des erreurs philosophiques, sociales et religieuses.

Singulier retour des choses qui l'unira plus tard intimement aux deux plus chers disciples de M. de Lamen-

nais, MM. de Montalembert et Lacordaire, et le fera accuser de trop de concessions aux idées modernes par quelques uns de ceux qui, alors, le dépassaient de beaucoup dans cette tendance !

L'œuvre si remarquable des catéchismes, après dix ans d'un succès inespéré, fut brusquement interrompue par un nouveau curé de la Madeleine qui, malgré l'archevêque de Paris, malgré les démarches de ses vicaires, retira aux catéchistes de sa paroisse leurs fonctions. Mais l'œuvre était si bien fondée que, quoiqu'on en écartât ceux qui l'avaient créée, elle n'en persista pas moins et se généralisa dans toutes les paroisses de Paris avec le grand bien qu'elle apportait aux jeunes générations.

Nommé vicaire à Saint-Roch, M. Dupanloup s'y distingua immédiatement par son talent pour la prédication, par son zèle ardent pour les âmes, par sa direction des consciences, par ses premières publications dont l'esprit était emprunté à Fénelon et à Bossuet, ses deux grands maîtres de prédilection. Puis il fut bientôt appelé par Mgr de Quélen à la direction du petit séminaire de Saint-Nicolas.

Il fut là pendant huit nouvelles années, de 1837 à 1845, ce qu'il avait été pour les catéchismes, créateur, organisateur, maître de son œuvre, dirigeant, dominant tout, maîtres et élèves, par l'autorité, par la discipline, par l'influence personnelle sur les esprits et sur les cœurs, par l'attrait de l'émulation, par une aimable fermeté mêlée à une liberté contenue, surtout par la notion élevée du devoir et par le pro-

fond sentiment de la religion qu'il a toujours placée comme la base solide et le grand moyen de l'éducation. Rien n'a égalé son habileté pour manier les jeunes gens, pénétrer leurs caractères, deviner leurs instincts, exciter les uns, modérer les autres, veiller sur tous, élever leur esprit, former leur cœur, les encourager, les retenir par les conseils, les notes, les jeux, les exercices les plus ingénieusement combinés. Il a été, comme le dit son biographe après un de ses anciens élèves, un éducateur sans rival.

La vie de M. Dupanloup a été tellement pleine d'actes et d'œuvres, qu'il a dû y avoir une vraie difficulté pour son historien, dans le seul soin de les énumérer et de les classer sans en rien omettre. Comme par une prédestination providentielle, malgré ses occupations principales, il a eu une part considérable dans tous les évènements religieux de l'époque. Il a aidé le prince de Talleyrand à bien mourir, ainsi que le raconte M. Lagrange dans un récit aussi curieux qu'émouvant. Il intervient à la conversion et au baptême du juif devenu l'abbé Ratisbonne. Il assiste successivement à la mort si touchante de Fernand de La Ferronnays et de son père, l'ancien ministre de Charles X ; et, en même temps, sous l'impulsion du nouvel archevêque de Paris, Mgr Affre, qui avait réorganisé la Faculté de théologie de la Sorbonne, il y inaugure, avec un succès et un éclat immenses, un cours d'éloquence sacrée, qui n'est interrompu que par un incident aussi honorable pour le professeur que le cours lui-même.

II

Les deux grandes affaires et en même temps les deux grandes luttes auxquelles il prit une part principale furent celles pour la liberté d'enseignement et pour les classiques anciens. Il s'était assez dévoué à l'éducation de la jeunesse pour intervenir avec autorité dans ces deux questions d'une importance inégale, sans doute, mais néanmoins graves, l'une et l'autre.

Toujours les documents en mains, M. Lagrange fait voir avec quelle verve, quelle logique, quel entrain, il y révéla son talent de polémiste. La première lutte fut longue. Elle commença en 1845 avec le projet de loi présenté par le ministre de Louis-Philippe et dura jusqu'au vote de la loi de 1850 par l'Assemblée législative de 1849. Nous n'en relaterons pas les péripéties qui ont été retracées d'une manière compétente et définitive. Mais pour ceux qui rappellent à leur mémoire ces souvenirs, c'est un beau et noble spectacle d'avoir vu les hommes les plus éminents, évêques, prêtres, religieux, sénateurs, députés, publicistes, engager et soutenir, au nom du droit commun, de la liberté de conscience, de la Constitution même, la lutte contre un régime en possession d'une longue jouissance, ayant l'appui à la fois de l'autorité et des préjugés, et arriver par la libre discussion au triomphe de la justice et de la vérité.

L'abbé Dupanloup s'y prodigua. Ses *Lettres au duc de Broglie*, sa *Pacification religieuse*, contribuèrent,

pour une grande part, à éclairer les esprits, à modifier les partis-pris, à inaugurer ce grand mouvement rénovateur et religieux qui se manifesta après 1848.

Quelques-uns trouvèrent sa polémique trop modérée, faisant trop de concessions aux choses et aux personnes; d'autres au contraire, et Mgr Affre en particulier, ennemis de tout bruit et de tout débat, voulaient l'arrêter et laisser le temps seul agir. Entre les deux tendances, il maintint sa ligne qui, dans l'ensemble, était évidemment la seule vraie et la seule utile. Le résultat en fut la démonstration la plus manifeste; et quand on vit plus tard, sous le coup de nécessités sociales et par l'enseignement souverain des faits, des hommes tels que MM. Thiers, Cousin, Saint-Marc-Girardin, de Salvandy, s'entendre et faire alliance, sur les questions même les plus controversées, avec MM. de Montalembert, de Ravignan, de Falloux, Dupanloup, il fut impossible de ne pas rendre hommage à l'habileté de ceux qui avaient préparé et rendu possibles ces rapprochements et ces alliances.

Et, de même, dans la controverse des classiques païens, M. l'abbé Dupanloup, maître si autorisé en matière d'enseignement, sentit immédiatement le danger de repousser de l'instruction les grands modèles légués par l'antiquité, les écrivains de la Grèce et de Rome, qui ont donné pendant tant de siècles au genre humain les leçons de l'élégance, de la grâce et du bon goût, que tous les meilleurs chrétiens eux-mêmes, ordres religieux, jésuites, bénédictins, dominicains, universités, séminaires, ont toujours pris pour fondement de leur enseignement littéraire. Là aussi, au milieu d'une polé-

mique qui s'était tristement envenimée, M. Dupanloup admettait tous les tempéraments et toutes les condescendances. Il voulait les auteurs païens expurgés. Il voulait faire une place notable aux auteurs chrétiens, particulièrement aux Pères des premiers siècles de l'Église. Mais il maintenait énergiquement la tradition ; il repoussait toute innovation radicale comme attentatoire à cette éducation classique qui a fait l'élévation et l'honneur de l'humanité.

M. Dupanloup avait horreur de ces mots à l'apparence imposante, mais échappant à toute signification précise, auxquels se laisse prendre le vulgaire et qui, surtout dans des temps troublés, ont fait dévoyer tant d'esprits. Parmi ces expressions, à l'usage d'ailleurs de tous les partis, une des plus fâcheuses, selon nous, par l'abus qu'on en a fait trop souvent, est celle des *principes absolus*. C'est au nom des principes absolus qu'on a prononcé plus d'une fois cette parole fatale : tout ou rien. Au nom des principes absolus, quelques-uns, parce qu'ils n'avaient pu avoir tout ce qu'ils demandaient, voulaient repousser et repoussaient en 1850 la liberté d'enseignement qui leur était offerte dans des conditions si acceptables ; comme, en 1854, ils voulaient proscrire l'antiquité tout entière sous le prétexte qu'elle n'avait pas été chrétienne et que, à ce titre, elle ne pouvait enfanter que la corruption et la mort.

Ce sont les mêmes principes absolus que nous avons vus en 1789 présider au renversement de tout ce qui existait de plus légitimement consacré par la tradition, par les mœurs, par le droit et la justice. Ce sont les

mêmes principes absolus qui sont encore invoqués aujourd'hui par nos adversaires au nom des théories les plus subversives et les plus néfastes.

L'homme incomplet et la société imparfaite périssent, comme jadis les colonies, par ces maximes spécieuses et ces axiomes impitoyables. Ils vivent au contraire, comme tout ce qui est dans ce monde, de tempéraments, de concessions réciproques, de droits et de devoirs qui se font des sacrifices mutuels, de la charité qui s'harmonise avec la justice.

Et en particulier, dans les deux graves questions que nous venons d'indiquer, le succès final a donné pleine raison aux modérés et aux tempérants, dont M. Dupanloup était un des plus éloquents organes. La loi d'enseignement de 1850, avec les nombreuses institutions, — plus de cent collèges, — auxquelles elle a donné naissance, a produit une génération de chrétiens telle qu'il ne s'en était pas vu depuis deux siècles et a surpassé les espérances de ses partisans non moins que les craintes de ses antagonistes.

Et d'autre part, les classiques sont restés en possession du droit de maintenir le niveau des études littéraires sans abaisser en rien le niveau moral ; et cette double victoire est si définitive, qu'on se souvient à peine aujourd'hui de la controverse des classiques, et que tous les catholiques sans exception regardent comme un des actes les plus pernicieux et les plus détestables du gouvernement actuel les graves atteintes qu'il a portées à la liberté d'enseignement et en même temps à la liberté de conscience.

Cela était déjà et restera de l'histoire. Mais en dehors de ces polémiques qui ont saisi forcément l'attention, ce qu'on savait moins, surtout par les détails, c'est l'influence prodigieuse que M. Dupanloup a exercée sur les âmes et le bien qu'il a fait à un grand nombre d'elles. Les pages que M. l'abbé Lagrange lui consacre comme directeur sont sans contredit les plus curieuses et les plus attachantes. Il eut sans doute une des plus grandes puissances d'orateur. Dans plusieurs des discours qu'il prononça à Paris et à Orléans, il égale ce qu'il y a eu de plus élevé et de plus émouvant en fait d'éloquence. Parmi les prédicateurs de notre époque, Lacordaire seul peut-être le surpassa. Dans ses plus belles inspirations, — sans doute elles n'étaient pas toujours égales, — il a souvent transporté ses auditeurs à des élévations qui ne sauraient être dépassées ; et il a eu plus d'une fois ensuite, comme il l'a dit lui-même, les cœurs de ceux dont il avait charmé les esprits.

Mais là où sans contredit il a exercé encore une influence plus profonde et plus souveraine, c'est dans la direction personnelle, où il a fait preuve d'une puissance incomparable. Il attirait, il appelait à lui, en dehors même de ceux qui venaient spontanément en si grand nombre lui offrir leur confiance. Il prenait et retenait par l'autorité, par la sympathie, par la fermeté, par le dévouement, par une charité sans exception et sans limite. Les courages qu'il a fortifiés, les faiblesses qu'il a soutenues, les repentirs qu'il a amenés, les cœurs qu'il a purifiés, les héroïsmes de vertu, d'abnégation, de sanctification qu'il a produits, seront à jamais ses titres de

gloire, bien moins encore devant les hommes que devant Dieu. Il s'est prodigué à cette œuvre si éminemment sacerdotale. Bons conseils, notes, correspondances, démarches, il a usé de tous les moyens que lui suggéraient son ingénieuse sagacité et sa profonde connaissance du cœur humain. Son zèle a dépassé plus d'une fois les limites de la France ; et plus d'une famille anglaise ou russe lui doivent la lumière qui les a ramenées à la vérité catholique. Par cette action sur les âmes dont il a été un maître souverain et qui étaient l'objet de ses plus particulières préoccupations, il a partagé, avec les PP. de Ravignan et Lacordaire, un empire sur la société française dont il y a eu bien peu d'exemples avant eux. Leurs procédés ont été divers comme l'étaient leurs caractères et leurs esprits ; mais tous les trois se sont rencontrés dans cette piété profonde, cette humilité intérieure, ce zèle désintéressé de motifs humains qui ont été le fondement solide et divin de leurs religieux succès.

III

En 1849, l'abbé Dupanloup était à l'apogée de sa force et de son talent. Sa position était incontestée. Il allait de pair avec les hommes les plus remarquables, les plus grands noms et les plus grandes situations de l'époque. Ses relations montaient jusqu'aux familles princières et royales. La révolution de 1848 l'avait mis plus encore en relief. Écrivain, publiciste, ayant la main dans toutes les affaires, dans toutes les négocia-

tions religieuses et politiques, il se rendait comme nécessaire partout. Il défendait avec une énergie convaincue et une haute raison la cause de l'union et de la concorde, qui était restée la seule force et devait faire le seul succès des hommes de bien. Il venait de décider M. de Falloux à accepter le ministère de l'Instruction publique que lui avait offert le président Louis-Napoléon. M. de Falloux l'avait appelé à cette grande commission de la liberté d'enseignement d'où devait bientôt sortir, après bien des traverses et des luttes, la loi de 1850. Et puis, parmi les évêques éminents qu'il avait eu l'heureux don de choisir pendant son trop court passage aux affaires, le ministre venait de désigner l'abbé Dupanloup lui-même pour le siége d'Orléans auquel l'appelait d'ailleurs la voix publique.

Simple prêtre, jeune encore, sans fortune, sans aïeux, issu d'un pays reculé qui n'était pas encore français, M. Dupanloup avait néanmoins à Paris une telle situation que, chose étrange, un évêché était vraiment pour lui une charge plus encore qu'un honneur et une élévation. Il hésita longtemps et sincèrement; il refusa même d'abord tout à fait: renoncer à ses œuvres, à ses relations, à ses entreprises commencées, à ce milieu où son activité se dépensait d'une manière si élevée et si fructueuse, lui paraissait une transformation bien grande à faire dans sa vie. Son plus intime ami, le P. de Ravignan, n'avait pu le décider. Le cardinal Giraud lui imposa l'acceptation au nom des dangers et des besoins de l'Église. Il faut lire le récit de cet épisode dans l'abbé Lagrange, qui l'expose avec autant de naturel que de vérité.

Nous ne suivrons pas l'historien de Mgr Dupanloup dans tous les détails qu'il nous donne sur l'action et l'administration épiscopale de l'évêque d'Orléans. Nous n'en retiendrons qu'une chose, la même influence qu'il continua à exercer sur les âmes, sur un théâtre différent. Par la prédication, par la direction, par les relations directes et personnelles, il acquit sur ses diocésains de toute classe, de toute position, sur les anciennes familles comme sur les fonctionnaires publics, le même ascendant que partout ailleurs on avait volontairement subi. Cette action, il eut plus d'une facilité et d'une occasion de la faire sentir. Les maisons d'éducation qu'il trouva et celles qu'il fonda, le Séminaire de *La Chapelle* particulièrement, qui acquit une si grande notoriété sous sa direction, les œuvres nombreuses et importantes qu'il créa et auxquelles il fit arriver les intarissables ressources dont il disposait, l'accueil qu'il savait si bien faire avec tant de distinction et de bonne grâce dans ses salons, l'attrait de sa personne, lui assuraient un empire accepté comme un honneur par les uns, comme une faveur par le autres, comme une nécessité par tous.

Un de ses plus grands triomphes religieux fut sans contredit les conférences apologétiques qu'il fit aux hommes, au cours du carême de 1858. Il hésita longtemps à entreprendre cette œuvre où il ne fallait pas échouer. Mais le succès dépassa les espérances. Elles furent écoutées avec un tel intérêt, suivies avec un tel entrain, qu'elles devinrent pour la ville entière un événement. Non seulement elles captivèrent les intelligences, mais elles remuèrent les cœurs, et donnè-

rent un résultat aussi remarquable qu'inattendu par les conversions immédiates qu'elles produisirent et celles qu'elles préparèrent. En présence de ce grand mouvement d'idées, il fut dès lors possible d'introniser pour les hommes, à la cathédrale, comme à Notre-Dame de Paris, cette retraite de la *Semaine Sainte* qui eut aussitôt un immense concours et qui est devenue une des plus belles institutions religieuses de la ville. La Communion pascale qui la suivit et où se trouvèrent réunis, dans la simplicité de la foi et de l'adoration, des hommes de toutes les situations et de toutes les classes, fut le magnifique témoignage des résultats obtenus.

Ce que, sous un autre rapport, M. Lagrange fait ressortir avec le plus d'évidence et de lumière, dans ses curieux récits, ce sont les relations de Mgr Dupanloup avec les deux Souverains-Pontifes qu'il vit se succéder dans la chaire de saint Pierre, Grégoire XVI et Pie IX. Présenté à Grégoire XVI en 1831, le pape le reçoit, dès lors, avec une grande faveur, et l'appelle l'apôtre de la jeunesse. Dix ans après, il retourne à Rome qu'il aimait de passion, et où il devait revenir tant de fois. Il y prend ses grades de théologie. A chaque fait important de sa vie, c'était à Rome qu'il allait demander l'approbation de ses actes et de ses idées.

Après son livre de *La Pacification religieuse*, Grégoire XVI lui envoie un bref dans lequel il loue son savoir, sa doctrine, et le zèle admirable avec lequel il défend la doctrine de l'Église et sa liberté; puis, il le nomme spontanément protonotaire apostolique. Quand, déjà célèbre par ses luttes contre le monopole universi-

taire, il eut une audience du nouveau pape, alors dans tout l'éclat de sa popularité, Pie IX lui adressa ces paroles : « Il faut réclamer la liberté d'enseignement avec courage, avec fermeté, mais aussi avec charité. Il faut bien, ajouta-t-il, que vous ayez la liberté, que l'Église ait la liberté, puisque ses adversaires l'ont. » Et quelques mois plus tard, le Pape encourageait, comme publicistes, lui et ses amis, « à se présenter dans la lice ainsi qu'ils le déclaraient, non comme des agresseurs, mais comme des défenseurs, et à observer la mesure dans les choses et surtout la charité envers les personnes. »

Dès lors, M. Dupanloup se regarde comme le champion du pape et le défenseur particulier de sa souveraineté temporelle. Il la réclame avec éloquence et énergie, quand Pie IX était fugitif à Gaëte. A peine nommé évêque, il va à Rome, est reçu avec bonté par Pie IX, et remet au cardinal Antonelli une note sur la situation et les besoins, tels qu'il les comprend pour l'Église.

Quand vint la guerre de 1859 entre la France et l'Autriche, et que, par violence d'abord, par un plébiscite dérisoire ensuite, les Romagnes eussent été enlevées au Saint-Siége, immédiatement Mgr Dupanloup lança une protestation qui eut un retentissement immense et fut acclamée dans tout le monde catholique. Puis bientôt, avec une logique souveraine, il réfute la célèbre brochure : *le Pape et le Congrès*, et il imprime à l'opinion publique un tel mouvement qu'il attire à la cause du Pape, non seulement ses défenseurs naturels,

mais des hommes tels que MM. Villemain, Cousin, Guizot, Thiers, qui parlent et écrivent publiquement pour cette grande cause. C'est alors qu'il publie son volume si incisif et si actuel sur la *Souveraineté Pontificale* et que Pie IX, dans sa reconnaissance, proclame, par un bref, que, parmi les défenseurs de l'autorité et des droits du Saint-Siége et de la discipline de l'Eglise, nul ne paraît devoir lui être comparé.

Redire tout ce qu'il fit pour le Souverain Pontife dépasserait nos limites. Il n'y eut pas un incident de la guerre au Saint-Siége, il n'y eut pas un hommage de dévouement désintéressé rendu à Pie IX, dans lesquels il ne prit, ou on ne lui donna une part principale.

Son but, tel qu'il ressort évidemment de toutes les pièces produites par M. l'abbé Lagrange et tel qu'il fut d'ailleurs suffisamment notoire, a été toujours non seulement la défense, mais la glorification du Saint-Siége ; et il a toujours cru que, dans leur vénération profonde et leur amour absolu pour le Pape, les catholiques devaient incessamment revendiquer son autorité et ses droits par une énergie inéluctable jointe à cet esprit de juste mesure, de modération contenue et de chrétienne charité qui est l'apanage même de la vérité et de la justice.

Une des dernières manifestations les plus importantes et les plus solennelles que Mgr Dupanloup ait faite en faveur du Saint-Siége et qui résume toutes les autres, est celle qui, en 1865, eut un double but : la protestation contre la Convention du 15 septembre et la défense explicative de l'Encyclique et du Syllabus. Il

avait voulu, avec autant d'habileté que de sincérité, parer à ce qui lui paraissait un double péril : péril pour ce qui restait de la souveraineté temporelle et pour Rome elle-même que la France, sur la foi d'un traité sans sanction, abandonnait à la discrétion si tristement connue du gouvernemeut Piémontais ; péril pour la religion même, en raison de l'acte pontifical dont, au premier abord, ni amis ni ennemis ne saisissaient le sens exact et qui, devant des attaques passionnées et déloyales et quelques craintes de bonne foi, avait besoin d'être remis dans sa vraie lumière. Cette brochure dont le succès fut énorme et qui parcourut, comme un éclair, tout le monde chrétien, fut acclamée par l'épiscopat universel, reçut le témoignage de 630 évêques et eut l'honneur d'un bref particulier du Pape qui loua et remercia son puissant et éloquent défenseur.

Nous admirons comment, dans ce premier travail qu'il livre à la publicité, M. Lagrange n'ait rien omis, en les exposant avec tant d'ordre, de netteté et de méthode, des actes si nombreux et si divers qui occupèrent la vie de Mgr Dupanloup : Plaidoyers pour la Pologne, pour l'Irlande, pour l'Orient, pour toutes les misères en France et à l'étranger, discours et écrits de toutes sortes et sur toutes les questions, brochures, grands ouvrages, où la pensée constante du bien n'était égale qu'à l'éloquence de la diction et à la beauté de la forme.

Enfin, parmi toutes les œuvres de l'illustre Évêque, dont la simple énumération nous serait ici impossible à la suite de son biographe, qu'il soit permis à celui qui

a eu l'honneur d'être le premier des présidents de *l'Académie de Sainte-Croix*, de nommer seulement, non comme une des plus importantes, mais comme une de celles qui nous touchent plus particulièrement, cette institution qui, dans la pensée de son fondateur, avait pour but d'offrir aux hommes, et surtout aux jeunes gens chrétiens, une lice ouverte aux divers travaux de la saine littérature et de l'érudition catholique.

IV

Et maintenant nous n'avons pas besoin du troisième volume qui va bientôt compléter cette histoire, pour dire sur elle notre pensée tout entière. Nous croyons que la *Vie de Mgr Dupanloup* par M. l'abbé Lagrange laissera dans tous les esprits attentifs et impartiaux la même impression que celle produite par les *Vies des Pères de Ravignan* et *Lacordaire*, écrites par le P. de Pontlevoy et le P. Chocarne. Comme ces deux dernières vies ont été une révélation, comme elles ont fait connaître chez ces âmes d'élite des vertus merveilleuses de charité, de dévouement, d'humilité, d'abnégation que le monde méconnaissait ou ignorait, comme elles ont fait taire à leur égard toute autre pensée, toute autre parole que celles de l'admiration et du respect, de même, la présente histoire de Mgr Dupanloup, en découvrant aussi des côtés peu ou point connus de son âme, en manifestant jusqu'à l'évidence, par des témoignages intimes et irrécusables, ses vertus intérieures, sa piété profonde, son amour pour Dieu, son attachement inviolable à ses de-

voirs, son étude attentive et sa connaissance profonde de lui-même, sa passion désintéressée pour le bien qui l'entraînait, par sa nature même, à agir partout et toujours, sa foi profonde et sa soumission absolue à la volonté de Dieu dans les succès comme dans les revers, sa fidélité scrupuleuse à toutes les pratiques qui entretiennent la ferveur religieuse; cette histoire, disons-nous, ne doit-elle pas également demeurer comme la consécration intime de la beauté, de la noblesse, de la sincérité, de la droiture suréminente d'une âme qui a eu d'ailleurs une action si puissante et parfois si heureuse dans les événements de son époque? Sa mémoire ne restera-t-elle pas, à une hauteur dont rien ne saurait plus troubler la sérénité, comme celle du plus dévoué, du plus intrépide, du plus vaillant évêque du milieu de ce siècle?

En lisant cette vie, en recevant ces impressions, on se demande et on s'étonne comment il a pu se faire que cet homme qui avait fait tant de choses, rendu tant de services, donné tant de preuves de courage, ait suscité en même temps tant d'animosités, non dans les rangs des incroyants qu'il a attaqués parfois si vivement et si personnellement et qui sont ceux qui lui en ont le moins voulu, mais dans les rangs des catholiques, de ceux qui auraient dû lui rendre plus particulièrement hommage et justice.

Il y a là quelque chose d'étrange et de vraiment inexpliqué.

Comment le prêtre et l'évêque, qui a gardé la tradition la plus fidèle de Saint-Sulpice; le disciple de

MM. Émery, de Quélen, de Rohan, de Forbin-Janson, de Frayssinous; l'ami de cette phalange d'hommes si remarquables qui se produisit au premier tiers de ce siècle et qu'on ne semble plus appelé à revoir, des PP. Lacordaire et de Ravignan, des abbés Gratry et Perreyve, de MM. de Montalembert, de Falloux, Cochin, de Broglie, Foisset, de Melun, et aussi Berryer, Molé, Dufaure, etc.; qui a eu pour condisciples et pour élèves les évêques les plus distingués de cette époque, condisciples et élèves dont il conserva toujours l'affection et l'estime; qui a été en communauté d'idées et d'action avec tous les archevêques de Paris, depuis Mgr de Quélen jusqu'à Mgr Guibert; qui a obtenu, pour quelques-uns de ses actes les plus importants, l'adhésion de l'épiscopat français presque tout entier, et même de l'universalité des évêques du monde catholique; dont les opinions se rapprochaient plus de celles de Rome que de celles de l'ancienne église gallicane; qui a défendu, exalté la papauté et l'Église plus que pas un publiciste; qui ne s'est rangé sous la bannière d'aucun parti politique exclusif; dont, enfin, le talent et l'influence étaient une des gloires et une des forces du catholicisme; comment cet évêque en était-il arrivé, vers la fin de sa carrière, à réunir contre lui des hostilités si passionnées et si nombreuses?

Sans doute, sa vaillance même y avait quelque peu contribué. Son désir du bien lui faisait par intervalle négliger les considérations secondaires et surpasser les menus obstacles. L'ardeur de son caractère et de son zèle l'entraînait parfois directement vers le but, au travers

et au-dessus des personnes. Son autorité et sa supériorité mêmes mettaient contre lui les haineux et les jaloux.

Mais on ne saurait se contenter de ces causes. Il y en a de plus profondes qui tiennent à la nature humaine elle-même. L'esprit de l'homme subit, souvent sans s'en rendre compte, des courants qui deviennent comme irrésistibles. Dans tous les champs de l'activité humaine, politique, sociale, religieuse, il se produit des mouvements auxquels les esprits clairvoyants et modérés ne peuvent mettre obstacle : action et réaction, ici pour la liberté, là contre elle, ailleurs pour l'autorité, ailleurs encore contre la tyrannie et le despotisme, tantôt pour une tendance religieuse, tantôt pour une idée contraire. Non seulement ceux qui résistent, mais ceux qui ne se prêtent pas à ces courants, sont immédiatement signalés comme des adversaires et des ennemis, n'eussent-ils fait que se maintenir dans les anciennes opinions qu'ils avaient toujours professées.

Mais ces flots s'apaisent ; le calme tôt ou tard renaît ; et avec lui, le jugement impartial, la vraie mesure, la justice du dernier ressort. C'est celle-ci qui atteint déjà la mémoire de Mgr Dupanloup et que l'œuvre remarquable de M. Lagrange aura servi puissamment à rapprocher pour le présent et à rendre immuable et définitive pour l'avenir.

BAGUENAULT DE PUCHESSE.

MONSEIGNEUR DUPANLOUP

POLÉMISTE

Si nous n'avions étudié Mgr Dupanloup que dans ses œuvres oratoires ou pédagogiques, nous aurions une imparfaite idée de son talent d'écrivain. Quand il s'épanche devant un auditoire ou qu'il expose à ses lecteurs ses vues lumineuses sur l'éducation, sa langue est riche, presque luxueuse, abondante en développements et en images, elle se transforme véritablement pour la lutte. Il s'opère, semble-t-il, dans l'intelligence et dans l'âme du polémiste, un de ces mouvements dont les champs de bataille sont témoins au premier cri d'alarme, quand l'ennemi se précipite inopinément sur une armée dispersée dans la plaine. Les colonnes se replient les unes sur les autres, les rangs se serrent, toutes les forces se concentrent autour du point stratégique où doit s'appuyer la résistance. Ainsi cette pensée qui ailleurs aime à s'étendre, à se développer, à se reproduire sous des formes variées, dans un cours large, majestueux et rapide, quand paraît un adversaire se replie, pour ainsi dire, sur elle-même; elle se réfugie dans l'expression la plus simple, la plus brève, la plus énergique. Elle lie dans un tissu étroit

les principes, les déductions, les conséquences et les conclusions. La passion elle-même, si expansive sur les lèvres de l'orateur, semble se contenir pour mieux choisir ses traits et mesurer ses coups. De là une langue sans rivale peut-être en notre temps pour la netteté, la précision, la vigueur, et admirablement propre à la discussion.

L'art avec lequel il s'en sert en achève la puissance. Son premier soin, en abordant une discussion, est d'en déterminer le terrain, et de tracer, pour ainsi dire, autour de son adversaire un cercle impérieux dont la logique ne lui permette pas de sortir. Dans ce dessein, il écarte tous les éléments étrangers au débat, analyse rapidement les questions complexes, y discerne le vrai du faux, le juste de l'injuste ; il sépare de l'erreur ces débris de vérité qui lui donnent du crédit, accorde tout d'abord ce qu'il doit accorder, ramène la question à ses termes les plus simples. Au milieu des circonlocutions vagues, des amplifications pompeuses, il saisit l'expression franche et nette échappée à la passion ou à la légèreté, il la met en relief et ne commence l'attaque qu'après avoir fait autour du sophisme ce silence et cette solitude déjà si redoutables. Une brochure à sensation paraît sur la question romaine : *le Pape et le Congrès*. Elle est destinée à préparer l'opinion publique à la ruine du pouvoir temporel de la Papauté. Les solutions les plus violentes, les plus extrêmes y sont déjà indiquées, mais avec ces atténuations perfides, ces ambiguïtés, ces ombres dont on a soin d'envelopper un dessein dont la franchise se-

rait prématurée. Monseigneur Dupanloup y répond immédiatement. Il n'a garde toutefois de suivre son adversaire dans les évolutions savantes où la pensée cherche encore à se dissimuler en s'exprimant. Trois mots lui suffisent pour saisir dans une étreinte énergique et mettre en pleine lumière ce que l'on a voulu seulement laisser entrevoir dans l'ombre : « Cette brochure, dit-il, se divise pour moi en trois parties : Les principes, les moyens et le but. Le but ! ah ! il est difficile de faire plus d'efforts pour le masquer, mais nous le verrons, il se trahit (1). »

Ses contradicteurs ainsi mis à découvert, il se dresse devant eux ; avec la même clarté, la même précision, il expose sa thèse, ses revendications, et en quelques mots les arguments dont il va les appuyer. C'est, avant la bataille, la rencontre des combattants, c'est le face à face de la vérité et de l'erreur, et nul n'en sait rendre le contraste plus frappant et parfois plus dramatique. Ecoutez-le *s'apprêtant* à défendre une cause à laquelle la persécution vient de rendre une triste opportunité, la liberté de la vie religieuse. Après avoir, selon sa coutume, dégagé le débat de tout malentendu, il continue : « La question étant ainsi restreinte, je n'en affirme pas moins que l'exclusion provoquée contre les congrégations religieuses blesse l'homme dans la liberté de sa conscience, le chrétien dans la dignité de sa foi, le citoyen dans l'exercice de ses droits, et j'affirme de plus que c'est une exclusion si illégitime dans son principe,

(1) Réponse à la brochure : *le Pape et le Congrès*.

si indigne dans ses conséquences, si absurde dans ses moyens et dans ses résultats, si étrange au temps où nous vivons, que toutes les opinions libres en ont été plus ou moins révoltées, et que les législateurs eux-mêmes en sont comme honteux ou embarrassés. » Est-ce hier ou il y a trente ans que ces paroles ont été prononcées? La lutte n'est pas encore engagée, et déjà l'on peut pressentir la victoire.

Dès qu'il descend dans l'arène, son premier effort est toujours pour agrandir et relever sa cause, surtout si par un procédé habituel aux agresseurs, l'on s'est efforcé de l'amoindrir pour mieux en triompher. L'on veut la réduire aux proportions d'un fait insignifiant ou d'un événement sans conséquence, il la relève à la hauteur des principes, et il montre les lois éternelles de la justice et de l'honneur violées dans ce que l'on trouve si simple et si facile : « Vainement, s'écrie-t-il toujours à propos de la liberté de la vie religieuse, vainement essaye-t-on de nous dire avec douceur : mais la question est bien simple, il n'y a pas là de persécution ; on s'adresse à la conscience. Êtes-vous ou n'êtes-vous pas religieux. Oui ou non ? On ne vous demande ni plus ni moins? Je le reconnais, la question est simple, et j'ai déclaré que la réponse était facile. Mais elle était simple aussi la question des anciens persécuteurs? Etes-vous chrétien, ou ne l'êtes-vous pas? Oui ou non? Répondez. Elle était facile la réponse des chrétiens : Rien, en effet, de plus commode et de plus net que ce genre d'interrogatoire. Mais alors, comme aujourd'hui, quand les uns avaient interrogé avec simplicité en maîtres

absolus, et quand les autres avaient répondu en honnêtes gens, avec une conscience sincère, innocents jusqu'alors, leur nom devenait leur crime, et les juges leur disaient : Puisque vous êtes chrétiens, vous n'êtes plus citoyens Romains ; tout comme on se prépare à nous répondre : Vous êtes religieux, donc vous n'êtes plus citoyens français. C'est des deux parts une formule d'inquisition identique appliquée à la conscience, à la foi, à la liberté intérieure. La sanction même de l'interrogatoire n'a guère changé : c'est l'exclusion des droits communs de la vie civile ; seulement, autrefois l'exclusion se faisait violemment par l'exil ou par la mort : Ici elle se fera par l'interdiction et l'incapacité. Non, non, je n'admets ni la douceur de la question, ni la simplicité de la réponse ; la simplicité et la douceur ne seraient qu'une indignité, j'ai presque dit une hypocrisie de plus. Oui ou non, nous semble peu de chose ! mais toute la fermeté de la vie humaine ne tient pas à plus ; mais la conscience de l'homme n'a jamais rien de plus grave en ses questions ou en ses réponses. Et quand le fils de Dieu est venu nous révéler, à nous autres chrétiens, ce qu'il y avait de plus sérieux dans le langage humain et de plus solennel dans notre vie, il ne nous a dit que ces mots : Oui ou non. — Est-ce non ? Je n'ai rien à ajouter sur ce premier point (1) ». En effet, l'exécution est complète.

Sil ne permet pas d'abaisser et d'amoindrir sa cause, il ne souffre pas non plus qu'on l'isole, ce qui

(1) *Des Associations religieuses.*

est une autre manière de l'affaiblir. Son regard est perspicace et profond pour saisir d'étroites solidarités entre les faibles et les puissants, entre les victimes et les bourreaux, entre les causes sacrifiées à la passion et les intérêts que l'on veut, que l'on est obligé d'épargner, entre les droits que l'on viole et ceux que l'on désire sauvegarder. Et sa parole est lumineuse pour mettre en évidence ces liens vengeurs. On lui oppose le droit des Romains à l'indépendance et à la séparation : « Depuis quand, réplique-t-il, le mécontentement fomenté par la cupidité ambitieuse des uns et l'esprit révolutionnaire des autres a-t-il donné un droit à l'insurrection et à la séparation ? Et où conduirait l'introduction de ce droit nouveau dans le Code international de l'Europe ? Lord Palmerston admettrait-il que si la France, par exemple, était en guerre avec l'Angleterre, telle ou telle partie du Royaume-Uni, plus ou moins mécontente, acquerrait par là le droit à se soulever et à se séparer ? Or, si j'écoute les publicistes de toute l'Europe, je suis autorisé à croire que l'Irlande a ses mécontentements. Et que diraient de ce procédé nouveau les puissances Européennes, qui doivent aux traités existants, que l'on veut violer contre le Pape, leurs titres aux plus importantes possessions territoriales ? Non, non, il faut voir les conséquences du principe que l'on pose. Il ne s'agit en ce moment ni de l'administration pontificale, ni même de l'indépendance Italienne. Il s'agit de savoir s'il est patriotique de couper en deux sa patrie pour satisfaire son opinion ? S'il est légitime de s'insurger pour livrer une province à un souverain

voisin ? S'il est sincère d'appeler mouvement national une conspiration soutenue par l'étranger ? Ce n'est pas là une question de droit canon, mais une question de droit public. Un Congrès va, dit-on, être formé ; je l'appelle de tous mes vœux. Eh bien ! qu'il se compose de Russes ou d'Espagnols, de Suédois ou d'Autrichiens, j'aurai confiance si les plénipotentiaires ne méconnaissent pas ce premier article de la loi morale : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait à vous-même. En effet, il n'est point, je ne dis pas un souverain, je dis : il n'est pas une nation qui puisse être assurée de la paix, si l'on consacre ce droit d'une province, d'une ville, d'un village, de changer de maître quand il lui plaît. »

Voilà l'Europe toute entière solidaire de la destinée du Pape.

A l'encontre de l'habileté qui les dissimule ou de la légèreté qui les ignore, Monseigneur Dupanloup prévoit les conséquences des événements et des attentats, même les plus éloignés, et les montre à ses lecteurs dans une perspective souvent effrayante.

Quels seront les fruits de la ruine du pouvoir temporel de la papauté ?

Ecoutez : « C'est la révolution qui entre triomphante dans le droit public de l'Europe, c'est la base de tous les traités qui est ébranlée, c'est le principe tutélaire du pouvoir, le fondement de l'ordre social qui est renversé ; c'est la souveraineté humiliée et dépouillée par la souveraineté : et cela dans cette Europe où le sol miné par les révolutions tremble encore, et où les passions

anarchiques comprimées sont toujours frémissantes. Et dans l'ordre des faits : Le chef de notre religion humilié, dénoncé, accablé d'épreuves, et à la veille de plus cruelles encore ; l'angoisse, le trouble dans les consciences, le clergé, vous le dites vous-même, détaché malgré lui du gouvernement, et ne sachant comment accorder les promesses avec les actes, la tristesse dans le cœur des honnêtes gens, les applaudissements venant d'auxiliaires qui n'ont pas l'habitude de fonder les dynasties, toute la chrétienté en alarmes. En second lieu, si les événements aboutissent à autre chose qu'à un échafaudage éphémère, les Italiens, devenus unitaires, cherchant loin de nous leurs alliés et leurs inspirateurs. Quoi, vous comptez sur leur reconnaissance, mais ils sont déjà ingrats. C'est un axiome de la politique et du barreau qu'on n'a de procès qu'avec ses voisins et ses obligés. On exige la reconnaissance, on rencontre la susceptibilité, et les querelles s'enflamment. Voilà à quoi vous expose l'Unité Italienne, mère très-prochaine et très-menaçante de l'Unité Allemande. »

Son sens politique apparaît ici dans sa clairvoyance. Dans d'autres questions, son expérience des âmes, de leurs délicatesses, de leurs fragilités, de leur grandeur ne donne ni moins de sûreté à ses prévisions, ni moins d'autorité à ses craintes. Avec quelle fermeté émue il montre dans certains systèmes d'éducation funestes ou téméraires ce qui peut blesser ces âmes si connues et si aimées, abaisser leur dignité, froisser leurs délicatesses, comprimer leur épanouissement.

Un ministre, souvent mieux inspiré, a trouvé, pour défendre un projet malheureux, un mot plus malheureux encore : « Les sœurs, dit-il, recevront la même éducation que les frères. » Il s'empare de cette parole, il la met en lumière, il la retourne dans tous les sens, il s'en étonne, il s'en indigne, il la raille, il en gémit, il en triomphe ! Quelle ignorance elle révèle des principes les plus élémentaires de l'éducation, quelle légèreté elle accuse, quelles délicatesses elle froisse, quelle pudeur elle méconnaît ! Et de là il s'envole dans les régions les plus élevées de la morale, ou les plus profondes de la psychologie, et avec une incomparable finesse d'observation, il analyse l'âme de la femme, de la chrétienne, de la Française, et la montre absolument rebelle à la grossière expérience qu'on voudrait lui faire subir.

Ceux qui voudront avoir une idée de l'alliance féconde du moraliste et du polémiste, devront relire cet admirable opuscule : *la Femme chrétienne et française.*

Cette netteté d'exposition, cette hauteur de vue, cette ampleur de pensées, cette vigueur de logique appellent l'attention, commandent le respect, et ne permettent l'indifférence et le mépris qu'à ceux qui en sont dignes. L'ironie dont au dernier siècle on a tant abusé contre nos dogmes et qui souvent y a tenu lieu de preuves, de logique et de bon sens, est souvent remplacée, et de nos jours, par une discussion, sinon toujours plus raisonnable au moins plus respectueuse. Mgr Dupanloup plus d'une fois s'en est applaudi. Mais il est juste de le dire, plus que personne il contribua à cette transformation

de la polémique anti-religieuse par la force et la dignité de la sienne. Si pourtant il rencontrait l'injure, il savait si bien se redresser devant elle, il avait une façon si fière de la regarder ou de l'ignorer qu'on sentait qu'elle expirait à ses pieds et ne monterait pas plus haut. Quand il lui arrive de relever une parole blessante, c'est pour en triompher. On dirait un trait vivement saisi dans son vol et retourné avec vigueur contre la poitrine d'où il est parti : « Vos raisons ne sont pas nouvelles », lui dit-on avec dédain. — « Je le crois bien, ce sont les éternels principes de la justice et de l'honneur que j'invoque et que vous outragez. » — « Vous prêchez dans le désert ». —(Il s'agit de ses revendications en faveur de la Pologne). — « Hélas ! peut-être, mais cette vaste étendue sans cœur et sans écho, c'est vous, ô politiques ! Qu'importe toutefois, ma cause est immortelle vous aurez beau passer à l'ordre du jour ; la justice et l'honneur l'y retiendront jusqu'à la fin ! » On lui parle d'éducation à bon marché, de maîtres au rabais : « Qu'est-ce à dire, monsieur, est-ce que le dévouement désintéressé serait par hasard un brevet d'incapacité ? Est-ce bien vous qui penseriez que le talent se mesure au salaire ? Si nos professeurs sont moins rétribués que ceux de l'Université, c'est leur gloire, ils se souviennent que durant plusieurs siècles l'Église n'a fait autre chose que de distribuer gratuitement la science. »

Il ne faudrait pas croire que Mgr Dupanloup demeurât toujours sur ses hauteurs, ni même qu'il s'y attardât. De ces régions élevées il a de soudains et fréquents retours sur le terrain pratique. Il n'ignore pas quelle est,

dans un siècle positif, l'éloquence des faits : il s'en empare, il les examine, il les discute, il s'en prévaut, et son argumentation n'y est pas moins à l'aise que lorsqu'elle remue des idées et des principes. Rien n'égale l'exactitude et la précision de ses renseignements. Il n'y épargne, il est vrai, aucune peine. Il interroge les hommes spéciaux, prend et fait rédiger des notes, deux cents lieues ne lui sont rien à franchir pour se procurer un document. Est-il besoin de contrôler la justesse d'une information, il met en mouvement tous ses amis. Dans le dossier le plus volumineux, un regard lui suffit pour choisir ce qui peut lui être utile, — tout lui devient une arme, — il tire parti de tout, d'une lettre, d'un fait, de la moindre circonstance, d'un rapprochement historique, d'un aveu, d'une exclamation, d'un mot. Avec une merveilleuse pénétration il saisit et possède pour l'heure de la lutte les questions les plus étrangères à ses études et à ses préoccupations d'esprit. Il s'assimile comme sa propre substance les idées et les recherches des autres, les fortifie de sa pensée, les colore de son expression, les pénètre de son souffle et tout est entraîné dans le flot puissant de son argumentation.

Avec quel élan, ainsi armé, les mains pleines de preuves, il revient à ses adversaires. Malheur à ceux-ci s'ils ont été moins laborieux ou moins attentifs; si, par une de ces inadvertances familières à la passion, ils hasardent une affirmation erronée ou sans preuves, il les arrête aussitôt, les redresse, les confond avec une précision qui ne souffre pas de réplique. Combien de fois n'a-t-il pas aussi jeté au travers d'une démonstra-

tion triomphante, un document, un fait, un chiffre, une date où venaient se briser de longs efforts de logique et d'éloquence. L'article d'un projet de loi, élaboré en 1843 contre la liberté d'enseignement, exige que les professeurs et surveillants de tous les établissements, collèges, pensions, aient le diplôme de bachelier : les chiffres officiels en main, il prouve qu'il est impossible de se procurer, surtout en quelques années, tant de bacheliers : « C'est 10,000 bacheliers au moins que réclame la carrière actuelle de l'enseignement. Or ces 10,000 bacheliers on ne les a pas, on ne les a jamais eus, et voilà quarante années que l'Université travaille à les faire. La terre de France est fertile mais elle ne les donnera pas. La matière première manque en ce moment. Les esprits sont tournés ailleurs, et il y a là un essai de violence que personne n'a le pouvoir de faire à un pays. C'est donc sur une impossibilité radicale, sur un vide absolu, sur un déficit officiellement constaté et irrémédiable que vous fondez la liberté d'enseignement. »

S'il connaît la question dans ses plus minutieux détails, il ne connaît pas moins bien ses adversaires, leurs qualités, leurs défauts, leur but, leurs moyens, leur méthode, leurs antécédents, leurs alliances, avouées ou secrètes, leurs inspirateurs, et surtout leurs côtés faibles, leurs points vulnérables. Et c'est là toujours que son argument va frapper, comme la flèche, droit à son but. Est-il un endroit où leur raisonnement fléchisse, il y porte aussitôt ses attaques. Rien ne lui échappe de leurs inconséquences, de leurs contradictions, de leurs

incohérences; s'ils ne se livrent pas assez, il les interroge, il les presse, il déchire les voiles : leurs intentions cachées, leur but inavoué, la raison qui se dissimule sous le prétexte, le mystère secret livré par un ami imprudent, tout est mis au jour. Leurs qualités elles-mêmes lui donneraient une arme contre eux.

S'ils ont eu une heure de justice et de sincérité, si, un jour, dans l'apaisement de la passion qui aujourd'hui les égare, ils ont rendu témoignage à la vérité. Peut-être l'ont-ils oublié. Il s'en souvient, il les invoque, il les cite contre eux-mêmes. Avec sa puissance d'assimilation il fond leurs idées, leurs expressions dans la trame de son discours, et les voilà tout étonnés de se retrouver si ennemis d'eux-mêmes. Cent fois il a ainsi dans le camp adverse et jusque dans ses contradicteurs trouvé ses meilleurs auxiliaires. L'on sent d'ailleurs tout ce que cette tactique peut offrir de ressources à une époque où la faiblesse des caractères, l'anarchie des idées et la fréquence des révolutions politiques rendent les convictions si instables, et multiplient avec tant de scandale les trahisons et les apostasies.

Non-seulement il était vigoureux, mais il était habile et son habileté était une partie de sa force. On lui en a fait un reproche, nous ne l'acceptons ni pour lui, ni pour aucun défenseur de notre cause, car cette habileté s'harmonise admirablement avec la sincérité du cœur, la noblesse du caractère, et les plus généreuses qualités du polémiste chrétien. Que dis-je ! Elle en est le complément nécessaire. En quoi donc consiste-t-elle sinon à choisir les meilleurs moyens et la manière la

plus efficace de les employer. C'est la prudence que le Maître divin recommande à ses disciples à l'égal de la simplicité : « Soyez simples comme des colombes et prudents comme des serpents ! » Indigne comparaison, serions-nous tentés de dire, n'importe, si elle éclaire et nous persuade d'un devoir trop souvent méconnu envers la vérité et la justice. Car si c'est un crime de les trahir par intérêt et par passion, de les abandonner par faiblesse, c'est une faute aussi de les compromettre par imprudence et par témérité. Si nous écoutons notre amour pour elles, il nous inspirera l'habileté aussi bien que le courage. Est-il rien de plus délicatement habile que les mains d'une mère quand elle porte la faiblesse de son enfant. Ainsi devons-nous être quand nous touchons à ces intérêts sacrés et délicats, à Dieu, aux âmes, à l'Eglise, à la patrie.

Quand l'ennemi multiplie ses ruses avec ses audaces, quand il tend de toute part ses filets sous nos pieds, l'heure n'est pas venue pour nous d'être insouciants et téméraires. Mgr Dupanloup était donc habile. Le calcul chez lui s'alliait à l'ardeur et ne la ralentissait pas, car un coup d'œil rapide lui permettait de mesurer la portée de ses traits les plus soudains et les plus imprévus. Souvent il dirigeait une première attaque de manière à se préparer un combat nouveau sur un terrain plus favorable. Telle phrase, tel mot jeté là comme par hasard était destiné à émouvoir l'adversaire, à le découvrir, à provoquer une objection pour laquelle une réponse accablante était déjà prête. Il n'était pas moins habile à choisir le moment, les circonstances, et l'on

n'a pas moins admiré l'opportunité que la vigueur et la promptitude de ses coups. Il savait attendre, lui si ardent, lui si intrépide, il savait même reculer, il savait étouffer sur ses lèvres une parole impatiente, s'il s'apercevait qu'elle dût être inopportune. Plusieurs de ses écrits furent composés des mois, des années même, avant qu'ils ne fussent publiés. Je l'ai vu, sur le conseil d'un ami, déchirer une lettre éloquente adressée à l'un de ses contradicteurs et renoncer par une généreuse prudence à un triomphe personnel. Un autre jour, des amis plus empressés que prudents le pressaient de prendre la parole dans une grave occurence : « Non, répondit-il, je n'ai pas le droit d'exposer gratuitement une telle cause à l'humiliation d'une défaite certaine. » Lui si ambitieux pour ce qu'il aimait, pour Jésus-Christ, pour l'Église, pour les âmes, pour la France, mesura toujours ses revendications aux possibilités.

Mais s'il savait se contenir et temporiser, il savait surtout se presser pour arriver à temps. La politesse des polémistes est-elle, comme celle des grands, l'exactitude? Ses adversaires n'eurent alors qu'à se louer de la sienne, car il ne les fit jamais attendre : Par une attaque habile et audacieuse, l'erreur semblait-elle prévaloir? l'opinion publique était-elle surexcitée? la bonne foi elle-même ébranlée, les plus fermes consciences dans l'angoisse, tous les regards tournés vers lui? on l'appelait, il accourait. Alors, en effet, son activité était prodigieuse. Il mettait tout en mouvement autour de lui, et souvent au loin — ses imprimeurs, ses secrétaires, ses amis, s'en souviennent; — en ces jours-là, il n'y

avait plus de repos pour personne à l'évêché, pour lui surtout, sauf aux heures de la prière qu'il ne sacrifia jamais. Quelques jours lui suffisaient pour concevoir, pour rédiger une réponse. Sortie toute lumineuse et toute brûlante encore de son âme, elle allait foudroyer l'adversaire dans son triomphe. C'est ainsi par exemple que ce fameux écrit d'un transparent anonyme, *le Pape et le Congrès*, paraissait à Paris la veille de Noël, et la réponse le lendemain. Il était épuisé, mais la justice comptait une victoire de plus, ou du moins elle était vengée. Si la foule inintelligente et adulatrice restait contre elle, du moins, il lui avait épargné la défection autrement douloureuse des esprits sincères et des cœurs loyaux, et il avait sauvé toutes les espérances.

J'aurais bien amoindri ce grand polémiste si je me bornais à dire les merveilleuses ressources d'intelligence qu'il mit au service de notre cause. Son âme était plus puissante que son esprit, et sa parole était pleine de son âme. Sans la rechercher encore, déjà nous l'y avons rencontrée, et elle y était inévitable, car à chaque instant elle se mêle à son argumentation, sans pourtant l'interrompre. Oui, au-dessus même de la faculté de voir la vérité, la justice, l'erreur et l'iniquité, et de les devoiler, il avait le don de les sentir. Aussi, chaque fois qu'il les rencontre et les regarde, il s'émeut, s'enthousiasme, s'indigne ou s'attendrit. Écoutez comme il s'exalte pour la beauté douloureuse de sa cause : « Soldats, rappelons-nous que l'on doit aimer son drapeau d'autant plus qu'il est accablé et criblé. O mon pays ! ô France ! dit le soldat, comme je t'aime

depuis que je me suis battu pour toi ; ô drapeau percé, noirci, déchiré, comme je te presse sur mon cœur ! Et nous, sachons redire : ô vertu ! ô religion ! ô conscience ! ô foi chrétienne ! ô probité ! ô justice ! ô Église de Jésus-Christ ! ô successeur de Pierre, comme je vous aime, car j'ai souffert pour vous (1) ! » Écoutez comme il s'attendrit sur les périls ou le malheur des âmes qu'il dispute à l'erreur et à l'impiété ; il s'adresse à ceux qui veulent déchristianiser les femmes : « Pour moi, dit-il, qui ai vu souvent leurs âmes s'ouvrir au plus noble amour de Dieu, et s'épanouir en elles tous leurs trésors d'affection pure, de candeur et de vertu, moi qui ai vu, au jour d'une première communion, l'ineffable regard des mères sur ces enfants rayonnantes de bonheur et de beauté virginale, je ne puis concevoir quelles jeunes filles nous donneront, en échange, les principes de Rousseau vantés par les professeurs incrédules. Et quand avec les périls viendront les douleurs qui attendent si souvent les épouses et les mères, ces chagrins, ces revers, ces renversements de l'âme, dont la vie est pleine, ne comprenez-vous pas le vide que laissera en de tels moments, dans cette existence désolée, la foi perdue. Quand vous leur aurez enlevé la foi, leur enlèverez-vous aussi les épreuves et les charges de la vie qui pèsent sur elles ? Mais non, vous êtes tout à la fois impitoyables pour leurs faiblesses, et sans respect pour leurs vertus. Et c'est là ce qui m'inspire contre vous l'entreprise qui m'anime. Et si vous

(1) Discours à Malines.

aviez comme moi passé votre vie à les cultiver et à les sauver, ces âmes, vous comprendriez sans peine les causes profondes de mes résistances, de mes émotions et de mon indomptable ténacité. Ah ! je le dis avec compassion pour l'avoir vu de près et souvent : Malheur aux femmes qui n'ont pas dans l'âme la foi en Jésus-Christ, seul rayon, seule force, seule douceur. J'ai entendu souvent leurs plaintes. Vous en riez et moi j'en pleure ; quels cris admirables et navrants au fond de ces cœurs délaissés ! l'écho en sera éternel dans mon âme. » Écoutez comme il s'indigne devant l'oppression du faible ; il s'agit du malheur de la Pologne : « La langue française a une forte expression, elle nomme certains maux des maux criants. Oui, les maux dont je parle, ces crimes, ces horreurs crient. Eh bien ! nous crierons avec de tels crimes, nous crierons avec de telles horreurs. Et ne vous étonnez pas ici de mes paroles. Nous sommes faits pour cela. C'est à nous qu'il convient de faire entendre à la terre les cris de l'innocence opprimée. Gardiens de l'innocence et de la pitié, si quelque part en ce monde on opprime, on enchaîne, on égorge, on abuse, nous devons crier et importuner par nos cris la tranquillité des coupables, et entendons Dieu nous dire : Crie, ne cesse pas. » L'indignation surtout lui était familière ; personne peut-être, en notre temps, n'eut à ce degré la puissance de la ressentir et de la communiquer. Et c'est un don précieux à une époque où le sens moral s'affaiblit visiblement dans tant d'âmes, où peuples et individus se résignent si facilement à la contemplation stoïque des

plus odieux attentats. Il avait de ces cris capables de réveiller le sentiment de la justice dans les âmes les plus endormies, et l'on a vu les indifférents et les sceptiques eux-mêmes s'en troubler.

Cette indignation n'éclate pas toujours. Parfois il la contient, mais on la sent se trahir. Elle passe comme un frisson brûlant dans sa démonstration, dans ses récits et sa parole en est toute frémissante. Ces récits valent parfois un réquisitoire. Voici comme il résume, dans sa lettre à Monsieur de La Guéronnière, l'invasion par l'armée Piémontaise des États-Romains et du royaume de Naples :

« Qu'avons-nous vu? Des sommations faites au Saint-Père pour désarmer ses défenseurs au moment même où les envahisseurs appelaient tous ses peuples aux armes. — Cette lâche agression sans déclaration de guerre ; ces *ultimatum* présentés après l'invasion des territoires ; cette transformation du droit le plus simple d'un souverain, qui se défend, en insulte au sentiment national ; ces prétextes de troupes étrangères quand on a soi-même des légions hongroises, anglaises et polonaises sous ses drapeaux ; ces reproches d'émeutes qu'on a excitées et de répressions qu'on a provoquées ; ces proclamations, mêlant aux plus grossiers outrages des ordres d'extermination ; ces mots de misérables, de sicaires, avides d'or et de pillage, jetés à des volontaires français ; un roi et son premier ministre parlant de hordes papales commandées *par ce Lamoricière* ; cette attaque, par surprise, d'une petite armée, par une armée dix fois plus nombreuse ; ce vainqueur qui

se vante d'avoir fait fuire Lamoricière : ces insultes aux prisonniers français traînés à travers les villes italiennes ; ces douze heures de bombardement au mépris de toutes les lois de la guerre et de l'honneur, d'une place qui capitule et que ne protége pas le drapeau parlementaire ; cet envahissement en pleine paix d'un royaume allié ; ces embarquements en plein jour dans les ports du Piémont, ces enrôlements publics dans toutes ses villes ; cette comédie diplomatique d'un ministre qui, tant que le succès est douteux, nie effrontément sa complicité ; ce débarquement de Garibaldi, protégé par des vaisseaux anglais ; cette fusillade des prisonniers de Milazzo pour donner un salutaire exemple ; cette proclamation de la loi agraire, ce partage des biens communaux « aux combattants et aux victimes de l'ancienne tyrannie » ; les 15,000 forçats de Castellamare mis en liberté sur leur parole d'honneur ; ce décret, non encore rapporté, qui proclame sacrée la mémoire de l'assassin Agésilas Milano ; toutes ces atrocités enfin, comme on dit même au Parlement anglais, et ce hideux spectacle d'anarchie et de déprédation ; dans les États napolitains ce jeune roi, qui tend vainement, au Piémont, une main loyale ; qui demande aux rois de l'Europe, dont seul il soutient l'honneur, un secours, et n'en reçoit que de vains conseils, et puis je ne sais quels grands cordons ; qui proclame l'amnistie, les institutions les plus généreuses, arbore le drapeau italien, mais voit la trahison piémontaise partout autour de lui : dans la flotte, dans l'armée, dans le ministère qu'on lui a désigné, et

presque dans sa famille ; un oncle qui l'accuse devant l'Italie ; un général Nunziante qui passe à l'ennemi et sollicite ses soldats à la défection ; un Liberio Romano, cette rare figure de traître, qui accepte de François II le ministère de l'intérieur, pour y organiser toute trahison ; qui proclame François II *son auguste maître*, et bientôt après fait des adresses au très-invincible Garibaldi, rédempteur de l'Italie ; mérite et reçoit de la main de Garibaldi l'épée d'honneur qui lui convenait, ce même portefeuille qu'il tenait de Francois II ; puis ce secours donné par l'artillerie piémontaise à l'invincible Garibaldi battu sur le Volturne ; et au moment où, désabusé de sa confiance et rendu à son courage, le jeune roi va résolument combattre les troupes de la révolution, le roi piémontais lui-même, sans déclaration de guerre, et tandis que les ministres respectifs étaient encore accrédités auprès des deux cours, venant en aide à Garibaldi ; le mensonge de la complicité tacite faisant place enfin à l'audace de la confraternité des armes ; le droit public ne protégeant plus rien ; puis cette entrevue du révolutionnaire et du roi qui lui tend la main et lui dit : « Merci », lui qui, au jour du péril, l'a désavoué devant l'Europe ; lui, fils de ce Charles-Albert qui refusa la couronne de Sicile, qu'on lui offrait indûment ; puis, cette entrée à Naples, côte-à-côte, dans la même voiture, du hardi forban en blouse avec le roi ; puis, toute cette votation, avec les trois urnes, sous la terreur des baïonnettes et du stylet ; l'état de siége dans les provinces, afin de bien constater l'unanimité des suffrages ; tout mouvement contre le

mouvement piémontais puni de mort; le cri de: vive François II, puni de mort; des soldats de François II, uniquement pour avoir été fidèles à leur roi, punis de mort; les colonnes piémontaises lancées en tous sens dans le pays, pour y porter la terreur et la mort; d'effroyables ordres du jour; Cialdini ordonnant de fusiller sans merci les paysans parce qu'ils sont fidèles à leur prince, au pape, à leur religion, à leur pays; Pinelli, plus sauvage encore: « Il faut, dit-il, écraser le vampire sacerdotale..... Soyez inexorables comme le destin.... Contre de tels ennemis, la pitié est un crime... » En conséquence, d'effroyables fusillades; des prêtres, des magistrats, emprisonnés et fusillés; avec les fusillades, les bombardements; après le bombardement d'Ancône, le bombardement de Capoue, le bombardement de Gaëte, un des plus effroyables dont l'histoire des sièges fasse mention; les bombes s'attaquant spécialement aux maisons, aux églises, aux hôpitaux; les officiers de l'ancienne marine napolitaine traduits devant les conseils de guerre piémontais, parce que chez eux un dernier reste d'honneur se refuse à bombarder leur roi et leur jeune reine; la trahison mettant fin à ces horreurs, et à une défense héroïque, par l'explosion des poudrières; voilà, Messieurs, quelque chose des atrocités qui ont passé sous nos yeux; voilà ce qu'à fait le Piémont; lui devions-nous tant d'impunité? »

Quelle page vengeresse! et qui ne frémirait à ce récit?

Il excelle à relever au milieu des plus confuses di-

gressions le mot odieux où l'iniquité et la violence se trahissent par entraînement ou par oubli. L'on accuse les évêques de recevoir dans leurs Petits Séminaires des enfants qui ne sont pas destinés au sacerdoce. C'est leur interdire de contrôler et d'écarter les vocations douteuses ; c'est les inviter à opprimer la liberté la plus sacrée avec la faiblesse de l'enfant. Il s'empare de ce mot, et voici comme il le relève : « Destinés à la prêtrise ? Qu'entendez-vous par là ? Quel est ce langage ? Que signifie-t il ? Veut-on désigner par là des victimes vouées au sacrifice ? Seraient-ce des âmes livrées, vendues malgré elles au sacerdoce ? Destinés ? et par qui, et pourquoi ? par leur pauvreté sans doute ? Expliquez-vous. » Pour justifier d'avance les spoliations que l'on médite de faire subir au Saint-Père, l'on ose dire : « Son territoire, après tout, n'est pas indivisible. » « Indivisible ! s'écrie-t-il, mais que voulez-vous dire par là ? Est-il une nationalité, une souveraineté, une propriété quelconque ? Est-il un champ, fût-ce celui de Naboth, qui soit indivisible de sa nature ? Et ne sentez-vous pas que vous posez là un principe effroyable que je demande à la Providence de ne jamais faire retomber sur nous. »

La spoliation une fois consommée, l'on invoque, pour la sanctionner, l'autorité du fait accompli : « Ah ! réplique-t-il, je connaissais la violence du fait accompli, je n'en connaissais pas l'autorité. L'autorité, cette grande et sainte chose qui est fondée sur le droit, qui est le droit même, voilà donc ce que vous en faites ; voilà la violence et la bassesse d'où vous la faites sortir;

voilà ce que vous lui donnez pour fondement aux yeux de l'Europe. »

Cette puissante émotion toutefois ne dégénère jamais en colère et ne produit pas l'injure. Nous l'avons dit, il se tient à une hauteur où l'injure n'atteint pas, mais d'où aussi elle ne descend pas. Il est ferme souvent, toujours vigoureux, dur même quelquefois, jamais insultant. Durant ses longues luttes en faveur du pouvoir temporel, en présence de quelles audaces d'injustice et d'impiété, de quels lâches abandons, de quelles trahisons, de quels raffinements d'hypocrisie ne s'est-il pas trouvé?

Rien n'y manquait pour entraîner une âme ardente à des excès de plume ou de paroles; il a tout dit, tout dévoilé, tout signalé à la conscience publique, avec une énergie dont le monde s'est ému; son intrépidité a été sans défaillance, sans hésitation, mais elle a été prudente et généreuse, car là même il n'a pas insulté. Un pouvoir ombrageux, fatigué, irrité de ses infatigables revendications, a cherché une raison d'étouffer sa parole, et ne l'a pas trouvée. Voici avec quel admirable mélange de franchise et de réserve, et aussi avec quelle magnificence d'images, il parle à cette puissance. Il s'agit de la Convention du 15 septembre, qui confiait au Piémont la protection du Pape et de Rome: « Dans les forêts, quand un bûcheron veut jeter à terre un chêne séculaire, il abat les branches principales, puis il frappe le pied de l'arbre à coups de hache répétés; et avant de finir, il passe à la cîme un nœud coulant, il en tire fortement le bout, puis il s'écarte et se met à

l'abri; le géant s'affaisse, et l'on peut croire qu'il est tombé seul de son propre poids. Cette Convention aux mains du roi d'Italie, est à mes yeux le nœud coulant aux mains du bûcheron; mais je me suis dit que ce bûcheron, s'il achève son œuvre, n'agissait qu'avec la permission d'un autre qui est le maître, et mes yeux se sont mouillés de larmes à la pensée que la Convention que j'analyse était signée par la France.

« Pour moi, j'ai toujours pensé, je pense encore que la parole seule de la France remplacerait son épée, et qu'un jour viendrait où l'empereur, avec toutes les puissances catholiques, dirait solennellement à l'Italie : La souveraineté du Pape est neutralisée et placée sous notre garantie collective. Vous n'y toucherez jamais, jamais ! Cette parole pouvait être dite à Villafranca, à Zurich, à Gaëte, à Naples, à Paris; elle pouvait être écrite encore dans la Convention du 15 septembre. Elle n'y est pas, et M. Nigra nous l'a dit, le Piémont y a lu la parole contraire. Or si, avant la campagne d'Italie, les services rendus par la France au Pape étaient volontaires, depuis la campagne d'Italie ils sont obligatoires. Car nous garantissons le Pape contre les conséquences de nos propes actes, et nous l'avons promis.

« C'est désormais un poste d'honneur. Je ne vous demande pas si vous avez de la religion, je ne vous demande pas si vous avez de la foi, je vous demande si vous avez de l'honneur. Oui, certes ! Donc vous ne pouvez pas quitter Rome et livrer le Pape. L'empereur, dans sa loyauté, sait bien qu'il est engagé d'honneur à garder le Pape contre des périls qui ont grandi

en même temps que ses triomphes. Le jour où la tranquillité du Souverain Pontife sera atteinte, l'honneur de la France ne le sera pas moins. Le Pape sera exposé à un malheur, la France à un remords. Et toutes les consciences délicates sont d'accord pour ne pas mettre en balance le poids d'une épreuve avec le fardeau d'une pareille responsabilité. En un mot, la France aurait beau dire n'être plus garante de rien, elle serait responsable de tout. »

C'est ainsi que ce grand polémiste sait allier la franchise à la réserve. Son ironie elle-même parfois si cruelle pour les idées et les choses s'attaque rarement aux personnes : « L'on parle, dit-il, de faire Victor-Emmanuel le vicaire du Pape, mais on oublie que la faiblesse de la colombe est mal confiée à la sobriété du vautour, à moins que l'aigle sache tenir le vautour en respect. » Dans son discours à Malines, il imagine le dialogue suivant entre la philosophie et la religion. C'est d'abord la philosophie qui parle : « Vous êtes vieille. Mais vous aussi, ma sœur, répond la religion ; si vous avez quelque chose de bon, c'est aussi vieux que moi ; au fond, dans ce que vous savez de vrai et de sûr, nous avons le même père, nous avons le même âge, seulement je suis mère, et ma race couvre la terre. Et vous, vous êtes toujours fille, vieille fille, et vous avez tort d'accuser mon âge que dit le vôtre, qui a sa gloire, dans ma fécondité éternelle, et fait votre confusion. » Tout le monde rit, mais l'erreur seule est blessée.

D'ailleurs, il est juste autant que généreux pour ses adversaires. Il n'a garde de les confondre tous dans un

même sentiment. Des âmes perverses qui attaquent sciemment la justice et la vérité, il sait distinguer les esprits égarés qui la méconnaissent par préjugés, et la traitent déjà avec sympathie et respect, quand ils ne lui font pas encore hommage de leur foi : « Je me serai trouvé dans ma carrière en présence de deux écoles opposées au catholicisme : à la frivolité haineuse, à la moquerie fatigante, à la clarté peu profonde du XVIIIe siècle, succédait déjà dans ma jeunesse et a grandi sous mes yeux, une école plus grave, hautement spiritualiste et logicienne, quoique souvent peut-être, qu'il me soit permis de le dire, plus forte à chercher les solutions qu'à les découvrir, jamais irrespectueuse, croyant à Dieu, à l'âme, à l'immortalité, à la morale, sachant en parler avec éloquence, même avec émotion, et représentée lorsque j'eus à la combattre par des hommes qui m'ont rendu bien facile le précepte de l'Évangile, d'aimer ses adversaires. Il est, depuis, sorti de la foule une autre école, matérialiste dans ses tendances, sinon toujours dans ses aveux, avec des inspirateurs subtils, et des auxiliaires brutaux, couvrant sa réelle ignorance d'un masque d'érudition, ses haines dominatrices du grand mot de liberté, aussi différente de la première, sans parler du talent, que la présomption est éloignée du savoir, la colère du respect, le mensonge de la bonne foi. »

C'est surtout vis-à-vis des premiers de ces adversaires qu'il savait unir, selon la parole d'un de ses glorieux émules, M. le comte de Falloux, à toutes les véhémences de la conviction toutes les délicatesses de la

charité. Il portait le don de la vérité avec une joie trop humble et trop reconnaissante, pour s'en prévaloir durement contre ceux dont les égarements et les agitations tiennent peut-être à l'intime souffrance de ne pas la posséder, et qui, sans doute, la retrouveront un jour. Cette espérance seule eut écarté l'injure de ses lèvres et de sa plume, car jamais en lui le lutteur n'étouffa l'apôtre. Plus d'une fois, au milieu des plus entraînantes discussions, il s'arrête : son accent s'attendrit, l'on sent des larmes dans sa voix ; l'âme de ses adversaires lui est apparue et il lui adresse un appel. Voici comme il lui parle à la fin de son avertissement à la jeunesse et aux pères de famille : « Quelle que soit la vivacité douloureuse de mes accents, ils le sentiront, je l'espère, à ma douleur même, je ne poursuis que leur doctrine. Pour eux, je les plains, leur malheur est affreux. Je donnerais ma vie pour leur rendre la lumière qu'ils ont perdue, et le jour où ils reconnaîtraient que tant de travaux, des talents réels et de si grands efforts auraient été mieux employés à servir Dieu et à défendre l'âme, la conscience, l'immortalité, la religion, ce jour-là, j'éprouverais l'une des joies les plus pures et les plus profondes qu'une âme vouée au service de la vérité et des âmes puisse goûter sur la terre. » L'on connaît maintenant ses admirables lettres à Littré. Qui pourrait dire quelle secrète influence de tels procédés et de tels accents purent avoir sur les dernières évolutions de cet esprit, et sur le rapprochement suprême de ce cœur honnête des sources de la lumière et de la grâce !

Plusieurs, je le sais, étrangers sans doute aux mystères de la miséricorde infinie, ont reproché à l'Évêque d'Orléans ces espérances comme des illusions et l'accusèrent d'y avoir trop sacrifié. Quelquefois, cependant, il eut le bonheur de ramener ses adversaires non seulement à reconnaître, mais à défendre la vérité. Qui aurait assez peu de reconnaissance ou de mémoire pour ne pas se souvenir de M. Thiers devenu, par son influence, le défenseur des jésuites? Et ce ne fut pas sa seule conquête. Sa modération et celle de ses amis, ne furent pas stériles, elles conquirent au parti catholique et lui gardèrent, au milieu même des émotions révolutionnaires, une tolérance, une sympathie, une influence, des alliés auxquels nous avons dû nos plus chères et nos plus fécondes libertés. Mgr Dupanloup lui-même a constaté ce triomphe dans un langage où la gratitude ne laisse aucune place à l'orgueil : « Les adversaires que nous eûmes alors, la Providence en fit un jour nos alliés. Ils le sont encore et avec une fidélité rare dans les temps où nous vivons. Après bien des combats, lorsque, en des jours de désordre, la leçon du malheur nous fût donnée par le Maître qui est Dieu, il ouvrirent à la fois les yeux sur le progrès que le mal avait fait dans les profondeurs de la société, et sur ceux que le bon droit et la bienheureuse influence de l'Église avaient accomplis dans la région supérieure des esprits. Nous dûmes à de douloureuses expériences une réconciliation qui prouvait la droiture et la bonne foi mutuelles, et un concours sans lequel, je le dis hautement, nous n'aurions rien obtenu. De tels souvenirs assurent aux hom-

mes dont je parle ma fidèle reconnaissance, et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, j'étais condamné à les combattre encore, ce ne serait pas sans d'inexprimables regrets. J'en éprouve déjà la tristesse, rien qu'en me trouvant amené à reproduire ces anciennes polémiques. Ma conscience ne me reproche pas d'y avoir déposé, même alors, aucune parole qui excède la vivacité permise à des hommes qui se combattent en se respectant; et encore volontiers, j'en regrette l'expression. Ils savent bien que cette vivacité même est éteinte. Il ne reste de vif dans mon âme, après l'amour de la justice et de la vérité, que ma reconnaissance envers ceux qui les ont si bien servies. »

Jusque dans ses duretés, il a des égards même pour les pires de ses contradicteurs. Il aime, dès qu'il en trouve l'occasion, à leur faire hommage d'une idée généreuse, d'un mouvement sincère; pour leur tendre un instant la main, il interrompt volontiers la lutte, quitte à la reprendre le lendemain ou le soir même avec une nouvelle ardeur. Jamais, en effet, le respect et la charité n'affaiblirent sur ses lèvres l'expression de la vérité. Souvent même elles ajoutèrent à l'énergie et à la douleur de ses accents : « Comment, écrit-il à l'un de ses contradicteurs les plus honorables, comment ne pas ressentir avec un surcroît d'amertume et de douleur tout ce que l'oppression a de cruel, lorsque celui qui la fait peser sur nous semble ignorer quel mal il nous fait, et autorise à ses propres yeux comme aux yeux du public, l'énormité de ses erreurs par la droiture de son âme et l'honnêteté de ses intentions. » (*Se-*

conde lettre à M. le duc de Broglie.) Quand il se résigne à des concessions, ce n'est point par faiblesse ni par fatigue, mais par prudence et par amour de la paix. Ce grand athlète aimait la paix et il la désira toujours au milieu même des plus entraînantes ardeurs de la lutte. Il faut le dire toutefois, il la voulut toujours digne de sa cause et de lui-même, et en l'implorant, il en déterminait les conditions avec une inflexible modération. « La paix, écrivait-il, c'est le vœu de notre cœur. La paix ! personne ne la désire plus que nous ; non certes que nous redoutions jamais les chances de la guerre : Il y a dix-huit cents ans que nous la soutenons avec courage, quelquefois éprouvés, jamais vaincus ; perdant quelquefois des soldats, jamais de batailles ; et à quelque prix que nous achetions la victoire, assurés qu'elle ne nous manquera jamais. Nous préférons la paix cependant ; c'est pour elle que l'Église a toujours combattu, parce que la paix, même en ce monde, est le but de l'Évangile, et surtout le bien des âmes. Voilà pourquoi nous n'avons pas honte de demander la paix, alors même que nous sommes injustement attaqués. Mais la paix que nous voulons, c'est la paix dans la liberté, la paix dans la justice ; toute autre paix serait le sacrifice des droits de la vérité : ce serait la honte. Nous pouvons, nous devons être humbles ; nous ne pouvons, nous ne devons jamais être vils. On peut nous haïr, nous ne voulons pas qu'on puisse nous mépriser. Si donc l'on nous offre une paix servile, une paix qui nous commande l'abandon de ce que Dieu nous ordonne de défendre, une paix comme

on peut l'offrir à des hommes sans cœur, à des vaincus, nous n'en voulons pas. »

Mgr Dupanloup était patient dans son ardeur. C'était une de ses maximes que s'il faut savoir lutter, il faut surtout savoir attendre. Il sut lutter en attendant, sans se lasser jamais, sur tous les terrains, contre toute sorte d'adversaires, contre l'impiété, contre les philosophes, contre les politiques, contre les puissants, à toutes les époques, presque à toutes les heures de sa vie ; et il mourut sur la brèche. Non seulement il savait multiplier ses efforts, les étendre, il savait les concentrer et les pousser avec suite et persévérance vers un but. Il recommençait le combat aussi longtemps qu'on lui disputait la victoire. Quand il avait épousé une cause, il ne l'abandonnait plus; à toutes les occasions favorables, dans tous les périls, il se précipitait pour la défendre. Sa poitrine, exposée aux premiers coups, s'offrait encore aux derniers, et il fut infatigable jusqu'à fatiguer le mensonge et la haine. Rarement il leur laissa le dernier mot. Sa patience, et c'est tout dire, le défendit des abstentions aussi bien que des initiatives inopportunes, et après de si longs combats, on ne peut lui reprocher ni ces lâches silences, ni ces hardiesses excessives qui trahissent également le découragement et le désespoir. Il avait foi dans la justice, dans la sainteté, dans la divinité et, par conséquent, dans le triomphe de sa cause. C'était là le secret de sa patience et aux heures les plus critiques il affirmait ses indomptables espérances : « J'écris ce volume sur la brèche, (il s'agit de *la Souveraineté pontificale*), et je le publierai peut-être sur

des ruines. N'importe, ces ruines seraient sacrées pour moi, et je m'y ensevelirais volontiers avec ma pauvre plume, sûr de ma cause et de l'avenir, car sachez-le, les ruines que vous pourriez nous faire ici seraient des ruines immortelles. Elles garderaient cette fois, comme toujours, un germe de résurrection. »

C'est le péril d'une si puissante activité de faire oublier à l'âme qu'elle agite l'intervention silencieuse de la Providence dans les entreprises humaines, sans laquelle pourtant les efforts les plus intelligents et les plus énergiques demeurent stériles pour le triomphe de la vérité et de la justiee. Mgr Dupanloup ne succomba point à ce péril. Sa foi en la Providence ne fut pas seulement spéculative ; les agitations de sa vie laissèrent toujours dans son âme une région et comme une retraite profonde et tranquille, où il se reposait dans la confiance et dans l'amour, et associait par la prière ses humbles efforts à la puissance divine.

Cette foi qui lui donna tant d'assurance et d'intrépidité, ne le rendit point présomptueux. Il ne se crut dispensé ni de vigilance, ni de courage, ni de prudence sous prétexte que Dieu veille et combat pour nous. Car il le savait, s'il est de sa miséricorde de réparer quelquefois nos fautes, il est de sa justice, de sa sagesse et peut-être encore de sa miséricorde, de nous en laisser ordinairement porter les conséquences. Dieu n'aime pas à être tenté. Aussi ce grand évêque s'éleva-t-il toujours contre cette témérité qui précipite les ruines, ou du moins y assiste indifférente et presque joyeuse, comme à l'annonce ou aux préludes du triomphe.

« O vous, s'écriait-il, mes amis, fatigués et découragés, ne vous laissez ni prendre par l'abattement, ni surprendre par l'illusion. Ne faites pas le mal sous prétexte que Dieu peut en tirer le bien ; ne cessez pas de ramer, quoique Dieu puisse mener la barque ; ne rêvez pas des lendemains glorieux à des journées coupables. L'histoire nous prouve que le lendemain des révolutions ne s'appelle pas le progrès ; la maison a beau être assurée, n'y mettez pas le feu et ne justifiez pas les incendiaires. L'espérance doit être une vertu virile, non une gageure fataliste, une bravade mystique, une hallucination puérile (1). »

Ce qu'il attendait de la Providence, ce n'était point ces interventions extraordinaires comme il s'en est produit deux ou trois en vingt siècles, dans l'histoire des peuples, et que les esprits exaltés de toutes les générations rêvent pour chaque jour. Il se confiait en cette influence permanente, secourable, en même temps discrète et puissante, qui dirige les événements sans les troubler, respecte notre liberté même en la soumettant à ses desseins, ne délaisse jamais les causes saintes aux jours où elles paraissent le plus abandonnées, et les conduit lentement quelquefois, mais sûrement à un laborieux triomphe, si toutefois elles ne sont pas trahies par l'intelligence et l'inertie de ceux à qui il appartient de les défendre. Notre courage, en effet, notre prudence, notre fidélité sont aussi des éléments providentiels ; Dieu a le droit d'y compter, il y compte, il

(1) *La Convention et l'Encyclique*, 1865.

les exige ; s'il les trouve, il les associe à sa puissance et à son action souveraine ; s'ils lui manquent, aucune de ses promesses ne nous garantit plus le succès, du moins dans l'ordre des intérêts temporels ; et l'Eglise elle-même peut souffrir, et a souvent souffert de la faiblesse et de la témérité de ses enfants. Par ces vertus au contraire, un jour ou l'autre, les plus inexpugnables obstacles s'abaissent, les forces en apparence les plus aveugles, le temps, l'opinion elle-même, reviennent au service de la vérité. Telle est bien la pensée qu'exprimait Mgr Dupanloup dans ces paroles d'un sens si profond : « Le temps est l'allié naturel de la grande cause de la liberté religieuse, et si l'on veut en savoir la raison, c'est que le temps est l'allié providentiel du droit, de la justice, du bon sens, et le fait triompher à la longue.... Le temps qui souffre, qui voit et qui fait tant d'injustices est condamné par la Providence à les réparer ici-bas, même avant le jour de la grande réparation ; et il y a la justice du temps avant celle de l'éternité. Le temps est à Dieu, mais quand Dieu donne le temps à l'homme, s'il sait en profiter, l'homme peut immensément.

Les causes injustes, douteuses, précipitées, redoutent, le temps parce qu'elles redoutent la réflexion, la lumière, l'expérience ; le temps use ce qui est violent, apaise les ressentiments, dissipe les illusions, rend les hommes plus modérés, et fonde toutes les grandes choses. La destruction seule est précipitée et, la création demande du temps. Le temps enfin, et ici j'entre dans une raison plus profonde, le temps est au service de

l'éternité. Voilà pourquoi la justice, la vérité, tout ce qui est éternel, tout ce qui est immuable comme Dieu, trouve dans le temps un allié puissant et fidèle ; Dieu se cache dans le temps pour faire triompher ses conseils à l'heure de sa Providence.

« Se fier au temps et attendre en combattant, c'est donc se fier à Dieu et espérer ! Il faut donc que les défenseurs des causes saintes ne se laissent jamais entraîner à l'impatience »

Je me reproche d'avoir été trop long, et pourtant je dois un dernier mot à la louange de notre grand polémiste. Aux ressources merveilleuses de l'esprit, à toutes les ardeurs généreuses de l'âme, il joignit l'intégrité du caractère. Son caractère fit partie de son talent, et lui valut en France et en Europe une autorité que le génie lui-même ne suffit pas toujours à conquérir. Il était né avec cette fière indépendance que saint Paul recommande aux lutteurs, et il ne l'aliéna jamais. De quelles faveurs, de quelles dignités certaines puissances eussent acheté sa parole, ou seulement son silence ! Mais qui eût osé lui en offrir le prix ? Il suffisait de l'entendre une fois pour sentir une âme inviolablement dévouée à sa cause, inaccessible aux considérations personnelles, uniquement solidaire de la justice et de la vérité. Quand il le fallut, contre ses amis eux-mêmes, contre les séductions et les exigences d'une glorieuse popularité, il sut défendre toutes les saintes incorruptibilités de sa conscience. S'il lui arriva parfois de se tromper, parce qu'il était homme, ses erreurs furent toujours sincères et désintéressées. D'ailleurs sa parole vibrait de tous les

accents les plus inimitables de la loyauté et de l'honneur, et l'on sentait un cœur de chevalier dans cette âme de prêtre.

N'est-ce pas un grand deuil qu'une telle voix se soit éteinte, et à une pareille heure? Pour moi, quand j'ai senti ce noble cœur s'arrêter sous ma main tremblante, et l'éternel silence descendre sur ses lèvres éloquentes, je n'ai pu un instant isoler ma douleur de celle de la France et de l'Eglise. Quel cruel silence! Nous entendons les cris qu'il eût jetés en face des attentats dont nous sommes les témoins et déjà les victimes, et le retentissement lointain de ces cris dans cette opinion publique si impressionnable, habituée à s'émouvoir à ses accents. Eût-il prévenu les coups dont nous sommes menacés, dont nous sommes atteints? Les eût-il retardés? Il eût du moins égalé la plainte et la protestation à la douleur et à l'indignation, soulagé la conscience publique, et hâté l'inévitable revanche de la justice. Les revendications éloquentes et courageuses ne nous manquent pas, je le sais, mais les plus éloquents et les plus vaillants eux-mêmes le regrettent et l'ont pleuré comme un chef.

Pourquoi à l'heure où il nous était le plus nécessaire Dieu nous l'a-t-il ravi? Est-ce seulement pour éprouver notre foi? Est-ce aussi pour nous mieux faire apprécier quel don il nous avait fait en lui?

Du moins, il nous reste de lui un souvenir fécond qui suscitera à la vérité de nouveaux soldats et de nouveaux vengeurs.

Dans un siècle où la meilleure condition faite à

l'Eglise est une liberté presque toujours partiale envers l'erreur, avec des retours périodiques de tyrannie et d'oppression, il nous faut surtout des lutteurs. Or par l'alliance des qualités les plus rares, par son activité et sa prévoyance, par son élan et sa prudence, par son ardeur et ses obstinations, par son intrépidité et sa modération, il fut et reste à jamais un grand modèle sous les regards de ceux dont la destinée est de combattre dans les camps de la vérité.

L'abbé H. Chapon,

Vicaire de la Cathédrale d'Orléans.

DISCOURS DE M. COURET

ANCIEN MAGISTRAT
DOCTEUR EN DROIT ET ÈS LETTRES
AVOCAT A LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS

EN PRENANT POSSESSION DU FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE

ANNÉE 1881

Messieurs,

Je veux encore vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'appelant à la présidence de votre Académie.

Honneur inattendu et peut-être regrettable !

L'histoire de l'Église nous apprend, qu'un jour, au XIVe siècle, après un orageux conclave, un pauvre moine, arrivé on ne sait trop comment au cardinalat, fut, par une surprise du scrutin, élevé au trône pontifical. Eperdu, effaré, hors de lui, il ne sut répondre à l'annonce de sa subite élévation que par ces mots peu héroïques : « Hélas ! mes frères, vous avez élu un âne (1) ! » Je ne dirai peut-être pas tout-à-fait comme lui, mais, en toute sincérité, je vous dirai : « Hélas, Messieurs,

(1) Jacques Fournier, moine de l'ordre de Cîteaux, surnommé le *Cardinal Blanc*, élu Pape à Avignon, le 20 décembre 1334, sous le nom de Benoît XII (*Histoire de la Papauté pendant le* XIVe *siècle*, par l'abbé Christophe, t. II, p. 38. — Paris, Maison, 1853.)

vous avez élu un roseau, un roseau brisé, là où peut-être il eût fallu pour le moins un chêne! »

Je ne me dissimule en effet ni les motifs, peut-être un peu égoïstes, ni les pesantes conséquences de votre choix, surtout pour des épaules novices et pas orléanaises d'origine ; mais enfin puisque mes lèvres imprudentes ont laissé tomber le *oui* fatal, je vais entreprendre ma difficile mission avec vigueur, élan, espérance, allégrement, *alacriter* suivant le mot heureux de l'audacieuse langue latine que César avait donné comme devise à une de ses légions précisément composée de Gaulois.

Dieu me garde de prononcer ici une parole de mauvais augure : *favete linguis* doit être la première règle d'un nouveau président, mais je crois pouvoir vous rappeler tout bas, bien bas, très-bas, la situation quelque peu délicate où les événements nous ont placés. Les préoccupations de tous ordres, les menaces de l'heure présente, les appréhensions de l'avenir, l'invincible courant qui emporte le vaisseau public vers un redoutable inconnu, le sinistre sans exemple qui a dévasté notre mélancolique et attrayante Sologne, semblent avoir glacé notre verve académique et tari notre fécondité littéraire.

Sauf deux membres intrépides dont l'un fouillant les archives révolutionnaires d'Orléans (1), l'autre les textes oubliés des théologiens poudreux (2), ont longtemps ali-

(1) M. l'abbé Cochard.

(2) M. Cuissard.

menté nos séances par de substantielles lectures, n'avons nous pas tous quelque peu cédé, et je m'en frappe spécialement la poitrine, à cette cristallisation intellectuelle, triste fruit, ce me semble, du marasme politique, des déceptions privées, du défaut d'espérances prochaines. Notre chère Académie ne ressemblait-elle pas un peu trop à l'Académie silencieuse dont parle l'abbé Blanchet dans ses *Apologues orientaux*, où le comble de l'éloquence était de ne rien dire.

Réagissons, Messieurs, contre ce sommeil, frère de la mort, contre cette accalmie perfide, brisons cette glace qui nous immobilise et reprenons vaillamment l'essor !

Le malheur des temps, les anxiétés publiques et privées, l'avenir menaçant, l'horizon orageux !! N'est-ce pas là, au contraire, ce qui doit nous rejeter avec plus de ferveur dans le culte de l'*étude* et des *lettres !* Les *lettres !* ces fidèles et souriantes amies du malheur, ces nobles consolatrices des blessés de la vie ! N'est-ce pas toujours à elles que les vaincus, les disgraciés, les exilés du bonheur, sont venus demander le charme des mauvais jours, la conjuration de leurs tristesses, le baume pour leur âme meurtrie ! Ne tiennent-elles donc pas en leurs mains, les fières et charmantes déesses, la coupe merveilleuse où l'on boit *l'eau d'oubli*, *l'oubli* ce premier présent fait par les dieux à ceux qui entraient dans l'éternel Elysée !

Faut-il, entre mille autres, vous en citer un exemple ? Qui de vous, Messieurs, ne connaît cet admirable tableau si vif, si fin, si vivant, si moderne, avec une pointe toute française d'héroïsme et une ombre de pré-

tention qui ne messied point : car la coquetterie en face de la mort est presque une vertu, ce tableau, dis-je, qui ouvre ce chef-d'œuvre d'un inconnu qu'on appelle « *Le Dialogue sur les orateurs* ». (Tacite auquel on l'attribue n'en a, pour moi, jamais écrit une ligne.)

Laissez-moi vous le rappeler en quelques mots. Hier, un patricien de Rome, un avocat de cœur et de talent, a lu devant un cercle de lettrés une tragédie (*Caton*), où il a célébré la Rome des anciens jours, la Rome héroïque et libre, où il a flétri le pouvoir personnel, revendiqué les droits du citoyen et crié : Vive la liberté !.. La lecture a déplu, César a froncé le sourcil, le vide s'est fait autour de l'imprudent..., et pour ne compromettre personne, il s'est retiré à sa maison des champs; il attend paisible la volonté du Maître. Et voici que, courtisans de la disgrâce, deux amis le viennent voir, deux avocats comme lui : le fier génie de la vieille Rome s'était réfugié dans le Barreau, — ne pourrait-on citer un autre pays où le Barreau est aussi devenu l'asile des libertés vaincues et des cœurs indépendants, — et là, à l'ombre des frais platanes, ces nobles esprits réfugiés dans les lettres et l'étude, sans souci de la mort qui les guette, savourent leurs dernières heures, comparent l'éloquence à la poésie, opposent au jeune barreau les sobres orateurs de la République, *Cicéron* à l'impétueux *Caïus Gracchus*, et l'habile *Éprius Marcellus* à l'inégal et rude *Célius*, se racontent les traits d'éloquence des avocats illustres, discutent les causes de leur succès et poétisent le soir

de leur vie par le culte immortel des lettres sereines, de l'esprit, de l'idéal. Tout-à-l'heure peut-être, le centurion paraîtra sur le seuil, porteur de l'ordre de mort. Mais qu'importe? la mort est sans effroi quand la vie a été sans faiblesse.

Imitons, Messieurs, imitons ces vieux stoïques. Notre situation n'a rien, Dieu merci, d'aussi rigoureux, la vie n'est pas en jeu — pas assez peut-être — nous n'avons pas à dire encore avec André Chénier :

« Peut-être est-ce bientôt mon tour,
« Peut-être en ces murs effrayés
« Le Messager de mort, noir recruteur des Ombres,
« Escorté d'infâmes soldats,
« Remplira de mon nom ces longs corridors sombres. »

Cependant les angoisses sont grandes : comme le héros d'Ossian qui cachait sous son baudrier sa mortelle blessure, nous dissimulons le chagrin qui nous ronge et nous pleurons tout bas, l'un sa vie brisée, l'autre son bonheur détruit ou ses espoirs déçus, tous la liberté, l'honneur, la paix religieuse et peut-être le salut même de la patrie livrés à des mains bien hasardeuses et bien libres de scrupules.

Fuyons dans l'étude, Messieurs, oublions dans le travail opiniâtre, demandons à la littérature ses fines jouissances, son arôme délicat, à l'histoire ses grandes leçons et la magie de ses souvenirs, à la philosophie ses nobles enseignements et ses échappées sur les mondes d'en haut, à la science ses merveilleuses décou-

vertes qui font de l'homme le roi de la nature, à la poésie son capiteux parfum, ses mélodies sublimes et ses divines extases.

Le champ est ouvert à notre Société : il est sans limites.

Peut-être trop ! Ce défaut de précision ne serait-il pas un obstacle au lieu d'être un affranchissement ? Notre Société ne manquerait-elle pas plutôt de cet aide, de cet appui, de ce soutien que donne un but fixe, une marche certaine, une tâche précise, un horizon défini ? Mais ce but, cette mission, si je ne m'abuse, nous l'avons déjà, il est en nos mains : nous n'avons qu'à le saisir. En parcourant le registre de nos séances, n'ai-je pas vu qu'en 1871, je crois, un des fondateurs, un des pères de l'Académie (1) a proposé à notre Société comme mission spéciale la biographie des *personnages notables de l'Orléanais ?* — Excellente et patriotique motion, bien propre à inspirer l'amour de la province natale, le patriotisme de clocher, cette juste et puissante base de l'amour de la patrie, la plus sainte des passions d'ici-bas ! — L'Académie a adopté cette proposition et l'a consacrée par des votes nombreux.

Pourquoi ne pas reprendre ce pieux projet ? Voyageurs un peu perdus dans le vaste champ des lettres, suivons l'avenue qui s'ouvre à nous et où déjà nous précèdent de brillants devanciers. Nul n'a oublié ni la remarquable biographie de *Jean de Morvilliers* par M. Gustave Baguenault de Puchesse ; ni l'excellente

(1) M. Boucher de Molandon.

dissertation de notre savant Bibliothécaire, M. Jarry, sur ce modeste, patient, laborieux chercheur qu'on appelle *dom Gérou* et qui semble avoir travaillé pour nous ; ni la touchante notice de l'honorable M. Boucher de Molandon sur *M. Alfred de Puyvallée*, mort victime de son dévouement pour les blessés; ni celles si intéressantes de M. le président de Launay sur *M. Mauge* et *M. le Président Le Roux;* ni l'éloquent tribut payé aux mânes de *Saint Loup de Ferrières* par M. de la Rocheterie (1).

Que de noms en effet s'offrent à nous, quelle moisson pour nos mains filiales ! Outre les illustrations éclatantes, les gloires sans ombres, les grands Évêques vainqueurs des Fléaux de Dieu, les Abbés illustres fondateurs d'Ordres monastiques, les savants incontestés, les jurisconsultes hors ligne et surtout cette pauvre fille des champs, héroïne sanglante de la mystérieuse épopée de la libération du territoire, que d'individualités honorables, que de figures moins saillantes mais pleines encore de charme et d'intérêt, restent dans le crépuscule attendant, comme les ombres de Virgile, qu'une main pieuse leur élève un monument !

Chacun de nous ne pourrait-il s'engager à faire par année la biographie de quelqu'une de ces victimes d'une injuste indifférence !... La plus grande liberté

(1) L'admirable *Vie de Monseigneur Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange, chanoine de Notre-Dame de Paris, vicaire général d'Orléans, n'avait pas encore paru au moment où ce discours a été prononcé.

présiderait à ce choix : dans ce champ des morts chacun cueillerait la fleur d'immortelle qui le séduirait, et en peu d'années, sans bruit, sans peine, presque sans nous en douter, nous aurions doté d'une œuvre utile et durable la patrie Orléanaise.

Mais, Messieurs, élevons nos cœurs plus haut. N'y a-t-il pas pour nous un grand, un saint devoir attaché à la conservation de notre Académie ?

Quand nous sommes réunis, ici, dans cette salle d'évêché, ne semble-t-il pas que quelqu'un est avec nous; qu'une grande Ombre nous préside et plane sur nous, protectrice et paternelle? Vous l'avez tous nommé... *Monseigneur Dupanloup !*... Père illustre et bien-aimé, vous que nous pleurons toujours, vous dont la mort a frappé nos cœurs d'une inconsolable blessure, c'est vous qui avez été le fondateur de notre Académie, vous qui nous avez créés, nous sommes votre pensée, votre œuvre, vous survivez en nous, nous vous devons de vivre : mourir serait de notre part une *ingratitude!*

Rappelons-nous, Messieurs, ce que Monseigneur était pour chacun de nous. Combien sa présence, son regard, sa parole nous électrisait, de quelles ardentes commotions sa grande âme illuminait nos âmes. Notre cœur n'était-il pas tout brûlant au dedans de nous quand il nous parlait ; pour lui obéir que n'eussions-nous pas fait ? Que dirait-il, s'il était là et nous voyait mourir !!

Hélas, il n'y a pas à s'y méprendre, les œuvres de Monseigneur s'écroulent, elles le suivent dans la tombe !

L'aumônerie militaire est supprimée ; l'enseignement supérieur libre — ce legs inestimable de sa magnanime vieillesse — agonise ; l'enseignement secondaire et la loi de 1850 — ce fruit généreux de son lumineux été — vont recevoir le dernier coup : comme je ne sais plus quel proscrit frappé au moment où il embrassait les autels de la Liberté.

Vivons, Messieurs, en pensant à lui, vivons pour lui obéir, pour que du moins une de ses œuvres demeure. Conservons dans notre petit cénacle l'honneur de son culte et la flamme de son amour ! Vivons et nous souvenant du nom qu'il nous a donné, disons avec la sublime devise des Chartreux : *Stat crux*, l'Académie de Sainte-Croix est debout, elle ne périra pas !

Un dernier mot, Messieurs :

M. Daniel Bimbenet en acceptant, il y a un an, la présidence nous avait autorisés à penser que nous le conserverions longtemps encore. En nous quittant deux ans avant l'expiration du triennat presque consacré, il nous a causé une vive déception.

Son amour des lettres, son esprit laborieux et orné, s'assimilant si rapidement toutes choses, ne lui permettaient-ils pas de rester à notre tête malgré les nombreuses occupations qui le surchargent (1) !

Ces jeux de l'esprit l'eussent délassé, ce semble, des

(1) Depuis que ce discours a été prononcé, l'honorable M. Bimbenet, ainsi que plusieurs collègues, a été frappé par une révocation aussi injuste qu'inqualifiable.

travaux si graves qui remplissent et honorent sa vie. Il en a jugé autrement. — Du moins qu'il nous laisse espérer qu'un jour il se montrera moins inexorable et qu'il me permette de lui exprimer, au nom de tous, nos regrets et nos remerciements.

COURET,

Ancien magistrat,

Avocat à la Cour d'appel d'Orléans.

VIE DE SAINT SOPHRONE

PATRIARCHE DE JÉRUSALEM

Sophrone fut un des plus illustres pontifes de Jérusalem par sa vaste érudition, ainsi que par sa science des divines lettres ; et par ses rares vertus sacerdotales il mérita d'être mis au nombre des quatorze évêques de cette ville auxquels l'Église a décerné l'auréole de la sainteté.

Il naquit à Damas, cette antique et célèbre cité que les Arabes surnomment *la Perle de l'Orient*. Étant encore très jeune il professa d'abord avec éclat la dialectique et la rhétorique, ce qui lui valut le titre de *Sophiste*, qui était alors un titre d'honneur. Séduit, comme un grand nombre de ses contemporains, par les attraits de la vie solitaire, et plus touché du désir d'avancer dans la science des saints que d'augmenter la réputation que sa doctrine lui avait acquise, il se mit à parcourir, pendant une vingtaine d'années, les laures et les monastères qui peuplaient la Syrie et la Palestine

avant l'invasion des armées musulmanes, et qui étaient des foyers ardents de vertus. Le monastère de saint Théodose, situé dans le désert de Juda, à une lieue de Jérusalem, sur les bords du Cédron, était, à cette époque, l'un des plus renommés de l'Asie, et la métropole cénobitique de la Terre Sainte. Sophrone s'y renferma vers 570, et, dans le repos et le silence, il y fortifia son âme par l'étude et la méditation. Quoiqu'il s'exerçât, à l'exemple des autres, dans l'austère discipline et les pieuses pratiques de la vie monastique, il n'engagea pas cependant son avenir par une décision solennelle, et même il conservait l'habit séculier. C'est à saint Théodose qu'il s'unit d'une étroite amitié avec un excellent prêtre, abbé de ce couvent et nommé Jean Mosch, dont il se fit le disciple inséparable. Tous deux habitèrent ensuite la très grande laure de saint Sabas, assise d'une manière si pittoresque et si bizarre au-dessus des gorges profondes du Cédron, non loin de la mer Morte. Combien de choses il y aurait à dire sur ce monastère immortel de saint Sabas, que quatorze siècles et tant de guerres n'ont pu faire disparaître ! Du reste, tous les pèlerins de Terre-Sainte le connaissent parfaitement pour y avoir reçu l'hospitalité dans leur course au Jourdain.

Lorsque l'orage des troupes Persanes, qui venaient se ruer sur la Palestine, commençait à gronder, les deux amis quittèrent leur paisible retraite de saint Sabas, et ils se retirèrent dans les environs d'Antioche, puis à Séleucie, vers l'an 603. Mais, comme l'armée des barbares s'avançait, ils revinrent en Palestine, d'où, sans

s'arrêter, ils passèrent en Arabie pour aller s'édifier dans les couvents fameux du mont Sinaï et de Raïthe.

Ils vinrent ensuite en Égypte, et visitèrent les nombreux monastères qui couvraient ses déserts, et entre autres ceux de Scété et de la Thébaïde, si renommés pour leurs rigoureuses austérités dont le seul récit fait frémir. Ils y remarquèrent beaucoup d'exemples extraordinaires de pénitence, d'humilité, de pauvreté, de patience, de travail, d'abstinence, et de toutes les autres vertus qui faisaient admirer l'épanouissement de la perfection évangélique, car, au rapport de Fleury, « la vie monastique s'y conservait alors avec la même ferveur que du temps de Cassien, deux cents ans auparavant (1). » Le nombre de ces anachorètes était si surprenant que, dans le seul désert de Scété, on en comptait trois mille cinq cents réunis en quatre monastères. Jean Mosch et Sophrone observaient avec soin tout ce qu'ils voyaient et entendaient. Semblables à d'industrieuses abeilles, ils cueillaient les plus belles fleurs d'édification pour en orner plus tard leur *Pré spirituel*, afin de procurer leur avancement et celui des autres dans la piété.

Ils arrivèrent à Alexandrie. Un retour de la première passion de Sophrone pour les belles-lettres et la philosophie lui faisait désirer ardemment de connaître cette ville qui était encore, comme au temps de saint Jérôme, le foyer de lumières de l'Orient. N'oublions pas que Sophrone n'était encore moine que par l'esprit et par le cœur. Il alla consulter un vieillard nommé

(1) Fleury, *Histoire de l'Église*, T. VIII, liv. 37, n° 13.

Pallade, distingué par sa grande vertu, et qui était abbé d'un monastère situé à quelque distance de la studieuse capitale de l'Égypte. C'est alors que, d'après ses conseils, il renonça pour toujours au monde, et se revêtit de l'habit religieux. Peu de temps après, il eut l'honneur d'être élevé à la cléricature.

A cette époque, les corps de saint Jean et de saint Cyr, martyrs, étaient déposés dans une église voisine d'Alexandrie, et ils étaient vénérés par un concours immense de fidèles parce qu'ils opéraient un grand nombre de prodiges. Sophrone, qui était alors affligé d'un mal aux yeux causé par ses lectures assidues, s'empressa de se joindre à la foule, et voici comment il rapporte lui-même un miracle dont il fut l'objet : « Apprenant des médecins que cette infirmité, nommée par les uns effusion, par les autres *platycorie* ou dilatation de la pupille, m'amènerait la privation de la vue, je me rendis auprès de ces saints Cyr et Jean, qui faisaient tant de bien. Je mettais toute mon espérance de voir dans la grâce qui leur était divinement conférée, et je repoussais le secours des hommes comme faible et impuissant contre mon mal. Or, ces saints ayant ma foi pour agréable, (*car*, selon l'Apôtre, *celui qui s'approche de Dieu doit d'abord croire*) (1), ils m'accordèrent une prompte guérison de mon infirmité... Ils montrèrent manifestement que ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu (2) ». Sophrone, qui avait fait vœu

(1) *Hébr.* XI, 6.

(2) *Patrol. Græc.* T. LXXXVII, p. 3390.

d'écrire en détail le martyre et les miracles de saint Cyr et de saint Jean, s'il recouvrait la vue, accomplit dignement cette promesse. L'insigne faveur qu'il avait reçue augmenta encore le zèle dont il était animé; l'occasion se présenta bientôt d'en donner des preuves.

Saint Jean-l'Aumônier était alors patriarche d'Alexandrie (vers l'an 610). Il remarqua, au premier coup d'œil, les éminentes qualités dont nos deux amis étaient doués, et il résolut de les mettre à profit. L'hérésie des *Acéphales*, qui étaient un démembrement des Eutychiens (1), et quelques autres erreurs encore avaient jeté de si profondes racines sur le sol égyptien que les efforts des prélats orthodoxes n'avaient point suffi pour les extirper entièrement. Saint Jean-l'Aumônier mettait la continuation de ce grand ouvrage au nombre de ses principaux devoirs; il choisit pour y travailler Jean Mosch et Sophrone. Ces ouvriers èvangéliques s'appliquèrent donc, pendant deux ans, à déraciner l'hérésie dans les villes et les campagnes de ce beau pays. Dieu bénit leurs peines par un si éclatant succès qu'ils ramenèrent à la communion de l'Église Catholique un grand nombre de paroisses et de monastères. Leurs services et leurs vertus les rendirent tous deux encore plus chers au saint patriarche. Il les admit au nombre des ministres de son église, il voulut qu'ils logeâssent dans sa demeure, et il profita de leurs avis pour le gouvernement de son diocèse, et pour le soin des pauvres.

Sur ces entrefaites, on vit aborder à Alexandrie une

(1) Ils furent depuis appelés *Jacobites*.

foule désolée. C'étaient les chrétiens fugitifs de la Palestine qui venaient y demander un asile et du pain. Ils annoncèrent que les Perses, qui ravageaient les provinces de l'empire Byzantin, avaient mis en combustion toute la Terre-Sainte, qu'ils avaient pris et pillé Jérusalem, emporté le bois sacré de la vraie Croix, et emmené le patriarche Zacharie avec beaucoup d'autres captifs, (en 614). Ces déplorables nouvelles répandirent la consternation dans la capitale égyptienne, d'autant plus que l'on craignait de voir les barbares s'emparer de l'Égypte, comme ils firent en effet l'année suivante. Peu après, saint Jean-l'Aumônier vint à mourir. Jean Mosch et Sophrone n'avaient plus rien qui les retînt à Alexandrie, et ils devaient pourvoir à leur sûreté; ils profitèrent donc de cette circonstance pour satisfaire le désir qu'ils avaient depuis longtemps de passer en Italie, afin de connaître la discipline des monastères d'Occident, et de rendre leurs hommages au Saint-Siége apostolique. Ils voulaient aussi lui donner des renseignements précis sur le triste état des églises d'Orient.

Ils s'embarquèrent avec douze de leurs disciples, et visitèrent les monastères qu'ils trouvèrent sur les côtes de l'Asie et de l'Europe, ainsi que dans les îles, entre autres ceux de Chypre et de l'Archipel. Enfin, après une très longue traversée, ils arrivèrent à Rome où régnait le pape Boniface V. Ce fut là le terme des nombreuses pérégrinations de Jean Mosch, car il y mourut vers l'an 620. Pendant son séjour dans la Ville éternelle, rassemblant ses notes et ses souvenirs, il avait composé son célèbre ouvrage intitulé *le Pré spirituel*. Il le dédia

à son cher disciple Sophrone, qui en est souvent regardé comme l'auteur, quoiqu'il n'en ait été que le collaborateur.

Ce livre est un recueil de miracles et d'exemples de vertus pratiquées par les solitaires que l'auteur avait vus, ou dont il avait entendu parler. Sa naïve narration est écrite d'un style simple, mais varié. On lui reproche un peu trop de crédulité; il faut avouer que le bon religieux du VIIe siècle ne songeait guère à se garantir des sévères critiques du XIXe. Du reste, cet ouvrage a été cité avec éloge dans le VIIe Concile général, ainsi que par saint Jean-Damascène, et on le regarde non-seulement comme très édifiant, mais encore comme très utile pour l'histoire monastique. Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est qu'on y trouve quantité de preuves de la foi et de la discipline de l'Église dans ces temps anciens.

Jean Mosch avait demandé qu'on l'ensevelît au monastère du mont Sinaï, ou à celui de Saint-Théodose; preuve touchante de l'ardente affection des chrétiens orientaux de cette époque pour la Terre-Sainte. Sophrone, accomplissant la dernière volonté de son maître, rapporta ses dépouilles mortelles dans l'enceinte bénie de Saint-Théodose. Il paraît qu'il revint bientôt après en Égypte.

La Providence divine l'y conduisait pour arrêter les progrès que l'hérésie naissante des *Monothélites* commençait à y faire sous la protection de Cyrus, patriarche d'Alexandrie. Le venin de cette erreur était d'autant plus dangereux qu'on l'avait plus artificieusement caché sous des apparences de paix et de charité. Le prétexte était de réunir les *Eutychiens* avec les Catholiques, en

inventant des manières de parler qui pussent convenir aux uns et aux autres. C'est pour cela que les novateurs avaient décidé qu'on ne devait point parler de deux volontés, ni de deux opérations en Jésus-Christ, mais *d'une seule volonté*, ou *opération théandrique*, c'est-à-dire appartenant également aux deux natures de l'Homme-Dieu. Sophrone, avec son esprit pénétrant, découvrit de suite la ruse des hérétiques. Alarmé du péril que courait la Foi, il en prit la défense auprès de Cyrus. Il le supplia de ne point publier de prétendus articles de réunion qui étaient opposés au dogme catholique; mais tous ses efforts furent inutiles. Alors ce vigoureux champion de la vérité se mit à combattre l'erreur de vive voix et par écrit. Il était presque le seul en Orient à entreprendre d'éteindre l'incendie qui menaçait d'embraser tout l'empire. Aucune fatigue ne lui coûtait pour atteindre ce but. Voyant qu'il ne pouvait rien gagner à Alexandrie, il ne craignit pas de faire un long et pénible voyage pour se rendre à Constantinople, afin de plaider auprès du patriarche Sergius en faveur de la doctrine de l'Église. Mais ayant trouvé en lui des dispositions détestables, il quitta la capitale byzantine, et retourna en Judée pour abriter ses vertus et ses talents derrière les murs du monastère de Saint-Théodose dont il était séparé depuis si longtemps de corps, mais non de cœur.

Il fut heureux de voir que la désolation et le veuvage de Jérusalem avaient cessé. L'empereur Héraclius avait fait la paix avec les Perses et recouvré la vraie Croix, (en 629), et le patriarche Zacharie était remonté sur son siège; mais que de ruines de tout genre il fallait

réparer! Sophrone, dont la vie cénobitique ne pouvait rester inactive, s'y employa avec l'ardeur qu'il mettait à toutes choses. Les mœurs chrétiennes avaient été grandement altérées par les ravages d'une guerre barbare, il s'appliqua à les réformer; les livres de l'ancienne liturgie grecque avaient été lacérés ou perdus, il travailla à les reconstituer, ainsi que la discipline ecclésiastique. Ce fut probablement pendant cet intervalle de temps de sa studieuse solitude, qui dura à peine quatre ans, qu'il composa ses nombreux et intéressants ouvrages. Cependant, Modeste, abbé du monastère de Saint-Théodose, qui avait remplacé Zacharie sur le trône patriarcal de Jérusalem, vint à mourir (vers 634); alors la voix commune des moines et du peuple proclama Sophrone pour lui succéder. N'en était-il pas le plus digne?

Élevé malgré lui sur le siège le plus vénérable de l'Église catholique, après celui de Rome, notre Saint peut donner libre carrière à son zèle immense, et mettre en œuvre avec plus de profit les rares talents qu'il a reçus de Dieu pour la défense de la doctrine orthodoxe, et pour l'édification des fidèles.

Il s'efforce d'abord de purger son diocèse des vices et des erreurs qui s'étaient glissés parmi son peuple à la suite des calamités publiques, et de rétablir la piété.

Sa vigilance pastorale ne peut se restreindre dans les limites de sa juridiction. Il ne voit pas sans douleur les maux dont l'Église universelle est menacée par la lâcheté ou la trahison de ceux même qui sont le plus étroitement obligés à maintenir la pureté de sa foi. Un de ses

premiers soins, après sa consécration épiscopale, est d'assembler un concile de tous les évêques ses suffragants, pour condamner le *Monothélisme.* Il compose en même temps une lettre synodale, véritable chef-d'œuvre dogmatique, renfermant une exposition très nette de la doctrine catholique, et une victorieuse réfutation de l'hérésie. Cette exposition, qui fut depuis approuvée par le VI[e] concile œcuménique, est le principal monument qui nous reste de la gloire que l'on donne à saint Sophrone, d'avoir été le premier des patriarches qui ait condamné les *Monothélites.* Sophrone envoya aussitôt cette lettre au pape Honorius, à Sergius, patriarche de Constantinople, ainsi qu'à plusieurs autres prélats. Honorius, trompé par une lettre captieuse que Sergius lui avait écrite, avait imposé le silence sur la question de savoir s'il y avait une ou deux volontés et opérations en Jésus-Christ. Ce n'était pas toutefois qu'Honorius fût tombé dans l'erreur; les documents les plus authentiques déposent en faveur de son orthodoxie, et démontrent d'une manière incontestable qu'il ne donna jamais à l'hérésie son approbation. Mais, comme le silence en fait de doctrine pourrait être considéré comme une sorte d'approbation de la part des premiers pasteurs, et que d'ailleurs la conduite d'Honorius produisait, à son insu, des effets funestes en Orient, Sophrone mettait tout en œuvre pour démasquer les sophismes d'une hérésie dont les fauteurs étaient nombreux et puissants. Il recueillit en deux livres tous les témoignages de l'Écriture-Sainte et de la tradition, qui établissent la distinction des deux volontés en Jésus-Christ. Il fit plus encore. Il députa à

Rome un de ses suffragants, Étienne, évêque de Dora, pour instruire pleinement le Pape des artifices des hérétiques. Mais, avant son départ, il le conduisit sur le Calvaire, et se servant de l'impression que ce lieu, le plus auguste du monde, devait faire sur son cœur, il l'adjura en ces termes :

« Vous rendrez compte à celui qui a été crucifié en ce saint lieu, quand il viendra juger les vivants et les morts, si vous négligez le péril où la Foi se trouve. Faites donc ce que je ne puis faire en personne, à cause de l'incursion des Sarrasins. Allez promptement, de cette extrémité de la terre, vous présenter au Siége Apostolique où sont les fondements de la doctrine orthodoxe; informez les saints personnages qui y résident de tout ce qui s'est passé par ici, et ne cessez point de les prier jusqu'à ce qu'ils jugent, selon la sagesse apostolique qui vient de Dieu, cette nouvelle doctrine, et la condamnent canoniquement (1). »

Quand Étienne arriva à Rome, il trouva Honorius décédé; mais il poursuivit l'affaire auprès de ses successeurs avec tant de persévérance qu'il obtint enfin la condamnation des *Monothélites* dans le premier concile de Latran, tenu à cet effet sous le pontificat de saint Martin I, en 649.

Cependant la paix dont Jérusalem jouissait ne devait pas durer longtemps, car rien ne pouvait arrêter le torrent dévastateur de l'invasion musulmane. De sinistres nouvelles sont propagées. L'armée des Arabes a subjugué

(1) *Patrol. Græc. tom.* LXXXVII, p. 3141.

Damas et la Syrie; elle a même pénétré dans la Palestine en gagnant, en vue du mont Thabor, une sanglante bataille dans laquelle cent mille Grecs des troupes byzantines ont été massacrés (en 636). Bientôt elle entoure les murailles de la Ville sainte. Les malheureux habitants sont plongés dans une consternation indicible; mais Sophrone, courageux comme un lion, ne sent pas son cœur défaillir. A l'imitation de saint Aignan, cet illustre évêque d'Orléans, qui défendit sa ville épiscopale contre les barbares d'Attila, il met Jérusalem en état de défense, il arme ses ouailles, les réconforte, les exhorte au combat et à la patience. Nous avons de lui un sermon qu'il leur adressa à cette époque, le jour de Noël, pour les consoler de ce que l'incursion des Arabes les empêchait d'aller, selon l'usage, adorer l'Enfant-Dieu à Bethléem, qui n'est située qu'à deux lieues de Jérusalem. Voici quelques mots de ce discours : « Si nous avions mérité de participer à la joie des Pasteurs et des Mages, nous pourrions comme eux nous rendre librement à cette chère Bethléem que nous ne voyons à présent que de loin, quoiqu'elle soit à notre voisinage, et nous y chanterions le cantique des anges, *Gloria in excelsis Deo*. Il est vrai que nous pouvons le chanter ici, mais nous n'avons pas la consolation de voir la sainte Crèche, et cette grotte vénérable et toute céleste, parce que nous nous en sommes rendus indignes par nos péchés. Convertissons-nous donc au Seigneur (1). » C'est

(1) *Patrol. Græc. tom.* LXXXVII, p. 3.205.

ainsi que le pieux pontife engageait son troupeau affligé à faire pénitence.

« A cette époque de décadence et de désorganisation, dit Mgr Dupanloup, les Évêques avaient dû prendre en mains l'administration matérielle et la défense des cités (1). » Le patriarche de Jérusalem fut à la hauteur de la mission que l'invasion arabe lui imposait. Pendant deux ans, il lutta avec son peuple contre des ennemis acharnés. Qui nous dira tout ce qu'il eut à souffrir dans l'âme et dans le corps pendant ces deux siècles d'angoisses ? On espérait toujours des secours d'Héraclius ; mais, comme le fait remarquer M. Couret, dans son savant ouvrage *la Palestine sous les empereurs grecs*, (p. 268.) « L'empereur était plongé dans les subtilités hérétiques du *monothélisme*, et songeait plus à résister au Pape qu'à lutter contre les Arabes ; le secours ne vint que cinq cents ans plus tard, avec Pierre-l'Ermite, et Godefroy de Bouillon. »

Moins heureux que saint Aignan, qui délivra Orléans, Sophrone dut succomber enfin devant des forces cent fois plus puissantes que les siennes. Du moins, il ne se rendit qu'après avoir conclu avec Omar, général de l'armée musulmane, une capitulation honorable, et qui dut même paraître clémente après les cruautés de l'invasion persane. Cette capitulation a été à peu près le régime sous lequel les chrétiens ont vécu en Terre Sainte jusqu'à nos jours. Les principales conditions

(1) Mgr l'Évêque d'Orléans, *la Souveraineté pontificale*, Ch. VI, § 2, p. 87.

étaient que les chrétiens demeureraient libres d'exercer leur religion dans toute la Palestine, et que sûreté leur était accordée pour leurs personnes, leurs biens, leurs églises et leurs monastères. Mais on sait que ces stipulations furent très-mal observées dans la suite des temps. Les Chrétiens étaient soumis à une double taxe personnelle et foncière.

Dès que le calife eut pénétré dans Jérusalem, il se fit conduire sur l'emplacement du temple de Salomon, où il voulait construire une mosquée. Sophrone, qui l'accompagnait, voyant ce chef mahométan commander en maître pour faire élever un temple à l'erreur dans l'enceinte de l'antique sanctuaire de Jéhovah, détourna ses regards et dit en langue grecque, d'une voix entrecoupée par les sanglots : « C'est vraiment maintenant que l'abomination de la désolation, prédite par le prophète Daniel, est dans le lieu saint. »

Au milieu de ces lugubres conjonctures, notre pieux patriarche donna encore des preuves d'une énergie et d'une charité héroïques. Il tâcha d'empêcher la dispersion de son troupeau ; il le fortifia par ses discours, il l'assista par ses libéralités, et, comme un pasteur fidèle, il s'exposa souvent à la mort parmi les barbares vainqueurs pour sauver la vie corporelle et la vie spirituelle de ses brebis. Mais ses efforts avaient peu de succès, et son cœur était navré de douleur en voyant les fruits de ses longs travaux dépérir de jour en jour sous le joug pesant des infidèles. Il se trouvait donc réduit à déplorer le malheur immense de son église, et les lamentations du prophète Jérémie n'avaient pas

de plaintes assez amères pour exprimer sa tristesse. Accablé sous le poids de son affliction, et sous celui de sa vieillesse, il passa à une vie plus heureuse, peu de temps après la reddition de Jérusalem, le onze mars, jour auquel l'Église Grecque et l'Église Latine l'honorent d'un culte public. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans. On pense généralement qne sa mort arriva en 638 ; ce qui s'accorde avec les *Menées* des Grecs qui ne lui donnent que trois ans de pontificat. Cependant Le Quien et Papebroch pensent qu'il y a des raisons plausibles de croire que cet évènement n'eut lieu qu'en 644.

« Sa mort, dit le cardinal Baronius, fut une très-grande perte pour l'Église Catholique ; car, outre qu'il la défendit avec une vigueur indomptable contre les erreurs des *Monothélites*, et qu'il l'édifia par la sainteté de sa vie ; si l'on juge de l'excellence de sa doctrine, et de la beauté de son éloquence par le peu qui nous reste de ses écrits, il mérite à juste titre d'être considéré comme une des plus éclatantes lumières de l'Église Orientale. »

Il n'y a rien à ajouter à un tel éloge.

En terminant cette biographie, disons un mot des œuvres de saint Sophrone. Elles sont nombreuses et variées comme son érudition. Photius (1), en parlant de leur style, remarque que cet auteur aime à employer des néologismes, et à courir par bonds et par sauts comme un jeune coursier, mais qu'on trouve dans ses écrits une vraie piété, et une connaissance très-exacte des dogmes de la religion.

(1) Photius, Cod. 231.

Malheureusement plusieurs des ouvrages de ce grand Évêque ont été perdus; il ne nous en reste qu'une vingtaine. Voici les principaux : L'éloge de saint Jean-l'Aumônier; le sermon du jour de Noël, pendant le siège de Jérusalem; l'éloge de saint Cyr et de saint Jean; la vie de sainte Marie-Égyptienne; la lettre synodale à Sergius, patriarche de Constantinople; et d'éloquentes homélies dont l'Église nous fait lire, dans le Bréviaire Romain, des fragments qui montrent l'ardente dévotion de l'auteur envers la sainte Vierge (1). Il y a de plus les *Odes Anacréontiques*. Cette charmante poésie se nomme ainsi parcequ'elle a le même mètre et la même élégance que les vers d'Anacréon, mais elle en diffère essentiellement parce qu'elle s'applique à des sujets d'une piété vive et touchante.

(1) *Offic. Immac. Concept.*, IX *Dec.*

L'Abbé Laurent de Saint-Aignan,

Chanoine d'Orléans.

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN

Une des coutumes les plus curieuses à observer est assurément celle des feux allumés en la fête de Saint-Jean, le 24 juin. Bien des auteurs ont écrit dans des sens différents sur ce sujet intéressant : mais les uns, égarés par l'ignorance ou la mauvaise foi, ont taxé d'idolatrie cette observance, tandis que les autres, loin de la juger digne de mépris ou de pitié, ne remontant pas au-delà des âges chrétiens, n'ont aperçu que la main de l'Église dans la création de cet usage et n'excusent d'aucune façon les attaques dont il est l'objet. Amis et ennemis ont dit vrai et faux, parce que chacun n'a examiné qu'une partie, et pour redresser les erreurs, il importe d'examiner l'origine de cette coutume et d'en voir l'historique, nous aborderons sans crainte les superstitions que les siècles ont ajoutées à une cérémonie devenue ecclésiastique ; car l'Église ne redoute pas l'examen, quand il s'agit de questions purement liturgiques, comme est celle des feux de Saint-Jean, que nous essaierons de traiter.

Cette cérémonie, personne ne l'ignore, était célébrée avec un véritable enthousiasme avant les malheurs de

la Révolution : attendue impatiemment par les enfants amis du bruit et du mouvement, acceptés avec sympathie par l'âge mûr et la vieillesse comme une douce diversion aux milles sollicitudes de la vie, elle faisait époque dans l'année et avait acquis une telle importance qu'on la désigna par un nom particulier que l'Académie française a malheureusement rejeté de son dictionnaire. Dans le langage si énergique de nos pères, le feu traditionnel de Saint-Jean s'appelait *Jouanée, jouannée, jouennée, jeannée, jaunéee* et même *jouée,* dont l'étymologie est facile à deviner. Grands et petits, savants et ignorants connaissaient et chérissaient une expression qui leur rappelait et leur promettait de douces émotions. Cette fête avait des attraits extraordinaires, elle s'imposa facilement aux multitudes avides d'émotions et se généralisa avec une incroyable rapidité. Point de climats, point de latitudes où ne fut pratiquée une cérémonie qui, nous le verrons, avait sa racine dans les siècles et son motif dans ce besoin de délassement que rendent si impérieux nos peines incessantes. On trouve partout le feu de Saint-Jean, dans les grandes cités comme dans les modestes campagnes, dans les îles les plus éloignées et les plus sauvages aussi bien qu'au milieu des cantres les plus civilisés.

Si la religion a conservé cet usage dans les pays où le christianisme a répandu sa douce influence, il n'en peut être de même chez ces nations barbares que le missionnaire s'efforce de ramener à Dieu : d'ailleurs cette coutume remplit tout le moyen-âge, elle florissait dans les premiers siècles chrétiens. Il importe donc de

remonter à son point de départ et de rechercher ce que furent les feux de la Saint-Jean. Les pures harmonies de cette fête comprises par le cœur avant d'être devinées par l'esprit, imprimaient un caractère unique qu'il faut préciser avec quelques détails.

Pour bien comprendre l'idée générale de cette coutume, il est nécessaire de rappeler brièvement les propriétés du feu connues de tout le monde. Le feu resplendit, réchauffe, féconde, purifie et tend à s'élever vers les cieux : sa flamme active jouit de toutes les apparences de la vie. Aussi a-t-il été justement considéré comme la personnification la plus parfaite de la Divinité. Prométhée fut enchaîné par la vengeance céleste sur le mont Caucase pour avoir osé dérober une étincelle de ce feu divin. D'un simple élément, le plus noble il est vrai, mais non moins soumis que les autres aux lois du Créateur, on fit le principe de toutes choses, on le divinisa, on l'adora sous différents noms, en Egypte, en Grèce, en Italie et surtout en Perse. A Rome, Vesta devenait la déesse du feu, des vierges appartenant aux grandes familles patriciennes et connues sous le nom de Vestales étaient chargées de veiller à la conservation du feu sacré.

Nous pourrions apporter ici une foule de faits et de documents constatant ce culte adressé au feu, nous préférons renvoyer à l'ouvrage important de Grimm sur la mythologie, où se trouve un résumé exact de tout ce qui a été écrit sur ce sujet.

Mais comment se fait-il que l'Église catholique embrasse une opinion qui semble concorder avec des

données païennes. La vérité peut-elle pactiser avec l'erreur ? Assurément non ; et cependant beaucoup de prières du baptême se terminent par ces mots : *per ignem* ; la bénédiction de l'eau qui a lieu tous les dimanches avant la messe rappelle cette même formule, et le samedi saint l'Eglise bénit solennellement le feu nouveau, cérémonie qui donnait lieu à un usage superstitieux, signalé par Geiler de Kaisersberg au commencement du XVI[e] siècle. (1) Est-il besoin de parler de la fête de la Pentecôte, où le feu est sans cesse rappelé ? Pourquoi donc ce souvenir si fréquent du feu dans la liturgie catholique ?

C'est que l'Eglise s'est inspirée des traditions bibliques et qu'aucune idée ne se rencontre plus souvent dans les livres saints. En effet Dieu se révèle aux anciens patriarches sous le symbole du feu; c'est dans un buisson ardent que Dieu apparaît à Moïse, quand il lui ordonne de délivrer son peuple de la terre de la servitude ; c'est au milieu des éclairs et du feu qu'il lui dicte ses commandements sur le mont Sinaï. « Le Seigneur, ton Dieu est un feu dévorant, » dit Moïse aux Israélites en leur communiquant les

(1) *So weicht man auch das feuer an dem Osterabent ; das ist auch ze gebrauchen in den heuseren, wan der segen daruffgat.* Au sujet de ce feu de Pâques, Grimm disait : « *Für diese ignes paschales kenne ich kein Zeugnisz über das 16. Iahrhundert hinauf : sie müssen aber weit alter sein schon des Gegensatzes zu den Johannisfeuern halber.* » (*Mythol.*, p. 582.) Aus der Emeis D[r] I. Geiler von Kaisersberg zur Geschichte des Volks-Aberglaubens in Anfange des 16 Iahrhunderts, Bâle 1875.

tables de la loi. C'est sous la forme d'une colonne de feu que Dieu guide dans le désert le peuple choisi : c'est toujours sous un emblème de feu qu'il apparaît aux prophètes Isaïe et Ezéchiel. Enfin c'est sous l'image de langues de feu que le Saint-Esprit, torrent de flamme, descend sur les apôtres. Aussi Dieu avait-il prescrit à son peuple d'entretenir nuit et jour le feu sacré devant son autel et de placer près du tabernacle le chandelier à sept branches. La lampe du sanctuaire chrétien et les flambeaux de nos cérémonies religieuses ne sont, sous la loi de grâce, que la continuation probable de ce qui se pratiquait sous la loi ancienne.

Nous sommes loin d'avoir cité tous les textes des Saintes Écritures relatifs au feu ; ce que nous avons dit doit suffire du moins pour prouver que l'Église n'a pas innové dans ce culte, et que le souvenir du feu n'a rien qui ne soit conforme aux pures traditions judaïques, remontant à l'origine même du monde. Les feux de Saint Jean n'étonnent donc pas, mais à la condition d'expliquer leur raison d'être.

Sans doute il y avait encore chez les Juifs la fête du feu en mémoire du feu sacré trouvé par Néhémie, (1) événement que voulut rappeler Artaxerxès Longuemain en bâtissant un temple magnifique à l'endroit même où le grand prêtre était parvenu à découvrir ce trésor précieux : mais si les feux de Saint-Jean ont

(1) *Ut et vos agatis diem ignis qui datus est quando Nehemias, aedificato templo, altari obtulit sacrificia.* II Machab, I, 18, 19, 20, 21, 22.

une origine païenne, puisée dans l'idée du feu que nous venons de développer, toutefois ils consacrent une application plus distincte, c'est le principe extérieur du feu qu'on a voulu symboliser, nous voulons dire le soleil que les anciens croyaient être l'unique source de la chaleur. Aussi avait-on imaginé les fêtes des solstices qui se célébraient le 25 décembre et le 24 juin (1).

Chacun sait ce qu'on entend par solstice, phénomène astrologique arrivant deux fois l'année, et pour des hommes qui remarquaient les moindres phénomènes, aucune date n'offrait plus d'importance que les quantièmes indiqués plus haut. Quelques détails suffiront pour le démontrer.

Les Pères de l'Eglise et les conciles n'ont cessé de s'élever contre les fêtes des solstices. « Qui pourrait tolérer ou soutenir ce que nous faisons, disait le sévère Tertullien? Nous avons rejeté les fêtes judaïques, les sabbats, les néoménies et nous célébrons les saturnales les calendes de janvier, les Brumalies, les matronales. Les présents circulent, les étrennes courent, tout retentit du bruit des jeux et des festins. » (2) Le mani-

(1) Cf notre mémoire sur « les Fêtes des Calendes de janvier », publié dans le *Bulletin de la Société dunoise*, n° 59, p. 304. (janvier 1884)

(2) *Quis hoc sustinere aut defendere potest? Judæis dies suos festos exprobrat spiritus sanctus. Nobis quibus sabbata extranea sunt et neomeniæ et feriæ a Deo aliquando dilectæ, saturnalia et januariæ et brumæ et matronales frequentantur. Munera commeant, strenæ consonant, lusus, convivia constrepunt.* Liber de idolatria, Cap. XIV.

chéen Fauste reprochait aux catholiques de célébrer les fêtes païennes et surtout les solstices. Saint-Eloi blâme à son tour ces souvenirs, ces coutumes, superstitieuses pratiquées spécialement à la fête de Saint-Jean-Baptiste. « Que personne, dit-il, ne célèbre les solstices à la fête de Saint-Jean et ne se permette des danses, des caroles (1) ou des chants diaboliques. » (2) Le concile *in Trullo*, tenu en 692, interdit nommément les *Brumalies* par son 62e canon (3).

Pourquoi ces défenses, sinon parce qu'en ces jours des solstices, on honorait le soleil. Pourrait-on en douter ?

Nous ne voulons pas parler ici des usages du paganisme qu'a développés Dupuy, ni même rappeler les honneurs rendus au soleil par les rois de Juda qui lui avaient consacré de magnifiques écuries bâties à l'entrée du temple de Jérusalem, pour y nourrir ses che-

(1) Le mot caroler se trouve plusieurs fois dans le Roman de la Rose, vers 747, 825, etc., vers 345 : Car cil qui a le cuer dolent, Sachiés de voir, il n'a talent De dancier ne de karoler. « Cette danse qui s'exécutait en rond et que Jacques Yver appelle pour cela la ronde carole, avait donné naissance au mot karoleur et à Caroler, qui se lit dans les poésies de Froissard. On la dansait beaucoup à Paris où se trouvait même un carrefour qui lui devait son nom de Notre-Dame-de-la-Carole. » (Edouard Fournier, *variétés historiques et littéraires*, t. II, p. 16).

(2) *Nullus in festivitate sancti Joannis solsticia, aut vallationes, vel saltationes, aut caraulas aut cantica diabolica exerceat.* Patrol. Migne, t. 87, col. 528.

(3) *Collectio Concil.*, Labbe, VI, col. 1169.

vaux et y conserver avec grand soin ses chariots (1), suivant un usage constaté par toute l'antiquité (2) : mais si nous cherchons le symbolisme de nos églises, nous pouvons nous demander la raison de leur *orientation.*

La gloire du Seigneur pénétrait dans le temple par la porte de l'Orient, et tous les commentateurs disent que cette porte, par laquelle il n'était permis à aucun mortel de passer, ne regardait le soleil levant, qu'afin que le soleil put frapper les victimes et que les prières s'adressassent plus immédiatement au Dieu que l'on attendait avec la lumière. (3) L'Eglise, dans la semaine qui précède l'Avent, invoque le Dieu Orient, et Zacharie, dans son cantique, chante l'Orient qui vient nous visiter. Pourquoi tout cela ? Si ce n'est parce que l'Orient, le Soleil, était l'image de Jésus-Christ vrai soleil, vraie lumière éclairant tout homme qui vient en ce monde. Platon avait déjà dit : « Ne parle pas contre le soleil » et les premiers chrétiens invoquaient dans leur liturgie le Seigneur soleil et le Dimanche était appelé Jour du soleil, comme le lundi était consacré à la lune. Nous n'ignorons pas la raison de cette dénomination : le mot soleil, en grec ΗΛΙΟΣ, avait les

(1) IV Reg. XXIII, 11. Les Juifs sont sans cesse repris par les prophètes à cause de ce culte. Cf. Jérémie, XIX, 13, Sophonie, I, 4 et 5. Cette coutume existait déjà du temps de Job. Job, XXXI, 26.

(2) *Xénophon*, *Cyropédie*, *S. Justin*, *historia Darii*, *Ovide*, etc.

(3) Cf. Comment. de Cornelius à Lapide.

plus grands rapports de ressemblance avec les noms hébreux El, Eli, Elohim, Elyon, signifiant Dieu. Mais, dit saint Ambroise, nous tournons nos églises vers l'Orient (1), parce que, dans nos mystères, nous commençons par renoncer à celui qui est à l'Occident, c'est-à-dire au démon, puis nous nous tournons vers l'Orient qui est Jésus-Christ.

Toutefois cette orientation faisant croire à quelques fidèles, peu instruits il est vrai, qu'on adorait le soleil, le pape saint Léon, pour ôter tout prétexte à cette fausse croyance, décréta que dorénavant on ne tournerait plus les églises du côté de l'Orient. « De telles institutions, dit-il, (2) avaient donné naissance à cette impiété que les chrétiens se rendaient sur les lieux les plus élevés pour adorer le soleil levant; ou bien lorsqu'ils allaient à la basilique de Saint-Pierre, consacrée au vrai Dieu vivant, après avoir gravi les degrés par lesquels on montait à l'autel supérieur, ils se tournaient vers le soleil levant et s'inclinaient devant la splendeur du globe. Un certain nombre le faisait sans doute pour honorer plutôt le Créateur de la lumière que la lumière elle-même, cependant, ajoutait le même Père, il faut s'abstenir de cette espèce de devoir, *ab ipsa hujusmodi specie officii*, afin que le catéchumène ne regarde pas comme probables ces anciennes opinions, s'il les voit communes aux païens et aux chré-

(1) *De Trinitate.*

(2) *Sermo VII, de Nativitate Domini.* Migne, *Opera S. Leonis I.*

tiens. » (1) « Restez fermes, disait encore saint Léon, dans un autre sermon, que le tentateur n'empoisonne pas par ses artifices la joie de ce grand jour de la Nativité, en se jouant des esprits trop simples pour qui cette solennité est moins vénérable à cause de la naissance du Christ, qu'à cause de la renaissance du soleil. » (2).

C'était d'ailleurs la même pensée que celle de saint Augustin disant aux fidèles, de ne pas solenniser le jour de Noël à la manière des infidèles à cause du soleil, mais à cause de celui qui a fait le soleil (3).

Il est facile de voir, par ce que nous venons de dire, que dans les premiers siècles de l'Eglise, les fidèles avaient quelques propensions à adorer le soleil, surtout vers le 25 décembre et le 24 juin, époque des solstices : mais le dernier se célébrait avec une plus grande pompe. Les Romains fêtaient par des jeux publics, la naissance de l'*invincible, natalis invicti*, c'est-à-dire du soleil, ainsi que le constate J. Ardouin (4), et les Brumalies, ou Calendariæ offraient de grandes réjouissances, parce que le 25 décembre était le jour le plus court de l'année et que le soleil semblait prendre une nouvelle naissance, Brumalia, venant de brevissima, selon Ma-

(1) Ainsi, dit Jean de Pineda, fut abolie cette coutume d'adorer et de construire vers l'Orient, que les premiers Pères de l'Eglise avaient ordonné de conserver avec soin. Heureusement, la superstition a passé, et les Eglises ont encore leur orientation.

(2) *Opera s. Leonis apud Migne*, t. I, col. 198.

(3) *S. Augustini opera apud Migne*, V, col. 1007.

(4) *De nummis antiquis*, p. 65.

crobe. Qui ne connaît du reste le remarquable discours de Julien l'Apostat, sur le Soleil-Roi, composé pour les fêtes de la nouvelle année (1).

Le solstice d'hiver était donc célébré ; mais les fêtes du solstice d'été présentaient un tout autre intérêt. On allumait des feux de joie au moment où commençait l'année; or la première de toutes les années, la plus ancienne dont on ait quelque connaissance, s'ouvrait au mois de juin, vers le solstice, de même que l'année républicaine commençait en France à l'équinoxe. De là le nom même du mois de juin, *junius*, *junior*, le plus jeune, tandis que celui qui précède est celui de mai, *major*, l'aîné, l'ancien. Aussi l'un était le mois des jeunes gens, et l'autre celui des vieillards. « Les orgies et les mascarades revenaient annuellement aux solstices de janvier et se renouvelaient à la Saint-Jean, époque des fêtes romaines de la fortune, du solstice et de Minerve (2). » La naissance de saint Jean coïncidait donc avec les grandes fêtes païennes, célébrées en l'honneur du soleil, et saint Augustin remarque que cette nativité a été fixée providentiellement en juin, de manière à s'accorder avec la fête des Tabernacles, établie chez les Hébreux en souvenir de la délivrance du désert, et de manière que saint Jean ayant été conçu dans l'équinoxe d'automne et étant né sous le solstice d'été, il annonçât par cette décroissance le solstice

(1) *L'Église et l'Empire romain durant le* IV*e siècle*, par Albert de Broglie, IV, p. 128.

(2) La Bédollière, Mœurs et vie privée des Français, t. I, p. 306.

d'hiver, pendant lequel le Sauveur devait naître et après lequel les jours augmentent jusqu'à son Ascension victorieuse (1).

Aussi la naissance de saint Jean devait-elle inspirer une grande joie. Bien des personnes, dit l'Evangéliste, se réjouissent en sa Nativité, et les Pères de l'Eglise observent que saint Jean est le seul avec le Sauveur dont on célèbre la naissance, tandis que la fête des autres saints n'a lieu que le jour anniversaire de leur glorieux trépas. Or, puisque tel fut ce saint précurseur, faut-il s'étonner que l'Eglise solennise sa mémoire avec tant d'enthousiasme que presque tous les Pères ont chanté ses éloges dans un ou plusieurs sermons. Et comme cette fête tombait au solstice, jour de grandes réjouissances chez les païens, les catholiques continuèrent cette tradition, quelle qu'elle fût (2).

(1) *Tractat. XIV in S. Joannem.* Cf. *S. Augustini Serm. 194, S. Joannis.*

(2) Au XVIe siècle, les prédicateurs disaient hautement que les feux allumés au jour de Saint-Jean étaient en l'honneur du solstice. *Rogi solstiales typus vanitatis sunt*, s'écrie le jésuite Mathias Faber, qui ajoute : 1° *Video per hos dies, auditores, passim in montibus circum jacentibus necnon in plateis urbium ignes festivos ad vesperam accensos. Quid illi sibi volunt. Si Germanos audiamus, indicant (ex vocabulo Sonnwenfewer, hoc est, ignis, solstitialis) solem jam attigisse summum altitudinis gradum adeoque jam cœpisse declinare et a nobis recedere sensim subducendo suum calorem, suam amœnitatem et suam activitatem. Qua in re cum rogis quos nunc excitamus magnam affinitatem habet;* 2° *Ad hunc rogum excitandum solent per vicinas domos emendicari ligna;* 3° *Pueri fere et juveniles tantum sunt qui rogos illos excitant, transiliunt et circumeunt;*

Mais l'Eglise s'opposait à ces pratiques superstitieuses, qui résistèrent pendant plusieurs siècles au zèle des orateurs et aux condamnations des Conciles. Et même il semblait qu'en vieillissant, cette antique coutume reprît une nouvelle vigueur : à mesure qu'elle traversait de nouveaux siècles, elle recueillait de nouveaux suffrages et provoquait en retour de nouvelles protestations du zèle catholique. Croirait-on que Charlemagne fut obligé de recommander aux évêques de proscrire ces feux sacrilèges ? En effet nous lisons dans ses *capitulaires* le décret suivant. « Nous décrétons que tout évêque repousse les feux appelés Nedfri et toutes les autres vaines observances des païens » (1).

Or qu'étaient-ce que les Nedfri, connus des auteurs sous le nom défiguré de Nedfratres ? Lindenbrock prétend que ce mot veut dire *feu nécessaire*, Ned feur, par allusion au soleil (2). Spelmann trouve la même signification dans le mot Nedfyr, de la langue anglo-saxonne (3).

4° *Ex lignis illis luculentum rogum accendunt, sed nulli prorsus usui*. Ce sont les quatre points d'un très long sermon sur saint Jean. (*Auctarium operis concionum, pars 2a de sanctis*, p. 245, Anvers, 1653).

(1) *Decrevimus ut omnis episcopus respuat illos sacrilegos ignes quos Nedfratres vocant, sive omnes quæ sunt paganorum observationes. Karoli Magni et Ludovici pii capitula*, L. V, c. 2, Paris, 1640. V. Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 321.

(2) *Nedfratres habet perperam : eum ergo ignem Nedfeur quasi necessarium vocant*. Glossaire de Ducange, v. *Nedfratres*.

(3) *Nec vox Nedfri aliena est omnino ab ista significatione apud*

Schilter trouve à ce mot un sens à peu près semblable, et l'interprète : feu obtenu en frottant, Natfyr et Notfeur (1), tandis que Eginher veut que ce feu soit allumé pour préserver de tout malheur. (2) Mais si l'explication de ce mot Nedfri semble douteuse, tous ces auteurs, auxquels il faut ajouter Grimm (3), conviennent unanimement qu'il rappelle une cérémonie pratiquée seulement au jour de la fête de Saint-Jean.

L'Eglise voyant ses efforts devenus inutiles, changea de tactique : elle s'appropria, en la christianisant et en la sanctifiant, une coutume trop enracinée dans les habitudes des populations pour espérer de la détruire : au lieu de combattre plus longtemps une cérémonie dont l'origine et le sens idolâtriques étaient à peu près oubliés, elle crut plus sage de l'adopter et de la transformer en lui imprimant un caractère religieux. Par un

Saxones Anglicos. Aliam tamen voci originem statuit, ductam a priore Saxonico Neod, quod obsequium sonat, proinde putat Nodfirs ignes esse in obsequium numinum ethnicorum editos. Ibid. Cf. Hen. Valesius ad l. 4. Eusebii de Constantino, cap. 20.

(1) *Coactus ignis fricando.*

(2) *A calamitate Not cui averruncandæ superstitioni hunc ignem adhibebant ex Wacht, Glossar. Germ. Voce feur*, p. 443.

(3) *Mythologia German*, p. 341, Cf. Baluze, *Capitularia*, t. I, p. 148, et 825; p. 151, on lit Nodfyr, Harduini Concil., III, p. 1921; *Sirmond. Concil. Galliæ*, I, anno 743; *Labbe, Concil.*, VI, p. 1541; *Concilium Leptin*, on lit : *Sive illos sacrilegos ignes quos Nedfratres vocant.* Après les canons on trouve une liste des superstitions dans laquelle on voit : *De igne fricato deligiro, idest Nodfyr.*

prudent ménagement et par une facile substitution, l'Eglise atteignait son but sans heurter les idées populaires et sans blesser la conscience catholique. Le jour anniversaire de la naissance de saint Jean-Baptiste coïncidant avec le solstice d'été, il suffisait, en conservant à la cérémonie du feu sa date ordinaire, de la placer sous le patronage du Précurseur. De la sorte le soleil perdait ses adorateurs, les solstices tombaient dans l'oubli et *Monsieur sainct* Jehan, comme l'appelaient nos pères, donnait son nom aux feux allumés désormais en son honneur.

Toutefois l'autorité de l'Eglise ne put s'imposer à l'univers. Au douzième siècle, saint Bernard (1) et après lui Hugues de Saint-Victor constataient encore l'usage païen, qui se perpétuait chez les Turcs et les Arabes (2). D'ailleurs ce feu toléré, parce qu'il avait perdu son côté superstitieux, ne fut pas pour cela immédiatement sanctifié par des prières et des bénédictions spéciales. L'Eglise consentit à y prendre part, et à encourager par sa présence les populations les plus scrupuleuses à y assister, nous admettons ce fait, à la

(1) *Multi in nativitate ejus gaudebunt; verum id quidem multi in Nativitate ejus gaudebunt et paganis ipsis, ut audivimus, læta est et solemnis. Illi celebrant quod ignorant, sed non ita debuerant Christiani. Nunc vero et ipsi in hac beati J. B. Nativitate gaudent; sed utinam de nativitate, non de vanitate.* Opera, I, p. 985, Paris, 1690.

(2) Opera, II, p. 594, Rouen, 1648. L'*Opus aureum* dit : *Nunc dies nativitatis ejus non solum festinatur ab omnibus christianis, sed etiam à Sarracenis et aliquibus aliis. Quæst.* 41, p. 387, 1548

condition de reculer la formule de prière et de bénédiction jusqu'au dix-septième siècle.

En effet nous avons parcouru attentivement les anciens rituels et spécialement le remarquable ouvrage de D. Martene *de monachorum antiquis ritibus*, et nous n'avons pas trouvé le moindre souvenir donné aux feux de saint Jean, bien que la fête de ce glorieux précurseur fut célébrée dans tous les monastères et chapîtres avec le plus grand éclat.

Bossuet nous parait avoir été le premier qui ait appelé *ecclésiastique* le feu de Saint-Jean. Le grand génie s'exprime ainsi dans le Catéchisme de Meaux : « L'ange Gabriel avait prédit à saint Zacharie, père de saint Jean, qu'on se réjouirait à sa naissance. Est-ce pour cela qu'on allume des feux de joie ? Oui. L'Eglise prend-elle part aux feux ? Oui, puisque dans plusieurs diocèses et en particulier dans celui-ci plusieurs paroisses font un feu qu'on appelle ecclésiastique. Quelle raison a-t-on de faire ce feu d'une manière ecclésiastique. Pour en bannir les superstitions (1). »

Grâce à cette sorte de naturalisation dans le monde chrétien, le feu de Saint-Jean ne signifie plus que la joie prédite par l'ange Gabriel. Le pétillement de la flamme symbolise l'allégresse du chrétien en présence d'un berceau où nous vénérons le Précurseur du Sauveur des hommes. Si les premières clartés de l'Orient annoncent les bienfaits du jour aux mortels fatigués des

(1) *Catéchisme de Meaux,* Fêtes des Saints, pages 97, 98, Paris, 1687.

ombres de la nuit, la naissance du plus grand des enfants des hommes doit aussi être saluée par les plus joyeuses démonstrations. « En ce jour, dit le missel gothique, dans l'*immolation*, réjouissons-nous, entonnons un cantique de triomphe ; que la symphonie du peuple fidèle se mêle aux célestes accords des vertus des cieux (1). » Aussi nous ne saurions nous contenter de l'explication des feux de Saint-Jean : il importe de dire comment on célébrait autrefois cette fête des lumières ; aujourd'hui cette pieuse coutume tend à disparaître de nos mœurs modernes et peu chrétiennes, hâtons-nous de recueillir les derniers échos de cette pieuse poésie.

La douleur est solitaire, a-t-on dit ; mais l'allégresse se produit au grand jour, s'accroît en se partageant et cherche des échos dans toutes les âmes. Aussi comment dire la fraternité, la véritable égalité dans ces réunions près d'un feu qui est comme le soleil une propriété universelle, allumé sur la place publique qui appartient à tout le monde ? Les folâtres ébats de l'enfance, l'épanouissement du vieillard lui-même qui se sent rajeuni et ranime par les chants et les transports des adolescents, espérance de la famille et de la société : tel est l'esprit de cette fête.

Un auteur du douzième siècle, Jean Beleth, nous rapporte un usage qu'il dit être fort ancien. La veille

(1) *Sit ergo jucunda laudatio, sit in honorem martyris recordatio cantici triumphalis et cum cœlestibus supernisque virtutibus fidelis populi symphonia misceatur.* Bolland., 24 juin, p. 609, n° 79.

de la Saint-Jean, les hommes, les femmes et les enfants se réunissaient à l'église, tenant à la main des torches et des flambeaux. (1) Lorsque l'office du soir était terminé, chacun venait allumer un immense tas de bois, dont chaque famille avait fourni selon ses facultés un ou plusieurs fagots, empilés au pied et le long d'une grande perche fichée en terre : puis dans le transport de la joie, une danse se formait, jeunes et vieux se livraient à la plus vive allégresse, jusqu'à ce que le feu eût tout consumé. Alors chacun recueillait pieusement plusieurs charbons éteints et les emportait à sa demeure.

Les temps ne sont plus où la piété sanctifiait ces réjouissances. Au sein des populations encore naïves, là où la joie est plus bruyante, le caprice a imaginé d'intéressantes fantaisies que chaque année détruit et renouvelle. A l'entrée de la vallée d'Aran la jeunesse plante sur les bords de la Garonne un arbre couvert de rubans et de guirlandes : au bout d'un an toutes ces décorations sont flétries sur l'arbre desséché et présentent au feu un aliment facile. La veille de la Saint-Jean, le village se réunit, un vieillard ou un enfant allume le feu qui doit consumer l'arbre. Aussi longtemps que

(1) *In vigilia fuit enim moris apud veteres ut in festivitatibus viri cum uxoribus et filiabus suis ad ecclesiam convenirent atque istuc cum lumine et candelis vigilarent. Sed quoniam in his vigiliis crebro contingebat ut puellæ vitiarentur ac malitiosi opportunitatem haberent quo flagitia sua commodè perficerent ; ideo factum est ut vigiliae mutarentur in jejunia.* (Beleth, rationale divinorum officiorum. Cap. 137, Lyon, 1584.)

la flamme dure, les chants et la danse mettent en émoi cette pauvre et laborieuse population qui a oublié pendant quelques heures sa misère et ses fatigues. Un autre arbre remplace celui qui vient de disparaître et subira dans un an la même destinée (1).

A Bagnères-de-Luchon, le spectacle est plus émouvant. Au milieu de la place se dresse un énorme monceau de fagots que soutient un gros morceau de bois fiché en terre. Au sommet, le plus hardi de la foule attache un panier rempli de couleuvres, et quand le feu est allumé, chacun prend plaisir à voir ces reptiles siffler et tomber au milieu du brasier enflammé. Tous ceux qui assistent à cette cérémonie croient fermement que pendant l'année ils ne seront jamais mordus par une couleuvre.

Des Pyrénées, transportons-nous dans la catholique Bretagne sur les bords de l'Océan. Vers le soir, quand les ombres commencent à couvrir les campagnes, on aperçoit sur quelque rocher élevé un feu qui brille tout à coup, puis un second, puis un troisième, suivi bientôt de plus de mille. Partout la terre semble réfléter le ciel et rivaliser avec les étoiles : ces feux ne sont plus comme au temps des Gaulois, des signaux d'alarme ou des avertissements : ils n'annoncent que la joie. De loin,

(1) Les détails que nous donnons ici ne concernent que la France ; mais presque tous les pays de l'Europe célébraieni autrefois cette fête de Saint-Jean. Pour le prouver, nous nous contentons de citer l'ouvrage de M. Ernest Razy : *Saint Jean-Baptiste, sa vie, son culte et sa légende artistique.* Paris, 1880. On y lira avec plaisir e récit des coutumes en usage à Rome et à Florence.

on entend une rumeur confuse et nous ne savons quelle étrange musique, mélangée de sons métalliques et de vibrations d'harmonica qu'obtiennent des enfants en caressant du doigt un jonc fixé aux deux parois d'une bassine pleine d'eau et de morceaux de fer; cependant les conques des pâtres se répondent de vallée en vallée et les laboureurs chantent des noëls au pied des calvaires.

A Brest, la Saint-Jean a une physionomie particulière et plus fantastique encore que dans le reste de la Bretagne. L'heure venue, trois à quatre mille personnes accourent sur les glacis : enfants, ouvriers, matelots, tous portent à la main une torche de goudron enflammée qu'ils agitent avec violence. Au milieu des ténèbres de la nuit, on aperçoit des milliers de lumières mobiles qui courent, décrivent des cercles, scintillent et embrasent l'air par d'innombrables arabesques de flamme : parfois, lancées par des bras vigoureux, ces torches s'élèvent en même temps vers le ciel et retombent en gerbes d'étoiles sur le feuillage des arbres. Une foule immense de curieux, attirés par l'étrangeté de ce spectacle, circule sous cette rosée de feu. Quand le roulement de rentrée se fait entendre, la foule reprend le chemin de la ville, le calme se rétablit, tandis que sur les routes on voit des torches fuir en courant, s'éteindre successivement comme les feux follets des montagnes, et les échos répètent encore les cris de joie et les acclamations (1).

(1) Nous empruntons ces détails à l'excellent opuscule de M. l'abbé Pardiac, sur les feux de la Saint-Jean.

Mais ces plaisirs n'étaient pas réservés aux seuls habitants des campagnes, les villes elles-mêmes se livraient à ces jeux. A Douai, on avait un tel zèle pour les feux de Saint-Jean, qu'on en allumait tous les soirs du 23 ou 29 juin dans la plupart des rues. (1) Les feux se renouvelaient la veille de la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul à Trei en vallée. (2) Dans des lettres de remission de l'année 1364, on lit ce qui suit : « Comme la veille de la Saint-Jehan-Baptiste, les bonnes gens de la ville de Saint-Just qui ont petis enffans gisans en bers (berceau) ont accoutumé de temps ancien de veillier leurs diz enffans en la rue devant leurs huys et d'y faire ramées de bois vert entour de leurs diz enffans pour la solempnité de la feste et de donner et de partir (partager) des tartes aux bonnes gens qui y viennent veiller et eulx esbattre et jouer, ainsi qu'il a esté et est accoutumé. » (3).

Mais quittons la province et abordons la capitale : nous y trouverons les mêmes usages et aussi la même gaîté (4).

Philippe de Commines, en nous apprenant qu'on n'avait point imprimé de livres en Italie avant l'année

(1) *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts de Douai, pour l'année 1848-1849*, p. 275.

(2) *In vigilia SS. Petri et Pauli qua nocte fiebant ignes more solito in dicta Villa de Tribus in Vallibus.* (Litter. remiss. anno 1358 in Reg. 86, Chartoph. reg., ch. 375.)

(3) *Ibid.*, anno 1364, in Reg. 96, Chartoph. reg. ch. 95.)

(4) Cf. Sauval, *Antiquités de Paris*; et Lebœuf, *Journal de Verdun*, 1749, 1753.

1472, observe qu'après cette époque on en imprima un grand nombre « que l'on peut voir, dit il, dans la bibliothèque du royal collège de Navarre, qui n'a point condamné ces vieux livres à servir aux fusées du feu de Saint-Jean » (1).

La ville de Paris n'oubliait rien en cette circonstance. Une gravure de Claude de Châtillon représente une vue de l'Hôtel de Ville (XVI[e] siècle), au moment de la cérémonie du feu. Dans chaque quartier, dans chaque paroisse, on élevait un bûcher auquel les premiers magistrats, en habits de cérémonie, mettaient le feu, après qu'il avait été béni par le clergé. Parmi les plus remarquables, on comptait celui de la Bastille, devant lequel venaient se ranger tous les soldats de la garnison de cette forteresse.

En 1426 les feux de la Saint-Jean furent, dit la chronique de Saint-Denis, éteints par les eaux de la rivière qui firent irruption en place de Grève. Là en effet, on faisait un feu de joie qui était plus imposant que les autres, parce que pendant plusieurs siècles nos rois se réservèrent l'honneur de l'allumer. L'histoire a conservé les noms des princes qui ont en cette occasion mêlé leur joie à celle de leurs sujets. Voici ceux que nous avons trouvés.

En 1471, par Louis XI.

En 1528, par François I[er]

(1) *Mémoires de M[e] Philippe de Comines, seigneur d'Argenton*, revus par M. Godefroy, augmentés par M. l'abbé Langlet du Fresnoy. Paris, 1747, IV, p. 337.

En 1549, par Henri II et Catherine de Médicis (1).
En 1573, par Charles IX. (*Voir la note A.*)
En 1598, par Henri IV. (*Voir la note B.*)
En 1615, par Louis XIII.
En 1616, par Anne d'Autriche.
En 1618, par Anne d'Autriche.
En 1620, par Louis XIII.
En 1648, par Louis XIV.

Le grand monarque fut le dernier roi qui ait honoré de sa présence le feu de la Grèce : à partir de 1648 jusqu'à l'année 1789, époque fatale où cette ancienne coutume fut entièrement abandonnée, ce ne fut plus qu'une simple cérémonie municipale.

Le feu de Saint-Jean offrait donc de grandes jouissances aux petits et aux grands, aux peuples et aux rois, et même dans quelques villes, à Amiens, par exemple, on tirait le canon « pour réjouissance de la fête (2). » Mais à ces feux se joignaient des coutumes bizarres et des superstitions singulières que nous ne devons pas négliger pour être aussi complet que possible.

Guillaume Durand, évêque de Mende, après avoir dit

(1) Le prévôt des marchands supplia Sa Majesté que son bon plaisir fust de se trouver le dimanche prochain, jour de la Vigile de sainct Jehan Baptiste, suivant l'ancienne coutume de ses pères, en la place de Grève, et Sa Majesté acquiesça. (*Le Cérémonial françois*, par Th. Godefroy, 1649, I, p. 876).

(2) *Recherches curieuses des principales cérémonies de l'hôtel de ville d'Amiens*, 1730.

qu'on allume des flambeaux et des brandons pour signifier que saint Jean-Baptiste, lumière ardente, n'était cependant que le précurseur de cette autre lumière, qui devait éclairer tout homme venant en ce monde (1), nous signale deux autres usages qui avaient lieu la veille de cette même fête de Saint-Jean. Chacun d'eux est assez curieux pour être étudié.

Dans quelques endroits, dit-il, on fait tourner une roue enflammée dont le mouvement a un sens allégorique. De même que le soleil, parvenu au point culminant de sa course, doit commencer à descendre dans l'orbite qui lui est tracé, ainsi la renommée de saint Jean-Baptiste, arrivée à son plus haut degré de splendeur, devait décroître pour laisser grandir celle de Jésus-Christ (2). Cette interprétation est fort ingénieuse sans doute, mais ceux qui allumaient ce disque n'avaient pas d'autre intention que de fêter le soleil en figurant, au moyen de cette roue, son disque et sa course dans le firmament.

Cet usage, que nous indique aussi le missel go-

(1) *Ferunt etiam brandas sive faces et cum illis circuunt arva et fiunt ignes qui significant sanctum Joannem qui fuit lumen et lucerna ardens et præcedens et præcursor veræ lucis quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Rationale divini officii*, Liv. VII, ch. XII, p. 442, verso. Lyon, 1584.

(2) *Rota in quibusdam locis volvitur ad significandum quod sicut sol ad altiora sui circuli pervenit nec altius potest progredi, sed tunc sol descendit in circulo; sic et fama Joannis descendit secundum testimonium : Me oportet minui, illum autem crescere. (Ibid.)*

thique (1) nous le trouvons dans l'histoire de quelques pays.

En 1489, les échevins de Lille allouèrent « VI livres aux compaignons de la place Saint-Martin en susport de la despense par eulx soutenue en la fachon d'une nouvelle reue (roue) servant à faire les feux de joie en ladite place, et aussi de nettoiement et réparation d'un trou à fachon de celui sur lequel tourne la reue. »

« Dans quelques parties de la France, dit M. A. Breuil, auquel nous empruntons les détails qui vont suivre, l'usage de la roue s'est perpétué jusqu'à nos jours. En Poitou, on enflamme un bourrelet de paille fixé autour d'une roue de charrette et l'on promène cet appareil. En Lorraine, au village de Basse-Kontz (arrondissement de Thionville), la cérémonie de la roue flamboyante prend un caractère grandiose. Le soir de la veille de Saint-Jean, toute la population se porte sur le sommet du Stromberg. Là, on dispose autour d'une roue, mais de manière à le cacher entièrement, un cylindre de paille pesant de quatre à cinq cents livres. Le centre de l'appareil est traversé par une perche, sortant d'environ trois pieds de l'un et de l'autre côté, et qui doit servir à le diriger. Sur un signal donné par le maire, on met le feu à la paille, et alors deux jeunes gens robustes, saisissant chacun un bout de la perche, font rouler la roue des hauteurs de la montagne jusqu'à la Moselle, avec toute la rapidité pos-

(1) *Velut in disco metalli radiantis, ita super mensam tuæ propitiationis offerri.* (Bolland., 24 junii, p. 609, n° 79.)

sible. En ce moment, des cris de joie retentissent de toutes parts et des milliers de mains agitent des manipules de paille enflammés. Une partie des hommes reste sur le sommet du Stromberg, une autre fait cortège à la roue, et tous renouvellent leurs torches, tant que le disque de feu reste allumé. S'il n'est point encore éteint, lorsque les eaux de la rivière le reçoivent, on en augure d'heureuses vendanges, et les habitants de Kontz auront le droit de prélever sur les propriétaires des vignobles voisins un foudre de vin blanc (1). »

Ce premier usage qui est fort ancien le cède cependant en singularité à un autre que nous signale le même évêque de Mende.

Les registres de comptabilité de l'Hôtel de Ville de Paris où nous lisons les détails des dépenses faites pour le feu de Saint-Jean de 1573, contiennent un article fort curieux : « A. Lucas Pommereux, l'un des commissaires des quais de la ville, pour avoir fourni tous les chats comme de coutume, et aussi un renard, pour donner plaisir à sa majesté et pour avoir fourni un grand sac où estoient lesdits chats, 3 livres (2). » On ne trouvera pas cette somme énorme, si l'on songe que les chats étaient au nombre de douze douzaines. Cruauté raffinée ! La foule jouissait longuement de leur

(1) *Du culte de saint Jean-Baptiste*, p. 54, 55, Amiens, 1846.

(2) *Dictionnaire des Institutions*, par Chéruel, article Feux de joie : « Les écrivains, dit cet auteur, qui ont traité de cette coutume, ont cru y voir non sans vraisemblance, un souvenir du culte du soleil. Ces feux allumés au solstice de l'été paraissent, en effet, se rattacher à des traditions mythologiques. »

torture et savourait des émotions qu'on avait ostensiblement désirées et qu'on avouait ensuite sans rougir.

Un libelliste du temps de la Ligue, nommé Louis d'Orléans, fait allusion à ces immolations de chats dans une satire en prose et en vers, intitulée : « Le banquet du comte d'Arète, où il se traicte de la dissimulation du roi de Navarre et des mœurs de ses partisans. » Que veut-on faire de tous les prédicants, dit-il? — Il fallait les bailler aux seize de Paris la veille de la Saint-Jehan, afin d'en faire offrande à Saint-Jehan en Grève, et que, attachez aux fagots depuis le pied jusqu'au sommet de ce haut arbre, et leur roi dans le muid où l'on met les chats, on eust fait un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre. »

D'où provenait cette étrange coutume? Le feu de Saint-Jean en langue romane se dit Fudos, ou feu d'os. (1) Quels rapports peut-on donc trouver? Nos bons aïeux, plus amis que nous de la médecine préventive, croyaient voir dans cet usage un principe d'hygiène. De même que la fumée de l'hièble met en fuite les serpents, s'il faut ajouter foi à Pline, (2) de même l'air était purifié par les émanations des os calcinés. On attribuait à ces émanations un résultat identique à celui du charbon, espérances présomptueuses peut-être, mais suffisamment accréditées pour être justifiées. De temps immémorial, dit Durand, les hommes

(1) *Glossaire de la langue romaine*, par J.-B.-B. Roquefort; *Dictionnaire du vieux langage françois*, par Lacombe.

(2) *Histoire naturelle*, L. 25, § 71.

et les enfants ramassaient une grande quantité d'os qu'ils brûlaient la veille de la Saint-Jean, afin de produire beaucoup de fumée. En effet à cette époque de l'année, les dragons excités au plaisir par la chaleur laissent souvent en volant tomber dans les puits et les fontaines une matière qui corrompt et empoisonne les eaux. L'année devenait funeste à cause de la corruption de l'air et des sources, et quiconque buvait de cette eau, s'il ne mourait pas, en contractait du moins une grave maladie. Aussi pour prévenir ce malheur, les philosophes ordonnèrent de faire de grands feux, de tous côtés surtout auprès des puits, afin que la fumée épaisse pût mettre en fuite les dragons. Et remarquez bien, ajoute gravement notre auteur, que les dragons existent, puisque les psaumes le disent (1).

Toutefois, malgré cette assurance, Durand se hâte d'ajouter une nouvelle explication. On brûle des os d'animaux pour rappeler la combustion des os de saint Jean-Baptiste à Sébaste (2). Mais ces deux interpréta-

(1) *Quod attendentes philosophi ignem jusserunt frequenter et passim circa puteos et fontes fieri. Sunt enim dracones animalia, unde in psalmo : Laudate Dominum de terra dracones, non thracones, id est, meatus terrae prout quidam dixerunt* (*Rationale*, p. 442.) — Cf. *Rationale divini officii*, p. 555. Lyon, 1584.

(2) *Est etiam alia ratio quare ossa animalium comburuntur videlicet in memoria quod ossa J. Baptistæ a gentibus combusta fuerunt; vel potest referri ad Novum Testamentum, abjiciunt enim pueri vetera et comburunt ad significandum quod adveniente nova lege vetus Testamentum debet cessare. Dictum est enim : Vetustissima veterum non comedetis et novis supervenientibus vetera projicietis.* (*Ibid.*)

tions, quelles qu'elles soient, ne peuvent se soutenir. Ces crémations d'os rappellent, à n'en pas douter, ces horribles sacrifices où l'on offrait au soleil vers le solstice d'été, des victimes humaines, particulièrement des enfants, et à ce sujet, il n'est personne qui ne se souvienne des coutumes des Gaulois qui immolaient leurs prisonniers ou ceux qui se dévouaient pour la nation, en tournant leurs regards vers le soleil à son levant ou à son midi. Quant aux chats qu'on renfermait dans des sacs ou des cages de fer, nos pères ne voulaient-ils pas par ce caprice barbare, nous faire ressouvenir de ces affreux mannequins d'osier ou de fer, destinés à contenir les malheureux enfants que des parents, indignes de ce nom, sacrifiaient à Teutatès et au soleil ?

Nous savons bien que Josias pour purifier les endroits souillés par les abominations des rois ses prédécesseurs brûla des ossements humains (1), et que cette coutume peut revendiquer une haute antiquité ; nous n'ignorons pas non plus que ces crémations d'os avaient un symbole de joie : en effet nous lisons ce qui suit dans le grand cartulaire de Corbie pour l'année 1342 : « Au devant de la maison des dis religieux la nuit de la sainct Jéhan-Baptiste, les dis religieux par eulx ou leurs genz avoient faict faire un feu apelé Fudos en l'honneur de monsieur sainct Jehan (2). »

La ville d'Amiens nous en fournit encore deux exem-

(1) *Combussit ossa humana super ea.* (*IV*, *Reg.*, XXIII, 20.)

(2) *Dictionnaire historique de l'ancien français*, par La Curne de Sainte-Palaye, VI, nouvelle édition. Paris, 1879.

ples : le 16 janvier 1463, on fit un feu d'os à l'arrivée de la reine Charlotte de Savoie, épouse de Louis XI; le même spectacle eut lieu pour la trève publiée le dernier août 1475, *faysant joye, lyesse et esbatement* (1).

Mais pouvons-nous admettre que cette coutume ne renferme rien de superstitieux? Assurément non. Cependant quelques auteurs admettent que la salubrité de l'air et de l'eau, si indispensable à l'hygiène publique était le but légitime de cette pratique, et que, utile en toute saison, la coutume de purifier l'air devenait pour nos aïeux un devoir plus impérieux vers la fête de saint Jean. Mais quelle raison avaient-ils donc? L'air se charge-t-il de plus de vapeurs méphitiques à cette époque de l'année, et surtout précisément le 24 juin? Le simple bon sens donne une réponse à ces questions.

Mais quelques auteurs sont encore allés plus loin : suivons-les cependant, l'exposition de leurs idées suffira pour en montrer la futilité. Ils justifient les fudos par une considération purement agricole. Les os récèlent une quantité énorme de phosphate de chaux qui fournit un engrais très fertilisant, et ce que nous appelons une découverte moderne daterait de plusieurs siècles. Mais pourquoi faire ces feux le jour de Saint-Jean?

De tout ce que nous avons dit, il résulte donc que toutes les cérémonies en usage durant cette fête ont une origine païenne et non exclusivement évangélique.

(1) *Du culte de saint Jean-Baptiste*, par M. A Breuil.

Certains auteurs en effet, n'ayant étudié que superficiellement la question, ont fait de ces feux l'expression de la joie que, suivant l'oracle de l'Écriture, la nais- du précurseur a dû produire et produira encore dans le monde. De là le mot de *Caudiot* feu de joie, venant du latin *Gaudium*; mais on oublie que ces feux ne sont ni universels ni obligatoirement réservés à la fête de saint Jean-Baptiste. En effet dans certaines contrées, notamment en Bretagne, il n'y a point de fête sans feu de joie, et même, ajouterons-nous, c'est un usage devenu à la mode. Mais si nous remontons le moyen âge, nous verrons que ces feux avaient lieu dans d'autres circonstances. Qui ne connaît les brandons « que l'on a accoutumé de faire chacun dimenche en quaresme, » suivant les expressions d'un document du quatorzième siècle (1), et même un bréviaire imprimé en 1502 con tient la liste des dimanches où chaque année doivent commencer les brandons.

Le feu n'est donc pas en la fête de saint Jean, un symbole de la joie qu'on doit éprouver, pas plus qu'il n'est l'emblème de cette autre parole de l'apôtre : « Il était une lampe ardente et brillante, » que l'Église répète sans cesse dans ses hymnes le 24 juin (2).

(1) Lettres de rémission, *anno 1396, in Reg. 151, Cartoph. Reg, ch. 192.*

(2) In Lucerna lux laudatur
In Præcone veneretur
Judex sol in radio.
Solem solet repentinum
Vel quid grande vel divinum

Nous avons vu d'ailleurs l'origine de ces feux, imitation des feux païens, usage accepté et développé sans la participation de l'Eglise et malgé ses objurgations et ses menaces, puis bientôt sanctifié par une cérémonie ecclésiastique; mais il resta toujours quelques traces de paganisme que l'Eglise n'a jamais pu effacer, c'est ce que nous allons montrer.

La croyance que l'homme naît impur et souillé par suite d'une faute première, suivant Pline, s'est conservée chez tous les peuples, quoique obscurcie par les fables les plus grossières. Les parents sentaient confusément que l'enfant avait besoin d'être purifié et c'est au feu qu'ils demandaient cette purification. Aussi nous voyons souvent dans la Bible le Seigneur s'élever, par la voix de ses prophètes contre cet usage pratiqué chez les Juifs idolâtres. Achaz et Manassés furent fortement repris pour avoir fait passer leurs enfants par le

Vulgus ægre capere.
Quare nobis hebetatis
Sol supernæ veritatis
Præluxit in sidere.
O lucerna veræ lucis,
O præcursor magni ducis
Præco pœnitentiæ.
Sta pro nobis ante Deum,
Et procura nobis Lucem
Sempiternæ gloriæ.

(Bolland., 24 juin, p. 602. Hymne tirée du Missel de Verdun, 1554.)

feu afin de les purifier (1). Cette cérémonie sacrilège ne désignait pas toujours une immolation complète à Moloch, ce dieu roi, suivant l'étymologie de ce mot, ce dieu le plus renommé de l'Olympe phénicien qui avait un temple près de Jérusalem dans un endroit de la vallée d'Hennon appelé Tophet; les mains tendues et inclinées de l'idole ne pouvaient supporter l'enfant qu'on lui offrait pour être immolé et l'innocente victime entraînée par son propre poids tombait en roulant dans un gouffre de feu qui la consumait en quelques instants (2). Le plus souvent cette cérémonie consistait en un simple et rapide passage à travers le feu, qui renfermait donc aux yeux des Juifs un élément purificateur. Cet usage n'était cependant pas particulier à ce peuple.

Omnia purgat edax ignis,

disait l'auteur des fastes (3), et nous ne voulons pas redire ici ce qu'a développé si longuement Grimm

(1) *Achas filium suum consecravit, transferens per ignem secundum idola gentium* (IV Reg. XVI, 3, et XXIII, 10). *Manassè traduxit filium suum per ignem.* (Ibid., XXI, 6.) *Lustravit Achas filios suos in igne juxta ritum gentium.* (II, Paralip. XXVIII, 3.) *Josias contaminavit Tophet ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem Moloch.* (IV, Reg. XVII, 17.)

(2) Ces sacrilèges impies rendirent si odieux le nom de cette vallée que, dans la suite, les Juifs et les Evangélistes eux-mêmes s'en servirent pour désigner l'enfer : de là notre mot *Gehenna*, étymologiquement Vallée d'Hennon.

(3) Livre IV, 795.

dans sa mythologie, trop méconnue en France. Mais qui ne sait comment se célébraient les Palilies romaines (3)? Les fêtes, instituées en l'honneur de la déesse Palès qu'un poète orléanais du treizième siècle n'a pas dédaigné de chanter, étaient fixées au 21 avril jour de la fondation de Rome. Les bergers, après avoir allumé des monceaux de paille, au moyen des étincelles extraites d'un caillou, sautaient et faisaient sauter leurs troupeaux à travers les flammes, persuadés que cette cérémonie expiatoire devait assurer la prospérité de l'homme et la santé des animaux. Ovide, qui nous décrit longuement ces fêtes, avoue ingénûment qu'il a sauté lui-même par dessus les feux disposés en trois rangées :

Certe ego transilii positas ter in ordine flammas.

Un usage semblable avait encore lieu pour la fête des solstices, et les feux qu'on y allumait étaient toujours accompagnés de vœux et de sacrifices pour le bonheur des peuples et le succès de leurs entreprises : des danses se faisaient autour du feu et les plus agiles sautaient par dessus. En se retirant chacun emportait un tison, dont la possession était considérée comme un talisman de bonheur pour la fin de l'année, et l'on jetait le reste au vent, qui était censé destiné à dissiper les fléaux

(3) Cf. Dionys Halicarnass., *Antiq. rom.*, I, 88; Tibull., II, 5, v. 88; Propert., IV, 4, v. 75; *Schol. ad Pers. satyr.*, I, 71; Preller, *Rœmische Mythologie*, p. 387; Brand, *Observations on popular Antiquities by Ellis*, I, 167; La Marmora, *Voyage en Sardaigne*, 2ᵉ édit., I, 264; Panzer, *Beitrag zur deutscher Mythologice*, p. 215.

de la même manière qu'il dispersait les cendres (1).

Ces pratiques superstitieuses et bien d'autres que nous aurions pu signaler se retrouvent à l'occasion du feu de Saint-Jean.

Bossuet n'a pas dédaigné de signaler aux fidèles de son diocèse les superstitions que de son temps on pratiquait en cette fête. Quelles sont, dit-il, ces superstitions? « Danser à l'entour du feu, jouer, faire des festins, chanter des chansons déshonnêtes, jeter des herbes par dessus le feu, en cueillir (2) avant midi ou à jeun, en porter sur soi, les conserver le long de l'année, garder des tisons, ou des charbons du feu, et autres semblables (3). » La plupart de ces superstitions existaient déjà du temps de saint Eloi, comme nous l'avons vu.

A ces pratiques l'abbé Thiers ajoute les suivantes : « faire trois tours autour du feu de la Saint-Jean et un signe de croix, afin de se garantir toute l'année du mal de tête. Passer par le feu pour être guéri du feu volage (4). »

Lorsque la Jonée est à peu près consumée, dit un autre auteur, on fait passer trois fois les enfants par dessus le feu et chaque assistant, au moment de se re-

(1) *Allégories orientales*, par Court de Gébelin, p. 203 et 204. Paris, 1773.

(2) Parmi ces herbes on recherchait surtout le plantain, considéré alors comme jouissant de la propriété d'arrêter la fièvre et l'hémorragie.

(3) *Catéchisme de Meaux*.

(4) *Traité des superstitions*, p. 261 et 329. Avignon, 1777.

tirer, recueille pieusement les camochons ou charbons, qui trempés dans l'eau bénite préservent la maison de toute espèce de malheur et surtout du feu du temps, c'est-à-dire, du ciel (1) ;

Les Bretons conservent avec soin un tison qu'ils placent près de leur lit entre une branche de buis bénit le dimanche des Rameaux et un morceau de gâteau des rois. Les objets réunis doivent les préserver du tonnerre (2).

Quelque bizarres que soient ces pratiques, nous ne pouvons cependant nous empêcher d'en signaler d'autres.

Les plus crédules examinent de quelles manières se comporte la flamme et en tirent des augures heureux ou malheureux. D'autres, après avoir sauté à travers la flamme en forme de croix, y font aussi passer trois fois leurs petits enfants, persuadés qu'aussitôt ils doivent marcher. Les bergers en certains endroits font fouler par leurs brebis le brasier éteint pour éviter la clavelée. Ici, vous verrez le soir vers minuit une vieille femme chercher à tâtons dans les cendres du bûcher les cheveux de la sainte Vierge ou de saint Jean, qu'elle considère comme infaillibles contre la fièvre. Là, une autre femme des champs arrache avec soin les dernières racines des herbes brûlées sur le sol, pour les manger; dans son esprit, c'est un préservatif infaillible contre le cancer. Ailleurs, la jeune fille porte au cou une fleur

(1) *Croyances et Coutumes populaires*, par Laisnel de la Salle.

(2) *Dictionnaire des superstitions*, par A. Du Chesnel.

que le contact du feu de Saint-Jean a changée pour elle en talisman, et elle doit se marier dans l'année. On tire des coups de fusil sur l'arbre planté au milieu du foyer, pour chasser les démons qui auraient l'intention d'envoyer des maladies dans la contrée. On range des siéges autour de ce même feu, pour que les âmes des vieux parents des défunts viennent s'y réjouir un instant avec les vivants.

Nous avons été nous-même témoin de ces superstitions dans la Touraine et dans le Poitou.

Dans certaines contrées du Languedoc, les paysans croient que le soleil danse avec saint Jean le jour de sa fête : ils dansent aussi, mais en tournant le dos au feu, persuadés que toute l'année ils ne souffriront pas du mal de reins.

Thomas Kirchmaier ou Naogeorgius a résumé dans les vers suivants toutes les superstitions pratiquées au jour de la Saint-Jean.

In die magni Baptistæ solstitium fert
Omnibus in vicis queis vulgo accenditur ignis
Inque foro inque viis laetas circumque choreas
Solliciti ducunt juvenes cupidaeque puellae
Verbenis cincti et Mausoli conjugis herba,
Nonnullisque aliis nigra et vaccinia palmis
Gestantes creduntque superstitionibus omnes
Non doliturum oculos qui per vacinia flammas
Inspiciat. Postquam saltaverunt noctis ad umbram,
Tandem transiliunt ignem certamine magno
Injiciuntque herbas.
Cuncta exurantur simul infortunia flammis

Quo se illum credunt tutos e febribus annum.
Est ubi detritam stupisque et stramine multo
Interstam tractamque rotam in celsissima montis
Succendunt : postquam cœlo hesperus ardet opaco
Volvuntque in præceps quos solis ab arce cadentis
Cœlesti simul ac speciem horrendumque videtur.
At sua tum credunt pariter dispendia volvi
In præceps tutosque ab cunctis se esse periclis (1).

En Allemagne, les habitants des campagnes entourent une perche de matières combustibles et l'agitent jusqu'à ce que la flamme éclate. La cendre qui en résulte est dévotement recueillie et répandue sur les légumes pour les préserver des chenilles (2).

Finissons, bien que nous n'ayons pas épuisé ce sujet, par ces paroles de Martin de Arles (3) : au jour de la

(1) *Papisticum regnum*, L. IV. — Cf. *Festa Christianorum a Rodolpho Hospiniano*, p. 114, Zurich, 1612. Cet ouvrage cite les vers de Kirchmaier; mais l'édition de Genève, 1674, n'en parle plus, tome II, p. 122.

(2) *Rusticani homines in multis Germaniæ locis palo ex sepe extracto, funem circumligant illumque huc illuc decurrunt, donec ignem concipiat, quem stipula aliisque aridioribus lignis aggestis curate fovent ac cineres collectos supra olera spargunt, hoc medio erucas abigi posse credentes.* (Ducange, V. *Nedfratres.*)

(3) *Cum in diebus festivitatis sancti Johannis Baptistae propter jucunditatem multa peraguntur a fidelibus, utputa, pulsationem campanarum, et ignes joconditatis... quidam ignes accendunt in compitis viarum, in agris, ne inde tales sortilegæ et maleficæ illa nocte transitum faciant : credunt suis fumigationibus arcere dæmo-*

fête de Saint-Jean, la joie inspire aux fidèles bien des pratiques, on sonne les cloches et on allume de grands feux sur les places publiques, dans les champs, pour chasser les sortilèges et les maléfices et mettre en fuite les démons : mais tous ces usages ne sont qu'une vaine et ridicule superstition.

Et maintenant que penser de ces feux allumés le 24 juin? Devons-nous les blâmer? Devons-nous les approuver? Loin de nous cette philosophie matérialiste qui cherche à faire disparaître tous les usages religieux! Religion et superstition sont confondues dans un même mépris et dans une même proscription. Il ne s'agit ici ni de mystères au dessus de la raison, ni de pratiques gênantes pour une morale relâchée, mais bien d'un usage qui n'offense aucun dogme ni aucun commandement, d'un usage dont le peuple, c'est-à-dire la plus grande partie de la société est idolâtre. Que le peuple qui travaille, qui souffre et qui pleure se réjouisse au milieu de fêtes qui l'aident à supporter sans murmure son sort douloureux, pouvons-nous y trouver à redire? Nous ne devons pas être plus sévère que l'Eglise, et puisqu'elle a toléré ces feux et qu'elle les tolère encore, tolérons-les aussi. Que leur mémoire rappelle des usages païens, nous n'en doutons pas :

nes, superstitiose agunt. (Tractatus illustrium jurisconsultorum de judiciis crimininalibus S. Inquisitionis XI, pars 2ª, p. 403, Venetiis 1684.)

mais dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, à mesure que la foi s'établissait sur les ruines du paganisme, on ne renversa pas les temples dédiés aux idoles, on les purifia en les consacrant au culte du vrai Dieu : il en fut de même pour certains usages antérieurs à la religion du Christ. Tels sont aussi les feux de Saint-Jean. Agissons comme l'Eglise : les peuples vivent de croyance, les en dépouiller serait à la fois un crime et une folie.

NOTES

Note A.

Voici quelques détails sur la cérémonie du feu de la Saint-Jean, qui eut lieu en 1573 :

Au milieu de la place de Grève était planté un arbre de soixante pieds de hauteur, hérissé de traverses de bois auxquelles on attacha cinq cents bourrées, deux cents cotrets : au pied étaient entassées dix voies de gros bois et beaucoup de paille. On y plaça un tonneau et une roue; on dépensa 44 livres pour des bouquets, des couronnes et des guirlandes de roses.

On employa beaucoup de cordes, de feux d'artifice composés de lances à feu, pétards, fusées, des pièces d'artillerie, boîtes ou arquebuses à croc, etc.

Cent vingt archers de la ville, cent arbalétriers, cent arquebusiers y assistaient pour contenir le peuple.

On attacha à l'arbre un panier qui contenait deux douzaines de chats, et même un renard, animaux destinés à être brûlés vifs pour faire plaisir à Sa Majesté.

Les joueurs d'instruments, notamment ceux que l'on qualifiait de la grande-bande, sept trompettes sonnantes accrurent le bruit de la solennité. Les magistrats de la ville, prévôt des marchands, échevins, armés de torches de cire jaune, s'avancèrent vers l'arbre entouré de bûches et de fagots, présentèrent au roi une torche de cire blanche, garnie de deux poignées de velours rouge; et Sa Majesté vint gravement allumer le feu.

Le bois et les chats consumés, le roi monta à l'Hôtel de Ville, où il trouva une collation composée de dragées musquées, de plusieurs espèces de confitures sèches, de cornichons, de quatre grandes tartres, de massepins, où l'on voyait des armoiries royales et dorées, deux livres et demie de sucre fin pour mettre sur les crêmes et fruits, etc.

Le résultat de tant d'apprêts, de fanfares et de magnificence n'était que de la fumée, des cendres et des tisons, que les Parisiens enlevaient et plaçaient dans leurs maisons, persuadés qu'ils portaient bonheur.

Nul ne se doutait que cette cérémonie, en usage à la même époque, dans plusieurs autres lieux, remontait aux temps les plus reculés et qu'elle était un reste de la fête solstitiale du soleil dans sa plus grande exaltation.

Louis XIV n'assista qu'une fois à cette cérémonie. Louis XV n'y parut jamais. Dès lors, elle perdit de sa splendeur. Les prévots des marchands, les échevins et leur suite allaient, sans savoir pourquoi, mettre le feu à un amas de fagots et se retiraient après cet exploit. Cet usage s'est continué jusqu'à la Révolution.

(Dulaure, *Histoire de Paris*, IV, p. 79 et 80.)

NOTE B.

Le mardy 23 juin 1598, le roy Henry IV, roy de France et de Navarre, arriva en l'hostel de la Ville, sur les cinq à six heures du soir, assisté du connestable, du comte d'Auvergne et plusieurs

autres grands seigneurs, de toutes ses gardes et suisses : et estant à la porte d'iceluy hostel de Ville, le prévost des marchands et échevins assistez du greffier et procureur du Roy de la Ville le reçurent. Incontinent après, le Roy alla mettre le feu au bois qui était préparé pour le feu de la Sainct-Jean, et y alla en l'ordre qui en suit : Premier, marchèrent les suisses sonnant de leurs tambours ; après les gardes, les trompettes et clairons, les joueurs d'instruments, les dix sergents de la ville vestus de leurs robbes my-parties. Après eux marchaient les eschevins et derrière eux, le prévost des marchands qui estoit un peu devant ledit seigneur Roy : après iceluy prévost des marchands venait le Roy qui avait une écharpe d'œillets blancs et autres belles fleurs ; un peu au dessous de lui, ledit connestable et plusieurs autres grands seigneurs. A l'entour de la Grève y estoient les gardes et piquiers du Roy avec les trois nombres de la ville qui faisaient faire place.

Estans près dudit feu fut fait trois tours à l'entour d'iceluy et à la fin du troisième, le prévost des marchands prit une torche ardente des mains du controlleur des bois et s'estant presque prosterné à genoux, la présenta au Roy qui la prit, et avec icelle alluma le feu et lors furent faits par le peuple grands cris de joie avec applaudissements, criant : Vive le Roy. Le procureur du Roy et de la Ville n'assista à aller mettre le feu et demeura à la porte de l'hostel de Ville jusques au retour des seigneurs susdits. Le feu estant allumé, le Roy assisté des denommez ci-dessus s'en retourna à l'hostel de Ville, où estant à l'une des fenestres du petit bureau, l'on fit jouer l'artifice qui estoit audit feu.

(Extrait d'un registre de l'hôtel de ville. *Le Cérémonial françois*, par Denis Godefroy, II, page 912, Paris, 1649.)

CH. CUISSARD.

VIE DE MGR DUPANLOUP

ÉVÊQUE D'ORLÉANS

PAR M. L'ABBÉ LAGRANGE

IIIe VOLUME

Le jugement porté sur les deux premiers volumes de la vie de Mgr Dupanloup a été aussi net qu'universel. Des actes plus connus de sa vie, de la pénétration plus complète de ses pensées, de la révélation plus intime de ses mobiles, l'Évêque d'Orléans est ressorti avec un caractère d'une plus souveraine grandeur, d'une élévation plus sereine que ne le supposaient ses adversaires, ou même ses amis.

Le troisième volume que vient de publier M. Lagrange augmente encore et consacre ces grands traits qui apparaissaient déjà avec tant de précision et d'éclat. La lumière, grâce à son biographe, se fait de plus en plus sur cet homme à la fois si applaudi, si attaqué, si écouté, si controversé, si admiré de son vivant, mais dont la mémoire, à travers les quelques nuages qu'on a cherché à répandre autour d'elle, brillera, sur

l'avenir, de tous les rayons produits par l'action puissante et féconde qu'il a exercée.

A la lecture attentive de ce troisième volume, l'esprit est frappé de deux qualités maîtresses qui nous semblent chez le grand évêque dominer toutes les autres et être les attributs particuliers de sa noble et riche nature : d'une part, le zèle pour le triomphe de la vérité et la sanctification des âmes ; de l'autre, la piété envers Dieu ; c'est-à-dire les ardeurs d'un double dévouement à Jésus-Christ et aux hommes. C'est là le double objectif qu'il a toujours devant les yeux et qu'il poursuit de tous ses efforts pendant les longs jours de sa laborieuse existence.

I

La première de ces qualités maîtresses : le zèle pour l'extension de la vérité, pour la propagation de la foi chrétienne, pour le retour à la lumière des esprits coupables ou égarés, pour le triomphe du catholicisme, se manifeste et se reproduit dans tous ses actes. Pour lui, il n'y a qu'une chose essentielle : ramener les âmes à Dieu et au Christ.

Tout ce qui peut conduire à ce but, il l'aime, il le poursuit, il le recherche. Tout ce qui peut empêcher, compromettre, ou seulement retarder ou suspendre ce résultat principal de ses efforts, il le repousse et le combat de toute son énergie. C'est là le grand mobile qui le dirige, soit qu'il parle, soit qu'il écrive, soit

qu'il agisse. Les faits, les hommes, les opinions, les systèmes se pèsent par lui à cette balance. Rapprocher les hommes de la religion, leur applanir le chemin qui y ramène, abaisser les aspérités, simplifier les obstacles, réconcilier les individus, les peuples, le monde avec Dieu, avec la vérité, voilà son essentiel et, on peut le dire, son seul objectif.

A la lumière de ce mobile, suivons-le dans ses divers actes. Nous constaterons en lui une persistance de vues, une logique d'idées, une persévérance de conduite dont peu d'hommes ont donné semblable exemple.

Déjà, dans la première partie de l'ouvrage de M. l'abbé Lagrange, on a pu remarquer que, si la première publication de l'abbé Dupanloup a été sa *Pacification religieuse*, c'est que, dès l'abord, devant les premières dissidences qui se produisaient, il a senti que, pour attirer les hommes, il ne faut pas les irriter ni les froisser; que la condescendance et la douceur ramènent plus d'esprits que l'exclusivisme et la violence.

Si, grâce au rôle important qu'on lui a laissé prendre, il est intervenu comme conciliateur et modérateur dans la préparation de la grande loi de 1850 sur l'enseignement, loi qui a fait tant de bien et qu'on apprécie davantage à mesure qu'elle est plus menacée; c'est le même mobile qui le dirige; il a cru sage, non de repousser les adversaires, mais de les convertir, de faire triompher le bien possible, non par une imposition absolue qui révolte, mais par des tempéraments amiables qui apaisent. Il lui a semblé meil-

leur pour le progrès et l'avantage général d'ouvrir le terrain à tous, que d'en réserver le monopole plus complet à un petit nombre.

S'il s'est jeté résolument dans la mêlée des passions et des partis pris soulevés autour des *Syllabus* pour le commenter, le faire comprendre, en dissiper les malentendus, ce qui le préoccupe et détermine son intervention, c'est moins la question doctrinale, le point de droit rigoureux, dont il ne méconnaît pas l'importance, que l'effet produit sur l'opinion publique, que la crainte de voir les esprits faibles, incertains, peu éclairés, s'effrayer à tort et s'écarter d'une doctrine qu'ils trouvent trop dure à subir, ou trop incompatible avec les conditions de la société moderne.

Dans les ardentes polémiques trop souvent soulevées sur les limites existant entre l'autorité et la liberté, entre l'ultramontanisme et le gallicanisme, entre les diverses thèses que suscitent les exigences de l'existence actuelle, saurait-on dire, au fond, de quel côté il penchait? S'il se montrait plus ou moins libéral par les idées, ne semblait-il pas parfois suffisamment autoritaire par les actes, par l'influence directe, par le caractère personnel? C'est que, pour lui, là n'était pas la vraie question : Il s'agissait moins de théories spéculatives, libres, d'ailleurs, entre catholiques, que de résultats à obtenir. Il ne voulait pas que, par des déductions exagé- rées, par des principes poussés à l'excès, par une phraséologie violente ou téméraire, on écartât une seule âme de bonne volonté de Dieu, de la foi, du Christ. En maintenant avec fermeté les vérités certaines, essen-

tielles, quel mal y avait-il à faire le sacrifice de quelques termes ou de quelques formules au triomphe de ces grandes causes qui le passionnaient à si juste titre ? Quel inconvénient résulterait-il de chercher à rendre la vérité, ou ses représentants, moins contestés et plus populaires ?

C'est ainsi que, lors de la grande exposition de 1867, il exprimait le désir que le Pape vint en personne la visiter et manifestât ainsi sa bienveillance pour les progrès même matériels de la civilisation. Il lui prédisait, avec une réception qui serait portée jusqu'à l'enthousiasme, un grand triomphe qui serait à la fois celui de sa personne et celui de la religion.

Nulle part plus que dans la question du concile, n'apparaît son zèle pour la gloire de Dieu et le triomphe de l'Église. A la première pensée qui s'en produit, il croit que ces grandes assises de la catholicité vont jeter un éclat nouveau sur la foi catholique, ranimer la piété, ramener les dissidences. Il l'appelle de tous ses vœux et avec l'ardeur qu'il met à tout ce qu'il désire. Il a la conviction, il le déclare au Pape lui-même, « que le futur concile de Rome donnera au « monde entier, à nos frères séparés, aux schismati- « ques, aux hérétiques si divisés entre eux, le spectacle « admirable de cinq à six cents évêques réunis de tous « les points du globe et pensant tous avec fermeté, de la « même manière, sur toutes les grandes questions qui « intéressent l'humanité. »

Puis, dans une lettre pastorale animée du même souffle pour l'extension du règne de Dieu, il dit qu'il

regarde « le futur concile comme le plus grand et le « plus heureux effort que l'Église puisse faire pour « l'illumination des esprits et l'apaisement des cœurs, « pour le retour des hommes sincères que l'erreur ou « de funestes malentendus égarent, pour le bien enfin « de la société comme de l'Église. »

Il se refroidit un peu à son égard, quand une intervention imprudente lui fait craindre qu'il n'atteigne pas ce grand but.

Mais, quand la bulle d'indiction faite avec tant de modération et de sagesse, suivant les idées dont il a été lui-même l'inspirateur, se produit comme un grand appel adressé non-seulement aux catholiques, mais aux chrétiens de tout culte, aux protestants d'Europe, aux schismatiques d'Orient, il triomphe de nouveau et reprend toutes ses espérances.

Tout-à coup, sans indiquer ses sources, sans invoquer ses autorités, un journal Italien annonce que le concile n'a qu'un but et n'aura qu'un acte : la proclamation, par acclamation, de l'infaillibilité. Oh ! alors, il s'alarme, il s'effraie ; il prévoit les résultats qui vont se produire. Il voit les gouvernements chrétiens et même les gouvernements catholiques prendre l'éveil, les hérétiques qui ont une antipathie particulière pour ce dogme s'enfoncer dans leur erreur, les schismatiques d'Orient faire entendre une protestation analogue, les politiques, les indifférents se troubler ou feindre de s'émouvoir, les ennemis saisir avec empressement cette arme de discorde ; et, sous ces impressions, son âme tressaille pour l'Église qu'il aime de passion,

pour la foi qu'il brûle d'étendre, pour les âmes dont il redoute les anxiétés ou l'éloignement.

Quant au fond même des choses, quelle est sa doctrine? Est-il pour ou contre l'infaillibilité? Il a toujours penché en faveur de ce dogme; il l'a dit, il l'a professé. Par conséquent, il ne peut avoir contre lui aucune opposition personnelle. Mais, ici encore, la rigueur des principes, même quand il les admet, ne constitue pas sa préoccupation essentielle. Il n'agit pas en théologien; il craint, non sans doute ces mêmes principes, mais les conséquences que les passions du jour peuvent en tirer; il veut avant tout le bien des âmes, le bien de l'Église, le bien du Saint-Siége, et il les croit compromis, d'accord en cela avec un grand nombre des prélats les plus illustres et les plus savants de la chrétienté; il lutte donc avec eux, comme il en a le droit clair, évident (1); et il est loin encore d'atteindre la véhémence et le parti pris que montrent parfois ses adversaires (2).

Quoique son opinion n'ait pas prévalu au Concile, il aurait pu, avec ses collègues de la minorité, tenir par quelque tactique la décision en suspens. On leur suggérait quelques moyens de poursuivre la lutte. Dès qu'il voit qu'elle n'est plus utile et qu'elle ne va plus à son but, il la cesse. Il sent que la prolonger, ce serait porter un coup fatal à cela même qu'il voulait mettre en relief et en honneur, à l'Église, au Saint-Siége. Et il

(1) Voir à ce sujet les lettres si remarquables de Mgr Thomas, archevêque de Rouen, et de Mgr Turinaz, évêque de Nancy.

(2) Voir la *Vie de Mgr Dupanloup*, t. III, p. 150 et suiv.

s'arrête soumis, humble, résigné, ne parlant à son heure que pour proclamer ce qu'il a combattu, que pour reconnaître comme définitive la sentence qu'il avait cru inopportune et malheureuse.

Dans la longue défense du pontificat romain qu'il poursuit avec une ardeur que rien ne lasse, avec une persévérance que rien n'arrête, c'est toujours la même pensée qui l'inspire : la glorification de la Papauté et de l'Église. Ce sont, là encore, moins les thèses absolues qu'il invoque, que le droit commun, le droit public, la liberté de la conscience catholique qu'il veut faire prévaloir. Il prétend montrer la papauté à la fois utile, glorieuse, nécessaire, amie du vrai progrès, de la vraie science, de la vraie civilisation. Il comprend qu'il faut que l'Église vive avec les sociétés modernes en les améliorant, en les épurant, en leur épargnant les malédictions que le parti de la violence sollicite, et que là sont aujourd'hui les conditions de son autorité et de son influence sur les individus et sur les peuples.

Aussi, quand il voit un grand pontife, qui avait développé d'avance ces mêmes idées, monter sur le trône de Saint-Pierre, il en ressent une joie profonde, non pour la satisfaction de voir ses opinions l'emporter, mais parce qu'il puise là une espérance nouvelle pour l'Église, et qu'il prévoit le pontificat habile, intelligent, ferme, éclairé qui donnera un nouveau lustre à la papauté et la relèvera à une nouvelle hauteur devant lés souverains et devant les peuples.

II

A côté de ce premier motif directeur de tous les actes extérieurs et publics de Mgr Dupanloup, il en est, nous l'avons dit, un second non moins beau, non moins saisissant, plus attachant encore, que le livre de M. Lagrange met également en relief : c'est le sentiment profondément pieux qui anime toute sa vie, c'est le recueillement intérieur au maintien du quel il consacre son énergie la plus entière. Il lutte contre tous les entraînements et toutes les distractions du dehors pour que rien ne le détourne de cette obligation qu'il met au-dessus de tout. Il est pénétré pour N.-S. Jésus-Christ d'un respect profond, d'un amour ardent, dévoué, généreux. Il garde son âme pour la mettre aux pieds de son divin maître. Il vit avec lui et pour lui. Il s'efforce de lutter contre lui-même pour s'élever à la souveraine vertu. Il connaît ses défauts, les poursuit ; il sait son naturel ardent qui pourrait aller jusqu'à la violence. Il combat contre ses penchants. Il y résiste, plus d'une fois, par des excès de modération, par des silences contre la calomnie, par des efforts de patience qui surprennent et ravissent.

Jugeant d'ordinaire si bien les hommes et lui-même, connaissant devant Dieu ses faiblesses aussi bien que celles des autres, il était vraiment humble, ne recherchait aucun triomphe personnel, aucune satisfaction de vanité et d'humaine ambition. Il n'a jamais

tourné vers lui-même l'honneur de ses éminentes facultés qu'il appliquait à la seule gloire de Dieu; et les éloges de toutes sortes que lui ont attirés ses succès ont reçu de lui un accueil bienveillant sans doute, mais indifférent et désintéressé.

Ces sentiments de piété et de dévouement à Dieu qu'il ressentait profondément en lui-même, il voulait les faire partager aux autres. Il les communiquait, dans sa direction, aux âmes qui se confiaient à lui. C'était le pur amour de Dieu, la tendre dévotion à N.-S. Jésus-Christ, la force et la douceur chrétienne qu'il leur inspirait. Il vivait et voulait les faire vivre avec les saints qui ont le plus aimé Dieu, avec sainte Thérèse, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, Fénélon.

Dans l'ardeur de son zèle, il aspirait à ramener à Dieu les grands esprits avec lesquels les événements l'avaient mis en relation.

Ce qu'il écrivait, à cet égard, à M. Thiers, à M. Cousin, témoigne, non pas certes d'un politique ni d'un diplomate, mais vraiment d'un évêque et même d'un saint. Il faut, sous la même impression, lire la belle lettre qu'il a adressée à M. de Montalembert.

A l'annonce de cette correspondance entre deux intelligences si vives et si hautes, on pourrait ne pas mettre en doute qu'elle ne touche aux questions brûlantes de l'époque, que le désir de faire prévaloir leur personnalité et leur influence avec leurs idées et leurs opinions n'y joue un principal rôle, qu'il y aurait là une sorte d'entente, de complot si l'on veut, bien permis d'ailleurs, pour déjouer des attaques malveillantes

et malheureuses. Qu'elle est loin d'être inspirée par de pareils motifs ! En écrivant à son illustre ami, l'évêque d'Orléans ne pense qu'à son âme ; il ne veut que le fortifier, l'encourager, le rendre meilleur, plus pur, plus détaché des choses de ce monde, lui inspirer cette piété profonde, cet abandon entre les mains de Dieu qu'il ressent lui-même. Il réclame pour son ami toute la perfection à laquelle il aspire pour son compte. Et il montre ainsi, avec une évidence indéniable, qu'à son point de vue, l'amitié et l'affection, comme le talent ou le génie, comme le succès et la gloire, ne sont rien, s'ils ne sont des degrés pour s'unir et s'élever à Dieu.

Toutes les notes qu'il a laissées, fruit de ses méditations, de ses retraites, de ses retours sur lui-même, en découvrant le fond de son âme, témoignent de ce travail intérieur, si profond, si sincère, qui donne à toute sa vie un caractère de sainteté, presque inconnu de ceux même qui l'approchaient de plus près.

Quand surtout la vieillesse survient et qu'il se sent encore plus près de la mort et de Dieu, sa préparation aussi devient plus prochaine, son détachement plus complet ; et sa fin si calme, si sereine, si recueillie, contraste à la fois et s'harmonise avec son existence si active et si agitée.

Nous ne voulons tirer de l'ouvrage de M. l'abbé Lagrange que ces deux considérations essentielles qui nous semblent résumer les pensées maîtresses de la vie tout entière de l'évêque d'Orléans. Car nous n'avons pas eu la prétention de suivre le dévoué et fidèle biographe

dans l'ensemble de ses récits si curieux, si intéressants, si variés où se reproduit pour ainsi dire le tableau vivant de l'histoire contemporaine.

Ceux qui ont pu redouter l'apparition de ce troisième volume peuvent maintenant se rassurer et changer leurs craintes en félicitations pour l'écrivain. Sans nuire en rien aux droits de la vérité ni à la justice des causes, il a évité tous les écueils. Les susceptibilités les plus délicates sont respectées, et l'auteur fait évidemment plus d'un sacrifice méritoire aux appréhensions et aux timidités. Nous l'en louons, comme au nom de tous les admirateurs et amis de Mgr Dupanloup, nous le remercions de nous en avoir retracé un de ces portraits d'une physionomie si vivante, d'un caractère si pur, d'une ressemblance si parfaite, qu'il restera comme un modèle qu'on pourra reproduire sans doute, mais auquel il semblera difficile d'ajouter rien de plus complet et de plus achevé.

BAGUENAULT DE PUCHESSE.

DE LA LIBRE-PENSÉE

Si de tout temps l'influence des mots sur le genre humain a été considérable, on peut bien dire que de nos jours elle est devenue plus que jamais prépondérante. « Peu philosophique et paresseux, notre siècle, « dit M. de Champagny (1), se pare de cinq ou six « mots qu'il prend pour des idées et sur lesquels il « vit. Tout ce qui circule d'idées fausses, tout ce qu'il « y a de lieux communs, menteurs et pernicieux, tout « cela originairement n'était que des phrases, des « périodes sonores, qui sont passées en idées, quelque- « fois en actions. »

Ce qui caractérise notre siècle si infatué de science, c'est l'absence de raisonnement, de méditation, de réflexion sérieuse et de connaissances solides et approfondies, et ce fait aussi incontestable que funeste est la conséquence naturelle et logique d'un genre d'instruction que l'excès de son étendue rend forcément superficiel et aussi de l'habitude universellement répandue de ne lire que des œuvres de littérature légère, des jour-

(1) *Les Césars*, t. Ier, p. 397.

naux et des brochures écrits avec la prétention trop facilement acceptée de faire en quelques pages connaître à leurs lecteurs des matières dont l'étude exigerait des volumes et une application longue et soutenue de l'esprit.

Aussi peut-on affirmer, sans crainte d'exagération, que le monde aujourd'hui se laisse mener par des mots : c'est par certains mots fascinateurs que le journaliste s'impose à ses lecteurs et fait l'opinion ; c'est par eux que règnent et gouvernent les charlatans de la politique. Or, parmi ces mots, il en est un dont la puissance a toujours été et est encore vraiment magique, malgré l'abus qui en a été fait : c'est celui de liberté. La liberté a des applications bien diverses : aujourd'hui, c'est surtout dans son application à la pensée qu'il est de mode de l'envisager et de lui rendre hommage. Je me propose donc de vous entretenir ce soir de cette idole moderne qui est devenue pour un grand nombre l'objet d'un véritable culte et qu'on est convenu d'appeler la libre-pensée.

Ces expressions de libre-pensée et de libre-penseur ont été, il faut bien l'avouer. fort habilement et admirablement choisies pour fasciner la foule des ignorants et des vaniteux, plus nombreux que jamais en ce siècle de progrès et de lumières. Quoi de plus flatteur, en effet, quoi de plus chatouilleux pour l'amour-propre, surtout pour celui de l'homme qui ne pense pas, que cette qualification de libre-penseur? Aussi, voyons-nous nombre de gens, pour mériter ce titre, faire, sans hésiter, abdication de leur libre arbitre, se

lier inconsidérément par des engagements perpétuels et irrévocables et s'imposer un joug qu'ils chercheront trop tard à secouer.

Qu'est-ce donc que cette liberté de penser dont ils se targuent avec tant d'orgueil d'être les adeptes ? Est-ce cette indépendance naturelle et nécessaire de l'esprit de chacun à l'égard des autres, en vertu de laquelle nul n'a le droit ni le pouvoir d'imposer à autrui sa manière de voir, ses propres opinions et ses croyances ? Si c'est là la liberté de penser à laquelle ils prétendent, personne ne la menace, elle est le patrimoine commun du genre humain et ne saurait constituer un privilège pour personne : aucune secte, aucune école philosophique n'est en droit de revendiquer exclusivement pour ses adeptes la qualification de libres-penseurs.

C'est d'ailleurs ce que reconnaît M. Janet (1). Cet écrivain rationaliste, entendant la liberté de penser dans le sens que nous venons d'indiquer, la défend comme parfaitement légitime et n'exclut nullement les catholiques du nombre de ceux qui l'exercent : « Ils « croient, dit-il, par des raisons qui ont pu leur pa- « raître bonnes après examen ; ils sont donc des » libres-penseurs en renonçant pour de bonnes raisons » à leur libre-pensée. »

Mais combien sont-ils les incrédules qui savent rendre ainsi justice à leurs adversaires ? La plupart, au

(1) La liberté de penser. *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1866.

contraire, ne voulant point partager avec eux la qualification qu'ils se donnent de libres-penseurs, feignent de croire que l'Eglise impose sa doctrine aux esprits malgré eux ; ils imaginent ainsi une oppression intellectuelle purement chimérique pour se donner le glorieux mérite d'une résistance légitime. Ils ne voient pas que prétendre agir par contrainte sur l'esprit humain serait une entreprise aussi irréalisable que présomptueuse et folle.

L'homme, en effet, est et sera toujours impuissant à exercer aucun empire sur l'esprit de ses semblables autrement que par la persuasion et le raisonnement. S'efforcer par ce moyen de leur faire partager ses opinions, quand d'ailleurs il est convaincu de leur justesse, n'a rien de sa part d'attentatoire à leur droit et à leur liberté, pas plus que, pour aucun homme sensé et de bonne foi, se rendre à de bonnes raisons n'est abdiquer son libre arbitre; c'est, au contraire, en faire l'usage le plus légitime et le plus honorable.

Entendrait-on par liberté de penser l'indépendance absolue de l'esprit humain à l'égard de toute autorité, de toute règle, de toute vérité, en d'autres termes, la liberté pour chacun de penser comme il veut, de ne croire que ce qui lui plaît, sans avoir à en rendre compte à personne, même à Dieu? Une semblable faculté existe-t-elle pleinement pour l'homme, et, supposé qu'elle lui appartînt, serait-elle un bien, un avantage et un honneur pour lui ?

I

Et d'abord, l'esprit humain est-il véritablement indépendant *de fait et de droit* de la vérité? C'est pour la découvrir et la connaître que l'homme est doué de l'intelligence ; la pensée n'a de raison d'être que comme moyen d'y atteindre. Écoutons ce que dit à ce sujet Mgr d'Hulst, dans son discours prononcé à la séance annuelle de l'Institut catholique de Paris le 30 janvier 1884 et intitulé : *Le vrai terrain de la lutte entre croyants et incroyants* : « En droit, la vérité domine la « science. En fait, la science obéit à la vérité.... « Qu'est-ce que l'évidence? c'est l'impossibilité de « douter. C'est donc une obligation d'admettre, c'est « par suite une obligation pour l'esprit. Et quel est « l'effort de la science, sinon de produire l'évidence, « c'est-à-dire de se constituer elle-même dans cette « dépendance heureuse qui fait son honneur et sa « force? » C'est la même idée que le P. de Valroger, de l'Oratoire, exprime en excellents termes dans ses pensées inédites (1), lorsqu'il dit :

« La raison humaine est essentiellement dépendante. « Chercher le vrai, l'accepter avec soumission comme « sa règle et sa loi, voilà son rôle.

« Bien plus : sa dépendance s'accroît avec la masse « de ses connaissances. Chaque vérité qu'elle acquiert « est une loi nouvelle qui domine ses jugements ulté-

(1) *Études historiques et critiques sur le rationalisme contemporain*, p. 431.

« rieurs, et dont elle est obligée de subir les consé-
« quences. Cette indépendance absolue, dont on
« voudrait faire la condition de la science philoso-
« phique, ne pourrait donc exister qu'au sein d'une
« ignorance universelle et invincible. Elle se réduit,
« en dernière analyse, au droit d'errer indéfiniment et
« d'extravaguer sur toute espèce de questions.

« Si l'on reconnaît qu'il y a des vérités acquises à
« la science philosophique et inscrites d'une manière
« irrévocable dans son Credo, toute proposition ainsi
« acquise à la philosophie ne devient-elle pas une
« règle pour les philosophes et une limite à la liberté
« de leurs pensées ? Est-il permis à chaque penseur de
« la nier ou de la révoquer en doute ? »

« Nous disons qu'un être est libre *quand il se meut*
« *sans obstacle dans le milieu qui lui convient et qui*
« *lui est imposé par la nature,* dit le R. P. Matignon (1).
« Lors même qu'il n'en pourrait sortir sans se détruire
« lui-même, nul ne voit là une entrave à sa liberté. »
Puis, après avoir montré l'oiseau libre dans les airs,
le poisson dans les fleuves, il conclut en ces termes :
« L'élément de la pensée humaine c'est la vérité. Là
« seulement les esprits se meuvent à l'aise ; là ils sont
« chez eux et dans leur indépendance. Ce qui restreint
« leur liberté, c'est ce qui diminue pour eux le champ
« du vrai, et non pas ce qui leur marque les bornes
« au-delà desquelles le vrai cesse d'être. »

Si la vérité est autre chose qu'un vain mot, elle

(1) *La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique*, p. 42.

existe par elle-même, elle est indépendante de l'intelligence qui la conçoit, qui peut parfois malheureusement la méconnaître, mais qui n'a pas de prise sur elle et est impuissante à la détruire, à la diminuer et à la modifier en quoi que ce soit. Dès qu'elle se présente à l'esprit avec tous les caractères de l'évidence, elle s'impose à lui bon gré mal gré. Elle est à l'intelligence ce que la lumière est aux yeux du corps : l'homme peut bien fermer les yeux à celle-ci, mais il ne peut ni l'éteindre, ni l'amoindrir, et il ne saurait la contempler sans la reconnaître. Un objet s'offre à ma vue : puis-je ne point le voir, à moins de fermer les yeux, ou en voir, à ma volonté, un autre qui n'est pas présent, mais qui me flatte davantage? Puis-je ne pas entendre es sons qui se produisent autour de moi ou en entendre à mon gré d'autres plus doux à mon oreille ? Et s'il m'arrivait de voir des objets autres que ceux qui sont devant mes yeux ou d'entendre des sons différents de ceux qui se produisent autour de moi, dites-moi, libres-penseurs, si vous consentiriez à admirer la liberté de ma vue et de mon ouïe ou si vous ne me plaindriez pas plutôt comme le misérable jouet d'hallucinations. Pourquoi donc prétendriez-vous me faire admirer la liberté de votre pensée, si vous n'en faites usage que pour admettre le faux et rejeter le vrai ? Vous ne pouvez nier, en effet, que tel ne soit l'usage que font de leur liberté de penser une bonne partie d'entre vous, alors que, parmi vous, j'en vois beaucoup admettre certaines de nos croyances, comme l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, et un grand nombre d'au-

tres les rejeter. Inévitablement les uns ou les autres se trompent, et je ne saurais les admirer tous indistinctement.

Ne confondons point le chemin avec le terme auquel il doit conduire. La liberté n'est qu'un moyen, non un but. Elle ne vaut que par l'exercice qu'on en fait : l'exalter pour elle-même implique contradiction. Je réserve mes hommages à l'intelligence qui atteint sa fin. Or l'objet de l'intelligence, c'est la vérité. C'est à la fois son devoir et son honneur de la rechercher d'abord, puis de la reconnaître, soit qu'elle lui plaise ou non, dès qu'elle l'a perçue clairement.

Pour méconnaître des propositions aussi incontestables, il faut rompre avec les données du sens commun et aller jusqu'à l'absurde ; il faut faire avec les rationalistes cette profession de foi : « Nous aimons mieux l'erreur librement acceptée que la vérité servilement adoptée », comme si l'Église demandait une soumission aveugle, et non pas un acquiescement raisonnable, *rationabile obsequium*.

Il faut aller jusqu'au scepticisme le plus absolu, admettre avec Hegel l'identité des contraires et, puisque la liberté de penser qu'on admire a enfanté les systèmes les plus discordants, leur accorder à tous une même et impartiale admiration, comme à des produits également légitimes du développement libre de l'esprit humain. Il faut en venir à dire avec M. Edm Schérer (1) : « Rien n'est plus pour nous vérité ni erreur ; il faut

(1) *Mélanges d'études religieuses.*

« inventer d'autres mots. Nous ne voyons partout que « degrés et nuances. Nous admettons jusqu'à l'iden- « tité des contraires. »

Des esprits plus modérés ont été conduits eux-mêmes par la logique du principe d'indépendance par eux admis à voir dans le doute l'idéal de l'intelligence. M. Cousin loue Socrate, non pas pour les vérités qu'il aurait enseignées, mais parce que, sa réflexion se développant avec une *liberté absolue*, « Socrate, dit-il (1), « n'enseignait point telle ou telle vérité.... Que faisait-il « donc? Sans être sceptique, *il doutait et apprenait à* « *douter*..... Il ne se demandait à lui-même, et il ne « demandait aux autres que de s'entendre avec eux- « mêmes et de se faire entendre de lui. S'entendre, se « rendre compte, être clair pour soi, savoir ce qu'on « dit et ce qu'on pense, voilà quel était le but de So- « crate...... Et comme la réflexion va bien ou mal, « sans cesser d'être ce qu'elle est, comme elle aboutit « à de mauvais comme à de bons résultats, c'est là l'ex- « plication de ce singulier phénomène que dans l'école « socratique se soient trouvés Aristippe comme Platon, « Épicure comme Zénon, lesquels ont prétendu qu'ils « étaient tous enfants légitimes de Socrate ; *et ils avaient* « *tous raison*. Tous en effet avaient cette unité, qu'ils « réfléchissaient, qu'ils faisaient un libre usage de leur « pensée, qu'ils tâchaient de s'entendre avec eux- « mêmes à leur manière, *c'est-à-dire très différemment*, « et cela d'abord était inévitable, ensuite *c'était un bien*.

(1) Cours de 1828, 2ᵉ leçons, p. 22, 23, 24.

« Et, loin d'être une rupture, c'était un développement « plus riche de la seule vraie unité philosophique, « celle de la libre réflexion. » Plus loin, parlant de l'école néoplatonicienne ralliée au culte qui avait fait mourir Socrate, il trouve ce changement d'attitude très rationnel : « Ce que les uns, dit-il, avaient rejeté par la « réflexion, les autres l'admirent par la réflexion en- « core ; *et là*, Messieurs, *est l'unité de la philosophie* « *grecque*. (1) » C'est ce que le P. de Valroger (2) interprète et résume ainsi : « Pour être panthéistes et « païens obstinés, les Alexandrins n'étaient pas moins « philosophes, car ils étaient libres-penseurs ; or, dans « ce caractère essentiel consiste toute l'unité de la phi- « losophie. »

Avec de semblables doctrines il n'y a plus de science, puisque la science n'a plus d'objet, et cela prouve combien Mgr d'Hulst a raison de dire dans le discours que j'ai déjà cité plus haut : « Que serait l'absolue indépen- « dance ? Ce serait l'absolue incertitude. Ce n'est pas « la science qui vit d'indépendance, c'est le doute (3). »

Si les sens les plus parfaits sont ceux qui procurent

(1) Cours de 1828, p. 25.

(2) *Études historiques et critiques sur le rationalisme contemporain*, p. 31.

(3) « On voit de fiers esprits s'habituer au doute, à l'indifférence, « à l'inertie, et s'y trouver à l'aise pourvu qu'ils puissent se dire que « leur pensée est libre ; ils ne s'aperçoivent pas que c'est la liberté « des fantômes..... La liberté de penser est le droit de ne penser « plus. (Saint-René Taillandier. *La libre-pensée au moyen âge. Revue* « *des Deux-Mondes*, 1er avril 1861). »

à l'homme la connaissance la plus exacte et la plus complète des choses avec lesquelles ils le mettent en rapport, l'intelligence la plus digne d'estime ne sera pas celle qui imaginera, au gré de sa fantaisie, les systèmes les plus artistement agencés et les plus flatteurs pour la vanité humaine, mais celle qui aura conquis les notions les plus vraies des choses dont elle aura fait l'objet de ses études. Tel savant, doué d'une exubérante richesse d'imagination, aura inventé et édifié de toutes pièces, sans lui avoir donné pour base solide des faits préalablement observés avec attention, tout un système ingénieusement combiné, destiné à rendre compte de la nature et de l'origine des choses; il aura su, par ce moyen, se créer rapidement une notoriété bruyante; mais, lorsque les faits seront venus donner à ses séduisantes théories des démentis successifs et péremptoires, les applaudissements cesseront, et son nom retombera avec son système dans un oubli mérité.

Tel autre, au contraire, travailleur consciencieux et modeste pionnier de la science, aura fait peu parler de lui pendant sa vie, il aura étudié patiemment durant de longues années pour arriver à découvrir une vérité; mais celle-ci restera pour toujours acquise à la science et sera féconde en grandes conséquences et en utiles applications.

Nul ne se révolte contre les vérités mathématiques. Pourtant, si elles s'imposent plus invinciblement à l'esprit que les vérités physiques et philosophiques, celles-ci n'en sont pour cela ni moins réelles, ni moins certaines. Il ne viendra à l'esprit de

personne de contester non-seulement les axiomes les plus élémentaires des mathématiques, mais même les théorèmes les plus ardus qui en sont logiquement déduits par le raisonnement, et celui qui prétendrait s'affranchir de leur autorité ne parviendrait point à se faire passer pour un libre-penseur, mais pour un insensé.

S'il en est autrement dans l'ordre philosophique et religieux, ce n'est pas que la vérité n'y existe aussi réellement, et toutes les contradictions qui divisent les hommes dans cet ordre d'idées, sont bien plutôt un témoignage de l'infirmité que de la liberté de l'esprit humain. Si tous n'atteignent pas la vérité, pour les uns, c'est ignorance et insouciance, c'est négligence de s'instruire, d'étudier et de réfléchir : de même qu'aux yeux d'un homme qui n'aura jamais étudié les mathématiques, tel théorème de ces sciences pourra sembler de prime-abord un paradoxe, les vérités philosophiques les mieux établies ne sauraient frapper leur esprit engourdi et distrait. D'autres n'ont pas l'énergie nécessaire pour se dégager des préjugés de leur éducation ou le courage de faire à la vérité qu'on leur expose le sacrifice des doctrines qu'ils ont professées précédemment et dans lesquels un faux point d'honneur les engage à s'obstiner. Quelques-uns, dans leurs travaux, n'ont en vue que la satisfaction de leur amour-propre et de leur orgueil : à leur soif inextinguible de célébrité il faut des théories et des systèmes dont ils puissent s'attribuer la paternité exclusive, et ils ne se résoudront jamais à accepter de la tradition la plus res-

pectable des doctrines toutes faites, fussent-elles les mieux démontrées et les plus incontestables. D'autres ne recherchent dans leurs écrits qu'une popularité malsaine et font de leur prétendue science le marchepied de leur ambition. Un trop grand nombre, enfin, n'aspirant qu'à jouir des douceurs de la vie présente sans inquiétude ni souci du lendemain, détournent obstinément les yeux de leur esprit de toutes les croyances dans lesquelles, ils redoutent de rencontrer un trouble-fête importun : ils cherchent volontairement des systèmes philosophiques qui les laissent entièrement libres de vivre et d'agir à leur guise sans remords et ils ferment de parti-pris l'oreille aux doctrines contraires.

A tous ceux-là, si toutefois ils sont parvenus à inculquer dans leur esprit les illusions qu'ils ont cherchées, la vérité ne s'impose pas, parce qu'ils refusent de la regarder en face. Qu'ils se vantent donc, en se faisant ainsi leur philosophie et se choisissant à eux-mêmes leurs croyances, d'agir en vrais libres-penseurs ! Nous ne verrons en eux que des imitateurs de cet animal qui se cache la tête sous son aile pour ne pas voir le danger et s'imagine par ce moyen y échapper. Voilà, en somme, à quoi se réduit cette liberté de penser dont ils sont si fiers. Et cependant la vérité, qui n'a pas besoin d'eux, demeure toujours : *veritas Domini manet in æternum*, et elle éclaire d'autres esprits plus dignes de la connaître et mieux disposés à la recevoir.

Celui qui n'a pas peur de la vérité se comporte différemment. Désintéressé dans ses recherches, parce

qu'il n'obéit point à la préoccupation de se créer des doctrines commodes ou de conquérir une célébrité de mauvais aloi, il est toujours heureux de rencontrer le vrai, quelles que soient les conséquences pratiques qui en doivent découler pour lui ; il sait écouter la voix intérieure de la raison et de la conscience, observer et étudier impartialement les faits et accepter docilement l'enseignement de l'autorité qui lui a fourni des preuves convaincantes de son origine et de sa mission divines.

II

Je viens de parler d'autorité. Voilà la grande pierre d'achoppement des libre-penseurs. Tous, en effet, ne poussent pas jusqu'aux excès d'un scepticisme absolu le principe de l'indépendance de l'esprit humain et reculent devant des conséquences trop contraires au sens commun pour obtenir jamais une adhésion générale. La plupart ne nient point la distinction de la vérité et de l'erreur et ne font nulle difficulté de reconnaître à la première une existence bien réelle et indépendante de l'esprit qui la conçoit et le droit de s'imposer à lui par l'évidence. Ce qu'ils refusent, c'est d'admettre, sur la foi seule d'une autorité quelconque, si haute qu'elle soit, aucun dogme dont ils n'aient la perception et la démonstration directe par les seules lumières de leur raison. Soumettre son intelligence à l'autorité même la plus légitime avec la résolution arrêtée d'avance d'adhérer à tous les dogmes qu'elle enseigne, c'est, à leurs

yeux, aliéner la liberté de sa pensée; un esprit, suivant eux, ne peut demeurer libre, s'il accepte comme règle de ses pensées une autorité extérieure indépendante de ses propres perceptions. C'est là ce qu'ils reprochent aux catholiques comme une servitude intellectuelle.

Ce reproche est-il fondé? Il le serait sans doute, si la foi chrétienne était une croyance extorquée à l'homme par la force et imposée, comme l'islamisme, par le cimeterre. Le principe de l'adhésion du chrétien à la véracité de l'Écriture Sainte et à l'infaillibilité de l'Église est tout autre. Bien des vérités s'imposent à l'homme, quoique son esprit, livré à lui-même, eût été incapable de les atteindre sans aucun secours du dehors. Telles sont les vérités historiques pour lesquelles il est bien obligé de s'en rapporter à une autorité extérieure et étrangère, celle du témoignage humain. Il est vrai qu'il peut et doit contrôler ce témoignage et en peser la valeur; mais à cela se borne toute son action, tout l'exercice de sa liberté. Ce témoignage une fois reconnu digne de foi, il en accepte sans hésiter les conséquences et ne fait nulle difficulté d'admettre des faits qu'il n'a point vus par lui-même. C'est que, comme le dit fort bien le R. P. Matignon (1), « une saine philosophie exige « l'évidence, mais celle dont l'objet est susceptible. « Outre l'évidence d'intuition, il y a encore l'évidence de « démonstration. Et celle-ci, à son tour, est double, « parce que la démonstration a deux procédés diffé-

(1) *La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique*, p. 124.

« rents. Ou bien elle voit, ou bien elle écoute. Elle « voit par les idées, et c'est ainsi qu'analysant les pre- « miers principes, elle arrive à conquérir d'autres « vérités qui y étaient contenues. Elle entend par le « témoignage, et voilà comment nous parvenons à la « connaissance des faits qui ne se sont point passés devant « nos yeux. Ces faits sont évidents, sans doute, mais « de quelle manière ? Est-ce en rentrant en lui-même « que l'homme les apprend comme par un récit de sa « propre conscience ? Il aurait beau se renfermer éter- « nellement dans l'enceinte de sa pensée solitaire, le « passé de l'humanité n'y surgirait pas, à moins qu'il « n'y ait été préalablement déposé par l'étude de l'his- « toire. »

Or l'histoire nous montre certaines vérités de sens commun admises unanimement par le genre humain dans tous les siècles. Le rationaliste, qui croit à la puissance de sa raison individuelle, peut-il, s'il n'est aveuglé par un orgueil insensé, ne tenir aucun compte de cet accord universel d'esprits doués des mêmes facultés que le sien, et croire son intelligence tellement supérieure que son propre sentiment, quand il les contredit, doive l'emporter à ses yeux sur l'opinion générale de l'humanité. La tradition purement humaine est donc déjà par elle-même un phare qui éclaire la route du philosophe, lui signale les écueils et l'empêche, s'il est un chercheur sincère et désintéressé de la vérité, de tomber dans les écarts où l'orgueil pourrait l'entraîner.

Le respect de la tradition s'impose donc au vrai phi-

losophe. Mais le chrétien va plus loin : l'humanité ne nous a pas, en effet, transmis seulement quelques vérités de l'ordre philosophique, unanimement admises, qui forment la base de toute morale et de toute société ; elle témoigne en outre de certains faits qu'elle a vus, faits religieux et surnaturels, que le rationaliste est trop porté à rejeter de prime-abord, faits dont l'attestation cependant est d'autant plus probante que les passions avaient plus d'intérêt à les repousser pour conserver leur indépendance, et qui n'en sont pas moins parvenus à s'imposer à nos pères et à les faire plier sous le joug d'une doctrine dont les conséquences pratiques devaient leur peser et leur répugner tout autant qu'à nos contemporains.

Convaincu après un examen sérieux par des preuves dont jamais aucun homme ne contesterait la valeur, si elles s'appliquaient à des faits d'un caractère différent, le chrétien reconnaît que Dieu a réellement parlé à l'homme et qu'il a établi l'Église dépositaire de sa doctrine. Conséquent avec lui-même, il ne peut se dispenser d'admettre tous les dogmes qu'elle enseigne. Peu lui importe qu'il n'ait pas l'intuition ni la démonstration directe de chacun de ses dogmes, si ceux-ci s'imposent comme les déductions logiques d'un principe reconnu vrai. « Quand une certaine somme de « vérités est acquise à l'esprit, dit le P. Matignon (1), « sera-t-il nécessaire, pour admettre une vérité nou « velle, qu'on la voie en elle-même et dans sa lumière

(1) *La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique*, p. 61.

« propre ? Non, il suffit de reconnaître qu'un lien in-
« time et nécessaire la rattache à celles dont on a pré-
« cédemment obtenu la certitude. Le dernier corol-
« laire que tire le géomètre est peut-être, pour lui-
« même, un sujet d'étonnement : il n'en a pas l'intui-
« tion directe, mais il sait que cette conséquence se
« relie à toutes les propositions successivement dé-
« montrées. Cela lui suffit ; il n'y a plus d'hésitation.
« De même, le croyant a d'abord posé les principes :
« Dieu, sa véracité, la révélation consignée dans les
« Écritures, un organe institué pour nous en donner
« l'intelligence. Aujourd'hui qu'une circonstance par-
« ticulière se présente de faire l'application de ces
« données, voulez-vous qu'il revienne sur ses pas et
« refasse, en pure perte, tout le chemin déjà parcouru ?
« Non sans doute. Sur-le-champ, sans tergiversation, sa
« foi embrassera ce qui lui est proposé, mais elle l'em-
« brassera librement, parce qu'elle-même est une con-
« viction libre ; elle l'embrassera résolument et sans
« danger d'erreur, parce qu'elle est établie dans des
« conditions assurées d'infaillibilité. »

Le croyant ne fait que mettre en pratique cette parole de l'Evangéliste : *Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est*, pensée que Mgr d'Hulst (1) traduit en ces termes : « L'historien « croit au passé sur la parole de l'homme ; le chrétien « croit à l'invisible sur la parole de Dieu. » Il pense, avec le cardinal Pie, que, *s'il est philosophique d'aller*

(1) Discours cité plus haut.

à l'école et d'obéir aux ordres d'un homme, il n'est pas moins philosophique d'aller à l'école et d'obéir aux ordres d'un Dieu (1).

Voilà pourtant l'homme que le libre-penseur accuse de servilité, parce qu'il le voit s'incliner devant une si haute et si légitime autorité. En quoi peut-il trouver la soumission de celui-ci moins raisonnable que sa conduite à lui-même, qnand *à priori* il refuse d'examiner la valeur des titres sur lesquels cette autorité s'appuie, afin de pouvoir se targuer de l'indépendance de son esprit? Il va plus loin : lui qui ne conteste à aucun sophiste de l'antiquité et des temps modernes le titre de philosophe, pourvu que sa *pensée se soit développée librement*, il dénie ce titre à celui dont *les préjugés théologiques* empêchent la pensée de se développer avec indépendance : « Vraiment! dit le P. de Valro« ger (2). Et les préjugés irreligieux sont-ils moins à « redouter pour l'indépendance de la philosophie? Ne « peuvent-ils pas entraver, égarer même le développe« ment de la science? Ou bien les professeurs du Ra« tionalisme électrique, auxquels personne ne con« teste le titre de philosophes, auraient-ils donc le mer« veilleux privilège d'être exempts de tout préjugé? « Par exemple, n'ont-ils jamais *préjugé* à la légère que « la philosophie en avait fini avec le *vieux dogme?* « N'ont-ils jamais supposé téméra irement qne les mi-

(1) Deuxième instruction pastorale sur les principales erreurs du temps présent.

(2) *Études historiques et critiques sur le rationalisme contemporain*, p. 31.

« racles sont impossibles, qu'il ne saurait y avoir ni « révélation surnaturelle, ni vérités surnaturelles, que « le rationalisme, si impuissant jusqu'au XIXe siècle, « sera tout-puissant dans l'avenir? etc. — Tout cela « aurait, certes, besoin d'une bonne démonstration. « Mais, si je ne me trompe, les conclusions négatives « de l'école voltairienne ont été et sont encore, pour « l'école éclectique, ce *minimum quid inconcussum*, « que le doute méthodique ne doit jamais ébranler « et sur lequel repose l'édifice de la science. Oui, « toute la philosophie officielle s'appuie sur un cer- « tain nombre d'hypothèses, auxquelles les libres- « penseurs accordent une foi plus aveugle assurément « et plus gratuite que la nôtre. »

Je n'aurais rien à ajouter à ces paroles si vraies de l'éminent oratorien, s'il ne s'était produit dans ces derniers temps des faits qui suffiraient à eux seuls à les justifier. Aujourd'hui, en effet, ne voit-on pas fréquemment le libre-penseur, non content de ce rejet *à priori* de l'autorité de l'Eglise et de ce refus si peu rationnel d'examen, s'engager par les serments les plus téméraires et les plus redoutables à persévérer jusqu'à sa dernière heure dans ses dispositions actuelles et confier à ceux qui les partagent l'odieux mandat d'écarter de son lit de mort toute voix discordante dans la crainte de se laisser influencer et persuader par elle? Est-il pour un homme dépendance plus humiliante que celle qui le livre ainsi à la merci d'hommes, ses égaux, aussi susceptibles que lui-même de se tromper? N'est-ce pas là une trop véritable et de tout point injusti-

fiable abdication du libre arbitre et de cette liberté de penser dont on se dit si jaloux? Fait-il preuve d'une bien grande confiance dans l'excellence de la cause à laquelle il s'est voué, comme dans la solidité des raisons sur lesquelles elle repose et dans la fermeté de son jugement, celui qui craint de changer de sentiments, s'il vient à prêter seulement l'oreille à une parole qui les contredise? Car enfin l'Eglise n'a jamais prétendu et prétend aujourd'hui moins que jamais, on ne l'ignore point, imposer ses dogmes autrement que par la persuasion, en provoquant l'adhésion raisonnable et libre de l'esprit auquel elle s'adresse. L'homme est toujours maître de fermer l'oreille à sa voix, comme il est libre de résister au cri de sa propre conscience; mais la résistance n'est pas plus légitime dans le premier cas que dans le second, et nous allons examiner s'il a raison de prétendre n'avoir de compte à rendre à personne de l'usage qu'il fait de cette liberté.

III

Loin de moi assurément la pensée de la maudire: c'est un don infiniment précieux pour l'homme, parce qu'elle est le fondement de son mérite; mais ce don lui devient aussi trop souvent funeste, parce qu'il en peut abuser. Gardons-nous donc de confondre une liberté de fait avec un droit. L'homme n'a pas plus le droit de croire ce qu'il veut que celui de faire tout ce qui lui plaît. Il est aussi strictement obligé de soumettre son intelligence à la vérité que de conformer ses

actions aux règles de la morale. « Qu'est-ce, en effet, « que la liberté, si ce n'est le pouvoir de chercher la « vérité, quand on ne l'a pas, et d'y conformer sa vie, « quand on la possède? Il n'y a ni droit ni liberté « contre la vérité reconnue » (1). L'Eglise a donc aussi parfaitement raison de dénier à l'homme le droit à l'erreur que le droit au mal. D'ailleurs l'erreur n'est-elle pas le mal de l'intelligence? « Il n'y a point de « droit au poison » (2), dit M. de Belcastel.

Écoutons sur ce sujet les belles paroles de Mgr Dechamps. Il s'exprime ainsi dans son ouvrage intitulé : *Le libre examen de la vérité de la foi.* « Il y a « des erreurs coupables, car il n'y aurait aucune obli- « gation pour l'homme, s'il n'était obligé, avant tout, « d'adhérer à la vérité. La liberté naturelle de penser « et de se former la conscience n'enlève nullement « l'obligation de bien penser et de se former une « conscience droite (3). » Dans un autre endroit du même ouvrage, il dit encore sans craindre de heurter de front des idées généralement reçues. « Si par liberté « absolue de conscience on veut dire celle dont jouit « naturellement tout homme au fond de son âme et « par laquelle il use bien ou mal de son libre arbitre « pour penser, désirer, aimer, haïr, vouloir ce qui lui « plaît, à la charge d'en rendre compte à Dieu seul, « cette liberté a existé toujours. Mais, si on entend

(1) *L'Univers* du 10 août 1856, cité par Mgr Dechamps.
(2) Lettre à un libéral.
(3) P. 272, note.

« par liberté de conscience le droit à la manifestation, « à la profession et à la propagation de tout ce que « l'homme peut penser et vouloir, la liberté de culte « de quelque doctrine religieuse que ce puisse être, « cette liberté-là n'a existé jamais (1). » Un peu plus loin, il conclut ainsi : « La liberté absolue de con« science, dans le sens qu'on lui prête de liberté « absolue des cultes, est donc une chimère. Toujours « et partout, le principe contraire a été et sera le « maître. Il variera dans ses applications selon l'état « des esprits et l'ensemble des opinions, des vertus ou « des faiblesses publiques ; mais en lui-même il ne « sera jamais ébranlé. Le XIXe siècle, le monde mo« derne pense sur cette question comme ont pensé le « monde ancien et même les siècles les plus dé« criés (2). » La liberté des cultes, cette *plus grande conquête de la civilisation moderne*, se réduit en fait à la liberté de certains cultes reconnus par la loi, et pourtant, si elle était un véritable principe, elle devrait être aussi absolue que celle de penser dont elle est la conséquence logique et nécessaire.

En effet, la liberté absolue de penser, reconnue comme un droit légitime, doit entraîner comme conséquence inévitable la liberté absolue de manifester tout ce que l'on pense et d'agir conformément aux principes et aux doctrines qu'on a adoptés. Balmès, dans son bel ouvrage *le Protestantisme comparé au*

(1) *Id.*, p. 249.
(2) *Id.*, p. 250.

Catholicisme (1), le démontre irréfutablement : « Voici, « dit-il, la question : *De quel droit peut-on empêcher « un homme de professer une doctrine et d'agir con- « formément à cette doctrine, s'il est convaincu que « la doctrine est véritable, qu'il ne fait que remplir « son devoir ou exercer un droit légitime, en agissant « conformément à ce qu'elle lui prescrit?* Or, pour « que cette prohibition ne soit pas ridicule et vaine, « il y faut la sanction de la peine, le châtiment; « vous châtierez donc un homme qui, dans sa cons- « cience, est innocent. Le châtiment par main de « justice suppose un coupable; et nul n'est coupable, « s'il ne l'est premièrement dans sa conscience. La « culpabilité a sa racine dans la conscience elle-même... « La conscience nous dit-elle que telle action est mau- « vaise, nous ne pouvons accomplir cette action, « quelles que soient les injonctions de la loi qui la « prescrit : si la conscience, au contraire, affirme que « telle action est un devoir, nous ne pouvons omettre « cette action, quelles que soient les prohibitions « portées dans la loi. »

Ces conséquences ne sauraient être rejetées logiquement par quiconque admet le principe que *toute erreur de l'entendement est innocente.* Et pourtant aucun gouvernement ne les saurait accepter, et, en fait, aucun ne les a jamais acceptées : elles amnistieraient, en effet, tous les crimes politiques et tous ceux que peut enfanter le fanatisme religieux, crimes qui se

(1) T. II, p. 151 et 152.

commettent généralement avec cette conviction que l'acte est louable. Bien plus, « tous les crimes imagi-« nables, dit encore Balmès (1), seraient permis à l'athée, « au fataliste, au sectateur de la doctrine de l'intérêt « privé. » Mais, comme l'application de semblables théories rendrait tout gouvernement et toute société impossibles, il faudrait bien réfréner quand même par des châtiments les attentats qui les menacent; il faudrait en frapper les auteurs, tout en les regardant comme non coupables, et ne voir dans la peine infligée qu'un acte de défense de la société contre l'agression d'un ennemi : ce qui exclut et fait disparaître d'un seul coup toute idée de châtiment et de justice. « Le « criminel, conduit au supplice, dit Balmès, ne sera « plus un véritable criminel, mais un malheureux « succombant dans une lutte inégale et téméraire. La « voix du juge qui condamne ne sera plus la voix « auguste de la justice; son jugement ne représentera « plus que la société se vengeant de celui qui a eu « l'audace de l'attaquer. Le mot de peine prendra dès « lors un sens nouveau; la gradation de la peine dé-« pendra du calcul, non plus d'un principe de justice. « Il ne faut pas l'oublier; si l'on suppose que la société, « en vertu du droit de défense, inflige un châtiment à « l'homme qu'elle considère d'ailleurs comme innocent, « elle ne juge plus, elle ne châtie plus; elle combat, « elle lutte. Ce qui convient parfaitement lorsqu'il « s'agit des rapports d'une société avec une autre so-

(1) Même ouvrage, t. II, p. 162 et 163.

« ciété, ne convient plus lorsqu'il s'agit de la société « dans ses rapports avec l'individu. Il nous semble « alors voir la lutte inégale d'un géant contre un im- « perceptible pygmée. Le géant prend le pygmée dans « sa main et l'écrase. »

Voilà où conduit le principe de la tolérance universelle, « principe aussi impraticable dans la région des « faits qu'insoutenable dans la théorie (1) ». L'intolérance est un droit du pouvoir public, toujours reconnu, même aujourd'hui, et toujours pratiqué dans une mesure plus ou moins large, même par les philosophes, apôtres de la tolérance, lorsqu'ils détiennent l'autorité. Sans doute, c'est un droit dont on a beaucoup abusé; mais comment faire des reproches, sous ce rapport, à l'Église catholique, dépositaire et interprète des vérités révélées, quand l'histoire nous montre le principe de l'intolérance poussé, contre toute logique, jusqu'aux derniers excès par le protestantisme, celle de toutes les religions à laquelle son principe même, le libre examen, interdisait le plus impérieusement, sous peine de se donner un démenti, toute prétention d'imposer un frein à la liberté des opinions individuelles? Est-il nécessaire de rappeler encore comment les disciples de Voltaire et de Rousseau ont mis en pratique, à la fin du siècle dernier, la tolérance que leurs maîtres avaient prêchée si haut?

(1) Balmès, *ibid.*

Nous croyons en avoir assez dit sur les conséquences morales et sociales du principe de la tolérance universelle, qui n'est autre que celui de la liberté de la pensée, pour démontrer que cette liberté ne saurait être considérée comme un droit, mais comme une liberté de fait qui laisse à l'homme, sous sa responsabilité, le choix de reconnaître la vérité et de lui rendre hommage, ou d'en détourner les regards et de la méconnaître. Cette liberté-là appartient à tous, aussi bien aux croyants qu'aux incrédules. La seule chose qui les différencie sous ce rapport est l'usage qu'en font les uns et les autres. La prétention des soi-disant libres-penseurs à une indépendance plus grande et plus réelle n'est pas plus fondée que ne le serait celle du malfaiteur qui se soustrait aux prescriptions de la morale et de la loi pénale.

La volonté de l'homme ne se détermine pas sans mobile, autrement elle ne serait que caprice et folie. Sa liberté ne consiste que dans la faculté de donner la préférence à un mobile sur un autre, et, suivant que le mobile qui la déterminera sera noble ou honteux, vil ou élevé, l'action de l'homme sera condamnable ou méritoire. Cela est aussi vrai dans le domaine de la pensée que dans celui de l'action. « La science hu-« maine, comme l'homme lui-même, dit Mgr d'Hulst (1), « ne peut vivre sans maître ; mais elle choisit son

(1) Discours cité plus haut.

« maître. Le seul maître qu'elle puisse honorablement « servir, c'est la vérité. » C'est donc en vain que le libre-penseur, en se soustrayant à l'empire légitime de la vérité, croit faire acte d'indépendance; il ne fait qu'obéir à un mobile moins pur et moins noble. Et, si la fin de l'intelligence est la vérité, comme la fin de la volonté est la vertu, plus l'esprit humain se dégagera de toute considération étrangère à la recherche de cette fin et de tout obstacle tendant à l'arrêter ou à l'en détourner, plus il sera véritablement libre, malgré tous les sophismes par lesquels il est si facile d'en imposer aux intelligences superficielles.

« Ce que l'on ne sait pas assez, dit le P. Gratry (1), « c'est que pour bien recevoir de Dieu les semences de « la vérité, la première disposition est une disposition « morale. Ce qu'il faut appliquer d'abord aux données « de la vérité, que Dieu ne cesse de semer dans notre « âme, ce n'est pas notre esprit, c'est notre volonté..... « Il semble que la lumière se sème dans la volonté et « se recueille dans l'intelligence. »

« Vous doutez de la divinité de Jésus Christ? dit le « R. P. Matignon (2). Pour vous en convaincre, je ne « veux qu'une chose: ne soyez pas intéressé à trouver « que Jésus-Christ n'est qu'un homme. Vous hésitez sur « la vie future? Pour faire évanouir toutes vos objec- « tions, mettez-vous en état de n'avoir pas à la redou- « ter. »

(1) Logique, p. 11.

(2) La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique, p. 146.

La pureté d'intention est donc la première condition requise pour connaître la vérité: *qui male agit odit lucem;* ceux-là seuls dont le cœur est parfaitement dégagé de toute passion et de toute affection déréglée sont assurés d'arriver à la posséder dans sa plénitude. C'est à eux qu'elle a été promise; c'est d'eux qu'il a été dit sur la montagne: *Ipsi Deum videbunt.*

G. ALARDET,

Docteur en droit.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. EDMOND JOHANET

Prononcé à la séance du 3 avril 1884

MESSIEURS,

Je me suis dit souvent que si j'avais un jour l'honneur, aussi envié qu'immérité, de devenir membre de votre compagnie, le sujet de mon discours de réception serait orléanais. Je ne connais pas de plus agréable tâche, après avoir recueilli vos bienveillants suffrages, que de vous remercier en vous parlant de vous-mêmes.

Et s'il m'était permis de m'étonner, je m'étonnerais volontiers que votre règlement, à l'instar de celui de l'Académie française, qui invite le récipiendaire à faire de son prédécesseur un éloge souvent adouci par de caressantes piqûres d'épingle, n'exige pas, lui aussi, une condition du nouvel élu, celle de parler un peu des hommes et des choses de son pays natal ou d'adoption.

La lecture de vos discours de réception m'a révélé que, sur ce point, je me trouvais en communauté

d'idées avec plusieurs d'entre vous, qui ont cru devoir se renfermer dans les limites de notre province. D'autres les ont franchies, mais ils ont usé de la liberté laissée par le règlement de telle façon qu'il n'y a pas à regretter qu'ils nous aient privé de morceaux obligatoires orléanais.

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des règlements de la plus libérale Académie.

Dans son beau discours sur Orléans et le caractère orléanais, M. l'abbé Bougaud vous disait et je ne puis mieux faire que de vous redire avec lui :

« Oui, c'est là, entre la Seine et la Loire, dans ces « vastes plaines un peu décolorées, d'un aspect « moins brillant, où l'esprit aussi est plus sobre, plus « austère, c'est là que la France, après mille oscilla« tions, a trouvé enfin son vrai centre, son centre de « gravité. »

Faut-il vous rappeler, Messieurs, que la force attractive du centre est la plus puissante loi de la nature? Le centre orléanais, considéré au double point de vue politique et topographique, n'a pu échapper à cette loi. Il a fourni depuis des siècles les preuves d'une force attractive qui ne s'est pas épuisée à notre époque. La force cède à la force : La première fois que la vapeur, cette grande force des temps modernes, s'est échappée de Paris, pour courir les grandes routes d'intérêt général, elle n'a pas été poussée vers le nord à la rencontre de la lumière, ni vers l'ouest, direction habituelle de la migration des peuples, ni vers l'est d'où descendent les barbares, elle a dû obéir à une force supérieure, elle

s'est sentie portée vers la force attractive du centre, vers Orléans. La première grande ligne qui ait été construite en France est le chemin de fer de Paris à Orléans. Cette ligne est la verticale qui devait nécessairement passer par le centre, par le cœur du pays.

La capitale a subi la loi attractive, en se mettant immédiatement en communication avec Orléans, avant de s'unir aux villes frontières. Elle a été au plus pressé pour sa défense : L'ennemi, s'il a emporté les forteresses des frontières, trouvera toujours trop de routes pour marcher sur elle, et il aurait pu la surprendre avant d'être, par les voies rapides, rapprochée du centre dont elle peut attendre du secours.

Au point de vue de la défense, Orléans s'est montrée et se montrera toujours l'auxiliaire de Paris, mais en temps de paix, elle se tient sur la réserve. Si elle a dénoué sa ceinture de pierre des temps héroïques, pour se ceindre de verdure et d'ombrages, c'est pour la satisfaction des petits enfants et des mères, et non pour attirer dans son sein le touriste parisien, qu'un mirage trompeur égare parfois dans ses faubourgs. Tandis que ses voisines se sont coquettement parées de balcons et de sculptures, tandis qu'elles ont orné l'entrée de leurs demeures d'une avant-garde de cariatides qui sourient à l'étranger, Orléans lui fait grise mine avec ses vieilles façades. A quelque chose malheur est bon, Messieurs : Dans son dénûment, Orléans n'aurait pas un balcon à offrir aux tribuns en voyage ! Elle a d'autres soucis que d'égayer les yeux du passant. Elle vit peu dans la rue. Elle n'y regarde pas. Le soin

de son intérieur seul l'intéresse. Elle s'y repose des splendeurs de Paris, de Tours ou de Blois, et se console en famille de sa robe de crépi.

Les idées abstraites sont des teintes neutres qui n'offrent qu'une image confuse, et si l'on veut que l'esprit en reçoive l'empreinte, il faut leur donner un nom. La famille est une de ces idées qui, sous diverses formes, a sa réalité dans tous les pays, mais qui me paraît avoir gardé son type le plus pur dans notre vieil Orléans. Ville de lois et de coutumes, ville d'observance de la loi divine, ville de traditions de famille, Orléans est bien le nom qui paraît convenir à l'idée abstraite de la famille.

Si la renaissance provinciale, telle que l'appelait de ses vœux et la concevait avec tant de sagacité, M. Baguenault de Puchesse, dans son projet de réforme constitutionnelle, était possible, ce serait, sans aucun doute, dans les familles de notre cité qu'on en trouverait le plus facilement les éléments constitutifs.

Votre éminent collègue, Messieurs, voulait que chaque province formât un centre complet où toutes les sciences humaines fussent enseignées et où toutes les institutions, propres à ranimer la vie locale, fussent solidement implantées :

« Par cette forte reconstitution des départements et
« de la province, a-t-il écrit, on retiendrait à leurs
« lieux d'origine, où elles ont leur action si utile, les
« familles honorables qui conservent les antiques tra-
« ditions, donnent de bons exemples, rendent des ser-
« vices par leur influence, leur indépendance, leur

« fortune; mais que dans l'état de nos mœurs, attire « le mouvement de la capitale, où elles vont perdre « dans l'oisiveté et le luxe ce qu'elles pourraient « employer avec un bien meilleur profit pour la chose « publique. »

Ces sages paroles, prononcées au lendemain de nos désastres, dans le but patriotique d'aider à les réparer et à en prévenir le retour, sont restées sans écho, et ce n'est pas le lieu de rappeler de quelle manière, pendant les quatorze années qui viennent de s'écouler, la reconstitution des institutions religieuses, civiles et judiciaires a été entendue dans la province.

Mais personne ne s'étonnera de trouver cet appel à une féconde renaissance provinciale sous la plume d'un des représentants les plus notables des vieilles familles orléanaises, si attachées à notre sol et aux devoirs de leurs fonctions locales.

Si l'esprit de famille, l'amour du clocher, l'absence d'ambition, l'habitude de l'économie, la simplicité des mœurs, la charité, la fidélité religieuse sont des caractères qu'on retrouve dans toutes les classes orléanaises, c'est, pour la plus grande part, à ces anciennes familles qu'on le doit.

Nos classes dirigeantes du XVIIe et du XVIIIe siècles ont fait preuve d'un esprit de décentralisation qui dénote une remarquable aptitude à remplir le rôle qui leur avait été assigné dans l'état féodal. Elles ont pratiqué la meilleure économie politique et sociale, celle du bon sens, qui enseigne qu'on ne peut diriger les hommes et les choses qu'en résidant au milieux d'eux.

Elles se sont gardé de laisser aller leur influence en désertant leur poste et n'ont point voulu abandonner à des mains étrangères ou mercenaires l'administration de la province et de leurs terres, pour aller se réchauffer au soleil de Versailles.

Louis XIV faisait grand, et il voulait qu'autour de lui tout fut grand, mais ce sentiment exagéré de la grandeur l'a empêché de comprendre qu'en grandissant Versailles il rapetissait la province, et la laissait désemparée entre les mains des nouvelles couches de cette époque. La transplantation de la noblesse de province dans les antichambres de Versailles a été, en même temps, le dernier coup porté par une main royale à la féodalité et le premier porté contre la monarchie. Le peuple dans sa logique inflexible, se chargera plus tard de lui donner le coup de la fin.

L'absence du domaine seigneurial, de l'abbaye, de l'évêché, la présence à Paris et à Versailles sont l'origine de tout le mal.

Le seigneur n'est plus là pour être bon et tout le monde devient plus ou moins mauvais. Représenté par un régisseur, ou, pis encore, par l'adjudicataire de ses droits, le seigneur ne tarde pas à devenir un tyran, et avec d'autant plus d'insouciance que la misère du paysan réfléchie par les mille glaces de la galerie de Versailles ne lui fait voir ni les haillons ni les pleurs qui émeuvent. Il faut, coûte que coûte, que le travail du villageois entretienne le luxe du seigneur et endorme la patience de ses créanciers. De là, révolte contre les droits féodaux qui n'ont été concédés qu'en

retour des charges dont il ne s'acquitte plus. Il n'y a plus d'argent pour relever la chaumière qui s'écroule, écurer le biez du moulin, réparer la toiture de l'église, entretenir les routes, creuser des fossés d'écoulement, tout est laissé à l'abandon ; les revenus sont détournés de leur destination et employés à des usages mondains ou scandaleux.

Le seigneur n'est plus là pour défendre le paysan contre les agents du fisc, d'autant plus rapaces et ardents qu'ils ont reçu des ordres plus pressants de faire rentrer, par tous les moyens, dans les caisses de l'État des impôts nécessaires au superflu, la forme du nécessaire la plus exigeante. Le paysan découragé laisse les terres en friche, l'agriculture est ruinée. Le soc de la charrue ne glisse plus dans le sillon qui enrichit parce que les talons rouges ne cessent de glisser sur le parquet des salons qui ruine. Le luxe et la misère, l'un engendrant l'autre, se donnent la main pour arriver au même résultat, la désorganisation sociale. La famine dans les campagnes qui produisent, amène la disette dans les villes qui consomment. La faim, mauvaise conseillère, pousse la foule au pillage des greniers publics et au massacre des soit-disants accapareurs.

Tels sont les tristes fruits de l'absence, mais la présence à Versailles ne porte pas des fruits moins empoisonnés, ne produit pas d'effets moins délétères. La famille est allée rejoindre la morale et la religion. Plus de Dieu, plus de père, plus de mère, plus d'épouse, plus d'enfant. Il est de bon ton de ne pas

vivre ensemble. Le mari a sa charge à la cour, la femme a son service près d'une princesse et son propre salon à tenir. Ils n'habitent pas toujours le même hôtel, jamais le même appartement. Les enfants, confiés à un précepteur ou à un simple laquais, sont élevés pour la vie des salons.

Le raffinement de l'esprit a si bien desséché le cœur qu'on ne craint rien plus que la solitude. L'intimité du foyer domestique paraît à cette société blasée une aggravation plutôt qu'un remède à l'implacable ennui qui la dévore et lui gâte ses plaisirs.

La marquise du Deffant, qu'on peut prendre comme type de la Société du XVIII[e] siècle, n'a vécu que par l'esprit et pour l'esprit, et cependant elle ne réussit jamais à échapper à l'ennui, même quand elle émet cet aphorisme épicurien de la religion de l'esprit, la seule qu'elle pratique : « Les soupers sont une des quatre fins de l'homme, j'ai oublié les trois autres. »

Dans une étude sur cette femme célèbre, M. Caro s'exprime ainsi :

« Quelle erreur cruelle pour soi et pour les autres de penser que l'on puisse fonder sur l'esprit tout seul le bonheur et même l'agrément d'une vie entière ! Par lui-même, il ne peut nous donner ni une joie profonde ni un plaisir durable, à peine une minute d'éblouissement qui laisse notre âme plus dénuée et plus pauvre qu'auparavant... C'est la loi : on n'échappe au sentiment du néant humain que par les nobles affections qui étendent ou multiplient notre être, en y associant quelqu'autre, soit ce large et puissant amour de l'hu-

manité qui nous tire hors de nous-mêmes, soit les enthousiasmes virils de la science, ou les espérances enchantées de la foi... Cette loi violée nous explique tout ce qu'il y eut de lacunes et de vide dans l'existence de Mme du Deffant... Elle est le témoignage éclatant que l'esprit qui ne se nourrit que de lui-même est condamné à périr d'inanition. »

Assurément, Messieurs, toutes les femmes de la cour ne donnèrent pas, comme Mme du Deffant, dans les excès de l'esprit et des sens, mais la plupart furent condamnées, de gré ou de force, à tourner dans le vide et à se mouvoir dans le néant, et si l'on compare l'inutilité et la frivolité de ces existences de Versailles à la vie d'abnégation et de sacrifice qu'avaient embrassée pendant ce temps les mères de famille orléanaises, on demeure convaincu que si la famille chrétienne « sanc- « tuaire auguste de l'autorité qui crée, de l'éducation « qui élève, de la Providence qui perpétue » suivant les belles paroles de Mgr Dupanloup, si la famille chrétienne, dis-je, n'a pas sombré, c'est grâce à ces épouses chrétiennes qui, dans le fond de nos provinces, ont su rester « aimables comme Rachel, fidèles comme Sarah, « douces et sages comme Rebecca. courageuses et pures « comme la femme forte du vieux testament. » Ce sont les aïeules des mères chrétiennes de nos jours, et je ne sache pas que Mgr Dupanloup ni son éminent successeur aient eu beaucoup de mal à les maintenir dans « les espérances enchantées de la foi », comme le disait tout à l'heure M. Caro dans un langage aussi académique que mondain.

Comme leurs aïeules, elles trouvent assez de choses sérieuses à faire, pour ne pas s'ennuyer : Le bien à réaliser, la charité à exercer, l'éducation des enfants à surveiller, un intérieur à charmer, Dieu à servir, voilà un pensez-y bien que nos grand'mères ont légué à leurs petites filles et qui est un puissant dérivatif contre l'ennui.

La voix du peuple est la voix de Dieu : « Va donc voir Madame, disait une fermière de nos jours à sa petite fille, elle te montrera le catéchisme, ça la *dénnuyera !*

Apprendre le catéchisme aux petits enfants pauvres, Mme du Deffant, pour son malheur n'a jamais songé à ce remède pour se *dennuyer !*

Je me hâte de répéter, Messieurs, que pendant que la noblesse du royaume emplissait les antichambres royales et les palais des princes du sang, recherchant avec âpreté des charges, qui pour la plupart n'étaient que des emplois de domesticité, indignes d'un homme libre, les vieilles familles orléanaises étaient restées inébranlables à leur poste. Elles estimaient plus digne d'elles et plus utile à la Société d'être les premières dans la ville, les villages et les châteaux que d'être représentées à Versailles par le dix-millième courtisan. Les emplois qu'elles ambitionnaient en dehors de la province n'avaient rien de commun avec les charges à la cour, c'était les postes d'honneur qui les tentaient : A cette époque, quand un orléanais était absent de ses foyers il fallait, pour le retrouver, aller le chercher dans les armées royales. C'était là le rendez-vous des

petit-fils des défenseurs de la ville, au temps de saint Aignan et de Jeanne d'Arc.

L'idée qu'on se faisait à Orléans de ses devoirs envers sa province donnerait à croire qu'avec leurs ossements, les grands seigneurs anglais avaient laissé sur les rives de la Loire quelques-unes des hautes qualités qui distinguaient autrefois les lords et les baronnets, protecteurs nés de leurs tenanciers dans l'administration de leur comté.

Vous savez, Messieurs, combien ces mœurs de l'aristocratie anglaise contribuent, sur le territoire de la Grande-Bretagne, à consolider le régime parlementaire et la royauté, et combien, en Irlande, la désuétude de ces mêmes mœurs a amoncelé de ruines.

Mêmes causes, mêmes effets : L'absentéisme, ou l'absence systématique a amené, en Irlande, une décomposition sociale pareille à celle qui, en France, au XVII[e] et XVIII[e] siècles, a été la conséquence de l'absence de fait ! Il n'est pas douteux qu'en résidant dans ses terres et en occupant les fonctions locales, l'élite de notre Société n'ait adouci pour les populations orléanaises la rigueur des temps. Elle se préparait ainsi aux rudes assauts qu'on allait lui livrer à elle-même et quand la tourmente révolutionnaire s'abattit sur la France, elle tira de son sein un groupe compact de citoyens fidèle au poste, qui put, par sa présence dans les fonctions publiques, acceptées par dévouement, entraver de criminels projets. Il n'a pas dépendu des efforts héroïques de ces citoyens courageux que tous les malheurs ne fussent conjurés, et que toutes les

victimes n'échappent à l'échafaud ou au massacre, mais il y a des assoifés, comme Léonard Bourdon, qui veulent à toute force boire leur verre de sang humain, ou des entêtés, comme Tassin de Moncourt ou Regulus, qui préfèrent verser leur sang que manquer à leur parole ! Le chemin de Rome à Carthage n'est pas le seul qui mène à l'héroïsme !

Il me semble, Messieurs, qu'on ferait un livre intéressant sur la Société orléanaise d'autrefois. Un XVIIIe siècle sans poudre à la maréchale, ni papillotage, orné non de plantes étiolées dans les salons, mais de vertus poussées en pleine terre. Un XVIIIe siècle de province, vu à l'endroit, présentant, au lieu des envers de la vie, la face d'une médaille frappée à l'effigie de gens qui surent, à la grâce de Dieu, en accepter les réalités heureuses ou non, les épreuves et les joies ! Quel XVIIIe siècle inconnu ou méconnu ! Quelle trouvaille féconde en surprises ! Quels honnêtes secrets dévoilés ! Que de vertus mises en relief, que d'exemples heureusement tirés de l'ombre !

A une époque où l'on s'est complu à déboucher tous les flacons des malsaines odeurs du XVIIIe siècle, à tirer les rideaux de toutes les alcôves, à soulever toutes les draperies, à fouiller les coins et recoins pour remuer les ordures, à jeter la sonde dans les cloaques, est-ce qu'il ne serait pas sain, après en avoir extrait tout le mal, de tirer de cette nouvelle boîte de Pandore tout le bien resté au fond ? Des atmosphères embrasées ne peut-on conduire le lecteur dans un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix ?

La bonne ville d'Orléans n'a-t-elle pas été autrefois l'une de ces oasis, l'un de ces refuges des mœurs patriarcales, où il serait salutaire aujourd'hui de faire une halte? Un écrivain qui s'attacherait à l'étude de notre province à cette époque n'aurait-il pas des droits à une part de la fortune échue à M. Charles de Ribbe dans ses recherches sur les anciennes familles du midi?

« Comment au XVIII[e] siècle, se demande-t-il, la corruption de Paris et de Versailles a-t-elle été circonscrite et contrebalancée? Et au sortir de la Révolution, à quelles réserves notre pays a-t-il dû de se relever de ses ruines? En d'autres termes, quelle a été à tous les degrés la manière d'être des races dont la sève énergique soutenait l'essor du pays? Races fécondes de propriétaires fonciers, de soldats, de magistrats, de jurisconsultes, de notaires, de médecins, familles nobles ou bourgeoises, familles du peuple, familles rurales surtout, depuis la plus illustre jusqu'à la plus humble!

« A qui le demander? si ce n'est à ces familles elles-mêmes.

« Nous nous sommes donc adressé à elles; nous sommes allé les saisir dans leurs livres de raisons, dans leurs contrats de mariage, dans leurs testaments et papiers domestiques. Nous avons appris de la sorte et sans erreur possible ce qu'étaient chez elles le respect de Dieu, du père, de la femme, de l'enfant, l'autorité paternelle, les éducations, l'esprit de conservation, d'initiative et de progrès. »

Tels sont les procédés à l'aide desquels M. de Ribbe est parvenu à élever des monuments impérissables, à l'honneur des familles de sa province. Si quelqu'un est tenté de se représenter la vertu d'autrefois avec un visage toujours austère et sans sourire, qu'il lise les œuvres de cet écrivain attitré de la famille, qu'il étudie ces livres de raisons de nos pères, écrits sous l'inspiration de la Foi, sincères comme le premier mouvement, droits comme le bons sens, naïfs comme la nature. Il reconnaîtra que les vertus chrétiennes ajoutent un charme de plus à l'urbanité, éclairent d'un nouveau reflet les grâces naturelles, et que, loin d'engendrer la tristesse, le sentiment du devoir accompli fait naître une franche gaîté, une bonne humeur, qu'on chercherait en vain dans les milieux où le devoir est une règle méconnue.

Ai-je besoin de transition, Messieurs, pour passer des familles de Provence à celles de l'Orléanais ?

Si l'on en juge par les héritiers, l'héritage laissé par vos pères ne peut-être moins riche, et il ne faudrait pas fouiller bien profondément notre sol pour y découvrir des trésors. Il suffirait de le gratter à la surface, mais aux bons endroits, avec le flair du chercheur, qui se courbe, comme la baguette de coudrier, dans la direction des sources et des mines.

Les vieilles familles orléanaises ! celles qui possèdent encore à l'état de têtard, sur la douve d'un fossé de Sologne, le chêne, le gland échappé, il y a deux siècles et plus, de la main d'un aïeul ou du bec d'un oiseau ! Celles de Beauce, qui creusent encore, dans les

champs des ancêtres, un sillon qui pourrait rejoindre l'horizon, si l'horizon, comme le bonheur, ne reculait pas toujours sans se laisser atteindre ! Celles qui résident encore dans ces vieux nids héréditaires où se conservent précieusement les souvenirs des aïeux, la croix de Saint-Louis, l'épée du mousquetaire de la garde du Roi, la bibliothèque du conseiller au Présidial, de l'avocat ou du notaire au Châtelet, les insignes de l'échevin ou de l'officier des eaux et forêts, le bréviaire de l'official, les diplômes de notre Université, les portraits à perruque et les vieux meubles, les vieux paroissiens jaunis à certaines pages, qui contiennent tant d'hymmes et de proses qu'on ne chante plus !

Quand on les interroge des yeux, ces vieilles reliques, elles vous répondent avec la sincérité d'un témoin qui a juré de dire toute la vérité. Ce sont les documents humains de notre histoire intime, des antiques traditions qui se continuent de nos jours. En effet, Messieurs, s'il est encore en ce monde des patriarches, tenez pour certain qu'Orléans en abrite quelques-uns derrière ces vieux murs dont, par respect pour la vérité, vous me pardonnerez d'avoir un peu médit. Vous ne reconnaitrez ces patriarches à aucun signe extérieur, car ils ne ressemblent ni à Noé, ni à Jacob, ils ne paissent pas leurs troupeaux et ne possèdent aucun chameau, leurs vêtements ne sont pas de peaux de chèvres, mais sous le déguisement de nos manteaux modernes, vous les devinerez à leurs actes. Leurs pères ont laissé dans les œuvres des vides qu'ils ont comblés,

dans la nef et le chœur de notre cathédrale des places qu'ils occupent à leur tour, dans nos familles des exemples qui ne se sont pas perdus, et dans le martyrologe de la patrie ou de nos discordes des noms qui ne s'oublieront pas !

RÉPONSE DE M. L. JARRY

A M. EDMOND JOHANET

Monsieur,

En ouvrant ses rangs aux hommes de bonne volonté et en leur demandant, à cette occasion, d'écrire un discours de réception, l'Académie de Sainte-Croix n'a pas eu la prétention d'exiger l'accomplissement d'une vaine formalité. Elle désire, au contraire, éviter les remerciements en belles phrases d'un récipiendaire, dont les lèvres et les mains sont presque toujours pleines de promesses et qui, bien souvent, prend un long repos après ce violent effort. Ces discours là, notre vieux poète satirique Régnier les nommait des paranymphes.

Vous avez parfaitement compris que le but de l'Académie est à la fois plus pratique et plus élevé.

Aux candidats qui en sont encore à chercher leur voie, elle conseille de rentrer en eux-mêmes, d'observer leurs aptitudes, de manifester leurs tendances; aux autres, et vous êtes du nombre, elle facilite l'exposé d'un programme, d'un plan de travail, semence féconde dont elle recueillera les fruits à leur maturité.

Notre champ d'études est bien vaste ; chacun peut donc prendre librement l'allure qu'il préfère. Mais il n'est pas pour nous déplaire que le sujet du discours soit Orléanais.

L'agriculteur, né sur le domaine qu'il exploite, en connaît parfaitement les ressources ; il en est de même pour l'historien, de sa province natale. Tous les deux savent jusqu'à quelle profondeur il convient de creuser le sillon, quels matériaux on doit employer, les sujets qu'ils peuvent choisir et ceux qu'il faut éviter. S'ils sortent l'un et l'autre de leurs limites, c'est pour comparer les autres méthodes et pour les contrôler par leurs propres observations et par l'expérience des anciens.

On objectera que, par notre origine Orléanaise elle-même, nous sommes remplis d'illusions sur ce qui nous entoure, qu'un étranger verra mieux et portera un jugement plus impartial et plus approfondi. On m'opposera l'étude sur l'esprit et le caractère Orléanais dont vous venez de citer une des plus belles pages. Combien la réponse est facile ! Depuis longtemps cet écrivain que nous vénérons tous n'est plus un étranger ; il est Orléanais de cœur, celui qui appelle Orléans : le cœur de la France, et qui a parlé de Jeanne-d'Arc en termes si magnifiquement émus.

J'ajouterai que si l'étude projetée tient essentiellement aux entrailles du pays, pour ainsi dire, si elle touche à l'histoire de nos vieilles familles, elle exige un tact exquis, une délicatesse toute particulière. Et quelle main serait plus tendre que celle d'un enfant !

Fils du vieil Orléans, c'est une pareille tâche, Mon-

sieur, que vous avez entreprise : — « Rechercher ce que fut la société Orléanaise depuis le XVIIe siècle. » — Vous avez découvert là une veine que je crois féconde et qui est certainement inexplorée.

Des archéologues à outrance pourraient vous reprocher, sans doute, de n'avoir pas pris votre élan d'assez loin. C'est à l'époque qui s'étend du XIVe siècle au XVIe qu'il faut remonter pour surprendre la vie provinciale dans toute son activité, dans toute son intensité, dans son plus complet développement. Alors la cité s'administre elle-même par des procureurs élus sous la surveillance des officiers royaux ou ducaux. Elle possède ses privilèges, ses immunités, ses franchises municipales. Les affaires graves sont délibérées aux halles, dans les assemblées de ville, par « la plus grande et saine partie des manans et habitants. » Elle a ses corporations d'arts et métiers, ses industries, son commerce, ses compagnies d'archers et d'arbalétriers, son université, son bailliage. Le clergé s'y compose de plusieurs chapitres, d'un grand nombre de paroisses, d'abbayes, de prieurés, de communautés. Entourée d'une solide ceinture de fortifications, la ville a la charge et le soin de les réparer et, au jour du danger, les bourgeois savent bien s'y défendre.

On trouverait dans ses archives, dans ses comptes de commune, dans les dossiers de ses anciennes justices, dans les minutes de ses notaires au Châtelet, bien des documents curieux, au moyen desquels il serait facile de découvrir l'ancienne origine et de suivre le développement de nos vieilles familles Orléanaises qui portent

les noms de Saint-Mesmin, Boilève, Luillier, Ladmirault, Boyau, Daniel, Bongars, Desfriches, noms disparus aujourd'hui, d'Orléans du moins ; et ceux de Baguenault, Boucher, Colas, Germon, de la Taille, qui font l'honneur de notre ville et qui sont dignement représentés dans cette Académie.

Si je viens d'indiquer comment d'autres auraient peut être abordé l'étude que vous voulez entreprendre, n'y voyez que le regret d'un antiquaire qui remonte volontiers à l'origine des choses, et non une intention critique bien éloignée de ma pensée.

Vous avez d'ailleurs parfaitement établi la genèse de votre travail. Il a pour but d'opposer à la vie agitée, fastueuse et déréglée des gentilshommes de province suivant la cour, le calme, la simplicité, l'ordre présidant à l'existence des Orléanais qui sont restés dans leur vieil hôtel ou dans leur terre. L'avantage appartient incontestablement aux derniers. Au lieu d'abandonner le foyer pour aller dissiper dans les antichambres de Versailles leur fortune péniblement acquise, et perdre leurs vives croyances, à la poursuite de quelque privilège honorifique et pour n'en rapporter souvent qu'un certain vernis de cour, un air de bel esprit philosophique; ils ont préféré faire souche d'honnêtes gens, donner l'exemple des vertus patriarcales à leurs enfants, à leurs domestiques, à leurs tenanciers, à leurs concitoyens, et transmettre intactes à leur descendance les fortes et généreuses traditions des aïeux.

Leur ambition se bornait à remplir avec conscience et dans le pays même les modestes charges qui fai-

saient partie, pour ainsi dire, du patrimoine, soit au bailliage ou à la prévoté, soit dans les eaux et forêts, au grenier à sel, aux aides, à l'élection ; ou bien ils consacraient leur expérience à l'administration des affaires publiques de la ville et de la paroisse où ils avaient leur résidence.

Vous en déduisez cette conséquence rigoureuse que les vieilles familles, en restant attachées au pays, ont produit beaucoup de bien et empêché encore plus de mal; et cette autre qu'elles ont fait ainsi de la décentralisation et qu'on peut retrouver chez elles les éléments constitutifs d'une renaissance provinciale.

Sur tous ces points je me rencontre en absolue communauté d'idées avec vous ; j'applaudis aussi à votre théorie du centre de défense établi à Orléans. L'histoire est invariable pour prouver qu'ici est le rempart de la patrie. Dans les grandes luttes qu'elle eut à subir, depuis l'invasion des barbares jusqu'à celle des allemands qui s'en rapproche par bien des tristes côtés, en passant par la guerre anglaise, par celles du XVIe siècle et de la Fronde, la Loire a toujours été la ligne de défense et Orléans toujours la clé de la route de Paris, le point de départ du ravitaillement et des armées de secours.

Là où nous pourrions différer d'opinion, c'est lorsque vous faites, à ce centre à peu près géographique de la France, l'application d'une loi purement physique — « la force attractive du centre » — et lorsque vous voyez dans la construction du chemin de fer de Paris à Orléans comme le corollaire de votre proposition.

Je ne suis point, et l'on n'en trouverait pas dans notre Académie, de ceux qui regrettent l'âge du briquet et du télégraphe aérien, de la plume d'oie et de la diligence. Tout en étudiant avec amour l'histoire des siècles passés, nous n'avons rien de commun avec le — « *Laudator temporis acti se puero* » — dont parle Horace ; et nous nous intéressons vivement aux progrès de la vapeur et de l'électricité.

Il n'en est pas moins vrai que si l'établissement de la voie ferrée a donné un débouché plus rapide aux blés de la Beauce, au vinaigre et aux vins d'Orléans et du Gâtinais, aux bois de nos forêts et de la Sologne même, il a brisé du même coup le dernier lien de la vie provinciale, annihilé notre roulage et notre batellerie, diminué l'importance de notre industrie, amoindi la puissance de notre marché, l'ancien — « *emporium Carnutum.* » — Tous ces commerçants, ces voyageurs, qui se dirigeaient autrefois à petites journées vers Paris, s'arrêtaient volontiers quelques instants dans nos remparts, séduits par l'aspect pittoresque des vieux monuments, contents de délasser un peu leurs membres endoloris par les cahotements du coupé ou les écrasements de l'impériale des voitures publiques ; ils enrichissaient nos nombreux hôteliers et nos marchands.

On préfère aujourd'hui les voies rapides ; Orléans, gare de transit, est dédaigné ou inconnu, un repas pris entre deux trains aux Aubrais et l'on arrive à Paris, Paris la pieuvre aux immenses tentacules, dirait M. Prudhomme, l'araignée aux aguets du fond de ses mille réseaux entrelacés. L'image manque de grâce

mais son exactitude, si l'on jette les yeux sur une carte des chemins de fer, diminuera peut-être ce qu'elle offre de répugnant.

Vous me permettrez donc de n'accorder qu'une foi relative à la force attractive du centre en ce qui concerne Orléans ; la décentralisation, plus justement la *décentration*, s'est opérée au détriment des provinces ; elle leur a donné le coup de grâce. C'est une *concentration* que les chemins de fer ont réalisée au profit exclusif de Paris.

Il s'est produit depuis quelques années, on doit le reconnaître, à la suite de l'ébranlement social et de la crise économique, une sorte d'action reflexe résultant de la pléthore parisienne qui reste l'une des grosses menaces du moment. Quelques industriels, effrayés de l'accroissement progressif du prix de la main-d'œuvre et de la cherté des loyers ou des terrains, ont abandonné Paris pour nous demander une hospitalité moins coûteuse ; mais, à bien réfléchir, c'est une compensation illusoire. L'extension de la ville, l'accroissement de la population, auraient été la conséquence naturelle du progrès, du développement normal de nos propres ressources, dans des conditions bien préférables, à ce qu'il me semble.

A cet état de choses excessif existe-t-il un remède ? Dans quelle mesure serait-il applicable ? Ce remède vous l'indiquez ; ce serait de « retrouver dans les vieilles familles les éléments constitutifs d'une renaissance provinciale. »

Vous vous appuyez solidement, pour traiter de cette

partie, sur l'autorité d'un écrivain dont nous admirons tous les œuvres de philosophie chrétienne, dont on reconnaît partout la haute compétence dans les questions d'éducation et d'instruction, et qui fait preuve d'une profonde sagacité politique dans son *Projet de réforme constitutionnelle*, particulièrement dans l'organisation du département et de la province.

L'ancien président de notre Académie s'y montre plus pratique que Platon, et plus respectueux aussi des droits de la famille et de la propriété ; il n'a rien de commun, cela va sans dire, que le talent, avec Thomas Morus. « L'heure était solennelle » dit fort bien l'auteur. La France, sans gouvernement, venait d'élire une assemblée nationale avec mission de lui en donner un. Tout était donc possible. « C'était une occasion « précieuse et unique d'ouvrir au pays l'ère d'une « sérieuse et indispensable rénovation. »

Nous constatons avec vous que ces nobles et généreuses paroles sont restées sans écho, et nous le déplorons vivement ; ne nous en étonnons pas trop. Lorsque la Loire, notre beau fleuve à l'allure indolente, déborde tout-à-coup à travers les campagnes voisines, vous avez pu lui trouver, après une furieuse poussée, l'apparence trompeuse d'une mer tranquille ; puis survient un nouveau flot qui redouble la violence première de l'élément dévastateur. Qui pourrait arrêter ces courants rapides, encore moins les ramener en arrière? Les réformateurs pacifiques perdent leur éloquence lorsque la parole est aux exagérés ; la prudence humaine est impuissante. C'est à Dieu seul qu'il

appartient de faire rentrer les fleuves dans leur lit.

Est-ce à dire que s'il est, pour l'instant, impossible de revenir à un état de choses qui permette, jusqu'à un certain point et dans ce qu'elles eurent de bon, la reconstitution des provinces, il ne soit pas excellent d'en raviver les souvenirs historiques et d'en perpétuer les généreuses traditions conservées dans les familles honorables ? Cela est une autre question.

Ces souvenirs que vous recherchez à votre point de vue spécial : « la Société Orléanaise depuis le XVIIe siècle », vous ne les rencontrerez guère, vous l'avez compris, dans les chartriers poudreux de nos collections publiques ; mais bien dans les archives privées, ce sanctuaire de la famille, dans les livres de raison, les papiers intimes, les correspondances ; et surtout, dans les traditions orales. En évoquant ses souvenirs, chacun voudra vous y aider.

Pour ma part, et sans aller bien loin, je vous parlerai d'une famille issue de cette terre nourricière de Beauce « *Belsia dulce solum* », où s'élèvent les robustes et laborieuses générations ; et qui fut trans plantée à Orléans il y a plus d'un siècle.

Des femmes de cette famille je ne me permettrai d'en dire qu'une chose, c'est qu'elles ont les vertus, les qualités et le charme. Je cède la parole à Mgr Dupanloup, ce prêtre qui a si bien compris la femme chrétienne ; nos évêques atteignent toujours le cœur de la femme, parcequ'ils sont d'excellents fils.

« On distingue quelquefois, dit-il, chez les femmes, ce qu'on appelle la femme essentielle, la femme agré-

able et la femme d'esprit... Unies, elles forment un être harmonieux que j'appellerai la femme distinguée, c'est-à-dire la femme capable de tout animer dans la famille, de tout comprendre et d'agir ; la femme qui sait être aimable sans être légère, soigneuse de sa personne sans être frivole ; la femme qui gouverne la vie en se pliant à ses exigences... qui en fait, si je puis dire ainsi, le piédestal d'une vie plus élevée. Son âme puise alors dans les nobles sentiments et les principes solides le courage de tous les dévouements. » — Voilà les paroles du grand évêque, admirables au fond, charmantes dans la forme et d'une exactitude parfaite à cette place.

Les principes solides, dont parle Mgr Dupanloup, se rencontrent aussi, à un degré éminent, chez les maris et les fils de ces femmes. Bon chrétiens dans toute la force du terme, sans ostentation comme sans faiblesse, de relations agréables et d'un commerce sûr, amis dévoués, ils se sont montrés toujours prêts à rendre service à leurs concitoyens. Pères de famille accomplis, ils ont veillé avec la plus grande sollicitude sur l'éducation de leurs enfants et leur ont transmis, avec leurs vertus, les traditions les plus honorables. Voilà pour la vie privée.

Dans leur existence publique, chacun s'est dirigé du côté où il se croyait appelé par le devoir.

L'un d'eux fut procureur de la commune d'Orléans. Royaliste de tempérament, il jugea convenable de conserver ses fonctions municipales durant la révolution. Il ne la servit pas, du moins, c'est assez peu dans les

habitudes de la famille; il servit contre elle les intérêts de la ville et des habitants d'Orléans. Appelé avec ses collègues du corps municipal à la barre de la Convention, il y prit la parole dans la grave affaire de Léonard Bourdon et les sauva de l'échafaud. Mais les gouvernements qui précipitent les magistrats de leurs siéges n'ont pas coutume de respecter la liberté de la défense ni l'inviolabilité des témoins. Sous le coup d'un mandat d'arrêt lancé par Fouquier-Tinville, cet avocat courageux dut se cacher sous un nom d'emprunt. Ses concitoyens le remercièrent plus tard en lui offrant un siége au Conseil des Cinq-Cents, dont il fut nommé secrétaire. Puis il remplit avec honneur et distinction la carrière de jurisconsulte et d'avocat à Orléans, publia une curieuse dissertation sur la féodalité et les rentes foncières et mourut vice-président au tribunal civil de notre ville.

L'un de ses fils, après une jeunesse laborieuse, était entré à l'École normale de Paris. Il se fit recevoir licencié-ès-lettres et licencié en droit avant de décider sa carrière; mais Dieu le voulait à son service. Après ses études théologiques il revient à Orléans, professe au Grand-Séminaire et accepte la charge, avec deux autres prêtres, d'y réinstaller l'enseignement de Saint-Sulpice; il préféra cette situation à un siége épiscopal. Qui dira le nombre des prêtres du diocèse devenus ses amis après avoir été ses disciples? Tous vantent la bonté, l'affabilité de l'excellent directeur, tous vénèrent celui qu'un auguste ami nommait naguère « le maître des maîtres. » En commerce avec plusieurs écrivains dis-

tingués de la Restauration et nourri des leçons de la meilleure latinité, il connaissait à fond les ressources des deux langues et s'en servait indistinctement pour prodiguer les bons mots avec une gaîté communicative. Aussi sa conversation était-elle agréable, sa correspondance pleine de charmes, les allocutions latines qu'il prononça en diverses circonstances dictées par l'élégance même. Il a de plus écrit des biographies intimes où la délicatesse du sentiment et la grâce du style ne sont surpassées que par l'effusion du cœur et une onction édifiante.

Celui-ci s'est dévoué tout entier, fortune, plume et parole, au service de la plus noble des causes, dont il s'est constitué l'héroïque chevalier.

Cet autre, vous l'avez connu dans cette enceinte, très érudit sur le droit et les institutions des Romains. Longtemps avocat, il s'est livré ensuite à ses penchants littéraires, a écrit des romans historiques dans le goût de Fabiola et publié des traductions très-appréciées des connaisseurs.

La famille a donc vu ses membres aborder avec succès les carrières diverses qui s'ouvrent à l'homme, sauf l'armée, et encore l'un d'eux s'en est occupé avec sollicitude et a consacré son esprit, son cœur, son dévouement à l'organisation et au développement prospère de la Société française des Secours aux blessés dans notre région. Mais c'est au barreau surtout que s'est accusé le principal relief.

J'ai hâte de tracer une dernière esquisse, celle d'un homme des plus heureusement doués, qui débutait

comme avocat à Orléans, à 23 ans, en face d'adversaires consommés dans l'art de la parole et la science du droit. Il s'y fit vite une place importante et put bientôt lutter en égal. C'est le vrai type du « *vir bonus, dicendi peritus,* » sa parole est abondante, littéraire, élégante. Il possède même à un haut degré la pureté du langage et cette ironie athénienne que l'esprit aiguise mais que tempère une inaltérable bonté. Sa facilité d'exposition est remarquable et il fait saillir d'une cause les arguments capables de frapper le juge ou le juré. Quelle séduction dans le récit! Quelle habileté dans la réplique! Partout et toujours les plus ingénieux aperçus et des mots heureux qui coulent comme de source.

Vous croyez, Messieurs, que je parle de notre confrère et ancien président, Arthur Johanet; détrompez-vous. J'ai bien présent à la mémoire ce précepte de notre Florent Chrestien : « *Non licet amico amicum in os laudare.* » Ce qui précède est extrait presque textuellement des paroles prononcées par M. Genteur, son émule en l'art de bien dire, sur la tombe de M. Jules Johanet. Les traditions, dans cette famille, sont gardées à ce point qu'on reconnaît le fils dans le portrait du père!

Je me suis engagé à être sobre; je tiens ma promesse, non sans envoyer un souvenir ému à Gustave, l'ami bienveillant de mes jeunes années, emporté prématurément, alors que le travail assidu, la bonté du cœur, la droiture du caractère et l'élévation d'un talent

grandissant lui ménageaient un rang distingué dans le barreau de Paris.

Je me rapproche de vous, Monsieur, mais ici encore je me heurte à la présence aussi agréable qu'inaccoutumée d'un membre de l'Académie. J'aurais aimé pourtant, après celle du père, à montrer l'influence du frère aîné, gardien à son défaut des traditions de la famille. Nous aurions vu votre frère Henri, après quelques essais poétiques, trouvant sa voie sur un terrain moins brillant mais aussi moins mobile, la Société des Agriculteurs de France. Ces occupations sérieuses ne l'empêchent pas de sacrifier à ses goûts littéraires, soit dans un écrit de juste revendication : *Les Jésuites devant la loi et devant l'opinion*, soit dans un volume de curiosité classique et artistique tout à la fois : *Une descente aux Enfers, le golfe de Naples, Virgile et le Tasse* ; soit enfin dans ses chroniques agricoles elles-mêmes, livrées aux grandes feuilles de Paris, et semées d'aperçus originaux, d'allusions piquantes, d'images gracieuses. Je suis peut-être indiscret en révélant que, dans l'un des journaux les plus répandus, ces chroniques sont signées : Sainfoin. Les pseudonymes champêtres ne déplaisent pas dans votre famille ; on en connait un autre, celui d'Eglantine, où se dissimule modestement « une intelligence qui trouve, dans le culte du beau, dans le commerce des grands esprits et l'habitude des solides pensées, ce sens élevé que Joubert appelait le sens exquis. » C'est encore Mgr Dupanloup qui parle.

En ce qui vous concerne, Monsieur, votre personnalité

appartient aujourd'hui complètement à l'Académie. S'il y a moins lieu de se contraindre, je serai bref pourtant.

Ancien élève de La Chapelle et membre de l'Académie de Saint-Félix, sous l'aimable et sûre direction de celui qui préside actuellement la nôtre, vous fûtes à Paris, directeur de la *Société générale d'Éducation et d'enseignement* en la compagnie honorable de M. Cornudet et du vicomte de Melun. Puis vous entrez dans le journalisme. Oh ! Il y a des journaux de toute sorte. Celui dont vous êtes fondateur et rédacteur en chef trouverait ici d'ardentes sympathies ; c'est le journal de l'*Éducation, journal des Écoles primaires*, à l'usage des frères de la Doctrine chrétienne. Votre patronage a été favorable au nouveau né qui compte bientôt dix ans d'existence.

Puis vous collaborez à la *France illustrée*, dont le courageux abbé Roussel est à la fois directeur et imprimeur. Je me rappelle aussi avoir lu dans le journal *la Défense*, sous la rubrique *Exposition universelle, notes d'un visiteur*, une série d'articles signés Cosmo, encore un pseudonyme évidemment, dont vous pourriez soulever le voile. Ce sont des causeries humoristiques, dans le goût de Bernadille, écrites agréablement et qui se lisent de même.

Vous avez donc, jusqu'ici, payé aux lettres un premier tribut, cependant il existe aussi un passé artistique dans votre propre famille. Votre grand-père, Bertrand Andrieu, a laissé un nom célèbre comme graveur et surtout comme graveur en médailles.

Avec le tempéramment du collectionneur, vous conservez naturellement toutes les épreuves de son burin et vous rassemblez les médailles et les plaques dont son génie a gravé les coins-matrices. L'égoïste jouissance de ces précieuses reliques ne vous a point satisfait. Vous avez recherché au Cabinet des médailles, à la Monnaie et dans les collections particulières, les monuments d'un art dont vous raisonnez à fond comme un homme du métier. Après avoir surpris les théories et les règles de cet art, vous dégagez habilement la note personnelle de l'artiste aimé, vous le mettez à son rang de chef d'école de la gravure en médailles pour l'époque impériale, dans une étude qui est comme un chapitre du livre encore à faire, dans plusieurs de ses divisions, sur l'*Histoire de la gravure en médailles*.

Cette étude gracieusement accueillie par la revue de l'*Art*, vient d'être imprimée en tête d'une livraison, avec le luxe d'illustrations que l'*Art* aime à prodiguer. On sent, en vous lisant, que si l'amour de la famille échauffe votre style, il n'a pas, du moins, altéré l'impartialité qui est l'honnêteté du critique d'art.

Je connais depuis longtemps les belles plaques d'Andrieu pour les avoir eues toute ma vie sous le regard; je les revois avec plaisir dans votre publication, et vos appréciations m'y font découvrir un nouveau charme.

Si je ne craignais d'abuser, je comparerais, en terminant, le talent de David avec celui d'Andrieu, je dirais ce que je préfère en ce dernier et par quelles

qualités il me semble exceller dans les tendances artistiques de son époque.

Le ministre de l'intérieur Benezech, s'adressant aux artistes de l'École française, le 9 floréal an IV, s'exprimait ainsi : « La Liberté vous invite à retracer ses triomphes... Ayez un caractère national et que les générations qui vous succèderont ne puissent vous reprocher de n'avoir pas paru français dans l'époque la plus remarquable de notre histoire. » J'aurai l'irrévérence de dire que c'est une sottise officielle comme celle-ci qui est plus récente : « Il faut moraliser le théâtre. » Ces choses-là ne se réglementent pas par un décret ; les beaux-arts et l'art dramatique se modifient d'eux-mêmes par un nouveau courant d'idées et à la suite de l'apparition d'un génie qui en prend la direction. Et puis la peinture historique a été rarement la note dominante, le dernier mot de l'art français, n'en déplaise aux galeries de Versailles. David disparait; Prudhon reste.

Le caractère de l'art français, si je ne m'abuse, c'est plutôt l'invention, le rapport entre l'œuvre et les idées, entre l'artiste et son époque dont il saisit le goût, la fantaisie, la mode même. Dans son expression l'art français est en général élégant, gracieux, varié.

Je choisis David parce qu'il est chef d'école et qu'il personnifie l'art révolutionnaire; et je prétends qu'il n'a pas le caractère national désiré par le citoyen Benezech : voici pourquoi.

J'aime en David la connaissance parfaite de l'anti-

quité, la transformation que, par ses conseils, Talma fit subir au costume et aux habitudes scéniques. Il me plait par la correction de son dessin. Je trouve sa *Mort de Socrate* superbe de composition, son *Serment des Horaces* beau comme mouvement ; je regarde même ses *Sabines* comme une œuvre remarquable, bien que les allures y soient trop sculpturales, les personnages très isolés et que l'action y fasse complètement défaut, ce qui est grave en pareil sujet. Dans ces scènes grecques et romaines, David est d'accord avec la logique ; le style, les personnages, l'architecture et les accessoires, tout y est grec et romain.

Là où il me déplait, sauf peut être dans le *Serment du Jeu de Paume*, c'est dans les scènes de la Révolution, parce que, alors qu'il fallait devenir français, il reste grec quand même, grec dans les traits de la figure, dans la pose des académies et, sinon dans le costume, du moins dans son agencement et dans ses plis, grec dans les meubles même et il nous a fait là, pour le dire en passant, un déplorable cadeau.

Ces défauts que dissimule un peu, chez David, la puissance de la composition et la beauté du dessin, sont exagérés par ceux qui subirent son influence. Il leur suffit de déshabiller le premier modèle venu, de lui jeter un casque sur la tête, un manteau sur les épaules, pour en faire un grec, et quel grec !

Les femmes y perdent leur grâce, même la grâce sévère de l'héroïne ; on en fait des athlètes comme la Jeanne d'Arc de Gois.

Les défauts que l'on blâme dans la peinture histo-

rique de David, disparaissent et deviennent des qualités essentielles dans la gravure en médailles d'Andrieu.

La médaille est une sorte de sculpture qui, par ses dimensions restreintes, réclame le bas-relief ; et quelle plus belle école ici que celle de la Grèce ! Le graveur en médailles doit même résumer son sujet en un groupe peu compliqué et mieux en un seul personnage qui doit être symbolique, allégorique, tout de convention. L'alliance du patriotisme et de la mythologie est donc indiquée et le costume des dieux de l'Olympe s'impose.

Andrieu, qui possède l'antiquité comme David et dont le dessin aussi correct et aussi académique s'inspire aux mêmes modèles : les bas-reliefs grecs, Andrieu a donc raison, au contraire de David, s'il reste français par l'idée, grec par la composition et par l'exécution.

Il a pu figurer la *prise de la Bastille* par un Mars superbe ; les accessoires du fond justifient assez l'allusion. C'est la plaque que je préfère dans son œuvre, avec les médaillons de Minerve et d'Apollon et la Minerve assise des prix décennaux. Pour l'époque impériale, ses têtes de Napoléon et de Marie-Louise sont pleines de grandeur et d'un modelé admirable.

J'aime moins ces chefs d'œuvre de finesse qui prouvent son habileté sans ajouter à son talent ; il empiète là sur un autre domaine. Chaque genre a ses procédés et les emprunts de l'un à l'autre se font toujours au détriment de l'art. Ces raffinements conviennent à la glyptique ; la gravure en médailles n'en a que faire.

Vous voyez, Monsieur, en quelle estime je tiens le génie d'Andrieu ; votre notice n'a pas peu contribué à m'inspirer le désir de le comprendre.

Laissez-moi vous dire en terminant, mon cher confrère, que vous avez un nom et des goûts qui obligent ; la fermeté de vos premiers débuts vous engage pour l'avenir.

LA VOIE PRÉNESTINE

NOTES DE VOYAGE

MONSEIGNEUR (1), MESSIEURS,

En prenant place aujourd'hui dans vos rangs, j'ai à cœur de remplir un double devoir : Vous remercier avant tout d'un honneur dont je suis redevable à votre seule bienveillance, et ensuite saluer devant vous la mémoire du grand Évêque qui fut pour votre compagnie comme un autre Richelieu.

Si je l'ai bien compris, le dessein de Mgr Dupanloup, en la fondant, il y a bientôt vingt ans, a été de créer dans cette ville une société littéraire, d'où ne serait bannie aucune des productions de l'esprit, pourvu qu'elle se rattachât par quelque lien à la religion. De là votre devise : *Christianæ veritatis et litterarum concordia*, qui traduit si bien l'une des plus nobles aspirations de cette âme apostolique.

Établie sur une telle base, l'Académie de Sainte-Croix pouvait vivre d'une vie propre, à côté de plusieurs autres sociétés déjà florissantes. Et de fait, comme toutes les institutions de Mgr Dupanloup, elle conquit rapidement une notoriété, qui ne fut pas sans gloire.

(1) Mgr Coullié, Président d'honneur de l'Académie de Sainte-Croix.

J'en prends à témoin, Messieurs, les quatre volumes de *Lectures et Mémoires* que vous avez publiés. Ils sont la preuve de votre vitalité, en même temps qu'ils font honneur au puissant esprit qui a conçu et constitué votre Académie. Allumer partout la flamme ne suffisait pas à son ambition; il s'était fait un devoir de la raviver sans cesse dans les intelligences et dans les cœurs. La flamme, c'est-à-dire ce qui éclaire et consume tout ensemble : *ardens et lucens;* et lui-même, flamme ardente et brillante, semblait pressé de réaliser dans sa vie la parole du Maître : *Ignem veni mittere in terram.*

MONSEIGNEUR,

Il vous souvient de l'enthousiasme qu'excitait dans l'âme de ses disciples celui que nous appelions avec autant d'affection que de respect : *Monsieur le Supérieur :* il vous souvient du *feu sacré,* dont il semait à profusion les étincelles dans son jeune auditoire. A ses yeux, science et piété étaient inséparables. Il ne scindait pas l'âme de l'enfant. Il l'élevait en l'instruisant. Il entendait que les dignitaires de ses congrégations fussent, à la fin de l'année, les lauréats les plus acclamés. Ce n'est pas lui qui eût souffert, dans sa maison, l'infériorité des futurs lévites parmi leurs rivaux de classe. Il y mettait son orgueil de prêtre: le séminaire mixte ne lui était jamais apparu sous un autre aspect. Qu'est-ce que la piété sans le travail? nous disait-il :

une illusion et un danger. Pour entretenir une émulation qu'il jugeait si saine, et aussi pour former et épurer le goût littéraire, il avait fondé une Académie, qu'il appela l'Académie de Saint-Nicolas.

Et, puisque j'en suis à évoquer de chers souvenirs, me permettrez-vous de rappeler ici, Monseigneur, qu'à une époque déjà lointaine, le 15 janvier 1848 (un beau jour dans ma vie d'écolier!), vous me remettiez vous-même, en qualité de secrétaire de cette Académie, mon premier diplôme d'académicien. Qui m'eût dit alors que je recevrais un jour le second, sous vos auspices, dans ce palais épiscopal, et que j'aurais à confondre, dans un même sentiment de reconnaissance, deux dates si éloignées l'une de l'autre : le 15 janvier 1848 et le 25 janvier 1882?

MESSIEURS,

Il est ici de tradition qu'en se présentant devant vous pour la première fois, le récipiendaire vous entretienne quelques instants sur un sujet scientifique ou littéraire. Vos règlements laissant au nouvel élu sa liberté entière pour le fond et la forme de cette communication, j'userai de cette latitude, et je soumettrai ce soir à votre indulgente attention quelques notes de voyage, recueillies dans la campagne romaine, au mois de décembre 1881.

La campagne romaine, Messieurs, a pour moi un charme irrésistible. Il ne m'arrive jamais de visiter Rome, sans promener mes pas hors de la ville, sur ces grandes voies qui semblent pleurer, comme les voies de Sion, et porter le deuil de leur gloire passée. Si le poète païen se plaisait à errer sur la voie sacrée, *nescio quid meditans nugarum*, le pèlerin catholique éprouve en ces mêmes lieux, un sentiment plus profond. Dans sa pensée, le silence de ces voies désertes s'harmonise avec la paix religieuse des Catacombes, où dorment, sous ses pas, des légions de martyrs : zone sacrée qui forme autour de la ville la plus auguste des nécropoles. Il aime aussi à contempler les tombeaux païens le long des voies antiques, monuments grandioses, hautes pyramides, qui debout, parmi tant de débris, semblent éterniser le témoignage de notre néant. — Il se demande quel motif a pu déterminer les Romains à construire leurs tombeaux, non pas dans des cimetières clos comme les nôtres, mais au bord des routes les plus fréquentées. Faut-il voir dans cet usage une simple raison d'économie, le terrain ayant moins de valeur près des chemins qu'au milieu des champs? Faut-il mettre sur le compte de la vanité romaine ce besoin de se produire au grand jour et aux regards de la foule, même après la mort : quelques restes de sculptures et d'inscriptions pompeuses sembleraient autoriser ce sentiment. Peut-être, avec Varron, pourrait-on reconnaître dans cette coutume, si contraire à notre délicatesse, la profonde religion des Romains et

leur préoccupation habituelle de la mortalité de l'homme. De là, ces mots qu'on rencontre si souvent dans leurs inscriptions funéraires : *Aspice viator, cave viator, etc.* Voyageur d'un jour, regarde et prends garde ; demain la mort arrêtera tes pas sur cette route et te couchera près de ceux qui la parcouraient hier avec toi !

Tout plein de ces pensées, je choisis, en décembre dernier, pour but de mon pélerinage solitaire, une voie peu fréquentée du commun des voyageurs : la voie Prénestine. Modeste portion du grand ossuaire romain, la voie Prénestine est loin d'offrir à nos regards les ruines imposantes des sépulcres qui bordent la voie Appienne, surnommée la *Reine des Voies* (Stace, Silv. II.) Celle-ci, la plus ancienne et la plus longue, conduisait de Rome jusqu'à Brindes, en passant par Capoue. La voie Prénestine aboutissait, comme son nom l'indique, à Préneste, ville de l'ancien Latium, aujourd'hui Palestrina, d'où elle venait rejoindre au sud la voie Lavicana.

Je fus déterminé à explorer cette partie des environs de Rome, par la lecture d'un mémoire important du R. P. Bruzza, président de la Société archéologique chrétienne de Rome. Ce mémoire présenté le jour de l'inauguration des séances de l'année 1881-1882, avait pour objet la description d'un tombeau païen, récemment découvert, au deuxième kilomètre de la voie Prénestine, - nous en parlerons tout à l'heure.

Je sortis de Rome par une de ces belles matinées d'hiver qui sont pour l'étranger le perpétuel attrait de l'Italie. Tout près de la *Porte Majeure*, à l'angle des

voies Lavicane et Prénestine, j'observai avec intérêt le curieux tombeau dit du *Boulanger*, découvert depuis une trentaine d'années. On y voit figuré, sur des bas-reliefs admirablement conservés, tout ce qui se rapporte à la préparation, à la confection et à la vente du pain.

C'est le blason d'un ouvrier enrichi, mais qui n'a pas rougi devant la postérité de l'origine de sa fortune. Voulait-il donner une leçon aux parvenus de l'avenir?

Mais il est temps de s'engager dans la voie Prénestine. Je m'y acheminai lentement, recherchant à droite et à gauche, avec une avidité religieuse, jusqu'au moindre vestige, laissé par les siècles, sur le vieux sol romain. Que ceux-là, qui n'ont pas compris la passion de l'antiquaire, s'en aillent visiter ces régions privilégiées !

A la première borne kilométrique de la route, on rencontre la maison d'un vigneron. Après avoir fait quelques pas dans la cour intérieure, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir aussitôt deux inscriptions funéraires de la plus belle épigraphie ! La première était gravée sur un marbre blanc servant de margelle au puits. Elle portait ces mots :

TI. CLAUDIO
SABINO

Les lettres D. M. (*Dis manibus*) étaient vraisemblablement engagées dans le mur.

L'autre marbre, servant de seuil à la cave, portait cette épitaphe d'une latinité singulière :

CORNELIA FESTA
HIC SITUS EST

Solécisme évident. Mais, de tout temps les solécismes ont abondé en épigraphie. Païens et chrétiens se les permettaient sans scrupule, et nous retrouvons les mêmes licences dans nos cimetières.

Qui ne se rappelle la célèbre inscription relevée par Dom Walter, dans les catacombes romaines : *Suti, pete pro nos, ut salvi simus.* Phrase incorrecte, mais précieuse, puisqu'elle témoigne, quoique en mauvais latin, de l'antiquité du dogme catholique de l'intercession des saints.

A la seconde borne de notre voie, je découvris, à gauche, dans une vigne, une inscription bien plus remarquable que les deux autres. Sur un marbre intact et très apparent, on lit en très beaux caractères ce qui suit :

D. M.
SERVILIAE. PHILTATE
C. C. F. B. M.
VIX. ANN. XXI. M. IV.
T. FLAVIUS. RHODON.

J'eusse voulu, Messieurs, soustraire à la profanation, pour les déposer dans vos archives, les pierres tombales que je viens de vous signaler; j'en emportai du moins l'espoir et je poursuivis ma route.

Parvenu à ce second kilomètre, je me détournai quelque peu, pour aller visiter l'emplacement dit des *eaux bouillantes* (*acque bollicante*), dans la propriété du prince del Drago, — on venait d'y découvrir tout récem-

ment un tombeau païen creusé dans le tuf à l'instar des *loculi* des catacombes chrétiennes. Il contenait un squelette entier, avec un médaillon et certaines amulettes en terre cuite, symbole d'une superstition dégradante. Le mémoire du P. Bruzza sur ces étranges objets est très approfondi : il jette un jour nouveau sur la croyance des païens, tant de fois contestée, à l'immortalité de l'âme et à la nécessité d'une expiation après cette vie. Comme il n'est pas douteux que M. le commandeur de Rossi ne rende compte de ce mémoire dans le prochain fascicule du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, je n'en dirai pas davantage.

D'ailleurs les fouilles qui ont mis à nu cet intéressant tombeau, et que j'étudiai de près, me permirent de faire une observation bien autrement émouvante. En effet, à quelques mètres de là, sous les fondations d'une maison en ruine, je remarquai les traces d'une catacombe en tout semblable à celle des chrétiens : même tuf rougeâtre, granuleux et résistant, même système d'excavation. Je me rappelai que Bosio (*Roma sotterranea*) (1) place dans ce terrain même une catacombe qui n'a pas encore été découverte. Ne serait-ce pas, me disais-je, celle-là même que je foulais sous mes pieds. Ce sol n'aurait-il pas été trempé du sang des premiers chrétiens ; ne cacherait-il pas une armée d'élus pieusement endormis dans leur *loculi*, jusqu'au réveil du triomphe éternel ? Qu'il est à regretter que des fouilles, dont le résultat, serait inappréciable, demeurent in-

(1) Traduit en latin par Aminghi. — Paris, 1659.

terrompues ! L'art n'y serait pas moins intéressé que la piété, si l'on en juge par les débris de toutes sortes qui jonchent le sol en cet endroit. Ce sont d'abord des fragments de poteries, où l'on devine encore les chefs d'œuvre de l'art antique, depuis l'urne qui renfermait les cendres des esclaves, jusqu'aux vases élégants destinés aux temples et aux palais. Ce sont de petits cubes de verre, détachés des mosaïques, dont la teinte semble aussi vive qu'au premier jour, et enfin des morceaux de marbres précieux de toute provenance ; restes d'un monument somptueux orné de colonnes de marbre et de riches décorations, lequel datait sans aucun doute de la belle époque de Rome païenne.

Je quittai ces ruines si intéressantes *di acque Bollicante*, et je repris la voie Prénestine, ou plutôt la route nouvelle que l'on a creusée à deux mètres au dessous de l'ancienne. En pratiquant cette tranchée, les ingénieurs ont mis à jour plusieurs galeries d'une catacombe dans laquelle on ne peut pénétrer, obstruée qu'elle est de matériaux de toutes sortes. Au-dessus du sol qui la recouvre, on remarque de nombreux débris qui proviennent manifestement d'une basilique chrétienne, élevée, selon l'usage du temps, sur le tombeau des Martyrs. Il en reste tout un pavé de mosaïques parfaitement conservé. Ici encore, me disais-je, que de richesses, et surtout que de reliques enfouies dans ces profondeurs ! Quand sera-t-il donné à l'Eglise romaine de reprendre possession de ces trésors, car son droit de propriété sur les catacombes ne lui a pas encore été contesté. Mais de tels travaux ne peuvent être

menés à bonne fin que par une puissance souveraine et il faudra attendre longtemps encore, le jour des restitutions nécessaires (1).

Nous voici arrivés, Messieurs, à notre troisième étape, à trois milles environ des anciennes portes Prénestine et Lavicane, remplacées aujourd'hui par la *Porta Maggiore*. Ici; la scène s'agrandit. Dans ces champs dévastés et stériles, le voyageur n'est plus en présence de quelques menus débris, ce sont des ruines imposantes qui frappent ses regards : Ruines d'une telle importance, qu'on leur a donné le nom de *Vecchia Roma*, la vieille Rome.

C'est là, en effet, qu'au milieu du IIIe siècle, les Gordiens, sous les ombrages parfumés d'une magni-

(1) Boldetti (*Rome*, 1720), dans ses observations sur les catacombes de Rome, dit avoir visité lui-même, sur la voie Prénestine, les deux catacombes qui se trouvent près des *acque bollicante*; à savoir celle qui a été coupée par la nouvelle route, et celle que recouvrent les ruines d'une maison. Personne depuis n'y a pénétré. La dernière a deux étages. Boldetti en donne le plan, autant qu'il a pu le dessiner, car elle était déjà obstruée en partie. Il croit que cette catacombe est celle de *S. Primitivus*, se fondant sur le passage suivant d'un manuscrit du Vatican, cité par Bosio. *Roma Sotterr. lib.* III, *cap.* 36 : *Primitivum verò tenentes duxerunt in viam Prenestinam... et in eâ capite truncaverunt; corpus verò in Lacum Gavis demerserunt. Beatus verò Exuperantius presbyter collegit corpus ejus et sepelivit in arenaria sub die* XI *kalendar. maiarum.*

Saint Grégoire, pape, l. IV, dialog. c. 26, fait mention d'une église, érigée sur cette même voie Prénestine, en l'honneur de saint Janvier, martyr.

fique villa, menaient une vie tout orientale. Les Gordiens étaient assurément de très grands personnages, dit M. Ampère, mais ce furent de très petits empereurs. Qu'ils aient été de très petits empereurs, nos souvenirs historiques nous le disent assez. Qu'ils aient été, en même temps, les plus grands personnages de l'Empire par leur luxe et leur magnificence, les annalistes du temps nous le révèlent.

D'après Julius Capitolinus, (1) qui écrivait au IVe siècle, les Gordiens issus des Gracques, personnifiaient l'aristocratie romaine de cette époque. Amis des lettres, comme on en peut juger par leur bibliothèque qui contenait 62,000 volumes, ils favorisaient aussi les beaux arts et spécialement l'architecture. Le péristyle de leur villa était formé de deux cents colonnes des marbres les plus rares : le cipolin, le pavonazzetto, le jaune et le rouge antiques. Cette villa comprenait dans son enceinte trois basiliques, et des thermes, qui, à part ceux de Rome, n'avaient point leurs pareils dans le monde entier.

De cette magnificence impériale, il ne reste plus aujourd'hui que trois édifices en ruines. Je voulus les examiner avec soin, marchant à travers les décombres, au milieu de troupeaux de buffles qui paissaient en liberté de maigres herbages.

La première ruine que je rencontrai est celle d'un tombeau de famille. La chambre sépulcrale, d'où l'on a enlevé les urnes funéraires et les marbres, n'offre plus le

(1) *Les Gordiens*, chap. XXXVII.

moindre vestige de sculpture ou de peinture. Impossible d'asseoir une hypothèse quelconque sur ces restes dénudés, devenus le refuge de nuit des animaux errants.

La seconde ruine offre un tout autre intérêt. —C'est un pan de mur cintré, orné de trois niches, dont la destination première n'a pu être encore déterminée. Dans la niche du milieu, on aperçoit, sur un fond rouge, des vestiges d'une image bien détériorée, qui me parut être celle de la Sainte Vierge. Ce qui donne à cette conjecture quelque probabilité, c'est que, sur le stuc décoloré de la niche de gauche, on reconnaît, gravée au poinçon, l'image d'une Vierge, portant sur son bras gauche l'enfant Jésus. La Vierge a le voile abaissé sur le front, suivant l'usage des femmes juives, et le Divin Enfant sourit en regardant sa mère. Au dessous de ce dessin qui ne manque pas de mérite, on lit quelques noms, quelques invocations pieuses et, en caractères très visibles : 1630. Cette date ne serait-elle pas celle de l'esquisse au poinçon, et celle-ci la copie même de la peinture effacée par le temps ? En effet, il faut tenir compte de tout pour reconstituer l'histoire d'un monument, et un archéologue avisé ne doit négliger aucune indication, quelque minime qu'elle puisse paraître d'abord. Ces noms de pèlerins, gravés sur les parois des palais, des tombeaux ou des temples, peuvent apporter une lumière inattendue sur certain faits considérables. Que d'inscriptions de ce genre, dans les Catacombes, nous ont fait connaître des visiteurs célèbres, l'époque de leur séjour à Rome, et jusqu'aux noms des martyrs dont ils étaient venus vénérer les tom-

beaux, détruits plus tard par les Vandales. On sait l'étude attentive qu'a faite des *graffiti* le savant M. de Rossi et quel parti il en a su tirer pour la description de la Rome souterraine.

Dans la niche de droite du pan de mur qui nous occupe, on lit en très beaux caractères, ces trois mots gravés également au poinçon sur le stuc : *Leone de Leoni*. Quel est ce personnage? L'histoire locale ne fait mention que d'un certain *Léon Arcario*, à qui fut loué en 984, par l'évêque Martin, plus tard abbé de Subiaco, le terrain où se trouve notre ruine et qui s'appelait alors *Fundus Si-Andreæ*. D'après l'ouvrage de *Galetti*, *(del Primicero)*, une église aurait été consacrée en ce lieu au culte de Saint-André. Il se pourrait que cette église eût été une dépendance d'une des basiliques Gordiennes, et que la ruine actuelle fût un reste de la chapelle de la Vierge. Simples conjectures dont je vous laisse, Messieurs, apprécier la vraisemblance.

Je m'approchai enfin d'une construction massive en forme de tour à demi-ruinée, connue sous le nom de *Torre dei Schiavi*, Tour des Esclaves.

Dans l'*Empire Romain à Rome,* M. Ampère parle de cette *Tour* avec un dédain profond : « On croit reconnaître dit-il, quelques débris de la villa des Gordiens dans cet amas de ruines connu sous le nom de *Torre dei Schiavi*, bien que l'on n'y puisse retrouver aucun des édifices dont il est parlé dans la description de Capitolin. »

Avec le spirituel écrivain, j'admettrais volontiers que ces ruines ne rappellent nullement le fameux péristyle

aux deux cents colonnes, ni les trois basiliques, ni les thermes splendides des Gordiens, mais j'avais, pour m'y arrêter et les étudier, un motif assez intéressant pour l'histoire de l'Église romaine.

En effet, selon moi, cette tour, avec sa crypte, n'a dû être autre chose qu'un vaste mausolée païen, surmonté de son temple, que les propriétaires laissèrent inachevé, et qui servit ensuite à des usages chrétiens. Ce fait n'est pas sans exemple, et il est utile de le constater. Il nous montre les deux sociétés païenne et chrétienne s'unissant et se fondant en quelque sorte jusque dans la mort, après s'être pénétrées l'une l'autre dans leurs mœurs et dans leurs lois.

La *Tour des Esclaves*, puisque tel est son nom (voir Nibby), rappelle assez bien, par son aspect général, l'Église de Sainte-Constance, près de Sainte-Agnès, hors les murs.

Le temple, c'est-à-dire, la partie supérieure de l'édifice, est de forme circulaire. Il était revêtu primitivement d'une couche de stuc, dont il reste à peine quelques traces. Le portique regardait la route, ainsi que le prescrit Vitruve. L'entrée de la crypte était du côté opposé ; on pouvait y accéder soit par le dehors, soit par le caveau du portique.

Cette crypte est une chambre sépulcrale, également de forme circulaire ; au centre un énorme pilier rond soutient la voûte. Six niches alternativement circulaires et rectangulaires ont été pratiquées dans le mur. La dimension de ces niches ne permet pas de douter de l'origine païenne du monument ; car elles ne pou-

vaient contenir que des urnes cinéraires et l'on sait que la combustion des cadavres ne fut jamais en usage parmi les chrétiens. Au dessus de chaque niche on remarque des *luminaria* ou meurtrières assez larges, destinées à laisser passer l'air et la lumière.

La disposition de ces meurtrières me fit comprendre parfaitement la légende de sainte Émérentienne. Pendant qu'elle priait, disent les actes de son martyre, au tombeau de Sainte-Agnès, sur la *Via Nomentana*, les païens lui jetèrent des pierres, jusqu'à ce qu'elle eût rendu le dernier soupir. Cette cruelle lapidation ne put se faire qu'à travers les *luminaria*.

La ressemblance qui existe entre notre crypte et celle du temple de Romulus, sur la voie Appienne, permet d'affirmer qu'elle fut destinée comme celle-ci à recevoir les cendres de ses propriétaires, tandis que le temple supérieur devait abriter leurs statues. A Rome, où le respect des morts était un culte, tombeau et temple étaient choses connexes. Il en est encore ainsi de nos jours. N'en voit-on pas un exemple à Saint-Jean-de Latran, dans la chapelle des Corsini, où se trouvent les mausolées de ces nobles romains avec leurs statues, tandis que le caveau contient leurs sarcophages ?

Il me reste à décrire maintenant le Temple de la *Torre dei Schiavi* :

Son diamètre intérieur est de 56 pieds romains (21 m. 38 c.). Il était éclairé par quatre grandes lucarnes ou œils-de-bœuf, dont deux sont encore intactes et une troisième à moitié détruite ; la partie du mur où était percée la quatrième n'existe plus.

Au-dessous de ces ouvertures, j'aperçus une large frise peinte à fresque, formant un demi-cercle au fond du sanctuaire, et, au-dessous de la frise, de grandes niches destinées aux statues, correspondant à celles du caveau. Le temps a presque entièrement effacé cette peinture, mais ce qui en reste est encore pour nous le grand intérêt du monument.

Ce n'est qu'à l'aide d'une bonne lunette et avec une grande application que je pus découvrir le sujet et le plan de cette grande page ; mais combien je fus dédommagé de ma peine !

Je reconnus en effet avec certitude que l'artiste avait représenté là une procession de saints personnages, qui me rappela le chef-d'œuvre de Flandrin, à Saint-Vincent de-Paul de Paris. Je distinguai à droite et à gauche des hommes debout et en marche vers le centre de l'abside. Au milieu se détachait un personnage assis sur une chaise curule. Regardant plus attentivement, je remarquai que les figures placées au dessus de chaque niche entouraient deux à deux une chaise curule, où était assis un vieillard. Comparant, par le souvenir, ce que j'avais devant les yeux avec la magnifique mosaïque de Saint-Côme et Saint-Damien, qui représente notre Seigneur et les douze apôtres assis sur des chaises curules, il me fut facile de conclure qu'ici le peintre chrétien avait voulu figurer les disciples s'en allant prêcher la foi sur l'ordre des apôtres assis autour du Christ leur maître. Considérant enfin que les chaises curules et la forme antique des vêtements se rapportaient à peu près aux procédés du

IIIe siècle, je conclus en second lieu, que j'étais bien en présence d'un temple païen, encore debout à l'époque des Gordiens, et converti plus tard en église chrétienne, sous l'invocation des douze apôtres et des soixante-douze disciples.

On le voit, cette tour *dei Schiavi*, si délabrée et si dédaignée, mériterait un peu plus d'égards et une étude approfondie. Cette fresque si intéressante, ou du moins le peu qui en reste, devrait être protégée avec soin par les maîtres du jour. Exposée, comme elle l'est, aux injures du temps, elle risque de s'effacer complètement en peu d'années. Pourquoi l'édilité romaine, si prodigue de constructions nouvelles, n'a-t-elle pas à cœur de conserver tous les trésors archéologiques de la ville éternelle ? C'est son devoir et ce serait son honneur.

Tels sont, Messieurs, dans leur simplicité, mes notes et mes souvenirs, sur la partie de la voie Prénestine qui avoisine Rome. Sans un violent orage et l'approche de la nuit, j'aurais poursuivi ma route jusqu'à *Ponte Nonno*, construit par les Romains au 9e mille, et peut-être même jusqu'aux ruines trop peu connues de l'antique *Gabies* si célèbre dans l'Histoire Romaine.

Pour rentrer dans Rome, je pris la nouvelle voie, que vient d'ouvrir le gouvernement italien et qui met en communication la via Lavicana et la via Tiburtina. Je remarquai dans l'épaisseur des tranchées de nombreux débris, tels que des parties de voûte et de mo-

saïque, des stucs aux vives couleurs, des conduits de terre cuite pour la vapeur, qui attestent que la campagne romaine n'a pas toujours été déserte comme elle l'est aujourd'hui, et qu'il y avait autrefois en ces lieux d'élégantes villas. Je saluai avec respect la Catacombe de Saint-Hippolyte, encore ensevelie sous ces ruines, et j'appelai de tous mes vœux l'heure où il sera donné aux Chrétiens d'y redescendre pour vénérer les restes de leurs pères dans la foi.

Sous l'empire de ces émotions et de ces regrets, j'allai enfin m'agenouiller dans la Basilique de Saint-Laurent, au pied du tombeau de Pie IX, vénérant dans ce grand Pape un second Damase, qui a plus fait, en vingt ans, pour les Catacombes, que ses prédécesseurs durant trois siècles.

Puissent des jours plus heureux luire bientôt sur la Papauté, afin que l'œuvre tant aimée de Pie IX se poursuive et s'achève pour la gloire de nos Saints Martyrs et l'honneur de notre foi !

L'abbé HAUTIN,
Vicaire général d'Orléans.

LA CONSOLATION

AU POINT DE VUE DU MONDE PAIEN ET DU MONDE CHRÉTIEN

Un publiciste éminent, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, a publié naguère, à diverses reprises, des études morales sur le monde ancien. Avec une grâce spirituelle et une rare finesse, il a analysé les points de vue psychologiques et moraux auxquels se plaçaient les philosophes de l'antiquité, les enseignements de leurs écoles, les leçons doctrinales dont ils pénétraient leurs disciples et par leurs disciples un grand nombre de contemporains; et il est entré, par là même, profondément dans les mœurs, les idées, les tendances de ces républiques antiques où les plus grandes conceptions et les recherches les plus élevées se mêlaient trop souvent aux erreurs, aux ignorances, aux défaillances les plus grossières.

N'ayant été en possession, au point de départ, que des notions les plus élémentaires et les plus imparfaites, l'antiquité avait eu à se faire ou plutôt à se refaire tout un code de préceptes et de lois sur la vie, sur la morale, sur la destinée hnmaine. La religion, telle

qu'elle existait, y avait peu servi, quand elle n'y avait pas nui absolument. La philosophie y avait joué un rôle plus considérable et plus utile. Mais ses incertitudes, ses divergences, ses contradictions mêmes n'avaient pu laisser au monde aucune lumière pure et capable de le garder sûrement.

Parmi toutes les questions, celle où la doctrine fût la moins nette et la moins sûre fut, sans contredit, la question de la destinée de l'homme et de tout ce qui s'y rattache.

Les épreuves de la vie, les voies de la Providence, le sort futur de l'homme, la vraie notion de l'ordre divin et de la sanction de la vertu échappaient trop aux efforts de la seule raison pour la faire aboutir à des déductions capables sérieusement de la satisfaire.

Aussi, quand aux malheureux en proie aux épreuves physiques ou morales de la vie les anciens essayaient d'apporter des consolations, leurs tentatives étaient-elles presque toujours vaines et stériles, quand même elles échappaient au ridicule.

C'est avec une curiosité attristée que l'observateur attentif note les moyens employés tour à tour par ceux qui se donnaient comme les consolateurs et les médecins de l'âme et du corps.

Nous allons citer quelques-uns de ces moyens empruntés à tous les ordres de sentiments et d'idées, à l'ordre matériel lui-même aussi bien qu'à l'ordre métaphysique.

A l'origine des temps anciens, les premiers remèdes adaptés à tous les maux furent des remèdes purement

physiques. Pareils à des peuples enfants ou étrangers encore à toute civilisation, les Grecs, d'après Homère, se contentaient de recourir au suc solitaire du *Nepenthès*, qui avait le privilège de calmer tous les mouvements de l'âme, passions, ressentiments, chagrins. « Celui qui en boit, est-il dit dans l'Odyssée (IV, 220) ne versera pas une larme dans tout le jour, même si son père, si sa mère avaient expiré devant lui, même si un frère, un fils bien-aimés avaient été égorgés par un fer ennemi sous ses yeux ». C'est avec ce breuvage qu'Hélène, après la prise de Troie, ramène encore à elle son heureux et crédule mari ; et quand, à la table du festin, les souvenirs se reportaient trop aux faits du passé, que les convives se rappellaient les amis et parents perdus, que les larmes coulaient de tous les yeux, elle jetait dans les coupes le Nepenthès qui aussitôt séchait tous les pleurs et ramenait toutes les joies. Trop souvent à ces mêmes époques, et aussi il faut le dire, dans des temps postérieurs, on a changé, pour les mêmes résultats, le mystérieux Nepenthès en un autre breuvage, vin généreux ou liqueur soporifique qui, par une diversion plus ou moins attrayante, avait le même don de charmer les chagrins ou, du moins, de les faire oublier.

Un second moyen usité dans l'antiquité consista dans les paroles magiques. Les incantations avec leurs rites et leurs formules avaient une vertu propre, non-seulement imaginative, mais réelle. Dans l'Iliade, les héros, Ulysse entr'autres, arrêtaient le sang qui sortait de leurs blessures par des vers dits selon la formule consacrée. Et, plus tard, le grave Caton lui-même se fai-

sait fort de remettre une jambe cassée avec quelques mots barbares qu'il cite dans son ouvrage de *Re Rustica*.

Il y avait de ces formules, souveraines pour toutes les passions et pour toutes les douleurs aussi bien que contre les blessures et les plaies. Horace l'a dit dans la première de ses épîtres : « Il est des charmes souverains, il est des paroles puissantes qui guériront votre douleur ou affaibliront l'intensité de votre mal. »

Les consolations en étaient réduites à ces remèdes par trop primitifs et enfantins, quand, à défaut des prêtres qui s'occupaient peu de l'hygiène de l'âme et ne s'attachaient guère qu'aux rites extérieurs, les philosophes intervinrent. Mais eux aussi cherchaient des médications qu'ils avaient peine à trouver. Pourtant, à la fois pour l'honneur et pour le profit, il leur en fallait. N'en trouvant point de souverainement efficace, ils suppléèrent à l'efficacité par le nombre. Puis, pour plus de facilité à s'en servir à l'occasion, pour en avoir à offrir dans toutes sortes de circonstances, ils les classèrent et les étiquetèrent. Ils les tiraient de leur réservoir, à mesure des besoins qui se produisaient; ils en fournissaient à volonté pour les cas légers, pour les cas graves, pour les grandes, pour les petites infortunes. Cicéron, écho de ces procédés, disait : (Tusculane, III, 34) « La philosophie a pour chaque affliction des remèdes propres que je puis vous apprendre, quand il vous plaira ».

Mais bientôt tous les motifs de consolation finirent par se concentrer en un petit nombre de sentences qui devinrent comme la monnaie courante et commune des philosophes des diverses sectes et qui se délivraient

spontanément ou à la demande des malheureux de chaque époque (1).

— L'homme est destiné à mourir.

— La nature a besoin de défaire des êtres pour en produire de nouveaux.

— La matière dont nous sommes composés est comme l'argile sous la main du statuaire qui la reprend et la transforme en nouvelles créations.

— Le défunt est délivré de la prison du corps.

— La mort est préférable à la vie.

Toutes sentences qu'on pouvait multiplier, qui sont vraies sans doute comme des axiomes. Mais il n'était pas besoin d'être philosophe pour les formuler, ni malheureux pour ne pas les contredire.

Ceux qui ne s'en tenaient pas contents pouvaient bien ne pas se croire très-difficiles; mais on n'avait rien de mieux à leur donner; et, en effet, dire à un père et à une mère inconsolables de la mort de leur enfant, qu'il était mortel et que la mort l'avait délivré de souffrances ultérieures sur la terre, c'était leur apprendre peu de chose, en leur offrant un bien mince objet de consolation.

Et pourtant la recette parut si bonne à quelques rhéteurs inoccupés ou besoigneux qu'ils se firent publiquement marchands de douces paroles et annoncèrent par une enseigne qu'ils donnaient des consultations à qui en avait besoin et se chargeaient de fournir des consolations à juste prix. L'un d'eux, qui s'était fait

(1) Martha, *Etudes morales sur l'antiquité*, p. 143.

ainsi consolateur officiel « avait bâti, selon ce que raconte Plutarque, une petite maison sur la place publique; et il avait, par un billet mis sur sa porte, fait savoir qu'il faisait profession et avait le moyen de guérir de paroles ceux qui étaient attristés, qu'il les réconfortait et consolait leur douleur ». Il ne paraît pas toutefois qu'il se soit beaucoup enrichi à ce métier. Et désormais néanmoins les consolateurs philosophes ne manquèrent plus jamais aux clients. Ils se présentaient à toutes les portes, offrant la même banalité d'arguments à tous les maux. Il n'y avait que l'habileté des uns ou l'éloquence des autres qui redonnassent un peu de sel et de piquant à leur médication surannée.

En définitive on ne consolait guère que ce qui n'avait pas besoin de consolation. Quand Cicéron écrit son charmant traité sur la vieillesse pour réconforter ceux qui sembleut regretter de vieillir, ses paroles ne sont si persuasives et si triomphantes, (comme le remarque très bien M. Martha) (1), que parce qu'en réalité la vieillesse n'est pas un mal, ou si c'en est un, c'est un mal qui a bien des séductions et qu'on serait bien fâché de ne pas subir.

Il y eut plus encore. Non-seulement on trouva des rhéteurs et des sophistes pour exercer vis-à-vis des autres la profession de consolateurs; mais les malheureux essayèrent parfois de se consoler eux-mêmes. Ils écrivaient des traités pour bercer leur douleur, ou pour

(1) *Ibid.* 148.

la distraire; ils s'efforçaient d'alléger par des phrases les sentiments pénibles qui les oppressaient. Sénèque en exil ne se contente pas de se consoler lui-même par des pensées personnelles: il veut consoler sa nièce Helvia, en lui prouvant que les maux que l'exil entraîne, tels que la pauvreté, l'ignominie, le changement de lieu et de climat, ne sauraient être des maux véritables.

La pauvreté; mais le pauvre n'est-il pas souvent aussi content et aussi gai que le riche? Et le riche lui-même n'est-il pas fréquemment obligé, comme lorsqu'il est en voyage ou à la guerre, de subir la pauvreté?

L'ignominie; mais opposez mépris à mépris et renvoyez avec usure l'ignominie à vos persécuteurs.

Le changement de lieu; mais celui qui se croit chassé de son pays commet une pure erreur; n'est-il pas citoyen du monde? Par nature, il n'y a pas de pays distincts. La terre n'étant qu'un point sans dimension en face du firmament, il n'existe pas de distance sur un point indivisible; donc, on est toujours dans le même pays qui vous offre partout le même air, la même eau, le même feu. Avec ces belles raisons, il n'y avait plus ni exil, ni éloignement, ni malheur; surtout quand un philosophe, payé ou non payé, ajoutait: s'éloigner de son pays n'est rien, quand on ne s'éloigne pas de la justice; et qu'un autre disait: que t'importe de mourir sur la terre étrangère, tu trouveras toujours un chemin vers le tombeau.

Ces sentences ne valent ni plus ni moins que celles

énoncées par des philosophes de diverses autres écoles, dont l'un réconfortait le malade torturé par la souffrance avec ces mots: tu dois savoir que la douleur n'est pas un mal, et l'autre ajoutait : si ta douleur est forte, elle sera courte ; si elle est longue, elle sera supportable.

La mort même avec toutes ses angoisses, la mort qui était pour le monde antique inconscient de sa destinée un effroi trop légitime, ne recevait guère de paroles plus capables de relever les courages abattus. C'était pour le matérialiste la douceur de l'éternel sommeil, pour le panthéiste l'obéissance et l'abandon aux lois de la nature, pour le sceptique l'incertitude et le vide du néant.

Le monde antique n'avait rien autre de meilleur et de plus rassérénant à offrir aux plus grandes douleurs qui soient sur la terre, à la douleur des mères qui pleuraient leurs enfants. Il est vrai que généralement il tenait assez peu de compte des femmes et qu'il ne perdait guère son temps à s'occuper d'elles, fut-ce pour les consoler. Quand il lui arrivait de le faire, il ne savait que leur dire : tu ne pouvais ignorer que tu n'avais enfanté qu'un mortel ; ou bien : distrais-toi en te rappelant les plaisirs maternels que ton enfant t'a procurés; ou encore : ta douleur ne tient qu'à une fausse idée et tu ne souffres que d'un mal d'opinion ; ou enfin : pourquoi pleurer? tu n'étais pas affligée quand tu n'avais pas encore d'enfant; maintenant que tu n'en as plus, tu en es au même point.

Dans l'impuissance d'apporter de vraies consolations,

les philosophes, et les stoïciens particulièrement, en étaient venus à discréditer la sensibilité et à contredire la douleur. L'homme le plus parfait, suivant eux, était le plus insensible. Non-seulement par là ils rapprochaient l'homme de l'animal, mais ils le lui donnaient expressément pour exemple et pour modèle. L'animal, disaient-ils, oublie vite son malheur; l'homme prolonge ses regrets parce qu'il s'afflige non pas en proportion de ce qu'il sent, mais en proportion de ce qu'il veut sentir.

Là seulement où les anciens obtinrent quelque succès dans leurs efforts pour adoucir la douleur, ce fut quand ils réussirent à faire jouer les ressorts de la vanité et de l'amour-propre. Ils soulageaient un sentiment en développant un autre. Ils détournaient la douleur, en chatouillant ou en exaltant l'orgueil. C'est par là surtout que les rhéteurs atteignaient plus ou moins leur but.

En flattant les affligés à l'aide de beau langage et de paroles retentissantes, en faisant l'éloge des malheureux eux-mêmes et de ceux qu'ils avaient perdus, ils touchaient les cœurs et relevaient les esprits. Ce fut, sans doute, pour les Marcia et les Helvia, à qui Sénèque adressa ces éloquentes paroles répandues à travers le monde, ce fut un titre d'honneur et de gloire de se savoir l'objet de condoléance de tout l'empire romain. La douleur personnelle s'absorbait dans le flot de la sympathie universelle. C'est dans le même ordre d'idées, mais avec un sens plus élevé des choses, que s'établit l'usage des éloges funèbres qui, à un autre point de vue, s'est prolongé jusqu'à nous. Les orateurs y repro-

duisaient pompeusement la généalogie des familles; les morts servaient avant tout à glorifier les vivants; les vieilles familles romaines y perpétuaient leurs antiques et illustres souvenirs, les nouvelles s'y créaient des ancêtres alignés pour les besoins de la cause de leurs descendants.

Et, en effet, chez les anciens dont la vie se passait surtout au dehors et pour qui les sentiments intimes étaient presque inconnus, le chagrin aussi vivait beaucoup de pompes extérieures et de cérémonies publiques. Il ne se renfermait guère en lui-même, mais aimait à se produire au dehors. Les héros d'Homère sortent de leurs tentes, se roulent dans la poussière, poussent de grands cris, s'arrachent les cheveux pour mieux témoigner de leur affliction. Euripide, dans une de ses tragédies, pousse cette exclamation : « Déchirez votre visage, faites ruisseler le sang de vos joues, tels sont les honneurs que les vivants doivent aux morts ». Plus les démonstrations extérieures étaient nombreuses, plus la douleur semblait être grande et devoir en imposer au public. Les pleureurs à gages qu'on louait dans les funérailles s'arrachaient les vêtements et les cheveux, avec l'imitation d'un désespoir poussé jusqu'à la démence. Quant le prix donné était plus élevé, les lamentations devenaient plus retentissantes et plus sauvages. La douleur, qui ne connaissait plus la raison et allait jusqu'à l'insanité, jusqu'aux derniers excès de la fureur, était réputée la plus sincère et la plus profonde. On vit, aux jours de la mort de Germanicus, la foule lapider les temples, renverser les autels, jeter

dehors les dieux Lares, comme un reproche sanglant à la divinité qui permettait un tel malheur.

Ce n'est que vers la fin des temps antiques, quand des idées plus humaines et plus vraies commencent à s'infiltrer dans la civilisation païenne, quand les mœurs s'adoucissent et que les esprits s'éclairent au contact d'une lumière plus distincte et plus vive, ce n'est qu'à cette époque que des maximes plus sages et des encouragements de meilleure nature s'introduisent progressivement dans la pratique et sont présentés aux malheureux. Alors le grand remède, qu'on peut dire la panacée de tous les maux, la patience, est préconisé. La résignation à ce qui, ne pouvant être empêché, vient d'une loi supérieure à l'homme, la soumission, soit à la fatalité du destin, soit mieux à l'ordre de la divinité, commencent à être offertes comme les motifs de consolation les plus efficaces. Sénèque, intermédiaire entre le monde ancien et le monde nouveau, Sénèque qui fut en relation évidente avec l'un et l'autre, qui ne vécut pas impunément dans le premier siècle de l'ère chrétienne, commence à comprendre et à exprimer des sentiments plus conformes aux vrais rapports de l'homme avec Dieu, et dans un abandon, comme sans réserve, à la volonté divine, il écrit : *Non pareo Deo, sed assentior.*

Peu de temps après Sénèque, Pline le jeune, à qui aussi le culte nouveau n'était pas inconnu et qui s'en était éloquemment exprimé vis à-vis de l'empereur Marc-Aurèle, allait plus loin que le précepteur de Néron. Il réclamait : *Nova aliqua, sed magna*, c'est-à-dire en deux mots ce que le christianisme apportait : la nou-

veauté et la grandeur, la vérité des sentiments et des pensées, le but et la destinée de la vie humaine.

Arrivé, lui aussi, à l'époque chrétienne, l'auteur des *Etudes morales sur l'antiquité* termine ses aperçus sur les consolations qu'eut à offrir le monde payen par les considérations suivantes (1), qui indiquent les horizons nouveaux ouverts à l'humanité :

« Le christianisme primitif simplifia l'art de conso-« ler. L'image de la Croix le dispensait de tous les rai-« sonnements sur la douleur. Par cela qu'il méprisait « le néant de tous les biens terrestres et la vanité des « attachements humains, il n'eut pas la peine de subti-« liser, comme autrefois les philosophes, pour prou-« ver que le malheur est tolérable. N'attendant rien de « la vie, il n'avait point à en justifier les misères. « Enfin, en faisant resplendir le dogme de l'immorta-« lité jadis vaguement entrevu, il fit de la douleur pré-« sente le gage de la félicité future et trouva dès lors « un plus facile accès auprès de toutes les âmes pour « avoir remplacé le raffinement logique par la simpli-« cité de la foi, les raisons par des espérances et les « arguments par des promesses. »

Ces réflexions de l'auteur des *Etudes morales* ont sans doute un caractère marqué de justesse au point de vue où s'est placé l'écrivain, au point de vue philosophique; mais elles ne sont pas suffisantes, elles restent en deçà de la vraie limite; car elles écartent plutôt qu'elles ne touchent le côté surnaturel et divin,

(1) Martha. *Etudes morales*, p. 189.

et par suite le seul côté vraiment puissant de la religion du Christ.

Oui, la consolation s'est transformée depuis le christianisme; mais c'est parce que le christianisme a transformé lui-même les idées et les sentiments de l'humanité, qu'il a apporté dans le monde une lumière dont l'éclat se projetait en même temps sur le passé et sur l'avenir. En effet, quand on pénètre au fond des sociétés antiques, rien de plus affreux que ce que la pensée y découvre. Au milieu de formes extérieures plus ou moins brillantes, au milieu des embellissements de la poésie et des décorations attrayantes de l'art, on ne trouve réellement pour les choses sérieuses de la vie, pour la destinée présente et à venir de l'homme, que ténèbres, erreurs, ignorance, ici à peine une lueur fugitive pour les meilleurs esprits, là l'impossibilité absolue de se prendre nulle part et de se fixer sur rien. D'où venait-on? Qu'était-on? Où allait-on? Que croira, qu'espèrera, que fera toute âme généreuse? Au milieu de toutes les incertitudes et de toutes les incohérences, à quel choix s'en tiendra-t-elle? Car, que choisir entre la fatalité du destin, ou l'inaction de divinités impuissantes, ou les prestiges de la divination, ou le joug brutal de la nature, ou le hasard des atomes se jouant dans l'immensité et l'inconnu? Pourquoi la souffrance? pourquoi le malheur? pourquoi même la vie? pourquoi la mort? pourquoi la patience? pourquoi la vertu? Platon, au sein du paganisme, en produisant ses nobles conceptions et en entrevoyant l'immortalité, nous apparaît comme un prodige de divination et de génie.

Mais le christianisme est venu ; il est venu avec des réponses à toutes les questions posées; et avec lui peut venir le malheur, car il l'explique, le justifie, et mieux le fait supporter et le console. Mais, ehose remarquable! en le faisant supporter, il ne le nie pas; il l'accentue même et l'affirme; il n'empêche nullement de le sentir. Il crée l'homme résigné; il ne crée pas l'homme insensible. Tout au contraire, il encourage les larmes, les larmes douces sans doute et non les larmes amères, la douleur profonde et intime, mais non le désespoir et la révolte. Il accorde beaucoup à la nature humaine avec laquelle il est en complète harmonie. Il serait tenté de dire, à l'inverse du paganisme, que l'homme le plus parfait est le plus sensible. A l'inverse également du paganisme, il tient un plus grand compte encore du cœur que de l'intelligence. Il suscite et appelle le sentiment le plus doux, le plus attrayant, le plus désirable, l'amour, l'amour de Dieu et des hommes, l'amour avec ses formes et ses acceptions multiples : la bonté, la pitié, le dévouement, la mansuétude envers les âmes et surtout envers les pauvres, les affligés, les malheureux.

C'est ce grand rôle de consolateur que le christianisme joue dans tous les actes de la vie humaine. C'est devant les plus grandes infortunes qu'il se montre le plus puissant et le plus efficace; et l'on sait à combien de misères est sujette la triste humanité! Ses maux sont parfois si exhorbitants qu'ils sembleraient accuser Dieu lui-même, s'il ne s'était pas réservé en même temps le propre rôle de consolateur : souffrances phy-

siques qui vont jusqu'à faire sombrer par leurs excès même la raison de celui qui souffre et le met entre la folie et le désespoir! Souffrances morales plus poignantes encore, quand elles transpercent l'esprit plus impressionnable, le cœur plus délicat et plus sensible que ne peut l'être le corps! Souffrances de la mort et de ses angoisses, qui serait la plus terrible des crises, si elle n'avait pour objectif que l'anéantissement de l'être, la terreur du néant, ou seulement l'incertitude et le doute sur le réveil de la vie et la persistance de la personne. Mais l'homme qui souffre dans sa chair sait qu'il lui en sera tenu compte pour le mérite et l'expiation. La mère qui pleure son enfant sait qu'il ne fera que la précéder dans les cieux. La femme qui a perdu le compagnon aimé de sa vie sait qu'elle le retrouvera pour toujours dans l'union définitive du bonheur à venir.

Sublimes consolations que Dieu élève au-dessus de toutes les misères, que tous les chrétiens comprennent, que les âmes les plus simples ressentent aussi bien que les plus élevées! Mais voici un mal qui semble surpasser les autres: la vertu faible et humble, opprimée, écrasée par le vice altier et triomphant.

Que disait le stoïcien, même avec tout l'art de ses plus belles maximes: « La meilleure part reste à la vertu, car elle porte en elle-même sa récompense. La bonne conscience suffit à l'homme juste, la fortune jointe à l'iniquité n'est digne ni d'estime ni d'envie. » Sentences vraies sans doute à un certain aspect, mais qui apportent avec elles peu d'encouragement et de consolation.

Que font ces mots plus ou moins sonores au malheureux qui, sans l'avoir mérité ou peut-être parce qu'il a fait le bien, gémit dans la plus rude oppression, à celui qui, innocent, meurt dans la dernière misère et ne peut que faire partager son triste sort aux êtres qu'il aime le plus ? Ces abstractions ne lui donnent ni un soulagement ni une espérance. Ce n'est pas une vaine parole qu'il lui faut entendre, c'est vers le Ciel qu'il a besoin de lever les yeux; c'est à un Dieu vivant, personnel, rémunérateur, vengeur, qu'il sent l'obligation d'adresser un suprême recours.

Si, après les rhéteurs anciens, le philosophe panthéiste moderne lui dit que sa patience accroîtra la force générale de l'humanité et contribuera au progrès des générations futures, cette compensation qu'il ne verra ni ne sentira lui-même, que les siens morts de misère à sa suite ne verront pas davantage, lui semblera assez légère.

Si, aussi bien, le fauteur de la morale indépendante lui ajoute, dans des termes analogues à ceux du stoïcien antique, que la justice est un principe absolu, qu'elle existe par elle-même, que la vertu trouve une rémunération adéquate dans le témoignage de la conscience, et que la récompense même, qui en serait comme le salaire, en diminuerait le mérite; il n'est guère satisfait de cette thèse et il est heureux que le christianisme lui dise qu'elle est à la fois insuffisante et fausse. Car la justice, comme toute vérité et tout principe, comme toute réalité, émane de Dieu, ou plutôt Dieu est la justice même : on ne peut séparer ces deux

termes qui ont même sens et même valeur. La justice, en effet, ne se comprend pas sans celui qui en a fixé les bases, établi les lois, imposé la pratique, décrété la sanction. Le christianisme dès lors a droit de dire aux hommes et surtout aux malheureux qui s'y sacrifient et s'y dévouent : comptez sur la justice, c'est-à-dire sur la Providence de Dieu; car Dieu, par cela seul qu'il est juste, qu'il est appréciateur du bien et du mal, est rémunérateur et vengeur. L'idée de justice implique celle de la punition et de la récompense, comme elle implique celle du mal et du bien; et dès lors une vertu qui se suffirait à elle-même, qui trouverait en elle toute sa satisfaction et croirait par là être supérieure à tout calcul de rémunération et de jouissance, serait une vaine chose, une pure illusion, si elle n'était moins encore, un simple produit de l'orgueil.

S'il fallait enfin descendre dans l'application de la consolation chrétienne, voir combien de cœurs ont été rassénérés, que de larmes adoucies par l'abandon à Dieu, la soumission à sa volonté, la confiance en son amour, combien les plus grands sacrifices ont été soulagés, les plus beaux dévouements soutenus par la main paternelle qui a fait la destinée présente et future de l'homme; on referait, dans les faits comme dans les idées, l'histoire entière du christianisme.

Depuis saint Augustin et sa mère, trouvant leur défense et même leur joie contre la mort dans la vue anticipée du Ciel; depuis saint Jérôme fortifiant le courage des dames romaines, au milieu des calamités effroyables de l'Empire; depuis Boèce, écrivant un livre

exprès sur la consolation que tout le moyen-âge a commenté, jusqu'aux exhortations, touchantes, douces, sublimes de saint François-de-Sales, de Fénelon, de Bossuet, les idées, les sentiments, les actes de tous les saints, de tous les hommes vertueux du christianisme, n'ont été que l'application pratique de la force et de la douceur réunies que donne à la justice l'espérance chrétienne, c'est-à-dire la vraie explication des misères de ce monde, la compensation offerte aux douleurs de l'humanité, la fin de l'épreuve et la rémunération assurée et providentielle de la vertu.

C'est là ce qui constitue la véritable supériorité du monde chrétien sur le monde païen, supériorité qui, objet de discussions possibles à divers ordres d'idées, dans le domaine moral demeure et demeurera toujours incontestée.

BAGUENAULT DE PUCHESSE.

LES

POÉSIES DE M. L'ABBÉ GUIOT

Quand un nouvel académicien entre à l'Institut, le sujet de son discours est tout trouvé : c'est l'éloge d'un devancier toujours distingué et quelquefois illustre. Au milieu de vous, Messieurs, un nouvel élu ne remplace personne, heureusemeut pour l'Académie qui est assurée par là de ne rien perdre en le recevant, heureusement aussi pour le récipiendaire qui échappe ainsi à une comparaison très redoutable. Mais en revanche quel beau sujet de discours il perd ! ici, l'éloge d'un devancier serait si facile et gagnerait si sûrement tous les suffrages.

Cette matière me manque, Messieurs; mais je m'en console, d'abord parce qu'il m'est plus agréable de vous avoir pour auditeurs que de faire votre oraison funèbre, et aussi parce que les circonstances m'ont offert et presque imposé un autre sujet dont j'aurais mauvaise grâce à me plaindre : c'est l'éloge d'un prêtre orléanais,

homme aimable et charmant poète, qui n'a pas fait partie de l'Académie de Sainte-Croix, mais qui lui appartient par son esprit, par ses œuvres, et par la vive sympathie dont son nom est encore entouré parmi vous.

J'espère donc, Messieurs, que vous voudrez bien me permettre de vous parler de M. l'abbé Guiot.

Sa vie tout entière a réalisé votre belle devise : « *Christianæ veritatis et litterarum concordia* ». Si les circonstances lui avaient permis d'être des vôtres, vous l'auriez accueilli par acclamation, et je regarde comme une bonne fortune de pouvoir me couvrir de son nom et vous présenter, au lieu de mes faibles titres, ceux qu'il aurait eus lui-même à vos suffrages.

Et toutefois, ce n'est pas un portrait littéraire que je vous offrirai : l'entreprise serait trop ambitieuse; mais, les amis de M. Guiot ayant bien voulu me confier ses manuscrits, je voudrais vous dire simplement l'impression qui me reste de la lecture que j'en ai faite, et de ces entretiens d'outre-tombe dans lesquels j'avoue m'être attardé longtemps. Il était si doux de converser avec un compatriote, un ancien professeur de La Chapelle, un aimable et spirituel causeur. Son esprit me semblait vivre encore dans ses manuscrits, et sa belle écriture soignée, nette, élégante, me rappelait la grâce, la finesse et la vivacité de sa conversation.

I

La partie la plus considérable des poésies de M. Guiot n'est pas une œuvre originale, c'est une traduction d'Horace.

On a dit que traduire Horace, et surtout le traduire en vers, était une sorte de légère infirmité morale et de douce maladie qui prenait les hommes instruits au retour de l'âge, et que, si on dressait la liste de ces traducteurs, les noms les plus divers se rencontreraient dans cette concurrence dernière et tranquille, le général en retraite à côté de l'agent de change, l'ancien receveur de finances à côté du vieux marin.

Qu'un financier ou un amiral traduise Horace, on ne s'en étonne nulle part, et à Orléans moins qu'ailleurs; mais un prêtre... le critique n'a pas osé ajouter ce nom à sa liste. Il y a tant de dissemblances entre un païen comme Horace et un prêtre comme l'abbé Guiot.

Baule et Chécy ne ressemblent guère à Tibur; le curé de campagne, qui enseigne le catéchisme aux petits enfants, ressemble moins encore à l'épicurien qui chante et qui boit le Falerne.

Et cependant, malgré ce contraste apparent, combien d'analogies à signaler et de rapprochements à faire entre le poète et son traducteur. Des deux côtés, même origine modeste, même éducation distinguée et supérieure à leur condition, même dédain des grandeurs et de l'éclat :

> L'ivoire et l'or ne brillent pas
> Aux lambris de leur maisonnette...

C'étaient là tous leurs vœux, un petit coin de terre,
Un modeste jardin, une source d'eau claire,
L'ombre d'un petit bois.....

Même amour des champs : l'un s'appelle le poète campagnard « *ruris amatorem* », l'autre reste jusqu'à la fin curé de campagne. J'oserais presque dire même physionomie : Horace s'est peint quelque part, et si l'on comparait son portrait à celui de l'abbé Guiot, on trouverait bien des traits communs entre ces deux hommes d'une égale petite taille et d'une égale bonne humeur ; chez l'un et chez l'autre, c'est le même bon sens qui condamne l'excès en toute chose, la même philosophie douce et indulgente. Assurément leurs principes sont bien différents ; mais ils puisent, l'un dans son scepticisme, l'autre dans sa charité, une bienveillance égale, et s'ils avaient vécu ensemble, le prêtre n'eut peut-être pas converti le poète, mais à coup sûr il l'eût aimé.

Ce qui les eut rapprochés surtout, c'eût été le goût commun des lettres : sur ce terrain, on s'entend toujours.

L'abbé Guiot était un lettré délicat, Horace est un modèle. « Nul, dit Fénelon, n'a su donner un tour plus heureux à la pensée, pour lui faire signifier en peu de mots un plus beau sens. » Lutter avec lui de finesse, d'élégance, de brièveté, c'est une tentation à laquelle M. Guiot a cédé après tant d'autres.

Il ne faut pas s'en étonner.

Il ne faut pas l'en blâmer non plus : car, sans être parfaite, son œuvre est bien au-dessus du médiocre, et,

quand on joute avec Horace, c'est un triomphe de n'être pas toujours inférieur à son modèle.

La traduction des poésies lyriques est la seule qu'il ait eu le temps de limer et de polir *ad unguem*, et, si la sympathie pour l'auteur ne m'abuse pas sur le mérite de ses vers, j'oserai dire que les stances françaises ont quelque chose de l'aisance, de la variété et de l'harmonie des strophes latines. A force de vivre dans l'intimité d'Horace, M. Guiot a saisi les nuances les plus délicates de sa pensée, et il a plié, assoupli sa langue, au point d'en rendre souvent avec bonheur la brièveté expressive et le tour gracieux.

Il se refuse sans doute à traduire les quelques pièces où le poète latin brave la décence. L'Horace qu'il traduit est celui que nous mettons entre les mains de nos enfants de quinze ans, c'est l'Horace qui a gardé ce qu'il appelle si bien le *primus virtutis honor*.

A part cette réserve qui s'imposait, le traducteur suit pas à pas son joyeux compagnon.

Il s'abaisse avec lui jusqu'au laisser aller d'Anacréon. Il chante, avec le même abandon, le Massique et ce doux Falerne, qui paraît d'ailleurs plus souvent dans les poésies d'Horace que sur sa table. Il a des attendrissements pour la bonne bouteille de vin vieux, *pia testa !*

Doux flacon qu'avec moi Manlius a vu naître,
Et dont le sein recèle et le rire et les pleurs.....
Du cellier où tu dors depuis longues années,
Un ami l'ordonne, descends.

Quand il traduit ces odes anacréontiques, il est parfois si heureux que sa traduction a la saveur d'une pièce originale :

Un petit verre, un petit vin
Qui vient tout droit du clos sabin,
Voilà ce qu'un petit festin
Te promet, cher et bon Mécène;
Dans un argile de Mycène,
De mes mains, je l'ai cacheté...

Ne dirait-on pas une invitation rimée, envoyée de Baule au presbytère voisin ?

Il excelle à chanter, avec le petit propriétaire de Tibur, les charmes de la campagne :

Vois comme, mariant leur ombre hospitalière,
S'embrassent ces grands pins et ces blancs peupliers;
Vois comme en frémissant cette onde aventurière
Trace de sinueux sentiers.

Et la brièveté de la vie :

Modérons les élans d'une joie insolente,
Dellius, puisqu'il faut mourir !...
La fleur et nous, n'avons qu'un jour...

Et la résignation tranquille du philosophe :

Il vaut mieux, tout sage en convient,
Prendre le temps comme il nous vient.
Il faut, c'est toute la science,
Cueillir, sans croire au lendemain,
Le jour que l'on a sous la main.

Et le doux commerce de l'amitié, avec son dévouement, ses épreuves et ses regrets :

Oh! ne te hâte pas de retourner aux cieux,

dit-il à César, et au vaisseau qui porte Virgile :

Ramène au port la moitié de la vie,

et à Mécène :

« Tous deux, pour le dernier voyage,
« Tous deux nous partirons, en nous donnant la main,

et à Septime :

« Tu viendras partager ma charmante retraite;
Et quand les dieux m'auront, dans leur sein, endormi,
Donne un regret, Septime, aux cendres du poète,
Donne une larme à ton ami.

Entendez-le chanter les charmes de la poésie et sa fidélité aux Muses:

Oui, je suis à vous, sœurs divines,
Dans Préneste, à l'air frais et pur,
A vous sur les côteaux des campagnes Sabines,
Près des eaux de Baïa, près des vertes collines
Dont le penchant porte Tibur.

C'est bien là Horace; c'est aussi notre poète, également inspiré dans les prairies de Triguères, et sur les coteaux de Baule ou de Chécy.

Son ton saura s'élever avec celui d'Horace pour chanter les victoires d'Auguste, le dévouement de Ré-

gulus, les épreuves et la grandeur de la Patrie romaine:

. . . . Il est beau,
Il est doux de mourir, quand c'est pour la Patrie...
A la merci des vents, pauvre nef, où vas-tu ?...
Soleil toujours vivant et renaissant toujours,
Puisses-tu ne rien voir qui soit plus grand que Rome
Dans ton brillant parcours !

Enfin n'atteint-il pas le sublime de son modèle quand il enseigne avec lui le respect des temples, le relèvement des autels où qu'il retrace, après lui, l'immortel portrait du juste ?

Il ne craint ni l'Auster, roi turbulent de l'onde,
Ni la puissante main qui lance les éclairs ;
Verrait-il crouler l'univers,
Il se tiendrait debout sous les débris du monde.

Je me suis laissé entraîner, Messieurs, à ces citations : elles suffisent, n'est-ce pas, à vous rappeler vos lectures et ce plaisir délicat que vous avez goûté à suivre cette lutte corps à corps du versificateur français et du poète latin.

Sa traduction est fidèle, je dirais volontiers rigoureuse : elle exprime tout le sens du vers latin, mais surtout elle en garde la marche facile et l'élégante précision. L'abbé Guiot n'est pas de cette école contemporaine qui s'astreint à un lourd et servile mot à mot, sans craindre les inversions choquantes, les suspensions bizarres, les enjambements audacieux. Son vers est toujours musical, il se plie à la pensée d'autrui avec une souplesse où l'on ne sent pas l'effort, tant elle est natu-

relle; il a surtout, ce que Fénelon louait déjà dans La Fontaine, l'art de varier agréablement la mesure et la cadence. Par l'agencement des rimes, la différence du mètre, il sait donner à son œuvre autant de variété qu'Horace avec ses iambes et ses strophes imitées de Sapho ou d'Alcée

Malheureusement cet éloge ne convient qu'à la traduction des odes. En arrivant aux Epîtres et aux Satires, c'est la monotonie uniforme et solennelle de l'Alexandrin; encore eut-on pu lui donner quelque vivacité en croisant et en mêlant les rimes comme l'a fait très-heureusement l'amiral de Jonquières. L'abbé Guiot a tenté un tour de force en voulant faire entrer dans l'alexandrin du XVIIe siècle toujours égal à lui-même, ces œuvres de douce morale et de fine critique, à l'allure si abandonnée qu'Horace lui-même les appelle *Sermones* des causeries.

Il fallait déjà la souplesse d'Horace pour deviser ainsi, à bâtons rompus, dans les limites de l'hexamètre latin. Il se joue avec une aisance parfaite au milieu des spondées et des dactyles, il n'a pas les scrupules d'Ovide pour les césures, il passe insouciant à travers les règles, et son vers chemine nonchalamment, mais non sans grâce, sur ces six pieds.

Le vers de Virgile a une démarche majestueuse et savante : *incessu patuit Dea;* l'hexamètre d'Horace est aussi différent de l'hexamètre de Virgile, qu'un alexandrin de Victor Hugo ressemble peu à un alexandrin de Racine.

Évidemment l'abbé Guiot a ici engagé la lutte avec

des armes inégales. Ce n'est pas là toutefois l'unique raison de son insuccès relatif : la vérité est que cette seconde partie est restée inachevée. Pour les odes, il avait suivi le conseil d'Horace : « *nonum prematur in annum* ». Aux satires et aux épîtres il manque ce que le poète appelle si justement : « *limæ labor et mora* ». Sa traduction est un premier jet, facile, jaillissant de source, mais un peu abondant,

.... quod non
Multa dies et multa litura coercuit...

Il y a, çà et là, d'heureuses rencontres, des mots trouvés, des tours ingénieux, mais l'ensemble est imparfait,

Infelix operis summà.

Quel dommage que le temps lui ait été refusé ; le ton familier de ces causeries lui convenait mieux que le lyrisme un peu artificiel, imité de Pindare et d'Anacréon. Il avait traduit heureusement l'Horace des Odes, il eut traduit mieux encore l'Horace des Satires, railleur sans amertume, causeur enjoué, moraliste aimable, et l'Horace des Épîtres, fin critique, ami indépendant et fidèle, conteur plaisant et de bonne compagnie.

Malgré la raideur et l'uniformité du mètre, l'abbé Guiot eut rendu tout cela avec bonheur. D'ailleurs tout inachevées qu'elles sont, les satires et les épîtres sont loin d'être une œuvre vulgaire et sans valeur.

Non seulement les traits heureux y abondent, mais des pages entières n'auraient besoin que de légères

retouches ; plusieurs sont déjà bien près de la perfection. La lettre aux Pisons en est là, ainsi que les épisodes, et les fables dont Horace a su faire de petits drames aussi animés que ceux du fabuliste français. Mais il faut lire surtout *Le Rat de ville et le Rat des champs ;* c'est la plus jolie page du volume et elle contient des passages que La Fontaine aurait enviés.

Quel joli tableau de genre que le menu du dîner servi par le rat des champs à son hôte :

Quoique le paysan y regardât de près,
Il était cependant rat à se mettre en frais
Pour faire à ses amis les honneurs de sa table.
Tout y passe, des pois d'un âge respectable,
Un raisin sec au bout de son museau pointu,
Un grain d'orge et du lard, de ci, de là mordu :
Service sur service. Il faut bien qu'il ravive
L'appétit languissant de son noble convive,
Dont la dent dédaigneuse effleure chaque mets.
Lui, le rural, assis sur du chaume tout frais,
Grignotte un peu de blé...

Convaincu par les tirades philosophiques du rat de ville, le campagnard se décide à le suivre,

Et la paire d'amis, côte à côte, trottine
Pour se glisser de nuit dans la ville voisine.
La nuit avait atteint le milieu de son cours,
Quand nos deux voyageurs, en cheminant toujours,
Dans un riche palais mettent enfin la patte.
Là, près de lits d'ivoire et couverts d'écarlate,
D'un splendide souper les reliefs succulents
Débordent, chauds encor, de plats étincelants.
Sur un carreau de pourpre ayant campé son hôte,
Le beau rat, bien troussé, va, revient, court et saute,

A servir mets sur mets, attentif, empressé,
Goûte même à chacun avant qu'il soit placé:
Dans les bonnes maisons, c'est, il paraît, la mode...
L'autre, en rat convaincu,
Fait comme s'il avait toujours ainsi vécu.

Le dénouement arrive et les vers français le décrivent avec autant d'harmonie imitative que les vers latins :

Mais voici qu'avec bruit soudain s'ouvre la porte;
Plus de rats sur les lits, la frayeur les emporte
Dans tout l'appartement, courant de ci, de là,
Morts de peur, hors d'haleine... et, pour comble, voilà
Que tout le palais tremble, aux aboiements féroces,
Poussés, comme à l'envi, par de gros chiens molosses.
— Ah! dit le rat des champs, reste ici si tu veux ;
Quant à moi, je te quitte et te fais mes adieux!

Le texte d'Horace est un peu plus concis, mais la version française en rend toutes les délicatesses et toutes les grâces : pas un trait n'y manque.

Le traducteur a mis tout son esprit dans cette fable ; n'est-ce pas, Messieurs, parce qu'il en acceptait la morale de tout son cœur?

Mais je ne veux pas m'arrêter plus longtemps à ce travail de traduction ; obligé de se plier à une pensée étrangère, l'esprit de l'abbé Guiot ne s'y montre pas avec toute sa spontanéité et sa richesse ; j'ai hâte de vous le laisser voir de plus près, dans son naturel, quand il prend ses libres ébats et qu'il suit sans contrainte sa verve poétique. Pour connaître l'abbé Guiot tout entier, il faut connaître ses œuvres personnelles et originales.

II

J'aurais voulu, Messieurs, déposer ce soir, sur le bureau de l'Académie, ce troisièmé volume qui obtient, grâce à vous, un honneur qui a manqué à bien des chefs-d'œuvre, l'honneur d'être attendu avec une impatience que les années ne lassent pas. A défaut du volume, je voudrais vous offrir au moins de longues citations; cela même serait difficile: les amis de l'abbé Guiot (et c'était leur droit) se sont réservé d'éditer cette partie plus intime des œuvres de leur ami. Je ne vous en parlerai donc, Messieurs, que comme un profane, assez initié toutefois pour vous donner l'assurance que votre longue attente sera récompensée.

Le petit volume tiendra tout ce qu'il promet. Je ne parle pas au point de vue typographique: vous savez l'art et le goût qui président à ces éditions orléanaises que les amateurs de l'avenir se disputeront à prix d'or. Je parle des poésies elles-mêmes. Les mains amies qui les ont choisies et collationnées n'ont été ni impitoyables ni faibles. Un improvisateur aussi fécond et un lecteur aussi séduisant que l'abbé Guiot a dû commettre bien des impromptus, où l'à-propos, les allusions, les surprises et le brio avec lequel il se jouait des rimes, charmaient l'auditeur émerveillé et le forçaient à se dérider et à applaudir.

Le temps respecte les travaux solides du génie et du talent; mais il ne respecte pas toujours ces productions brillantes et délicates de l'esprit. Ce qui leur avait

donné d'abord leur fraîcheur et leur grâce s'en va avec les années, et, une fois l'allusion oubliée, l'à-propos disparu, la voix et le regard du poète éteints, la poésie que l'auditeur avait trouvée si vive et si éclatante, paraît à distance, au lecteur, languissante et décolorée.

Mortalia facta peribunt,
Nedum sermonum stet honos et gratia vivax!

Heureusement, Messieurs, à côté de l'esprit qui passe il y a aussi l'esprit qui ne vieillit pas et qui garde son sourire éternellement jeune : c'est, comme on l'a dit, l'esprit de tout le monde, quand il est revêtu par un vrai poète d'une forme qui n'appartient qu'à lui.

Ce sont ces œuvres durables qui ont été choisies dans les manuscrits de l'abbé Guiot et que nous lirons bientôt, non pas dans l'ordre où sa muse légère les a produites, mais classées par les éditeurs et groupées sous les titres suivants : *Piété*, *Patrie*, *Amitié*, *Varia ;* et cette dernière partie ne sera pas la moins lue, car elle aura toute la variété que son titre promet.

Parmi les cantiques, je ne signalerai que celui qui commence par ces vers :

C'est le jour mémorable
Où naquit autrefois
Dans une pauvre étable
Le fils du roi des rois,

touchant dialogue entre un enfant et le Dieu de la créche, et qui est devenu le plus populaire de nos noëls.

Parmi les chants patriotiques, il y a un poème plus populaire encore qu'il m'est également impossible de taire et de citer, parce que nous le savons tous par cœur : c'est la fameuse complainte de Jeanne d'Arc, écrite au courant de la plume, et digne par sa naïveté gauloise, sa finesse orléanaise, son accent patriotique, sa moralité simple et touchante, d'être citée comme le modèle du genre.

Après l'Eglise et la France, l'abbé Guiot plaçait ses amis. Peu d'hommes ont eu comme lui le don de conquérir et de garder des amis. Les séductions de son esprit commençaient la conquête et les rares qualités de son cœur l'achevaient et la rendaient définitive. Il s'est attaché ainsi, dans le clergé et dans le monde, de longues et vives amitiés dont beaucoup lui survivent, et qui ont, c'est de toute justice, la place d'honneur dans ses œuvres poétiques.

Ce sont d'abord ses amis d'enfance : à l'un d'eux, parti pour les missions étrangères, il adresse des stances dont le dernier vers est vraiment touchant dans sa mélancolique uniformité :

Pouzot, toujours, je pense à toi !

A un oublieux vicaire de Mondoubleau, qui collectionne des papillons, au lieu de répondre à ses amis, il reproche en vers charmants sa docte manie :

Aux papillons, cruel vicaire,
Pardonne enfin d'être jolis;
Méchant, ne leur fais plus la guerre,
Il en faut pour le paradis !

Plus loin, il chante plaisamment la résurrection d'un bon curé de Saint-Jean-de-Braye qui avait failli être victime d'un accident de chemin de fer et qui avait passé pour mort.

Quand arrive la fête d'un ami, il ne manque pas de la célébrer par un compliment toujours aimable et prestement tourné. Quel heureux mot termine le compliment au curé de Saint-Paul, de douce et charitable mémoire. Il s'appelait Barnabé, et le poète lui fait dire par ses paroissiens :

Copie aimable et véridique
De l'apôtre aujourd'hui fêté,
Comme lui soyez héroïque
Dans la foi, dans la charité;
Mais toujours constant et fidèle
A cultiver le même sol,
Comme ce saint, votre modèle,
Ah! n'allez pas quitter Saint-Paul.

Quel petit drame spirituel que ce dialogue des trois saints Alphonse, qui se disputent au ciel le titre de patron du vénérable curé de Tavers, et comme le vers final est gracieux dans son apparente trivialité:

Il est donc tout ce curé là!

Les moindres circonstances l'inspirent, quand il s'adresse à ses amis. Celui-ci lui demande une quittance : il lui envoie autant de vers qu'il avait reçu de francs, et il fait du billet de banque une description qui est un vrai tour de prestidigitation poétique. Celui-là

lui a promis des images pour les petits enfants de son catéchisme. Il lui écrit :

Je comprends leur impatience;
Moi qui vois blanchir mes cheveux,
En dépit de l'expérience,
Je suis impatient comme eux.
Tout homme, même le plus sage,
Court sans cesse après une image,
Après l'image du bonheur.
Comme les saints que représente
Ce dessin modeste et pieux,
Le bonheur, hélas! n'est qu'aux cieux.

Après avoir montré que tout ici-bas n'est qu'image, il termine ainsi :

Je changerai donc de langage :
Car pour nous deux en vérité,
L'amitié n'est pas une image,
Elle est une réalité.

Il rend visite à un confrère voisin qui le fait attendre; le poète utilise son attente, et à son retour le bon curé est salué par un véritable feu d'artifice, une longue pièce monorime, que vous lirez, Messieurs, sous le titre d'impromptu au curé de Saint-Firmin.

Un autre jour, il chantera la noble dignité de marguillier que vient d'obtenir le regretté M. Maillard, ou le petit crayon noir oublié un soir par le docteur Lorraine, et qu'il compare agréablement à la plume historique de Napoléon Ier.

Cher petit crayon noir, oh! je t'aime bien mieux,
Toi qui signes des bons de pain et de vin vieux

Au vétéran dont l'autre avait tari les veines;
Toi qui sais consoler la veuve dans ses peines,
Toi qui, tout à la fois apôtre et médecin,
Donnes au cœur qui souffre et l'espoir et du pain.

. . . .

Tout en soignant son corps, tu lui parles des cieux.
Va donc, petit crayon, retourne vers ton maître,
Retourne, et dis-lui bien qu'heureux de le connaître,
J'ai peur, en te traînant ainsi sur ce papier,
En te parlant de lui, de t'user tout entier

A un ami plus intime (ceci n'est plus un chant de l'amitié, et les éditeurs l'ont avec raison placé parmi les Varia), il se permet d'envoyer un cadeau que j'ose nommer par son nom, puisque la poésie ennoblit tout ce qu'elle touche, il envoie donc un cornichon en sucre, qu'il accompagne d'un véritable dithyrambe sur le sujet.

Il atteint ici le paroxysme de la jovialité sans manquer aux règles du bon goût. Il y a, dans cette apothéose inattendue du pauvre végétal méprisé, un contraste piquant entre la vulgarité du sujet et la fraîcheur, l'élégance et le pathétique même de la poésie, oui, le pathétique, car les poètes savent donner à tout des grâces touchantes.

Ecoutez comme il défend « cette innocente créature » :

Que reprocher au Créateur
Qui t'a fait bon comme le reste?
Ta forme, ton goût, ta couleur?
Ta couleur : oh! grand Dieu, c'est elle

Que la nature, au premier jour,
Pour paraître à nos yeux plus belle,
Choisit pour son plus bel atour :
L'œillet est vert avant qu'il glisse
Radieux, hors de sa prison,
Et du lys le royal calice
Longtemps est un vert cornichon.

Sous cette couleur uniforme quelle variété!

Oui, dans cette race où l'on semble
Apercevoir tant d'unité,
Pas un enfant ne se ressemble :
Admirable variété !
L'un, portant droit et haut la tête,
Se pose militairement,
Comme un fier prussien qui s'apprête,
Dans son verdâtre fourniment.
L'autre, c'est Riquet à la houppe ;
L'autre est un monstre dont la croupe,
Se courbe en replis tortueux.

Plus glorieux que ceux qui le méprisent, le cornichon atteint l'immortalité.

Vous qui naguère,
Loin de l'office et de l'hôtel,
Végétiez, fruit presque éphémère,
Vivez, vous êtes immortel:
Une liqueur conservatrice,
Vous infiltrant un sang nouveau,
De la mort fait votre nourrice,
De la tombe votre berceau.

Après l'idylle et le dithyrambe, voici la satire ;

Des festins plat indispensable,
Louis-Philippe, dans son palais,

Voit des cornichons à sa table,
Comme le dernier des Français

Et la pièce se termine avec autant d'esprit que d'humilité :

Dans ton musée, ami fidèle,
Le recueillant par charité,
Que ce cornichon te rappelle
Celui qui te l'a présenté !

Messieurs, voilà la plus grande débauche d'esprit de l'abbé Guiot. Qu'il y ait là un abus, je suis bien loin de le nier, mais avouons qu'un tel abus n'est pas contagieux et qu'il se fait facilement pardonner.

Aussi bien, il arrive rarement au poète de gaspiller ainsi son esprit dans un pur badinage. Presque toujours, il met sa verve spirituelle au service d'une pensée sérieuse, d'une cause utile, et la cause qu'il plaide le mieux et le plus souvent est celle de la charité.

Je voudrais vous lire les pièces exquises qu'il a composées pour les pauvres sourdes-muettes, en particulier celle que vous trouverez sous le titre de *Cantatamor*, où il remercie Mme la Générale Bataille d'avoir prêté sa voix à ces déshéritées des pures jouissances de la musique. Mais il est un dernier hommage à la charité que je serais impardonnable de ne pas citer avant de finir, c'est l'épître à l'*âne des Petites-Sœurs-des-Pauvres*.

Après avoir réhabilité le représentant le moins honoré du règne végétal, entendez comme il relève le pauvre animal qui ne mérite pas, lui non plus, nos dédains.

Il s'adresse au « cher âne son bon petit frère » :

N'auriez-vous pas eu pour ancêtre
L'heureux âne de Bethléem,
Ou l'ânesse du divin Maître
Triomphant à Jérusalem?
Vos nobles aïeux dans l'histoire
Plus brillants ont moins mérité :
De Jésus, ils ont vu la gloire ;
Vous promenez sa charité.
Trop heureux de vous mettre en quête,
Trottant sous un double panier,
Vous passez, relevant la tête,
Dans votre rôle d'aumônier...
Bien qu'habitant un monastère
Où vous êtes presque profès
Sans crainte de pécher, mon frère,
Affrontez les estaminets.
N'en rougissez pas, petit âne :
Le plaisir sagement goûté,
A dit un poète profane,
Se sauve par la charité.

Il faut avoir beaucoup d'esprit pour faire d'aussi jolis vers; mais ne faut-il pas avoir un cœur bien délicat pour y mettre un sentiment aussi vrai?

Je m'arrête, Messieurs: j'ai voulu vous donner le désir de lire ces poésies fugitives; je ne veux pas, en les citant toutes, diminuer le plaisir qu'elles vous causeront. J'en ai dit assez d'ailleurs pour avoir le droit de conclure par quelques mots d'éloge et aussi de critique.

Ce qui étonne d'abord, dans l'abbé Guiot, c'est la prodigieuse facilité du versificateur. Toute matière lui

est bonne, il poétise tout, même l'âne, même le cornichon. Ses vers coulent de source, la plupart de ces pièces sont improvisées, il les écrit en quelques heures, presque instantanément, et ces pièces toutes spontanées sont de petits chefs-d'œuvre, comme la complainte de Jeanne d'Arc.

Et cette facilité n'est pas l'exubérance d'un rimeur abondant et diffus; elle n'est chez lui qu'une manifestation de ce don, aussi rare que difficile à définir, qui s'appelle l'esprit. Dans ses œuvres, combien de rapprochements, de réticences, d'allusions fines, de tours ingénieux ! Quelle distinction, quelle élégance dans les moindres badinages! Quelle touche légère, quelle verve pétillante, et, çà et là, quelle richesse éblouissante de couleurs !

Son esprit est quelquefois caustique et railleur. Il saisit le ridicule sur le vif, il le remarque avec un malicieux sourire, mais ce sourire n'est pas amer; il pique sans blesser, ses traits effleurent et ne pénètrent pas. On ne pourrait pas dire de lui avec Boileau : *Pour un bon mot, il perdrait vingt amis*. Les bons mots de l'abbé Guiot ne lui en ont pas fait perdre un seul; c'est dire combien ils étaient inoffensifs.

C'est à ce point que les éditeurs ont dû être moins indulgents que les victimes: tel vénérable confrère de l'abbé Guiot eut vu publier avec plaisir l'innocent persifflage dont il avait été l'objet, si les éditeurs n'eussent craint que le public ne comprît pas cette fraternité indulgente et si vraiment chrétienne.

L'esprit de l'abbé Guiot n'était pas l'esprit de Vol-

taire; c'était l'esprit de Marot et de Gresset. Il est vraiment de leur école par la grâce, l'élégance et la douce raillerie.

Et si maintenant il m'est permis de dire ce qui manque à cette poésie si vive, si aimable, j'y signalerai surtout deux lacunes.

Les grandes inspirations y sont rares. La flamme, l'enthousiasme apparaît çà et là dans un cantique ou dans une ode; mais le plus souvent son lyrisme est tempéré, et il atteint plus naturellement la naïveté, la bonhomie et la finesse que l'élévation et la grandeur.

Je n'y ai guère entendu non plus cette note mélancolique et touchante qui a fait le succès, qui fait encore le charme de certaines poésies contemporaines. La poésie personnelle est à la mode de notre temps, et on aime à trouver dans des vers les confidences intimes d'une âme qui se chante elle-même.

Rien de semblable dans l'abbé Guiot. Il vit sans doute dans son œuvre: elle est vive, alerte, enjouée comme lui. Son esprit est là, mais son âme tout entière n'y est pas.

Et la raison me semble en être tout à l'honneur de sa mémoire.

Un prêtre peut se mettre tout entier dans de beaux travaux, comme ceux dont l'Académie de Sainte-Croix est si justement fière, dans une grande apologie de la Religion comme le *Christianisme et les temps présents*, dans une profonde et large étude de philosophie, comme l'*Idée de Dieu;* mais il ne peut pas, il ne doit pas se donner tout entier au métier de rimeur.

Il peut faire quelques rimes sur commande : les circonstances le lui imposent et l'excusent. Il peut y chercher un passe-temps, un plaisir aussi légitime et plus délicat que bien d'autres.

C'est ce qui est arrivé à l'abbé Guiot.

Il a cherché dans la poésie un repos, un délassement : le culte des Muses a occupé ses loisirs, mais il n'a pas absorbé sa vie. Il avait des pensées plus hautes et des préoccupations plus saintes. Ses amis savent que ce poète si gai avec eux, était, dans l'intérieur de son presbytère, grave, recueilli, presque triste comme un anachorète. Sa correspondance, si jamais on la publie tout entière, révélera ce côté de son âme. Ses poésies ne reflètent, pour ainsi dire, que les aimables qualités de l'homme extérieur, tel qu'il se montrait dans le petit cercle de ses amis et au milieu du monde ; mais il y avait, dans son âme, un sanctuaire réservé à la vie chrétienne et sacerdotale, et la Muse profane, sinon païenne, n'y pénétrait pas. Il le dit lui-même à un de ses amis en s'excusant de son intimité avec Horace :

Il ne connut, hélas, ni Jésus ni sa grâce,
Ce poète charmant, ce bel et grand esprit ;
Pour bien traduire Horace, il faut être un Horace...
Prêtre, que tout en nous traduise Jésus-Christ.

L'abbé VIÉ.

LE VOYAGE DE JACQUES LE SAIGE
A JÉRUSALEM

On ne sait de Jacques Le Saige que ce qu'il en a fait connaître lui-même, et c'est peu de chose. Il était simplement marchand de draps de soie à Douai, en Flandre (1). Malgré sa profession sédentaire il aimait les longs voyages, car il avait fait récemment celui de Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, et il avait navigué autrefois sur mer. C'était un excellent homme, et de plus un homme de foi, un fervent chrétien; il ne manquait jamais d'entendre la sainte messe tous les jours, pendant son voyage en Orient, quand cela lui était possible. Du reste, il était peu lettré; cependant il savait le latin tant bien que mal, et les descriptions qu'il donne dans le récit de son pèlerinage montrent qu'il avait une instruction que l'on ne trouve pas ordinairement dans les gens de sa condition, surtout à cette époque. Un auteur affirme qu'il était chevalier de

(1) A cette époque, Douai n'appartenait pas encore à la France, elle faisait partie de l'empire de Charles-Quint.

Saint-Jean de Jérusalem, dignité qu'il aurait obtenue lors de son voyage aux Lieux-Saints ; mais cette assertion nous paraît bien problématique, car Le Saige n'aurait pas manqué d'en parler. En effet, son livre est un véritable journal de voyage dans lequel il a consigné jour par jour, et même heure par heure, tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a vu, tout ce qu'il a dépensé, la distance d'un endroit à un autre, et souvent même des détails puérils. C'est ce dernier point qu'on peut lui reprocher, ainsi que de parler sans cesse du vin et de la bonne chère ; mais le bonhomme n'y entendait pas malice. Ce qui rend son ouvrage très intéressant, ce ne sont pas ses descriptions des Lieux-Saints, car elles sont très imparfaites, quoique généralement exactes, mais ce sont les renseignements minutieux qu'il nous donne sur la manière de voyager, sur l'état des lieux qu'il a parcourus, et sur les vexations des Turcs envers les Chrétiens au commencement du XVIe siècle.

Lorsque Le Saige fut décidé à visiter la Terre-Sainte, il s'occupa de se procurer les fonds nécessaires. Il se rendit donc à Paris pour vendre ses étoffes, mais la plupart des acheteurs demandaient à ne le payer qu'à son retour de Jérusalem. Cela ne faisait pas son affaire, comme on le comprend. Il demanda alors à emprunter de l'argent, mais il ne trouva personne qui voulût lui en prêter. « *Sambloie*, dit-il dans son vieux langage, *sambloie que Dieu ou le monde me vollut destourber daller au sainct voyaige. Je diligentay tant que trouvay ung homme de bien à Vallenchesnes* (Valenciennes) *qui me secourut sur mes héritaiges que jay sur le Haynaut.*

Mais le seigneur me fit paier dix livres de Flandre pour les droits seigneuriaux, comme se eut estés pour aller tuer l'argent à deux détz. » Le 19 mars 1518, Le Saige, après avoir dit adieu à sa femme et à sa fille, partit à cheval en compagnie de quatre autres pèlerins. En commençant son récit, il adresse cette naïve invitation à ses lecteurs : « *Messeurs, prenés couraige de lire, et vous arés du passe tamps.* »

Après avoir franchi, non sans beaucoup de peine, le Mont-Cenis qui était couvert de neige, il arriva à Rome, au bout de trente-sept jours de marche depuis Valenciennes. Il ne s'était arrêté que trois jours. Le 1er mai, il obtint la faveur d'assister à la canonisation de saint François de Paule célébrée par le Pape Léon X, et fut émerveillé de cette magnifique cérémonie. Il alla ensuite visiter un palais splendide dont les écuries renfermaient une quarantaine de chevaux, et qui avait été récemment construit par un marchand d'alun nommé Augustin Ghigi. Cet homme puissamment riche, qui possédait un second palais aussi beau, n'était autre que le chef de l'illustre famille Ghigi ou Chigi, d'où sortit le pape Alexandre VII. Le 3 mai, Jacques Le Saige eut l'honneur insigne d'être admis, seul avec ses co-pèlerins, dans la chambre du Souverain-Pontife. Léon X leur donna sa bénédiction avec la permission d'aller en Terre-Sainte, et il leur fit offrir des rafraîchissements. Après avoir vénéré les principaux sanctuaires de la Ville Éternelle, Le Saige la quitta, le 4 mai, pour se rendre à Notre-Dame-de-Lorette où il arriva le 9. Il y vit un grand nombre d'ouvriers qui élevaient

des boulevards pour défendre la ville contre les Turcs ; car ces ennemis acharnés du nom chrétien s'en étaient approchés jusqu'à un mille l'année précédente, et ils ne s'étaient enfuis que comme par miracle. Le Saige pria avec ferveur dans la maison de la Sainte-Vierge dont il décrit la magnificence. A cette époque, cette précieuse chambre n'était entourée que d'un mur de deux ou trois briques d'épaisseur. « *Après que nous fusmes hors de ladite saincte chambre*, rapporte notre auteur, *nous monstra ledit chanoine des pierre toute taillie, les plus exquise que navoie jamais veu, che semble albâtre. Les personnaiges sont sy bien faicts que samblent en vie ; c'est pour mettre autour du mur de la saincte chambre au lieu du mur de deux bricques.* » Ces sculptures qui excitèrent à bon droit l'enthousiasme de Jacques Le Saige, peu amateur d'objets d'art, étaient celles que l'on admire actuellement. C'est un chef-d'œuvre digne d'envelopper la merveilleuse maison. Ces bas-reliefs ont été ciselés dans le marbre par les plus habiles artistes de l'époque, d'après les dessins du Bramante. Ils ne furent achevés que sous Paul III, qui monta sur le trône en 1534. Le Saige ajoute que les murailles de la *Santa Casa* sont aussi de briques. C'est une erreur qui lui est commune avec beaucoup d'autres voyageurs. Ces murailles ont une véritable apparence de briques, il est vrai, mais elles sont réellement en pierres rougeâtres, semblables à celles dont on se servait dans l'antiquité pour construire les bâtiments à Nazareth, en Palestine.

Le 15 mai, Le Saige s'embarqua à Ancône sur un

petit bateau qui fut obligé de côtoyer la terre, de crainte d'accidents. Mais de ses quatre compagnons de route, il ne lui en restait plus qu'un seul, nommé Jean Dubois ; les trois autres, n'osant pas affronter les périls de la mer, renoncèrent à voir la Terre-Sainte, et voulurent retourner chez eux, à Valenciennes. Il aborda au port immense de Venise le 18 mai, et il y fit un long séjour parce qu'il fallait attendre qu'un vaisseau fût en partance pour Jaffa. Mais le temps ne lui semblait pas long en visitant les splendides monuments et les reliques innombrables qui enrichissent la *Reine de l'Adriatique*. Les habitants de Venise avaient l'habitude de recevoir les pèlerins de Terre-Sainte avec beaucoup de bonté et de leur rendre de grands honneurs. Barthélemy de Salignac, qui en fit l'expérience à la même époque que Le Saige, en parle ainsi : « Quand le moment de la navigation approche, on organise une procession générale. Les pèlerins, revêtus d'aubes de lin, et marqués de croix rouges, se réunissent dans la basilique de Saint-Marc, et, se tenant rangés dans le chœur avec les seigneurs de Venise, ils se livrent à la prière. Pendant ce temps, de jeunes enfants de la noblesse parcourent le chœur en leur distribuant divers petits présents, tels que de l'eau de rose, des fleurs, des feuillages, de légères pièces d'or, et en leur souhaitant, avec une innocence enfantine, le secours de Dieu et un heureux voyage. Ensuite commence la procession pendant laquelle chaque pèlerin, portant un cierge, est accompagné d'un des seigneurs de Venise qui les exhorte à la patience et à la dévotion. C'est admirable de voir comme les Vénitiens accourent

lorsque le vaisseau est près de quitter le rivage ; alors le peuple, et même les dames, recommandent avec émotion les pèlerins au Seigneur, et les supplient de ne pas les oublier dans leurs prières lorsqu'ils seront aux Lieux-Saints (1). »

Enfin le 21 juin, Le Saige, Jean Dubois et trois prêtres qui s'étaient joints à leur compagnie, montèrent sur un navire contenant une centaine de pèlerins et une dizaine de commerçants qui emportaient des marchandises pour vendre dans plusieurs villes où l'on devait faire escale. Sans doute, à cette époque on ne jouissait pas à bord de tout le confortable que notre civilisation raffinée sait y mettre, mais du moins on y trouvait un médecin et un aumônier qui disait la messe tous les jours. De plus, pour joindre l'agréable à l'utile, on avait eu soin d'emmener une troupe de trompettes et de clairons dont la musique, sinon mélodieuse, du moins retentissante, devait charmer les ennuis des passagers pendant une traversée si longue.

Le 29 juin, une violente tempête mit le vaisseau en danger. Alors sur l'invitation de deux Chevaliers de Rhodes qui retournaient dans leur île, un Cordelier fit un sermon *en latin* pour engager les pèlerins à faire un vœu à Notre-Dame de Fillerme (2) qui avait un sanctuaire renommé auprès de la ville de Rhodes, et à lui présenter une offrande lorsqu'ils auraient atteint cette île. Le Saige fit une quête à ce sujet, et on le

(1) De Salignac, *Itin.*, *Hier.*, I, IV.

(2) Sainte-Marie de Philérémos (Filermo).

chargea d'en être le dépositaire, ce qui prouve la confiance qu'il savait inspirer. (Du reste, dès son départ de Paris ses compagnons l'avaient choisi pour leur économe). Puis, le Cordelier dit une messe que l'on entendit sans doute avec grande ferveur. Après s'être arrêtés aux ports des îles de Zante et Candie, nos pèlerins entrèrent dans celui de Rhodes, c'était le 16 juillet. La Sainte-Vierge les avait exaucés en ce jour où l'on célébrait une de ses fêtes, celle de Notre-Dame du Mont-Carmel.

A peine débarqué, notre héros s'empressa d'acheter deux beaux grands cierges avec l'argent recueilli de ses co-pèlerins, et ils allèrent tous ensemble les déposer à la chapelle de Notre-Dame de Fillerme, où leur aumônier célébra la messe d'actions de grâces à leur intention. On leur fit voir près de là un gentilhomme de France qui menait la vie austère de reclus depuis quatre ans. Il ne mangeait que trois fois par semaine. Le vaisseau ne séjourna qu'un jour et demi dans l'île des fameux chevaliers, mais le médecin du bord fut obligé d'y rester parce qu'il était malade. Le Saige ajoute cette réflexion : « *Et croy que ne fut que de trop boire à Candie.* » Est-ce un jugement téméraire? Je l'ignore ; mais je puis dire pour excuser l'un et l'autre que le vin de Crète était *fort ardent et excellent*, selon le témoignage de Le Saige qui devait bien s'y connaître. Le 22 juillet, les pèlerins descendaient à Limasol, dans l'île de Chypre qu'ils quittaient le 24 ; et le 27, à six heures du soir, ils jetaient l'ancre dans la rade de Jaffa.

Ils y trouvèrent un vaisseau rempli de pèlerins qui

était parti de Venise un peu après eux. Mais ils ne pouvaient débarquer sans la permission du gouverneur de Jérusalem et du Père Franciscain, Gardien de la Terre-Sainte, que l'on s'était empressé d'avertir. Ils durent attendre pendant quatre longues journées. On peut juger combien était grande leur impatience (1). Pour tromper leur ennui ils n'avaient pas devant eux, en 1518, le coup d'œil pittoresque que Jaffa nous présente aujourd'hui en étageant sur son monticule ses blanches maisons surmontées de petites coupoles. Cette ville, qui avait été complètement rasée par Bibars, sultan d'Égypte, en 1267, n'était pas encore sortie de ses ruines. Ses épaisses murailles étaient rompues, et les énormes morceaux de maçonnerie qui en restaient ressemblaient de loin à des rochers. On n'y voyait plus aucune maison, et elle n'était habitée que par dix hommes qui faisaient le guet dans deux tours où il y avait un peu d'artillerie. Sur ces entrefaites, un Cordelier français, qui était d'Etampes, près Paris, et qui voyageait avec Le Saige, vint à mourir. On avait alors l'habitude d'emporter avec soi, dans les grandes traversées, un coffre en bois, long de six ou sept pieds, qui servait à plusieurs fins ; on mettait dedans ses vêtements et provisions, on se couchait dessus pour dormir, et, dans le cas de mort, ce coffre devenait un cercueil ou *luyseau*, selon le langage du temps. C'est ce qui arriva pour le pauvre Cordelier. On fut obligé de le transporter

(1) En 1480, Fabri et ses compagnons n'obtinrent la permission de débarquer qu'au bout de sept jours.

pendant la nuit jusqu'à la côte pour l'enterrer sans que les Turcs pussent s'en apercevoir, car ils ne l'auraient pas toléré.

Enfin le premier jour d'août fut celui de la délivrance de nos pèlerins. Le Père Gardien de Jérusalem se rendit lui même auprès d'eux, et *fit un beau sermon en latin*, en les avertissant que ceux qui n'étaient pas allé à Rome ou qui n'avaient point licence du Saint-Père pour descendre en Terre-Sainte devaient demander au patron un congé qu'il avait envoyé chercher à Rome, avant son départ de Venise, car autrement ils seraient excommuniés. Il ajouta que lorsque les Turcs leur feraient quelque mal, ils devaient le souffrir avec patience, sans tenter une défense qui serait inutile, et même dangereuse. Hélas ! ces courageux et dévoués Franciscains savaient par une expérience de trois cents ans que les malheureux Chrétiens ne pouvaient agir d'une autre manière dans le triste abandon sous lequel ils gémissaient en Terre-Sainte, car, à cette époque, ils étaient obligés de subir la loi du plus fort. Après le sermon, des Turcs vinrent faire leur visite au vaisseau, et le patron dut leur donner à manger et à boire tout leur content. « *Ils burent si bien*, dit Le Saige, *qu'ils commencèrent à chanter. Ils aiment tant le vin que c'est merveille, et pourtant il leur est défendu par leur religion* (1). » On montra à Le Saige parmi ces Turcs

(1) Un pèlerin du même temps confirme cette assertion en ces termes : « En cheminant, les Sarrasins venaient aux pèlerins et buvaient le vin de leurs bouteilles. et on ne pouvait s'échapper d'eux. Ils ne faisaient point de mal qu'aux bouteilles. Ils sont

plusieurs chrétiens renégats; ils étaient marqués au front ou à la joue d'un fer chaud afin qu'on les reconnût s'ils voulaient retourner à leur ancienne foi. En ce moment plus de 400 Turcs étaient accourus à Jaffa où ils avaient élevé des huttes et des tentes. C'est ainsi que les vautours se rassemblent autour de leur proie, pour se jeter dessus et la dévorer.

Enfin on permet aux pèlerins de descendre à terre; mais ils apprennent aussitôt combien ils devront souffrir dans la patrie du divin crucifié. On ne les laissait sortir de la barque que un à un ; dès qu'ils abordaient à terre ils devaient, suivant l'usage, fléchir les genoux devant le Turc, gouverneur de Jérusalem, et lui baiser les mains; puis ses trois scribes écrivaient leurs noms et prénoms, de peur qu'il n'en demeurât quelqu'un à Jérusalem. Ensuite on les mena dans de grandes cavernes qui se joignaient l'une à l'autre, sur le bord de la mer. *Les vilains Turcs*, comme Le Saige les appelle souvent, y avaient déposé d'immondes ordures parce qu'ils savaient que c'était là que l'on avait l'habitude d'emprisonner les pauvres Chrétiens tant qu'ils n'avaient pas payé le tribut au gouverneur de Jérusalem. Nos pèlerins durent faire nettoyer ces grottes à leurs frais, et obtenir, toujours à prix d'argent, quelques poignées de mauvaises herbes, pour s'asseoir. Leur première pensée fut de se jeter tous à genoux en récitant le *Pater*

fort friands de vin, car ils n'en osent boire en leurs maisons, si ce n'est en secret, parce que cela est défendu par leur loi religieuse ; mais quand ils se trouvent avec les Chrétiens, on ne peut les rassasier de vin. »

et l'*Ave*, et de baiser la terre pour gagner l'indulgence. Malgré toutes leurs misères, ils avaient le cœur rempli de joie, nous dit Le Saige, *car c'était la Terre-Sainte.* Ils durent rester encore toute la journée du lendemain enfermés dans leurs caveaux ; mais, dès le matin du 3 août ils quittèrent Jaffa. Ils avaient pris des montures, c'est-à-dire des ânes ou des mules, car les mahométans avaient pour principe que les *chiens de chrétiens*, comme ils nous surnommaient dans leur langage haineux, ne devaient jamais être aussi élevés qu'eux-mêmes, en conséquence ils ne leur permettaient pas de monter à cheval. Les fertiles jardins, qui entourent maintenant Jaffa d'une charmante demi-ceinture, n'existaient pas à cette époque ; il n'y croissait que de l'herbe.

Nos pèlerins arrivèrent dans la soirée à Ramleh, et ils furent logés dans le vaste couvent franciscain qui était à moitié détruit, ainsi que la ville elle-même. Ils en repartirent le lendemain à deux heures du matin. La caravane, composée de plus de deux cents personnes, était conduite par des barbares turcs commandés par un capitaine. Elle n'était plus qu'à une lieue de Jérusalem lorsqu'un pèlerin vint à expirer, tant la chaleur était suffocante. Trente autres pèlerins étaient si fatigués qu'on craignait pour eux le même sort. On replaça le malheureux sur son âne pour le faire inhumer sur le mont Sion. A cette occasion, les Turcs se firent donner cinq ducats ; ils en eussent voulu le double s'ils l'eussent appris avant l'enterrement. Ils avaient l'habitude de prélever un impôt sur tous les pèlerins qui succombaient en chemin, et si on ne le

payait pas ils fendaient le ventre du défunt et jetaient ses entrailles aux chiens qui pullulent là-bas et sont très voraces. La caravane descendit pour se restaurer au couvent des Franciscains, sur le mont Sion. Dans l'après-midi mourut un autre pèlerin, nommé sire Denys. C'était un prêtre de Dieppe; il avait été envoyé en Terre Sainte par le bailli de cette ville, et à ses frais; il avait déjà fait une fois le saint voyage, et s'était même avancé jusqu'au mont Sinaï. Peu de temps après, la caravane eut encore à déplorer un nouveau décès dans ses rangs. Le Saige attribue la perte de ces trois hommes aux fatigues excessives causées par des chemins détestables et par un soleil brûlant. On mena les pèlerins loger en trois endroits différents où ils devaient coucher par terre, tout habillés, n'ayant qu'un seul tapis pour deux. Les Franciscains leur envoyaient la nourriture. Notre auteur ajoute ensuite: « *Ainssy chascun venu à son logis loua Dieu. Et je croy qu'il n'y avoit nuls que ne ploura de joie que le Créateur lui avoit fait tant de grasce de venir jusque-là.* » Ce qui étonne c'est qu'une partie de la caravane fut hébergée dans le couvent de Saint-Jacques, appartenant déjà aux Arméniens schismatiques.

Le lendemain matin, les pèlerins se rendirent à l'église franciscaine du mont Sion pour entendre une messe basse, puis une autre fut chantée par les religieux, et suivie d'un sermon dans lequel on les exhorta de nouveau à avoir une patience inébranlable à l'égard des Turcs leurs ennemis ; puis il firent, un cierge à la

main, la procession qui est encore en usage maintenant dans l'église du Saint-Sépulcre. On montait alors par neuf degrés à cette chapelle du mont Sion dont nous venons de parler. Le grand autel était au milieu de deux autres autels. Le Saige ne nous en apprend pas davantage. Ce sanctuaire, si précieux aux yeux de la foi, puisqu'il s'élevait sur l'emplacement du Cénacle où la Sainte-Eucharistie fut instituée, a été enlevé aux Franciscains, en 1551, ainsi que le couvent qui en dépendait. Les Turcs l'ont converti en mosquée, et ils le détiennent encore aujourd'hui.

Nous ne suivrons pas Jacques Le Saige dans ses pieuses visites aux différents endroits consacrés par des souvenirs religieux ; il nous suffira de noter ce qu'il dit de plus remarquable.

Il eut, à trois reprises, le bonheur de passer une nuit enfermé dans l'église du Saint-Sépulcre, et d'y faire ses dévotions. Il s'y trouva une fois en compagnie de soixante-deux prêtres, sans compter les Franciscains, mais il n'y avait que vingt-deux autels à l'usage des catholiques.

Chaque fois que les pèlerins entraient dans ce temple vénérable, on les comptait, mais comme notre auteur ne marque point qu'il eut à payer, il est probable que c'étaient les Franciscains qui acquittaient, en leur nom, ce tribut aux Turcs, comme ils font à présent. Les pèlerins devaient alors marcher nus pieds pour visiter le Calvaire et le Saint-Sépulcre. Les restes du palais des chevaliers de Saint-Jean, situé en face de l'église du Saint-Sépulcre, servaient alors de prison.

Le Saige y vit les pauvres condamnés, ils étaient enchaînés deux à deux par le cou. La chapelle dite du *Spasme*, où Notre Seigneur rencontra sa sainte Mère, sur la Voie Douloureuse, et que les Arméniens catholiques entreprennent de réédifier, servait alors d'écurie à des Turcs. Il en était de même de la chapelle de la Flagellation. On montrait, auprès de l'Arc de l'*Ecce Homo*, une maison nommée l'*Ecole de Marie*, parce que c'est là, disait-on, que la Sainte-Vierge avait appris à lire dans son enfance (1). Dans la vallée de Josaphat, on voyait les vestiges d'une chapelle élevée en l'honneur de saint Marc, sur le lieu où les Apôtres avaient composé le symbole.

A Bethléem, chaque pèlerin devait payer un médin aux Turcs qui se tenaient à l'entrée de la grande église de Sainte-Hélène. Dans la grotte de la Nativité, il y avait alors trois autels où l'on pouvait dire la messe. A Aïn-Kerim, l'église de Saint-Jean-Baptiste et celle de la Visitation étaient complètement ruinées. Nos pèlerins, en allant se baigner au Jourdain, virent l'ancien couvent élevé à l'endroit où saint Jean-Baptiste faisait ses prédications. Ils ne se rendirent pas à Nazareth ; il est probable qu'une troupe de deux cents Chrétiens n'aurait pu s'aventurer aussi loin en Terre-Sainte sans s'exposer à être attaquée par les Musulmans.

Le 17 août, à trois heures du soir, la caravane de

(1) Cet ancien sanctuaire, dont l'emplacement était inconnu, vient d'être retrouvé dernièrement. Voir *La Terre Sainte* du 1er août 1884, p. 925.

Jacques Le Saige quitta Jérusalem, et, après avoir passé la nuit sous des ombrages d'oliviers, elle revint à Jaffa le lendemain au soir. Défense leur fut faite de se réfugier dans les cavernes, comme à leur arrivée ; ils furent donc obligés de coucher encore une seconde fois à la belle étoile, sur le sable du rivage ou au milieu des pierres de la ville détruite, exposés au vent et à la rosée qui mouille, comme la pluie, en ce pays-là.

Le 19 août, au lever du soleil, les pèlerins furent très surpris de voir qu'on ne les faisait point entrer dans les barques pour les conduire à leurs vaisseaux ; mais on vint leur dire que le chef des Turcs ne voulait pas les laisser partir. Ces insatiables coquins tenaient à leur extorquer de l'argent jusqu'à la dernière minute. Alors un chevalier suisse, qui se trouvait dans la caravane, alla se plaindre au patron du navire en lui remontrant qu'il devait les délivrer coûte que coûte, et que s'il ne se hâtait il pourrait être cause de la mort de plusieurs pèlerins ; car avoir froid toute la nuit, et le jour être rôti par le soleil, c'est ce qu'il était impossible d'endurer plus longtemps. Le patron fut enfin touché, il alla se jeter aux genoux du barbare musulman en le suppliant de laisser partir la caravane et lui promettant de le contenter. Le chef des Turcs accorda enfin la permission ; mais il força le patron à lui payer huit ducats, et chaque pèlerin un médin. « *Cestoit ung pitié,* dit Le Saige, *de veoir les poures pellerins eulx haster dentrer en esdite barcque de peur que ledit seigneur nallast oultre sa parole. Il en eu pluseurs qui recheurent mais horrions, et daultres paièrent deux fois. Je scay*

bien que ne fut point seul que entra bien profond en leaue cremant dêtre battus ; mais loé soit Dieu, je neulx nuls horrions au aller ne au revenir, mais je fus maintes fois que en cuiday bien avoir. »

Les deux vaisseaux ne purent partir que le 20 août au soir ; mais ils marchaient avec grande lenteur, car ils furent quatre jours sans ressentir de vent. Enfin, le 28 août, ils aperçurent l'île de Chypre et bientôt ils jetèrent l'ancre dans le port de Famagouste. Cette île appartenait aux Vénitiens depuis 1473, époque où elle leur avait été cédée par la famille de Lusignan ; mais les Vénitiens payaient un fort tribut aux Turcs pour avoir la paix avec eux. Les pèlerins firent un long séjour en Chypre, parce qu'ils durent attendre que leur vaisseau fût chargé de sel. Pendant ce temps, plusieurs d'entre eux tombèrent gravement malades. Parmi eux se trouvait Jacques Le Saige, qui craignait beaucoup, à ce moment, de ne jamais revoir sa patrie. Le lendemain, un prêtre anglais succomba à la suite de quelques accès de fièvre. Après l'avoir enseveli, on le renferma, selon l'usage dont nous avons déjà parlé, dans le long coffre où il mettait ses provisions et ses vêtements, et, après y avoir tracé une croix rouge, on le lança dans la mer. On fit de même pour un autre ecclésiastique qui était de Gamaches, et pour le serviteur d'un autre prêtre d'Angleterre, qui moururent peu de temps après. Ces rapides décès furent bientôt suivis de ceux de deux compagnons de Jacques Le Saige, Messire Pierre Dehors, qui était curé de Gisors, et son intime ami, Jean Dubois, de la ville de Soignies, en

Hainaut. La perte de ces cinq voyageurs ne doit pas nous étonner si nous tenons compte des terribles fatigues et des privations de tout genre que les pèlerins avaient à supporter, à cette époque, sur terre et sur mer, dans leurs voyages en Orient. Cependant la perspective de tous ces dangers n'arrêtait pas l'ardeur des pèlerins ; car dans la nombreuse caravane dont Le Saige faisait partie plusieurs entreprenaient le saint voyage pour la seconde fois. Quand on pense aux fatigues et aux périls auxquels étaient exposés les pèlerins du XVIe siècle, on doit s'estimer très heureux, au XIXe siècle, de pouvoir aller en Terre Sainte si promptement, avec tant de sécurité et avec le confortable que procure une civilisation aussi raffinée que la nôtre.

Pendant que se passaient les tristes événements dont nous venons de parler, Le Saige se trouvait dans le golfe de Satalie, extrêmement redouté par les navigateurs. Cette mer était ordinairement si mauvaise qu'un proverbe disait : « *Personne ne peut traverser le golfe de Satalie sans dire adieu à tous ses biens.* » Une tradition rapporte que lorsque sainte Hélène, mère de Constantin, revenait de Jérusalem, elle éprouva en ce lieu une tempête si effrayante qu'elle jeta dans le gouffre, pour l'apaiser, un des clous qui avaient attaché le Sauveur sur la croix. Le terrible golfe ne fit pas mentir sa réputation. En effet, dans la nuit du 22 septembre le vent fut si contraire et si violent que le vaisseau dut retourner en arrière d'au moins deux cents milles, et il n'aborda au port de Baf (Paphos),

dans l'île de Chypre, que le lendemain soir. Il en repartit le 24 au soir.

Le 4 octobre, on eut à déplorer deux nouveaux décès: celui d'un cordelier français, natif d'Angers, nommé Pierre Tarin, et celui d'un chevalier suisse. Le surlendemain mourut un autre chevalier suisse; c'était un capitaine et un grand ami de la Terre Sainte, il faisait ce pèlerinage pour la seconde fois. Les corps de ces trois défunts furent mis dans leurs coffres, selon l'usage; on plaça ceux des deux Suisses dans la barque qui suivait le navire pour les inhumer à Rhodes, dont on n'était pas très loin; quant au coffre du pauvre cordelier, qui n'avait là ni parents ni amis, on le lança dans la mer. Dès le matin du 7 octobre, nos pèlerins jetaient l'ancre à l'île de Rhodes. Ils conduisirent six de leurs compagnons qui étaient malades à l'hôpital des Chevaliers. L'un d'entre eux était le curé des Andelys, et les cinq autres étaient des environs de Toulouse. Dans le nombre se trouvait un barbier de Villefranche. L'hôpital de Rhodes était parfaitement tenu, voici ce qu'en dit Jacques Le Saige: « *Je vis que à chascun malade on balloit du vin dedens de belles tasses d'argent, et le viande dedens beaux plats d'argent. Et se y a trois médecins lesquels vont visiter lesdis mallades trois fois le jour. Les lictz sont comme ung petit pavillon bien beau, et le lieu a bon air, et est dedens le pallais et le chasteau de Rhode.* » Ce que Le Saige admira beaucoup, avec les fortifications de la ville, ce fut l'église de Saint-Jean qui était magnifique. « *Et y faict bien beau,* dit-il, *veoir les commandeurs en*

leurs formes (stalles). Che samblent chanoines en leur dite formes. » (1) Il fut ensuite le témoin d'un spectacle très répugnant, c'étaient les cadavres de cinquante-quatre Turcs suspendus au gibet depuis une douzaine de jours. Ces malheureux faisaient le métier d'écumeurs de mer lorsqu'ils furent saisis par les chevaliers.

Le 13 octobre, à la tombée de la nuit, nos pèlerins quittèrent le port de Rhodes, et, après avoir essuyé une épouvantable tempête, ils entrèrent dans celui de l'île de Zante, le 18 au soir. Ils y firent escale et ils eurent la joie d'y retrouver les pèlerins de l'autre vaisseau qui était parti de Jaffa avec eux et qu'ils n'avaient pas vu depuis longtemps. Ils levèrent l'ancre le 22 octobre. Quelques jours après, ils eurent encore à subir une tempête plus terrible que la précédente. Enfin, le 8 novembre, dès le matin, Le Saige put aborder dans le port de Venise. Le 13 décembre 1518, il arrivait à Paris, rapportant, avec sa palme de pèlerin, de précieuses reliques des Saints-Lieux ; son voyage avait duré neuf mois. Il mit alors pour enseigne à sa maison de commerce une image de Notre-Dame, accompagnée d'un côté, des armes du patriarcat de Jérusalem, et de l'autre de celles de la ville de Jérusalem, avec cette devise : « *Loé soit Dieu. — J'en suis revenu.* » C'était une enseigne bien choisie.

Lorsque Jacques Le Saige fut remis de ses rudes fa-

(1) Il y avait des chevaliers-ecclésiastiques. Le Saige rencontra parmi eux un compatriote qui fut très heureux de recevoir sa visite. C'était un commandeur originaire de Douai.

tigues, et qu'il eut repris le cours de ses affaires, il s'occupa de mettre en ordre les notes qu'il avait prises, jour par jour, avec une exactitude digne des plus grands éloges, et qui n'a pas beaucoup d'imitateurs, même à notre époque où le pèlerinage de Terre Sainte est devenu si doux et si facile. La ville de Douai n'ayant pas encore de presses, en 1523, il eut recours à celles de Cambrai, et il fit imprimer son livre à ses dépens. Mais il ne voulut pas le mettre dans le commerce ; ce fut son tort ; il se contenta de l'offrir à quelques amis. C'est ce qui explique son extrême rareté. En effet, quoiqu'il ait eu deux éditions, on n'en connaît maintenant que cinq exemplaires (1).

L. DE SAINT-AIGNAN,
Chanoine d'Orléans.

(1) L'un d'eux a été payé plus de mille francs, en 1860.

M. Duthillœul a eu l'heureuse pensée d'en publier à Douai une nouvelle édition, en 1851 ; mais cette édition, comme les précédentes, n'a pas été mise dans le commerce ; elle n'a été tirée qu'à cent vingt exemplaires numérotés qui ont été distribués aux souscripteurs. Il en résulte que cet ouvrage si intéressant est encore bien rare. M. Duthillœul nous a donné le texte de l'auteur dans toute sa naïve simplicité, avec son vieux langage français assez peu intelligible à notre époque. Il est vrai qu'il l'a fait suivre d'un glossaire, mais ce petit glossaire serait plus utile s'il était moins incomplet.

ÉTUDE

SUR

LA MUSIQUE DANS L'ORLÉANAIS

CHAPITRE PREMIER

LA MUSIQUE RELIGIEUSE

Le sentiment du beau est universel dans l'humanité, parce qu'il forme non seulement l'élément divin en nous, qui reconnaît l'élément divin hors de nous, mais encore une harmonie qui vibre et se met en relation avec les harmonies extérieures de la nature et des arts.

Une des plus sublimes manifestations de ce grand sentiment se trouve dans la musique née du besoin chez l'homme de variété et d'harmonie. En effet, n'est-elle pas un don naturel que Dieu nous a départi pour apporter quelques adoucissements à nos peines et à nos douleurs ! « Dirigée par la philosophie, la musique est un noble présent du ciel, et peut être comptée parmi les plus belles institutions des hommes : elle s'applique à la mélodie, à la mesure, à la danse, au geste, à la réunion de toutes les sciences et à la connaissance de presque tous les arts. Inséparable de la poésie, elle en emprunte les charmes ou elle lui prodigue les siens :

car toute son ambition consiste à embellir sa compagne (1). »

Or ce sentiment du beau, manifesté par la musique, fut de tout temps inné dans le cœur des Orléanais, qui eurent toujours le culte des Muses. « Orléans, dit un ennemi de la grammaire, au XIII[e] siècle, tu nous apprends à sacrifier aux dieux en nous rappelant les fêtes de Jupiter, de Bacchus et des Faunes, tu es devenu la chaire de pestilence dont parle David. Le chemin d'Orléans ne conduit pas au paradis (2). » Notre ville a dans tous les âges aimé la musique et nous verrons que cet art était cultivé avec un soin jaloux ; cependant, quand on parcourt les annales de notre histoire, c'est à peine si l'on rencontre quelques textes que l'on pourrait croire laissés par hasard et sans aucune intention.

Nous essayerons de suppléer au silence de nos historiens ; mais nous avons besoin d'avertir que, sous le nom de musique, nous comprenons ce qui concerne le chant, nom générique qui au moyen âge surtout embrassait ce qui était le produit de la voix et des instruments. Les documents que nous apportons s'attachent pour ainsi dire uniquement à la musique religieuse ; « car l'Église avait seule alors le don de

(1) Platon, *De Republica*, liv. III.

(2) Sacrificare deis nos edocet Aurelianis,
Indicens festum Fani, Jovis atque Liæi
Hæc est pestifera, David testante, Cathedra,
Aurelianiste via non patet ad paradisum...
Thurot, *notes et extraits des manuscrits*, XXII, II, p. 115.

charmer les cœurs et d'attirer à elle les nobles intelligences par ses divines harmonies qui font monter l'homme des basses régions où il habite vers ces demeures élevées, séjour privilégié de la musique et du bonheur. »

Avant le règne de Pépin, l'Église de France avait une liturgie appelée Gallicane dont on ne connaît pas l'auteur. On croit communément qu'elle est en grande partie de saint Hilaire de Poitiers, mort vers l'an 367, et qu'elle renferme plusieurs choses imitées des liturgies orientales et grecques apportées par les premiers prédicateurs de l'évangile. Saint Ambroise, pour la consolation des fidèles, ordonna de chanter des hymnes et des psaumes suivant un rhythme nouveau qui fut promptement admis dans les églises de la Gaule.

Bientôt saint Grégoire le Grand fit une réforme importante. À cette époque, c'était dans les temples bien plus que dans les cours que se perpétuaient ces restes précieux de la musique grecque ; le pontife les recueillit et les réunit ; de là vint le nom de chant grégorien. Les Francs avec leurs voix naturellement barbares ne pouvaient rendre les modulations, les cadences et les sons tour à tour liés et détachés des Romains ; ils les brisaient dans leur gosier plutôt que de les exprimer.

Ce chant fut adopté, et la règle de saint Benoît ayant, avec son introduction en Gaule, amené une forme nouvelle de l'office divin, le peuple se laissa facilement séduire par ces charmes que lui offrait la religion. Le culte extérieur est une chose nécessaire, l'Église y pourvut ainsi, et dans notre étude sur la musique, il

nous est impossible de négliger ce point de vue, d'autant mieux que nous y trouverons pour notre pays, si riche en monastères, une preuve convaincante de l'amour des Orléanais pour la musique. D'ailleurs, c'est dans ces rapports intimes avec l'Église, que la Gaule puisa toute sa civilisation, source pure et féconde qui produisit alors tout ce qu'il y eut de grand.

Dans ces temps si éloignés de nous, le prêtre n'était pas seul à chanter les louanges de Dieu ; les églises d'alors, qui n'avaient point encore revêtu l'éclat et la splendeur dont brillent nos basiliques, étaient souvent trop petites pour contenir la foule pieuse qui s'y pressait, les peuples malheureux opprimés par leurs seigneurs avaient au moins le droit de se rendre à l'église et d'y passer une partie des nuits, surtout à la veille des grandes fêtes, contents de se reposer des fatigues du jour au milieu des offices sacrés. Il était beau sans doute de voir la nuit se changer en un jour magnifique par les lumières nombreuses qui éclairaient l'église, le peuple s'unir aux clercs dans les cathédrales, aux religieux dans les monastères, se prêter avec l'ingénuité des enfants à toutes les cérémonies d'un culte qui faisait son amour, comme il fut sa gloire, s'inspirant sans cesse dans ses actions quotidiennes de la vie des saints dont il saluait joyeusement le retour annuel.

Aux jours des grandes solennités, tous quittaient leurs travaux, accouraient des villages et des hameaux pour se réunir dans la commune maison de la prière, et là par un élan d'amour qui rappelait l'époque terrible des persécutions où les fidèles assemblés dans les cata-

combes célébraient les redoutables mystères, ils chantaient ces hymnes et ces proses, reflet admirable du temps passé.

Un chant surtout passionnait, c'était celui des psaumes dont les pieux fidèles savaient un grand nombre par cœur. Le bréviaire n'existait pas, il ne fut établi que sous le pontificat de Grégoire VII ; le prêtre n'avait qu'une seule chose, le psautier, qui lui devenait nécessaire quand il donnait des missions ; car une fois de retour il chantait par cœur, puisque dans l'église, aux jours ordinaires, il n'y avait qu'une faible lumière. Cela surprend peut-être ; et cependant il est un fait certain, ce livre que nous ne connaissons qu'imparfaitement aujourd'hui, a toujours été l'objet d'une étude sérieuse et réfléchie, et, quand l'imprimerie vint plus tard étonner le monde de ses nouveautés, le premier ouvrage qui sortit des presses de Furst fut un psautier. D'ailleurs nous avons sur ce sujet le témoignage imposant et unanime des Pères des églises grecques, latines, africaines et de celles des Gaules. N'est-ce pas pour les chrétiens peu lettrés que saint Jérôme composa cette version appelée Vulgate ou Vulgaire ? On conçoit aisément que les peuples récemment convertis aient été charmés de faire retentir les louanges de Dieu en se servant des psaumes, au lieu des hymnes païens qu'ils ne comprenaient même plus. Et certes la comparaison se présente comme naturellement ; les sublimes idées du psautier, qui ont excité l'admiration des génies de tous les siècles (1), sont devenues aussi le charme des

(1) Les chants de David participent de l'éternité ; ces accents en-

enfants du peuple, qui les goûtait et se plaisait à les chanter.

Qu'on se figure en effet une de ces fêtes admirables dont l'Église catholique seule possède le secret. Les fidèles étaient accourus nombreux et empressés : l'office commence, des milliers de voix d'hommes, de femmes, d'enfants, s'unissant à celles des clercs ou des moines, chantent au milieu du calme de la nuit les psaumes. Quelle mélodie ! Quel spectacle pour ces pauvres serfs attachés à la glèbe ! Bientôt cependant tous s'arrêtent : il faut reposer la mémoire et aussi les lèvres. Un frère se dirige vers un endroit spécial qu'on nomme l'ambon, plus souvent même vient au milieu du chœur, où se trouve un pupitre ; là s'étalent les larges feuilles de velin blanc comme la neige, c'est une bible richement enluminée, écrite avec du minium et des capitales rehaussées d'or, présent d'un roi ou d'un évêque ; parmi le silence et le recueillement, il lit distinctement et à haute voix quelque passage de l'Écriture sainte qui devait être lue en entier dans le courant de l'année liturgique.

Telle était cette première partie de l'office de la nuit nommé Nocturne. A la seconde, recommençait le chant des psaumes, que suivait une autre lecture fort inté-

flammés confiés aux cordes de sa lyre divine retentissent encore après trente siècles dans toutes les parties de l'univers. La synagogue conserva les psaumes, l'Eglise se hâta de les adopter, la poésie de toutes les nations chrétiennes s'en est emparée et, depuis plus de trois siècles, le soleil ne cesse d'éclairer quelque temple dont les voûtes retentissent de ces hymnes sacrées. (*Soirées de Saint-Pétersbourg*).

ressante appelée Légende ou récit rapide des actions du saint dont on célébrait le souvenir. C'était, par exemple, la fête de saint Euverte qui rappelait aux fidèles attentifs la mémoire des premiers âges de la foi si féconde ; ils voyaient s'élever cette magnifique basilique que nous contemplons aujourd'hui sans nous sentir inspirés de quelque pieuse affection pour ces hommes généreux, pour ces nobles chrétiens. La légende de saint Aignan montrait les ennemis de la Gaule, les hordes barbares ravageant tout sur leur passage et venant briser leur fureur aveugle contre les remparts d'une ville désespérée, mais soutenue par la prière toute puissante de son défenseur. C'était enfin la vie de saint Mesmin, celle de saint Liphard, c'étaient les miracles de saint Benoît, écrits par saint Grégoire le Grand. Il est facile de concevoir l'intérêt que les peuples devaient attacher à ces lectures qui formaient une page de leur histoire.

Enfin venait le troisième nocturne avec ses cantiques et l'explication de l'Écriture sainte d'après les Pères de l'Église.

Parfois cependant, quand l'office était moins long qu'en hiver où les veillées engageaient à prier et à chanter, en été, au lieu de l'Écriture, de la légende et des homélies, les petits clercs lisaient une leçon brève : ne voit-on pas quelle émulation excitait un tel honneur chez les enfants, et comme le père et la mère oubliaient leurs peines et leurs chagrins pour se livrer au bonheur et à la joie d'entendre des accents si doux à leurs cœurs !

Mais ce chant des psaumes, quelque agréable qu'il parût, était cependant monotone à cause de son uniformité ; l'Église avait mis après chaque leçon, car il y en avait ordinairement douze, un répons, espèce de dialogue entre le chœur et les enfants, ou plutôt entre les moines et les fidèles. Ces morceaux étaient chantés ; les auteurs y déployaient tous leurs talents, et aujourd'hui encore, on est frappé d'étonnement devant cette harmonie mélodieuse que les temps nous ont conservée.

Ne trouve-t-on pas dans cet office entremêlé de lecture et de chant l'origine de notre théâtre ? Pouvait-on dans ces siècles de foi vive rester insensible devant cette admirable trilogie ? n'est ce pas là le commencement de ces manifestations religieuses imitées de la Grèce dont elles rappelaient l'harmonie et parfois même la poésie ?

Au lieu du sol Attique, du spectacle admirable de la mer déroulant joyeusement ses flots azurés sous un ciel bleu, au milieu du parfum des fleurs si belles de la Grèce, la scène était l'église, où rien du reste n'était changé, les fleurs symboliques, l'odeur de l'encens, la voûte élevée, les piliers où se jouait, en réfléchissant mille feux, la lumière des cierges embaumés, les sveltes colonnes, le silence auguste de la nuit, cet autel de marbre où reposaient sur la soie les restes vénérés des glorieux martyrs, tout cela ne formait-il pas une scène plus grandiose et plus merveilleuse que tous les concours poétiques de la Grèce ?

Puis apparaissaient comme autrefois à Athènes les archontes, les pontifes et les prêtres avec leurs orne-

ments précieux, le peuple enfin tout entier, préludant ensemble à la grande action par le chant grave et austère des psaumes et des hymnes entonnés par le maître de chœur, auquel répondait le chœur lui-même par les antiennes, imitation des strophes et des antistrophes du drame antique.

L'action commence. Ici, quelle différence ! Les rivages émus de la Grèce n'entendaient que le récit des malheurs et des infortunes d'une famille, d'un pays resserré dans d'étroites limites. Ce pays, c'était, il est vrai, l'Attique ; ces héros, Œdipe, Antigone, Prométhée, les Perses ; les poètes, Euripide, Sophocle, Eschyle ; la poésie exprimée par la langue grecque, la plus belle et la plus harmonieuse qu'il ait jamais été donné de parler à une bouche humaine. Ce spectacle sans doute avait de quoi remuer fortement les cœurs, les encourager à supporter le malheur et enfanter l'enthousiasme du sacrifice, puisque à vingt trois siècles de distance ces sublimes épopées d'une nation qui n'est plus nous charment encore et parfois même nous arrachent des larmes. Qu'est-ce cependant qu'une fable, presque divine, il est vrai, auprès des légendes de nos saints, de leur naissance, de leur vie pleine de merveilles, de leur trépas plus merveilleux encore. Mesmin avec son dragon, dont la grotte subsiste ; Liphard et Urbice dont les échos de la Loire répètent à l'envi la gloire et les vertus : Euverte, Aignan, Benoît, protecteurs miraculeux de notre pays et cette légion de saints de tout âge et de toute condition qui nous tendent du haut des cieux où ils triomphent la palme de l'immortalité

Quelle scène plus digne assurément d'exciter à la vertu les âmes nobles et généreuses ! Aussi que de dévouements ! A Athènes, des femmes moururent de frayeur et d'épouvante : des prisonniers durent leur liberté au chant de quelques vers d'Euripide. Ici l'exemple, devenu saintement contagieux, amène les hommes, les femmes au renoncement à eux-mêmes, au mépris instantané des richesses, à l'amour des souffrances et de la pauvreté, à la mort lente et terrible de soi par l'abandon volontaire et réfléchi de tout ce que l'homme a de plus grand, sa liberté.

La langue latine a moins de beautés que le grec, mais elle est devenue universelle. Dans ces solennités religieuses, on n'entendait point le bruit du tonnerre, c'était la grâce de Dieu qui descendait du ciel par l'oraison ou collecte terminant l'office, c'était aussi l'orgue ; car il est à croire que l'instrument dont l'empereur Constantin Copronyme fit présent au roi Pépin dès l'année 757 ne fut pas inutile à nos français pour les enthousiasmer au milieu de ces fêtes religieuses.

Telle fut l'école où nos ancêtres apprirent sans peine à goûter les modulations du chant, et il ne faut pas croire que nous ayons fait un tableau purement imaginaire ; Théodulphe dans ses Capitulaires voulait que le peuple chrétien se rendît à l'église le samedi avec des lumières, qu'il y vînt encore aux veilles des fêtes pour l'office du matin qui ne s'appelait point encore Nocturne (1).

(1) Conveniendum est sabbatho die cum luminaribus cuilibet

CHAPITRE II

LA MUSIQUE SOUS THÉODULFE

Cependant la pureté du chant grégorien qu'avaient introduit les moines bénédictins s'était peu à peu corrompue ; les livres qui le contenaient avaient fini par l'altérer, malgré le soin religieux qu'apportaient les copistes. Pépin le Bref, dont l'influence, au dire des historiens, ne fut pas grande, parce qu'il eut le bonheur d'être le père de Charlemagne, rendit cependant un véritable service à l'Église en comprenant que la musique avait besoin d'une réforme.

Dans ce but, il avait envoyé à Saint-Jean-de-Latran des clercs instruits avec mission d'étudier le chant grégorien à sa source, et de rapporter des livres. Le pape Paschal I[er], docile au vœu du roi, remit à ces hommes les ouvrages qu'il put trouver, un antiphonaire, un responsal, et une horloge nocturne (1). Mais Pépin n'eut pas le temps de mener à bonne fin cette noble entreprise dont la gloire était réservée à son fils.

Charlemagne, lors de son voyage à Rome, avait été charmé du chant romain qu'il trouvait plus mélodieux

christiano ad ecclesiam; conveniendum est ad Vigilias sive ad matutinum officium. *Capit.* XXIV.

(1) Direximus præcellentiæ vestræ libros quantos reperire potuimus, id est, antiphonale et responsale; insimul autem grammaticam, Aristotelis orthographiam, omnes græco eloquio scriptos necnon et horologium nocturnum. (*Epistola Paschalis* apud D. Bouquet. V, p. 513).

et plus parfait ; en conséquence il mit tout en œuvre pour y réussir. Aussi il envoya deux clercs qui devaient s'instruire à fond de cette science, et à leur retour, ces derniers amenèrent une véritable colonie d'artistes qui allaient naturaliser chez nous les mélodies harmonieuses du rhythme grégorien, et, en corrigeant les habitudes vicieuses consacrées par l'usage, soumettre définitivement toutes les voix à l'empire légitime de la liturgie romaine. Puis Charlemagne ordonna d'établir des écoles de chant dans toutes les villes de son obéissance, de se conformer au chant importé de Rome et de corriger tous les antiphoniers ; malgré cela, l'ancienne méthode subsistait, alors l'empereur fit brûler tous les livres qui la contenaient. Par ce moyen, les églises de France furent forcées d'admettre le rit grégorien qui ne tarda pas à être nommé la note française.

Du reste Charlemagne lui-même donna l'exemple ; car Eginhard rapporte qu'il se rendit fort habile dans cet art, bien qu'il ne chantât jamais qu'à voix basse et avec les fidèles dans la basilique d'Aix-la-Chapelle où il allait très exactement pour les prières publiques le matin et le soir, et pour les offices de la nuit.

Orléans s'empressa de suivre les conseils de l'empereur ; cette ville avait alors un grand évêque, qui faisait tous ses efforts pour réformer le chant ecclésiastique. Tandis que sous les auspices de l'évêque Drogon, s'ouvrait à Metz cette fameuse école dirigée par Ingebram, et que Sens en voyait une semblable, Théodulfe établit des écoles où l'on devait enseigner la musique aux enfants. Ce prélat, habile en toutes sortes de

sciences et d'arts sacrés ou profanes, avait composé en distiques latins la description d'une sorte d'arbre emblématique qu'il avait fait peindre à l'usage des élèves de Fleury, de Saint-Aignan et de Meung, et dans lequel chacun des sept arts libéraux était personnifié avec ses attributs. Entre la dialectique et la géométrie, on voyait la musique qui filait des sons harmonieux sur une lyre sonore, et qui, d'un autre côté, tenait une flûte composée de sept tuyaux. Admirable emblème qui montrait le goût de Théodulfe pour cet art dont le génie si puissant de Charlemagne avait deviné l'influence (1).

Dans les grandes fêtes de la religion, l'évêque présidait lui-même au chœur et dirigeait le chant. Son zèle ne fut pas inutile et bientôt l'école de musique d'Orléans put lutter avec toutes celles que les évêques s'efforcèrent d'établir dans leurs cathédrales et les abbés dans leurs monastères.

Aussi Théodulfe attendait avec impatience une occasion favorable de montrer le talent musical de ceux qu'il formait avec un soin si religieux. Déjà, lorsque le roi Gontran était entré dans la ville d'Orléans, un grand enthousiasme s'était manifesté. « Une foule nombreuse se rendit au devant de lui avec des étendards et des bannières. Des hymnes à sa louange furent

(1) Musica in unius residebat parte sonorâ,
Arte videbatur fila movere lyra;
Et cui disparibus calamis est fistula septem
Qui numerus celebris mystica multa gerit.
(*Theodulphi Carmina*, II, l. IV, de 7 art. liber.).

chantés par ceux-ci en syriaque, par ceux-là en latin, par d'autres en hébreu (1). » Mais quand Charlemagne vint pleurer sur le tombeau de saint Aignan, une réception magnifique eut lieu, le clergé et les fidèles se pressaient sur ses pas. Sitôt qu'il entra dans la basilique, les chantres entonnèrent et tout le peuple continua les cris de joie qui avaient retenti à Rome lors de son couronnement. « Le Christ triomphe, le Christ règne, le Christ commande. Au roi très chrétien, grand, pacifique et couronné de Dieu, vie et victoire. » Et le chapitre reconnaissant des bienfaits de l'empereur, ordonna que, désormais tous les dimanches à l'entrée du chœur, ce même répons serait chanté, et cette mesure fut rigoureusement exécutée jusqu'à la Révolution qui se plut à enlever tous les souvenirs des vieux âges. Des temps meilleurs ne pourraient-ils pas faire revivre cette belle coutume ?

La musique avait donc salué de ses accords le grand empereur dans notre ville ; mais l'activité dévorante de Théodulfe ne s'arrêta pas là. Si les cloches, d'invention récente encore, mêlaient déjà leurs voix majestueuses à toutes les harmonies de l'âme et de la religion, la poésie renaissante ne pouvait manquer au milieu de cet admirable accord ; elle faisait hommage à l'Église de ses premiers cantiques et allait chercher une sorte de consécration aux pieds des autels ; les poëtes essayaient eux aussi d'adapter leurs vers au chant importé de Rome et de toutes parts se relevait avec la

(1) Grégoire de Tours, *Histor. Francor.*, L. VIII, n° 1.

musique la pompe majestueuse de la prière publique, pendant que les fêtes et les réjouissances elles-mêmes y trouvaient un attrait nouveau.

Aussi Louis-le-Débonnaire ayant manifesté à l'évêque Théodulfe le désir de passer par Orléans, ce prélat n'épargna rien pour célébrer son entrée royale. Le concours fut immense, dit son historien, et la fête splendide. On en parla longtemps et un poète contemporain, Ermold Nigellus, nous en a transmis le récit dans ses vers.

« De toutes parts, la foule des Francs se précipitait à la rencontre de son roi. Les grands, les premiers de l'État, la phalange des prêtres accouraient au-devant de lui. Les rues étaient encombrées; les maisons étaient pleines, et comme elles ne pouvaient contenir tant de monde, il y en avait qui montaient sur les toits. Les fleuves mêmes, les forêts profondes, la glace de l'hiver, la pluie enfin ne font peur à personne. Ceux qui ne peuvent passer en bateau essayent de traverser la Loire à la nage pour arriver avant les autres. Combien on en voyait de la côte se précipiter dans le fleuve! Les Orléanais riaient de les voir ainsi nager, et du haut de leurs tours, ils leur criaient : « Gagnez le bord, bonnes gens! » Tous n'avaient qu'un désir et qu'une volonté: c'était de voir à satiété le visage de leur roi (1). »

(1) Cùm undique turba ruit Francorum concita regnis
Regis in occursum plebs petit omnis ovans;
Et Caroli proceres prorsus regnique priores
Atque sacerdotum currit amica cohors.

Quand le prince était encore en dehors de la ville, une députation du clergé et du peuple alla solennellement au-devant de lui, et quand elle l'eût aperçu qui s'approchait avec son cortège de gardes et de seigneurs, elle entonna les strophes saphiques que l'évêque d'Orléans avait composées pour cette circonstance :

« O père du clergé et père du peuple, César, roi rempli d'une ardente piété, viens, entre dans nos murs, nous t'en supplions tous.

« Adorateur de Dieu, soutien du malheureux, protecteur des veuves et des orphelins, souverain clément, nous t'en conjurons, daigne écouter nos vœux.

« Rends-toi enfin à nos ardentes prières ; entre dans nos maisons préparées pour toi, et passe au milieu de nous des jours d'allégresse, ô roi béni !

« Le chœur des prêtres, le clergé et le peuple entier, tous, grands et petits, brûlent du désir de te voir.

« Salut, roi prudent, roi vénéré, salut ! ô roi, reçois

Densanturque viæ, replentur claustra domorum,
Non capitur tecto, scandit in alta domus.
Flumina non retinent trepidos, non horrida sylva,
Nec glacialis hyems, nec pluviosa dies.
Qui rate non valuit, satagens hic forte natatu
Trans fluvium Ligeris certat abire prior.
O quantos populos celsâ de rupe videre
Absque rate in fluvium se dare præcipites!
Aurelianenses illos risêre natantes :
Turre vocant summâ : littus amate viri!

Ermold Nigellus, *de rebus gestis Ludovici Pii.* lib, II, apud D. Bouquet.

nos vœux. Que le Christ te donne le salut que nous lui demandons prosternés à ses pieds !

« Qu'il te sauve par les prières de saint Albin (1), qu'il bénisse avec toi ta famille et la compagne de ta vie, que le Christ t'a donnée pour rendre tes jours heureux.

« Puis, qu'après ces jours de la vie présente, tu arrives heureusement au royaume du ciel et que le Christ t'accorde une place parmi les élus pour l'éternité. »

Ce fut au milieu de ces chants joyeux que le prince fut reçu dans la ville, pompeusement parée pour cette circonstance. Il y arriva par les bords de la Loire; les hymnes commencèrent, et dès qu'il fut entré, on entendit retentir ces strophes du même mètre :

« Voici, voici le pieux et doux César, dont la gloire éclate dans l'univers entier, et qui surpasse tout homme par la grande bonté qu'il a reçue du Christ.

« Sa présence, bienfait du Christ, et l'éclat de son front auguste ont répandu la joie parmi ton peuple nombreux, ô ville d'Orléans !

« Chante donc d'éternelles actions de grâces à Dieu,

(1) L'historien de Théodulphe propose de lire Altin. « N'est-ce pas plutôt Altini qu'il faut lire, et le poète n'entend-il pas désigner par là saint Altin qui passe pour le premier évêque d'Orléans ? » Mais sans relever ces dernières paroles, nous ne pensons pas qu'il y ait quelque chose à changer. Louis revenait d'Angers ou plutôt de Théduat, aujourd'hui Doué, et chacun sait que le pays angevin a pour patron spécial saint Aubin auquel Louis était fort dévot. (V. *Théodulfe évêque d'Orléans*, par M. Baunard, p. 291 auquel nous avons emprunté tous ces détails).

dont les ordres divins l'ont amené dans tes murs, et t'ont donné aujourd'hui de voir son visage.

« Que le clergé et le peuple, les pauvres et les riches redisent ce chant saphique, pour que Dieu accorde à Louis de régner longtemps.

« Qu'une longue prospérité soit donnée à la noble épouse de César, et que le peuple et la cour jouissent d'une paix sans orage.

« Que notre ville soit défendue par les fidèles seigneurs qui, pour l'amour du Christ, ont consacré aux travaux de la guerre leurs chastes corps.

« . . .Et toi, gloire du royaume, rejeton de l'empire, Lothaire, sois toujours fort, et puisses-tu un jour succéder à ton père pendant de longues années ! »

Il est facile de voir que la musique ne fut pas absente de ces grandes solennités dont la splendeur se renouvellera plus d'une fois dans la suite de l'histoire, et que le glorieux évêque d'Orléans fit tous ses efforts pour rendre ses musiciens dignes de chanter un roi.

La poésie et la musique, ces deux nobles compagnes de la vie heureuse de Théodulfe, ne l'abandonnèrent pas quand eut sonné pour ce prélat le fatal moment de l'infortune. Depuis quatre ans l'évêque d'Orléans languissait loin de son église dans la prison d'Angers. Le jour des Rameaux de l'année 821 ou 822 était arrivé ; une foule immense accompagnait le roi parcourant les rues tortueuses de la vieille-cité, quand le cortège sacré passa devant les murs où était prisonnier Théodulfe. Alors on aperçut une tête vénérable qui se penchait à la fenêtre. Puis on entendit une voix

triste et belle qui chantait des vers; c'était le captif qui, joignant sa prière à celle du peuple fidèle, disait une hymne nouvelle qu'il avait composée :

« Gloire, louange et honneur soient à toi, Christ rédempteur, à qui les enfants ont chanté dans ce jour leur pieux hosanna !

« Tu es le roi d'Israël, l'illustre fils de David, roi béni, tu viens au nom du Seigneur.

« Le chœur des anges dans les cieux, les hommes sur la terre, et toute la création célèbrent tes louanges.

« Le peuple hébreu vient au-devant de toi avec des palmes; nous venons comme lui te présenter nos vœux, nos prières et nos hymnes.

« Leurs vers te furent agréables; daigne accueillir aussi notre piété, roi de bonté, roi de clémence à qui plaît tout bien... »

Théodulfe chantait ainsi, quand le roi s'arrêtant surpris et charmé, demanda quelle était cette voix, et de qui étaient ces vers si simples et si beaux. On nomma le prélat, on vanta son esprit, on plaignit son malheur, et le prince, épris d'admiration et vivement attendri, commanda aussitôt de lui rendre la liberté.

« En lisant l'histoire de cette captivité et de cette merveilleuse délivrance, ne se croit-on pas, dit l'historien de Théodulfe, reporté un instant vers les âges d'enthousiasme poétique, alors que des vaincus et des prisonniers rachetaient leur patrie et se rachetaient eux-mêmes de la servitude et de l'exil, en chantant dans les fers les poésies d'Euripide. »

Cette mélodie qui, d'après une tradition plus poétique que conforme à l'histoire, rendit à la liberté Théodulfe, parut à l'Église digne d'être conservée, et chaque année, le jour de la fête des Rameaux, retentit cette hymne dont le chant remonte probablement à l'évêque d'Orléans.

CHAPITRE III

LA MUSIQUE A SAINT-AIGNAN

L'école musicale si habilement dirigée ne tarda pas à devenir célèbre. La renommée de Théodulfe y contribua pour beaucoup; mais les pures harmonies du *Gloria, laus*, attirèrent dans notre ville un grand nombre d'élèves; et si, dans toute la France, on vantait les progrès de l'école de Metz et le pas immense qu'ils faisaient faire à la réforme grégorienne, les chantres sortis des écoles d'Orléans n'étaient pas moins estimés.

Mais la cathédrale n'était pas le seul endroit où l'on donnait l'enseignement musical : la collégiale de Saint-Aignan avait aussi son école dont l'éclat fut rehaussé par la présence du roi Robert. Ce prince, élevé aux écoles de Fleury, avait un amour particulier pour le grand protecteur de la ville d'Orléans. On le voyait souvent dans le chœur parmi les chantres et autres officiants figurer, revêtu d'une précieuse chape de soie faite exprès pour lui et tenant en main son sceptre d'or; « il chantait avec tant d'ardeur que sa voix

faisait retentir les voûtes sonores de l'église, psalmodiant gravement et d'un ton solennel avec ceux qui psalmodiaient. Si l'on entonnait des airs gais et allègres, alors on le voyait transporté de joie chanter très gaiement et exciter tous les fidèles par son enthousiasme. »

Ces détails, que nous fournit Helgaud, peuvent paraître indignes d'un roi qui n'eut de célèbre que sa piété et sa bonté compatissante ; mais, à cette époque de foi profonde, aucune fonction ne devenait avilissante dans la maison de Dieu. Le moine de Saint-Gall représente le docte Charlemagne au milieu des chantres d'Aix-la-Chapelle, marquant la mesure avec son bâton, gourmandant les uns, louant les autres ; on reconnaît ici la passion favorite des rois francs pour le chant ecclésiastique.

Faut-il s'en étonner ? « Expression du cœur, la mélodie qui est toute morale et libre, suit et rend fidèlement ses mouvements : elle rappelle les joies alors qu'elle est brillante, peint par des sons doux et prolongés ses délicieux et rares repos, soupire ses inquiétudes et fléchit sous ses douleurs comme l'ami qui les partage. Veut-elle retracer les tristesses et les vagues désirs qui tour à tour agitent l'homme ou le bercent ? Elle semble rêver ses chants comme lui ses chimères. La mélodie n'est à la fois qu'une seule pensée, mais mobile et rapide, successivement elle les rend toutes et nous raconte toute une destinée. L'harmonie par ses grands effets semble créée pour parler aux hommes assemblés, et la mélodie pour trans-

porter tous les souvenirs dans la solitude. La parole peut bien s'appliquer à un morceau de pure harmonie, mais elle n'y est jamais qu'accessoire. Lorsque la mélodie s'associe la parole humaine, elles rivalisent de charme et de puissance, la parole redevient l'expression du cœur, mais la mélodie reste son accent. (1) »

Ces idées, quoique nouvelles par leur expression, sont anciennes par leur application, et il était nécessaire de les développer, lorsque l'on voit le roi Robert ne dédaignant pas de moduler au lutrin de Saint-Aignan les hymnes et les cantiques de l'Eglise. Assurément les modernes choristes de cette antique collégiale, bien déchue de sa royale splendeur, ne se doutent pas qu'ils ont eu un monarque pour prédécesseur.

Robert, dit l'incrédule Dulaure, n'obtenait des succès militaires qu'en chantant au lutrin une formule de prière. Voici l'événement auquel il fait allusion. Ce roi était allé assiéger Beaune ; mais vivement défendue par l'évêque Brunon, cette ville semblait devoir opposer une longue résistance. Alors Robert ennuyé de son insuccès vient passer à Orléans la fête de saint Aignan. Or un soir que suivant sa coutume il était au lutrin, ayant par trois fois chanté l'*Agnus Dei* avec un véritable accent de supplication, les murs de la ville tombèrent miraculeusement comme autrefois ceux de Jéricho. Etonnés de ce prodige, les habitants se rendirent à un roi si pieux. Aussi pour marquer sa reconnaissance, le

(1) Extraits des *Airelles* de Madame Swetchine.

roi composa en l'honneur de son glorieux protecteur des hymnes et des répons et même, dit-on, l'office entier que le chapitre avait adopté pour la fête patronale. Il n'en reste que quelques fragments dont le plus connu est le dixain rimé *In virtutem tumuli*, chanté encore aujourd'hui sous forme de répons aux saluts des neuvaines pour les biens de la terre, et dont voici le sens : « Attirés par les nombreuses merveilles qui s'opèrent au tombeau de saint Aignan, les peuples viennent en foule l'implorer et s'en retournent comblés des bienfaits divins. La vertu des ossements de Joseph se fait sentir à ceux qui les imitent et quiconque les honore obtient ce qu'il demande. »

Dans un bréviaire orléanais manuscrit du douzième siècle, qui nous a été prêté avec bienveillance, nous avons trouvé un office du même saint qui pourrait bien être celui qu'a composé Robert. Voici un répons versifié dont le chant est plein de mélodie :

« Præsulis Aniani festum celebremus ovantes
Illius ut precibus peccamina cuncta recedant,
Quem fore pontificem lactentis lingua profatur,
Unanimes poscendo spemque fidemque geramus (?)
Actaque gaudentes promamus crimina flentes. »

Ce noble exemple donné par un roi engagea les chanoines de Saint-Aignan, à faire du chantre une dignité très importante et très enviée. L'Eglise elle-même, du reste, avait voulu donner une bénédiction toute particulière à celui qui en était revêtu. Dans le droit canon, la dignité de chantre est appelée *primicerii dignitas :* au chantre il appartient de veiller sur tout

ce qui concerne la célébration solennelle des offices, le chant des leçons, des répons et des hymnes, à lui la haute surveillance des lecteurs, des clercs et des enfants (1). Sidonius n'a pas craint de chanter ces noble prérogatives (2).

Le chapitre de Saint-Aignan ne pouvait faire moins, et, à dater du moment où Robert vint célébrer solennellement l'office dans cette collégiale, le chantre de cette royale église portait, pour marque de juridiction, le bâton cantoral aux offices et avait le droit de mettre les dignitaires et chanoines en possession de leurs bénéfices et de les installer au chœur et au chapitre. D'autres prérogatives étaient encore attachées à cette charge : c'est ainsi qu'aux jours de Pâques et de la Pentecôte tout le corps du chapitre se rendait processionnellement à son logis avec la croix, les chandeliers et l'encens, pour l'inviter à la solennité des vêpres. Mais, ajoute Hubert auquel nous empruntons ces détails d'autant mieux connus de lui qu'il fut révêtu de cette dignité, « le chantre, reconnaissant la peine que prend cette célèbre

(1) Ad primicerium pertinent acolythi, exorcistæ, psalmistæ atque lectores : signum quoque dandum pro officio clericorum pro vitæ honestate, et officium cantandi et peragendi sollicite lectiones, psalmum, laudes, responsoria officiorum quis clericorum dicere debeat, ordo quoque et modus canendi in choro pro solemnitate et tempore.

(2) Psalmum hic modulator et phonascus
Ante altaria fratre gratulante
Instructas docuit sonare classes,
Hic solemnibus annuis paravit
Quæ quo tempore lecta convenirent,
Antistes fuit ordine in secundo

compagnie, et l'honneur qu'il reçoit, la doit introduire chez lui et présenter à tous les assistants un modeste repas (1). »

Plusieurs docteurs et professeurs en l'Université d'Orléans ambitionnèrent la fonction de chantre à Saint-Aignan, et même en 1477, Louis de Gaucourt était évêque d'Amiens lorsqu'il prit possession de cette charge enviée (2).

Ces honneurs, dont était entouré le chantre ou chevecier, montrent l'importance que l'on reconnaissait à la musique dans cette collégiale; aussi, en 1169, le roi de France, Louis VII, choisit pour son chapelain un chantre de cette église, nommé Godefroy, comme le prouve un acte authentique fait en faveur de ce dernier afin de demander au chapitre la dispense de résidence; car le chevecier était *cantor stationarius* (3).

On cultivait donc avec ardeur le chant, et nous verrons plus tard que l'école instituée et établie à Saint-

(1) *Antiquitez historiques de l'Église royale de Saint-Aignan.* p. 118.

(2) *Id. Ibid.*, où se trouve la liste des chantres.

(3) Cognoscentes quod in ecclesia B. Aniani, quæ specialiter ad regiam pertinet majestatem, talis ab antiquo usque ad tempora nostra viguerit consuetudo, ut quilibet ecclesiæ Cantor stationarius sit in claustro et assiduus, rogamus præfatæ ecclesiæ canonicos, quatenùs dilectum Capellanum nostrum Gauffridum cantorem suum, qui præpeditus servitio nostro supradictam ecclesiæ consuetudinem adimplere non poterat, gratia nostra quamdiù cantoris officio fungeretur supportarent de defectibus ejus precibus nostris non gravarentur subvenire. *Antiquitez historiques de Saint-Aignan*, par Hubert. *Preuves* p. 86.

Aignan fournit toujours d'habiles musiciens, et si Théodulfe fut à Orléans l'auteur de la réforme musicale, Robert en devint le grand propagateur, suivant du reste une louable coutume transmise de race en race chez les rois de France ; car à l'aide de nos annales on peut facilement montrer l'ancienneté des maîtres de chapelle de nos rois et le goût exercé de la musique harmonieuse (1).

CHAPITRE IV

LA MUSIQUE A SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE.

Au xe siècle, l'évêque de Liége, Étienne, ayant essayé d'altérer dans la célébration des offices religieux la pureté de la musique si soigneusement maintenue dans les écoles de France, Létald protesta contre cette innovation qui lui semblait dangereuse et fit tous ses efforts pour conserver l'enseignement traditionnel. Ce moine de Micy, à la prière d'Avesgaud, évêque du Mans, avait écrit une vie de saint Julien, et, suivant un usage reçu à cette époque, il y avait ajouté des répons et des antiennes qui devaient être chantés après la lec-

(1) Cum vero coram rege et principibus, consueto more diversa musicæ artis instrumenta chordis et tibiis audiret personantia aiebat sibi : Quale erit canticum indeficiens in cœlum audire angelorum quamque suave ac delectabile, si tantam mortalibus præbes industriam ut peritia artis ac suavitate cantilenæ provocent animos audientium ut te devote collaudent. (*Vie de saint Ansbert*, apud Bolland, 9 février).

ture de la légende ; mais il s'était gardé de les composer dans l'esprit et le style qui venait d'être innové. « Nous n'avons pas voulu, dit-il dans sa lettre à l'évêque, nous éloigner en quoi que ce soit du vieux chant pour produire une mélodie barbare et qui n'a point encore été essayée : nous n'aimons pas la nouveauté de certains musiciens qui dédaignent tout à fait les auteurs anciens. Un père n'aime-t-il pas mieux avoir des enfants semblables aux autres que de voir des monstres inconnus jusqu'à ce jour (1) » ? Son œuvre fut approuvée, et, en 1143, l'évêque du Mans, Gaufred, envoyant des reliques de saint Julien aux moines de Paderborn, crut y joindre ces répons et ces antiennes qui étaient chantés au jour de la fête (2).

Il est permis de rechercher en quoi consistait l'innovation que déplorait Létald et qui excitait sa colère.

Il faut distinguer la musique pratique, que l'on enseignait aux enfants de chœur avec la lecture, dès leur entrée à l'école, de la musique théorique qui faisait

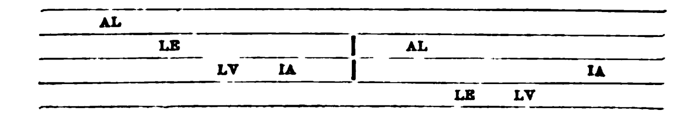
(1) Sane responsorium et antiphonarum, ut petiistis, digessimus ordinem, in quibus pro vitando fastidio, de unoquoque modo singula compegimus (et non pas comperimus, suivant la nouv. édit., p. 688) corpora neque omnino alienari volumus à similitudine veteris cantus, ne barbaram aut inexpertam, ut perhibetur, melodiam fingeremus. Non enim mihi placet quorumdam musicorum novitas qui tanta dissimilitudine utuntur, ut veteres sequi omnino dedignentur auctores ; nam hi qui conjugiis vacant, malunt liberos hominibus similes gignere quam alicujus invisi monstri effigiem procreare. *Bolland*, 27 janvier, t. II, p. 757.

(2) Responsoria vobis et antiphonas direximus... quæ penes nos in solemnitate communiter decantantur, quæ nequaquam, sicut audivimus, hactenus habuistis, *id.* p. 377.

partie du *quadrivium*. L'une s'appelait *cantus* et l'autre *musica*. Toute la science du préchantre se réduisait à donner aux enfants la première note et la suite des modulations d'un office jusqu'à ce qu'ils fussent capables de les répéter sans faute. La lenteur avec laquelle le chant grégorien se répandit en France est une preuve indubitable que les notes s'apprenaient par la voix d'un maître ; telle est la méthode employée encore aujourd'hui dans les écoles. On avait bien certains signes destinés à conduire la voix, mais tout à fait impropres à indiquer les nuances et surtout le point de départ. Les antiphonaires du IXe et du Xe siècle, conservés dans nos Bibliothèques, sont notés de telle façon que chaque syllabe est surmontée d'un trait horizontal ou vertical, ou circulaire, souvent des trois réunis. Cette notation était ce qu'on appelait neumes ; mais elle n'indiquait que les mouvements ascendants et descendants de la voix, sans déterminer avec certitude la valeur des intervalles musicaux. Il est évident que, pour pouvoir la lire, il fallait préalablement avoir appris dans les écoles les chants traditionnels qu'elle reproduisait. Aussi, au Xe siècle, lorsque Arnoul, élève de Fulbert, se détermina à composer l'office de saint Evroul, deux jeunes moines se rendirent à Chartres pour recueillir les intonations de la bouche même de l'auteur.

Quand les chants se multiplièrent, certains écolâtres inventèrent des méthodes pour soulager la mémoire des enfants et abréger le temps des leçons. Hucbald de Saint-Amand imagina une série de signes distincts représentant chacun un son particulier qu'il pla-

çait au-dessus des mots. Parfois il disposait les syllabes à différentes hauteurs dans l'intervalle de quelques lignes, que ces dernières soient figurées ou non.



A cette époque on inventa la génération des sons sur le monocorde, c'est-à-dire la manière de pincer une corde aux distances nécessaires pour en obtenir les divers tons de la gamme : chaque syllabe était surmontée d'un chiffre ou d'une lettre correspondant à une division du monocorde, et, dès que l'élève était embarrassé, il lui était facile de prendre le ton sans le secours de personne. Aussi Odon de Cluny dit que par ce moyen il enseigna aux enfants, en trois ou quatre jours, à chanter un office sans faute, ce que les chantres ordinaires ne pouvaient faire après cinquante ans d'étude.

Toutefois, le chant n'atteignit le dernier degré de perfection que le jour où le moine Guy d'Arezzo fit connaître les avantages de la portée musicale à quatre lignes et des sept notes, empruntées à la première syllabe de l'hymne de saint Jean-Baptiste :

« Ut queant laxis Resonare fibris
Mira gestorum Famuli tuorum
Solve polluti Labia cunctorum
Sancte Ioannes ».

C'est contre cette innovation qu'essaya de lutter Lé-

tald ; cependant cette utile réforme se répandit rapidement dans toute la France et les vieillards furent stupéfaits, disent les chroniqueurs, en entendant les enfants chanter à première vue les offices qu'ils n'avaient jamais appris. On comprend aisément qu'avec des méthodes aussi imparfaites la symphonie soit restée longtemps à l'état rudimentaire, les combinaisons harmoniques ne pouvant guère dépasser l'emploi simultané de la quarte et de la quinte.

Néanmoins on continua encore, durant tout le x[e] et le xi[e] siècle à se servir de l'ancienne méthode alternativement avec la nouvelle. Les manuscrits de Fleury nous en fournissent la preuve. Cette abbaye vit fleurir la musique sous la direction d'Abbon.

Ce moine, avant de devenir abbé de Saint-Benoît, était allé en différents monastères pour s'instruire dans les sciences divines et humaines ; mais il ne trouva qu'à Orléans l'enseignement de la musique. Toutefois son biographe remarque que ce ne fut pas sans beaucoup d'argent, *non sine magna pecunia*, qu'il acquit cette connaissance qui lui fit beaucoup d'envieux. Abbon composa et nota l'office de saint Edmond (1) et une séquence (2) en l'honnenr de saint Etienne.

(1) *Archives des Missions scientifiques*, t. IV, p. 404.

(2) Les séquences si nombreuses à cette époque étaient des pièces mesurées introduites par Notker sur les modulations ou vocalises qui suivent le dernier *alleluia*. Ce musicien avait trouvé sous les vocalises de l'antiphonaire de Jumièges quelques mots latins destinés à mieux en rappeler la mesure; à la place de ces paroles dénuées de sens, il eut l'idée de substituer des morceaux mesurés dont l'intention pieuse était facile à reconnaître. Ce furent les pre-

Mais on ne se contentait pas d'offices, de répons, de séquences : la musique envahissait tout. Déjà au neuvième siècle, on chantait les vers de Virgile, car nous avons trouvé dans un manuscrit de cette époque douze vers au-dessus desquels sont placés des neumes. Le dixième siècle nous montre un poëme sur la musique, commençant par ces mots :

« Rimans nexa poli culmina rectrix (1). »

et un autre où se trouvent indiqués les rapports de la musique avec l'arithmétique, l'harmonie des astres et les lois de l'acoustique (2). La musique était louée comme un exercice propre à former l'esprit et favorable à la piété par le concours qu'elle prête à la pompe des cérémonies religieuses. D'ailleurs Boëce avait dit qu'elle était une des quatre sciences sans lesquelles on ne pouvait arriver à la vérité, et saint Isidore ne craignait pas d'affirmer qu'il est aussi honteux d'ignorer la musique que de ne pas savoir lire ; car sans elle nulle science ne pouvait être parfaite (3). Aussi faisait-elle partie du *quadrivium*.

Après avoir célébré les gloires de la musique, on en apprenait aux enfants les règles par le chant ; nous avons sur ce sujet de petits poëmes intraduisibles pour

mières proses de la liturgie, et chaque *musicus* ou *praecentor* se hâta d'en composer de semblables, dont quelques-unes sont chantées encore aujourd'hui. *L'art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles* par de Coussemaker, Paris, 1865.

(1) Ms. 358, Bern. Voir la note E.

(2) Ms. 358, Bern.

(3) Sine musica nulla disciplina potest esse perfecta. *Origines*, l. III, c. XVIII.

la plupart. Telle est la pièce suivante dont nous donnons le premier et le dernier vers :

« Efficitur quinis simphonia sexcupla ptongis —
Prima dyatonicis resonant tetracorda camenis. (Ms. 134, de Berne).

Une autre pièce du neuvième siècle varie la marche des vers afin de donner le précepte et l'exemple :

« Clare rutilans symphonia
Dulci resonet melodia,
Ptongis paribus metricata
Phalanx reboet ac librata
Sancti patria dignè gesta
Anni orbita revoluta,
Pandat plectrica voce summa,
Omnis concio atque tanta
Succincto perplexa ordine armonia,
Terminatis magadis resultet sonora,
Cunctaque per loca quantitate discreta
Castigatis nervulis musica psallat (1)... »

Cette dernière pièce offre une particularité remarquable à cause de son titre *Prosa clarellæ*. Ducange, auquel ces mots de notre manuscrit n'avaient pas échappé, se demande ce qu'ils peuvent bien signifier, et son continuateur ajoute que cette prose était probablement jouée sur un instrument se rapprochant de notre flûte (2).

(1) Ms. 125, de Fleury; voir la suite de cette pièce dans l'Appendice, note A.

(2) In vetustissimo Ms. sancti Benedicti ad Ligerim legitur Prosa clarellæ : qua posteriori voce an designetur auctor Prosæ an tonus seu musices modus quo decantari debeat divinandum. Fortè a clarasius vel claro quod una cum tubis decantatur. V° Clarella.

Et à ce sujet il ne semblera pas hors de propos de parler des instruments dont on se servait pour accompagner la musique. Nous ne voulons pas donner tous les noms, ces détails ne rentrant point dans le plan de notre travail qui ne vise que l'histoire de la musique dans notre province et la succession non interrompue des traditions musicales.

Ceux dont on se servait le plus souvent étaient des espèces de petites harpes ou lyres, des vielles assez semblables à celles que l'on emploie encore, des flûtes à deux tuyaux et enfin l'orgue. On nous pardonnera de donner quelques détails sur ce dernier, d'autant plus que le monastère de Fleury possédait un orgue et même, pourrions-nous ajouter, des maîtres et des facteurs d'orgue, si ces mots n'étaient point trop nouveaux.

Guy et Térald, deux élèves d'Abbon, se demandent la différence qui existe entre le psaume et le cantique : le premier répond que le cantique n'a besoin que du secours de la voix humaine, tandis que le psaume demande le son de l'orgue, *ut est apud nos* (1).

« Si vous désirez apprendre la musique et ce qui se fait au moyen des orgues, écrivait le savant Gerbert à un de ses amis, consultez Constantin de Fleury (2). »

(1) Canticum quod ex intelligenti sola vocis humanæ profertur emissione ad interioris hominis scientiam et fidei pertinet veritatem : psalmus verò qui adhibito materiali organo, ut est apud nos, consonanter peragitur, ad exteriora et corporalia refertur. D. Martène, *Thesaurus Anecdot.* I, 120. Ce document se trouvait dans le ms. 167 Flor : mais il en a été enlevé.

(2) Si in musica perdiscenda et in his quæ fiunt ex organis...

Cet instrument, quelque imparfait et grossier qu'il fût alors, produisait de grands effets sur les esprits faciles à émouvoir. Walafrid Strabon raconte qu'une femme mourut de joie sous le charme de ses accords mélodieux (1).

Nous avons vu plus haut que l'empereur d'Orient en envoya un au roi Pépin qui le fit placer dans l'église Saint-Corneille à Compiègne. Or voici ce qu'était cet orgue d'après la description du moine de Saint-Gall : « Cet admirable instrument à l'aide de cuves d'airain et de soufflets de peaux de taureau, chassant l'air comme par enchantement dans les tuyaux qui sont aussi d'airain, égale par ses rugissements le bruit du tonnerre, et par sa douceur les sons légers de la lyre et de la cymbale ».

Outre la singularité de l'orgue en lui-même, on admirait aussi justement alors la manière de le mettre en jeu ; car c'était à l'aide de la vapeur qu'on en tirait le son de la manière suivante : on tenait de l'eau bouillante dans un réservoir placé sous les tuyaux de l'orgue, des soupapes s'ouvraient chaque fois que les clefs étaient mises en mouvement et la vapeur s'introduisant par ce moyen dans la partie inférieure des tuyaux y produisait le son.

Les instruments construits de la sorte ne furent

per Constantinum Floriacensem supplere curabo. *Epistol. Gerberti XCII.*

(1) Dulce melos tantum vanas deludere mentes
Cœpit, ut una suis decedens sensibus ipsam
Femina perdiderit vocum dulcedine vitam.

pas longtemps en usage, et, si le secret de cette construction assez étrange est aujourd'hui entièrement perdu, il n'en est pas de même des orgues à soufflet. Car nous possédons un précieux manuscrit de la fin du xe siècle qui nous fournit tous les détails techniques relatifs à la structure des tuyaux d'orgue et au perfectionnement qu'y apporta Constantin.

« On prend du cuivre très pur que l'on bat jusqu'à une extrême ténuité : il sera long de quatre pieds, bien rond, en forme de cylindre et ira toujours en diminuant d'un bout seulement, parce que la cavité des tuyaux doit être creusée de façon à faire entrer un œuf de pigeon dans la partie supérieure, et un œuf d'alouette dans la partie inférieure. Puis à l'endroit où commence l'égalité de la grosseur, on ouvre un trou dans le travers du tuyau pour la formation de la voix... Pour obtenir le genre diatonique d'où découlent les gammes modernes, on mesure les tuyaux de la manière suivante.

« Le premier, qui est plus petit que tous les autres et par conséquent plus aigu, sera divisé en huit parties, et le second sera plus grand de la huitième partie du premier pour qu'ils fassent entre eux un ton. Le troisième surpassera aussi le second de la huitième partie, et il y aura encore un ton. Le quatrième sera plus grand que le premier de la troisième partie du premier, et de la sorte il fera une quarte à partir du premier et au troisième un demi-ton. Le cinquième sera plus grand que le premier de la moitié pour y faire une quinte, et au quatrième un ton...

« Dans ces sept sons de l'accord vous aurez une gamme : un fréquent usage vous apprendra à distinguer la différence des sons, qui sont aussi doux avec ces tuyaux que dans les orgues hydrauliques.

« Il faut, en outre, une boîte carrée sur laquelle viennent s'adapter tous les tuyaux pour recevoir l'air provenant de deux soufflets. Cet air met en mouvement de petites languettes plates et droites qui seront mobiles et sur lesquelles la main exercée pourra courir, l'organiste ayant soin de fixer des tablettes de bois contenant les lettres de l'alphabet A B C D E F G A B qu'il regardera pour se guider jusqu'à ce qu'il ait contracté une grande habitude (1). »

Il pouvait donc exister plusieurs jeux dans cet orgue qui ne diffère pas beaucoup du nôtre, puisqu'on avait la facilité de multiplier cinq et six fois les tuyaux, et de la sorte il devenait très aisé d'obtenir ces accords sublimes « que l'on croirait descendus des cieux ». Avec un tel instrument dont la nouveauté faisait un juste sujet d'admiration non moins que les sons merveilleux, on conçoit facilement l'enthousiasme des hommes de notre province pour se rendre en foule à Fleury et jouir sans cesse des charmes séduisants de l'orgue touché par le savant Constantin.

Voilà ce que le monastère de Saint-Benoît produisait, et la musique passionnait non-seulement les moines, mais aussi tous ceux qui, mus par un sentiment d'une pieuse dévotion, venaient solliciter les faveurs de la

(1) Nous donnons le texte complet à la note B.

santé et du salut. La musique n'était jamais absente du chœur, et après les accents graves du plain-chant si propre à faire ressortir les beautés des psaumes, la voix magique de l'orgue accompagnait les voix vibrantes des religieux que dominaient les accords de la nombreuse jeunesse élevée à l'école de Fleury, sous l'habile direction de Constatin.

Il est fâcheux que le temps ne nous ait rien conservé des œuvres musicales de ce grand maître; l'histoire, du moins mieux inspirée, en a gardé le souvenir. Devenu abbé de Micy, il continua dans ce monastère les antiques traditions et composa sur l'arrivée de saint Benoît en France une hymne qu'il mit en musique. Ce chant, inspiré sans doute par le tombeau du saint patriarche, pour servir de protestation contre les soupçons qui commençaient à se manifester sur la réelle possession de son corps par Fleury, fut exécuté pour la première fois dans le monastère où Constantin avait été élevé, grâce aux efforts de celui qui lui succéda dans la charge de grand chantre, Helgaud, plus connu sous le titre d'historien du roi Robert (1).

Revêtu de cette haute dignité, Helgaud n'épargna rien pour augmenter l'étude de la musique, et dans ce but il ordonna la fabrication d'un bâton de chantre

(1) Historia patris Benedicti adventus quam Constantinus illius loci nutricius atque abbatiæ Miciacensis honore ab Arnulpho Aurelianensium præsule donatus, musicæ artis dictaverat pneumatibus, suasu Helgaudi præcentoris permissuque Gauzlini abbatis Floriacensi loco primo insonuit. *Vita Gauzlini*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, II, p. 278.

tout brillant d'or, d'argent, de cristal et de pierres précieuses avec une inscription de vingt-quatre vers qui furent notés par un moine nommé Gontard (1).

« Chantre, disait Helgaud, il faut, au moyen des neumes, distinguer huit modes pour que toute louange plaise au souverain Seigneur. Les rois ont un sceptre, ce bâton est celui des chantres. Celui-là devient un objet de crainte pour les mortels orgueilleux, les moines debout et prêts à chanter se réjouissent à la vue de celui-ci. La verge d'or est le symbole de la justice royale ; appuyé sur son long bâton, le chantre donne le signal et à l'instant il est suivi de tout le chœur des moines et la jeunesse fait entendre de joyeux accents. »

Après avoir ainsi montré le symbolisme de ce bâton, Helgaud énumère toutes les richesses dont il l'a revêtu et les éminents services qu'il peut rendre ; car, par une heureuse disposition, on y trouve aussi le comput, connaissance importante à cette époque ; puis il continue en ces termes enthousiastes : « Allons, vieillards blanchis par les années, et vous aussi, jeunes enfants, dans les fêtes de saint Benoît, mettez vos voix d'accord avec vos pensées (2). Helgaud, chantre de Jésus-Christ, a fait ce bâton, Gontard en a noté les paroles. »

(1) Fecit et præcentorialem virgam argenteo schemate nitentem, cujus verticis summitas fert christallum et lucida gemmarum contubernia, hæc subnotans carmina :

Octonos distingue modos per pneumata cantor.

(Cf. à la fin la note C.).

(2) Ces paroles sont empruntées à la Règle de saint Benoît qui dit : « Sic stemus ad psallendum, ut mens nostra concordet voci nostræ. Cap. XIX. » Ces expressions montrent ce que devrait être toute

Gauzlin, qui gouvernait Fleury au commencement du XIe siècle, s'efforça de continuer les traditions musicales de son monastère. Après avoir revêtu le chœur de marbres apportés à grand frais d'Italie, il fit construire un magnifique lutrin en métal d'Espagne : quatre lions en formaient la base et une colonne haute de trois coudées, surmontée d'un aigle aux ailes déployées, était destinée à recevoir l'homiliaire ou l'antiphonaire (1).

Tous ces détails que nous donne André, ces descriptions dans lesquelles cet écrivain semble s'être complu, prouvent d'une manière évidente que Fleury, déjà riche des dépouilles de l'Italie, ne négligeait rien pour accomplir le précepte de la règle bénédictine : « *Nihil operi Dei præponatur* », et pour attirer, dans sa magnifique basilique, un grand concours de fidèles aux trois grandes fêtes de saint Benoît, qui se célébraient le 21 mars, le 11 juillet et le 4 décembre.

bonne musique; à cette époque la musique réalisait ce vœu, tandis qu'aujourd'hui elle est uniquement l'art de combiner des sons, il ne lui reste que sa partie matérielle absolument dépouillée de l'esprit qui l'animait autrefois. « Bisogna confessar, dit Tartini, certamente esservene qualcheduna cantilena talmente piena di gravita maesta e doliezza conguenta a somma simplicita musichale che noi moderni duraremmo fatica molta per produrne di equali. » *Trattat. di Musica*, p. 114.

(1) Fecit et analogium hispanico metallo compactum diebus utendum feriarum, cujus basem fusoria industria IV vallaverat leunculorum pulchritudine; desuper columnam III cubitorum habentem altitudinem fusili arte fabricatam atque undique vario opere politam in cujus centro volantis aquilæ radiabat similitudo. — Ces détails, tirés de la vie de Gauzlin, § XXXV, montrent que l'industrie et les beaux arts florissaient à Saint-Benoît-sur-Loire.

A cette même époque commencent à apparaître dans les manuscrits les hymnes notées sur quatre lignes, et les deux plus beaux morceaux que nous ayons vus avec des notes sont le *Kyrie eleison* et le sublime chant du *Popule meus*, pour l'office du Vendredi-Saint.

La notation musicale n'était pas encore universellement employée, elle faisait plutôt l'exception ; car beaucoup d'hymnes, de répons et de psaumes avaient encore des neumes, et néanmoins on continuait à versifier sur la musique, témoin les vers suivants :

« Gliscunt corda meis hominum mollita camœnis,
Una mihi virtus numeratos contulit ictus,
In celis summo gratissima carmina fundo,
Dans aule Christi munus sub voce ministri,
Ordine me scripsi primo qui carmina fixi (1). »

Les chantres et les musiciens formaient deux classes essentiellement distinctes, mais qui se réunissaient souvent en une seule pour l'exécution de certains morceaux. Les principes en effet étaient différents, comme l'indique une autre pièce mesurée en vers trochaïques :

« Musicorum et cantorum magna est distancia —
Quos si sapis hac in arte nichil est utilius (2). »

Nous avons en outre plusieurs traités en prose indiquant les règles de ce que nous appelons plain-chant, bien qu'ils portent le titre de Traité musical; c'était assurément de la musique, mais moins cadencée

(1) Ms. A. 91, nº 20, Bern.
(2) *Idem*, nº 21, Bern.

avec un rythme plus grave et plus solennel, comme le demandaient les augustes cérémonies de la Messe (1). Et même ces traités revêtaient la forme d'un dialogue ou d'un entretien entre un maître et un élève (2).

Mais on ne se contentait pas de composer des ouvrages spéciaux sur la musique, les moines veillaient encore avec un soin religieux à la conservation des livres qui contenaient le chant. En 1146, l'abbé Macaire prit une résolution très importante sur ce sujet. Les volumes qui servaient au chœur se détérioraient sous l'action dévorante du temps et demandaient à être renouvelés, sinon il était à craindre qu'on perdît entièrement les éléments indispensables de tout office. A la prière d'Acton, grand chantre et en même temps bibliothécaire, un chapitre général se tint à Fleury, et décida que chaque monastère ou prieuré dépendant de l'abbaye devait s'engager à payer annuellement une certaine rente pour l'entretien des livres du chœur.

Cette sage ordonnance nous conduit au XIII[e] siècle, époque à laquelle Fleury conservait le chant ecclésias-

(1) Tonus item inter aliquam vocem et tertiam a semitonus id est duo toni ut a C ad E — ipso doctore semper humanas tenebras illustrante cujus summa sapientia per cuncta viget secla. Ms. A, 91, Bern. — Regulæ tonorum: Primus tonus facit suum regulum in F et finitur in voce V proceditque in XIma in qua est eadem littera D — in reliquis quoque modis dictum est secundum formarum varietates. Ms. 702, Bern.

(2) Colloquium discipuli et magistri de hisce regulis tonorum. *Discip.* Dum vix per paucos cantus his regulis contraire invenio eorum et paucitatem ut ita dicam furtivam singularitatem a præsumptoribus viciatisque cantoribus factam esse non dubito. Ms. *idem*, fol. 505. Ces mss. de Berne viennent tous de Saint-Benoît-sur-Loire.

tique dans toute la pureté de ses meilleures traditions ; mais cette musique sainte des offices quotidiens ne suffisait plus, les moines avaient composé des espèces de tragédies que les élèves du monastère représentaient et chantaient aux grandes fêtes de Noël, époque à laquelle avaient lieu quelques vacances pour les écoliers. Ces tragédies, au nombre de dix, ont été publiées; mais pourquoi n'éditerait-on pas aussi la musique de ces pièces qui forment le premier type de nos opéras (1).

Ne serait-il pas intéressant pour nous de savoir comment chantaient les moines de Fleury et quelle méthode ils employaient? Nous croyons qu'il y aurait de quoi tenter la verve et le talent de quelque musicien moderne. Certes, de nos jours, où l'on exhume de la poussière de nos manuscrits tant de richesses plus ou moins goûtées, ne pourrait-on pas trouver dans ce volume vieux de six cents ans (2) quelques pages intéressantes, surtout puisqu'il s'agit non plus seulement d'une musique vraiment locale, mais d'un document qui est le premier dans l'ordre des temps? Ce serait une œuvre qui ferait honneur à une ville qui compte tant d'amis des beaux arts et dont les sociétés musicales voient leurs médailles se multiplier dans les concours harmoniques.

A cette époque les documents que nous pourrions citer encore sont fort nombreux; chaque manuscrit

(1) Cf. Etudes sur les mystères joués à Fleury et à Orléans, dans le tome IV des Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix. V. note D.

(2) Ms. 178 conservé à la bibliothèque d'Orléans. V. note E.

nous montre en effet, soit au commencement soit à la fin, des phrases musicales, et même des vers de Boèce dans la *Consolation de la philosophie* (1) renfermant des essais de neumes, tant la passion de la musique dominait les copistes au moyen âge. Des vers commencent les ouvrages et ils sont notés :

« Vides, o frater Luciane, hos calathos,
Hic rosas...
Jam philomelinis promat fibris chorus instans
Arbiter æthre micans populus quod fabitur almis. » (2)

Il nous serait agréable d'en citer d'autres sur *saint Nicolas*, patron de la jeunesse, par exemple, sur le *mépris des richesses*, sur les *pierres précieuses ;* mais il faut nous borner.

La musique, avec le temps, changea de caractère, aussi bien que les idées ; de religieuse qu'elle était, elle devint même profane, non tout d'un coup, mais par la conséquence nécessaire des évènements. Les mystères avaient été joués dans les monastères ou dans les églises ; mais bientôt, la scène sera plus bruyante, on jouera sur la place publique, et le théâtre entraînera la musique à sa suite, pour la rendre plus vive et plus gaie.

Cependant les croisades fournirent à un Orléanais l'occasion de signaler son talent musical. Les Grecs avaient besoin pour combattre d'être excités par des chants, la jeunesse athénienne était formée de bonne

(1) Ms. 228 Flor.
(2) Ms. 226 Flor.

heure à cette harmonie militaire; c'est ainsi que la musique prêtait sa force et sa majesté, s'il fallait animer à la lutte une notion guerrière ou l'entretenir de ses exploits. Des chants faciles, nobles, expressifs, fixaient aisément dans la mémoire les exemples avec les préceptes. Accoutumé de bonne heure à répéter ces chants, chacun y puisait avec plaisir l'amour du devoir et l'idée de la vraie beauté.

Il en fut de même en France au moment où les croisés vaincus quittaient en foule les Lieux Saints qu'ils avaient juré de délivrer. Vainement de nouveaux seigneurs s'armaient pour secourir la résistance de ceux qui étaient restés; presque tous avaient péri devant Rama, où, dit un vieil historien, les chrétiens furent broyés comme la paille. A cette nouvelle désastreuse, la catholique Europe tressaillit, un enthousiasme indescriptible s'empara de tous les cœurs. Un cri poétique avait réveillé les nations qui semblaient s'endormir, il partit de la bouche d'un Orléanais, d'un clerc, nommé Maître Bertère.

Élevé dans le cloître de saint Aignan, dont il était devenu chanoine prébendé sur la présentation de Grégoire VIII malgré la résistance du chapitre, Bertère quitta bientôt cette charge et se retira en Angleterre où l'appelait son ami Joffride. Là, témoin des malheurs des croisés, il composa un chant qui fut promptement répété par des milliers de bouche et dont les paroles, au rapport de l'historien Roger de Hoveden, engagèrent un grand nombre de personnes à prendre la croix (1).

(1) Erat quidam clericus dictus Magister Berterus Aurelianensis,

Cette pièce renfermait six strophes de douze vers avec un refrain de six vers. Les rimes étaient alternées dans le genre de nos odes. On peut croire que, pour cette composition imitée de Tyrtée, Bertère mit en pratique l'instruction musicale qu'il avait puisée à l'école de Saint-Aignan, puisque toute l'Angleterre connut bientôt ce chant, et que le refrain en particulier retentissait de tous côtés comme un siècle auparavant : « Dieu le veut (1). »

La réputation musicale d'Orléans se soutenait donc ; un enfant de cette ville établissait les fondements de la fameuse Université de Cambridge, pendant qu'un autre électrisait de ses chants l'Angleterre, encore sous la douce influence de la science et de la piété d'Abbon de Fleury.

Mais nous arrivons au XIVe siècle. L'élément religieux à cette époque tendait non pas à disparaître entièrement, mais au moins à diminuer pour laisser l'influence à l'élément civil ; la vie monastique ne grandira plus, elle ne nous fournira donc plus aucun document pour l'histoire de la musique. C'est dans les archives de la ville que nous puiserons nos renseignements.

qui ad crucem accipiendam multorum animos excitavit. *Rogeri de Hoveden Annales* apud *Rerum Anglicarum scriptores* à Sarville. Francfort, 1601. Wechel.

(1) Lignum crucis
Signum ducis
Sequitur exercitus
Quod non cessit
Sed præcessit
In vi sancti Spiritus.

CHAPITRE V

LA MUSIQUE DANS LES FÊTES DE LA VILLE

Orléans voyait s'augmenter chaque jour le nombre de ses étudiants dont la vie bruyante devenait pour cette cité, séjour de la paix et du calme, une occasion de mouvements peu compatibles avec l'austère tranquillité du cloître. En effet Mathieu Pâris raconte qu'en 1236 une émeute éclata entre les étudiants et les bourgeois d'Orléans ; le sang coula. Cet acte odieux inspira un poète qui fit une sorte de complainte dont la musique vient d'être trouvée par M. Delisle (1).

Mais si la musique compte toujours dans le quadrivium (2) elle a perdu son caractère, elle n'a plus d'objet moral ; la musique ancienne faisait aimer les devoirs, maintenant elle ne servira qu'à procurer du plaisir. Pendant quelques temps les fidèles n'auront plus autant d'attraits pour la musique d'église qui naguère réveil-

(1) Voir la note F.

(2) Quinta civitas est musica per quam transitus est ad patriæ cantica. In hac urbe per Bœtii doctrinam hinc chorus viris gravibus, inde puerilis acutis vocibus Deo jubilat : organa fistulis, citharæ fidibus concrepant, cymbala pulsu tinniunt : septem dissonæ voces consonam harmoniæ efficiunt. Triplex modulatio quæ fit flatu, tactu, pulsu, septem consonantiis senarii dignitatem, universitatem continentem, concinit, dùm intervallis et proportionibus tonorum dulce melos reddit. In hac urbe docentur viantes per modulamen morum transire ad concentum cœlorum. Honorius d'Autun, *De animae exilio et patria, alias de artibus*, cap. VI.

lait jusqu'au fond des cœurs les sentiments les plus honorables de l'homme, les plus utiles à la société, le courage, la reconnaissance et le dévouement à la patrie.

En effet, quand à cette époque on voulait faire honneur à un chanteur et le louer de la manière la plus flatteuse, on lui disait qu'il venait de l'école de Sens ou de celle d'Orléans. « Li chanteor de Sens, dit Ed. Fournier, avait une célébrité proverbiale au moyen âge ; et comme la danse, cet autre art qui suit toujours de si près la musique, était en même temps cultivée avec le plus grand soin par les Orléanais, le peuple en prenait occasion pour compléter en notre honneur son premier dicton ; s'il vantait donc les chanteurs de Sens, il nommait ensuite les danseurs d'Orléans, et ce double proverbe résumait dans son esprit tout ce qu'on pouvait dire de plus flatteur sur la réputation musicale et en faveur du goût artistique des deux villes (1). »

Il est vrai que cette réputation déplaît à Le Maire : « Je me suis étonné de ce que Chassané, discourant des mœurs, inclinations et exercices que prennent les escholiers dans les Universités, attribuant l'estude à ceux de Tholose, la crotte à ceux de Paris, la braverie à ceux d'Angers, il confère la danse à ceux d'Orléans, ne se souvenant de la louange honorable et méritoire qu'il donne à cette Université.

« Mais j'estime qu'il s'est mépris, qu'au lieu de dire les escholiers de Poitiers qu'il appelle joueurs de

(1) Le Conteur Orléanais, p. 111.

paulmes, il devait dire : les danseurs de Poitiers, car chacun sait que ce sont fluteux qui aiment la danse joyeuse, trépignante et sautelante, dont sont venus les branles de Poitou. Et pour les escholiers d'Orléans, il les devait qualifier joueurs de paulmes ; car il est vrai de dire qu'au temps qu'écrivait Chassané, les Orléanais étaient grands joueurs de paulmes, y ayant à Orléans plus de quarante jeux, dont plus de vingt ont été détruits. Les docteurs Regens y jouaient aussi, dont quelques-uns ont voulu blâmer ce célèbre docteur Legeay de ce qu'après la leçon publique dans les écoles, il conviait ses écoliers à la paume, faisant partie avec eux (1). »

Quoi qu'en dise Le Maire, il est cependant certain que le peuple orléanais et les étudiants aussi aimaient beaucoup la danse, sans négliger la paulme et le jeu du poussavant.

Maître Rabelais nous les représente ainsi sur le terrain des îles voisines du pont d'Orléans. « Partant de Bourges vint à Orléans, dit-il, en parlant de Pentagruel, et là trouva force rustres escoliers qui lui feirent grande chaire à sa venue et en peu de temps apprint avecques eux à jouer à la paulme si bien qu'il en estoit maître. Car les étudiants dudit lieu en font bel exercice, et le menoyent aulcunes fays es isles pour s'esbattre au jeu de poussavant. Et au reguard de se rompre fort la teste à estudier, il ne le faisoit mie de paour que la veue lui diminuast... Et quelque jour que l'on passat licencie

(1) Le Maire, p. 387, *Histoire d'Orléans*.

en loi, quelqu'ung des escholiers de sa cognoissance, qui de science n'en avoit guère plus que sa portée, mais en récompense savoit fort bien dancer et jouer à la paulme; il fit le blason et divise des licentiez en la dicte Université, disant :

« En la main une raquette,
Une loi en la cornette,
Une basse dance au talon
Vous voilà passé coquillon. » (1)

Nous en avons dit assez pour prouver combien les Orléanais aimaient la danse, et cependant nous ne pouvons négliger de citer l'illustre Pyrrhus Dangleberme qui écrivit un traité sur la musique et la danse. C'est qu'en effet une ardeur artistique, une véritable fièvre musicale s'était soudain emparée de tous les Guépins de notre Université. Les régents en étaient au désespoir, et ils présageaient déjà la ruine des hautes études, en voyant avec quelle indifférence la jeunesse commençait à les accueillir.

Parmi leurs disciples se trouvaient quelques jeunes gens vraiment artistes, prenant au point de vue de l'art cette vie de dissipation, et ne dédaignant point de poétiser ses joies et ses plaisirs; tel était Piachet Dupont, écolier musicien, qui, célébrant le jeu favori des Orléanais, fit cette chanson restée fameuse :

« Au joli jeu de poussavant » (2)

(1) Pentagruel, liv. II, ch. v,

(2) Cette chanson a été réimprimée à Venise, chez Jérôme Scott, (1549); on la trouve aussi au n° 12 du 4e recueil de Pierre Attaignan. — Nous empruntons ces détails au *Conteur Orléanais*.

Tout était sacrifié à la musique ; et si les étrangers venaient alors à Orléans, ce n'était point pour se livrer à la science du droit. Voici ce que dit Martial d'Auvergne dans des vers peu connus :

« En justice, il y a de grands abus.
Mais qu'en dit-on? Je m'y trouve confus,
On nomme juges jeunes petits enfans.
Savent-ils rien? Ils viennent d'Orléans :
Qu'ont-ils appris? A bien jouer de la flûte. »

Les écoliers orléanais furent toujours fidèles à ces habitudes de dissipation et d'études joyeuses qu'interrompirent pour quelques années seulement les graves événements qui se passaient en France et dont Orléans fut témoin au XVe siècle.

La délivrance miraculeuse de cette noble cité offrit une nouvelle occasion de remarquer le goût musical qui n'avait jamais cessé de passionner ses habitants. A la fête anniversaire du 8 mai qui eu lieu en 1432, on fit la première procession religieuse, civile et militaire et l'on eut soin de dresser le long des rues des *eschaffauds* sur lesquels étaient placés des chanteurs qui faisaient entendre des hymnes et des motets en l'honneur de Jeanne d'Arc et contre les Anglais.

Voici l'hymne chanté devant l'église de Notre-Dame-des-Miracles de Saint-Paul :

« Noble cité de moult grand'renommée
Ville puissante, en tous lieux bien famée,
Chambre du roy digne d'estre nommée,
Lieu décoré de décrets et de loix,
Toy, Orliens, richement aornée,
De guerre en paix la mercy Dieu tournée,

Réjouis-toi à icelle iournée,
Peuple vaillant et très loyal françois.

A la double prière
Dont le roy Dieu pria,
Vint pucelle bergère
Qui pour nous guerroya,
Par une pucelle une fois
Chassas tes ennemis anglois
Qui tant te firent de tempeste.

Voici la croix du Fils de Dieu,
Voici la France le milieu,
La noble cité d'Orliens,
Fuyez, Anglois, de ce beau lieu!
Et vous souvienne après tous jeu
Que ne gaignates rien liens.

Judith et Esther, nobles dames
Et plusieurs autres vaillantes femmes,
Par le vouloir du Dieu des Dieux
Bataillèrent pour les Hébreux
Et eurent de belles victoires,
Comme nous trouvons es histoires;
Tout ainsi pour notre querelle
Bataille Jehanne la Pucelle.

Ne sailliez jamais d'Angleterre,
Anglois, pour gaigner notre terre;
Regardez comment Glacidas
Fust noyé et d'autres grants tas,
Sallebry, frappé d'un canon
Dont mourut à confusion;
Car Nostre-Dame et sainct Bernard
Les gresvèrent de toute part.

Sainct Euverte les mit aussy
Et sainct Aignan en grant soucy,
En la vertu, comme ie crois
De Dieu et de sa digne croix.

Par sa divine conduite
Anglois tant fort greva
Que tous les mit en fuitte
Et le siége leva.

Chantez, ô le clergé et messieurs les bourgeois,
Vous, notables marchands, aydez-nous ceste fois,
Commune d'Orliens, eslevez vostre voix
En remerciant Dieu et la Vierge sacrée,
Quand jadix, à tel jour, huictiesme de ce mois,
Regarda en pitié le peuple Orlienois
Et tellement chassa nos ennemis anglois
Que la duchié en fust en ioye délivrée.

O reine de là sus en grand'dévotion,
Icy, devant sainct Pol vous en remercions :
D'en célébrer le jour sommes par trop ioyeux,
Chacun an y faisons belle procession,
Portons nos bieaux ioyaux par décoration,
En chantant chants de paix et motets gracieux.
O benoist sainct Aignan, tant digne et précieux,
O sainct Euverte aussy, nos patrons glorieux,
Du trésor d'Orliens garde et protection. »

On chantait le motet suivant à la porte Dunoise :

« Grandement reiouyr te doibs,
Devost peuple orlienois,
Et comme très loyal françois
Remercier Dieu à haulte voix,
Quand cinq jours après la grand feste
De la digne et benoiste croix,
Le huictiesme iour de ce mois,
Or prions donc pour le bon capitaine
Sage et prudent, monseigneur de Dunois,
Que Dieu le mette en la gloire hautaine,
Poton, La Hyre et tous les bons françois,
Et rendons tous grâces au Roy des Roys
Quy a tel iour nous mist hors de grand'peine,

Et adorons sa précieuse croix
Le vray salut de créature humaine (1) ».

On nous pardonnera d'avoir cité tout au long ces deux pièces, qui, si elles ne remontent pas au xve siècle, n'en semblent pas fort éloignés.

Une fois que le danger fut passé et que la ville eut réparé ses ruines, nous voyons des fêtes solennelles qu'embellit la musique. Nous apporterons comme documents les comptes de la ville.

En 1440, Charles, duc d'Orléans, vint, à son retour d'Angleterre. avec Marie de Clèves, sa jeune épouse, visiter sa ville qui les reçut avec enthousiasme : les musiciens furent de la partie et ne contribuèrent pas peu à rendre l'entrée magnifique.

« A Oudin de Saint-Avy, pour dépenses faites par lui et les ménestrels de sa bande pour jouer parmi la ville et pour réjouir le peuple de la venue de mondit seigneur, 9 sols ».

« Pour la bonne chair faite par les ménestrels qui étaient venus de par les procureurs, 23 s. 8 den. »

« A Jehan de Moustier et Laurencin du Moustier et à Gilet le bateleur pour avoir été jouer par la ville aux échafauds, 48 s. ».

« Pour don fait à six habiles ménestrels qu'on avait fait venir de Saint-Benoît, de Janville et de Cléry, 10 l. 8 s. ».

(1) Lottin, I, p. 279.

« Pour les dépenses en vin faites par les ménestrels depuis le mardi jusqu'au jeudi, 64. s. 3 d. ».

Vingt ans après, nouvelle entrée solennelle à Orléans : c'était le duc, la duchesse et Mademoiselle, âgée de trois ans. Les ménestrels furent conviés à la fête, les comptes de la ville le témoignent encore :

« Pour Macé Avecdet et autres habiles ménestrels, pour avoir été jouer à la venue de madite Demoiselle et l'avoir conduite jouant depuis les Augustins jusqu'à Sainte-Croix et depuis Sainte-Croix jusqu'à la Cour le roy et avoir été jouer ledit jeudi au soir à la Cour le roy, que les femmes de la ville sont allées danser devant Mademoiselle jusqu'à onze heures de nuit, 66 s. ».

A la fête de la ville, en 1463, on construisit un grand théâtre en avant au sud des Tourelles du pont sur lequel furent des musiciens et des « menestriers » qui par des fanfares réjouissaient le peuple, indépendamment des « eschaffaux » élevés dans les rues que devait suivre le cortège et sur lesquels plusieurs personnes étant placées chantaient des cantates et des motets et débitaient des vers satiriques contre les Anglais.

Enfin, à la naissance de Charles, fils de Louis XI, en 1470, « il y eut, disent les Mémoires du temps, des danses communes et générales de la plus grande et saine partie des bourgeois, manans et habitants de cette ville, vêtus et parés le plus honnêtement que possible leur fût. Le mardi après dîner, vers une heure, et le même jour après souper, à cinq heures, jusqu'à environ

dix heures de nuit, par tous les quartiers de la ville, en lesquels les danses furent, se trouvèrent tous les joueux d'instruments de la ville. Ces joueux étaient : 2 personnes ayant chacun un orgue, 2 ménestrels ou joueurs de violon, 3 tabourineux, 7 guitareux, harpeux. ».

Nous pourrions citer bien d'autres comptes de la ville ; mais les détails, restant les mêmes, n'offriraient que très peu d'intérêt ; ceux que nous avons rapportés suffiront pour montrer qu'Orléans aimait la danse et que la musique était l'accompagnement indispensable de ses joyeux ébats. On trouve toujours ce même peuple vraiment guépin qui, pendant le siége de 1429, envoyait plaisamment aux Anglais plusieurs violons pour les distraire et chasser leurs ennuis.

Du reste, Orléans, fier de ses souvenirs et de sa gloire, ne pouvait renier son passé, alors que la France était, après les contrées néerlandaises, la contrée de l'Europe où la musique était le mieux cultivée. Au XVe siècle, tous les chanteurs de la chapelle du pape étaient Français ; mais les écoles de Sens et d'Orléans envoyaient à la cour pontificale d'Avignon ou de Rome d'habiles musiciens, comme au XIIIe siècle les secrétaires des papes sortaient aussi de notre ville. C'est que les Français seuls savaient chanter (1). Seuls ils composaient ces délicieuses chansonnettes dont la mélodieuse harmonie restait facilement dans toutes les mémoires.

(1) Itali caprizant, Hispani latrant, Germani boant, cantant Galli. *Mursurgia* du père Kircher.

Mais il semblait que les airs grivois inspirés par la vie joyeuse des écoliers dussent anéantir la musique religieuse ; en effet, nous l'avons vu, l'instrument favori des Orléanais était la flûte. « Or le chant est bien plus agréable lorsqu'il est ainsi accompagné, parce que le chant et la flûte se mêlent naturellement, peut-être à cause de leur ressemblance, tous deux venant du souffle. En outre, la flûte, par la plénitude des sons qu'elle produit et par leur similitude avec la voix, dissimule beaucoup de fautes du chanteur, dont elle fait ainsi mieux ressortir le talent et l'habileté (1) ».

Un autre instrument dont s'accompagnaient les écoliers chanteurs était le violon, monté de trois cordes, dont les ménétriers ont fait usage jusqu'au XVIIe siècle et qui existe encore chez les paysans de quelques contrées de l'Angleterre. Sa forme était celle d'un battoir échancré aux quatre angles qui bientôt s'arrondirent et devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui (2).

(1) Cf. Aristote dans ses problèmes, livre XIX sur la musique, ch. I et XLIII.

(2) On est exposé à une extrême confusion d'idées lorsqu'on s'occupe des instruments à cordes et à archet, employés au moyen âge ; d'abord à cause du grand nombre de noms qu'on leur donnait et qui la plupart ont complètement changé de signification ou même n'en ont plus aucune pour nous ; puis à cause de l'imperfection matérielle avec laquelle les miniaturistes et les sculpteurs de ce temps les reproduisaient. Les mots vielle, viole, rubebbe, rebec, rote et d'autres encore qu'on trouve dans les poésies des trouvères et dans nos anciens prosateurs semblent désigner des instruments assez analogues entre eux et peu différents de notre violon. La découverte d'un ms. de Jérôme de Moravie est venue jeter quelque lumière. « La rubebbe, dit-il, est un instrument de musique à deux

CHAPITRE VI.

LA MUSIQUE AU XVI[e] SIÈCLE.

La musique religieuse paraissait donc abandonnée; du reste, un décret du pape Jean XXII, en 1316, l'avait presque bannie de l'Église, sous le prétexte spécieux qu'elle gâtait le plain-chant : elle ne devait plus être employée que dans les messes solennelles ou dans les grandes fêtes (1). Il était réservé à un homme d'Orléans de créer de nouveau l'école éteinte de la musique religieuse de France. Vers 1481 naissait Antoine Févin dont les premières années sont complètement ignorées, mais qui dut nécessairement puiser dans le milieu où il vivait les secrets de la science musicale.

D'ailleurs, notre pays avait alors le privilége de posséder un fameux musicien flamand, Ockeghem, attaché auparavant à la chapelle de Charles de Bourgogne, et maintenant chapelain de Louis XI. Ce roi, dit Ed. Fournier, était, et peut-être l'ignore-t-on généralement, grand amateur de messes bien chantées; il n'ai-

cordes qui sont à la quinte l'une de l'autre; on en joue, ainsi que de la vielle, avec un archet. » Une figure du portail de Saint-Julien-des-Ménétriers, élevé vers le milieu du XIV[e] siècle, représente un joueur de rebec.

(1) *In Extravag. communib. lib. 3 de Vita et honestate cleric*, capite unico : Musica planum cantum depravans, mutans, derelinquens, reprehenditur ac prohibetur à Joanne XXII, qui tamen prohibere non intendit ne diebus festis in solemnibus missis aliisve officiis flant consonantiæ melodiam sapientes.

mait rien tant que les grandes harmonies religieuses, et ce goût pour la musique, nouveau point de ressemblance entre lui et Néron, l'autre tyran mélomane, l'avait même porté à augmenter, pour le service de ses dévotions particulières, le nombre de ses chapelains. Il en avait créé cinq nouveaux qu'il destinait à chanter chaque jour les messes de la Croix, de la Nativité, de Saint-Claude, de Saint-Martin et de Saint-Hubert. Or entre tous les sanctuaires où il satisfaisait sa piété, aucun ne lui était plus cher que Cléry. Louis XI, qui combla de biens cette église (1) dont il voulut être le premier chanoine avec le droit de paraître à la messe en surplis, chape et aumusse, lui donna quatre mille livres de rente, afin que le service divin y fût entièrement et journellement chanté. Or tout l'office était dirigé par Ockeghem. Ce grand artiste, resté chapelain de la cour, même après la mort de Louis XI, y connut là Antoine Févin dont il devint le maître.

Cet Orléanais est une des gloires les plus belles de notre ville, et Rabelais, en dénombrant tous les musiciens amis ou compagnons d'Ockeghem « chantans mélodieusement en ung beau parterre », nomme Févin avec Loysel, Penet, Compère, Rouzée, Richard-Fort, Rousseau-Consilium, Constantio Festi. Au milieu de tous ces musiciens étrangers, de l'Italie ou de la Belgique, il soutient le rang de l'école française distinguée par Mouton et Brumel (2).

(1) Le 11 février 1482, Louis XI envoya de Thouars au chapitre de Cléry un coffret contenant une sainte épine, et le lendemain un grand plat de porcelaine (*porcellana*). *Annal. Eccl. Aur.*, p. 608.

(2) Pentagruel, nouveau prologue du l. IV.

Glaréan, écrivain et musicien allemand, qui vint en France dans la première partie du XVIe siècle, trouva Févin dans toute la vigueur de son talent ; il étudia, il admira ses œuvres et tout d'abord il le déclara un homme éminent et l'heureux rival de Josquin-Desprez, le plus illustre musicien de ce siècle. « Cet excellent jeune homme, Antoine Févin, dit-il, fut tellement épris d'admiration pour un *Ave Maria,* qu'il composa sur-le-champ, avec un véritable génie et une aussi grande modestie, une messe magnifique, je ne connais rien de mieux (1) ». Glaréan en gardait si bonne mémoire qu'en 1547 il cita dans son livre du *Dodecachordon* un *Pleni sunt cœli* extrait de cette messe.

Ailleurs Glaréan témoigne encore de son admiration pour le génie musical de ce grand artiste orléanais : établissant une comparaison entre les anciens poètes de Rome et les musiciens de son temps, il dit « que si l'on peut rapprocher Josquin d'Homère et de Virgile, on pourra aussi comparer Jacques Obrecht à Ovide, Pierre Platensis à Horace, Isaac à Lucain, Févin à Claudien et Brumel à Stace (2) ». Or ce parallèle de sa musique avec les vers du poète latin le plus harmonieux peut-être et le plus châtié dans son style n'est

(1) « Quam eximius ille adolescens et felix Jodoci æmulator Antonius Fevin postea ita miratus, ut missam ad eam instituerit summo ingenio, summa modestia, qua, vix vidi quidquam compositius. » (*Dodecachordon*, p. 355). Le morceau d'Antoine Fevin est au recto de la page 356.

(2) *Id. ibid,* p. 456. N'est-il pas curieux de voir Glaréan comparer Fevin à Claudien, poète tant estimé au moyen âge dans notre école poétique qui souleva tant de critiques de la part des Logiciens ?

pas pour notre compositeur une louange de peu de prix.

Voilà ce qu'en a pensé l'écrivain allemand ; mais si les détails de sa vie nous restent inconnus, il n'en est pas de même de ses œuvres qui nous ont été soigneusement conservées. Ses chansons furent éditées par Pierre Atteignan, le plus ancien des éditeurs français (1), et sa musique sacrée par André Antiquo de Montona (2).

Après nous être arrêté quelque temps sur ce grand musicien, nous serait-il permis d'émettre un

(1) Cet éditeur fut le premier qui obtint d'imprimer des œuvres musicales avec les caractères mobiles gravés et fondus par P. Nantin ; et, certes, ce n'était pas un chétif honneur que d'être agréé par lui et d'avoir droit d'entrée en sa fameuse officine, sise, ainsi qu'il l'a écrit lui-même sur tous ses frontispices, en la rue de la Harpe, devant le bout de la rue des Mathurins, près l'église de Saint-Cosme.

(2) Dans le recueil édité par André de Montona en 1516 sous ce titre: « Liber quindecim missarum electarum quæ per excellentissimos musicos compositæ fuerunt ; » on trouve trois messes de Févin : 1° Missa de Ave Maria, celle-là même que Glaréan avait dite si belle et dont il avait extrait un fragment ; 2° Missa Mente tota, à quatre parties ; enfin 3° Missa de Feria, à cinq voix. Cette dernière messe est, au dire de M. Fétis qui l'a mise en partition, un chef-d'œuvre de science et de facture. Cet éloge n'est point suspect, venant de la part d'un écrivain dont tous les efforts tendent à déprécier les musiciens français du XVIe siècle pour élever, au contraire, les compositeurs belges, ses compatriotes.

« La collection des messes et motets de la couronne » renferme encore trois messes de Févin, et l'une d'elles, intitulée « sanctæ Trinitatis » est, suivant M. Fétis, digne de Josquin Desprez, l'illustre maître. (Ce que nous avons dit sur Févin est tiré presque mot à mot du Conteur orléanais).

vœu : pourquoi, dans nos solennités religieuses, n'entend-on pas les messes de Févin? Belles alors au jugement des savants, ne le seraient-elles plus aujourd'hui? ne pourraient-elles plus passionner, en ce moment que les esprits sensés semblent revenir sur leurs pas et remonter dans les âges lointains pour admirer ce que les siècles passés ont produit de beau?

Multa renascentur quæ jam cecidere.

La musique religieuse venait donc de faire une nouvelle apparition par Antoine Févin, et elle avait bien choisi son époque. C'était le moment où la renaissance littéraire commençait, un souffle de l'antiquité se répandait de toutes parts et l'Église toujours amie du progrès se prêta d'elle-même à en subir l'influence.

Le bréviaire d'Orléans fut revu et corrigé par Nicolas-du-Pont, prêtre licencié en droit canon et chefcier ou grand chantre de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier (1).

Déjà Thibauld d'Aussigny, évêque d'Orléans, mort le 24 septembre 1473, avait compris qu'il fallait donner à la cathédrale un instrument mieux en rapport avec le goût musical, et dans ce but y avait fait placer un grand buffet d'orgues. « Au-dessus du pilier proche le chœur entrant à la nef à main gauche estoient posées

(1) Ce bréviaire fut alors imprimé pour la première fois à Rouen chez Jehan le Bourgoys l'an 1491 le 1er décembre. Cette publication était-elle simplement, comme les manuscrits encore en usage, l'œuvre d'un particulier? Cela ne surprendrait pas, car rien n'y indique l'intervention de l'autorité épiscopale.

les orgues, esquelles il y avait des tuyaux de diverses qualité et grosseur, et neuf images des chœurs des Anges représentés en trois hiérarchies qui rendoient une harmonieuse mélodie par trois divers tons agréables qui sembloient estre des voix angéliques et la fin du chant se terminait par le son de la trompette que tenait l'image de Dieu le Père estant au-dessous des orgues (1). »

Non content de cela, le même évêque, dont on ne saurait trop louer le zèle ardent et éclairé pour les offices ecclésiastiques, porta le nombre des musiciens à dix-sept, non compris les enfants de chœur qui eurent un règlement spécial. Tous furent logés dans une maison particulière appelée Maîtrise ou Psalette, placée au sud de Sainte-Croix, sous la haute surveillance des chanoines. Thibauld entra dans toutes sortes de détails : il ordonna la forme de leurs vêtements, de leur coiffure, et fixa leur nourriture et leurs honoraires qu'il voulut leur être payés tous les samedis de chaque semaine.

Désormais la cathédrale ne manquera plus de musiciens, puisque tout y est établi, fixé, déterminé pour servir de modèle aux autres églises. Mais en outre de ces musiciens que l'on pourrait appeler religieux, il y en avait d'autres qui étaient ceux de la ville : leur fonction était de faire de beaux concerts pour réjouir le cœur du peuple orléanais et aussi pour recevoir dignement les étrangers de distinction, comme cela eut

(1) Le Maire, 2e partie, p. 40.

lieu en 1526 à l'entrée du cardinal Salviati, légat du pape Clément VII, et à celle de la reine Éléonore.

Ces deux catégories de musiciens, du reste, vivaient en fort bonne intelligence; en effet, tant ceux de la cathédrale et de Saint-Aignan que ceux de la ville formaient une véritable corporation sous un chef chargé de faire observer les statuts ou règlements, dont le principal article était l'invitation à un repas annuel le jour de la Saint-Nicolas. Et même ce chef, ayant négligé une année (1563) de convoquer les membres de l'ordre à ce repas, fut traduit devant le lieutenant criminel Joachim Gervaise qui le condamna à une forte amende et à la destitution, pour avoir omis l'observation d'un des points les plus intéressants.

Ils se réunissaient surtout à la fête des Fous qui avait lieu le jour des Saints-Innocents. Cette fête était une espèce de saturnale. Les chantres, les enfants de chœur, les musiciens de toutes les paroisses, joueurs de violon, de guitare, de flûte et de toute espèce d'instruments, s'emparaient de la cathédrale avec l'assentiment du chapitre, pour y chanter, revêtus d'ornements bizarres, une prose composée de trois versets dont le refrain était le braiment d'un âne contrefait d'abord par une seule voix et ensuite par tous les assistants ; les choristes apparaissaient avec des masques et des déguisements indécents. Une foule immense se pressait autour du chœur et témoignait, par ses applaudissements prolongés, du plaisir inouï qu'elle goûtait à ces plaisanteries souvent obscènes et bouffonnes.

Ces parodies inconvenantes, auxquelles le clergé lui-

même prenait part et que l'Église avait tolérées jusque-là, furent enfin défendues le 28 décembre 1530, et les acteurs de cette scène grotesque n'acceptèrent qu'en murmurant une somme d'argent pour faire un banquet.

La suppression de cette fête si populaire, qui réjouissait tant nos pères enclins à la gaîté, ne nuisit en rien à la corporation des ménestrels et musiciens ; désormais elle s'occupa de son art avec un entrain plus beau et plus digne de la musique.

L'année même où l'Église dans sa sagesse retranchait la fête des Fous du calendrier liturgique, la nation picarde se rendit à Beaugency réclamer la maille d'or qui lui était refusée. Le cortège était magnifique ; en tête marchait Jean Calvin, accompagné des officiers et des bedeaux, puis les tambours, les fifres, les trompettes et les hautbois, et enfin tout le corps de la nation chantant en chœur l'air grivois de l'écolier orléanais. C'était, on le voit, un appareil tout musical, qui n'avait rien de guerrier, mais entièrement dans ce genre plaisant qui faisait le charme de nos guépins.

Ces fêtes du reste se renouvelaient souvent. La nation picarde célébrait très solennellement son patron, saint Firmin. Le cas avait été prévu par les statuts de la corporation. La veille au soir le procurateur devait faire donner une aubade à chacun des écoliers, et aux premières vêpres il y avait tambours, fifres et trompettes. On invitait les musiciens de Saint-Aignan à chanter la messe avec l'accompagnement des instruments de la veille : les tambours et les trompettes

recevaient un écu et demi, les violons et les hautbois cinq.

Si la musique réjouissait aussi les cœurs des écoliers dans cette fête, elle n'était pas absente dans d'autres circonstances ; qu'on nous pardonne d'entrer dans les détails d'un repas d'élection. « Le Conveniat achevé, dit le registre des écoliers allemands, nous allâmes dîner à l'Écu, maîtresse hôtellerie de cette ville d'Orléans, qui avait été splendidement préparée. Durant le festin, les tambours, trompettes, fifres allumèrent le cœur des plus refroidis et les faisaient autant souhaiter la guerre comme après ils furent désireux et apastis au jeu de Cypris et de feux tous ravis de liesse d'ouïr la douceur des violons et des sons tempérés de la harpe : les tables ostées, nous allâmes jouer au cornichon pour le souper lequel ne fut en rien inférieur au précédent repas. »

La nation germanique faisait comme la nation picarde ; car le procurateur de l'année 1547 donnant le menu d'un festin ajoute : « Nous avons pour la première fois loué à peu de frais les joueurs de flûte publics qui jouent également du cor et d'autres instruments, afin qu'ils précédassent notre cortège par les rues de la ville et qu'ils se fissent entendre pendant le festin. Cette méthode nous a semblé plus conforme à la dignité de la nation que celle qui était observée autrefois où l'on ajoutait aux joueurs de flûte deux tambours suivant l'habitude des militaires (1). »

(1) Dans l'inventaire des meubles et des monuments de la nation germanique, à l'Université d'Orléans, nous trouvons les instruments

Pour la fête patronale qui était les Rois jusqu'en 1566, époque où la fête des Mages ne fut plus célébrée, le Christ ayant été reconnu le seul patron véritable de la nation, on faisait servir à prix d'argent les chantres et les musiciens appartenant à l'église Saint-Aignan et l'on invitait des organistes qui alternativement avec les chantres jouaient la veille de la fête aux premières vêpres et le lendemain à tous les offices du jour.

Il n'y avait donc point de réjouissance, point de fête où la musique ne fût conviée, tant elle était dans le goût des étudiants, et aux quelques détails que nous avons donnés, nous aurions pu en ajouter bien d'autres qu'il sera facile de lire dans les Registres manuscrits de la nation germanique (1). Mais parmi les musiciens invités aux cérémonies religieuses, nous voyons toujours ceux de Saint-Aignan. Cette illustre collégiale loin de dégénérer ne faisait que continuer sa gloire si noblement acquise au IXe siècle et au XIe ; l'école établie sous les auspices du grand protecteur de la ville s'était maintenue pendant tout le moyen âge, et elle dut à la Renaissance un nouvel éclat. Toutefois son historien, Hubert, garde le silence à ce sujet, bien qu'il ait été revêtu de la dignité de chantre. La seule circonstance où il fait allusion aux musiciens, c'est lors de la solennelle entrée des évêques d'Orléans. Quand le prélat,

suivants : « Deux luths, une épinette, une mandore et un tambour. » (*Bulletin de la Société Archéol. de l'Orléanais*, t. VII, p. 527).

(1) La partie historique de ces registres a été publiée par M. Bimbenet, qui, dans sa belle histoire de l'Université d'Orléans, nous a fourni plusieurs des détails précédents.

qui dans cette guerre civile avait été porte-étendard, il fut présenté au temple pour être baptisé, et cela avec une compagnie de soldats et trois tambours et des bombardes faisant le plus grand bruit (1). »

Et même, nous pourrions ajouter encore que la musique était enseignée ; car alors se distinguait un Orléanais, nommé Émery Bernard qui, pour ses idées religieuses, se retira dans la ville de Genève où il publia en 1570 une *Méthode pour apprendre à chanter la musique*. Cet ouvrage étant rare, il nous a été impossible de connaître ses principes, d'ailleurs on sait peu de choses même sur la vie de son auteur.

Après les massacres de la Saint-Barthélemy, la Ligue amena un véritable enthousiasme pour le chant liturgique ; les processions se renouvelaient au milieu de toutes les extravagances qu'a si bien dépeintes la Satire Ménippée.

La citadelle de la porte Bannier ayant été démolie, l'évêque d'Orléans, en actions de grâces du succès des catholiques, établit en 1589 une procession générale annuelle de toutes les paroisses à l'église de Saint-Paterne et de là à Notre-Dame-des Miracles. Les musiciens faisaient tous leurs efforts pour la rendre très solennelle, et le 31 janvier 1591, le receveur des deniers de

(1) Kalendæ februarii, Florentis Christiani poete gallici, græci et latini hoc tempore excellentissimi qui et ipse hoc bello civili signifer fuit, infans masculus recens natus cum tribus tympanis et cohorte una militum bombardas certatim displodentium infantemque ad concionem deducentium ad baptismum fuit deductus. (*Registre allemand*, p. 137).

la commune paya « deux escus aux maîtres des enfants de cueur de Sainte-Croix et de Saint-Aignan pour avoir dressé l'état de ladite procession et ce qui doit se chanter en icelle. »

Il est facile de comprendre que l'église multipliait les fêtes. Henri IV était venu trois fois à Orléans, et le clergé le recevait au milieu des hymnes et des chants d'allégresse ; le jubilé avait attiré une foule immense avide de gagner les indulgences accordées par le souverain pontife pour célébrer l'heureuse conversion du roi et le rétablissement définitif du culte catholique : c'étaient donc de continuelles cérémonies où chacun accourait ; témoin le fait suivant que nous rapporte le sieur de la Saullaye dans la vie de Charles de la Saussaye, doyen de la Cathédrale. « Il fit la fondation d'une solennelle procession du Saint-Sacrement le jour de Pâques à deux heures après minuit, immédiatement avant les matines, où tous les chanoines assistent, portans chacun une chappe et un cierge, en laquelle il se fait de beaux concerts de musique, à l'imitation d'une semblable qu'il avait vue à Rome. A ceste procession afflue une si grande multitude de peuple qu'au lieu que du commencement elle ne se faisait que dans l'église, on est contrainct maintenant de la faire autour des cloistres. (1) »

Cette procession que les siècles nous ont conservée et qui se renouvelle chaque année avec une grande ferveur, nous remet en la mémoire l'ancienne pastou-

(1) Vie de Charles de la Saussaye, p. 49 (1622).

après avoir été complimenté par le doyen du chapitre, entrait dans la basilique, le sous-chantre entonnait un répons que continuaient les musiciens.

En bien d'autres circonstances, l'école de musique dut se montrer, ne serait-ce que lorsque les rois ou quelque grand seigneur venaient à Orléans ; ils étaient toujours conduits à Saint-Aignan, lieu de convocation habituelle pour toutes les nations des étudiants. C'est ainsi que François II et sa jeune épouse Marie Stuart y furent amenés au milieu de tous les concerts de musique ; les chantres durent nécessairement les recevoir avec beaucoup d'enthousiasme ; mais tous les historiens sont muets à cet égard. Il n'en est pas de même pour les étudiants dont le procurateur n'oublie jamais le brillant cortège. « Lorsque le son des trompettes et des tambours et le tumulte des carrefours nous eurent annoncé l'arrivée du roi, nous nous réunîmes avec empressement dans la maison de notre chef, et là, après un très bon déjeûner, les ordres étant donnés, nous nous mîmes en marche précédés de quatre trompettes et de deux flûtes, nous nous rendîmes à l'église de Saint-Aignan et de là à Sainte-Croix où l'Université était convoquée par les docteurs (1). »

La Réforme pourtant grondait sourdement au sein de la ville d'Orléans : c'était déjà le bruit lointain du tonnerre avec ce malaise qui signale l'approche d'un orage. De grands malheurs allaient fondre sur elle,

(1) Ordinibus instructis, præcinentibus tympanistis quatuor et tibicinibus duobus processere. (*Registre allemand.*)

funestes à sa prospérité, à sa gloire. Les églises furent détruites en grand nombre, le culte divin cessa, et l'on eut à déplorer une perte irréparable. « Le prince de Condé, qui semblait avoir du goût pour les choses de l'art, voulait sauver au moins les orgues de Sainte-Croix, qui étaient fort belles ; mais une après-dîner qu'il voulut les faire jouer, il se trouva qu'elles étaient toutes percées par derrière, sans qu'on pût en savoir l'auteur. » Nous le connaissons, ce lâche qui n'ose pas dire son nom, c'est Théodore de Bèze, homme exécrable dont la mémoire honteuse devrait être chargée d'une malédiction éternelle par tous les Orléanais. Et cependant ce Théodore de Bèze est qualifié ainsi par le Registre allemand : homme éminent et très docte en toutes sortes de sciences, et même une note ajoute qu'il était aussi remarquable « par sa piété que par la pureté de sa vie (1). »

Malgré les horreurs de la guerre civile, la musique ne cessa pas Toute la multitude allait travailler aux remparts, pendant le siège, précédée de joueurs d'instruments : les ministres entonnaient un psaume et chacun poursuivait en chœur, et de cette façon l'enthousiasme était produit par la musique, et les misères, les fatigues, les périls même d'un long siège, tout s'oubliait.

« Le 1er février 1568, raconte le registre allemand, un enfant étant récemment né à Florent Chrétien, en ce temps très excellent poète français, grec et latin,

(1) Dominum Bezam pietate vitæque innocentia præstantissimum.

relle des paroisses d'Orléans (1) allant célébrer la naissance du nouveau-né au milieu des chants naïfs et des danses champêtres : double souvenir dont le dernier a disparu pour toujours avec l'indifférence religieuse et le changement de mœurs.

CHAPITRE VII

LA MUSIQUE AU XVII[e] SIÈCLE ET L'INSTITUT MUSICAL

La musique religieuse continua donc de charmer nos pères et, malgré les vicissitudes de la liturgie orléanaise, persévéra dans son rôle moralisateur. En effet une grande réforme eut lieu dans l'Église ; le jansénisme dominant voulut supprimer tout ce qu'on avait importé de Rome et le clergé orléanais, comme celui de presque toute la France, se vit contraint de réciter un nouveau bréviaire. « Enfin, disent les *Nouvelles Catholiques* de janvier 1694, l'église d'Orléans maintenant tout au haut du chandelier de l'Église est en admiration à toutes les autres ; elle est la plus illustre du royaume. Son bréviaire est un chef-d'œuvre d'impression et un chef-d'œuvre de composition, étant l'ouvrage du savant Fromentin. Le chant a été composé par M. Bourdeau, un des plus savants musiciens du royaume. Il est d'une douceur charmante. Le sieur Desmarettes y a fortement travaillé aussi bien que du Saussoy, docteur de Navarre et chanoine de la Cathé-

(1) Grande bible des Noëls.

drale. Les laïques sont déjà accoutumés au nouvel office, comme s'il se chantait depuis trente ans. (1) »

Sans doute le nouveau chant renfermait des beautés musicales que n'avait point l'ancien ; et cependant qu'y a-t-il de plus sublime que la messe des morts et le *Libera?* Que peut-on comparer à l'*introït* de Noël, à la messe du dimanche *Lætare* et à bien d'autres qu'il serait trop long de citer? Mais la réforme plut, parce qu'elle était conforme aux idées développées par le goût toujours croissant de la musique.

En effet cette dernière voyait augmenter son prestige ; les orléanais, fidèles au culte des Muses, ne pouvaient oublier la musique. En 1670, alors que les vingt-quatre violons du roi Louis XIV étaient toute la musique de la France, notre ville établissait peut-être avant Paris une académie de musique, preuve évidente que cet art continuait à fleurir (2). On choisit à cet effet un local construit sur l'emplacement d'un ancien cimetière de protestants, rue des Huguenots. Au-dessus de la porte était une lyre avec des cailloux sculptés accompagnés de cette devise latine :

Et saxa moventur.

Dès lors la musique fixa sa demeure à Orléans. La harpe ou plutôt la téorbe, « espèce de luth à long

(1) *Études religieuses*, mai 1875, p. 754-759.

(2) Jusqu'en 1676, tous les musiciens de France formaient une corporation dite des ménétriers sous un chef ou roi, ayant à eux l'hospice et la chapelle de Saint-Julien-le-Pauvre à Paris. L'établissement des 24 violons remonte à la fin du XVIe siècle. Le privilège de l'Académie royale de musique fut accordé à Lulli en 1672.

manche dont les cordes sont simples » fut mise à la mode par Gilbert Giboin, de Montargis, dont le talent était si grand qu'il forma même une sorte d'école vers 1618, et les harpistes de l'Orléanais acquirent une certaine renommée pendant la fin du XVII[e] siècle, grâce peut-être à l'Académie de musique (1).

En 1677, naissait à Orléans Jean-Baptiste Morin qui, après avoir puisé à l'école musicale de Saint-Aignan les bons principes que maintenaient des maîtres distingués dont malheureusement il ne nous est resté aucun nom, fut, au sortir de la maîtrise canoniale, frère servant de l'ordre de Saint-Lazare, et bientôt attaché à la maison de Madame l'abbesse de Chelles, comme maître de chapelle. Les récompenses dont l'honora cette fille du régent Philippe contribuèrent à développer les talents de Morin; car, d'après le dictionnaire de Choron, il fut le premier à écrire des cantates françaises à une et deux voix, mêlées de symphonies de violons et de basses.

En même temps que Morin, triomphait, sur la scène de l'Opéra, un autre orléanais, Thévenard, dont le musée d'Orléans possède un portrait. D'une naissance obscure, tout en aidant son père dans la profession de traiteur, il fredonnait jeune encore des airs qui frappèrent quelques connaisseurs, et ceux-ci, charmés de l'ampleur et de la beauté de sa voix, s'empressèrent de l'instruire; ses progrès en musique furent si sensibles

(1) En 1745, maître Euverte Lupot était le meilleur luthier, et sa boutique, à l'enseigne de Sainte-Cécile, se trouvait sur la place du Martroy. *La femme et la famille*, par Mlle J. Gouraud.

qu'il devînt bientôt une basse-taille admirable. Il y avait dans sa voix quelque chose de moelleux et de sonore que rehaussaient encore sa taille imposante et ses manières nobles, quelque chose de majestueux qui captivait et dominait à l'instant comme malgré soi ; du reste, en jouant sur la scène en compagnie de Mlle Rochois, Thévenart se perfectionna si bien dans l'étude de la musique que, dit un de ses biographes, « il trouva moyen de faire presque un agrément du défaut de grasseyer, si ridicule pourtant dans la déclamation lyrique. »

Chartres nous envoyait à la même époque un musicien distingué, Dauvilliers. Devenu maître de chapelle de Saint-Aignan, il mit tout en œuvre pour développer la théorie du beau, et fut secondé dans sa noble entreprise par Giroust, d'Orléans, maître de musique de la cathédrale. Son *super flumina Babylonis* excita l'admiration des connaisseurs, et les qualités qu'il déploya dans la musique de la prose *Dies iræ* lui valurent en l'an III de la Convention une gratification de trois mille l... en assignats.

Enfin les dernières années du XVIIIe siècle nous offrent Michel sous le nom allemand de Woldemar, qui acquit sur le violon un véritable talent. Ses œuvres musicales n'eurent peut-être pas autant de vogue que ses *Commandements* du violon, dont nous citerons quelques vers, cet ouvrage étant peu connu :

Le son jamais ne hausseras
Ni baisseras aucunement.
Mesure tu n'altèreras
Mais conduiras loyalement.

Symphonie tu sabreras
Attaquant vigoureusement.
En quatuor ne forceras
Que pour la chambre seulement.
Doucement accompagneras
La femme principalement.
La romance tu chanteras
Tendrement, amoureusement.
Le rondeau tu caresseras
Vivement et légèrement...
En public tu ne trembleras
Ni devant les rois mesmement.

La musique fit donc toujours les délices des Orléanais; mais il y eut, ce semble, une époque où elle domina dans l'Eglise, ce fut au XVIIIe siècle. Alors on en abusait même. L'orgue perfectionné retentissait dans les moindres fêtes, et outre les grandes orgues, un petit buffet avait été placé à Sainte-Croix sur une galerie, en 1690, pour accompagner les morceaux chantés au chœur.

« Aux fêtes annuelles majeures et mineures, même aux doubles majeures, dit M. Pelletier, une partie considérable de l'office divin était enlevée au plain-chant et livrée à la musique vocale et instrumentale, orchestre complet sans excepter les violons. Aux grandes solennités, outre le *Magnificat*, plusieurs psaumes et hymnes des vêpres étaient chantés en musique. En 1787, Giroust fit hommage au chapitre de douze *Magnificat*, ceux qu'il savait être le plus goûtés par ces Messieurs. Le nombre de minutes qu'exige l'exécution de chaque verset est indiqué; un *Magnificat* durait en

moyenne au moins trois-quarts d'heure. De là des offices d'une longueur à défier toute attention et toute piété humaine. »

C'est ainsi que s'exprimait en 1862 l'auteur de l'*Essai sur la maîtrise de la Cathédrale d'Orléans*. Il avait été devancé dans cette étude par Benoist Latour qui, dans le tome III de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, publiait lui aussi un *Essai sur la musique et projet de rétablissement des Maîtrises.*

En 1847, la *Revue orléanaise* écrivait : « L'Institut musical d'Orléans a ouvert dernièrement le cours de ses concerts d'une manière brillante et qui promet une saison agréable à ses sociétaires. » Puis après quelques critiques, cette même revue continuait : « On commence à comprendre qu'il est utile que la musique fasse partie de l'éducation du peuple. Elle est enseignée aux élèves-maîtres de l'École normale. Un cours, établi depuis quelques années à l'École mutuelle de la ville, y produit de bons résultats. Les frères de la Doctrine chrétienne viennent de créer une classe de chant dans leurs écoles. Que tous ces cours soient bien dirigés, bien surveillés, et nous pouvons espérer de voir un jour la France rivaliser avec l'Allemagne, notre peuple remplacer par des plaisirs décents ces honteuses habitudes de débauche et de cabaret qui tendent à s'affaiblir, et notre pays n'être plus déshonoré par ces chants et ces cris sauvages, indignes d'une nation civilisée. »

Ces vœux ont été presque réalisés ; les cours de musique se sont multipliés, et cependant nous sommes

encore loin de ce qui se passe en Allemagne. S'il y a parmi nous peu de chanteurs, c'est que notre éducation musicale est incomplète. Là dans les campagnes, on est émerveillé des airs gracieux et des chants mélodieux des paysans. Les moissonneurs se reposent de leurs travaux en répétant les chœurs les plus harmonieux. Les soldats dans leurs corps de garde trompent les ennuis de l'oisiveté par des refrains, des morceaux d'ensemble qu'ils chantent souvent avec une admirable précision. Dans les mœurs allemandes, la musique fait partie des premiers enseignements. Les plus humbles instituteurs touchent les orgues et dirigent les hymnes religieuses. Les enfants y sentent la musique en naissant; ils sont nés musiciens.

Tels sont, en effet, les sentiments que nous inspira la statue de Beethoven dans la célèbre ville de Bonn aux sept collines. Que de fois nous nous sommes arrêté devant elle ! Là, tout en contemplant les quatre bas-reliefs de la statue, la symphonie, la fantaisie, la tragédie et surtout la musique religieuse, qui est comme une imitation d'une des plus gracieuses peintures de notre temps, la sainte Cécile de P. Delaroche, nous méditions les pensées suivantes : « La musique a beaucoup de puissance, mais aussi que son plaisir semble passager. On le sent tellement s'échapper à mesure qu'on l'éprouve qu'une impression mélancolique se mêle à la joie qu'elle cause. Le cœur bat plus vite en l'écoutant; la satisfaction que cause la régularité de la mesure, en rappelant la brièveté de la vie, donne le

besoin d'en jouir : il n'y a plus de vide, il n'y a plus de silence autour de nous ; la vie est remplie, le sang coule rapidement et l'on éprouve en soi-même le mouvement que donne une existence active. »

« La musique ennoblit du cœur les sentiments :
C'est elle qui produit ces généreux élans,
Ce transport tout divin, ce transport extatique
Qui fournit à David ce sublime cantique :
Qu'il est doux, qu'il est beau de vivre dans l'union,
Dans la pure concorde et dans l'affection ! »

Ch. Cuissard.

APPENDICE

NOTE A.

... Quinque conlectæ et species prima cordulis tensabis spacia bina.

Quibus tonorum efficit summam et dyapente dat regulam rectam.

Inter hec terna tonorum spacia bina occurrit semitoni inequalitas.

Imparque proportionalitas sicque succrescit constitutio tonis duplica.

Postquam dyatesseronica proportio est altera binarum tono gemino.

Seminoto..... geminati.... symphonia dyapsonica...

Octonarum singularis perfectione nervis exposita.

Finis primæ mesanica, initium secundæ bis dyapason complet melodiam.

His est omnis cantilena melodus, canenda quicquit resonat omnis symphonia.

Hac in sancti hodierna Karilepphi gratia,
Tibi, Christe, regi regum damus laudes inclytas,
Quem regnantem super æthram cœli laudant agmina.
Sanctus, sanctus terque sanctus semper perclamantia,
Quem adorat summa cœli terræ necne machina.
Supplicamus corde puro menteque humillima.
Hujus sancti confessoris nos juves clementia.
Qui cum sanctis tecum regnat per seclorum secula.

Ms. Flor. 125, fol. 11.

NOTE B.

DE FISTULIS ORGANICIS QUOMODO FIANT.

Cuprum purissimum tundendo ad summam tenuitatem extenditur et complicatur ferro ad hanc rem propter equalem latitudinem

omnium fistularum aptato, pene quattuór pedibus longo, in modum chilindri, bene rotundo, tantum ex una parte plus minus uno palmo paulatim restringitur acuendo ut concavitas omnium fistularum in superiori foramine ovum columbe in inferiori ovum lodici (vel) alaude possit recipere. In eo vero loco, ubi incipit equalis grossitudo ex transverso admorsa et pate facta fistula ex cupro in modum semicirculi una interius solidatur, ad quam hinc inde fistulam debet comprimi, ut vox possit formari. Denique ab eo loco ubi ponitur una, sumitur cum circino totius fistule mensura ad eam partem ubi diximus esse superius foramen, ut quantum debet esse unaqueque vel major vel minor quam altera noscatur. Siquidem que sit diatonicum genus, quo maximé decurrunt moderne cantilene, hoc modo metien'ur fistule. Prima que omnibus minor est et idcirco acutior in VIII^{to} partibus dividatur, et octava parte prime sit majór secunda quam prima, ut faciant inter se tonum. Secunde similiter octava parte sit major tertia quam secunda et inter eas tonus. Deinde fac, ut tercia parte prime sit major quarta quam prima, et ita facies quarta quidem a prima diatesseron, ad tertiam hemitonium. Quinta quoque sit major quam prima medietate prime, ut faciat ad eam simphoniam diapente, ad quartam vero tonum. Ipsius etiam quinte octava parte sit major sexta quam quinta et inter eas tonus. Quarte quoque tertia parte sit major septima quam quarta, ut faciat ad eam rursus diatesseron, ad sextam vero emitonium. Octava quoque sit dupla prime et inter eas simphonia diapason, que semper ex diatésseron et diapente componitur. Denuo idem ordo repetatur, ut sicut colligitur mensura secunde fistule ex octava, ita per ordinem, ut dictum est, intexantur. Nam ut prime octava dupla est, ita quinta decima octave. In septem vocibus prædicte diapason ascendendo et descendendo unam quamlibet cantilenam perficies. Frequente tamen exercitatione distantie vocum sunt colligende, ne sonos intercipias quos præ summa extensione acuminis graves facis et eosdem iterum secundum inceptam melodiam acuis. Et primo fistularum ordini secundus ordo respondebit. Ceterum in hydrauliis ad istarum comparationem labor est difficilis, sed non multum ad delectationem jocundior istis.

Capsam, cui superponantur fistule, oportet fieri quadratam aut parte altera longiorem aut per quatuor angulos singula receptacula, reliquas concavitate profundiora ut ventus divisus equaliter se infun-

dat omnibus foraminibus. A cujus capse medietate dimittitur fistula maxima que per quatuor partes recipiat geminos folles. Antequam tamen folles jungantur predicte fistule bicorni instrumento perforato recipiuntur, quod in ipso angusto aditu faucium a fistula uno palmo aperientem et claudentem habet unam ex cupro vel ferro. Tunc tabula tenuis et plana, subtilis et recta fiat eidem capse superponenda, in qua ordinantur hinc et inde rectis lineis foramina equalibus a sespaciis distantia et secundum numerum fistularum sit numerus eorumdem foraminum. Sub qua tabula est alia opposita maxime fistule non ut ipsam obturet, sed ut ventum dividat. Per ora etiam capse ante et retro super ipsam tabulam ponuntur lingue tenues, plane, subtiles et recte quarum foramina cum omnibus foraminibus tubule convenient, tanta concordia ut videantur una vel equales.

Post obturatis ipsis foraminibus ut aperiri non possint, liquefacto plumbo super tabulam et linguas capsa replebitur. Denuo extracte lingue in suis foraminibus erunt mobiles et cursorie. Item post hoc ordinantur fistule ita ut a dextra modulantis in sinistram paulatim majores prodeant. Super unamquamque vero linguam nisi simple et duple fistule possunt constitui, quia his est una vox, acuta et gravis et ex his quos placuerit, scilicet aut V, aut X, aut quoslibet. Nam in his mensuris quas nos facimus sunt lingue XV. Deinceps instrumenta reliqua fiunt: id est in quodam ligno ante capsam firmo fiunt secundum numerum linguarum ex cornu semicirculi lamine ligneo in summo ferrate ferro quod hereat medietati virgule ferree herenti capitibus semicirculorum et linguarum ut à tergo depressa lamina tota lingua usque ad herentem virgam ferream recondatur laxa lamina lignea usque ad medietatem primi foraminis extrahatur. Summopere tamen cavendum est ne in juncturis capse aliqua rima remaneat, per quam ventus exeat. In laminis vero ligneis scribantur alphabeti littere dupliciter ita: A. B. C. D. E. F. G. A. B. C. D. E. F. G. H., ut citius modulator possit scire quam linguam debeat tangere. Nam he ipse fistule possunt esse hydraulice, si supposito vase pleno aqua ventus aquam hauriat, quam cum sono per fistulas refundat. Item.

Mensuram et ordinem instrumenti organici qui scire voluerit necesse est ut imprimis VIII[to] fistulas ante oculos unius longitudinis et grossitudinis (ponat). Sic tamen, ut in summitatem grossiores

in inferiori parte graciliores semper sint. Tunc accipiens primam quam longam et quam brevem illam faciat, sue sit potestati, sed pro secunda primam in novem partes dividat fistulam, et det secunde octo partes. Item secundam fistulam dividat in novem et det tertie octo partes. Pro quarta accipiat primam, dividens illam in IVor partes, et det tres partes illius quarte fistule. Iterum divide quartam fistulam in novem partes et det quinte octo. Quintam partire in novem et dabis sexte octavam partem. Pro septima accipiat quartam fistulam dividatque in IVor partes, det septime tres partes. Accipe septimam fistulam, divide in novem et accipiat octava VIIIo partes. Octava peracta illo ordine quo de prima ad octavam venit, de octava iterum perveniat ad quintam decimam que est octave octava; de quinta decima similiter illa ipsa regula ad vicesimam primam, que est octava quinte decime. Mensura isto modo finita ordinandum est ita ut inter duas majores fistulas una minor ponatur, quo illarum octava sit, ut in tres fistulas una consonantia sit, que diapason vocatur: id est due inferius, una iterum alterius sicut supra docuimus per mensuram. Deficientibus itaque minoribus fistulis, sicut in præsenti loco decimo facimus, qui C litteram notatur, veniat ad prioris C mensuram et majoris illius mensura unam fistulam loco vacuo reddat. Sic de omnibus locis ubi deficimus, respiciat litteram sibi notam et sicut per istud C monstravimus vacua loca emendet.

Item de fistulis.

Si fistule equalis grossitudinis fuerint et major minorem in sua longitudine bis habuerit, et insuper concavitatis ejus diametrum diapason consonantiam ad se invicem resonabunt. Si fistula major minoris longitudinem quater in se habeat, et insuper diametri quod in cavo est ter mensuram contineat, bis diapason consonantiam resonabunt. Si fistula major minorem in se totam habeat et insuper longitudinis ejus tertiam partem, necnon et tertiam diametri quod in cavo est diatesseron resonabunt. Si fistula major minorem in se tota habeat et insuper longitudinis ejus medietatem simul cum medietate diametri quod in cavo est diapente resonabunt. Si fistula major habeat in se totam fistulam minorem et insuper longitudinis ejus octavam partem tonum resonabunt. Si fistula major fistulam

in se minorem habeat totam et insuper longitudinis ejus partem sextam decimam hec consonantia semitonium erit.

(Ms. 56. Bern.)

NOTE C.

LE BATON DE CHANTRE.

Octonos distingue modos per pneumata cantor,
Laudibus in cunctis placeas ut jure Tonanti.
Regibus et sceptrum, cantoribus est et idipsum :
Hoc metuunt multi dùm stat censura superbi,
Hoc et amant monachi stantes in laude parati,
Aurea virga notat quid rex pro jure sequatur,
Innixus longo cantor dat signa bacillo,
Grex sequitur totus, clare tonat ipsa juventus
Hoc Helgaudus (?) tuus cantor non segnis alumno
Solemni de more facit legemque priorum,
Palmatus baculo, gemmis crustatus et auro
Pars perlonga nitet niveo splendens ar(i)gento
Vertice christallus pulchro nitet ordine fixus.
Qui numerat gemmas, ungues observet amicos,
Inveniet pulchros proprio fulgore amethystos ;
Jam si vera loquor, præclaraque vernat iaspis.
Hunc pro more gerit festis solemnibus anni.
Quæque quater ducti numerant hinc talia nobis.
Si binos addas, tunc compotus optime stabit.
Heija ! senes nivei, juvenes pueri, Benedicti
Talibus in festis concordet vox pia menti.
Helgaudus cantor Christi sanctisque fidelis
Hoc opus instruxit, Guntardus verba notavit.
Cantantes Christus semper benedicat Iesus.

(*Vie de Gauzlin*, publiée par M. L. Delisle dans le Tome II des *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*, p. 257.)

NOTE D.

LE MYSTÈRE DE SAINT NICOLAS

In lamentum et merorem versa est leticia,
Quam prebebat olim nobis rerum habundancia.
O rerum inopia!

Heu! heu! perierunt hujus vite gaudia ;
Forma, genus, morum splendor et virtutis gloria,
Cum probatur nichil esse, dum desit pecunia.
O rerum inopia!

Finis opum dum recedunt luctus et suspiria;
Eia! pater ipse lugens opes lapsas predia
Tractat secum ut speramus, dampnorum socia.
O rerum inopia!

Heu! Heu! perierunt hujus vite gaudia!
Adeamus, audiamus que capet consilia,

Pater conquerens ad filias.

Cara michi pignora, filie,
Opes patris inopis unice
Et solamen mee miserie
Mesto tandem consulite
Me miserum!

Olim dives et nunc pauperrimus,
Luce fruor et nocte anxius,
Quam ferre non consuevimus,
Paupertatem graviter ferrimus,
Me miserum!

Nec me mea tantun inopia
Quantum vexi(a)t penuria
Quarum primus laciva corpora
Longa modo dampnat jejunia
Me miserum!

Prima filia ad patrem :

Care pater, lugere desine
Nec nos lugens lugendum promove,
Et, quod tibi valeo dicere,
Consilium hoc a me recipe,
Care pater !

Unum nobis restat auxilium,
Per dedecus et per obprobrium,
Ut nostrorum species corporum
Nobis victum lucretur publicum,
Care pater !

Et me primam, pater, si jubeas,
Dedecori submittet pietas,
Ut senciat prima anxietas
Quam contulit prima nativitas;
Care pater !

Projecto auro, pater hilarius ad filias :

Jamjam gaudete mecum, filie,
Paupertatis elapso tempore,
Ecce enim in auri pondere
Quod suficit nostre miserie.
Me beatum !

Filiæ stantes dicant :

Graciarum ergo preconia
Offeramus et laudum munera
Uni Deo cui in secula
Laus et honor, virtus et gloria,
Care pater !

Gener ad patrem :

Honor (homo) fame note preconio
Natam tuam quesitum venio
Quia legali ducam connubio,
Si dederis !

Pater ad primam filiam :

Dic, filia, si tu vis nubere
Huic juveni venusto corpore
Et nobili.

Filia ad patrem :

In te mea sita est (sunt) consilia
Fac ut li(u)bet de tua filia,
Care pater !

Pater ad generum :

Ergo tue committo fidei,
Vos conjungant legales laquei
Cum gracia !

Iterum plangens se pater ad filias :

Cara michi, etc.
Olim dives, etc

Secunda filia ad patrem :

Noli, pater, noli, carissime,
Doloribus dolores addere,
Nec per dampnum velis inducere
Periculum inreparabile,
Care pater !

Scimus enim quod fornicantibus
Obstrusus sit celestis additus,
Pater, ergo cavere poscimus
Ne nos velis addere talibus,
Care pater !

Nec te velis nos infamie,
Submittere, pater, perpetue,
Nec ab ista labi pauperie
In eterne lacum miserie,
Care pater !

Projecto auro pater ad filias :

Jamjam, etc.,

Filiæ ad patrem :

Gratiarum ergo, etc.

Secundus gener ad patrem :

Homo fame note, etc.

Pater ad secundum filiam :

Dic, filias si tu vis, etc.

Filia ad patrem :

In te mea sita sunt consilia.

Pater ad generum :

Istam tue committo fidei
Vos conjungant legales laquei
Cum gracia.

Iterum plangens se ad terciam filiam :

Carum michi pignus, o filia,
Non me mea tantum inopia
Quantum tua vexat penuria,
Tantum mihi restas, miseria!
Me miserum!

Tercia filia ad patrem :

Meum quoque, pater carissime,
Consilium audire sustine
Atque finem breviter collige,
Deum time, pater, et dilige,
Care pater!

Nichil enim Deum timentibus
Per scripturam deesse notamus
Et omnia ministrat omnibus
Omnipotens ¦se diligenti(b)us,
Care pater!

Ne desperes propter inopiam,
Nunc quam esse sentis fallaciam,
Job respice, pater, penuriam,
Ac deinde secutam copiam,
Care pater!

Projecto auro tercio, sancto Nicholao pater projectus ad pedes ejus dicat :

Siste gradum, quisquis es, domine,
Siste, precor, et quis sis exprime
Qui dedecus tollens infamie,
Honus quoque levas inopie,
Me beatum.

Nicholaus ad patrem:

Nicholaum me vocant nomine:
Lauda Deum ex dato munere,
Hanc ne michi velis ascribere
Largitatis laudem Dominice,
Queso, frater.

Pater adversus ad terciam filiam:

Nata, tibi sit vox leticie
Paupertatis elapso tempore,
Ecce enim in auri pondere
Quod suficit nostre miserie,
Me beatum.

Filia ad patrem:

Graciarum ergo, etc.

Gener ad patrem:

Homo fame note, etc.

Pater ad filiam suam:

Dic, filia, si tu vis, etc.

Filia ad patrem :

In te mea sita, etc.

Pater ad generum:

Istam tue, etc.

Et chorus omnis sic dicat:

O Christi pietas.

Ms. Flor. 118, fol. 176-182

NOTE E.

SUR LA MUSIQUE

Rimans nexa poli culmina rectrix
Istis sub numeris organa nectit,
Quis effulta modis musica vernat,
Quæ dicta est memoris filia Mentis.
Nam si forte toni mente recedant,
Quod scribi nequeunt, ergo peribunt.
Hac quandoque fuit turpe carere,
Ut nec nobilibus grammata nosse,
Quæ lætis etiam, tristibus atque
Divinisque solet rebus et imis
Affectu vario commoda jungi.
Ars perfecta viget qua sine nulla (1)...
Delphinasque movet carmen amantes.
Hæc membris numeros inserit aptos
Gignens ex amina et corpore motum,
Ex motu sonitum, vocis alumnum.
Hinc dicta est proprie vox animantum,
Quodcumque eloquimur, viribus isti
Sentis harmoniæ pulsibus imis,
Nam terris animæ dum venientes
Funduntur, simul est hæc mediatrix
Ipsarum, influere musica jussa.
Motus et numeros hæc rationis
Affectusque regens temperat omnes.
Quæ res est populis debita cunctis.
Hanc tradunt animæ fœdere quodam
Nexam corporibus tibia, duros
Quod mollire animos rite probatur,
Hæc dicunt habitum sæpe triumphum,
Dum quosdam citharæ, tibia quosdam
Accendit... (2)

(1) Il manque ici six vers que le mauvais état du manuscrit n'a pas permis d lire.

(2) La pièce entière contenait 80 vers, le reste n'a pu être lu.



In la-men-tum et merorem versa est le-ti-ci-a, quam pre-

-bebat olim nobis rerum ha-bun-dan-ci - - - - - a.

O - - - - - re-rum in-o-pi - - a. Heu! heu!

pe-ri-e-runt hu-jus vi-te gau-di . . . a.

For-ma ge-nus morum splendor et vir-tu-tis glo-ri-a,

cum pro-ba-tur nichil es-se, dum de-sit pe-cu-ni .. a.

O rerum inopia ! Heu, heu, etc .....

Fi-nis o-pum dum re-ce-dunt luc-tus et sus-pi-ri-a.

Ei-a pa-ter ip-se lu-gens o-pes lapsas pre-di - - - a

tractat secum, ut speramus dampnorum so-ci . .

NOTE F.

COMPLAINTE SUR L'ÉMEUTE SURVENUE A ORLÉANS EN 1236

Aurelianis civitas,
Te replevit iniquitas
Novo pollutam scelere,
Amnis qui prius aureus
Factus torrens sanguineus
Ex innocentum funere.

Sancte Crucis exaltata
Triumphali nomine
Passione renovata,
Fuso cleri sanguine,
Sanctum nomen polluisti,
Occidisti servos Christi
Quos servare debuisti
A turbarum turbine.

Plange, civitas sanguinum,
Indigna crucis titulo,
Pro gravitate criminum
Digna crucis patibulo,
Nomen perdis sancte crucis
Digna cruce pene trucis
Capitali piaculo.

Urbs beata Parisius,
In qua si peccet impius
Ultione redimitur
Quicquid inique gesserit
Studio locus proprius
Civis clero propicius
Ad quem redire cogitur
Quisquis ab ea fugerit.

(D'après un ms. de Florence). Discours de M. Delisle à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France, le 26 mai 1885. Dans le tirage à part de ce discours, M. Delisle a joint un fac-simile de la musique.

Ch. CUISSARD.

LES CROCODILES EN PALESTINE

Ces terribles sauriens sont mentionnés plusieurs fois dans l'Écriture sainte. Job (1) en fait une élégante peinture, et il les nomme *Léviathan*. Quelques interprètes appliquent ce nom à la baleine ; mais tout ce qu'en dit Job s'adapte beaucoup mieux au crocodile, comme Bochart le prouve longuement dans son *Hierozoïcon* (2). Cette opinion est celle des Talmudistes, et elle a été adoptée par les plus doctes commentateurs, tels que Gesenius, dom Calmet, Rosenmuller, ainsi que par l'habile naturaliste Hasselquist. Les psaumes LXXIII, v. 14, et CIII, v. 26, parlent aussi du crocodile (*draco*) qu'ils désignent sous le nom de *Léviathan*, לויתן, comme on le voit par le texte hébreu. Mais ce mot a une signification un peu large, car, dans quelques versets, il peut indiquer certains grands animaux aquatiques autres que le crocodile. Moïse range ce dernier parmi les animaux impurs, et le désigne dans le *Lévitique* (3) par son nom spécial en hébreu צב, *tsub*, que les

(1) Job, XL, 20 et XLI.

(2) Bochart, *Hierozoïcon*, II, l. V, c. xvi.

(3) *Lévitique*, XI, 29.

Septante ont traduit par κροκόδειλος, et la Vulgate par *crocodilus*. Les anciens interprètes, tels que le syrien, le chaldéen et le samaritain ont traduit de cette sorte. Il en est de même de Gesenius, ainsi que de Bochart et de Bustamantin qui ont écrit des livres si pleins d'érudition sur les animaux cités dans l'Écriture sainte. Les Arabes, dont la langue est congénère de l'hébreu, nomment aussi le crocodile *dhab ;* c'est le même nom que *tsab*, seulement ils prononcent le *tsadé* comme le *daleth* au commencement d'un mot, à cause du point inscrit.

Les Hébreux ont dû connaître le crocodile dès les temps les plus antiques, car le lac Timsah, situé au milieu de l'isthme de Suez, confinait à la terre de Gessen dans laquelle ils habitèrent pendant quatre cents trente ans. Or ce lac abondait en crocodiles, comme son nom l'indique, puisque *timsah* signifie crocodile en arabe. Hérodote connaissait aussi cet animal sous ce nom, car il l'appelle χάμψαι avec une légère variante. Mais ce dangereux amphibie a-t-il séjourné dans le pays même des Hébreux ? Y existe-t-il encore aujourd'hui ? Voilà une double question que nous allons examiner.

I

Y A-T-IL EU AUTREFOIS DES CROCODILES EN PALESTINE ?

Oui, c'est un fait incontestable, car il s'appuie sur les preuves les plus positives. En effet, Ptolémée, Pline et Strabon citent auprès du mont Carmel une ville nommée *Crocodilopolis* (ville des crocodiles) (1).

(1) Strabon, *Géogr.*, l. XVI, p. 758.

« Sur la rive gauche de l'Oued Zerka, dit M. Guérin, s'élève un monticule sablonneux, qui, du côté de la mer, est bordé de rochers et de récifs. Sur le point culminant de cette petite colline on remarque, au milieu des broussailles, les arasements d'une tour, et près de là un fragment de mosaïque en petits cubes noirs, blancs et jaunes. Ailleurs, les débris d'autres constructions émergent au-dessus du sable. Ce sont là probablement les seuls restes encore visibles de la petite ville des Crocodiles, signalée sur cette côte par Strabon et par Pline, et qui, déjà de leur temps, n'existait plus en quelque sorte qu'à l'état de simple souvenir (1). »

Pline parle aussi du fleuve des Crocodiles :

« *Fuit oppidum Crocodilon, est flumen* (2). »

Tous les auteurs s'accordent pour reconnaître ce fleuve dans un petit cours d'eau qui prend sa source au pied de la chaîne du mont Carmel pour se jeter dans la Méditerranée, à une lieue au nord des ruines de Césarée, et tout près de l'emplacement où s'élevait autrefois Crocodilopolis. Ce fleuve, assez profond et coulant avec torpeur, s'appelle maintenant *Nahr Zerka*. Il forme, auprès de Césarée, un lac marécageux et fétide, d'une lieue environ de circuit, dans lequel croissent en abondance le roseau à écrire (*calamus*) et le papyrus égyptien.

(1) Guérin, *Samarie*, II, 319.

(2) Pline, *Hist. nat.*, V, XVII.

Comment les crocodiles sont-ils venus en cette localité ?

Il y a plusieurs opinions sur ce point.

M. Kelly suppose qu'ils y ont été amenés, comme ils le furent jadis à Rome, pour les amusements du peuple, lorsque Césarée avait son amphithéâtre.

Un pèlerin anonyme du moyen âge qui a écrit son voyage (1) vers 1130, donne une autre explication : « Deux frères, dit-il, régnaient anciennement à Césarée. L'aîné, mécontent de ne pas dominer seul, tendit des pièges à son frère, qui souffrait de la lèpre, pour le faire mourir. Comme ce dernier aimait à se baigner dans la saison chaude, l'aîné s'imagina que s'il faisait venir du Nil deux couples de crocodiles pour en peupler les rivières voisines, ils pourraient bien dévorer son frère ; c'est ce qui arriva. »

Pockocke et M. Thomson pensent que, dans les temps anciens, quelques égyptiens, de ceux qui étaient habitués à adorer ces voraces animaux, vinrent s'établir dans cet endroit en amenant leurs dieux avec eux.

D'autres auteurs déclarent que ces sauriens sont indigènes en Palestine.

Cette opinion paraît assez probable.

Les historiens des Croisades connaissaient bien l'existence des crocodiles dans le Nahr Zerka, et ils en ont parlé; par exemple, Marînus Sanutus (2), Thietmar (3) et Jacques de Vitry qui s'exprime ainsi : « Les crocodiles

(1) *De situ Jérusalem et de locis sanctis.*

(2) Marinus Sanutus, *Secreta fidelium crucis*, III, 6.

(3) Thietmarus, *Peregrinatio*, VIII, 23.

habitent également dans le fleuve de Césarée de Palestine. Ils dévorent les hommes aussi bien que les animaux; la plupart croissent jusqu'à vingt coudées de longueur. Ils n'ont pas de langue, remuent la mâchoire supérieure ; ils font des morsures d'une horrible ténacité, sont armés d'ongles cruels, et sont munis, comme d'un bouclier, d'une peau extrêmement dure. Les Sarrasins mangent leur chair (1). »

Godefroid Winisauf raconte que l'armée de Richard Cœur-de-Lion campa près du fleuve voisin de Césarée, fleuve, dit-il, qui se nommait *fleuve des Crocodiles* parce que ces animaux avaient dévoré deux soldats qui s'y baignaient (2).

Burchard du Mont-Sion, qui voyageait vers 1283, parle ainsi :

« Césarée est entourée, à l'orient, par un marais dont l'eau est douce et profonde, et qui renferme une multitude de crocodiles. J'y serais tombé dans un très grand péril si le Seigneur miséricordieux ne m'en avait préservé (3). »

Un grand nombre de pèlerins de Terre-Sainte nous présente la même assertion ; par exemple, Ludolphe de Suchem, en 1336 ; Breydenbach, en 1462 : Ziegler, en 1530 ; Zuallart, en 1586; Roger, en 1632 ; Surius, en 1644 ; Nau, en 1674 ; Reland, en 1712 ; Pockocke, en 1737 ; etc.

(1) Jacobus de Vitriaco, *Hist. hieros.*, *Gesta Dei per Francos*, p. 1103.

(2) *Itin. regis Anglorum*, II, XIV.

(3) Burchard du Mont-Sion, X, 83.

II

Y A-T-IL AUJOURD'HUI DES CROCODILES EN PALESTINE?

Mgr Mislin répond ainsi à cette question : « D'après des relations de voyage fort récentes l'existence des crocodiles dans cette rivière (*Zerka*), et même dans plusieurs autres de cette côte, est mise hors de doute (1). » Cependant certains auteurs en doutent, entre autres le Guide allemand de Baedeker, car il dit : « Le crocodile paraît être éteint en Palestine, s'il y a jamais existé. » Citons donc quelques témoignages irréfragables. Ce sont d'abord ceux de MM. de Guinaumont (2), en 1853, et W. M. Thomson (3), en 1857; puis les *Guides en Palestine* de Joanne pour la France, et de Murray pour l'Angleterre. M. le baron de Vaux, qui a visité les ruines de Césarée de Palestine en 1882, rapporte que son drogman lui a affirmé que tout dernièrement encore on y avait tué un de ces animaux (4). Si l'on exige des témoins oculaires, nous pouvons en produire.

En 1859, le docteur Pierotti, alors ingénieur du pacha de Jérusalem, en remontant le Nahr Zerka, reconnut des restes de la dépouille d'un crocodile, notamment de la tête. En 1880, un naturaliste distingué, M. le docteur Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, a pu étudier à Caïffa le squelette desséché d'un

(1) Mislin, *Les Saints Lieux*, II, 102.
(2) Guinaumont, *La Terre-Sainte*, II, 442.
(3) Thomson, *The land and the book*, 497.
(4) De Vaux, *La Palestine*, 76.

de ces amphibies. De plus, il affirme que, dans les grands marais pleins de joncs formés par la rivière du Cison, on trouve des crocodiles d'une belle venue (1). Un intrépide voyageur anglais, M. J. Macgregor, qui, en 1869, a parcouru en yole-périssoire les principaux cours d'eau de l'Égypte et de la Syrie, a donné des preuves encore plus positives. Laissons-le parler lui-même en le traduisant :

« ... Ici, dit-il, survint un évènement tout à fait inattendu, et d'un haut intérêt. Ma rame était alors en travers, et j'étais penché comme sur une couchette, car il y avait impossibilité d'aborder en aucune partie des rives du Cison. Je plongeais dans l'eau, avec la main, un petit vase d'étain quand j'entendis tout près de moi un son étrange ; c'était le bruit d'une respiration mesurée, faisant glouglou, avec un sifflement. Après que ce bruit eut été répété, je me tournai tranquillement pour regarder à la ronde. Au pied de ma rame, et tout près de ma main, je vis le nez et la bouche d'un crocodile.

« Pendant une seconde ou deux mes yeux se tinrent fixés sur cette apparition extraordinaire comme si j'étais charmé par le regard fixe d'un serpent. Le nez était de couleur gris sombre, lisse et arrondi, et il s'avançait hors de l'eau. La bouche était ouverte, et l'eau murmurait en entrant et en sortant. Je n'eus pas le plus léger doute que ce fût la face d'un crocodile, quoique je n'aie pu voir ses yeux parce qu'il était placé derrière

(1) Lortet, *Le Tour du Monde*, 1881, p. 52.

moi dans l'eau bourbeuse, et que j'avais la tête baissée. Une tête de crocodile est une chose qui m'est familière depuis longtemps, car j'en ai vu de très près, au moins cinquante, dans le haut Nil ; et pendant vingt ans la tête de l'un d'eux que j'ai fusillé est demeurée en face du bureau où j'écrivais. La manière de nager, aussi, avec le nez hors de l'eau et la bouche ouverte vers le courant, était précisément ce que j'ai remarqué si souvent sur le Nil, et le premier crocodile que j'ai rencontré en Égypte se montrait exactement dans la même position, étant venu à la surface, comme celui que j'ai vu ici, pour se chauffer au soleil.

« Sortant à la hâte de mon inaction, je saisis la rame, mais j'étais très incertain de ce que je devais en faire. Si je frappais l'animal, il pouvait fouetter sa queue et endommager le canot. Si je plongeais la rame doucement, il attirerait ma main tout près de sa bouche, et un crocodile non sophistiqué comme celui-ci aurait probablement happé un morceau si tentant, quoique ceux du Nil soient plus timides, parce qu'ils ont appris par expérience qu'un homme signifie fusil, que fusil signifie balle, et quoique balle ne signifie pas toujours mort, ou même blessure, pour le crocodile, cependant quelquefois la balle égratigne ses écailles. Alors je plongeai la rame avec précaution, le nez et la bouche s'abaissèrent, et le *Rob Roy* (c'est le nom du canot), s'élança au milieu de la rivière. Il y était plus en sûreté, car le crocodile préfère attaquer auprès du rivage (1). »

(1) J. Macgregor, *The Rob Roy on the Jordan*. p. 398.

M. Macgregor voulut examiner avec plus d'attention cette importante découverte. Il approcha donc son petit canot du bord du fleuve, et il reconnut sur la boue de nombreuses empreintes de pieds qui lui parurent être celles de crocodiles, et qui se trouvaient dans des places où les troupeaux ne peuvent aller. L'empreinte d'un pied de crocodile est tout à fait semblable à l'impression faite par la main humaine quand on la plonge dans la boue en baissant le poignet, et en pliant les doigts. Comme M. Macgregor se penchait pour prendre une esquisse de ces empreintes il sentit, sous le fond du bateau, quelque chose de dur qui s'avançait derrière lui en donnant des coups tout le long (*contre*, et non pas avec le courant) jusqu'à ce que cela fût exactement sous son siége. L'explorateur sentit de suite cet objet dur, lisse et volumineux, dont il n'était séparé que par une mince planche de chêne. Il comprit que le plus probable c'était qu'un crocodile, animal naturellement curieux, ayant vu au-dessus de lui un large objet (tout à fait nouveau sur ce fleuve) s'était levé en dessous pour examiner ce qui faisait ombre à la lumière devant ses yeux. En un instant le canot s'enfuit à toute vitesse, et continua sa course jusqu'à ce qu'il arrivât en vue de la mer Méditerranée.

Lorsque M. Macgregor publia dans *The Times* cette découverte inattendue, elle excita un vif intérêt parmi les naturalistes dans différents pays. Il reçut d'Angleterre, d'Allemagne et d'Amérique des lettres qui sollicitaient de nouvelles recherches. Le consul d'Autriche à Jérusalem prit beaucoup de peine pour scruter les

anciens écrivains à ce sujet, et le docteur Sandreczki lui envoya des extraits de divers auteurs.

Dans le livre de Rabbi Schwartz (p. 301) on trouve ce passage :

« Le crocodile se rencontre sur les bords de la Méditerranée, auprès de Cheïfa et de Césarée, mais il n'a pas plus de deux pieds de longueur. »

Ces paroles s'appliquent aussi bien au Cison qu'au Zerka, puisque Caïffa est près de l'embouchure du Cison. Nous devons d'autant moins nous étonner de savoir que l'on rencontre des crocodiles dans ces deux fleuves que ce territoire de la Palestine a des rapports frappants avec celui du Delta du Nil. Aussi l'un de ces fleuves, probablement le Cison, portait dans l'antiquité le nom de *Schihor*, qui n'est autre que celui du Nil où les crocodiles sont si abondants (1). Cette rivière n'est citée qu'une seule fois dans la Bible, sous le nom de *Sihor et Labanath* (2). Il est vrai que saint Jérôme, dans la Vulgate, y voit deux noms de villes ; mais, en suivant la traduction des Septante καί τῷ Σιών, καὶ Λαβανάθ, il a ajouté entre ces deux mots la conjonction *et* qui ne se trouve pas dans le texte hébreu où se lit ובשיחור לבנת *et in Sihor libnath*. C'est Masius, le commentateur du *Cours complet d'Écriture Sainte*, qui, le premier, a proposé de reconnaître dans *Sihor libnath* un fleuve se jetant dans la mer, non loin du mont Carmel. Quant au

(1) Les Hébreux nommaient le Nil *Schihor*, ce qui signifie *noir*, parce que ses eaux sont souvent troublées. Les grecs l'appelaient aussi μελας ; c'est le même sens.

(2) *Josué*, XIX, 26.

mot hébreu *libnath,* qui signifie *verre,* l'écrivain sacré l'a accolé au nom propre *Sihor* ou *Schihor*, parce que, comme le Bélus, ce fleuve entraîne du sable dont les Phéniciens se servaient pour confectionner le verre. *Sihor libnath* se traduit donc littéralement et exactement par *Nilus crystallifer.* Ce qui montre clairement que le sentiment de saint Jérôme, qui prend *Sihor* et *labanath* pour deux noms de villes, ne peut s'accorder avec le texte original, c'est que, dans ce cas, le nombre des villes de la tribu d'Aser qui sont mentionnées ne s'accorderait plus avec la somme totale telle qu'elle est indiquée au verset 30. Aussi l'interprétation de Masius a-t-elle été adoptée par beaucoup de savants hébraïsants, tels que Michaélis, Gesenius, Reland, le lexique de Léopold, l'abbé Glaire et M. de Saulcy.

Quelques auteurs voudraient identifier le *Sihor libnath* avec le *Nahr Naaman* (le Bélus des anciens) ; mais la Bible nous apprend (1) que le Sihor formait la limite méridionale de la tribu d'Aser, ce qui s'applique parfaitement au Cison qui se jette dans la mer, près du mont Carmel, mais nullement au Naaman, dont l'embouchure est à Saint-Jean-d'Acre.

Ajoutons que le même explorateur, M. Macgregor, a vu, dans son voyage à Nazareth, le squelette d'un crocodile qui avait été tué dans la rivière Zerka, peu de temps avant son arrivée. Ce squelette, long de dix pieds, a été transporté en Angleterre où on l'a montré, en 1869, au *Free-Museum* de Liverpool.

(1) *Josué*, XIX, 26.

D'après l'examen de cette question faite par des savants à Jérusalem, il n'a point paru improbable à M. Macgrégor que l'on puisse encore découvrir des crocodiles dans le Jourdain. Le docteur Barclay, pasteur anglican habitant la Judée, l'avait informé que quelques années auparavant un membre de sa congrégation était revenu des bords du fleuve sacré en déplorant la mort soudaine d'un de ses compagnons de voyage qui avait été emporté devant ses yeux par un gros animal plongé dans l'eau. Les Arabes, que l'explorateur anglais rencontra dans sa course au Jourdain, ne semblaient en aucune manière surpris de le voir chercher un *timsah* (crocodile) dans ces lieux. Des recherches pourraient donc y être fructueuses si elles étaient faites lorsque les eaux sont basses, et le long de la partie du Jourdain qui va du dernier gué à la mer Morte. Cette portion de la rivière est très difficile à approcher, et, comme elle est entièrement dénuée d'intérêt, elle n'est presque jamais visitée par les touristes; de plus, l'aspect de ses rives, ses herbages et ses baies sablonneuses montrent qu'elle s'adapterait bien à l'habitation du grand reptile du Nil.

Du reste, il est certain que, dans les siècles précédents, on a vu des crocodiles dans le Jourdain. Nous en avons pour garant Barthélemy de Salignac, protonotaire apostolique, chevalier du Saint-Sépulcre et professeur de droit à l'Université de Bourges. Il voyageait en 1522. Voici ses paroles :

« Tous les pèlerins entrèrent dans le fleuve sacré

pour laver leurs corps et leurs âmes. C'eût été le sujet d'une grande joie si un triste accident n'était venu la troubler. En effet, un médecin français de notre société s'étant avancé un peu trop loin dans l'eau fut saisi par un crocodile qui le dévora. Cette mort causa beaucoup de peine à tous nos frères (1) ».

Nous terminerons cette étude par la citation de deux palestinologues aussi zélés qu'érudits dont l'autorité pourrait suffire à elle seule pour prouver notre thèse.

Le capitaine Conder, qui parcourt la Palestine en tous sens depuis onze années comme chef de la Société anglaise *The Palestine exploration fund*, s'exprime ainsi :

« On prend encore quelquefois le crocodile *timsah* dans cette rivière *(Zerka)*, et le caractère de ce cours d'eau, dans lequel le papyrus syrien pousse d'une manière luxuriante, s'adapte si bien à son habitat qu'il semble qu'il n'y a aucune raison de douter que le crocodile y soit indigène (2) ».

M. Victor Guérin, qui a enrichi la bibliographie palestinienne de France d'ouvrages aussi nombreux que avants, déclare que les différents guides qu'il a employés les quatre fois qu'il a franchi le *Nahr-Zerka*, en 1854, 1863 et 1870 lui ont tous affirmé qu'il ne faut pas se baigner sans précaution dans cet humble fleuve

(1) B. de Saligniaco, *Itin. Hier.*. IX, 6.
(2) Conder, *Handbook of the Bible*, 228.

ainsi que dans le *Nahr-el-Akhdar*, au sud de Césarée, car ils renferment de petits crocodiles d'environ cinq à six pieds de longueur (1). C'est ce que l'on avait déjà certifié à Pockocke lorsqu'il visitait Saint-Jean-d'Acre, en 1737. M. Guérin ajoute que lorsqu'il campait sur ces rivages, en 1870, il s'entretint avec trois chefs de Bédouins qui lui dirent la même chose. Le témoignage de ces nomades est ainsi conforme à celui des Arabes *Djamousiéh* qui demeurent dans les plaines qu'arrose ce petit fleuve. Ces derniers ont raconté à M. Guérin que plusieurs fois leurs bœufs ont été mordus par ces redoutables amphibies en se baignant dans le Nahr-Zerka (2). C'est donc à juste titre que les Arabes de nos jours surnomment encore le Nahr-Zerka *Mouïet el temsah* (l'eau des crocodiles), comme Pline l'appelait dans l'antiquité *flumen crocodilon*.

Comme conclusion de nos preuves précédentes, nous pouvons ajouter ici l'assertion d'Élisée Reclus dont le nom fait autorité en géographie :

« On a longtemps douté, dit-il, que le crocodile appartînt à la faune de la Palestine ; mais le témoignage précis de quelques voyageurs, notamment celui de M. Guérin, et tout récemment l'envoi de sauriens empaillés offerts par M. Ziphros aux musées de Londres et de Könisberg, ont résolu la question. Le Nahr-Zerka, au sud du mont Carmel, mérite bien le nom de *Flumen*

(1) On en a même vu d'aussi épais que le corps d'un homme.

(2) Guérin, *Samarie*, II, LXIV.

crocodilum que lui donne Pline, et d'autres sauriens de a même espèce se trouvent aussi dans le Nahr el-Falek, sur les côtes de Samarie. Seulement, ces animaux, n'ayant point de Nil pour s'y ébattre, ne ressemblent pas aux monstres d'Egypte : ce sont de petits crocodiles longs d'un mètre et demi. Au mois de mars, ils sortent de l'eau pour déposer leurs œufs, et l'on dit qu'ils sont alors dangereux pour les troupeaux. La faune fluviale et lacustre de la Palestine offre un caractère beaucoup plus égyptien qu'asiatique (1) ».

On s'étonnera sans doute que cet odieux reptile, regardé par Plutarque (2) comme le plus féroce des animaux sauvages, ait pu subsister depuis tant de siècles jusqu'à présent dans ce territoire. Mais il a dû s'y multiplier très abondamment ; car, ainsi que nous l'avons dit, cette région lui est très propice, puisqu'elle présente une frappante analogie avec la basse Égypte. On a, sans doute, fait quelquefois la chasse au crocodile, et M. Pierotti a appris, en 1858, qu'on en avait fait une avant son arrivée à Caïffa ; mais cette opération a dû être toujours assez rare, car elle n'est exempte ni de difficultés ni de périls. Cet amphibie a la vue et l'ouïe extrêmement perçantes, et la nature l'a doué d'une cuirasse en écailles aussi dure que le fer, excepté sous le ventre. De plus, quand il veut fuir, il peut se retirer, comme dans une citadelle inexpu-

(1) E. Reclus, *Nouv. Géogr. L'Asie antérieure*, p. 742.

(2) Plutarque, *In Iside*.

gnable, dans les vastes fourrés marécageux que forment les fleuves dont nous avons parlé. Remarquons enfin que, depuis la ruine de Césarée, au XIII[e] siècle, cette localité n'est plus habitée que par quelques groupes d'Arabes à demi-sauvages ; elle n'est jamais visitée par les pèlerins et rarement par d'autres voyageurs.

L. DE SAINT-AIGNAN,

Chanoine d'Orléans.

APPENDICE

Nous donnons ici la suite des nominations qui se sont produites dans l'Académie de Sainte-Croix, depuis la publication du quatrième volume de ses travaux, en 1880.

Nous publions aussi la liste des membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie, au mois de décembre 1885.

I

BUREAUX ET COMMISSIONS EN 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 ET 1885

I° BUREAUX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1880.

Président. — M. D. Bimbenet.

Vice-Présidents. — M. de la Rocheterie. / M. l'abbé Aubert.

Secrétaire. — M. Alardet.

Vice-Secrétaire. — M. H. Deschamps.

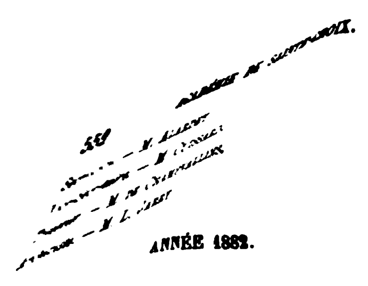
Trésorier. — M. de Champvallins.

Archiviste. — M. L. Jarry.

ANNÉE 1881.

Président. — M. Couret.

Vice-Présidents. — M. de La Rocheterie. / M. l'abbé Aubert.



ANNÉE 1882.

Président. — M. Courret.

Vice-Présidents. — M. de la Rocheterie. / M. l'abbé Pasty.

Secrétaire. — M. Alardet.

Vice-Secrétaire. — M. Cuissard.

Trésorier. — M. de Champvallins.

Archiviste. — M. L. Jarry.

ANNÉE 1883.

Président. — M. Courret.

Vice-Présidents. — M. l'abbé Pasty. / M. Cuissard.

Secrétaire. — M. Alardet.

Vice-Secrétaire. — M. l'abbé de Saint-Aignan.

Trésorier. — M. de Champvallins.

Vice-Trésorier. — M. Jacob.

Archiviste. — M. L. Jarry.

ANNÉE 1884.

Président. — M. l'abbé Pasty.

Vice-Présidents. — M. Bimbenet. / M. Cuissard.

Secrétaire. — M. Alardet.

Vice-Secrétaire. — M. l'abbé Chapon.

Trésorier. — M. de Champvallins.

Vice-Trésorier. — M. Jacob.

Archiviste. — M. L. Jarry.

ANNÉE 1885.

Président. — M. l'abbé HAUTIN.

Vice-Présidents. — M. BIMBENET. / M. CUISSARD.

Secrétaire. — M. ALARDET.

Vice-Secrétaire. — M. l'abbé CHAPON.

Trésorier. — M. DE CHAMPVALLINS.

Vice-Trésorier. — M. JACOB.

Archiviste. — M. L. JARRY.

2° COMMISSIONS DE PUBLICATIONS.

(Le président et le secrétaire membres de droit.)

ANNÉE 1880.

MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE, — BOUCHER DE MOLANDON, — A. JOHANET, — DE LA ROCHETERIE, — l'abbé LAGRANGE.

ANNÉE 1881.

MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE, — BOUCHER DE MOLANDON, — BIMBENET, — DE LA ROCHETERIE, — l'abbé COCHARD.

ANNÉE 1882.

MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE, — BOUCHER DE MOLANDON, — BIMBENET, — l'abbé PASTY, — RAGUENET DE SAINT-ALBIN.

ANNÉE 1883.

MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE, — l'abbé PASTY, — DE LA ROCHETERIE, — A. JOHANET, — BOUCHER DE MOLANDON.

ANNÉE 1884.

MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE. — BOUCHER DE MOLANDON, — COURET, — DE LA ROCHETERIE, — BIMBENET.

ANNÉE 1885.

MM. BOUCHER DE MOLANDON, — COURET, — TH. DE LA TAILLE, — BAGUENAULT DE PUCHESSE, — A. JOHANET.

II

LISTE

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX

EN L'ANNÉE 1885.

Les noms des membres honoraires, titulaires et correspondants sont inscrits à la date de leur élection.

MEMBRES HONORAIRES.

1870 M. Falloux (de) ✻, ancien ministre, membre de l'Académie française.

1877 Mgr Baunard, prélat de la maison de la Sa Sainteté, docteur en théologie et ès lettres, professeur à la faculté catholique des lettres de Lille.

MEMBRES TITULAIRES

Les noms des membres fondateurs sont marqués d'un astérisque.

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Mgr Coullié, Evêque d'Orléans.

MEMBRES TITULAIRES :

MM. * Baguenault de Puchesse.

* Boucher de Molandon, ancien président de la Société Archéologique de l'Orléanais.
* Bougaud (l'abbé), vicaire général d'Orléans.
* Champvallins (L. de).
* Collin ✻, ancien inspecteur des ponts et chaussées.
* Gastines (Cte de), archiviste-paléographe.
* Johannet (Arthur), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour d'appel d'Orléans.

• LAUNAY (DE) ✻, président de chambre honoraire à la Cour d'Appel d'Orléans.

• PIBRAC (Cte DU FAUR DE), ancien élève de l'École polytechnique.

• ROCHETERIE (Maxime DE LA), licencié ès lettres.

° VAUZELLES (Lud. DE), conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans.

1864 LACOMBE (H. DE).

1866 ARQUÉ (le docteur) ✻, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1868 BIMBENET (Daniel) ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.

DOMET (Edgard).

JARRY (Louis), avocat, membre de la Société archéologique de l'Orléanais.

BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave), docteur ès lettres, président de la Société archéologique de l'Orléanais.

1869 BEAUCORPS (Vte Maxime DE), archiviste-paléographe, membre de la Société archéologique de l'Orléanais.

1871 PILATE (le docteur), membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1872 COCHARD (l'abbé), secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais.

1873 BOUCHET (Emile).

1877 ALARDET, docteur en droit.

AUBERT (l'abbé), curé de Saint-Laurent.

CUISSARD, professeur.

JACOB, imprimeur, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1878 ° GERMON (Alexis) ✻, ancien maire d'Orléans, président du Tribunal de Commerce.

FOUQUET.

1879 PASTY (l'abbé), aumônier des Carmélites.

COURET, ancien magistrat, docteur en droit et ès lettres.

1881 RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave), archiviste-paléographe.

SAINT-AIGNAN (l'abbé DE), chanoine, chevalier du Saint-Sépulcre.

HAUTIN (l'abbé), vicaire-général d'Orléans.

CHAPON (l'abbé), aumônier de la Visitation.

1883 TAILLE (Ferdinand DE LA), ancien magistrat.

FRANCS (DES), chevalier de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand.

1884 GASTINES (Vte Ch. DE), archiviste-paléographe.

TAILLE (Th. DE LA) ✵, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.

VIÉ (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de La Chapelle

ALLAINES (l'abbé D'), professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Croix.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1863 MERMILLOD (Mgr), évêque de Lausanne et de Genève.

FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers, député.

PERRAUD (Mgr), évêque d'Autun.

MONNIN (l'abbé), au Pont-d'Ain.

REY (Guillaume), membre de la Société des Antiquaires de France.

1864 WITTE (DE), membre de l'Institut, à Paris.

MŒLLER, président de la Société d'émulation de Louvain.

DUILHÉ DE SAINT-PROJET (l'abbé), chanoine honoraire de Toulouse.

1865 MARGERIE (Amédée DE), doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique de Lille.

1866 ° GRENET ✻, ingénieur en chef.

GABÉ (DU), ancien député, membre de l'Académie des jeux floraux, à Toulouse.

1866 GODEFROY (Frédéric), homme de lettres, à Paris.

1871 ° QUINTON, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel d'Orléans.

1873 ° CAQUERAY (Ch. DE).

DUBOIS (Charles), membre de l'Académie de Saint-Stanislas, à Nancy.

1874 DESPOND (Anatole).

° ISNARD, président du Tribunal civil de Vendôme.

1877 JOHANET (Henri), directeur de la Société des Agriculteurs de France.

1878 RAYMOND ✻, lieutenant-colonel de gendarmerie à Agen.

1880 LAGRANGE (l'abbé), chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris.

DESCHAMPS (Henri), avoué près la Cour d'appel de Bourges.

1884 JOHANET (Edmond).

1885 BAGUENAULT DE VIÉVILLE (Joseph).

TABLE DES MATIÈRES

I

Notice sur M. Paul Homberg, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, — par M. Daniel BIMBENET. 1

II

Étude sur les jours égyptiens des calendriers, — par M. Ch. CUISSARD 9

III

De la répartition de la richesse entre les diverses classes, — par M. BAGUENAULT DE PUCHESSE. 114

IV

Joseph-Étienne Vaslin, Annaliste de l'Église de Beauvais (1690-1771), — par M. Octave RAGUENET DE SAINT-ALBIN. 139

V

Vie de Monseigneur Dupanloup, de M. l'abbé Lagrange, — par M. BAGUENAULT DE PUCHESSE. 155

VI

Monseigneur Dupanloup, polémiste, — par M. l'abbé H. CHAPON. 181

VII

Discours de M. COURET, en prenant possession du fauteuil de la présidence. 219

VIII

Vie de saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, — par M. l'abbé LAURENT DE SAINT-AIGNAN. 229

IX

Les feux de la Saint-Jean, — par M. Ch. CUISSARD. . . . 245

